

INVENTORIES OF CHRONICLES



3 1761 01587510 7



L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTRON.



L'HISTOIRE
DE
GUILLAUME LE MARÉCHAL

COMTE DE STRIGUIL ET DE PEMBROKE

RÉGENT D'ANGLETERRE DE 1216 A 1219

POÈME FRANÇAIS

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR PAUL MEYER

TOME TROISIÈME



57816
—
25/9/02

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, n° 6

M DCCC C I

PQ
1.33
G.5
1391
L.3

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 44. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome III de l'édition de L'HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL, préparée par M. Paul MEYER, lui a paru digne d'être publié par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 25 octobre 1904.

Signé : L. DELISLE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

L'HISTOIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL

(TRADUCTION ABRÉGÉE)

Au temps du roi Étienne, qui tint avec peine l'Angleterre et mollement la Normandie, jusqu'au jour où il la perdit par sa folie¹, vivait un chevalier preux et loyal, appelé sire Jean le Maréchal. Entreprenant, actif, généreux, il avait rallié autour de lui nombre de braves gens. Il n'était ni comte ni riche baron, mais telle était sa largesse que tout le monde s'en émerveillait. Même ceux qui ne l'aimaient point et à qui il inspirait de la jalousie étaient forcés de dire du bien de lui. Il fut sénéchal d'Angleterre. Mais, en son temps, il y eut grande guerre entre l'impératrice² et le roi³. Finalement, Étienne eut le dessous, car le bon Maréchal se rangea du côté de l'héritière légitime, l'impératrice Mathilde. Pour elle, il prit part à mainte bataille et souffrit mainte peine avant qu'un accord intervint. Le franc chevalier eut à sa solde une troupe de trois cents chevaliers, en homme qui savait attirer à lui et retenir les vaillants [58]. Il

1. Étienne se laissa enlever la Normandie par Geoffroi Plantagenet, en 1144.

2. Mathilde, fille de Henri 1^{er}, mariée d'abord (1114) à l'empereur Henri V, puis (1127) à Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Elle mourut en 1167.

3. Étienne.

avait épousé une femme de haut parage, belle et bonne, agréable, bien élevée. Ils vécurent heureux ensemble pendant de longues années et eurent deux fils : jusqu'à Saint-Jacques [de Compostelle], on n'eût trouvé si beaux enfants. L'un eut nom Gillebert, l'autre Gautier. Lorsqu'ils furent en âge, ils devinrent chevaliers. Ils avaient bien commencé, mais la mort, qui porte envie aux bons, ne souffrit pas qu'ils vécussent longtemps [88]. Il arriva que l'un d'eux tomba malade à Salisbury. Rien ne put le sauver. Ce fut une grande douleur. Son frère jouait aux échecs lorsqu'il vit venir à lui un valet¹. « Sais-tu des nouvelles de « mon frère? » lui demanda-t-il en hâte. — « S'il plaît à Dieu, il « sera sauvé². — Oh! » dit le jeune homme, « mon frère est « mort! » Puis il tomba dans une telle douleur qu'il refusa toute nourriture et mourut de chagrin³ [113].

Je ne pourrais vous conter tous les exploits du bon maréchal Jean, car je ne les connais pas tous. Qu'il suffise de dire qu'en son temps Angleterre fut en guerre et en discorde; car certains des barons se rangèrent du côté d'Étienne, parce qu'il était roi et sacré; les autres disaient au contraire que l'héritier en ligne masculine devait avoir la couronne [139]. A l'occasion de cette guerre, le comte Patrice de Salisbury⁴ guerroya fort le Maréchal. Ils se firent mutuellement beaucoup de mal. A ce jeu, l'un perd et l'autre gagne. Il y eut mainte lance brisée, mainte targe mise en pièces, maint chevalier tué ou fait prisonnier, et mainte

1. Au sens ancien : jeune homme attaché à la personne d'un seigneur.

2. C'est ainsi que j'interprète les mots « il fera bien » (v. 106), qui sont, à dessein, obscurs.

3. M. Round a établi, dans une lettre publiée par le journal *The Academy* (9 juillet 1892), que Jean le Maréchal était mort dès 1165 et qu'il avait laissé ses biens à ses fils Gilbert et Jean (ce dernier issu d'un second mariage, voir plus loin, p. 8). Il conclut que le poète s'est trompé en faisant mourir Gilbert et Gautier du vivant de leur père et de leur mère. Mais le poète ne prétend pas suivre ici l'ordre chronologique. Ayant parlé de la naissance de ces deux enfants, il les suit jusqu'à leur mort, sans dire qu'ils soient morts avant leur père.

4. Patrice n'eut que plus tard le titre de comte de Salisbury. Il était alors simplement connétable de Salisbury (Round, *Geoffrey de Mandeville, a study of the Anarchy*, London, 1892, p. 194). Nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur cette guerre entre Jean le Maréchal et Patrice. Voy. p. 8, note 2.

femme veuve ou fille orpheline allèrent à honte, par faute de mariage [466].

L'impératrice assiégeait Winchester¹. Avec elle étaient le Maréchal et de nombreux barons qui pensaient bien prendre la ville. Mais il y avait pour la défendre de vaillants chevaliers, qui chaque jour faisaient des sorties contre les assiégeants. Du côté opposé, Philippe de Colombiers², jeune et preux, était toujours là l'un des premiers, et les repoussait [482].

1. Le récit suivant du siège de Winchester par l'impératrice Mathilde et de la retraite de celle-ci révèle un certain nombre de faits inconnus d'ailleurs et qui paraissent authentiques, tels que la part prise au siège par Philippe de Colombiers, les exploits de Jean le Maréchal pendant la retraite. Mais il s'y rencontre aussi des assertions erronées. C'est en 1141, vers le 1^{er} août, que l'impératrice occupa Winchester et assiégea le palais épiscopal, qui formait dans la cité comme une forteresse. Après quelques semaines, pendant lesquelles Winchester eut à souffrir d'effroyables dévastations, elle dut se retirer à l'approche d'une armée conduite, non pas, comme il est dit ici, par le roi Etienne, qui était alors prisonnier à Bristol, mais par sa femme, aussi nommée Mathilde, et par Guillaume d'Ypres. Voyez, sur tous ces faits, Henri de Huntingdon, éd. Arnold, p. 284 (reproduit dans Robert de Torigui, éd. Delisle, I, 223-4); *Gesta Stephani*, éd. du Chesne, p. 956-7, éd. Howlett, p. 79-81; William de Malmesbury, *Historia novella*, éd. Hardy, III, 50, éd. Stubbs, II, 580-1, et, parmi les historiens modernes, Round, *Geoffrey de Mandeville*, pp. 128 et suiv.

2. C'était un Normand que Mathilde avait amené de Normandie, où il s'était signalé par divers actes de violence (Delisle, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ.... fragmentum*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 2^e série, VI, 2^e partie, xxiv; tirage à part. Caen, 1851, p. 32). En 1152, il est témoin à un acte de Henri, duc de Normandie (fils de Mathilde), qui est dans Rymer à cette date; de même en 1154 (Teulet, *Trésor des chartes*, n° 138). En 1156, 1157, 1158, il est témoin à des actes du même prince devenu roi d'Angleterre (Eyton, *Court, household and itinerary of king Henri II*, Londres, 1878, p. 18, 32, 37). En 1162, il est établi dans le comté de Sommerset (*Pipe roll Society*, V, 21). En 1180, 1198, 1203, un Philippe de Colombiers (le fils du nôtre?) est fermier de la forêt de Roumare (Stapleton, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ*, I, cx, cxiv; II, ccliv, cclvij) et est témoin à divers actes de Richard 1^{er} (Teulet, *Trésor des chartes*, n° 368-9). Colombiers est actuellement Colombières, Calvados, cant. de Trevières (encore *Colombiers* dans Cassini). M. Delisle a bien voulu me communiquer des documents qui mettent cette identification hors de doute, notamment une charte du fonds des religieuses de Mortain (Arch. nat.), où figure un « Philippus de Columbers. »

Le roi s'empessa de rassembler une nombreuse armée pour secourir Winchester. Quand l'impératrice apprit que le roi marchait contre elle à la tête de forces dix fois plus nombreuses que celles dont elle disposait, elle se trouva fort en peine. Personne ne sut la conseiller, sinon Jean le Maréchal, qui la dirigea aussitôt sur Ludgershall¹. Ce fut une dure journée : le roi et son ost les poursuivaient vivement, et ceux qui accompagnaient la dame leur faisaient souvent face, et, dans ces rencontres, il y eut bien des selles tournées, bien des chevaliers désarçonnés et pris [207].

Les partisans de l'impératrice, n'étant pas en force, battirent en retraite au mieux qu'ils purent. Ils arrivèrent à force d'éperons jusque sous Wherwell². Mais l'impératrice les retardait, chevauchant assise, comme font les femmes³. Cela ne parut pas à propos au Maréchal, qui lui dit : « Dame, on ne peut pas éperonner quand on est assis. Il vous faut passer la jambe par-dessus l'arçon. » Elle le fit bon gré mal gré, car leurs ennemis les serraient de près [224]⁴.

Le Maréchal se trouva fort en peine, ne voyant aucun espoir de secours. Il confia la dame à la garde de Brien de Wallingford⁵ et lui enjoignit de ne point faire halte, quoi qu'il arrivât,

1. Village situé sur la limite des comtés de Wilts et de Hants, près d'Andover, à environ 30 kilom. au n.-o. de Winchester.

2. Village du Hampshire, à mi-chemin entre Winchester et Ludgershall.

3. On sait qu'au moyen âge les femmes chevauchaient assises de côté, les pieds sur une sorte de marchepied. La selle dont se servent actuellement les femmes ne date que du xvi^e siècle.

4. Le continuateur de Florenz de Worcester, qui donne des détails circonstanciés sur ces événements, rapporte que l'impératrice s'enfuit d'abord à Ludgershall, mais que, ne s'y trouvant pas en sûreté, elle poussa jusqu'à Devizes (Wilts, à 35 kil. environ au nord-ouest de Ludgershall), puis jusqu'à Worcester. Il est d'accord avec le poète pour dire que l'impératrice dut chevaucher *usu masculino*, au moins jusqu'à Devizes, car de là jusqu'à Gloucester elle dut se faire porter en litière (Bouquet, XIII, 78 c; Thorpe, II, 134).

5. « Brianus, Filius Comitum, marchio de Walingeford » (Wallingford, Berks), William de Malmesbury, *Historia novella*, éd. Stubbs, II, 573. On l'a identifié avec Brian fils du comte de Bretagne Alain Fergant, que mentionne la Chronique saxonne à l'année 1127 (éd. du Maître des rôles, II, 223); voy. Freeman, *History of the Norman conquest*, V, 292-293.

jusqu'à Ludgershall. Le Maréchal s'arrêta au gué¹ et tint tête de son mieux à l'ennemi. Toute l'ost fondit sur lui. Ne pouvant résister plus longtemps, il se réfugia en un moutier², n'ayant

Il était de longue date l'un des amis les plus dévoués de l'impératrice. En 1127, il l'accompagne en Anjou et est témoin à son mariage avec Geoffroi Plantagenet (William de Malmesbury, *Historia novella*, I, éd. Stubbs, II, 530). Vers 1139, il écrivit ou fit écrire un mémoire en sa faveur qui, selon M. Round (*Geoffrey de Mandeville*, p. 261), nous aurait été conservé dans le *Liber epistolaris* de Richard de Bury. Jusqu'à présent toutefois cet écrit, quel qu'en soit le caractère, n'est connu que par une lettre écrite à Brien, en 1143 ou 1144, par l'abbé de Gloucester, Gilbert Foliot, plus tard évêque de Hereford, puis de Londres. Dans cette lettre, l'abbé s'exprime ainsi :

« Ab illo [Henrico I°] enim degenerans amor tuus propagatur in stirpem regiam, unicam ejus filium, et regni ipsius heredem, cujus causam non solum armis sed ut audivimus et jam vidimus, eloquii venustate simul et veritate sustines et defendis » (éd. Giles, I, 95; Migne, *Patrologie latine*, t. CXC, col. 796; pour la date, voir Round, *l. l.*).

Il est mentionné en plusieurs actes passés à cette époque en Angleterre par l'impératrice, voir par ex. Round, *Ancient Charters (Pipe Roll Society, t. X)*, n° 26 (1141); *Geoffrey de Mandeville*, p. 170 (1142); cart. de Fontevraud, Bibl. nat., lat. 5480, p. 27.

Les *Gesta Stephani*, d'accord avec le poème, attestent que, dans sa fuite vers Ludgershall et Devizes, l'impératrice était accompagnée par Brien Fitz Count :

« Sed et ipsa Andegavensis comitissa, femineam semper excedens molitiam, ferreumque et infractum gerens in adversia animum, ante omnes, Brieno tantum cum paucis comite, ad Divisas confugit, immensum per hoc ipsa et Brienus nacti præconii titulum, ut sicut sese antea mutuo et indivise dilexerant, ita nec in adversis, plurimo impediende periculo, aliquatenus separarentur » (Du Chesne, p. 957 c; Sewel, p. 85; Howlett, p. 83).

1. Ce gué est probablement celui de la Test, petite rivière qui traverse le territoire de la paroisse de Wherwell (Hants), le *Varesvalle* du vers 212.

2. Le moutier de Wherwell (v. 243), dans lequel Jean le Maréchal se réfugia, était une abbaye de femmes, sur laquelle voy. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., II, 584. Nous avons sur les circonstances dans lesquelles eut lieu l'incendie de cette abbaye des récits assez discordants qui nous donnent le moyen d'éprouver la valeur des informations fournies par le poème. Ces récits sont, en somme, au nombre de trois : 1° le continuateur de Florenz de Worcester; 2° les *Gesta Stephani*; 3° Jean de Hexham (*Hagulstaldensis*). — Le continuateur de Florenz de Worcester s'accorde avec le récit du poème :

« Johannem etiam, fautorem eorum, ad monasterium Warewellense

avec lui qu'un seul chevalier. Les royaux crièrent aussitôt : « Le feu ! le traître ne nous échappera pas ! » Jean se mit dans

fugientem, milites episcopi (*l'évêque de Winchester*) persequentes, cum exinde nullo modo expellere valuissent, in ipsa die festivitatis exaltationis Sanctæ Crucis, immisso igne, ipsam ecclesiam Sanctæ Crucis cum sanctimonialium rebus et domibus cremaverunt, indumentis earum et libris cum ornamentis inclementer ablatis, sanguine quoque plurimo, coram sancto altari, humano horribiliter effuso; prædictum tamen Johannem nec capere nec expellere potuerunt. » (Omis dans Bouquet; Thorpe, II, 135.)

L'auteur des *Gesta Stephani* présente les faits autrement. Selon lui, Wherwell aurait été fortifié et muni d'une garnison par les partisans de l'impératrice, afin d'assurer le ravitaillement des troupes qui assiégeaient l'évêque de Winchester. Attaquée à l'improviste, la garnison aurait été taillée en pièces, quelques-uns seulement de ceux qui la composaient réussissant à se réfugier dans l'église d'où ils auraient été délogés par l'incendie :

« Sed regales... subito et insperate cum intolerabili multitudine Werwellam advenerunt, fortiterque in eos undique irruentes, captis et interemptis plurimis, cedere tandem reliquos et in templum se recipere compulerunt. Cumque vice castelli ad se defendendos templo uterentur, alii, facibus undique injectis, semiustulatos eos e templo prodire, et ad votum suum se sibi subdere coegerunt. » (Du Chesne, p. 956 d; Sewell, p. 83; Howlett, p. 81.)

Cet échec aurait décidé, selon le même historien, l'impératrice et ses partisans à évacuer Winchester. Il en est tout autrement, on l'a vu, dans le poème et dans la continuation de Florenz, où la défense de Wherwell est présentée comme un simple épisode de la fuite de l'impératrice. — Enfin, Jean de Hexham, de même que l'auteur des *Gesta Stephani*, fait du combat de Wherwell la cause de la retraite de l'impératrice. Il raconte que Robert de Gloucester et Jean le Maréchal furent attaqués et mis en déroute alors qu'ils escortaient un convoi de vivres destiné aux troupes de l'impératrice, à Winchester, mais il ne dit rien de l'incendie du monastère :

« Cumque obsidio in dies protraheretur, fame afflicta est multitudo. Emissi sunt autem ducenti milites cum Rodberto filio Edæ et Henrici regis notho, et Johanne Marascaldo ut conducerent in urbem eos qui comportabant victualia in ministerium imperatricis et eorum qui obsessi erant: quos persecuti sunt Willelmus d'Ipre et pars exercitus usque ad Warewella ubi est congregatio sanctimonialium, et milites et omnem apparatus qui erat copiosus abduxerunt. » (Twysden, *Historiæ anglicanæ scriptores*, X, col. 270.)

L'objection à faire à ce récit, c'est qu'il est isolé, et par conséquent ne peut guère se soutenir en présence des témoignages, concordants en même temps qu'indépendants, du poème et du continuateur de Florenz.

la vis de la tour. Le chevalier qui l'accompagnait lui dit : « Nous « allons brûler ; rendons-nous, ce sera sagesse. — N'en parlez « plus ! » répondit Jean, « ou je vous tue de ma main. » Le plomb de la tour fondit, par l'ardeur du feu ; il en tomba sur le visage du Maréchal, qui perdit ainsi un œil. Il échappa cependant, grâce à Dieu. Les royaux, le croyant mort et brûlé, retournèrent à Winchester. Lui, de son côté, sortit et, quoique blessé, se rendit à pied à Marlborough¹, où il fut accueilli avec joie. Ensuite il rassembla de grandes troupes avec lesquelles il fit beaucoup de mal au roi et à ses partisans [282].

Il était à Ludgershall avec ses troupes, lorsque le roi², qui l'avait fait épier, lui fit savoir que, s'il le voulait attendre, il se rencontrerait avec lui le lendemain. Le Maréchal n'accepta pas la proposition. Il lui manda qu'il ne l'attendrait pas. Il avait un autre plan. Les royaux, ayant reçu sa réponse, se réjouirent follement, disant que le lendemain ils le prendraient de force [298]. Cependant Jean et les siens s'armèrent et chevauchèrent jusqu'au point du jour. Ils s'embusquèrent en un vallon, où ils attendirent les royaux. A l'aube, le roi et sa grande ost sortirent de Winchester, n'ayant pas eu la prudence de se revêtir de leurs armures. Ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient plus près d'eux qu'ils ne croyaient. Jean et les siens, qui étaient armés, coururent sur leurs adversaires désarmés comme le lion sur sa proie. On n'échangea aucune parole de menace ni de défi. Des deux parts on se rencontra au fer des glaives et des lances sans s'épargner. Il y eut beaucoup de morts et de blessés. On vit courir par les champs maint destrier que personne ne songeait à prendre. Les royaux durent battre en retraite, et qui voulut faire des prisonniers n'eut qu'à avancer la main, car ils étaient sans défense [344]. Le comte Patrice de Salisbury y perdit ses meilleurs compagnons, dont je saurais bien dire les noms, si je

1. Wilts, à 35 kilom. environ de Wherwell. On sait par les *Gesta Stephani* (éd. Howlett, p. 66 et 107) que Jean le Maréchal y avait sa résidence. D'après un récent historien (W. Money, *The History of Newbury in the county of Berks*, Oxford, 1887, in-8°, p. 86, note), la résidence de Jean le Maréchal aurait été probablement à Rockley, près de Marlborough.

2. On a vu plus haut, p. 3, note 1, que le roi Étienne ne peut avoir pris part à cette affaire.

ne craignais d'allonger mon récit. Les hommes du Maréchal emportèrent un riche butin, qui leur fut distribué largement; si bien qu'ils eurent lieu de se tenir pour satisfaits de cette expédition ¹ [354].

Fortune a bientôt fait de tourner de haut en bas maint homme qui ne s'en donne garde. Le comte Patrice, par le conseil et avec l'aide du roi, rassembla une nombreuse armée et dirigea mainte attaque contre le Maréchal. Celui-ci avait là un trop fort voisin; il perdait à ce jeu. Il se laissa persuader de divorcer d'avec sa femme et prit damoiselle Sibile, la sœur du comte Patrice. Il le fit de bon gré pour mettre fin à la discorde. Dès lors, il y eut entre eux amour et concorde tout le temps qu'ils vécurent ². Parlons maintenant des enfants qu'il eut de cette dame [380].

Le premier eut nom Jean³, comme son père, le second Guillaume, et je vous affirme qu'en ce royaume ni à vingt journées à la ronde il n'y eut homme aussi preux en son temps⁴. Le troisième fut appelé Ansel, homme de bien et de belle figure; le quatrième Henri, renommé pour ses grandes qualités. Ce fut un clerc instruit; il mena la vie qui convient à un homme de noble naissance, puis devint évêque d'Exeter⁵. Ils eurent deux sœurs, demoiselles courtoises et belles, qui furent richement mariées ⁶ [398].

1. On ne trouve dans les historiens aucune trace de cette affaire d'embuscade, dont l'importance a peut-être été exagérée par le poète.

2. La date de ce mariage, sur lequel d'ailleurs nous n'avons aucune autre information, ne peut guère être fixée que par rapport au siège de Winchester, auquel il est évidemment postérieur de quelque temps. On a vu que ce siège eut lieu en 1141. Il faut croire qu'à la suite de ce mariage Patrice se rallia à la cause de Mathilde. Celle-ci le fit comte de Salisbury (Dugdale, *Baronage of England*, I, 174 b), à une date qui n'est pas connue, mais qui ne peut être postérieure à 1149 (Round, *Geoffrey de Mand.*, p. 271, note 4). Il figure comme témoin, avec le simple titre de connétable, dans une chartre de l'impératrice qui doit être à peu près de 1142 (*Monast. angl.*, nouv. éd., V, 446; cf. Round, *Geoffrey de Mand.*, p. 194). Il devait donc avoir embrassé dès lors le parti de l'impératrice.

3. Il mourut en 1194; voir plus loin v. 10022.

4. C'est Guillaume le Maréchal, le héros du poème.

5. Il fut doyen d'York en 1189 et évêque d'Exeter en 1194; cf. le poème, v. 10005. Il mourut en 1206 (*Monast. Anglic.*, nouv. éd., II, 515 b).

6. En Angleterre, voir v. 7259 et suiv.

Après cela, le roi assiégea Newbury avec une grande ost¹. Il le fit par surprise, de sorte que ceux qui avaient la garde du château ne furent avertis que lorsqu'ils virent les avant-coureurs de l'ost ennemie, bientôt suivis de l'ost entière qui vint camper autour de la ville. Cette surprise leur déplut fort, car ils avaient peu de garnison. Le roi fit demander au connétable s'il était disposé à rendre le château. Celui-ci répondit sans hésiter qu'il entendait bien se défendre. Le roi s'irrita et jura par la naissance de Dieu qu'il saurait se venger de ces vilains. Il commanda aussitôt l'assaut. Les écuyers s'élancent vers les fossés et les terre-pleins, et ceux du dedans se défendent vaillamment, leur jetant des carreaux, des pieux pointus, de grandes pièces de bois. Les assaillants eurent le dessous, et l'attaque cessa. Le roi furieux jura qu'il ne s'en irait pas avant d'avoir pris la tour et justicié ceux qui la défendaient. Ceux-ci, toutefois, résolurent de demander une trêve, pendant laquelle ils feraient savoir à leur seigneur leur position [466].

Ils demandèrent la trêve et l'obtinrent pour un jour. Au plus tôt, ils mandèrent à leur seigneur de les délivrer si possible, car ils n'avaient pas de vivres. Le Maréchal prit les mesures

1. Ce que le poète va nous raconter du siège de Newbury (Berks) est complètement nouveau. Tout ce que j'ai trouvé dans les historiens sur ce siège se réduit à ces lignes de Henri de Huntingdon, à l'année 1152 :

« Rex eodem anno castrum Neubirie, quod non procul a Wintonia est, obsidens oppugnavit, et tandem expugnavit. Inde castellum de Walingeforde obsedit... » (éd. Th. Arnold, p. 284 ; cf. Gervais de Cantorbéry, éd. Stubbs, I, 151).

Le récent historien de Newbury, M. Money (voir plus haut, p. 7, note 1), conte le siège de cette ville d'après notre poème, dont il traduit les vers 399 à 736. Il cite une charte du cartulaire de Bermondsey (malheureusement dépourvue de date) qui fut écrite au siège de Newbury. Les témoins sont :

« Willelmus comes Cicestrie, Ricardus de Lucy, Willelmus Martel, Ricardus de Camvil, Rogerus de Fraxino, Jordanus de Pod, testes in carta Stephani regis apud Neubriam, in obsidione. »

J'ai copié ce texte d'après le ms. auquel renvoie M. Money (Musée brit., Cotton, Claud. A. VIII, fol. 110). C'est un extrait fait au *xvii*^e siècle du cartulaire de Bermondsey. Le comte de Chichester nommé en premier n'est point différent du comte d'Arundel, mentionné plus loin, v. 527. Richard de Camville fut témoin au traité de Wallingford (fin de novembre 1153) entre Étienne et Henri, fils de l'impératrice.

nécessaires; il fit demander au roi, par lettre, de lui donner trêve tant qu'il se fût entendu avec sa dame l'impératrice. Le roi, se défilant de lui, n'y eût pas consenti pour une simple parole ou pour un gage; mais il fit savoir que, si on lui donnait des otages, il accorderait la trêve. Il fut donc convenu qu'il aurait en otage l'un des fils du Maréchal : ce ne fut pas le premier, mais le second, Guillaume, de qui on pourra désormais ouïr mainte belle aventure. Cette convention eut pour résultat que le siège fut levé et que le Maréchal en profita pour regarnir son château. Il y mit de bons chevaliers, de bons sergents, de bons archers, disposés à se bien défendre. L'enfant fut en aventure. Le roi vit bien qu'il était joué. Quand le terme fixé fut arrivé, il ne fut plus question de rendre le château [508].

Alors vinrent les losengiers¹, qui conseillèrent de faire pendre l'enfant. On le fit savoir au père, mais il répondit qu'il ne s'en souciait, car il avait encore les enclumes et les marteaux dont il en forgerait de plus beaux. Quand le roi apprit cette réponse, il en fut très irrité et commanda de mener l'enfant aux fourches pour le pendre; il s'y rendit lui-même avec une forte escorte, redoutant des embûches [524].

L'enfant, que l'on portait et qui ne se doutait pas du sort qu'on lui réservait, vit le comte d'Arundel² qui tenait un beau javelot. Il lui dit naïvement : « Sire, donnez-moi ce javelot. » Quand le roi entendit cette parole enfantine, pour tout l'or de France il ne l'aurait laissé pendre ce jour-là; mais, entraîné par la douceur dont son cœur était plein³, il prit l'enfant entre ses

1. Je demande la permission de conserver le mot *losengier*, qui n'a point d'équivalent en français moderne. Le *losengier* est celui qui, par des paroles insinuantes, gagne la faveur d'un homme puissant, afin de nuire à autrui. Il y a dans le *losengier* du courtisan et de l'intrigant.

2. Guillaume d'Aubigni, comte d'Arundel, qui avait épousé en 1138 Aelis, veuve de Henri I^{er} (Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, I, 215, note 6). Il se rendit en Terre sainte et mourut en 1176. Il y a sur lui une curieuse anecdote dans le *De nugis curialium* de Gautier Map, page 234 de l'édition Wright (*Camden Society*). On trouvera un article sur ce personnage dans le *Dictionary of national Biography*, sous ALBINI (PINCERNA), WILLIAM DE.

3. C'est le témoignage unanime des historiens. Ainsi, l'auteur des *Gesta Stephani* (éd. Howlett, p. 5) : « Fuit siquidem, quod in nostri temporis

bras, disant : « Je vous fais grâce de ce supplice; vous ne mourrez pas aujourd'hui. » Ils retournèrent à l'ost. A ce moment, on préparait la pierrière pour tirer sur la tour et sur les murs voisins. Les mêmes conseillers revinrent à la charge et proposèrent au roi de mettre l'enfant dans la fronde de la pierrière et de le lancer aux assiégés, pour les épouvanter. L'enfant, peu avisé, fut mené vers la pierrière. Il vit la fronde, et, se retirant un peu en arrière : « Dieu ! quelle balançoire ! » dit-il, « il faut bien que je m'y balance ! » Il s'était accoté près de la fronde, lorsque le roi cria : « Otez ! ôtez ! Certes, il aurait le cœur bien cruel, celui qui pourrait souffrir qu'il fût ainsi martyrisé. Il parle trop gentiment ! » A un autre moment, on faisait un *cleier*¹ pour attaquer la porte. Un valet apporta l'enfant et dit à haute voix : « Connétable ! faites-vous voir ! voici le fils de votre seigneur, qui mourra misérablement, car il va être mis sur le cleier. — Est-ce là ce que vous dites ? » fait le connétable. « — Oui. — Par mon chef ! il mourra, car il sera écrasé comme un *taberaut*². » Et il fit pendre en dehors, aux créneaux, une grande meule de moulin. Alors l'enfant demanda quel jeu pouvait être qu'on pendait à la fenêtre. Quand le roi l'entendit parler ainsi, il se mit à rire et lui dit : « Guillaume, un jeu comme celui-là ne vaudrait rien pour vous. » Et il déclara qu'il ne lui serait fait aucun mal [594].

Un jour, le roi était assis en son pavillon jonché d'herbes et de fleurs. Guillaume cueillait les chevaliers³ du plantain lan-

divitibus constat esse rarissimum, dives et humilis, munificus et affabilis. » Et l'auteur de l'*Histoire des ducs de Normandie* (éd. de la Société de l'histoire de France, p. 81) : « Chil rois Estievenes fut moult dous et moult debonnaire et moult piteus, par coi il ne tenoit pas ferme justice. » — Enfin, dans une petite chronique des rois d'Angleterre, ducs de Normandie, que j'ai publiée d'après un ms. de Cambridge : « Mult fu amez, por ce que debonnaire esteit » (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXII, 2^e partie, 67).

1. Sans doute une sorte de voûte mobile formée de claies, sous laquelle on pouvait avancer à l'abri, comme la *vinea* des anciens.

2. Je ne sais comment traduire ce mot. Voir le vocabulaire.

3. Mot à mot « les chevaliers qui croissent en la *lancelée*. » La *lancelée* est le plantain lancéolé (*plantago lanceolata*); ce mot se trouve encore dans Cotgrave (1611), avec ce sens : « Lancelée, ribwort, plantaine. » Par « chevaliers, » l'auteur entend les tiges du plantain qui

céolé à la feuille large et pointue. Quand il en eut cueilli assez, il dit au roi : « Beau sire cher, voulez-vous jouer aux chevaliers? » — Oui, beau doux ami. » Et Guillaume de mettre entre les mains du roi une part de ses chevaliers, en lui disant : « A qui de commencer? — A vous, » répondit le roi. Chacun prit alors son chevalier, mais il arriva dans la rencontre que celui du roi perdit la tête. Guillaume en fit grande fête. Tandis qu'ils jouaient ainsi, Guillaume aperçut par une fente un valet de la chambre de sa mère qui était venu pour épier ce qu'on faisait de Guillaume. « Soyez le bienvenu, ami Wilekin, » lui dit l'enfant sans méfiance; « que fait ma mère, que font mes sœurs et mes frères? » Le valet se retira précipitamment en arrière et s'enfuit par une étroite allée. Le roi le fit vainement chercher [650].

Ces enfances n'eurent pas lieu en un jour ni en deux. Elles s'espacèrent sur plus de deux mois. Tandis que le roi tenait le siège, l'évêque de Winchester Henri¹ s'entremet pour la paix, car il ne pouvait plus endurer la guerre cruelle qui dévastait la terre. Les habitants périssaient; toute joie s'était évanouie; la perte remplaçait le gain, la pauvreté la richesse. Et, quand les pauvres gens ne récoltent rien et ne peuvent payer leurs rentes, force leur est de quitter la terre et d'aller chercher ailleurs leur pain. Les seigneurs deviennent pauvres, et tout le monde est dans la misère. Les conditions de l'accord furent que chacun garderait ce qu'il avait et qu'on ferait l'oubli sur le passé [678].

Cette paix eut lieu à la suite de la prise de Lincoln, où le roi fut pris. Il y perdit beaucoup de son prestige, et il ne lui resta que la couronne. Roi qui ne peut ni prendre ni donner, et qui ne gagne ni ne perd, n'est bon à rien. Son sceau n'eut plus

servaient au jeu proposé par le jeune Guillaume au roi Étienne. Ce jeu est encore en usage en Angleterre. Les deux adversaires tiennent chacun une de ces tiges et les frappent l'une contre l'autre, jusqu'à ce que l'une des deux tiges perde sa tête. La plante ainsi employée est appelée vulgairement en anglais *cocks* ou *jackstraws*. Voyez sous ces deux mots J. Britten et R. Holland, *A Dictionary of english Plant-names* (London, 1866, *Dialect Society*); J.-A.-H. Murray, *New English Dictionary founded on historical principles*, sous *COCKS*.

1. Henri de Blois; il était frère d'Étienne.

cours; toute sa puissance tomba, et de la royauté il ne garda plus que le titre [690].

C'est à Shrewsbury qu'eut lieu le parlement où cette paix fut conclue. Le roi fut échangé contre le comte de Gloucester. Les otages furent tenus quittes, les prisonniers délivrés de prison et Guillaume rendu à sa famille, qui avait eu pour lui de grandes inquiétudes¹. Mais, à qui Dieu veut aider, rien ne peut nuire [744].

En peu de temps, Guillaume grandit. Il était si bien formé que, si on l'avait sculpté, il n'aurait pas eu de plus beaux membres. Je le vis, et il m'en souvient bien. Il avait la chevelure brune et beau visage. Sa prestance était celle qui aurait convenu à un empereur de Rome. Il avait l'enfourchure large et était d'aussi belle stature qu'un gentilhomme peut être. Celui qui le fit était un artiste [736].

Tandis que Guillaume faisait sa croissance, le roi Étienne mourut², et on couronna le roi Henri³, qui était preux et courtois et avait déjà femme et enfants⁴. Jean le Maréchal résolut d'envoyer Guillaume à Tancarville, au Chambellan⁵, son cou-

1. L'auteur a commis ici un grave anachronisme. Il est exact que la paix fut conclue en 1153, peu de temps après le siège de Newbury, qui eut lieu en 1152, comme nous l'apprend le témoignage de Henri de Huntingdon cité plus haut (p. 9, n. 1). Mais il ne l'est pas que le roi ait été pris à Lincoln et échangé contre le comte de Gloucester à la même époque. En effet, la bataille de Lincoln, où Étienne fut fait prisonnier, est du 2 février 1141 (voy. entre autres Robert de Torigni, éd. Delisle, et la note de l'éditeur, I, 220), et c'est en septembre 1141 que Robert de Gloucester tomba entre les mains de la reine Mathilde, femme d'Étienne. L'échange des deux princes, qui eut lieu peu après la prise du second, est donc sans rapport aucun avec la paix de 1153. Il n'est d'ailleurs question d'un parlement à Shrewsbury nulle part ailleurs que dans notre poème.

2. 25 octobre 1154.

3. Henri II fut couronné le 19 décembre 1154.

4. Ceci n'est pas exact. Henri II épousa Éléonore de Guyenne le 18 mai 1152, et son premier-né, Henri, naquit le 28 février 1155.

5. Guillaume II de Tancarville, qui, après la mort du comte Patrice, en 1168 (voy. plus loin, v. 1623 et suiv.), fut nommé par Henri II gouverneur du Poitou (Gautier Map, *De nugis curialium*, éd. de la *Camden Society*, p. 234). Les seigneurs de Tancarville (arr. du Havre) étaient chambellans héréditaires de Normandie. Il rejoignit Richard Cœur-de-Lion en Terre sainte (*L'Estoire de la guerre sainte*, v. 4715), d'où il ne paraît

sin germain. Il fit préparer l'équipage de Guillaume comme il convient de faire pour un gentilhomme qui va chercher fortune à l'étranger [754].

Guillaume se mit en route, ne menant avec lui pour toute suite qu'un valet et un garçon¹. Le monde n'était pas alors aussi orgueilleux que de nos jours. Un fils de roi chevauchait, sa chape troussée², sans plus d'équipage; présentement, il n'y a guère écuyer qui ne veuille avoir une bête de somme [768].

Je ne veux pas m'arrêter à faire l'histoire des années pendant lesquelles Guillaume fut écuyer. On dit qu'il resta bien huit ans entiers dans cette position³. On trouvait qu'il ne faisait que boire, manger et dormir. « De quoi nous sert ici ce Guillaume « gâte-viande⁴? » se demandait-on l'un à l'autre. Le Chambellan le savait bien, et ces paroles ne lui plaisaient guère. Il les écoutait en souriant et disait après un instant de silence : « Il saura « bien tirer fève de pot⁵ ! c'est mon neveu et mon ami. Vous ne

pas être revenu. Voyez, sur l'histoire de ce personnage, Deville, *Histoire du château et des sires de Tancarville*, Rouen, 1834, p. 124 et suiv.

1. Le garçon est proprement un domestique; le valet est un jeune homme de bonne famille, un compagnon plutôt qu'un serviteur.

2. C'est-à-dire son manteau roulé et porté en bandoulière.

3. Le manuscrit (v. 772) porte *viint*. Je propose de lire *uit*, correction très légère, parce qu'il n'est pas possible qu'il se soit écoulé vingt ans depuis le moment où Guillaume a pu être écuyer jusqu'à celui où il fut fait chevalier. On vient de voir qu'il fut envoyé au chambellan de Tancarville après le couronnement de Henri II, c'est-à-dire postérieurement au 19 décembre 1154. Né au plus tôt en 1143, puisqu'il était le second enfant d'un mariage qui ne peut avoir eu lieu avant la fin de 1141 (voy. v. 372 et suiv.), il eût été trop jeune en 1154 ou même en 1155 pour remplir les fonctions d'écuyer. Il peut avoir été envoyé à cette époque au comte de Tancarville, mais il n'est pas probable qu'il ait été dès lors écuyer. Or, l'affaire de Drincourt que le poète va rapporter est de juillet 1173, et dès ce moment Guillaume était chevalier. Il est donc impossible qu'il soit resté écuyer pendant vingt années. Même avec cette correction, la chronologie du poème reste ici bien confuse. Nous allons assister à des événements qui appartiennent aux années 1173 et 1174, pour revenir ensuite à 1168.

4. Cf. les surnoms, devenus noms de famille, *Gasteblé*, *Gastevin*, et, en provençal, *Guastapas*.

5. Expression analogue à « trouver la fève au gâteau » (Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2^e éd., 1, 72; cf. Cotgrave).

« savez pas qui je nourris là. » Il était d'ailleurs plein de bonté pour lui, ce qui excitait la jalousie des autres. Lui, toutefois, se taisait. Il était si doux et débonnaire qu'il ne faisait pas semblant d'entendre le mal qu'on disait de lui [804].

En ce temps, le roi Henri fut en guerre avec le roi [de France] Louis. Ce fut une guerre cruelle. On fortifia les marches. De Bonsmoulins¹ à Arques², il n'y eut château qui ne fût bien garni. Le Chambellan était à Drincourt³, où il tint une riche cour. Là fut fait chevalier Guillaume le Maréchal. Le Chambellan lui ceignit l'épée, dont par la suite il donna maint coup. Dieu lui accorda telle grâce que, dans toutes les affaires auxquelles il prit part, il se distingua par ses exploits [826].

Avec le comte d'Eu⁴ il y eut une partie des chevaliers de Normandie et aussi le connétable, mais il s'éloigna de la ville (Drincourt) dès qu'il eut appris que le comte de Flandre arrivait, avec le comte Mathieu de Boulogne⁵, le comte de Ponthieu⁶ et Bernard de Saint-Valeri⁷. On cria : « Aux armes ! aux armes !

1. Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche.

2. Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville.

3. Drincourt ou Neufchâtel-en-Bray, ch.-l. d'arr. de la Seine-Inférieure. Henri 1^{er} d'Angleterre y bâtit un château qui fut appelé *Novum castrum* ; on prit l'habitude de dire en français : « le Noef-castiel de Driencourt » (*Hist. des ducs de Normandie*, éd. de la Société de l'histoire de France, p. 89), et peu à peu Neufchâtel remplaça l'ancien nom.

4. Henri II, fils de Jean, comte d'Eu, mort en 1170, et d'Alix, fille du comte d'Arundel, dont il a été question un peu plus haut (p. 10, note 2). Il mourut en 1183 (Delisle, *Robert de Torigni*, II, 19, note 2 ; *Art de vérifier les dates*, II, 799). Nous savons qu'en 1173, époque où eut lieu l'affaire de Drincourt (voy. p. 16, note 2), il s'était soumis (*subdidit se et castella sua*) au jeune roi et au comte de Flandre (Robert de Torigni, II, 39). Il reparaitra plus loin (v. 4655) parmi les hommes du jeune roi.

5. Philippe, comte de Flandre, et Mathieu, comte de Boulogne, étaient frères. Ils avaient fait hommage au jeune roi, qui, en retour, leur avait accordé diverses concessions territoriales en Angleterre et en Normandie (Ben. de Peterb., I, 44).

6. Jean I, qui mourut au siège d'Acre en 1191 (*Art de vérifier les dates*, II, 753-4).

7. Bernard III de Saint-Valeri (A. du Chesne, *Hist. de la maison de Dreux*, p. 71). Il fut l'un des messagers envoyés au pape par Henri II, en 1165, à l'occasion du différend avec Thomas Becket (Rog. de Howden, I, 230). On a des donations de lui à l'abbaye de Fontevraud (Bibl. nat., lat. 5480, pp. 257-261).

« Comte¹, que fais-tu, que tu ne t'armes? Ils sont plus de deux mille qui descendent pour brûler cette ville². » Ils s'arment au plus vite et montent à cheval. Ils virent dévaler le Chambellan à la tête de vingt-huit chevaliers. Et, quand il fut arrivé en bas, il rencontra le connétable et lui dit : « Sire, ce sera grande

1. Comte d'Eu, probablement.

2. L'attaque de Drincourt ou Neufchâtel est contée avec des circonstances de détails qui ne se retrouvent point ailleurs et qui, bien que présentées de façon à faire valoir le héros du poème, renferment probablement quelque parcelle de vérité. Mais il ne paraît pas que le poète ait eu une idée nette des événements entre lesquels le siège de Drincourt prit place, ni même qu'il ait su dans quelles conditions ce siège eut lieu. Il nous montre le connétable abandonnant la ville au moment où elle est attaquée par les comtes de Flandre et de Ponthieu, Bernard de Saint-Valeri et le comte Mathieu de Boulogne. Mais elle est défendue et finalement délivrée (v. 1092) par le Chambellan et ses hommes, entre lesquels Guillaume le Maréchal se distingue particulièrement. Or les historiens du temps nous présentent les faits sous un aspect tout autre et probablement plus vrai. Le siège de Drincourt est l'un des épisodes de la guerre qui eut lieu en 1173 entre le roi d'Angleterre, Henri II, et le roi de France, Louis VII. Le jeune roi, fils de Henri II, y prit part contre son père, ce que le poète a négligé de dire. La Chronique dite de Benoît de Peterborough nous a donné la liste des partisans du jeune roi, qu'elle qualifie naturellement de traîtres. On y voit figurer le comte d'Eu, le chambellan de Tancarville, le comte de Ponthieu, que le poème range parmi les adversaires du Chambellan (v. 835), et notre Guillaume le Maréchal (éd. Stubbs, I, 45-6). Vers l'octave de la Saint-Pierre et Paul (6 juillet), le jeune roi, accompagné du comte de Flandre et de son frère Mathieu de Boulogne (mentionnés aux vers 834 et 837), assiège Drincourt, qui leur est rendu au bout de quinze jours par les deux connétables de la ville, Doon et Thomas Bardoul, qui étaient frères. (Voir sur ces deux personnages la note de M. Delisle, *Robert de Torigni*, II, 40, note 5.) Pendant le siège, Mathieu de Boulogne avait été blessé mortellement. Tels sont les faits rapportés par la chronique de Benoît (éd. Stubbs, I, 49) et par Robert de Torigni (éd. Delisle, II, 40). On voit que ce récit et celui du poème diffèrent du tout au tout : 1° chez les historiens, Drincourt est assiégé, tandis que dans le poème il n'est parlé que d'un simple combat ; 2° les historiens ne font aucune mention, à propos de ce siège, du comte d'Eu, du chambellan de Tancarville ni de Guillaume le Maréchal ; 3° d'après les historiens, ces trois personnages auraient été partisans du jeune roi et par conséquent alliés des comtes de Flandre et de Boulogne, tandis que le poème les fait combattre les uns contre les autres. Peut-être notre poète a-t-il modifié et déplacé les faits pour n'avoir pas à montrer son héros en lutte avec le roi d'Angleterre.

« honte si on laisse brûler cette ville. » Le connétable répondit : « Vous dites vrai, Chambellan, et, puisque c'est votre idée, allez « la défendre. — Volontiers, sire; je ferai de mon mieux. » Sur ce, il entra dans la ville et trouva sur le pont Guillaume de Mandeville, qui fut plus tard comte¹. Il descendit sur le pont², pour le défendre à la tête de nombreux chevaliers. Le Maréchal s'avança de telle sorte qu'il se trouva chevaucher côte à côte avec lui. « Guillaume, » lui dit le Chambellan, « retirez-vous en arrière; ne soyez pas si primesautier. Laissez « passer ces chevaliers. » Guillaume se retira tout honteux, car il se croyait bien chevalier. Il en laissa passer trois devant lui, puis éperonna et se retrouva au premier rang de ceux qui passaient le pont [886].

1. Guillaume de Mandeville avait succédé, comme comte d'Essex, à son frère Geoffroy en 1166; c'est donc par erreur que le poète dit, ici et plus loin (v. 1144), qu'il n'était pas encore comte. Plus tard, en 1180, il devint comte d'Aumale par son mariage avec Hadevise, comtesse d'Aumale. Son surnom est écrit, v. 1142, 8782, *de Magneville*, et, v. 7687, *de Manneville*, en latin *de Magnavilla*. On ne sait pas exactement où était située la terre ainsi nommée. M. J.-H. Round (*Geoffrey de Mandeville*, p. 37) pense que c'était le village de Mandeville, canton de Trevières, arr. de Bayeux, et il s'appuie sur l'autorité de Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, II, clxxxviii, ajoutant que cette opinion est partagée par M. L. Delisle, mais il n'a pas fait attention que M. Delisle distingue expressément le Guillaume de Mandeville dont parle Stapleton, de Guillaume de Mandeville, comte d'Essex, disant que ces deux Guillaume n'avaient rien de commun que le nom (Delisle, *Magni rot. scacc. Normanniæ... fragmentum*, dans *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, 2^e sér., VI, 2^e partie, xvi-xvii; tir. à part, p. 21). Nous restons donc dans l'incertitude quant à l'origine de G. de Mandeville, comte d'Essex. M. Delisle (*l. l.*) a consacré à ce dernier une note très étendue et très nourrie à laquelle on ne peut que renvoyer le lecteur. Voir aussi l'art. de M. W. Haut dans le *Dictionary of national biography*, sous MANDEVILLE (WILLIAM DE). Guillaume de Mandeville, comte d'Essex et d'Aumale, fut un personnage très considérable, qui joue à plusieurs reprises un rôle important dans l'histoire d'Angleterre, de 1173 à 1189, époque de sa mort. On ne voit pas à quel propos il est ici mentionné. Il ne paraît pas, en effet, qu'il ait assisté au siège de Drincourt, et, s'il y avait pris part, c'eût été dans les rangs des adversaires du Chambellan, car il était resté fidèle à Henri II (Ben. de Peterb., I. 51).

2. Neufchâtel est longé, du côté de l'ouest, par une petite rivière appelée la Béthune. Le pont dont il s'agit ici sera appelé tout à l'heure « le maître pont. »

Ils se rencontrèrent avec leurs ennemis, qui entraient par force en la ville. Les deux troupes se heurtèrent au galop. Tel fut le choc qu'on n'eût pas entendu Dieu tonner¹. Le Maréchal, ayant brisé sa lance, mit l'épée à la main et inspira tant de hardiesse à ses compagnons qu'ils firent repasser la porte à l'ennemi, et le reconduisirent jusqu'au pont de la chaussée². Mais ils étaient trop peu nombreux. Des forces supérieures fondirent sur eux par la chaussée d'Eu, et ils furent contraints de battre en retraite, ce qu'ils firent en combattant. Ils furent ainsi ramenés de force jusqu'à la tête du maître pont³. Nouveaux exploits de Guillaume. Il y avait aux fenêtres des dames, des chevaliers, des bourgeois, des bourgeoises, qui s'écrièrent : « Seigneurs normands, venez en aide au Maréchal. Nous souffrons de le voir combattre avec tel désavantage. » Les hérauts et les ménestrels se mettent à sa suite et proclament sa vaillance⁴. Les Normands, revenant à la charge, repoussèrent leurs adversaires. La bataille eût été gagnée, lorsque le comte Mathieu de Boulogne survint à la tête de troupes fraîches [1020]. La lutte recommença. Quatre fois les Normands ramenèrent leurs ennemis jusqu'au pont de la chaussée. C'est vérité que les défenseurs l'emportèrent sur les assaillants. Le Maréchal rentrait chez lui⁵ lorsque des sergents flamands l'accrochèrent par l'épaule avec un croc de fer. Ils s'y mirent plus de treize pour l'abattre de son cheval; il réussit toutefois à se dégager, mais son cheval avait reçu tant de blessures qu'il en mourut [1082].

Les bourgeois, voyant la prouesse du Maréchal, reprirent courage : ils courent s'armer ; les femmes sortent des maisons avec des haches, des bâtons, des massues, et achèvent la déroute de leurs ennemis. Quand la ville eut été ainsi délivrée par le

1. Expression habituelle pour désigner un grand fracas :

Qu'en n'i oïst nes Damedieu tonant.

(*La mort Aymeri*, v. 4068.)

2. De la chaussée d'Eu, mentionnée dans la phrase suivante, au nord-est de la ville; ce devait être un pont jeté sur un fossé.

3. Le pont de la Béthune, par lequel ils étaient entrés dans la ville.

4. On voit que nous sommes ici en pleine fantaisie. Le poète raconte un tournoi et non une action de guerre.

5. On s'explique mal que Guillaume entrât chez lui alors que le combat était loin d'être terminé.

seigneur de Tancarville et par les siens, tous furent unanimes à déclarer que l'honneur de la journée devait être attribué au Maréchal. Les Français en rendirent témoignage, eux qui auparavant faisaient peu de cas de lui [1166].

Ce jour-là, le Chambellan tint grande cour. On fit un festin magnifique où tout le monde fut admis. Chacun porta honneur au Chambellan, sans que la ville eût été rendue et brûlée, car le connétable, en l'abandonnant vilainement, l'avait livrée au pillage. On se racontait ce qu'on avait vu en cette journée, et on disait que le Maréchal avait tenu tête à tous ses adversaires, combattant pour délivrer la ville et non pour gagner¹. Sur ce, Guillaume de Mandeville, qui n'était pas encore comte², dit : « Maréchal, donnez-moi un don. — Volontiers, quoi? — Une croupière, ou, à défaut, un vieux collier. — Mais jamais je n'en eus de ma vie, » répondit le Maréchal. — « Maréchal, que dites-vous? Vous en avez bien eu quarante ou soixante, et vous me refusez pour si peu! » Tous se mirent à rire, comprenant ce que le seigneur de Mandeville voulait dire³ [1166].

Les barons s'interposèrent entre les deux rois et réussirent à rétablir la paix⁴. Le Chambellan et sa mesnie revinrent à Tancarville. Il fut convenu que les chevaliers iraient chercher fortune où bon leur semblerait. Cela ne convenait guère au Maréchal, qui avait eu son cheval tué sous lui, et à qui il ne restait plus que son palefroi. Le Chambellan se montra peu généreux envers lui. Il fut réduit à vendre un manteau qu'il avait eu quand il fut armé chevalier. Il n'en put tirer que vingt-deux sous de monnaie angevine, avec lesquels il acheta un roncin⁵,

1. *Gagner*, c'était faire des prisonniers qu'on mettait à rançon, ou prendre des chevaux.

2. Voy. p. 17, n. 1.

3. Il voulait dire que le maréchal aurait pu, s'il l'avait voulu, se faire tout un assortiment d'objets de sellerie aux dépens des chevaliers qu'il avait vaincus.

4. Une trêve, selon le texte (v. 1166); mais on voit par ce qui suit qu'il s'agit d'une paix et non d'une simple trêve. La paix à laquelle il est fait ici allusion n'eut pas lieu immédiatement après l'affaire de Neufchâtel, comme il semble résulter du poème : elle fut conclue, entre Tours et Amboise, le 30 septembre 1174 (voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 53).

5. Il est nécessaire de conserver ici le mot du texte, faute d'un terme

qu'il employa à porter ses armes. Et ce fut le premier roncín qui fut employé à cet usage [4200].

La nouvelle se répandit partout qu'on allait donner une quintaine¹ entre Saint-Jamme et Valennes². On annonça quinze jours d'avance que les Angevins, les Manceaux, les Poitevins, les Bretons tournoieraient ce jour-là contre les Français, les Normands et les Anglais. Lorsque la nouvelle fut parvenue à Tancarville, le Chambellan se prépara à porter les armes à cette occasion [4217].

La salle se remplit de chevaliers qui se disposaient à aller au tournoi, mais le Maréchal n'avait aucun moyen de s'y rendre. Il en devint pensif. Le seigneur de Tancarville lui dit : « A quoi pensez-vous, Maréchal? — Sire, je n'ai point de cheval. — Ne vous tourmentez pas, vous en aurez. » Le Maréchal, se fiant à sa parole, le remercia. Toute la nuit, les chevaliers font rouler leurs hauberts, frotter leurs chausses, préparer leurs armures et l'équipement de leurs chevaux. Le lendemain matin, ils se mirent en mouvement et se groupèrent sur la place. Le Chambellan y fit mener de bons destriers pour donner à ses chevaliers. La distribution se fit, et le Maréchal fut oublié. Il en fit la remarque. Le Chambellan lui exprima ses regrets et l'assura qu'à tout prix il lui procurerait un cheval. Il restait en effet un cheval grand, fort et rapide, mais qui était si indomptable qu'on ne pouvait pas le brider. On l'amena; le Maréchal le monta sans s'appuyer du coude et lui donna de l'éperon. Le cheval partit plus vite qu'un émerillon. Impossible de le rete-

exactement correspondant en français moderne. Le *roncín* était un cheval de charge; voy. Du Cange, *RUNCINUS*.

1. La quintaine, qui prend son nom de la *via quintana*, réservée aux exercices militaires, dans les camps romains, est au moyen âge un jeu consistant à frapper de la lance un mannequin placé sur un pivot; voy. la septième dissertation de Du Cange sur l'histoire de saint Louis et cf. ma traduction de *Girart de Roussillon*, p. 1, note 2. On va voir qu'ici il s'agit plutôt d'un tournoi.

2. Il y a un *Valennes* dans la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Vibraye. Si c'est le lieu ici désigné, on pourrait corriger le *Seint Jame* du texte en *Seint[e] Jamme* (le vers se lirait : *Qu'entre Seint[e] Jame...*); ce serait Sainte-Jamme-sur-Sarthe (*Sancta Gemma*), arr. du Mans, cant. de Ballon.

nir. On lui aurait mis quinze freins qu'on ne l'eût pas arrêté. Le Maréchal s'avisait de lui allonger de trois bons doigts la bride, de façon que le mors lui descendit jusque sur les dents. Il s'en trouva bien. Le cheval ainsi bridé se laissait tourner en une demi-acre de terre¹ comme l'animal le plus doux du monde [1302].

Le jour du tournoi, les chevaliers se tinrent devant leurs refuges² jusqu'au moment où ils furent armés, puis ils chevauchèrent par pelotons, en rangs serrés et sans désordre. Et sachez que devant les lices on ne fit pas de joutes avec conventions³. La chance était de tout perdre ou de tout gagner. Le Chambellan se tint en arrière. Quarante chevaliers ou plus suivaient sa bannière. Le roi d'Écosse était présent avec une suite nombreuse⁴. Le Maréchal se lança sur sire Philippe de Valognes⁵, chevalier bel et élané, le saisit par le frein et l'entraîna de force hors du tournoi. Puis, ayant pris sa fiancée, il rentra dans la mêlée et fit successivement deux nouveaux prisonniers. Comme il faisait descendre de cheval le second, un chevalier s'approcha de lui, disant : « Puisque je suis à la prise, je dois

1. L'acre anglaise était au moyen âge un espace beaucoup moindre que de nos jours; voy. Du Cange, *ACRA*.

2. Il sera question plus loin encore (v. 3249) de ces lieux de refuge (*recès*) qui étaient ou fortifiés ou protégés par une convention, de sorte que les chevaliers du tournoi y trouvaient un abri. Il est parlé en d'autres poèmes encore de ces *recès*. Ainsi, dans le Roman de Sone de Nausay on voit Sone rentrer au *recet* pour y changer d'armes (Scheler, *Notice et extraits de deux mss. français de la bibliothèque de Turin*, Bruxelles, 1867, p. 45).

3. Voy. le vocabulaire au mot *plaidettes*.

4. Guillaume le Lion, roi d'Écosse, avait envahi l'Angleterre en 1174. Fait prisonnier, il avait été emprisonné à Caen, puis à Falaise (Ben. Peterb., I, 74; Rog. de Howd., II, 65). Il dut, pour obtenir sa liberté, faire hommage au roi Henri II par le traité de Falaise (août 1174. Ben. Peterb., I, 96; Rog. de Howd., II, 80). C'est sans doute peu après ce traité qu'eut lieu le tournoi où nous le voyons paraître.

5. Philippe de Valognes fut l'un des otages donnés au roi Henri II par Guillaume, roi d'Écosse, lors du traité de Falaise (Ben. Peterb., I, 98; Rog. de Howd., II, 80). Il fut chambrier du roi d'Écosse. Il est mentionné avec cette qualité, en 1212, dans un document publié par Cole, *Documents illustrative of english history in the thirteenth and fourteenth centuries* (London, 1844), p. 234.

« avoir part au cheval. » Le Maréchal y consentit. Il le regretta ensuite, mais ne s'en démentit pas [1362].

Dieu est sage et courtois¹. Il a bientôt fait de venir en aide à ceux qui se fient en lui. Ce matin, le Maréchal était pauvre en deniers et en chevaux. Le voilà maintenant bien pourvu de palefrois, de roncins, de sommiers. Le tournoi fini, tous félicitèrent le Maréchal et lui firent meilleure mine que devant : « Tant as, tant vaus et tant je t'aime² » [1380].

Peu après se répandit la nouvelle d'un tournoi entre Saint-Brice et Bouere³. Le Chambellan n'y alla point. Le Maréchal, toutefois, lui demanda congé de s'y rendre. « Vous n'y arriverez pas à temps, » lui dit celui-ci. « Songez qu'il y a trois grandes journées de chemin. — S'il plaît à Dieu, j'y arriverai bien, sans vous causer aucun dérangement. — Allez, et que Dieu vous conduise ! Ce n'est pas moi qui vous en empêcherai. » Le Maréchal arriva au moment où les chevaliers s'armaient. Il descendit en hâte, se fit armer et remonta. Il eut bientôt fait d'abattre un chevalier. Mais à ce moment survinrent cinq chevaliers qui le saisirent au frein. Ils eurent beau le tirer et le frapper, il réussit à se délivrer d'eux, mais ils lui tournèrent son heaume sens devant derrière, de telle façon qu'il ne put l'arracher qu'en brisant un des lacs⁴. Comme il se donnait

1. Cf. v. 5465 : *Molt est Dex puissanz et corteiz*. L'idée que Dieu est courtois a été fréquemment exprimée dans notre ancienne poésie : *Curteis est Deus ki tut crea*, dit, au début de son œuvre, Roau d'Arundel, traducteur en vers de la lettre de Prêtre-Jean (*Notices et extraits des mss.*, XXXIV, 1, 231). C'était une locution toute faite, qui a été parodiée : *Mult [par] est diables curteis* est le premier vers d'un poème satirique sur les états du monde (*Romania*, IV, 388).

2. C'est par ce proverbe que l'auteur des *Moralités des philosophes* (traduction du *Moralium dogma philosophorum* de Guillaume de Conches faite au XIII^e siècle) rend ce vers d'Horace... *quia tanti quantum habeas sis* (*Serm.*, I, 1, 68; ch. xxxix du *Moralium dogma*). D'autres exemples du même proverbe ont été indiqués au t. I, dans la note du v. 1380.

3. Dans le texte *Boeles* (v. 1382) en rime avec *novelles*. Saint-Brice et Bouere sont deux localités voisines situées dans l'arrondissement de Château-Gontier (Mayenne). Je dois à M. Longnon cette identification, à laquelle on ne peut rien objecter sinon que les documents anciens portent constamment *Boeria*, *Boere*, *Boyre*, et non *Boeles* (L. Maitre, *Dict. topogr. de la Mayenne*).

4. On sait que le heaume était lacé à la ventaille.

un peu d'air, vinrent à passer deux chevaliers de marque qui l'avaient vu à l'œuvre, sire Bon-Abbé de Rougé¹ et Jean de Subligni². « Messire Jean, » dit le premier, « qui est ce chevalier qui se sert si bien de ses armes? — C'est Guillaume le Maréchal. Il n'y a pas d'homme plus loyal. Son écu est de Tancarville. — Certes, » reprit Bon-Abbé, « la troupe dont il est le chef doit gagner en valeur et en hardiesse » [1482].

Le Maréchal, qui les entendit, se réjouit en son cœur. Il remit son heaume et rentra dans la mêlée, où il fit de tels exploits qu'on lui donna sans conteste le prix du tournoi [1500].

Puis il mena si belle vie que plusieurs furent jaloux de lui. Il erra³ en tournois et en guerres, par tous les pays où un chevalier peut conquérir honneur. Sa renommée se répandit en France, dans le Pays d'aval, en Hainaut, en Flandre. Il n'y a, en Bretagne et en Normandie, prud'homme qui ne parle de lui avec éloge. Sa vaillance est réputée en Anjou, dans le Maine, en Aquitaine. Le désir lui vint de retourner en Angleterre, où il était né, pour revoir sa famille. Lorsque le vent fut favorable, il prit congé du Chambellan [1532]. En le lui accordant, celui-ci l'engagea à revenir au plus tôt, car l'Angleterre n'était un bon pays que pour des vavasseurs ou pour des gens qui n'ont cure d'errer. Mais, ceux qui aimaient la vie de chevalier errant et les tournois, on avait coutume de les envoyer en Bre-

1. Rougé (dans le texte *Rogi*), ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaubriant. Ce seigneur breton est mentionné par Robert de Torigni, à l'année 1173, et fit, en 1183, une donation à l'abbaye de Mellerai (voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 45, note 6).

2. Subligni, arr. d'Avranches, cant. de la Haye-Pesnel; *Soleingni* dans le texte (v. 1466), *Soligneium* et *Suligneium* dans les documents du XII^e siècle. La forme première doit être *Sulliniacus*, qui a donné *Suligni*, *Sulegni*, puis *Subligni*, dans l'Yonne (voy. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*). — Johannes de « Suligneio » ou « Soligneio » figure en des documents divers compris entre 1153 et 1175 (*Rob. de Torigni*, éd. Delisle, II, 298, 308; Delisle, *Magni rotuli scaccarii Normannie.... fragmentum*, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de Normandie*, 2^e série, t. VI, 2^e partie, p. xxvij, tir. à part, p. 35). Il fut probablement l'un des chevaliers du jeune roi Henri, car il figure comme témoin dans une charte de ce prince en faveur de Christ-Church, Cantorbery, qui paraît être de 1175 (*Musée brit.*, Cott. charters VI, 1).

3. Comme un chevalier *errant*.

tagne ou en Normandie¹, ou partout où on fait des tournois. Voilà comme il faut faire quand on veut acquérir le prix des armes. Le Maréchal sut reconnaître que le Chambellan avait raison [1550].

Il eut bon vent pour passer la mer. Il traversa Surrey et le Hampshire et demanda des nouvelles du bon comte de Salisbury. On lui apprit qu'il était à Salisbury, de retour de la cour. Il se rendit auprès de lui et fut bien accueilli parce qu'il était homme vaillant et fils de sa sœur. Je ne sais combien il y séjourna, mais le roi Henri se hâta de traverser la mer, parce que les Poitevins s'étaient révoltés contre lui et ravaageaient sa terre, détruisant tout ce qu'ils trouvaient en dehors des châteaux². De tout temps, les Poitevins furent rebelles envers leurs seigneurs : on le voit encore de nos jours³ [1580].

Le roi manda par brefs ses comtes, ses vicomtes, ses barons,

1. La Normandie était le pays où les joutes et les tournois étaient le plus en honneur :

Ce dient cil de Normandie
Que si bele chevalerie
N'a el siecle que de joster.

(*L'Atre perilleux*, v. 2149-51, dans *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen*, XLII, 168.)

2. La succession des événements est ici entièrement intervertie. C'est en janvier 1168 que Henri II marcha contre les Poitevins (Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 112). Quant à la question de savoir s'il traversa la mer à cet effet ou s'il était déjà sur le continent, voy. ci-après, p. 25, note 1.

3. Plus loin encore (vv. 12545 et suiv.) le poète insiste sur cette idée. Les Poitevins avaient au moyen âge la réputation d'être peu fidèles à leurs seigneurs. J'ai réuni à ce propos dans une note des *Notices et Extraits des manuscrits* (XXXIV, 1^{re} partie, p. 222) un certain nombre de témoignages. En voici d'autres. Guillaume Le Breton (*Phil.*, VI, 358) :

At Picti, quibus est fidei mutatio semper.

Grata comes.

et ailleurs (VIII, 451) :

Nec Pictos constringit amor nec Protea nexus.

Voir aussi Raoul de Houdenc, *Songe d'enfer*, vv. 62-88 (Scheler, *Trouvères belges*, II, 78-9).

Lorsque le poète dit qu'encore à l'heure actuelle on est témoin du manque de foi des Poitevins, il fait peut-être allusion à la reddition de la Rochelle au roi de France, en 1224, qui faisait dire à Mathieu de Paris : « O innata Pictavensibus proditio! » (*Chron. maj.*, éd. Luard, III, 84).

ses châtelains et leur confia la garde de sa terre. Ceux-ci lui furent fidèles. Il partit, emmenant avec lui sa femme et des barons choisis, entre lesquels le comte Patrice. Ce fut grand deuil et grand dommage. Le lignage du comte en pleure encore. Guillaume le Maréchal suivit son oncle qui le chérissait et repassa la mer avec lui [1600].

Le roi débarqua à Barfleur¹, en Normandie, se rendit à Caen, à Lisieux, à Rouen, puis, en traversant le Maine et l'Anjou, il arriva en Poitou pour y poursuivre ses ennemis qui lui avaient pris et dévasté sa terre. Il mit la reine sous la garde du comte Patrice et des siens. Le comte accepta; mais il n'avait pas de sauf-conduit. Les Poitevins lui tendirent un guet-apens. Geoffroi de Lusignan était le sire de cette race qui jamais ne consentit à garder foi ni hommage à aucun seigneur ni à supporter aucun joug. Toujours il y eut du poil du loup² [1268]. Quand le comte Patrice vit la troupe de Geoffroi armée, tandis que ses hommes étaient sans armes³, il comprit que la partie n'était pas égale. Pourtant il ne voulut pas fuir. Il envoya la reine au château⁴ et demanda son cheval⁵; mais celui-ci était trop loin : il ne put ni l'avoir quand il en avait tant besoin ni être armé à temps. Désarmé, il leur courait sus, monté sur son palefroi, quand son cheval arriva. Ses compagnons ne le suivirent pas, car ils étaient en train de s'armer. C'est chose trop pénible à conter. Comme il montait sur son cheval, avant qu'il fût bien assis entre les arçons, un traître, un assassin, le frappa d'un épieu par derrière à travers le corps. Il mourut sur place, pour le malheur des siens⁶ [1652].

1. Barfleur, arr. de Valognes, petit port de mer à l'extrémité orientale du Cotentin. — On n'a d'ailleurs aucune preuve que le roi Henri II soit venu d'Angleterre au moment de l'insurrection des Poitevins. D'après les données historiques connues jusqu'à ce jour, le roi aurait séjourné sur le continent depuis le mois de mars 1166; la reine toutefois serait venue le rejoindre à la fin de 1167, voy. Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 92, 112.

2. Voy. *lou*, au vocabulaire.

3. Il s'agit des armes défensives, heaume et haubert, qu'on mettait au moment du combat.

4. Quel château ?

5. Son cheval de bataille; il était monté sur un palefroi.

6. Le meurtre du comte Patrice eut lieu en 1168, « circa octavas Pas-

Quand le Maréchal vit tomber son oncle, il peñsa perdre le sens, de n'avoir pu être à temps sur celui qui avait tué le comte. Armé seulement d'un haubert¹, il courut sus; d'un épieu il frappa le premier qu'il rencontra et le porta à terre. Jamais lion affamé ne fut plus acharné à sa proie. Tous ceux qu'il rencontre devant lui, il les met à honte. Il eût tiré de la mort du comte une vengeance éclatante, mais ils l'attaquèrent avec leurs épieux, tuant son cheval sous lui. Une fois à terre, il ne perdit pas courage : comme il n'avait plus moyen de leur échapper, ils se mirent plus de soixante sur lui, cherchant à le prendre. Mais lui, ne s'effrayant pas, s'adossa à une haie,

« *chæ, dolo Pictavensium,* » nous dit Robert de Torigni (éd. Delisle, II, 5), c'est-à-dire vers le 7 avril de cette année (le 27 mars, selon Eyton, p. 113). Nous savons aussi par le même historien que le roi Henri avait en effet laissé la reine Éléonore sous la garde du comte de Salisbury (ibid., 4). Mais il est beaucoup moins sûr que Geoffroi de Lusignan ait pris part au meurtre, comme notre auteur semble l'insinuer ici. On vient de voir que Robert de Torigni incrimine en général les Poitevins; Gervais de Cantorbery (éd. Stubbs, I, 205; Bouquet, XIII, 130 *ε*) n'en dit pas plus : « *Comes Patricius Saresberiensis...*, a Pictavensibus occisus est, qui a « *rege Anglorum defecerunt;* » Raoul de Dicet (éd. Stubbs, I, 331; Bouquet, XIII, 187 *δ*) est encore plus vague : « *Comes Patricius in Aquitania, princeps militiæ regis Anglorum, lancea confossus obiit.* » Deux historiens, Roger de Howden et Benoît de Peterborough, imputent le meurtre de Patrice non pas, comme ici, à Geoffroi de Lusignan, mais à son frère Gui, celui qui, plus tard, fut roi de Jérusalem. Roger : « *Eodem anno Gwido de Leszennan interfecit Patricium comitem Salesbiriensem redeuntem in peregrinatione a Sancto Jacobo* » (éd. Stubbs, I, 273; Bouquet, XIII, 208 *c*). On ne voit pas comment Patrice aurait pu se rendre à Saint-Jacques de Compostelle au moment où la garde de la reine venait de lui être confiée. Benoît mentionne le meurtre à l'année 1185, à propos de Baudouin le Lépreux, roi de Jérusalem, et l'attribue non pas à Geffroi, mais à son frère Gui : « *Prædictus rex leprosus multos habebat secum milites, inter quos erat quidam miles nomine Gwido de Lezinan, frater Gaufridi de Lezinan, qui (Gwido) Patricium comitem Salesbiriensem, tempore hostilitatis quæ erat inter regem Angliæ et suos in Pictavia, occiderat* » (éd. Stubbs, I, 343). — Remarquons du reste que le poète ne dit pas que Geoffroi ait été le meurtrier de Patrice : il lui laisse cependant une certaine part de responsabilité en le plaçant à la tête de la troupe de Poitevins qui surprit Patrice. Plus loin (v. 6458), il place dans la bouche de Geoffroi une déclaration dont le sens est que le Maréchal se trompe en le considérant comme le meurtrier de son oncle.

1. C'est-à-dire n'ayant pas le heaume.

de façon à n'avoir à se garder que par devant, et il leur dit : « Vienne avant qui voudra essayer sa force ! » Chacun s'efforce de le tuer ou de le prendre, et lui plus encore de se défendre. Il fit si bien qu'il tua six de leurs chevaux [1690].

Il y eut grande bataille devant Guillaume, qui leur tenait tête comme le sanglier aux chiens. On ne fût pas arrivé à le prendre, si un chevalier n'eût franchi la haie et ne l'eût frappé par derrière, au travers de la haie, d'un épieu à la cuisse. Alors ils s'emparèrent de sa personne, et, s'ils avaient su qui il était, le moins qu'ils lui eussent fait eût été de le tuer. Le sang jaillit avec force lorsqu'on eut retiré l'épieu de la blessure. La terre en fut ensanglantée au point qu'on pouvait le suivre à la trace. On le monta sur une jument qui allait le trot. Ceux qui l'avaient pris étaient de si méchantes gens qu'ils se souciaient peu de ses aises. Au contraire, ils préféraient qu'il souffrit. Pourquoi ? Pour qu'il fût plus disposé à se racheter. Voilà comme sont traités les prisonniers quand ils sont tombés en mauvaises mains. N'ayant pas de quoi bander ses plaies, il prit les cordons de ses braies et s'en banda comme il put. Il se procura un peu d'étoupe pour panser ses plaies. Mais ses braies furent bientôt remplies de sang, et, personne ne venant à son aide, il lui fallut les laver [1737].

Personne ne s'occupait de lui. Ceux qui l'avaient fait prisonnier le menaient à sauts et à cahots par des pays couverts, comme gens défiants, car, là où ils passaient la nuit, ils n'avaient pas de sauf-conduit, et dès l'aube ils repartaient sans retard. Ils savaient bien que, si le roi avait pu les prendre, tout l'or du monde ne l'aurait pas empêché de les justicier. Une nuit qu'ils étaient logés chez un de leurs meilleurs amis, une dame regarda Guillaume et demanda qui il était. On lui conta la mésaventure du comte Patrice, et on lui dit que la chose dont le blessé avait le plus besoin c'était des étoupes pour ses plaies. La dame prit un pain, en enleva la mie, le remplit de bonnes étoupes de lin et le lui envoya. Guillaume dut alors faire le chirurgien, car Hippocrate et Galien, qui surent faire de bons emplâtres, ne lui vinrent point en aide [1792].

Une nuit, ceux qui le menaient ainsi de lieu en lieu s'étaient réfugiés en un endroit où étaient réunis beaucoup de chevaliers

et d'écuycrs qui se livraient à divers jeux. Plusieurs jetaient la pierre¹. Guillaume, prié de s'y essayer, consent à prendre part à ce jeu, malgré sa blessure. Il lance la pierre un pied et demi plus loin que le plus fort de tous. Mais, de l'effort qu'il fit, ses plaies, nouvellement fermées, crevèrent. Il eut d'autant plus de peine à guérir qu'il était contraint de chevaucher nuit et jour sans repos. Il lui fallut monter tantôt une jument, tantôt un âne, tantôt un cheval écorché. Cependant il ne tarda pas à guérir [1158].

Je n'en finirais pas si je voulais vous conter la guerre de Geoffroi de Lusignan et du roi. Qu'il suffise de dire que la reine (Aliénor) donna, quand elle le put, des otages pour le Maréchal, qui avait tant souffert prisonnier. Quand il eut été délivré et livré à la reine, il se trouva bien heureux. La reine, en femme vaillante et courtoise qu'elle était, lui fit donner chevaux, armes et deniers et riches vêtements. Lui de son côté ne se laissa pas aller à la paresse, mais il se rendit en divers pays pour chercher aventure. Souvent il s'en revenait riche, mais il n'était pas avare, et il savait si bien dépenser ce qu'il avait gagné² que tous ceux qui venaient à lui se tenaient pour satisfaits. Sa prouesse, sa valeur, sa largesse grandirent tellement que rois, reines, ducs, comtes l'avaient en grande estime [1104].

Vers ce temps, le roi, ayant terminé sa guerre en Poitou, revint en Angleterre³. Il fit couronner son fils [Henri] à Londres⁴. Je ne parlerai ni de ses barons qui assistèrent au couronnement, ni des dons qui furent distribués en ce jour, car ce n'est pas de

1. Jeter la pierre ou, comme on disait aussi, « ruer la pierre » était un jeu sur lequel les témoignages abondent (voy. *Doon de Mayence*, p. 283-4; *Charles le Chauve*, dans *Hist. littéraire*, XXVI, 102). Plus tard, en Angleterre, on se plaisait à jeter une barre ou un marteau (voy. J. Strutt, *Sports and pastimes of the people of England*, liv. II, ch. II, p. 75 de l'édition de 1834).

2. Dans les tournois.

3. Le roi Henri II débarqua à Portsmouth le 3 mars 1170, après avoir passé quatre ans sur le continent (Eyton, p. 135). A ce moment la guerre de Poitou était terminée depuis deux ans.

4. Le couronnement du fils aîné de Henri II eut lieu à Westminster, le 14 juin 1170 (Eyton, p. 138).

mon sujet. Je dirai seulement que le roi n'eut pas une heureuse idée lorsqu'il contraignit ses barons à prêter hommage à son fils¹. Il vint un jour où volontiers il eût défait ce qu'il avait fait. Mais souvent on fait chose dont on se repent. Nul ne sait ce qui lui pend à l'œil [1934].

Le roi choisit à son fils pour compagnons les chevaliers les plus éprouvés du royaume, entre autres le Maréchal, qu'il chargea spécialement de le garder et de le former². Le jeune roi crût rapidement en prix et en honneur. Il fut réputé le plus beau entre tous les princes chrétiens ou païens. En ce temps, il n'y avait point de guerre. Guillaume mena le jeune roi en mainte terre, là où il y avait des tournois, et lui apprit le métier des armes. On voyagea beaucoup et on dépensa de même. Quand le jeune prince se vit sans argent, il le fit savoir à son père. Celui-ci trouva que son fils était trop dépensier. Il ne manqua pas de gens pour dire au roi que son fils, mal dirigé par les gens de son entourage, finirait par le ruiner. Henri II crut les mauvaises langues qui abondent dans les cours et manda à son fils qu'il ne pouvait subvenir plus longtemps à ses largesses. Le jeune roi fut très surpris. Plusieurs lui conseillèrent de se déclarer contre son père et de le contraindre par la force à lui accorder ce qu'il demandait. D'autres essayèrent de l'en détourner, lui remontrant que ce serait mal. Le diable suscita des paroles amères entre le fils et le père, si bien qu'ils se brouillèrent. La guerre s'ensuivit, dont maints gentilshommes moururent, maints châteaux et maintes terres furent ruinés³ [2046].

1. « In crastino autem hujus consecrationis fecit rex Willelmum regem Scotiæ et David fratrem suum et omnes comites et barones et francos tenentes regni sui devenir homines novi regis filii sui, et fecit eos super sanctorum reliquias jurare illi ligantias et fidelitates contra omnes homines, salva fidelitate sua » (Ben. Peterb., I, 6).

2. On peut dresser une liste approximative des chevaliers qui formaient l'entourage habituel du jeune roi en relevant les noms des témoins qui figurent ordinairement dans les chartes en petit nombre que nous avons de lui. On trouvera ce relevé dans l'introduction.

3. La cause première de la brouille paraît avoir été celle-ci : le roi Henri, ayant fiancé son troisième fils, Jean, à la fille du comte de Mau-

Un grand nombre de comtes et de barons se rallièrent au jeune roi, dont ils étaient les hommes liges. Henri II cependant chevaucha, avec une armée nombreuse, contre son fils et vint à Tours. Là il apprit qui étaient ceux qui avaient pris le parti de son fils¹. De Bayonne à Chinon, il n'y avait haut homme qui ne fût du nombre. Le roi en fut très irrité et demanda où était son fils. On lui répondit qu'il était vers la frontière d'Anjou, soit à Vendôme, soit à Troo² [2036].

Lorsque le jeune roi apprit que son père venait pour le surprendre et qu'il allait l'assiéger³, il prit conseil de ses hommes. Les lâches conseillèrent la fuite, les prud'hommes furent d'un avis contraire. Ils remontrèrent qu'il serait honteux de battre en retraite sans s'être défendus. Tous se tinrent à ce conseil. On invite ensuite le jeune roi à se faire armer chevalier. Il y consentit, disant qu'il choisirait pour lui ceindre l'épée le meilleur

rienne, voulut lui donner certains fiefs situés en Anjou, ce à quoi le jeune roi s'opposa, supportant avec peine, dit Benoît de Peterborough (Stubbs, I, 41), que son père ne lui eût concédé aucune terre en propre. Il lui avait en effet demandé, par le conseil du roi de France, soit la Normandie, soit l'Angleterre, soit l'Anjou, et, n'ayant pu obtenir cette concession, il cherchait depuis lors l'occasion de se séparer de son père (cf. Miss K. Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 131 et suiv.).

1. Benoît de Peterborough (Stubbs, I, 45-6) donne la liste de ceux qui avaient embrassé la cause du jeune roi et qu'il qualifie de traitres. Parmi eux figure « Willelmus Marescallus. »

2. Arr. de Vendôme, cant. de Montoire. Ce que nous savons des mouvements du jeune roi à cette époque est résumé et discuté par Miss Norgate (II, 134, note). Nous savons que le 20 mars le jeune roi était à Chinon.

3. Le poète nous dira plus loin que cette poursuite n'eut pas lieu (v. 2108). Du reste, B. de Peterborough ne fait aucune mention d'un séjour du roi Henri II à Tours ni de l'intention qui lui est ici prêtée de venir assiéger son fils. Il dit seulement (I, 45) que le roi venait de tenir cour à Alençon lorsque la révolte éclata. D'après l'itinéraire dressé par M. Eyton, la succession des séjours du roi d'Angleterre est celle-ci : 8 avril (1173), Alençon; avril à juillet, Rouen (sauf peut-être un court voyage en Angleterre); 6 août, Conches; 8 août, Breteuil (Eure); 9 août, Verneuil (Eure); 10 août, Damville (Eure); le reste du mois, Rouen, Tinchebrai (Orne); Dol (Ille-et-Vilaine); septembre, le Mans et Gisors; novembre, Anjou; 30 novembre, le roi prend Vendôme; 25 décembre, le roi tient sa cour à Caen.

chevalier qui onques fût. Lorsque l'épée lui eut été apportée, il la présenta au Maréchal, lui disant : « Beau sire, je veux recevoir cet honneur de Dieu et de vous. » Le Maréchal lui ceignit l'épée de grand cœur et le baisa, priant Dieu de le maintenir en grande prouesse et en honneur, comme il fit en effet [2096].

Seigneurs, tel fut le grand honneur que Dieu fit en ce jour au Maréchal. En présence de comtes, de barons, de chevaliers portant les plus hauts noms, il ceignit l'épée au roi d'Angleterre¹. Et pourtant il ne possédait pas un sillon de terre ni rien autre que sa chevalerie. Beaucoup en conçurent de l'envie, mais ils n'osèrent pas le manifester. Cependant le père ne se montra pas. Le fils alla trouver le roi de France et lui mit sous les yeux sa misère, comme il avait déjà fait auparavant. Je vous expliquerai comment il fut roi avant d'être chevalier. Le père, voulant honorer son fils, aurait désiré que le roi de France le fit chevalier. Quand le roi de France connut l'embarras où se trouvait le jeune Henri, il lui envoya plusieurs des plus renommés chevaliers français², entre autres le preux comte de Clermont³, Pierre de Courtenai, le frère du roi de France⁴, le bon

1. Nous n'avons aucun autre témoignage sur les circonstances dans lesquelles le jeune roi fut armé chevalier.

2. Comme il a été dit dans la note sur le v. 2122 (t. I), l'explication qu'on attend semble incomplète. On ne nous dit pas pourquoi le roi de France n'a pas armé chevalier le fils du roi d'Angleterre. La raison est probablement que l'adoubement eut lieu à l'improviste et pour ainsi dire sous le coup de la nécessité, puisqu'on s'attendait à une attaque de la part de Henri II. Mais le récit du poète est mal disposé. Il semble, à première lecture, que le jeune Henri se soit rendu auprès du roi Louis VII après son adoubement, et on verra au contraire que cette visite doit avoir eu lieu avant, puisque les chevaliers envoyés par le roi de France, à la suite de l'entrevue du jeune roi et de Louis VII, étaient présents à la cérémonie de l'adoubement et conçurent de l'envie en voyant le Maréchal conférer la chevalerie au jeune roi.

3. Raoul, comte de Clermont, connétable de France, mort à Saint-Jean-d'Acre en 1191; voy. Lépinois, *Recherches sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis*, p. 335-53; Luçay, *Le comté de Clermont en Beauvaisis* (1878), p. 18-28.

4. Le plus jeune des frères de Louis VII.

Barrois⁴, le seigneur de Montmorency² [2139]. Il serait fastidieux de les nommer tous, mais je veux vous dire pourquoi j'ai fait mention ici de ces chevaliers d'élite qui furent présents à la chevalerie du jeune roi : c'est parce qu'ils envièrent au Maréchal l'honneur qui lui fut fait en ce jour [2150].

Mais je m'aperçois que j'ai oublié de vous conter un trait du comte de Nantes³, qui avait tant de bonnes qualités. Quand la

1. Il s'agit de Guillaume II des Barres, mentionné plus loin avec son fils, qui portait le même nom, comme celui « qui par bien faire, sanz dotance, Sormonta toz les boens de France » (v. 4501-2). Il est appelé en divers textes « le Barrois » tout court, p. ex. dans la Chronique du ménestrel de Reims (éd. de Wailly, §§ 58, 100, 109, 114), *Barrensis eques* ou *baro* dans la Philippide de Guillaume le Breton. Il mourut en 1233, et on a publié le rouleau qui fut, après son décès, envoyé à de nombreuses églises par les religieuses de Fontaines-les-Nonnains, diocèse de Meaux (Grézy, *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*. Paris, 1865, in-fol.; Delisle, *Rouleaux des morts du IX^e au XV^e siècle*, p. 407-420). Il prit part aux guerres de Philippe-Auguste contre Henri II et contre son fils Richard. Il se distingua à la troisième croisade et surtout à Bouvines (Guillaume le Breton, *Philippide*, XI, *passim*). Il ne faut pas toutefois, comme l'ont fait certains érudits, lui attribuer les exploits de son fils. C'est celui-ci, né après 1181 et mort après 1248, qui, à la bataille de Muret (1213), commandait en second, sous Simon de Montfort, son frère utérin, la petite armée des croisés (voy. mon édition de la Chanson de la croisade contre les Albigeois, II, 163, note 5). L'histoire de ces deux personnages a été retracée dans la *Notice généalogique sur Jean des Barres* de M. Grézy (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, nouv. série, X, 227 et suiv.). — Le surnom « des Barres » paraît tirer son origine d'un fief ainsi nommé ayant fait partie de la paroisse de Charny, Seine-et-Marne; voy. Longnon, *Livre des vassaux*, p. 353.

2. Bouchard V, mort en 1189; Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, p. 113 et suiv.; *Art de vérifier les dates*, II, 646.

3. Ce personnage, appelé plus loin (v. 2198) « comte de Bretagne, » est Eude, vicomte de Porhoet, qui avait épousé la fille de Conan III (dit *le Gros*), duc de Bretagne, et qui fut effectivement duc de Bretagne de 1148 à 1156, après la mort de son beau-père. Il est qualifié de *comes* par R. de Torigni (éd. Delisle, II, 42), et prend en diverses chartes le même titre et aussi celui de « dux Britannorum, » ou « dux Britannia » (R. de Torigni, *l. l.*, note 4; A. de la Borderie, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, n^{os} 45, 46). Nous savons par R. de Torigni (*l. l.*) qu'il était du parti opposé à Henri II, avec qui il avait en antérieure-

nouvelle se fut répandue que le roi s'avançait contre son fils, chacun, ne voulant pas se laisser surprendre, s'empressa de s'armer. Mais le bon comte se mit en selle tout désarmé, et, sans aide de personne, endossa son haubert. On lui demanda pourquoi il ne s'était pas armé avant de monter : « C'est que, » dit-il, « celui qui, en cas de surprise, est revêtu de ses armes a plus de chances d'être pris, si son cheval n'est pas tout près de lui, » que s'il est monté, et j'ai vu maint homme tué ou fait prisonnier en ces circonstances » [2187].

Je reviens à ma matière. La guerre du fils et du père fut si cruelle et si désastreuse que les partisans du jeune roi en furent honnis : ils y perdirent leurs héritages. Maints châteaux, maintes cités furent ruinés, maints prud'hommes qui n'y étaient pour rien furent par suite tués, exilés ou réduits à la misère pour cette maudite faction. On voit encore en plusieurs lieux les traces de la guerre. En Normandie, en Angleterre¹, en Anjou, en Poitou, dans le Maine, dans le duché d'Aquitaine, il y a des châteaux ruinés qui ne furent et ne seront jamais relevés. Ainsi passe l'orgueil du monde [2222].

Le fils eut l'appui du roi de France, et néanmoins ni lui ni ses partisans ne réussirent à gagner plein pied de terre sur le roi d'Angleterre. Il y eut beaucoup de paroles orgueilleuses et de vanteries, mais à la fin les partisans du jeune roi se trouvèrent en si mauvais point que, pour la plupart, ils n'auraient pas eu de quoi donner à un mendiant. Ils firent des dettes qu'ils ne purent payer. Quand l'argent manque, l'orgueil tombe. Qui s'est élevé par la richesse est honni quand il devient pauvre. Bientôt il leur fallut engager ou vendre leurs armes, leurs chevaux, leurs bêtes de somme. Ils n'avaient pas d'autre ressource, et ils n'auraient pas trouvé un ami pour leur donner asile une seule nuit. Et sachez que les plus hauts barons de France leur tournaient le dos, gagnés par le roi d'Angleterre, qui leur

ment de graves démêlés (voy. Eyton, *Court, household and itinerary of Henry II*, p. 113, n. 5, et p. 157, n. 1).

1. L'auteur fait allusion à la guerre que les Anglais restés fidèles à Henri II eurent à soutenir contre le roi d'Écosse Guillaume le Lion et contre les partisans du jeune roi, notamment contre Hugues Bigot, comte de Norfolk.

oignait les paumes¹. Nous avons su et vu nous-mêmes que le roi de France, sur qui le fils comptait, finit par se lasser de tant de dépenses, et ne voulut plus s'engager autant qu'il avait fait. Les oreilles lui en cornèrent, car il ne manquait pas de gens pour lui reprocher son entreprise. Il avait assiégé Rouen, mais sans succès [2290]. Il avait été à Verneuil, mais n'en avait obtenu ni hommage ni aucun avantage². On lui remontra que cette guerre était sans profit pour personne et qu'il n'y pouvait gagner que le blâme. Il consentit, d'accord avec le jeune roi, à faire à Henri II des ouvertures de paix. On envoya donc au vieux roi l'archevêque de Reims, accompagné d'un évêque, d'un abbé et d'un templier³. Ces sages personnes trouvèrent le roi d'Angleterre entre Conches et Verneuil [2327]. Après échange de salutations, ils exposèrent brièvement leur message. « Mais, » dit le roi, « qui réparera les dommages qu'on m'a causés dans cette guerre? — Sire, vous ne devez pas faire sentir votre colère à votre fils ni à ceux qui étaient avec lui, mais

1. C'est ce que dit Robert de Torigni : « Rex autem Henricus senior, qui multos de baronibus Franciæ operatos habebat, et magnis obsequiis et donis eos sibi familiares fecerat... » (1174, éd. Delisle, II, 50).

2. La succession des faits n'est pas rigoureusement observée. C'est en juillet 1174 que le roi de France assiégea Rouen. Il fut contraint de lever le siège le 14 août suivant (Ben. de Peterb., éd. Stubbs, I, 74-75; la date du 21 août adoptée par Eyton, p. 184, est peu vraisemblable). Le siège de Verneuil (ch.-l. de cant. de l'arr. d'Évreux) eut lieu une année plus tôt. Il fut mis après le 24 juin 1173, selon Robert de Torigni (éd. Delisle, II, 39); vers le 6 juillet, selon Ben. de Peterborough (éd. Stubbs, I, 49). Ce dernier raconte en détail comment Verneuil fut occupé et incendié par Louis VII, qui fut bientôt obligé de battre en retraite devant le roi d'Angleterre (voy. notamment p. 53-54). — On remarquera que l'auteur ne dit rien de la prise de Neufchâtel par le jeune roi et par ses frères, aidés du comte de Flandres et du comte de Boulogne. Cette affaire, qui eut lieu en juillet 1173, a été contée plus haut, v. 815-1106, d'une façon aussi inexacte que confuse et tout à fait hors de sa place chronologique. Voy. ci-dessus, p. 16, note 2.

3. Le récit des négociations entre Henri II et le roi de France doit être accueilli avec réserve. Selon B. de Peterborough, les envoyés de Louis VII auraient été l'archevêque de Sens et Thibaut de Blois. Il y aurait eu une première entrevue à Gisors, le 8 septembre 1174, et une seconde, à la fin du même mois, entre Tours et Amboise (éd. Stubbs, I, 76-77); cf. Eyton, p. 185; K. Norgate, I, 165.

« le châtement doit porter sur ceux qui l'ont conseillé. — Par
 « mon chef! ainsi sera-t-il, » reprit le roi; « eux et leurs héri-
 « tiers s'en ressentiront à tout jamais. » Je ne sais ce qui se
 passa dans le conseil; toujours est-il que la paix fut faite, le
 fils rentrant en grâce auprès de son père¹. Il fut convenu que
 les partisans du jeune roi seraient tenus quittes². Ils étaient
 d'ailleurs ruinés³. Ils pouvaient sans inconvénient plaider en
 cour, n'ayant plus rien à perdre. Ceux qui avaient fait naître
 la querelle purent bien se vanter d'avoir trouvé ce qu'ils cher-
 chaient. Dès lors ils furent mal vus en cour : on les y tenait à
 l'écart quand ils y avaient à faire [2384].

La guerre finie, le roi Henri revint en Angleterre avec son
 fils⁴. Pendant près d'un an⁵ ils s'y reposèrent, passant le temps
 en plaids⁶, en chasses ou en tournois. Le jeune roi se lassa bien-
 tôt de cette vie. Lui et ses compagnons auraient préféré voyager.
 Long repos pour un jeune homme, c'est la honte⁷. Il alla trou-
 ver son père et lui fit connaître son désir. Le roi l'approuva, lui

1. D'après R. de Torigni, la réconciliation eut lieu vers Pâques (15 avril) 1175 (éd. Delisle, II, 55); mais elle est certainement antérieure. B. de Peterborough la place au 30 sept. 1174 (éd. Stubbs, II, 77-78); voir Eyton, p. 185.

2. Cela est un peu vague. Le traité, inséré dans la Chronique de B. de Peterborough (voy. I, 79), détermine avec précision les divers cas dans lesquels pouvaient se trouver les partisans du jeune roi.

3. Une chronique française des rois d'Angleterre, que j'ai publiée il y a quelques années, dit que, le roi de France s'étant entremis pour la paix, Henri II pardonna à son fils, « mès il abati les mesons et les chasteus et trencia les bois a cels par qui il avoit si fetement esré contre son pere » (*Notices et extraits des mss.*, XXXII, 2^e partie, p. 71).

4. Ce ne fut pas sans peine que le jeune roi se décida (avril 1175) à revenir auprès de son père : voy. B. de Peterborough, I, 82.

5. Henri II et son fils le jeune roi s'embarquèrent à Barfleur le 8 ou le 9 mai 1175, et c'est le 19 avril de l'année suivante que le jeune Henri s'embarqua à Porchester pour la Normandie (Eyton, p. 190 et 202).

6. Ici et en quelques autres passages (voir le vocabulaire aux mots *plaidices*, *plaid[e]ier*, *plaidier*) le verbe *plaidier* paraît être un terme spécial s'appliquant à des tournois réglés par des conditions qui en diminuaient les dangers et aussi l'intérêt.

7. Lonc sejour honist giemble homme (v. 2402).

C'est à l'idée qu'exprime le fils de l'empereur de Constantinople dans
Cligès :

Ne s'acordent pas bien ansamble

Repos et los, si com moi sanble (vv. 157-8).

donna congé, et le recommanda tout particulièrement à Guillaume le Maréchal. Le jeune roi et sa suite se dirigèrent vers Douvres et, s'étant embarqués, abordèrent à Wissant¹ [2438]. Ils y passèrent la nuit et s'informèrent du comte de Flandre. On leur dit qu'il était à Arras. Ils l'y trouvèrent en effet. Le comte fit bon accueil au jeune roi, comme il convenait, puisqu'ils étaient cousins². Il le mena par ses châteaux, par ses cités, et lui fit rendre des honneurs royaux. Ils apprirent alors qu'il devait y avoir un grand tournoi entre Gournai et Ressons³ [2473]. Le jeune roi fut heureux de cette nouvelle et dit que, s'il pouvait se procurer des armes et des chevaux, il se rendrait volontiers à ce tournoi. Le comte lui dit qu'il se ferait un plaisir de lui fournir ce qui serait nécessaire⁴. Quand le roi arriva au lieu du tournoi, il était si richement équipé qu'on aurait eu peine à apprécier la valeur de son armure et de son attirail. Et sachez qu'il n'avait pas l'air emprunté [2496].

De notre côté, les pelotons se tinrent serrés en bataille; ceux

1. Arr. de Boulogne, cant. de Marquise. C'était le port le plus fréquenté pour aller de France en Angleterre et réciproquement. Voy. la XXVII^e dissertation de Du Cange sur l'Histoire de saint Louis.

2. Philippe d'Alsace, comte de Flandre (†1191), était fils de Sibile d'Anjou, fille de Foulque V d'Anjou, aïeul de Henri II. — Les historiens ne font aucune mention précise d'une visite du jeune roi au comte de Flandre. Toutefois, Gautier Map, écrivain contemporain, fournit incidemment un témoignage intéressant. Il nous dit qu'avant d'avoir atteint sa vingtième année, c'est-à-dire avant 1176, il s'était rendu auprès du comte de Flandre, se mettant en quelque sorte sous sa direction. Voici le texte : « Antequam esset annorum xx^{vi}, matrem nostram et suam Angliam exivit, seque Philippo Flandrensium comiti... dedit, quatinus instrui mereretur ab ipso, ipsumque prælegit dominum; nec injuste, quoniam omnium hujus temporis principum, excepto nostro (Henri II), strenuissimus est armis et regimine » (*De nugis curialium*, p. 138 de l'édition donnée par la *Camden Society*). Ce séjour en Flandres doit en effet avoir eu lieu à l'époque indiquée par Gautier Map, car, en mai 1177, Philippe de Flandre partit pour la Palestine (B. de Peterb., I, 159). — D'une manière plus générale, Philippe Mousket dit, en parlant du jeune roi : « Si venoit tournoier en Flandres » (v. 18863).

3. Ressons, arr. de Compiègne, ch.-l. du canton dans lequel est situé Gournai.

4. On peut rappeler à ce propos que le comte Philippe de Flandre avait la réputation d'être très généreux : « ... plus qu'Alexandre | Fu larges et preus et hardis, » nous dit Ph. Mousket (v. 19267-8).

du côté opposé, au contraire, dédaigneux de se former, vinrent en désordre jusque sur la bataille du jeune roi. Ils furent reçus chaudement : il y eut échange de coups de massues et d'épées, et les assaillants, qui avaient attaqué orgueilleusement, sans se tenir ensemble, furent repoussés. Le Maréchal, laissant le roi, se jeta sur un peloton qui se retirait au pas, et, frappant dans le tas, désarçonna un chevalier ; puis il reconduisit les autres à grands coups. Toutefois, une troupe fondit sur lui et l'obligea de se rabattre sur la bataille du jeune roi, qui lui fit des reproches de l'avoir quitté. « Sire, » reprit le Maréchal, « je ne savais pas que vous « vouliez être meilleur chevalier que vos ancêtres. Puisque c'est « à cela que vous visez, désormais je m'efforcerai de vous y « aider » [2562].

Le jeune roi erra bien ainsi un an et demi avec sa suite, mais il eut cette mauvaise chance que dans tous les tournois auxquels il prit part il eut le dessous, et que ses hommes furent battus et repoussés. Pourtant il avait une troupe choisie et désireuse de bien faire. Tout le monde s'en étonnait. Un jour ils arrivèrent en un lieu où Normands et Anglais étaient groupés pour tournoier contre les Français. Ces derniers les regardèrent et manifestèrent grande joie, comme s'ils les tenaient déjà. Les hommes du jeune roi tinrent conseil et résolurent de se bien défendre. D'avance, dans leurs logis, les Français se partageaient les harnais et les esterlins des Anglais. Mais ils ne les avaient pas encore [2606]. Le Maréchal se tenait aux côtés du jeune roi, prêt à le défendre, de sorte que, par crainte des grands coups qu'il savait donner, personne n'osait approcher. Cette fois, les hommes du jeune roi ne perdirent rien, mais gagnèrent sur leurs adversaires. Et depuis lors il en fut de même dans toutes les rencontres. Le Maréchal eut la récompense que méritait son courage. Il devint sire et maître de son seigneur. Et c'était bien légitime, puisqu'il l'élevait dans la prouesse [2636].

Ce fut le jeune roi qui raviva la chevalerie, qui était morte ou peu s'en faut. Il fut l'huis, l'entrée, la porte par où elle revint ; il fut son porte-bannière. En ce temps, les hauts hommes ne faisaient rien pour les jeunes gens ; il donna l'exemple de retenir à soi les bons. Et, quand les hauts hommes le virent s'attacher tous les bons, ils admirèrent sa sagesse, et

se mirent à son exemple à retenir les bons chevaliers pour remettre en son droit point chevalerie qui n'y était plus. Le comte de Flandre [2667] fit de même, et ainsi on donnait aux jeunes hommes vaillants des chevaux, des armes, de l'argent, des terres, de bons revenus. Actuellement, au contraire, les hauts hommes nous ont de nouveau emprisonné chevalerie et largesse, si bien que la vie de chevalier errant et les tournois sont abandonnés pour les plaids. Mais, s'il plaît à Dieu, le roi Henri¹ redonnera au monde la joie et le rire [2695]. Puisse Dieu confondre ceux qui lui donnèrent mauvais conseils! C'est par lui que nous espérons retirer largesse de sa prison. Et Dieu nous donne de voir se réaliser les prophéties de Merlin annonçant ce qui devait avenir des rois d'Angleterre, ainsi que je le trouve écrit dans le *Brut*². Dieu veuille que le roi d'Angleterre recouvre la terre qu'il doit avoir et qui a été vendue par trahison³. Mais, s'il plaît à Dieu, elle ne sera pas perdue [2742].

Revenons maintenant à notre histoire. Parlons encore du comte Philippe de Flandre, qui, par son sens, s'élevait au-dessus de tous ses contemporains. Toutes les fois que le jeune roi entraînait en un tournoi avec une troupe nombreuse rangée sous sa bannière, le comte se tenait à l'écart, attendant que les combattants fussent lassés et en désordre. Quand il voyait son avantage, il se jetait à la traverse. Là il y avait maint chevalier abattu, pris ou fait prisonnier sur parole. C'est ainsi qu'il servait le roi. Celui-ci s'en aperçut. Un jour, il feignit de ne pas prendre part au tournoi. Puis, quand on s'y attendait le moins, il s'écria :

1. Henri III. Le poète composait vers 1225.

2. Allusion à quelqu'une des prophéties contenues dans le livre VII de l'*Historia Brittonum* de Geoffroi de Monmouth. Ce ne doit pas être celle qu'avait en vue Mathieu de Paris, qui identifie Henri III avec le « Lynx penetrans omnia, quæ ruinæ propriæ gentis imminebit. Per illam enim utramque insulam amittet Neustria et pristina dignitate spoliabitur » (*Chron. maj.*, éd. Luard, I, 208; cf. IV, 511; V, 451). Notre auteur doit avoir choisi quelque prophétie plus favorable, par exemple celles qui font suite au passage cité, où on lit des passages tels que celui-ci : « Pax erit in tempore suo, et ubertate glebæ multiplicabuntur segetes » (liv. VII, ch. III).

3. Allusion aux pertes territoriales de la couronne d'Angleterre sous Jean Sans-Terre.

« A eux ! Dieu aide ! » et les royaux coururent sus aux gens du comte de Flandre. Ceux-ci ne purent se défendre et n'osèrent pas les attendre. On vit alors gonfanons et bannières choir dans la boue et maints chevaux fuir à l'aventure. C'est ainsi que les royaux les mirent en fuite, faisant beaucoup de gain¹. Cette attaque fut faite par le conseil du Maréchal. Depuis lors, le jeune roi eut toujours recours à cette ruse [2772].

Ensuite, un tournoi eut lieu entre Anet et Sorel². Il n'y eut chevalier errant, pourvu qu'il en fût informé, qui ne se mit en devoir d'y venir. Tous les chevaliers de France, de Flandre, de Brie, de Champagne, s'y rendirent ; d'autre part, les Normands avec les Bretons, les Anglais, les Manceaux, les Angevins et aussi les Poitevins avec leur seigneur le jeune roi, qui avait su leur inspirer une telle confiance qu'ils ne redoutaient personne. Les Français vinrent en grand désordre et avec tant d'impétuosité que leurs pelotons s'entre-heurtèrent. Les royaux, à ce moment, les chargèrent si durement qu'ils percèrent leur ligne. Quand la bataille du roi arriva, ils étaient déjà en fuite. La poursuite fut si vive que le roi resta seul en arrière avec le Maréchal. Ils trouvèrent dans une rue monseigneur Simon de Neauphle³, qui leur barrait le passage avec trois cents sergents de pied armés d'arcs, de piques, de guisarmes [2834]. « Nous « n'y passerons pas, » dit le roi, « et il ne faut pas songer à « revenir sur nos pas. — Il n'y a qu'à leur courir sus, » répondit le Maréchal. Les sergents, les voyant arriver, ouvrirent leurs rangs, n'osant pas les attendre, et le Maréchal saisit Simon par la bride. Il l'emmena, le roi le suivant par derrière. Le Maréchal ne regardait pas derrière lui, quand, une gouttière basse s'étant trouvée sur le passage, le chevalier s'y tint suspendu. Le roi le

1. *Gagner* est l'expression habituelle pour « prendre des chevaux dans un tournoi. » *Chevaliers prent, chevaus gaingne* est un vers qu'on lit en plus d'une description de tournois (voy. *Flamenca*, note du v. 1696).

2. Anet, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dreux ; Sorel-Moussel, cant. d'Anet.

3. Neauphle-le-Château, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury. Les seigneurs de Neauphle portent tous le nom de Simon. Celui dont il s'agit ici est vraisemblablement le « Simon dominus Nielle » dont un acte scellé, des environs de l'an 1180, figure dans le cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernai, n° LVIII de l'édition de MM. L. Merlet et A. Moutié, ou peut-être son père.

vit, mais ne dit mot. Le Maréchal arriva au lieu où étaient les bagages, tenant toujours en main le cheval. « Prenez ce chevalier, » dit-il à un écuyer. « Quel chevalier? » fit le roi. « Quel chevalier? mais celui que je mène. — Mais vous ne l'avez pas. — Où donc est-il? — Il est resté pendant à une gouttière. » Le Maréchal se retourna et rit beaucoup de ce bon tour. On en parla longtemps [2874].

Peu après, on annonça un tournoi à Pleurs¹. Le jeune roi n'y alla pas, à cause de la distance, mais, avec sa permission, le Maréchal s'y rendit, accompagné d'un seul chevalier. Parmi les hauts hommes qui assistèrent à ce tournoi, on cite le duc de Bourgogne², Philippe, le bon comte de Flandre³, les comtes de Clermont et de Beaumont⁴, Jacques d'Avesnes⁵, le comte Thibaut⁶, le bon Barrois⁷, Gui de Châtillon⁸ [2924]. Du reste, il n'y eut, en toute France, en Flandres, dans les Pays-Bas, homme désireux de gagner le prix des armes qui ne se fût rendu à ce tournoi. Le pays fourmillait de monde. C'est là que vous auriez vu éperonner par la campagne des chevaux de Lombardie et de Sicile! On aurait peine à décrire les riches armures des chevaliers des deux parties [2940].

Le Maréchal excita l'admiration de tous par la force et l'adresse

1. Dans le texte, *Pleiere*, en latin *Plaiotrum* (Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*), Pleurs, qu'on devrait écrire *Pleure*, forme usitée anciennement, est une comm. de l'arr. d'Épernay, cant. de Sézanne.

2. Hugues III, de 1162 à 1193.

3. Voy. ci-dessus, p. 36, note 2.

4. Raoul I^{er}, comte de Clermont, † 1191 (voy. ci-dessus, p. 31, note 3), et Mathieu III, de 1174 à 1208.

5. Ce seigneur est surtout connu par la guerre qu'il eut à soutenir en 1174 contre le comte de Flandre Philippe, avec qui, du reste, il se réconcilia bientôt (*Art de vér. les dates*, III, 11). Il prit part à la troisième croisade, où il se distingua par sa vaillance. Il mourut en combattant (sept. 1191); voy. Ambroise, *Hist. de la guerre sainte*, v. 6637-67.

6. Thibaut V, comte de Blois et de Chartres depuis 1152, sénéchal de France depuis 1154 (d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, III, 96-98), qui mourut à la croisade en 1191.

7. Voy. ci-dessus, p. 32.

8. Gui de Châtillon, seigneur de Monjay, second fils de Gui II de Châtillon († vers 1170). Il mourut devant Acre en 1191. Voy. A. du Chesne, *Hist. de la maison de Châtillon-sur-Marne*, p. 40.

qu'il déploya dans ce tournoi. Il ne se préoccupait pas de gain, mais, ce qui vaut mieux, il acquit honneur¹ [3012].

Tandis que les chevaliers étaient encore réunis, après le tournoi, les uns demandant des nouvelles de leurs parents ou amis qui avaient été faits prisonniers, les autres cherchant l'argent de leur rançon ou des répondants, une dame de haut prix fit présenter un magnifique brochet au duc de Bourgogne. Celui-ci, pour honorer la dame, le fit porter au comte de Flandre qui à son tour l'envoya au comte de Clermont, lequel l'offrit au comte Thibaut [3064]. Et ainsi chacun de ceux qui le recevaient l'adressait à un autre. Finalement le comte de Flandre, qui avait par-dessus tous le renom de courtoisie et de sagesse, proposa de l'adresser au plus preux des chevaliers, à Guillaume le Maréchal², ce qui fut accepté avec empressement. On députa deux chevaliers pour le lui présenter. Ils se mirent en route, un écuyer marchant devant eux avec le brochet. Ils le trouvèrent à la forge, la tête sur l'enclume, tandis que le forgeron, à l'aide de ses tenailles et de ses marteaux, lui arrachait son heaume, faussé et enfoncé jusqu'au col. Quand le heaume eut été à grand'peine retiré, les chevaliers prirent la parole et présentèrent le brochet. Le Maréchal le reçut avec modestie, protestant qu'il devait cet honneur non à son mérite, mais à la bienveillance naturelle de ceux qui le lui avaient fait. Les deux chevaliers, ayant accompli leur mission, contèrent en quelle situation ils avaient trouvé le Maréchal, ce qui excita une grande admiration [3164].

Cette histoire est difficile à conter. Personne n'aurait assez de mémoire pour la dire tout entière ; dix même n'en viendraient pas à bout. Pour moi, je ne m'en fais pas maître ; je conte ce que j'en ai appris [3173].

1. Cette idée, qui revient plus d'une fois dans le poème, est presque un lieu commun des descriptions de tournois. On lit dans Érec (éd. Fœrster, v. 2215-8) :

Erec ne voloit pas antandre
A cheval n'a chevalier prandre,
Mès a joster et a bien feire,
Por ce que sa proesce apeire.

2. Il y a dans le texte : « Or faisons du brochet un cygne, et envoyons le au plus digne. » C'est qu'en effet le cygne était, ainsi que le paon, considéré comme un oiseau noble.

Il y eut à Eu, en Normandie, un riche tournoi, dont la nouvelle fut portée en France, en Hainaut, en Flandre, en Bourgogne, en Poitou, en Touraine, en Anjou, en Normandie, en Bretagne. Les jeunes gens qui ambitionnaient le prix des armes s'y rendirent de toutes parts [3194].

Le jeune roi s'y trouva avec au moins cent des meilleurs chevaliers qu'on pût trouver. Il ne regardait point à la dépense quand il s'agissait d'un chevalier vaillant. Aussi avait-il, par sa largesse et ses autres qualités, surpassé tous les princes de son temps. Du côté opposé étaient les Français, les Bourguignons, les Flamands, les Hainuyers [3212]. Au premier engagement, le Maréchal abattit Mathieu de Walincourt¹ et lui prit son cheval. Mathieu vint prier le jeune roi, qui s'armait, de le lui faire rendre. Le jeune roi, qui ne savait refuser personne, dit au Maréchal de le lui rendre; ce qu'il fit. Mais, dans la même journée, il le regagna [3238].

Ce grand tournoi eut lieu devant le château, près des lices. Le comte de Flandre avait par-devers lui, outre les chevaliers, de nombreux sergents qui eussent écrasé nos gens s'ils n'avaient eu leur refuge² près d'eux et n'avaient su se bien garder. Mathieu de Walincourt s'y présenta de nouveau et y rencontra le Maréchal, qui l'abattit à terre et lui reprit le cheval, qu'il gagna ainsi pour la seconde fois dans la même journée. Il rentra ensuite dans la mêlée. A la fin de la journée, ceux qui avaient gagné firent conduire leurs prises chez eux, et ceux qui avaient perdu cherchèrent des cautions ou donnèrent des gages [3300].

Une fois désarmés, les hauts hommes se groupèrent autour du jeune roi pour converser, selon l'usage. Survint Mathieu de Walincourt, qui dans ses deux rencontres avec le Maréchal avait eu le dessous. Ayant salué le roi, il le pria de lui faire rendre son cheval. Le roi, étonné, fait venir le Maréchal et lui reproche d'avoir tant tardé à lui obéir. « Sire, » dit le Maréchal, « je « lui ai rendu son cheval dès ce matin. — C'est vrai, » reprend

1. Walincourt, arr. de Cambrai, cant. de Clari. Sur la famille de Walincourt, voy. Colliete, *Mémoires pour servir à l'histoire de la province de Vermandois* (Paris, 1771-2), II, 79 et suiv., et Ern. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem*, dans les *Mémoires présentés à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 2^e série (Antiq. de la France), t. VI, 1^{re} partie, p. 6.

2. Voy. p. 21, note 2.

Mathieu, « mais depuis vous me l'avez repris et vous l'avez. — « Vous ne savez pas, » dit le Maréchal, « si je l'ai encore ou si « je l'ai donné. Mais vous serez récompensé de ce que vous « m'avez fait jadis à un tournoi. Vous aviez gagné sur moi un « cheval¹. De hauts hommes vous prièrent de me le rendre; « vous n'y consentites point. Actuellement je vous rends la « pareille. — Sire, » répondit Mathieu, « vous n'aviez pas encore la « réputation que vous avez maintenant. — Eh bien! si j'étais « alors méprisé, vous êtes maintenant en moindre prix qu'au- « trefois. D'après votre propre jugement, je ne dois pas vous « rendre votre cheval. » On rit beaucoup de cette repartie, et le Maréchal emmena son cheval [3366].

Ce ne fut pas tout : le même jour, le Maréchal prit de ses mains dix chevaliers et gagna douze chevaux, dont un (celui de Mathieu) par deux fois. A cette époque, un chevalier de la mesnie du jeune roi, qu'on appelait Roger de Gaugi², lui demanda d'être son compagnon³. C'était un homme preux, hardi, entreprenant, adroit, mais un peu trop porté au gain. Le Maréchal, sachant qu'il était bon chevalier, lui accorda sa compagnie. Pendant deux ans ils coururent les tournois, faisant à eux deux plus de gain que six ou huit des autres. Je ne parle point en l'air ; je me fonde sur les écritures des clercs [3446]. Wigain, le clerc de la cuisine⁴ et d'autres ont prouvé par écrit qu'entre la Pen-

1. Remarquons que le poète ne nous a rien dit de cet incident.

2. Ce personnage est mentionné plus loin parmi les chevaliers flamands qui faisaient partie de la « mesnie » du jeune roi (v. 4583). — Il y a, dans les *Rotuli litterarum patentium*, I, 33 (1203), un sauf-conduit accordé par le roi à « Rogerius de Gaugi. » Il fut l'un des conseillers du roi Jean ; voy. plus loin la note sur le v. 13229.

3. Le compagnonnage, ou, comme on disait autrefois, la *compagnie*, est une association entre deux personnes du même rang ou qui du moins le deviennent par l'effet de l'alliance qu'ils ont contractée. M. J. Flach a consacré plusieurs chapitres à cette sorte d'institution, qu'il rattache au comitat germanique, *Les origines de l'ancienne France*, II, 431 et suiv. (liv. III, chap. n-viii). Ces chapitres avaient déjà paru partiellement, sous ce titre : *le Compagnonnage dans les chansons de geste*, dans les *Études romanes dédiées à G. Paris* (Paris, 1891), p. 140-180.

4. Le jeune roi avait certainement un clerc de ce nom. On lit en effet, dans un rôle de 1182 cité par Eytou (p. 248) : « In passagio episcopi de Sancto David et abbatis de Dereford *et Wigani clerici regis filii regis*, 47 s. per breve regis. » — Sur l'office du clerc de la cuisine, on lit dans

tecôte et le carême¹ ils prirent cent trois chevaliers, sans parler des chevaux et des équipements que les comptables n'inscrivaient pas [3424].

Peu après eut lieu un tournoi à Joigni. Le jeune roi ne s'y rendit point, mais le Maréchal y alla. Une fois arrivés, les chevaliers s'armèrent et se rendirent dans un lieu voisin de la ville, où ils mirent pied à terre en attendant leurs adversaires. La comtesse², accompagnée de dames et de demoiselles, vint les y rejoindre. On se mit à danser au son d'une chanson que chanta le Maréchal. Lorsqu'il eut fini, un jeune ménestrel, nouvellement fait héraut d'armes, se mit à chanter une chanson nouvelle, dont le refrain était : « Maréchal, donnez-moi un bon cheval ! » A ce moment, les plus pressés des chevaliers du parti opposé commençaient à arriver. Sans dire un mot à personne, le Maréchal sortit de la ronde, monta à cheval, et, s'étant dirigé vers eux, il désarçonna le premier qu'il rencontra et donna son cheval au petit héraut. Celui-ci revint à la danse en disant à tous : « Voyez quel cheval ! c'est le Maréchal qui me l'a donné ! » Plusieurs s'en émerveillèrent, qui le croyaient encore dans la ronde. Tous, chevaliers et dames, dirent que c'était le plus bel exploit qu'on eût jamais vu dans un tournoi [3520].

Les chevaliers remirent le heaume et lacèrent la ventaille lorsqu'ils virent leurs adversaires s'avancer en ligne. Ils combattirent en rangs serrés et eurent l'avantage. Le Maréchal eut le prix du tournoi, et il eut aussi sa part du gain, mais il la distribua largement aux croisés et aux prisonniers, et tint pour

Fleta, liv. II, chap. xviii (1^{re} et 2^e édit. de J. Selden, Londres, 1647 et 1685, p. 80) : « Officium clerici coquinæ est denarios recipere de garderoba pro officiis emptoris, poletriæ, salsariæ, aulæ et cameræ et scutetriæ, et creditoribus satisfacere competentem. »

1. Malheureusement on ne nous dit pas de quelle année. Ce devait être vers 1180.

2. La date de ce tournoi ne nous étant pas connue, on peut hésiter entre Aelis, femme de Rainaut (ou Rainart) IV, comte de Joigny, lequel mourut au plus tard en 1179 (*Art de vérifier les dates*, II, 596), et une autre Aelis, femme de Guillaume I, successeur de Rainaut, dès 1179 au moins. Cette dernière était fille de Pierre I de Courtenai et petite-fille du roi Louis VII. Elle eut deux fils de son époux et fut séparée de lui pour cause de parenté. Voy. du Bouchet, *Hist. généal. de la maison royale de Courtenay*, p. 16.

quittes plusieurs des chevaliers qu'il avait pris, ce qui fut hautement apprécié [3562].

Le Maréchal revint auprès de son seigneur le jeune roi. Celui-ci n'avait pas son pareil pour les prouesses et pour la libéralité. Artus ni Alexandre ne firent pas autant de bien en si peu de temps. Si Dieu avait permis qu'il vécût, il les eût dépassés en prouesse et en valeur. Il avait su grouper autour de lui tant de vaillants chevaliers que ni empereur, ni roi, ni comte n'en eut autant¹. Il eut le choix entre les jeunes hommes de France, de Flandres, de Champagne. Il ne marchandait pas avec eux, mais il savait si bien faire qu'ils devenaient siens. Dans les tournois, il chargeait si puissamment avec sa troupe que ceux de l'autre part, fussent-ils supérieurs en nombre, étaient bientôt mis en désordre. Il arrivait souvent que les hommes du premier rang avaient tout balayé devant eux, de sorte que le roi n'avait plus où fêrir. Il allait alors se jeter dans quelque troupe étrangère, dont il avait grand'peine à se dépêtrer. Mais le Maréchal était toujours là pour le tirer d'affaire au moment où on allait le faire prisonnier. C'est par de tels services qu'il s'était rendu cher au roi [3642].

Aux octaves de la Pentecôte, un grand tournoi eut lieu entre Maintenon² et Nogent³. Le jeune roi s'y rendit, comme aussi le comte Philippe de Flandre, le comte de Boulogne⁴ et le comte

1. Cf. plus haut, p. 37-8. — Giraud de Barri, qui ne tarit pas d'éloges sur le jeune roi, dit à peu près la même chose : « Ad hoc etiam tam electa militia tamque eleganti stipatus fuerat, quanta nec nostris diebus nec ante uni adhærens homini vel visa est usquam vel audita. Præter alios quippe multos qui inter optimos maximi fuerunt tales et tam electos, tanquam Macedo secundus, habebat de familia centum vel plures, quorum quisque torneamentum quodlibet, ad quod probandarum virium causa undique fortissimi, tanquam ex conducto, viri militares confluebant, corporis sui valore confidebat » (*De princ. instr.*, II; Bouquet, XVIII, 131bc; *G. Cambr. opera*, VIII, 174).

2. Maintenon, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chartres.

3. Nogent-le-Roi, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dreux, à 8 kil. au nord-ouest de Maintenon.

4. Ce comte de Boulogne devait être l'un des trois premiers maris qu'eut successivement Ida comtesse de Boulogne, et dont aucun ne vécut longtemps, puisque le troisième mourut en 1186 (*Art de vér. les dates*, II, 765), et qu'elle en épousa un quatrième, Renaut de Dammartin, en 1191; voir plus loin la note du v. 8617.

de Clermont¹ [3695]. Les jeunes commencèrent la lutte dès la veille du tournoi. Les hauts barons ne parurent pas à ces vèpres, mais y envoyèrent de leurs hommes. Il arriva que sire Renaut de Nevers² prit deux des compagnons du roi [3721]. On pria le roi de les réclamer. Celui-ci y consentit, non sans hésitation, car il avait refusé d'admettre Renaut de Nevers au nombre de ses chevaliers, et à son tour il craignait un refus. En effet, Renaut lui fit répondre qu'il continuerait à prendre sur lui tout ce qu'il pourrait, et qu'il l'engageait à agir de même à son égard. Le jeune roi fut irrité et pria ses chevaliers de faire tous leurs efforts pour prendre Renaut de Nevers. Plusieurs aussitôt jurèrent que le lendemain Renaut serait pris. « Et vous, Maréchal, » demanda le roi, « qu'en dites-vous? — Sire, » reprit le Maréchal, qui n'était pas vantard, « puisqu'il a dit qu'il prendrait sur nous tout ce qu'il pourrait, je m'estimerai « heureux si je puis sauver de lui mon cheval et mon harnais » [3776].

Le tournoi eut lieu le lendemain. Le comte de Clermont fut abattu, et ce fut à grand'peine qu'on parvint à le tirer de la presse. Le Maréchal chercha dans la foule jusqu'à ce qu'il eût trouvé Renaut de Nevers : il le saisit, et, le tirant avec force, il le fit passer par-dessus le col de son cheval et, bon gré mal gré, l'emporta jusqu'au roi. « Sire, » dit-il, « voici messire Renaut « que je vous donne. — Votre merci, » dit le roi ; « maintenant « je ne suis plus inquiet d'avoir mes hommes et encore du sien. « Vous m'avez servi cette fois et mainte autre à mon gré! » [3843].

Notre histoire me conduit à parler d'un tournoi qui eut lieu entre Anet et Sorel³, et que je ne devrais pas oublier, car je le vis, et il m'en souvient bien. Je crois qu'il n'y eut onques plus grand. Du Poitou jusqu'au Pays d'aval⁴, il n'y eut chevalier désireux d'accroître son prix qui n'y vint. Toutefois le jeune roi n'y alla pas, mais sa mesnie s'y rendit avec le Maréchal.

1. Vey. ci-dessus, p. 31, note 3.

2. Sans doute Renaut, seigneur de Decise, fils de Guillaume III et frère de Guillaume IV, comte de Nevers. Il mourut au siège d'Acre en 1191 (*Art de vér. les dates*, II, 563).

3. Voir ci-dessus, p. 39, note 2.

4. Voir ci-après, p. 51, note 1.

Avant leur arrivée, les Français étaient les plus forts ; mais, lorsque les gens du roi furent entrés en ligne, il leur fallut tourner le dos. Plusieurs d'entre eux se réfugièrent sur une vieille motte fermée d'un hérisson tout à l'entour. Ils firent monter leurs chevaux après eux et les attachèrent au hérisson, n'ayant pas le loisir de les faire entrer. Le Maréchal fit une grande prouesse. Il mit pied à terre et donna son cheval à garder, monta à la motte, prit deux chevaux et les fit descendre jusque dans le fossé, au pied de la motte, puis leur fit remonter la contre-escarpe. A ce moment survinrent deux chevaliers, qui, le voyant lassé, crurent avoir trouvé une bonne aubaine et lui enlevèrent de force les deux chevaux. Il ne se défendit pas beaucoup, parce qu'il les connaissait bien et savait qu'il rentrerait en possession de son bien malgré eux. Mais, s'il avait été à cheval, les choses se fussent passées autrement. L'un était Pierre de Leschans¹ ; quant à l'autre, j'ignore son nom [3983].

Le Maréchal, s'étant remis en selle, se dirigea vers une grange où plusieurs chevaliers étaient assiégés par des adversaires en nombre supérieur. Se voyant sur le point d'être pris, ils offrirent au Maréchal de se rendre à lui. — « Qui êtes-vous ? » leur demanda-t-il. — « Nous sommes des chevaliers formant compagnie. — Vos noms ? — Florent de Hangest² et Louis d'Arcelles³ [4017]. Nous sommes quinze chevaliers ; recevez-nous

1. Ce personnage, qui reparaitra plus loin (v. 4510), dans une liste de chevaliers français, est probablement le même qu'un « Petrus Lieschans » qui fut fait prisonnier par le roi Richard au combat de Gisors, le 28 septembre 1198 (Roger de Howd., IV, 56). Il ne doit pas être confondu avec un « Petrus Lascans » qui reçut un don du roi Richard la première année de son règne (Hunter, *The Great roll of the pipe for the first year of Richard I*, p. 40).

2. Hangest-en-Santerre, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil. Plusieurs seigneurs de ce lieu ont porté le nom de Florenz ou Florent, en latin *Florentius* ; voy. D. Bouquet, XXIII, 647 D, 656 F, 657 D. Un sceau de Florent de Hangest, appendu à un acte de 1223, est publié dans la *Collection de sceaux* de Douët d'Arcq, n° 2358.

3. Il s'agit très probablement du Louis d'Arcelles qui est mentionné plusieurs fois dans le *Livre des vassaux du comte de Champagne et de Brie*, publié par M. Longnon (n° 2377, 2502, 2560). M. Longnon identifie dubitativement Arcelles avec Aizelles, Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne. C'est sans doute le même qui est mentionné par Ben. de Peter-

« pour prisonniers. Nous aimons mieux, puisque nous en sommes « réduits là, que ce que nous possédons soit à vous qu'à ceux « qui nous tiennent assiégés. » Le Maréchal accepta; mais ceux qui comptaient les prendre ne l'entendirent pas ainsi et dirent qu'ils ne leur échapperaient pas et que le Maréchal commettait une grande inconvenance. Mais celui-ci leur répondit de telle sorte que, ne se souciant pas de se battre avec lui, ils se retirèrent. Les chevaliers assiégés sortirent sans dommage, grâce au Maréchal, à qui ils offrirent, comme ils le devaient, de se rendre prisonniers. Le Maréchal n'accepta point et les déclara quittes. Ils le remercièrent et l'assurèrent qu'ils seraient en tout lieu à sa disposition [4074].

Le Maréchal rentra chez lui, se fit désarmer, monta sur un palefroi et se rendit à l'hôtel du Barrois¹, qui était l'oncle de ce Pierre de Leschans dont il avait à se plaindre. A son arrivée, tout le monde lui fit bon accueil, et messire Guillaume lui-même se leva pour le recevoir. Le Maréchal lui exposa sa plainte. Le Barrois fut très surpris. « Qui vous a traité ainsi? un homme « de rien! Si c'était un autre qui me l'eût conté, je ne l'eusse « pas cru, mais je le crois dès que vous me le dites. » On manda aussitôt Pierre de Leschans, qui se fût bien dispensé de venir, s'il avait pu. Son oncle lui fit de vifs reproches. Il commença par nier. Mais Guillaume des Barres, sans tenir compte de ses dénégations, lui donna l'ordre de rendre le cheval. Alors Pierre fit venir une bête de somme à lui, dont le poil était semblable à celui du cheval pris au Maréchal; mais pour le reste c'était une vieille bête, maigre, fourbue et tout écorchée. « Maré- « chal, » dit le Barrois, « est-ce là votre cheval? le reconnaissez- « vous? — Je le connais bien, mais ce n'est pas le mien; voyez, « c'est un vieux sommier qu'il a eu pendant plus de cinq ans! » Le Barrois s'irrita et menaça son neveu de se séparer de lui. Celui-ci se décida alors à rendre le cheval qu'il avait pris. Sur ce, quelques amis de Pierre de Leschans prièrent le Maréchal

borough, sous le nom de « Lodovicus de Arseles, » parmi les chevaliers morts à la croisade de 1191 (éd. Stubbs, II, 148). Je ne sais s'il faut l'identifier avec un « Ludovicus de Arcello » qui figure dans un rôle anglais de 1189-90 (*The Great roll of the pipe for the first year of Richard I*, p. 15).

1. Guillaume des Barres le père.

de lui faire don de la moitié du cheval. Le Maréchal y consentit. Un autre proposa alors de le jouer aux dés, ce qui fut encore accepté. Pierre jeta neuf, le Maréchal onze, et le cheval lui resta [4196].

On pria le Maréchal de rester, mais il voulait recouvrer son autre cheval. Il se remit donc en route et se dirigea vers la demeure de celui qui l'avait. C'était un chevalier de la suite d'un haut baron de France dont j'ignore le nom. Lorsque le Maréchal entra, tout le monde lui fit grand accueil, sauf celui qui avait pris le cheval. Il fit sa réclamation, et ce seigneur lui fit rendre immédiatement son bien. C'était une bête superbe, qui valait bien plus de trente livres. On pria le Maréchal d'offrir la moitié du cheval à celui qui l'avait pris ou de le jouer aux dés. Il répondit qu'il ferait comme on voudrait. Mais l'autre, qui venait d'apprendre l'heureux coup de dés du Maréchal, préféra le partage. « Voulez-vous, » dit-il, « que d'abord je l'estime? — « Faites, » dit le Maréchal. — « Le cheval vaut quatorze livres. — Soit. Alors le cheval est à moi; voici vos sept livres. » Celui qui avait estimé faussement fut bien attrapé, car il ne pensait pas que le Maréchal fût pourvu d'argent comptant. Le cheval valait bien quarante livres. Ce fut très bien fait. Qui tout convoite tout perd¹ [4274].

Après ce tournoi, il y en eut un autre à Épernon². Les hauts hommes s'y rendirent de mainte terre, car, ainsi que je vous l'ai dit³, à l'exemple du jeune roi, chacun travaillait à faire fleurir la chevalerie, qui actuellement est presque morte, car les chiens, les oiseaux⁴, les plaids⁵ font tant qu'elle ne peut plus se maintenir. Avarice pousse les seigneurs à garder leur argent. Je n'ose dire ce que j'en pense, mais nous verrons encore le temps, si le roi Henri⁶ peut tenir sa terre en paix, où chevale-

1. Proverbe fréquemment employé; voy. Le Roux de Lincy, *le Livre des proverbes*, 2^e éd., II, 274, 407, 482, 488.

2. Eure-et-Loir, cant. de Maintenon, arr. de Chartres.

3. Voy. plus haut, p. 37-8 et 45, note 1.

4. La chasse à l'oiseau.

5. Voir ci-dessus, p. 35, note 6.

6. Le roi Henri III.

rie, prouesse, vaillance, largesse sortiront par sa porte¹. Alors avarice sera morte [4348].

Le Maréchal se rendit à Épernon, mais le jeune roi n'y vint pas. Quant aux autres, j'ignore leurs noms, ne les ayant pas trouvés dans l'histoire. Les hauts hommes venus pour le tournoi étaient logés par la ville. Selon la coutume, ils allaient le soir se visiter les uns les autres. C'est un bel usage, digne de gens sages et courtois. Le Maréchal alla chez le comte Thibaut², monté sur un cheval de prix, mais il n'avait amené personne pour le garder. Il le confia à un jeune garçon qu'il rencontra là. Il descendit, et le garçon monta à sa place. Lorsque le Maréchal entra, on lui fit tous les honneurs, et on ne tint plus compte des autres, tant il était renommé. Comme les valets apportaient le vin, un vagabond s'approcha du cheval et tira à terre le garçon en le frappant. Celui-ci cria aussitôt : « Maréchal, on m'enlève « votre cheval ! » Le Maréchal aussitôt quitta la compagnie sans prendre congé et courut à l'endroit où il avait laissé son cheval. Il le trouva parti. On ne voyait goutte, mais il put suivre le voleur au bruit que faisaient les sabots du cheval sur la pierre dure. Le vagabond tourna dans une rue de traverse et se cacha dans l'ombre d'une charrette chargée de branchages. Tant que le cheval resta tranquille, le Maréchal, n'entendant plus rien, ne sut où le chercher, mais bientôt l'animal se mit à gratter du pied doucement. Guillaume se dirigea de ce côté, et, frappant le vagabond d'un bâton qu'il tenait, il lui fit sauter un œil hors de la tête. On accourut au bruit, et on voulut pendre le larron. Mais le Maréchal s'y opposa. « Par mon chef, » dit-il, « mon « cheval ne sera pas cause de sa mort. Il a assez de mal, car il « a l'un des sourcils cassé et un œil hors de la tête. Je ne veux « pas lui en faire davantage » [4430].

Je ne parlerai pas plus longuement de ce tournoi, parce que celui qui m'a fourni la matière ne m'en a pas dit plus. Mais

1. Plus haut, v. 2642, il a été dit que le jeune roi était la porte par laquelle chevalerie revint dans le monde.

2. Sans doute Thibaut V, comte de Blois et de Chartres, déjà mentionné au v. 2917 (ci-dessus, p. 40, note 6).

voici qu'une autre tâche m'est imposée, qui allonge mon œuvre et en augmente la difficulté. Aussi me faut-il abrégér çà et là, de peur que l'histoire ennue ceux qui l'entendent conter. Il n'y a clerc, d'ici à Montoire ¹, qui ne se sentit en peine d'avoir à mettre en rime tous les noms qu'il faut énumérer [4449].

A Lagni-sur-Marne fut pris un tournoi tel qu'on n'en vit jamais, ni avant ni après [4459]. Le jeune roi et le comte de Flandres s'y rendirent. Avec ce dernier étaient les Flamands, les Hainuyers, ceux du pays d'aval ² et les Tiois ³. Il n'y avait si bon chevalier jusqu'aux montagnes de Mont-Joux ⁴ qu'il n'eût cherché à avoir [4472]. Le jeune roi avait sa mesnie, dont grand était le renom. Je vais vous dire les noms de ceux qui en faisaient partie, comme ils m'ont été nommés par des témoins oculaires ⁵ [4480].

1. S'agit-il de Montoire, arr. de Vendôme? C'est une ville qui n'avait pas assez de célébrité pour entrer, comme ici, dans une locution en quelque sorte proverbiale. Le poète a peut-être pensé au Montoire, ville d'Espagne, probablement, où, dans le roman de *Floire et Blanchefleur*, le jeune Floire est envoyé pour y faire son éducation (éd. Du Ménil, pp. 9, 14, 33).

2. Dans le texte *Avalterre* (v. 4468). On a déjà rencontré ce nom p. 23 (v. 1518). On pourrait traduire par « Pays-Bas, » mais il faudrait étendre la portée de cette domination jusqu'à Cologne, comme fait Du Cange, sous *AVALTERRE*, car Philippe Mousket (v. 21849) nous apprend que les *Avalois* avaient pour cri de guerre *Cologne*, et l'on sait que la partie du diocèse de Cologne qui était située sur la rive droite du Rhin s'appelait en allemand *Avalgaw* (voy. la Table des noms de *Raoul de Cambrai*, éd. de la Société des anciens textes français, sous *Avalois*). Les *Avalois* sont distingués des *Tiois* et des Hollandais par le Reclus de Molliens (*Roman de Carité*, couplet xxv). D'autre part, un texte des Chroniques de Saint-Denis cité par Du Cange (*l. l.*) montre qu'Utrecht était en *Avalterre*. Ce pays devait donc comprendre tout le cours inférieur du Rhin. En tout cas, c'est à tort qu'*Avalterre* est interprétée par Austrasie dans le dictionnaire de M. Godefroy.

3. Par cette expression on désigne le plus souvent les habitants des Pays-Bas, et certains textes (par exemple la *Chanson de la croisade albigeoise*, v. 285; *Gir. de Roussillon*, § 200 de ma traduction) distinguent les Tiois des Allemands; mais ici les Tiois, étant mentionnés à côté des Flamands et de « ceux d'Avalterre, » ne peuvent être que des Allemands.

4. On sait que Mont-Joux (*Mons Jovis*) est le nom ancien du Grand-Saint-Bernard.

5. L'auteur affirme de nouveau plus loin (vv. 4750 et suiv.) que tous

Je nommerai d'abord les Français. Il est juste qu'ils aient la première place, pour leur valeur et pour l'honneur de leur pays¹. Je commencerai par ceux qui portaient bannière.

Il y eut le comte Robert de Dreux²; sire Simon de Rochefort³; Guillaume des Barres, le premier⁴. Ceux-là portaient bannière. Ensuite Guillaume, fils du premier Guillaume des Barres; Simon, son frère⁵; Pierre de Leschans⁶; Amauri de Meulan⁷;

les chevaliers par lui énumérés étaient à la solde du jeune roi. Mais il est assurément fort invraisemblable que les comtes de Dreux et de Soissons, par exemple, et Guillaume des Barres aient fait partie de la mesnie du jeune roi. Il est à croire que le poète a véritablement eu sous les yeux un rôle (voy. v. 4539) des chevaliers qui se rendirent au tournoi de Lagny, mais que l'idée de les ranger sous la bannière du jeune roi lui appartient en propre.

1. Cet hommage à la supériorité reconnue de la chevalerie française est d'autant plus remarquable que l'auteur est un partisan déterminé des Anglais. Il y aurait bien d'autres témoignages du même genre à recueillir, celui-ci, par exemple, de Giraud de Barri : « *Strenua Francorum militia, cujus etiam hodie mundum universum exsuperat gloria* » (*Opera*, VIII, p. 318).

2. A cette époque, il n'y a d'autre Robert comte de Dreux que Robert, fils de Louis VI. Il fut comte de Dreux de 1132 ou 1137 jusqu'en 1184, époque où il se démit de son comté en faveur de son fils également appelé Robert, et mourut en 1188. Il ne serait pas impossible que le poète eût donné par anticipation le titre de comte de Dreux au fils. C'est en tout cas du fils qu'il est question plus loin aux vers 7513, 7673, 7735. Un des deux Robert avait visité l'Angleterre, nous ne savons à quelle époque, mais sa visite est mentionnée par Giraud de Barri, *De principis instructione*, II, II (*G. Cambr. opera*, VIII, 158).

3. Simon de Rochefort-en-Yveline, cant. de Dourdan, arr. de Rambouillet. Le *Cartulaire de N.-D. des Vaux-de-Cernay* renferme des chartes de lui datées de 1177 environ à 1180 (n^{os} XLVII-XLIX et LVI). Est-ce le même qui est mentionné dans deux actes placés vers 1140 par l'éditeur du *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont* (n^{os} XI et XII)?

4. Ci-dessus, note de la p. 32.

5. Sans doute Simon de Montfort, celui qui fut tué au siège de Toulouse, le 25 juin 1218. Il était frère utérin du second Guillaume des Barres, car sa mère Amicie de Montfort avait épousé en secondes noces le premier Guillaume des Barres.

6. Voy. plus haut, p. 47.

7. Amauri, vicomte de Meulan, mort après 1183, *Art de vér. les dates*, II, 696.

Milon de Châlons et son frère Macaire⁴; Adam de Melun²; Eude du Plessis³ [4517]; Thibaut de Vallangoujard⁴; Guillaume de Bourri⁵; Herman de Brie⁶; Étienne de la Tour⁷ [4525]; le pauvre Wanchier⁸; Corin de Saint-Servin; Geoffroi de Vienne⁹;

1. Milon et Macaire de Châlons figurent en divers actes de la fin du XII^e siècle; voy. Longnon, *Livre des vassaux du comte de Champagne*, à la table des noms de personnes, pp. 293 et 298. Il ne paraît pas qu'on ait su jusqu'à présent que ces deux hommes étaient frères.

2. Adam I^{er}, vicomte de Melun; voy. Du Bouchet, *Hist. de la maison de Courtenay*, p. 205.

3. Il y a, dans le *Livre des vassaux du comté de Champagne*, un « Oude deu Plessié » (n^o 789) parmi les fiefs de la châtellenie de Meaux, et un « Odes ou Oudes dou Plaissié » (n^o 1166 et 1260), parmi les fiefs de la châtellenie d'Oulchi-le-Château, arr. de Soissons. Dans le premier cas le surnom est identifié par M. Longnon avec le Plessis-Placy, arr. de Meaux, dans le second, avec le Plessis-Huleu, arr. de Soissons.

4. Vallangoujard, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam. Ce Thibaut fut du nombre des chevaliers de l'armée royale que Richard Cœur-de-Lion fit prisonniers à Gisors, le 28 septembre 1198 (Rog. de Howden, IV, 56). On a de lui plusieurs actes, depuis 1165 jusqu'à 1206, année qui paraît être celle où il mourut. Voy. Aymar de Manneville, *De l'état des terres et des personnes dans la paroisse d'Amblainville*, Beauvais, 1890, pp. 8, 77, 79, 82, 84, 89.

5. Bourri, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont. Un acte scellé de Guillaume de Bourri, non daté, mais qui paraît avoir été rédigé vers 1180, est mentionné dans la *Collection de Sceaux* de Douët d'Arcq, sous le n^o 1513. « Guillaume de Borriz » figure dans l'*Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise, v. 6172.

6. *Hermanz* est douteux; on peut aussi bien lire *Herniauz* (voy. la note du v. 4523), qui, du reste, n'est pas une forme satisfaisante. La correction *Trie*, proposée en note au lieu de Brie, aurait l'avantage de rattacher ce personnage à la région d'où étaient originaires Thibaut de Vallangoujard et Guillaume de Bourri (Trie-la-Ville ou Trie-Château, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont). Mais, à cette époque, on ne connaît que Mathieu de Trie et Jean de Trie.

7. La Tour ou Bois-Luat, comm. d'Eaubonne, cant. de Montmorency. Le fief d'Étienne de la Tour figure dans le cartulaire de Philippe-Auguste parmi les fiefs dépendant du roi, section de la châtellenie de Pontoise; voy. Bouquet, XXIII, 629 c.

8. Je n'ai rien trouvé sur ce chevalier ni sur le suivant.

9. Marne, arr. de Sainte-Menehould. Un personnage de ce nom figure dans le *Livre des vassaux du comté de Champagne*, éd. Longnon, n^o 1573.

Robert de Bouvresse¹. Le comte de Soissons² y vint aussi. Il aurait dû être nommé en premier lieu, car il portait bannière. Je l'ai nommé en dernier parce que je l'ai trouvé ainsi dans l'écrit. J'ai énuméré les Français, maintenant je passe aux Flamands [4542].

Baudouin de Béthune³; Guillaume de Caieu⁴; Aleaume de Fontaine⁵; Eustache de Neuville⁶; Eustache de Canteleu⁷; En-

1. Arr. de Beauvais, cant. de Formerie.

2. Conon, neveu d'Yves de Nesles, à qui il succéda en 1178, ou son frère Raoul de Nesle, comte de Soissons de 1180 à 1237.

3. Ce personnage, qui reparaitra souvent dans l'histoire, était, comme on le verra plus loin (vv. 6265-9 et 6285-8), fils de l'avoué de Béthune (Robert V, dit le Roux, en même temps avoué d'Arras). C'était son troisième fils. Il se mit au service de Richard au temps où celui-ci n'était encore que comte de Poitiers; il l'accompagna à la croisade et fut prisonnier avec lui en Allemagne; voy. plus loin la note du vers 10128. En 1194, Richard lui donna en mariage Hawis, comtesse d'Aumale et de Holderness, qui avait déjà eu deux époux (Guillaume de Mandeville, † 1190, et Guillaume de *Fortibus*, † 1194). Il mourut en 1211 (Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, II, 533; *Hist. des ducs de Normandie*, éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., p. 115). Voy. A. du Chesne, *Hist. de la maison de Béthune*, p. 149 et suiv.

4. Arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéri. Il accompagna en Terre-Sainte le roi Richard, qui paraît l'avoir eu en grande affection. C'est pour lui que Pierre de Beauvais traduisit en prose française, au commencement du XIII^e siècle, la légende du Voyage de Charlemagne à Constantinople. Il combattit contre Philippe-Auguste à Bouvines et, ayant été fait prisonnier, recouvra bientôt sa liberté moyennant rançon. Voy. G. Paris, *Romania*, XXI, 248, et la Table de l'*Estoire de la guerre sainte*.

5. Fontaine-sur-Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt. « Alelmus de Fontanis » est l'un des témoins de la charte de coutume concédée aux habitants d'Abbeville en 1194 par Jean, comte de Ponthieu (Teulet, *Layettes du Trésor*, I, 141).

6. Neuville, Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil? En 1199, un Eustache de Neuville contribua à la capture du comte de Namur (Rigord, § 128, éd. Fr. Delaborde). Le même personnage reparait plus loin, v. 8623. Il y a au Trésor des chartes une obligation d'Eustache de Neuville père et fils envers le roi de France, 1214 (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 1107; Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1545). Eustache de Neuville est enregistré, dans les rôles de Philippe-Auguste, parmi les « vavassores » qui doivent au roi le service militaire (*Scripta de feodis*, etc., dans Bouquet, XXIII, 683 κ). Il reparait plus loin dans les mêmes rôles parmi les chevaliers d'Arras (685 L).

7. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château. « Eusta-

gerran de Fiennes¹ [4563]. Ceux-là portèrent bannière. Voici les autres : Hue de Malaunoi² ; Raoul de Plomquet³ ; Baudouin de Caron⁴ ; Hue de Hamelincourt⁵ ; Cardon de Fressene-

chius de Cantelou » est l'un des garants d'une convention passée en 1195 entre Guillaume I^{er}, archevêque de Reims, et la comtesse de Flandre Mathilde (Teulet, *Layettes*, n° 428).

1. Arr. de Boulogne, cant. de Guignes. Il s'agit probablement d'Engerran de Fiennes, second fils d'Eustache de Fiennes dit le Vieux (*senex*), qui fonda l'abbaye de Beaulieu, près de Boulogne-sur-Mer. Il suivit à la croisade le comte de Flandres et y mourut. Voir Lambert d'Ardes, ch. xi (Pertz, *Mon.*, XXIV, 581).

2. Probablement Malanoi, Pas-de-Calais, comm. de Bourecq, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes. En 1204, « Hugo de Malo-Alneto » est l'un des témoins qui garantissent au nom du roi de France l'observation des articles de la capitulation de Rouen (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 716, I, 252). En 1209, le même jurait à Philippe-Auguste de l'aider contre toute personne, sauf la dame de Lillers et le comte de Flandres (*ibid.*, n° 880; Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1132). Lillers est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béthune, très voisin de Malanoi. C'est probablement le même personnage qui est mentionné par les historiens dans le récit de la bataille de Bouvines; voy. la table des œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, éd. Fr. Delaborde, sous HUGUES DE MALAUNAY.

3. « Radulphus Ploqueti » est témoin à l'acte de la capitulation de Rouen mentionné dans la note précédente. Il y paraît, comme ici, à côté de Hugues de Malaunai. « Hugo de Malo Alneto » et « Radulfus Plomquet » sont enregistrés à côté l'un de l'autre parmi les vavasseurs qui doivent le service militaire au roi de France (*Scripta de feodis*, etc. dans Bonquet, XXIII, 683 K), et de même, plus loin, parmi les « milites Atrebatenses » (*ibid.*, 685 L). Ces deux chevaliers sont encore nommés ensemble parmi ceux qui, en 1215, accompagnèrent Louis, fils de Philippe-Auguste, dans son expédition en Angleterre : « En la nef Looys entra... et Hues de Malaunoi et Raous Plomkès et pluisor autre chevalier » (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 166).

4. Il devint plus tard l'un des chevaliers de Richard Cœur-de-Lion, qu'il suivit à la croisade. Ambroise, qui l'appelle « Baudowins li Carons », dit de lui : « Compainz iert le rei d'Engleterre » (*Estoire de la guerre sainte*, v. 6429). Il se distingua dans les luttes contre les Sarrazins; voy. le même poème, vv. 9991 et suiv.

5. Hamelincourt, arr. d'Arras, cant. de Croisilles. Le même chevalier reparait plus loin, vv. 6671, 6821, comme compagnon du Maréchal. Je ne

ville¹; Eustache de Campagne²; Rogier de Gaugi³; Robert de Beaurain⁴; Baudouin d'Étrepi⁵; Baudouin de Wartemberge; Rogier de Hardeincourt⁶; Guillaume de Poternes⁷; Guizelin de Wartemberge [4605].

Présentement nous nommerons les Anglais. Et d'abord Guillaume le Maréchal, puis Robert Fils-Gautier⁸; le comte David,

sais si c'est lui ou son fils qui se distingua sous Philippe-Auguste (notamment en 1188 et en 1199) dans les guerres contre les Anglais; voy. la Philippide de Guillaume le Breton, III, 452, 551, 581, et Rigord, § 128 (éd. Fr. Delaborde). « Hugo de Hamelicurte » est au nombre des « vavasores » qui doivent le service militaire à Philippe-Auguste (*Scripta de feodis*, etc., Bouquet, XXIII, 683 κ). Le sceau de Hugues de Hameliucourt est décrit dans Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 1005 et 1006. Il est appendu à deux chartes, l'une de 1194, l'autre de 1218.

1. Arr. d'Abbeville, cant. d'Ault.

2. Champagne, dans le texte. Sans doute une des localités du Pas-de-Calais qui portent le nom de Campagne.

3. Voy. ci-dessus, p. 43, n. 2.

4. Arr. de Cambrai, cant. de Solesmes?

5. Serait-ce Étrepri, Marne, cant. de Thieblemont? On s'étonne de voir un personnage portant ce surnom prendre place parmi des chevaliers flamands. D'autre part, un « Alardus de Strepi » est témoin, en 1210, à un acte de Philippe I^{er}, marquis de Namur, passé à Valenciennes (Teulet, *Layettes*, n° 952). C'est plutôt dans cette région qu'il faudrait chercher l'origine de notre Baudouin. Peut-être y a-t-il lieu de corriger *Crequi* (Pas-de-Calais). Il y a dans les rôles de Philippe-Auguste, parmi les chevaliers du comte de Saint-Pol, un « Balduinus de Crequi » (Bouquet, XXIII, 685 L).

6. Sans nul doute le « Rodiers » ou « Rogiers de Herdecort » mentionné dans le poème d'Ambroise sur la troisième croisade parmi les compagnons du roi Richard (vv. 1415, 4727), appelé « Rogerus de *Hardecort* » ou de *Hardencourt* dans la version latine publiée sous le titre d'*Itinerarium regis Ricardi* (éd. Stubbs, pp. 186 et 217). C'est *Hardencourt*, Eure, cant. de Pacy-sur-Eure.

7. Ce chevalier et le suivant me sont inconnus.

8. « Robertus filius Walteri » paraît dans un grand nombre de documents du temps de Richard et de Jean. Voy. les *Rotuli curie regis*, *Rolls and records of the court held before the King's justiciars from the sixth year of King Richard I* (Londres, 1835, deux vol. in-8°) à la table. Plus tard, on le voit possédant des terres dans le comté de Cambridge; voy. les *Fines sive pedes finium sive finales concordie in curia Regis*,

portant bannière¹; Robert de Londres²; Simon de Marès³; Robert de Wanci; Walter d'Ely⁴; Guillaume Fils-Roger⁵; Roger de la Borne; Guillaume Revel; Ansel le Maréchal⁶;

éd. Hunter (Londres, 1835), p. 285. Voy., du reste, Dugdale, *Baronage*, I, 218.

1. David, comte de Huntingdon, frère de Guillaume, roi d'Écosse. En 1170, il avait fait hommage au jeune roi (Ben. Peterb., I, 6), et, en 1173, celui-ci lui avait accordé le comté de Huntingdon et celui de Cambridge (*ibid.*, I, 45).

2. « Robertus de Lundres » est mentionné parmi les partisans du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 48).

3. « Simo de Marisco » est témoin à une charte par laquelle le jeune roi concède à maître Gautier de Coutances, « clericus Domini regis patris mei, » une maison, sise à Rouen sur le Grand-Pont. Cette charte, passée à Westminster, se trouve en original aux archives de la Seine-Inférieure. Elle est transcrite dans le Cartulaire de l'Église de Rouen, mêmes archives (communication de M. Delisle). Elle doit être antérieure à la révolte du jeune roi, en 1173, à laquelle Simon de Marès prit part (Ben. Peterb., I, 46).

4. Dans les rôles de l'Échiquier de Normandie, à l'année 1195, ce chevalier et le précédent (ou du moins deux personnes portant les mêmes noms) reçoivent une allocation pour avoir gardé et conduit de Rouen à Chinon la fille du comte de Bretagne et celle du souverain de Cypré (Isaac Comnène) : « In expensis et robis filie comitis Britannie et filie « imperatoris Cypri et familie sue, et Roberti de Wancie et Walteri de « Ely qui eas custodiebant et ducebant, dum fuerunt apud Rothomagum « et in itinere a Rothomago usque Chinon » (Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, I, 154). Un Robert de Wanci figure en 1200 dans un rôle de l'Échiquier de Normandie (Stapleton, *Magni rot. scacc. Normanniæ*, II, clxiiij) et est témoin à divers actes du roi Jean passés en 1200 à Pont-Audemer et en Angleterre (*Rot. Chart.*, I, 34 a, 35 b, 42 b, 54 a, 65 b, 81 b, 82 a). Il est à noter que Walter d'Ely figure, comme témoin, à côté de Robert de Wanci, dans quatre de ces actes (*l. l.*, 34 a, 35 b, 65 b). Ces deux chevaliers étaient donc inséparables. — Wanci est vraisemblablement Wanchi-Capval, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, Seine-Inférieure.

5. « Willhelmus filius Rogeri » est témoin, avec Guillaume le Maréchal et plusieurs autres, à une charte du jeune roi, passée à Argentan, probablement en 1177, en faveur de l'abbaye de Waltham (Eyton, p. 219). Vers la même date, il obtient, moyennant finance payée au roi, Hocton et Hortorp, comté de Northampton (Madox, *Hist. and antiq. of the Exchequer*, 2^d ed., I, 211).

6. Frère du héros du poème; voy. plus haut, p. 8.

Richard de Berkeley¹; Jean de Saint-Michel; Robert le Breton². Voilà pour les Anglais [4644].

C'est maintenant le tour des Normands, qui n'étaient pas endormis au temps du jeune roi. Ils étaient grain alors, et maintenant ils sont paille. Depuis la mort du roi Richard aucune seigneurie ne leur a profité. Parlons d'abord des chevaliers bannerets. Le comte d'Eu, Henri, qui malheureusement vécut peu³; Robert d'Estouteville⁴; Jean de Préaux et ses frères

1. Le ms. porte *Ricart*, en abrégé (v. 4639), mais il faut probablement corriger *Rogier*: il y eut en effet plusieurs Rogiers de Berkeley, depuis le temps de la Conquête, dont l'un vivait au temps de Henri II et de Richard (Dugdale, *Baronage of England*, I, 350), tandis qu'on ne connaît aucun Richard de Berkeley.

2. Un « Robertus Brito » est témoin à une charte de Henri II, le 25 décembre 1173 (Eyton, p. 177, n. 2).

3. Henri II, comte d'Eu, mourut en 1183. Voy. ci-dessus, p. 15, note 4.

4. Estouteville, arr. de Rouen, cant. de Buchy. Robert d'Estouteville est témoin, en 1158, à une charte de Henri II donnée à Newcastle-upon-Tyne (Eyton, p. 33). Il paraît avoir exercé l'office de juge itinérant en 1168 (Eyton, p. 145). Il fut nommé vicomte du comté d'York en 1170 (Dugdale, *Baronage*, I, 455). Lors de la révolte du jeune roi en 1173, il resta fidèle à Henri II (Ben. Peterb., I, 51, note, et 65). Il fut témoin à diverses chartes de Henri II données en Normandie en 1173 (Eyton, pp. 174, 177). Il était, en avril 1174, gardien des châteaux de Knaresborough (Yorkshire) et d'Appleby (Westmoreland), qui furent pris à cette date par David, frère du roi d'Écosse (Eyton, p. 178). Il était à cette époque vicomte du comté d'York (ibid., p. 179, note 1). Il prit part, en juillet 1174, à la capture du roi d'Écosse Guillaume (ibid., p. 180). En décembre 1174, il était en Normandie avec le roi (ibid., 187); de 1175 à 1177, il est en Angleterre (ibid., 192, 203, 209, 212). En 1180, nous le retrouvons en Normandie (ibid., 233). Il suit le roi dans ses pérégrinations. Il est témoin à une charte royale, à Ivry, en février 1181 (ibid., 239). Il retourne avec le roi en Angleterre en août 1181 (ibid., 241). Il possédait en Normandie des charges importantes (ce qui explique qu'il soit classé dans le poème avec les seigneurs normands, bien qu'il fût plutôt anglais). Il eut la ferme de la prévôté de Lillebonne, de 1175 à 1180 (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, cix); celle de Lions-la-Forêt en 1179 et 1180 (ibid., cxij). Il fut, en 1180, gardien des châteaux de Lions-la-Forêt et d'Arques (ibid., cxij, cxxiv; cf. Eyton, p. 233, n. 4). Il mourut probablement en décembre 1184 (Eyton, p. 340). Il résulte des dates indiquées plus haut que le tournoi auquel il prit part doit avoir eu lieu en 1180 ou dans les premiers mois de 1181, puisque en août de cette dernière année il était revenu en Angleterre. Il est possible que les

Pierre, Roger, Guillaume, Engerran ¹; Reinaud de Vassonville ²; Girard Talebot ³; les deux frères Guillaume et Robert

premières des mentions relevées dans cette note se réfèrent au père de notre Robert d'Estouteville, le nom de Robert ayant été porté par plusieurs membres de la même famille. Un « Robertus de Estutevilla » figure dans les rôles des fiefs de Philippe-Auguste, parmi les seigneurs qui ne sont pas venus relever leurs fiefs et n'ont pas envoyé d'excuses, « qui non venerunt nec aliquid dixerunt » (Bouquet, XXIII, 698 a).

1. Préaux, arr. de Rouen, cant. de Darnetal. Jean, Pierre et Guillaume de Préaux seront encore mentionnés dans la suite du poème. En 1188, Pierre de Préaux et ses frères combattirent avec les Anglais contre les troupes de Philippe-Auguste (Guill. le Breton, l. III, vv. 220, 570 et suiv.); Jean, Pierre et Guillaume prirent part à la troisième croisade parmi les chevaliers de Richard. Guillaume y fut fait prisonnier, puis racheté à grand prix par le roi (voy. la table de l'*Estoire de la guerre sainte*, d'Ambroise, aux noms Guillaume, Jehan et Pierre). Jean de Préaux fut l'un des chevaliers qui se portèrent caution pour Jean Sans-Terre de l'observation du traité du Goulet, conclu entre ce dernier et Philippe-Auguste (mai 1200, Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 610). Pierre de Préaux scella de son sceau, le 1^{er} juin 1204, la capitulation de Rouen (Delisle, *Catal.*, n° 828; Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 716). Jean et Guillaume de Préaux sont au nombre des chevaliers qui, le 13 novembre 1205, déclarèrent les droits dont jouissaient le duc et les barons de Normandie dans leurs rapports avec le clergé sous la domination anglaise (Delisle, *Catal.*, n° 961; Teulet, *Layettes*, n° 785). Roger et Engerran paraissent avoir joué un rôle moins important. Roger est témoin à deux chartes de Richard : Westminster, 10 novembre 1189 (Madox, *Formulare anglicanum*, n° xcvi); Cantorbéry, 30 novembre 1189 (*Palæogr. Soc.*, n° 195).

2. Arr. de Dieppe, cant. de Tôtes.

3. Partisan du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 46). — M. Delisle me signale diverses chartes (non datées) du jeune roi, conservées dans les archives de la Seine-Inférieure, où G. Talebot paraît comme témoin avec Guillaume le Maréchal, Guillaume de Dive, Robert de Tresgoz, Adam d'Iquebeuf, personnages qui seront nommés plus loin; de plus, une charte du même, conservée aux Archives nationales (L 1603), dont les témoins sont : Thomas de Coulonces, G. Talebot, Robert de Tresgoz, Jean de Préaux, Adam d'Iquebeuf, Guillaume de Tinteniac et Juel « de « Maene, » ce dernier nom étant le seul qui ne figure pas dans le poème. En 1188, il est témoin à un acte de Henri II (Eyton, p. 288, n. 3). Plus tard, sous Richard, G. Talebot devint un personnage important. Il figure, en 1190, parmi les garants du traité de Richard avec Tancred (Ben. Peterb., II, 134), et c'est à lui que le même roi confie le gouvernement de Chypre, en 1190. Un Geraldus Talebot est mentionné dans le nécrologe du prieuré de Longueville (arr. de Dieppe) (Bouquet, XXIII, 438 c).

de Touberville¹ ; Adam d'Iquebeuf², Jean Male-Herbe³ ; Robert de Tresgoz⁴ ; Henri de Longchamps⁵ ; Thomas et Hue de

1. « Willelmus de Trubevilla » est témoin, en 1195, avec Guillaume le Maréchal, à une charte de Richard Cœur-de-Lion concernant l'abbaye de Jumièges (Delisle, *Cartul. normand.*, n° 225, note). Il figure au nombre des feudataires du roi pour le comté de Clères, arr. de Rouen, ch.-l. de cant. (Bouquet, XXIII, 708 c). Je ne trouve aucune mention d'un Robert de Touberville. Peut-être faut-il corriger *Raoul*. Il y eut un « Radulfus de Trubevilla » (éd. *Trabevilla*) qui fit au prieuré de Longueville (arr. de Dieppe) une donation mentionnée dans une bulle de 1178 (*Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire*, p. p. R. de Lespinasse, p. 20). Un personnage du même nom était fermier de Gavrai (arr. de Coutances) en 1203 (Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, ccxxx). — Touberville était un territoire comprenant les paroisses de la Trinité et de Saint-Ouen de Touberville, de Caumont et de Bourg-Achard (Eure). Voy. les articles concernant ces localités dans les *Mémoires de M. Aug. Le Prévost pour servir à l'hist. du dép. de l'Eure*.

2. Arr. de Rouen, cant. de Clères. Partisan du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 46), il paraît avoir été au nombre des familiers du jeune roi ; le poète l'accusera plus loin d'avoir tramé une conspiration dans l'intention de rendre le Maréchal odieux au jeune roi.

3. Témoin en 1156 à un acte de Guillaume, troisième fils de Geoffroi d'Anjou et frère de Henri II (Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, ccxv, note), et, en 1175, à un acte du roi Henri II passé en Angleterre (Eyton, p. 196).

4. Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessi. L'orthographe administrative de ce nom est *Troisgots*. L'auteur semble avoir considéré Tresgoz comme un surnom, car ailleurs encore le même personnage est appelé « Robert *Tresgoz* ou *Tresgot*, » sans la préposition. Cependant il n'est pas douteux qu'il s'agit de Robert *de* Tresgots (Robertus de *Tresgorce*), qui fut au nombre des partisans du jeune roi lors de la rébellion de 1173 (Ben. Peterb., I, 46), et qui paraît comme témoin en plusieurs de ses chartes (ci-dessus, p. 59, note 3). En 1191, il est garde des maisons du roi à Clarendon (*Fac-similes of national manuscripts*, I, planche XIV). En 1195, Robert de Tresgoz est bailli de Cotentin (Stapleton, I, clxxiv). En 1197, il est témoin au traité entre Richard et le comte de Flandres (Rymer, *Fœdera*, I, 30). Robert Tresgoz ou de Tresgoz paraît, en diverses occasions, dans les actes du roi Jean (voy. les tables des divers recueils de rôles) jusqu'en 1212. C'est probablement vers cette époque qu'il mourut. En 1218, Philippe-Auguste disposa de l'usufruit des terres qui lui avaient appartenu en Normandie (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1856).

5. Longchamps, Eure, cant. d'Étrépagne. Henri de Longchamps est mentionné en 1198 dans les rôles de l'Échiquier de Normandie (Stapleton, II, clxijj).

Coulonces¹; Raoul de Hamars²; Robert Chaperon; Guillaume de Dive³; Robert de Buisson⁴; Robert de la Mare⁵; Guillaume le Gras⁶; Roger et Pierre de Boudeville⁷; Alexandre d'Arsic⁸; Alexandre Malconduit [4723].

Voici maintenant les Angevins : Jaquelin de Maillé; Har-

1. Coulonces, Calvados, cant. de Vire. « Thomas de Culuncis » figure, en 1173, parmi les adhérents du jeune roi (Ben. Peterb., I, 45). Une charte sans date de Hue de Coulonces, dans laquelle Thomas de Coulonces figure comme témoin, est analysée dans Léchaudé d'Anisy, II, 124. Elle est passée en présence de l'évêque de Bayeux Henri (1165-1205). — Thomas de Coulonces est encore témoin à un acte rédigé vers 1172 en présence du roi Henri II (Delisle, *Robert de Thorigni*, II, 306; pièce non mentionnée par Eyton). En 1197, Hue de Coulonces est témoin au traité entre Richard et le comte de Flandres (Rymer, *Fœdera*, I, 30; cf. Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, 74, note). Il est au nombre des seigneurs normands qui, en 1205, attestèrent les droits que les rois d'Angleterre avaient eus en Normandie (Teulet, *Layettes*, n° 785).

2. Hamars, arr. de Caen, cant. d'Évreux. Ce personnage sera présenté un peu plus loin comme l'un des familiers du jeune roi; voy. vv. 5176 et suiv.

3. Dives, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dozulé. « Willelmus de Diva » est, en 1173, l'un des adhérents du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46). Cf. ci-dessus, p. 59, note. Il était mort en 1186 (Eyton, p. 319).

4. « Robertus Bussun » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46). Il est témoin à l'acte de 1156 mentionné plus haut, p. 60, note 3.

5. Une charte de ce personnage est imprimée dans Madox (*Formulare anglicanum*, n° ccccxxvi). Il avait un frère appelé Guillaume de la Mare, sur lequel voir plus loin, v. 7521 et la note.

6. Probablement le « Willelmus Crassus » ou « Grassus », nommé sénéchal de Normandie en avril 1203 (*Rot. litt. pat.*, I, 33 b; cf. Stapleton, *Magni rot. scacc.*, II, cclxiv). Il remplissait sans doute des fonctions avant cette époque (voy. *Rot. litt. pat.*, I, 22, 28 b), mais j'ignore lesquelles.

7. Saint-Hélène-Boudeville, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, ou Boudeville, même arr., cant. de Doudeville.

8. Quoique le texte porte « Alixandre d'Arsic », ce personnage doit certainement être identifié avec le chevalier appelé dans le poème d'Ambroise sur la troisième croisade *Alixandre Arsis*, au cas sujet (v. 10485). Il mourut en 1201 (*Rotuli de liberate*, p. 24). Un *Robertus Arsic*, très vraisemblablement de la même famille, vivait sous Jean Sans-Terre (*Rot. litt. pat.*, I, 189 b).

douin de Fougeré¹; Gaufrroi de Brulon²; Robert de Bloc³; Guillaume de Tinteniach⁴; Geofroi Fils-Hamon⁵ [4747].

Les chevaliers du jeune roi, à Lagni, furent au nombre de quatre-vingts. En réalité, le jeune roi en avait bien davantage à sa solde, car chaque chevalier portant bannière recevait vingt-cinq sous par jour pour chacun des hommes qu'il menait avec lui⁶. On se demande où on pouvait trouver tout cet argent. Et, comme il y avait quinze bannerets, je puis vous garantir qu'ils étaient bien deux cents chevaliers et plus qui vivaient du jeune roi [4776].

Outre le jeune roi, on vit à ce tournoi dix-neuf comtes et le duc de Bourgogne. On estima à trois mille ou environ le nombre des chevaliers qui s'y rendirent. La plaine disparaissait sous les combattants. Les troupes chevauchèrent les unes contre les autres; les lances brisées tombaient à terre en si grand nombre que les chevaux pouvaient à peine charger. Le tour-

1. Fougeré, cant. et arr. de Baugé. « Harduinus de Fugerai » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46).

2. « Gaufridus de Brullon » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46). Il fut blessé à l'affaire du Mans (voy. plus loin, vv. 8388, 8424). Quant au lieu d'où il tirait son nom, c'est probablement Brulon, château et ferme de la commune de Saint-Laurent-des-Mortiers, Mayenne, cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier. Le *Dictionnaire topographique de la Mayenne* de M. L. Maitre ne donne pour cette localité aucune forme ancienne, mais M. André Joubert signale un *Gervasius de Brustonio*, vers 1160, dans le cartulaire de l'abbaye de Ronceray d'Angers, et de nombreux membres de la même famille du *xiv^e* au *xvi^e* siècle (*Recherches épigraphiques; le Mausolée de Catherine de Chivré; l'Enfeu des Gauttier de Brullon*. Laval, 1883). Il y a deux éditions, toutes deux de 1883, de cette brochure, qui est extraite des *Procès-verbaux et documents de la commission histor. et archéol. de la Mayenne*, t. II (1880-81); voy. p. 20 de la première et p. 28 de la seconde.

3. Faut-il l'identifier avec un *Rodbertus de Ble*, partisan du jeune roi en 1173 (Ben. Peterb., I, 45)?

4. Tinteniach, ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Malo. « Willelmus de « Tintiniac » est, en 1173, l'un des partisans du jeune roi (Ben. Peterb., I, 46).

5. « Gaufridus filius Hamonis » figure à côté du précédent sur la liste des partisans du jeune roi en 1173.

6. Traduit d'après la correction fort hypothétique proposée au v. 4765.

noi fut très bon, avant même que le roi ni le comte y prissent part¹ [4849].

La terre trembla lorsque le jeune roi donna l'ordre de charger. Le comte se tint à part, attendant un moment favorable. Les hommes du jeune roi chargèrent avec tant d'impétuosité que celui-ci se trouva seul en arrière tandis que le parti opposé fuyait en désordre à travers les vignes². Voyant sur la droite une bataille de quarante chevaliers environ, il leur courut sus et brisa sa lance dans le choc. Il fut aussitôt entouré, lorsque le Maréchal, qui le suivait toujours de près, vint à la rescousse avec Guillaume de Préaux. Celui-ci avait été fait prisonnier³ le jour même et s'était séparé de sa troupe; il avait toutefois revêtu un haubert sous sa cotte et portait un chapeau de fer, sans autres armes. Tous deux saisirent le cheval du roi et réussirent à le tirer de la mêlée. Tandis que le roi couvrait de son bouclier Guillaume de Préaux, le Maréchal frappait de grands coups. Toutefois le roi perdit son heaume, qui lui fut arraché de force [4906].

Le comte de Flandres se réjouit lorsqu'il entendit crier dans la mêlée la bannière du jeune roi. Il courut sur sa troupe déjà fatiguée. Au premier choc, il la mit en déroute et lui donna la chasse. Le comte Geoffroi couvrit la retraite, faisant volte-face à diverses reprises et désarçonnant plusieurs de ceux qui le poursuivaient, mais personne ne le secondait, de sorte qu'il ne pouvait se maintenir en place [4926].

Mais avant la déconfiture se produisit un incident que je vais rapporter comme je le trouve écrit. Comme le roi se retirait,

1. Les seuls comtes qui aient été nommés jusqu'ici comme ayant pris part au tournoi sont les comtes de Flandres (v. 4465), de Dreux (4489) et de Soissons (4535). Il est évident toutefois que l'auteur a en vue le plus jeune fils de Henri II, Geoffroi, duc de Bretagne, qui n'a pas encore été annoncé, mais qui sera nommé plus loin (vv. 4841, 4919).

2. Le récit est confus et en une certaine mesure contradictoire. Pour que le roi, qui avait donné l'ordre de charger, se soit trouvé seul en arrière, il faut qu'il ait été bien mauvais cavalier. Puis le comte de Bretagne, qui, d'après le v. 4823, se réserve, au moment de la charge, est représenté plus loin (v. 4841) comme se trouvant bien en avant du jeune roi.

3. Il devait être prisonnier sur parole.

messire Herlin de Vanci, sénéchal du comte de Flandres¹, qui avait avec lui en réserve bien trente chevaliers, fut informé que le jeune roi se trouvait dans une position critique et pouvait être pris facilement. Aussitôt lui et les siens se mirent à sa poursuite. Mais le Maréchal se porta contre eux. Il y brisa sa lance et faillit être désarçonné². Toutefois, il se défendit si bien qu'il échappa et le roi aussi. Ceux qui furent présents à cette affaire dirent que jamais chevaliers n'avaient mieux combattu [4970].

Je ne sais point par le menu ce qui arriva dans tous les tournois qui eurent lieu, et il serait malaisé de le savoir, car on tournoyait presque chaque quinzaine, mais je veux vous parler d'un tournoi qui fut tenu à Épernon³ après celui de Lagni. Flamands, Français, Bourguignons, Champenois, Normands, Bretons, Angevins, Poitevins s'y rendirent. Le jeune roi n'y fut pas; mais beaucoup de ses chevaliers y vinrent. Il n'y eut pas de longs préliminaires. Aussitôt qu'on fut arrivé au lieu désigné, on se courut sus, les lances baissées. Le Maréchal et Pierre de Préaux⁴ attaquèrent vivement les Bourguignons, qui étaient nombreux. Il y en eut plus de quatre qui s'acharnèrent sur le Maréchal, espérant le prendre. Mais celui-ci savait se défendre. Son cheval ne bougeait pas, malgré les coups : il eût fallu lui donner de l'éperon pour le faire marcher. Guillaume Mauvesin⁵ [5049], prisonnier depuis le matin, leur dit qu'ils

1. Parmi les témoins d'actes de Philippe de Flandres, datés de 1176 et 1189, on voit figurer *Hellinus de Wavrin, Dapifer* (A. Du Chesne, *Hist. générale de la maison de Béthune*, Preuves, pp. 40, 49). Dans d'autres actes (*ibid.*, pp. 42, 43), *Hellinus Dapifer*, sans surnom. Il mourut de la peste au siège de Saint-Jean-d'Acre.

2. C'est du moins ce qui semble résulter du contexte. Il y a une lacune entre les vers 4955 et 4956.

3. C'est le second tenu en ce lieu. Voy. p. 50.

4. Voir ci-dessus, p. 59.

5. Guillaume Mauvesin appartenait probablement à une famille de l'Ile-de-France qui possédait des fiefs dans le pays de Mantes et dans le Vexin français. Un Guillaume de Mauvesin exempta, en 1171, l'abbaye de Fécamp du droit de péage sur le vin à Mantes (Moutié, *Chevreuse*, dans les *Mémoires et documents p. p. la Soc. arch. de Rambouillet*, III (1876), 235). — Un « Guillelmus Malus vicinus » figure dans les rôles des fiefs de Philippe-Auguste, parmi les chevaliers de la seigneurie de Mantes (Bouquet, XXIII, 688 m).

perdaient leur peine, que le Maréchal était de force à se défendre indéfiniment contre eux tous. Enfin une troupe de Normands vint à la rescousse, et les Bourguignons eurent le dessous [5039].

Le Maréchal revint auprès de son seigneur qui l'aimait de grand amour. Le jeune roi continua à errer par mainte terre pour conquérir honneur et prix. Il ne se lassait pas de donner. Il ne savait rien refuser. En lui s'unissaient toutes les qualités qui forment gentillesse. Vous savez bien que Gentillesse fut élevée dans l'hôtel de Largesse. — Et où demeure Largesse ? — Où ? dans le cœur du jeune roi. C'est là qu'elle demeura tant qu'il vécut. Mais à sa mort elle perdit son héritage et resta veuve sans douaire. Il est certain que le jeune roi faisait partout où il venait de telles dépenses qu'au départ il ne savait comment en sortir¹. On faisait le compte des dettes et on disait : « Monseigneur n'a pas d'argent ici, mais vous aurez la somme avant un mois. — Par ma foi ! » disaient les bourgeois, « si le Maréchal nous donne sa garantie, c'est comme si nous étions payés » [5094].

Voyez quel honneur et quelle grâce Dieu fit au Maréchal. On ne tenait nul compte en ces circonstances des comtes, des barons ni des vavasseurs, et lui, qui n'avait ni terre ni rente, pouvait tout arranger, grâce à sa bonne réputation. Mais Envie, qui mettrait le feu à sa maison pour brûler celle de son voisin, qui a chassé Adam du Paradis, qui a fait tuer Abel par Cain, Envie s'attaqua au Maréchal. Ceux à qui il avait fait le plus de bien et qu'il avait introduits à la cour imaginèrent une mortelle calomnie pour le faire hair du jeune roi [5141]. Je sais bien qui furent les auteurs de cette trahison, mais tous ne peuvent être nommés ici : il y a encore des personnes de leur lignée qui m'en sauraient mauvais gré. Adam d'Iquebeuf² fut un de ceux qui controuvèrent ces dires mensongers et infâmes. De mauvais vase,

1. Cf. plus haut, p. 29, et plus loin, p. 69. D'après Robert de Torigni (année 1182-1183, éd. Delisle, II, 120), le jeune roi recevait annuellement de son père 15,000 livres d'Angers et davantage, en valeur intrinsèque environ 354,000 fr. et en valeur relative entre deux et trois millions (cf. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 2^e série, t. V, p. 288). « Sed hoc parum erat ad explendam latitudinem cordis ejus, » ajoute le chroniqueur.

2. Voy. p. 60, note 2.

mauvais boire. Thomas de Coulonces¹, qui n'était bon qu'à cette cuisine, y mit bien deux onces de son sel. Ils furent cinq à cette affaire. Je me suis gardé de nommer trois d'entre eux ; leurs noms se retrouveront plus loin² [5462].

Ils n'osèrent pas présenter eux-mêmes l'accusation traitresse qu'ils avaient inventée : ils savaient bien qu'on ne les en eût pas crus. Aussi résolurent-ils d'employer un intermédiaire. Ils s'adressèrent à Raoul de Hamars³, qui voyait fréquemment le roi et qu'ils savaient n'être pas en bons termes avec le Maréchal. L'un d'eux lui parla ainsi : « Entendez-moi, sire Raoul. « Nous ne pouvons assez nous étonner de la renommée de Guillaume le Maréchal, qui se donne pour si preux et si vaillant « qu'il s'est placé au-dessus de tous les chevaliers de l'hôtel du « roi. Il n'y a céans comte ni baron qui puisse se mettre à côté « de lui ni que le roi consente à écouter. Nous sommes tous « humiliés de voir un Anglais s'élever au-dessus de nous. En « France, en Normandie et partout, il n'est question que de lui. « Et savez-vous d'où vient tout ce fracas ? Simplement de ce que « Henri le Norrois⁴, dès que le roi éperonne⁵, se met à crier : « « Ça ! Dieu aide au Maréchal ! » [5226]. Chacun se serre autour « de lui, et il y a une telle presse que personne ne peut étendre « la main ; tandis que lui, pour prendre chevaux et chevaliers, il « lui suffit d'ouvrir les mains et de saisir ceux qui sont devant « lui. Dès que Henri crie, personne ne fait plus attention au roi. « Voilà d'où vient sa chevalerie ; voilà comment il gagne l'argent avec lequel il se fait tant de bons amis, tandis que nous « sommes mis arrière. Ce n'est pas encore cela qui nous courrouce le plus. Mais c'est pure vérité qu'il est l'amant de la « reine⁶. C'est grand malheur et grand dommage. Si le roi le

1. Voy. p. 61, note 1.

2. Il est possible qu'ils soient en effet nommés plus loin, mais rien ne les désigne spécialement à notre attention.

3. Voy. p. 61, note 2.

4. *Norrois*, *Norrois* est un surnom fréquent dans les documents anglais du moyen âge. Il désigne originairement un homme du nord de l'Angleterre. Un « Henricus le Norreis, » qu'il serait téméraire d'identifier avec celui-ci, figure en divers actes du commencement du XIII^e siècle ; voy. *Romania*, XI, 40.

5. Dans les tournois.

6. Le fils aîné de Henri II avait épousé en 1160, étant âgé de cinq ans,

« savait, nous serions bientôt vengés de lui; mais nous ne
« savons personne qui puisse mieux que vous le dire. C'est
« pourquoi nous vous prions, beau sire, de lui faire connaître
« cet outrage » [5252].

Quand Raoul vit où tendait ce langage, il repoussa avec indignation la proposition qui lui était faite. Les traîtres affectèrent de sourire, prétendant n'avoir aucune mauvaise intention à l'égard du Maréchal, et prièrent Raoul de Hamars de leur garder le secret. Celui-ci le leur promit. Toutefois, Pierre de Préaux eut vent de la trahison [5295]. Il en parla au Maréchal, sans toutefois lui nommer les traîtres, l'engageant à prévenir le roi. Guillaume répondit qu'il aurait honte de se défendre d'une pareille imputation; il préférait garder le silence, persuadé que la vérité finirait par se découvrir [5326].

Pierre se tut. Mais les traîtres ne renoncèrent pas à leur projet. Ils s'adressèrent à un jeune homme appelé Raoul Farci [5367], qui jouissait de la faveur du roi, et le décidèrent, après l'avoir fait boire, à porter leur dénonciation au roi, s'engageant à l'appuyer de leur témoignage. Le roi, d'abord, se montra incrédule; mais le valet lui dit : « Sire, je trouverai cinq chevaliers qui en porteront témoignage » [5418]. Les chevaliers furent mandés et confirmèrent le dire du jeune homme. Le roi fut profondément troublé et ne parla plus au Maréchal [5426].

Le Maréchal comprit alors que Pierre de Préaux lui avait dit vrai. Le roi lui fit bien voir qu'il le haïssait de tout son cœur. On ne tarda pas à s'apercevoir que le Maréchal n'était plus aussi en faveur que par le passé, mais personne ne savait, sauf le roi, lui et les traîtres, la cause de ce refroidissement. Les hommes sages en étaient peinés, et leur confiance en le roi en était ébranlée [5448].

Le Maréchal souffrait de la mine que lui faisait le roi, sans qu'il y eût faute de sa part; mais il se fiait en Dieu qui délivre ceux que l'on afflige à tort. Il en supportait mieux sa peine. Il

Marguerite, fille de Louis VII, née en 1157. Aucun historien ne fait allusion à l'accusation calomnieuse dont il est ici question. Au commencement de l'année 1183, le jeune roi envoya sa femme à Philippe-Auguste, et, depuis lors, il ne la revit plus, étant mort le 11 juin de cette année, mais les chroniqueurs n'assignent aucune cause à l'éloignement de la reine.

lui souvenait de sainte Suzanne¹, de Daniel mis, sans jugement, dans la fosse aux lions [5463], des trois rois que Dieu avertit de retourner dans leur pays sans revoir Hérode², le félon roi qui fit massacrer les Innocents par milliers. Il s'éloigna de son seigneur, mais il n'y perdit pas. Dieu merci ! il trouva assez de personnes disposées à l'accueillir et à lui faire honneur. Sur ces entrefaites, on annonça un tournoi entre Gournai et Resson³. Le jeune roi se prépara pour y aller, mais il fut surpris de l'absence du Maréchal. Il le fit chercher et lui envoya l'ordre de se rendre à Gournai [5506]. Le Maréchal obéit. Ce tournoi eut lieu tout près de l'Avent⁴. De toutes parts, on s'y rendit. Le jeune roi venait d'arriver avec sa bannière. Il était encore auprès des lices lorsqu'il vit venir le Maréchal, tout armé, le heaume lacé. Il n'avait pas l'air d'un homme qu'on poursuit ou qui songe à la fuite ; on voyait qu'il était capable de faire un grand effort en bataille. Et il le montra bien, comme l'histoire le conte. Quand le roi entra dans la mêlée, la lutte s'enforça de son côté. C'est qu'en effet lui et sa gent se comportaient vaillamment, tellement que les autres se pelotonnaient devant eux. Quant au Maréchal, il excitait l'admiration de tous. Ses amis s'en réjouissaient, mais cela ne plaisait point à ceux qui, par envie, l'avaient brouillé avec le jeune roi [5560].

Ce jour-là, il ne chercha pas à faire des prisonniers, mais il garda son seigneur si bien que deux fois il le délivra de ceux qui le tenaient par le frein. Le jeune roi et sa troupe eurent le prix du tournoi. Les Flamands y eurent du gain et de la perte. Bourguignons, Français, Normands, Anglais s'y distinguèrent, mais, par une heureuse aventure, il n'y eut déroute d'aucune part. On se sépara d'un commun accord. Tous furent unanimes à louer la grande prouesse du Maréchal, à qui, des deux parts, on donna le prix du tournoi [5592].

1. La Suzanne de la Bible a été considérée au moyen âge comme une sainte. Les chapitres XIII à XIV du livre de Daniel ont été traduits en prose française, sous le titre de « Vie de sainte Suzanne » ; voy. *Bull. de la Soc. des anc. textes français*, 1885, p. 65.

2. Math., II, 12.

3. Voy. ci-dessus, p. 36.

4. En 1182 ; on verra un peu plus loin que cette année même, à Noël, le roi tint cour à Caen, événement dont la date est connue.

Avant de se séparer, les hauts barons se réunirent pour s'entretenir ensemble. Le bon comte de Flandres dit au roi, qui était la beauté et la fleur de tous les princes chrétiens et la fontaine de largesse : « Beau cousin, quand on peut, à un prix quelconque, avoir un chevalier de la valeur du Maréchal, « ici présent, ce n'est sans ni prouesse de le laisser partir. » Le roi garda le silence, rougissant de honte, et le Maréchal aussi était honteux et contrarié. Le comte n'en parla plus. On se sépara, chacun tirant de son côté. Lorsque le roi s'éloigna, aucune parole ne fut échangée entre lui et le Maréchal. Ce dernier prit congé de ses compagnons et s'en alla par un autre chemin, accompagné d'un ami compatissant [5636].

Quand ses ennemis surent que le roi l'avait mandé à ce tournoi, ils dirent qu'il ne pouvait se passer de lui. « Il s'en passera bien, » reprit l'un d'eux. « Quand le père¹ saura cette affaire, « il ne sera pas tenté de rire. Honni soit qui ne la lui découvre ! « — Voire, voire, » dirent-ils, « c'est ce qu'il nous faut faire. « De la sorte, il ne sera plus reçu à la cour ni aimé d'aucun des « deux rois. » Ils allèrent donc trouver le père du jeune roi à Rouen² et lui firent connaître le grief que son fils avait contre le Maréchal. Lorsque son père en fut informé, il n'en fut pas autrement fâché, sinon à cause de la honte ; car, du reste, il trouvait que les compagnons de son fils l'entraînaient à de grandes dépenses, et il eût bien voulu voir partir les meilleurs d'entre eux [5668].

Les traitres peuvent se réjouir. Ils croient que jamais le Maréchal ne reviendra à la cour. Mais la vérité se fera jour, et ils seront honnis et avilis, tandis que le Maréchal sera plus que jamais en faveur, comme l'or qui brille davantage après avoir été passé au feu [5692].

A la Noël, le roi Henri tint à Caen la fête la plus brillante qu'il eût jamais célébrée en Normandie³. On y vint de lointains

1. Le roi Henri II.

2. On sait que le roi Henri II passa les derniers mois de l'année 1182 en Normandie (Eyton, p. 248), mais on n'a aucun renseignement sur ses séjours.

3. En 1182 (1183 chez Ben. Peterb., I, 291, qui commence l'année à Noël ; cf. Eyton, p. 249). Gautier Map (*De nugis curialium*, p. 232)

pays. De Saint-Mathieu¹ jusqu'à l'empire, d'Aix-la-Chapelle jusqu'en Gascogne, d'Aigues-Mortes² à Cologne la fête fut annoncée [5740].

Le Maréchal s'y rendit. Il voulait savoir si la vérité s'était fait jour, si enfin son seigneur reconnaissait qu'on l'avait trompé. Il fut accueilli avec joie par les hauts hommes qui se trouvaient là, mais sa présence troubla ses ennemis, qui craignaient de voir leur trahison découverte. Ils ne s'approchaient guère de lui, mais ils le faisaient épier pour savoir ce qu'il dirait et s'il chercherait à se disculper auprès du roi. C'est là ce qu'ils redoutaient le plus, sachant bien qu'aucun d'eux ne serait disposé à accepter la bataille [5748].

Quand le Maréchal se fut assuré qu'ils avaient fait parvenir leurs calomnies jusqu'au roi Henri le père, il voulut que tous fussent en état de juger si ce dont on l'accusait était vérité ou mensonge. Plein de courroux et de dépit, il se présenta au jeune roi son seigneur et lui dit : « Sire, qu'il vous plaise de m'en-
« tendre. On vous a fait croire que j'avais commis une laide
« trahison. En présence de mon seigneur votre père, des
« comtes, des barons, des vicomtes, des châtelains, des vavas-
« seurs qui sont ici, je suis prêt à soutenir que je ne me suis
« jamais rendu coupable d'aucune trahison envers vous. Enten-
« dez comme je veux me défendre. Viennent vos garants. Avec
« l'aide de Dieu, je suis prêt à combattre, moi seul contre les

donne sur la splendeur de cette fête des renseignements qui concordent en général avec ceux du poème. Il conte même une réclamation faite avec éclat, au moment du banquet, par le grand chambrier Guillaume de Tancarville (ci-dessus, p. 13, n. 5). Mais nulle part il n'est question de la scène que le poète va nous conter en détail.

1. Saint-Mathieu, comm. de Plougouvelin, à la pointe du Finistère; en latin du moyen âge, *S. Malheus de finibus terre* (Ben. Peterb., II, 116). Au milieu du xv^e siècle, Gilles le Bouvier, déterminant l'étendue du royaume de France, prend ce même lieu comme point de départ : « Cedit royaulme... a de large .xvi. journées, c'est assavoir, depuis Saint-Mahieu de Fine-Poterne en Bretagne jusques a Lyon sur le Rosne. » Cité par M. A. Longnon, *les Limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XVIII (1875), p. 445; tirage à part, p. 2.

2. Restitution conjecturale; voy. la note du v. 5708.

« trois plus forts. La bataille durera trois jours. Si du premier
 « je ne puis me défendre, faites-moi pendre sur-le-champ. Si
 « je suis vainqueur, je veux que le lendemain on me livre au
 « second. Si j'ai le dessous, qu'on me pendre ! et de même si je
 « suis vaincu par le troisième. » Le roi répondit : « Maréchal,
 « je n'ai cure de votre bataille; je n'accepte pas votre escondit¹.
 « — Sire, ceux qui m'ont accusé sont ici. D'où vient qu'aucun
 « d'eux ne parle? Ils m'ont pourtant bien entendu! Sire, écou-
 « tez une autre proposition. Faites couper un des doigts de ma
 « main droite, celui que vous voudrez, et que le plus fort
 « d'entre eux se désigne lui-même pour me combattre. S'il peut
 « me rendre recréant, faites de moi comme on fait d'un traître
 « prouvé. Vous pouvez bien voir maintenant, beau sire, que
 « mauvaise langue ose dire ce qu'elle ne saurait prouver. Quand
 « je ne puis trouver merci, alors que j'offre plus que raison,
 « c'est que vous ne cherchez qu'un prétexte pour m'éloigner.
 « En présence de tous ces barons, il me faudra prendre congé
 « de vous. Je n'attendrai pas plus longtemps » [5844]. Puis, se
 tournant vers le roi Henri le père : « Sire, je vous prie de faire
 « paraître à mon sujet la grande franchise que je crois être en
 « vous. Je vous demande un sauf-conduit, jusqu'à ce que je
 « sois hors de votre terre. Je ne veux pas vous demander davan-
 « tage, car vous me faites bien entendre que votre cour m'est
 « hostile, contre raison et loi de terre². Il me faut aller chercher
 « ailleurs un meilleur séjour où je puisse vivre, quand ici je ne
 « puis me délivrer de l'accusation fausse dont on me charge,
 « alors qu'aucun de mes accusateurs n'ose lever la tête. Voilà
 « ce qu'on permet pour me faire tort. Mais il me plaît, puis-
 « qu'on me refuse le droit, que ce soit en présence d'une telle
 « assemblée » [5832].

Le vieux roi vit bien qu'il ne parlait point à mots couverts³;

1. Je conserve le terme de l'original. C'est un mot qui n'a plus de correspondant en français actuel : « protestation, défense, » ou tout autre équivalent, ne rendrait pas pleinement l'idée.

2. La loi du pays, expression qui paraît propre au droit anglo-normand. Voir *loi de terre*, au vocabulaire.

3. Mot à mot, si ma conjecture est fondée (v. 5834), « qu'il ne parlait point galois ni langage inintelligible. »

il lui donna un sauf-conduit pour se rendre, lui et les siens, en Perche, à Mortagne [5840]. Il s'en va ; puisse Dieu le conduire ! Il n'avait pas l'apparence d'un homme qui fuit ni d'un chevalier qui a peur. Tel l'insulte aujourd'hui dont on ne tient guère compte. Mais le jour viendra où tous ceux-là seront honnis à leur tour. Il est droit qu'ils aient ce qu'ils ont cherché [5848].

Les traîtres sont arrivés à leurs fins. Ils se réjouissent dans la pensée que le Maréchal est à tout jamais éloigné de la cour. Ils disent, les mauvais, les faux : « Que fera-t-il ? Son prix « sera bien abaissé. Tout le gain ne sera plus pour lui. On « n'entendra plus Henri le Norrois s'écrier : « Ça ! Dieu aide « au Maréchal ! » On ne parlait que de lui, et, maintes fois, « nous en avons souffert. Maintenant, son orgueil et sa pré- « somption sont abattus » [5878].

Baudouin de Béthune, qui n'aimait guère leur clique, apprit comme ils se réjouissaient ouvertement de leur succès, faisant ainsi apparaître leur trahison aux yeux de tous, et il en éprouva une vive douleur. Il fit rédiger en un bref toutes leurs paroles et le fit porter au Maréchal [5905]. Celui-ci reçut la lettre, se la fit lire par un clerc et sourit [5922].

Quand on apprit en France, en Champagne, en Flandre, l'injure qui avait été faite au Maréchal, et comme il avait en vain offert de se disculper, il n'y eut comte ni haut baron qui ne s'efforçât d'attirer à soi le Maréchal. Le comte de Flandre, tout premier, le duc de Bourgogne, l'avoué de Béthune¹ et bien d'autres lui envoyèrent des messagers à cet effet [5960].

1. Robert V, avoué d'Arras, appelé *advocatus de Bethunia* par Guillaume de Tyr (liv. XXI, ch. xv et xvii, p. 1029 et 1033 de l'édition publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres) ; sa souscription dans les chartes est ainsi conçue : « S. Roberti advocati Bethuniensis. » Son histoire est contée en grand détail par A. du Chesne, *Hist. général. de la maison de Béthune* (Paris, 1639, in-fol.), p. 121 et suiv. Il mourut à Sutri, en Italie, alors qu'il se rendait à la croisade. La chronique dite de l'anonyme de Béthune énumère ses cinq fils (*Histoire littéraire de la France*, XXXII, 222), dont le troisième était, comme on l'a dit plus haut (p. 53, n. 3), Baudouin de Béthune, plus tard comte d'Aumale, en présence de qui a lieu la conversation ici rapportée. Le cinquième fut le trouvère Cuene ou Conon de Béthune. Il eut aussi deux filles : Clémence de Béthune,

Entre temps, il acheta à la foire de Lagni un cheval de prix qu'il ne paya que trente livres. Il ne l'aurait pas revendu pour quarante ni même, à ce que j'ai ouï dire, pour cinquante. Il eut alors deux bons chevaux avec lesquels il pouvait se présenter partout [5972].

Vingt jours après la Noël, un nouveau tournoi fut assigné entre Ressons et Gournai¹. Les barons, qui avaient envoyé à la recherche du Maréchal et ne l'avaient pas trouvé, étaient fort en peine de lui. Ils le virent arriver au tournoi en riche appareil. On aurait eu peine à estimer la valeur de son équipage. C'était chose à laquelle il mettait volontiers cure. Le comte de Saint-Pol² l'aperçut et, l'ayant reconnu à son écu, courut après lui. Ils se saluèrent et s'embrassèrent. Le comte lui dit : « Je vous demande de me permettre d'être avec vous dans ce tournoi. — Beau sire, » reprit le Maréchal, « ce n'est pas vous qui serez avec moi, c'est moi qui serai avec vous, autant que j'en aurai la force. — Cinq cents mercis, » fit le comte; « vous ne sauriez mieux dire » [6046]. Les Flamands furent avec les Picards, les Brabançons, les Tiois³, les Lorrains et le comte de Flandre. Le duc de Bourgogne vint avec les Bourguignons, les Champenois, les Français, les Normands, les Bretons, les Angevins. Le comte de Saint-Pol s'arma avec trente chevaliers. Mais il se trouva qu'ayant distribué ses chevaux, il n'avait plus sur quoi monter. Le Maréchal, l'ayant appris, lui dit : « Sire, j'ai deux bons chevaux. Je vous prie comme faveur que vous veuillez bien tournoier sur celui des deux qu'il vous plaira. » Le comte accepta, et sachez qu'il ne prit pas le plus mauvais [6047].

Le tournoi commença, mais il ne ressembla point à celui qui précédemment avait été tenu au même lieu, et jamais il n'y eut tant de fer et de bois employés en une journée⁴. Les prélimi-

qui épousa Baudouin, châtelain de Bourbourg, et Mahaut de Béthune, deux fois mariée. On verra plus loin (p. 75, v. 6268) que Robert de Béthune offrit l'une d'elles au Maréchal.

1. C'est le troisième tournoi à cette place; voy. pp. 36 et 68.

2. Hugues IV de Saint-Pol, 1174-1205, *Art de vér. les dates*, II, 774-5.

3. Voy. p. 51, n. 3.

4. Il est singulier que la même idée est exprimée, et précisément dans les mêmes termes, dans le récit du deuxième tournoi de Gournai (v. 5540),

naires¹ durèrent peu de temps. Lorsque les escadrons s'entre-heurtèrent, il y eut tant de lances brisées que les chevaux avaient peine à avancer. On tournoya sur place, et le fracas fut tel qu'on n'eût pas entendu Dieu tonner². Le comte de Saint-Pol fut pris par le frein, mais le Maréchal vint à la rescousse et le délivra de plus de sept chevaliers qui l'emmenaient [6084]. On aurait vu mainte bannière trainer dans la fange et fouler maint chevalier abattu à terre. On dit que c'est entre les pieds des chevaux qu'il faut chercher les braves. Certes, les couards ne se risqueront pas dans la presse : ils auraient trop peur d'avoir du mal. Le comte de Saint-Pol fut pris de nouveau ; ses gens ne savaient ce qu'il était devenu, mais le Maréchal le délivra encore [6140]. Après le tournoi, les hauts hommes s'assemblèrent sur le lieu de la rencontre. Le comte de Flandre et le duc [de Bourgogne] envoyèrent chercher le Maréchal et déclarèrent qu'il l'avait emporté sur tous ceux du tournoi [6154]. Chacun désire l'avoir. Le comte de Flandre et le duc [de Bourgogne] lui offrent cinq cents livres de rente. L'avoué de Béthune veut lui donner une ville et cinq cents livres de terre³. Jacques d'Avesnes lui offre une ville, trois cents livres et la haute main sur tout ce qu'il possède. Mais le Maréchal les remercia⁴. Il ne voulut pour le moment accepter aucun engagement, ayant d'abord l'intention de se rendre en pèlerinage aux Trois rois de Cologne. Jacques d'Avesnes s'offrit à l'accompagner, et ils y allèrent ensemble à grande joie [6192].

La renommée apporta à la cour du jeune roi la nouvelle du tournoi de Resson. « Et qui l'a fait le mieux ? » demanda alors

par rapport au premier tournoi tenu au même endroit. Il n'est pourtant guère probable que cette répétition soit l'œuvre du copiste.

1. Les *començailles* (v. 6057); voy. le vocabulaire.

2. Locution fréquemment employée en pareille circonstance dans les poèmes du moyen âge.

3. Voy. page suivante, n. 1.

4. Bien que le poète affirme que le Maréchal refusa toutes les offres qui lui furent faites (vv. 6171-73), il est certain cependant qu'il posséda des biens en Flandre jusqu'en 1200, époque où il les échangea avec Bau-douin, comte de Guines, pour des terres situées en Angleterre. L'acte du roi Jean, qui confirme cet échange, est daté du 20 avril 1200 (*Rot. chart.*, I, 46 a).

Baudouin de Béthune à un jeune homme qui en venait. « Qui? »
 « certes, tous témoignèrent que le Maréchal l'emporta sur tous.
 « — Je ne vous crois pas. Dites-vous que ce fut le Maréchal?
 « — Mais certainement, ce fut le jugement unanime. — Tu ne
 « dis pas la vérité, » reprenait Baudouin, « ce ne fut pas le
 « Maréchal; l'as-tu vu de tes yeux? — Assurément. — Mais
 « n'as-tu pas vu Henri le Norrois le suivre et crier avant et
 « arrière : « Ça! Dieu aide au Maréchal? » — Non, sire : il
 « n'y était pas. — Pas possible! Mais alors le Maréchal est donc
 « capable de faire chevalerie par lui-même? — Ha! sire, que
 « dites-vous? c'est un des meilleurs chevaliers du monde » [6236].
 Cette parole fut agréable à Baudouin. Il fit appeler plusieurs
 des chevaliers qui se trouvaient là, de ceux même qui n'aimaient
 pas le Maréchal, et fit raconter au jeune valet ce qu'il avait vu.
 Survint alors un chevalier qui avait assisté au tournoi et qui
 confirma de tout point le dire du jeune homme et le compléta.
 Il conta les propositions qui avaient été faites au Maréchal,
 disant notamment que l'avoué de Béthune lui avait offert mille
 livres de rente et sa fille en mariage¹. Baudouin dit alors : « Dieu!
 « quel honneur c'eût été pour ma sœur de l'avoir pour mari!
 « Puisse Dieu, qui protège les bons, le venger de ceux qui lui
 « ont fait un mal immérité! » Ces paroles ne firent point plai-
 sir aux ennemis du Maréchal, qui craignaient de le voir revenir
 en honneur et en puissance grâce à son sens et à sa prouesse
 [6298].

Le Maréchal passa ensuite quelque temps en France, les
 hauts hommes du pays s'estimant heureux quand ils pouvaient
 l'avoir avec eux. Le carême suivant, la brouille se mit entre les
 trois frères. Le jeune roi et Geoffroi de Bretagne se séparèrent
 de leur père mécontents. Ils étaient irrités de le voir soutenir
 leur frère le comte de Poitiers, qui maltraitait les plus hauts
 hommes de la terre. Ceux-ci s'en plaignirent au jeune roi, déclara-
 rant qu'ils aimaient mieux être avec lui qu'avec le comte Richard,
 qui était pour eux un mauvais seigneur² [6328]. Le jeune roi

1. Le poète n'est point d'accord avec lui-même, à moins qu'il y ait quelque faute de texte; voy. page précédente et la note des v. 6164-5.

2. Le dissentiment entre le jeune roi et Richard se manifesta d'abord à la cour de Caen, décrite plus haut. Richard avait commencé par refuser de faire hommage à son frère aîné; et, lorsqu'il s'y était décidé, sur l'insis-

et le comte Geoffroi firent à leur père des observations au sujet de la conduite de Richard. « Que nous importe? » leur répondit le roi. « Je lui ai donné la terre de tous ceux qui lui feront la guerre. Je ne puis que l'approuver s'il réussit à rabaisser leur orgueil. — Ils ont été longtemps mes hommes, » reprit le jeune roi, « et je ne puis souffrir qu'ils soient maltraités. Il est droit que je leur vienne en aide. — Aidez-les donc, » dit le père, « je vous le permets¹. » C'est dans ces termes qu'ils se séparèrent [6346].

Ses fils se rendirent à Limoges², où ils rassemblèrent des troupes, chevaliers, sergents, routiers. Les hauts barons du pays, qui détestaient le comte de Poitiers, y affluèrent, désireux de le combattre et d'abaisser son orgueil. Le père, voyant la guerre commencer entre les frères, se hâta de rassembler une armée, à la tête de laquelle il chevaucha vers Limoges³. Mais, avant qu'il arrivât, le jeune roi avait eu le temps de mander son frère le comte de Bretagne⁴, qui avait une bonne compa-

tance du roi Henri II, le jeune roi, à son tour, avait refusé de le recevoir. Il est d'ailleurs exact que les seigneurs poitevins avaient offert leur hommage au jeune roi, ayant gravement à se plaindre de Richard : « Dicebant enim quod nullo modo amplius terram de Ricardo tenere volebant, imponentes ei quod ipse malus erat omnibus, suis peior, pessimus sibi. Mulieres namque et filias et cognatas liberorum hominum suorum vi rapiebat et concubinas illas faciebat; et, postquam in eis libidinis suæ ardorem extinxerat, tradebat eas militibus suis ad meretricandum. His et multis aliis injuriis populum suum afficiebat » (Ben. Peterb., I, 292).

1. Cf. Ben. Peterb., I, 293 : « Dominus vero rex pater eorum per aliquantum temporis spatium permisit eos inter se dimicare. »

2. Le jeune roi se rendit en effet en Poitou et à Limoges, mais Geoffroi alla en Bretagne, où il rassembla des troupes, notamment des Brabançons (Ben. Peterb., I, 292-3). Du reste, le poète se rectifiera quelques vers plus loin.

3. Henri II arriva devant Limoges en février 1183 avec peu de monde : « cum paucis admodum Lemovicis venit » (Gaufr. Vos., Bouquet, XVIII, 213 D). Mais, bientôt après, vers le 1^{er} mars, il réunit une armée suffisante pour assiéger la ville (ibid., 215 D). Toutefois il n'y séjourna pas, car le 8 mars il était à Poitiers. C'est seulement le 17 avril qu'on le retrouve devant Limoges (Eyton, p. 250).

4. Il ne s'était donc pas rendu à Limoges avec le jeune roi. D'après Jaufré du Vigéois, il arriva à Limoges peu après le 25 mars 1183 (Bouquet, XVIII, 213 C).

gnie de chevaliers, et, de son côté, il fit venir ses hommes¹ d'Anjou, de France, de Normandie, de Flandre. Ces derniers, étant arrivés à Limoges, se rendirent au château avec leur seigneur. Ceux du dehors², les ayant vus entrer, leur mirent le siège, faisant garder toutes issues. Le jeune roi tint alors conseil avec trois des siens, le comte de Bretagne, le seigneur de Lusignan³ et Rogier de Gaugi⁴ [6444].

Le comte de Bretagne dit à son frère qu'un seul homme était capable de les conseiller, à savoir Guillaume le Maréchal. Geoffroi de Lusignan ajouta que les accusations portées contre le Maréchal étaient calomnieuses, offrant même de le prouver par le combat judiciaire. « Et pourtant, » dit-il en terminant, « le « Maréchal ne m'aime guère, car il croit que c'est moi qui ai « tué son oncle, ce qui est tout à fait faux⁵ » [6458].

Voyez comme Dieu, qui veille sur les bons et à qui rien n'est caché, a bientôt fait de découvrir la trahison ! Celui qui avait ourdi le complot était alors sénéchal du roi et maître de son hôtel⁶. Il vint au roi, qui tenait conseil, sans y avoir été appelé et lui dit : « Sire, le roi votre père vous a assiégé en ce « château. Je suis son homme-lige. Je n'ose plus rester avec « vous et je viens vous prier de me donner congé de me rendre « auprès de votre père, comme je le dois. — Voyez le traître, » s'écria le roi, « il montre bien à la fin comme il a calomnié le « Maréchal, le meilleur de mes hommes ! » Et il allait le frapper de son épée, lorsque son frère arrêta son bras : « Ne souil-

1. « Ses bachilers » (v. 6391), sans doute les jeunes chevaliers à sa solde qui avaient couru les tournois avec lui.

2. Le roi Henri II et les siens. J. du Vigeois dit en effet que le père était dans la ville et le fils dans le château (Bouquet, XVIII, 215 DE).

3. Geoffroi de Lusignan, déjà mentionné plus haut, p. 25.

4. Ci-dessus, p. 43, note 2.

5. Voy. ci-dessus, p. 26, note.

6. On a vu plus haut (p. 65) qu'ils étaient cinq, dont deux ont été nommés. Nous ne savons pas qui était alors sénéchal du jeune roi. Parmi les témoins d'un acte de ce prince confirmant les privilèges et possessions de Christ Church, Cantorbéry, figure un « Petrus filius Guidonis, dapifer; » mais cet acte (Musée brit., Cott. charters, VI, 1) paraît être de 1175, et on n'a aucune raison de croire que le même personnage ait encore été en fonctions huit ans plus tard. Il paraît comme témoin dans un acte de 1181 (Eyton, p. 243), mais sans qualification.

« lez pas vos mains du sang de ce traître, mais chassez-le. » Ce qui fut fait [6542]. Le roi, désormais convaincu de l'innocence du Maréchal, fit appeler Raoul, fils de Godefroi, son chambellan¹, le plus fidèle de ses serviteurs, et lui commanda de se mettre à la recherche du Maréchal et de l'amener². Raoul se mit en route : il parcourut maint pays sans apprendre aucune nouvelle de celui qu'il cherchait. Il s'en revenait tout fatigué lorsqu'il le rencontra [6564]. Ils s'embrassèrent, et Raoul remplit son message. Le Maréchal fut heureux d'apprendre que la trahison était dévoilée, et il en remercia Dieu. « J'arrive de Cologne, » dit-il, « où j'ai accompli un pèlerinage aux Trois rois, afin que Dieu, « par leur mérite, voulût bien me délivrer du blâme qu'on fait « sait peser sur moi. » Puis, ayant assuré Raoul qu'il viendrait le plus tôt qu'il pourrait, il se rendit auprès du roi de France et lui conta que le jeune roi, ayant reconnu son innocence, l'avait mandé auprès de lui [6648]. Le roi de France s'en réjouit³ et lui fit ses offres de service. Le Maréchal le remercia et lui demanda de lui donner des lettres pour le roi Henri le père, afin qu'il pût, sans encourir la malveillance de celui-ci, se rendre auprès de son seigneur le jeune roi. « Vous les aurez, » dit le roi Philippe, « et, si le roi d'Angleterre n'en tient pas « compte, on pourra croire que c'est lui qui a imaginé cette « affaire pour vous éloigner⁴ » [6640].

Le Maréchal obtint les lettres qu'il désirait, non seulement du roi de France, mais encore de l'archevêque de Reims⁵ et du

1. Ce Raoul fut ensuite chambellan de Richard I^{er}, et c'est en cette qualité qu'il est mentionné par les historiens. Richard lui confia la garde de l'empereur Isaac Comnène, en 1191, et il mourut à Tripoli la même année (Ben. Peterb., II, 167, 173).

2. Le poète perd de vue l'histoire de la lutte entre le jeune roi et son père, lutte sur laquelle, du reste, il paraît avoir eu peu d'informations.

3. Le poète ne paraît pas avoir su que la femme du jeune roi, injustement accusée, on l'a vu plus haut, d'une intrigue avec le Maréchal, se trouvait justement à cette époque auprès du roi de France son frère (voy. ci-dessus, p. 67, note). S'il l'avait su, il aurait sans doute prêté à Philippe-Auguste des paroles moins banales.

4. Il faut se rappeler que le roi d'Angleterre ne voyait pas d'un bon œil la présence du Maréchal auprès de son fils (cf. p. 69).

5. Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Reims depuis 1176,

comte Robert¹, du comte Thibaut². Le roi d'Angleterre accorda volontiers ce qu'on lui demandait et envoya au Maréchal des lettres pour l'autoriser à se rendre auprès de son seigneur. J'ai même entendu dire qu'il avait permis au Maréchal de lui faire la guerre, l'assurant de ne pas lui en savoir mauvais gré [6664].

Les gens du jeune roi se rendirent de toutes parts auprès de lui. Le Maréchal, Baudouin de Béthune et Hue de Hamelincourt³, tous trois compagnons, se donnèrent rendez-vous à Montmirail en Brie, un mercredi [6676]. Comme le Maréchal se dirigeait de ce côté, il lui prit envie de dormir. Il se coucha sur le bord de la route, tandis que son écuyer, Eustache de Bertrimont⁴, resté seul avec lui, abattait les freins des chevaux et les laissait paître. Comme le Maréchal dormait, vinrent à passer sur la route un homme et une femme, tous deux de belle figure et montés sur de grands palefrois bien amblants. Ils avaient beaucoup de bagage troussé sur leurs palefrois et allaient grand train. Au moment où ils passaient près du Maréchal, la femme dit à voix basse : « Ah Dieu ! que je suis lasse ! » Le Maréchal se réveilla et demanda ce que c'était : « Sire, » répondit Eustache, « c'est « un homme et une femme qui vont grande allure. Ils ont un « riche équipage. — Mets le frein, car je veux savoir d'où ils « viennent, où ils vont et qui ils sont. » Il monta aussitôt, mais, dans sa précipitation, il oublia de prendre son épée. Ayant atteint les voyageurs, il prit l'homme par la manche de sa chape et lui demanda qui il était. « Sire, » répondit l'autre,

cardinal depuis 1179, mort en 1202. Il était frère de Thibaud, comte de Blois, qui va être nommé, et d'Adèle de Champagne, mère de Philippe-Auguste, par conséquent oncle de ce dernier. Il fut chargé à deux reprises du gouvernement des états du roi, d'abord en 1185, avec son frère Thibaut de Blois, puis, avec sa mère la reine Adèle, pendant la croisade (1190-91).

1. Robert, comte de Dreux ; voy. ci-dessus, p. 52, note 2.

2. Thibaut V, comte de Blois, mort à la croisade, en 1191.

3. Voy. ci-dessus, p. 55, note 5.

4. Bertrimont, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes. Cet Eustache paraît être resté attaché à la maison du Maréchal, après avoir cessé d'être son écuyer. Il figure, avec Jean d'Erlée, qui paraît l'avoir remplacé comme écuyer, parmi les témoins de l'acte par lequel G. le Maréchal fonda, vers 1212, le monastère de Dowiskyr, dans le comté de Killkenny ; voy. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, II, pl. LXIX.

que cette question ennuyait, « je suis un homme. — Par ma « tête, » dit le Maréchal, « je vois bien que vous n'êtes pas un « animal ! » L'autre se dégagea et mit la main à l'épée. « Vous « cherchez une querelle ? » dit le Maréchal, « vous l'aurez. « Eustache, vite mon épée ! » L'inconnu se hâta de gagner du terrain, mais le Maréchal le rejoignit et le saisit par le chape-ron, le tirant si brusquement qu'il le décoiffa, et alors on vit que c'était le plus beau moine qu'on pût trouver jusqu'à Cologne. « Ha ! » dit le Maréchal, « je vous cherchais. Qui êtes-« vous et qui est cette femme ? » Tout honteux, le moine avoua que la femme était sa maîtresse, qu'il l'avait enlevée de son pays et que, présentement, ils se rendaient à l'étranger. « Dites-« moi, ma belle, » dit le Maréchal, « qui êtes-vous et de quelle « famille ? — Sire, » répondit en pleurant la jeune femme, « je « suis de Flandre, sœur de monseigneur Raoul de Lens. — Belle, « vous n'êtes pas raisonnable. Je vous engage à laisser cette « folie, et je vous réconcilierai avec votre frère que je connais « bien. — Sire, jamais plus on ne me verra dans un pays où « je sois connue. — Au moins, » dit le Maréchal, « puisque « c'est ainsi, avez-vous de l'argent pour vivre ? » Le moine leva le pan de sa chape, en détacha une grosse ceinture : « Certes, » fit-il, « voici tout notre argent. Il y a quarante-huit livres. — « Et qu'en ferez-vous, bel ami ? Comment comptez-vous vivre « avec cet argent ? — Je vais vous le dire. Je n'ai pas l'inten-« tion de les changer, mais je les placerai dans quelque ville « étrangère, et nous vivrons du revenu. — A usure ! » dit le Maréchal. « Par le glaive Dieu ! cela ne se fera pas. Prenez les « deniers, Eustache ! Puisque vous ne voulez pas revenir au « bien, allez : que le diable vous conduise ! » Le Maréchal vint à l'hôtel : il y trouva le seigneur Baudouin et Hue de Hamelin-court [6821], qui accoururent au-devant de lui et lui firent joie, en disant : « Maréchal, vous êtes en retard ; vous nous faites jeû-« ner. — Seigneurs, ne le regrettez pas. J'ai fait un gain dont « vous aurez votre part. Eustache, les deniers ! » Eustache jeta l'argent devant eux. Le Maréchal leur dit : « Tenez, voilà pour « acquitter vos gages¹ ! — Maréchal, d'où vient cet argent ?

1. Pour dégager les objets donnés en nantissement, pour payer vos dettes.

— Prenez patience, je vous le dirai tout à l'heure. » On mangea joyeusement; on fit le compte des deniers, qui montèrent en effet à quarante-huit livres. Alors le Maréchal leur narra de point en point comment il avait eu cet argent. « Par la bouche « Dieu, » s'exclama messire Hue, « vous avez été trop bon de « leur laisser leurs palefrois et leur bagage. Ça, mon cheval! « car, par ma foi, je veux qu'ils aient affaire à moi! » Mais le Maréchal le retint [6864].

Ils arrivèrent enfin auprès du jeune roi ¹, qui les reçut à grand honneur. Mais la Fortune, qui est changeante, se tourna contre eux. Elle mit oisiveté et paresse à la place de chevalerie. Largesse fut délaissée², et le monde perdit sa lumière. Le jeune roi tomba malade. Je vous parlerai de la bonne repentance qu'il manifesta au moment de la mort. Après avoir fait son testament, il dit : « Maréchal, vous m'avez toujours été loyal et « fidèle. Je vous lègue ma croix, vous priant de la porter au « Saint Sépulcre. Vous acquitterez mon vœu envers Dieu³. » Le Maréchal le lui promit. Le roi se pâma et on crut que c'était fini. Mais la mort cruelle ne le tenait pas quitte. Il revint à lui et demanda que son corps fût porté à Notre-Dame de Rouen⁴. Il pria ceux qui l'entouraient d'implorer pour lui la merci de son père. Puis, leur disant adieu, il mourut. Dieu ait son âme en garde! [6984].

Il mourut à Martel⁵. Les barons le portèrent à son père. De

1. Le jeune roi n'était plus à Limoges; il devait être à Uzerche ou déjà à Martel, où il devait mourir. Voir, pour les derniers actes de sa vie, Miss K. Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 226-8.

2. Mot à mot « tomba dans la condition d'orpheline. » Plus haut, Largesse est présentée comme l'épouse du jeune roi.

3. « Sabbati hora secunda ungitur; iterum peccata confitens, propalam viaticum percepit; humero suo crucem imponi petiit, quam in chlamyde sua carissimus ejus Guillelmus Mareschaux ad sepulchrum Domini, vice ipsius, delaturum se spondit » (Jaufré du Vigçois, dans Bouquet, XVIII, 217 c).

4. Voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 121, et la note 1.

5. Lot, ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon. — Le jeune roi mourut le 11 juin 1183; voy. Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 120; Ben. Peterb., I, 301. Sur la mort de ce prince, voy. surtout Girard de Barri, *De principis instructione*, II, VIII (Bouquet, XVIII, 130 D; *Opera*, VIII, 172-3). Le même historien rapporte encore (III, xxviii; *Opera*, VIII, 307) que le

l'affliction que celui-ci éprouva, il n'est pas besoin de parler. Cœur ne peut mentir¹, la nature s'y oppose. Quand le corps fut embaumé, oint et enseveli, on le conduisit hors du château² [6999].

Sur ces entrefaites, il arriva que Sanche³, un riche routier, à qui le jeune roi devait beaucoup d'argent, s'avisa d'une ruse singulière pour se faire payer. Il s'approcha du Maréchal et mit la main au frein de son cheval. « Maréchal, » dit-il, « vous êtes pris. Je vous emmène. — Pourquoi? » répondit le Maréchal. — « Pourquoi? c'est pour que vous me rendiez l'argent que votre seigneur me devait. Je n'ai pas envie de le perdre; mais toute-fois je vous ferai une concession, et, pour cent marcs, vous en serez quitte. — Que dites-vous? Ce serait amer pour moi, qui suis un pauvre bachelier⁴, sans un sillon de terre. Certes, je ne saurais où les trouver. Mais je vous fiancerai loyalement de me rendre en votre prison le jour que vous m'assignerez » [7037]. Sanche accepta, et le Maréchal, accompagnant le corps du jeune roi, se rendit auprès du père, à qui la nouvelle de la mort de son fils fut amère, car c'était l'être qu'il aimait le plus. Mais il avait une telle énergie que, quelle que fût la nouvelle, son visage ne trahissait point ses impressions. Le Maréchal, plein de tristesse, lui conta la maladie de son fils, son repentir et la résignation avec laquelle il avait accepté ses souffrances. « Dieu veuille qu'il soit sauvé! » dit le roi simplement, dissimulant sa douleur. « Que ferai-je? » reprit le Maréchal. « Vous conduirez votre seigneur jusqu'à Rouen. — Sire, c'est impossible. — Je me suis engagé à me rendre prisonnier à Sanche, à qui

jeune roi mourut, comme plus tard son père et son frère Geoffroi, d'une fièvre aiguë (*febre acuta*). Il y a peu à tirer du *Sermo de morte et sepultura Henrici regis junioris* de Thomas Agnel, archidiaque de Wells, qui est publié à la suite du *Chronicon anglicanum* de Raoul de Coggeshall, éd. Stevenson (coll. du Maître des rôles), p. 265-72.

1. C'est un proverbe; voy. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 474.

2. Le château de Martel, d'où le corps, l'auteur vient de le dire, fut porté au père. Celui-ci se trouvait encore à Limoges au moment de la mort du jeune roi.

3. Probablement le « Sanctus de Salvaniaco » que mentionne le prier du Vigeois (Bouquet, XVIII, 214 B).

4. Au sens d'homme non marié.

« votre fils devait beaucoup d'argent. J'en serais quitte pour cent marcs. » Le roi appela Joubert de Pressigni¹, qui avait sur lui beaucoup d'influence, et lui ordonna d'aller trouver Sanche et de lui dire d'accorder un répit au Maréchal. Joubert s'y rendit avec le Maréchal. Celui-ci cependant était soucieux. Joubert lui en demanda la cause. « J'ai bien raison d'être soucieux, » répondit le Maréchal, « tant à cause de la mort de mon seigneur que pour cette dette que je ne suis pas en état de payer. — Maréchal, celui qui vous délivrerait de cette dette, lui en sauriez-vous gré? — Bien certainement, si c'était possible. — Remettez-vous-en à moi, » reprit Joubert. « Du moment que vous n'avez pas reçu cet argent, il n'est pas juste de vous le faire payer. Laissez-moi arranger l'affaire. » Joubert dit à Sanche que le roi prenait la dette sur lui. « Très bien, » dit Sanche. « Me dites-vous cela de la part du roi? — Oui certes. — Eh bien, c'est convenu » [7122]. Quelque temps après, Sanche se présenta au roi et lui demanda ses cent marcs. Le roi crut que c'était une erreur. « Quels cent marcs? » dit-il. « Ceux que vous vous êtes engagé à me rendre pour le Maréchal. — On vous a trompé, » dit le roi; « je n'ai rien dit de tel; j'ai seulement demandé un répit. » Sanche, contrarié, rapporta les paroles de Joubert. On fit venir Joubert. Celui-ci prétendit avoir compris que le roi avait consenti à se charger de la dette. « Soit! » dit le roi, « je l'accorde. Mon fils m'en a coûté bien d'autres, et plutôt à Dieu qu'il me coûtât encore! » Et les larmes lui coulaient des yeux [7133].

En se rendant à Rouen, le cortège s'arrêta au Mans. Les chanoines de l'église² s'emparèrent du corps et l'enterrèrent dans leur église. Ceux de Rouen eurent grand'peine à en obtenir la

1. Il y a deux Pressigni dans Indre-et-Loire et un dans les Deux-Sèvres. Ce Joubert est témoin à un acte de Richard, comte de Poitiers, qui paraît être de 1175 (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 280), et à un acte de Henri II que Teulet (*Layettes du Trésor des chartes*, n° 356) date à tout hasard de 1189, et qui doit être des environs de Pâques 1181, époque où Henri II était à Chinon (Eyton, p. 239).

2. Saint-Julien. Cette tentative à l'effet d'accaparer le corps du jeune roi est mentionnée par les historiens; voy. Rob. de Tor., éd. Delisle, II, 121; le *Chron. Rothomag.* (Labbe, *Bibl.*, I, 369; Bouquet, XVIII, 357 DE); Ben. Peterb., I, 303.

restitution¹. On fit dans la haute église de Rouen le service convenable². Il fut, à bon droit, regretté. Le comte de Flandres en mena grand deuil [7174].

Ainsi va le monde. Il fallut que les jeunes hommes qui voulaient acquérir honneur se remissent à courir le pays. Le Maréchal se rendit, avec Baudouin de Béthune et Hue de Hamelincourt, à un tournoi qui avait lieu en Normandie, près de Saint-Pierre-sur-Dive. Ils venaient de se mettre à table lorsque ceux du parti opposé commencèrent le tournoi et refoulèrent les nôtres³ jusque dans le village. Il arriva qu'au retour l'un des leurs fit une chute et ne put se relever, car il s'était cassé un membre. Le Maréchal sortit, le prit vigoureusement dans ses bras et le porta tout armé à l'hôtel, disant aux siens : « Tenez, « c'est pour acquitter vos gages⁴ ! » On obligea le prisonnier à donner fiancé [7232].

Le Maréchal était croisé. Par suite on lui donnait, plus volontiers qu'à aucun autre, de riches dons et de l'argent⁵. C'était bien raison. Désireux de ne pas retarder plus longtemps son pèlerinage, il alla prendre congé du roi. Le roi le lui donna, mais en lui recommandant de se hâter de revenir, car il voulait le retenir à son service. En même temps, comme garantie, il prit de lui deux bons chevaux. Le Maréchal y consentit et le roi lui fit donner cent livres d'angevins pour son pèlerinage. Mais chacun de ses chevaux valait déjà les cent livres [7258].

Le Maréchal se rendit en Angleterre pour prendre congé de ses amis, de ses sœurs⁶, de toute sa famille. Quand il vint chez Robert de Pont-de-l'Arche⁷, sa sœur lui dit : « J'ai cinq filles

1. Il y eut des menaces de violence et le roi dut intervenir pour faire respecter la volonté de son fils ; voy. Rob. de Tor. et Ben. Peterb.

2. Le 22 juillet (*Chron. Rothomag., l. l.*).

3. Par « les nôtres, » l'auteur entend les Normands et les Anglais.

4. Voy. p. 80, note.

5. L'usage de faire aux croisés des libéralités est attesté par de nombreux textes. Dans le roman d'Amadas et Ydoine, par exemple, on voit un croisé s'approcher d'Amadas, qui vient de prendre un cheval dans un tournoi, et le lui demander (éd. Hippeau, p. 150-151).

6. On a vu plus haut (p. 8) qu'il avait deux sœurs.

7. Probablement l'époux d'une de ses sœurs, un Normand établi en Angleterre qui appartenait vraisemblablement à la famille du Guillaume

« à marier. Qui leur viendra en aide? — Sœur, si ce n'était pour elle et pour mes autres amis, jamais je ne serais venu au pays¹ » [7274].

Le Maréchal demeura deux ans en Syrie. Il y fit tant de prouesses qu'aucun homme, même en sept ans, n'en fit autant. On les conte et on les contera encore en maint lieu devant les honnêtes gens. Je ne vous en ai dit que la somme², parce que je n'en ai pas été témoin et je n'ai pu trouver personne qui ait su m'en dire seulement la moitié [7287].

En quittant la Terre sainte, il alla prendre congé du roi Gui³, de ses gens, du Temple et de l'Hôpital. Ils furent tous affligés de son départ. Je ne vous dirai rien de son retour ni des lieux où il s'arrêta, car personne n'a su m'en rien dire et ce n'est pas de mon sujet. Il trouva le roi à Lyons⁴. Celui-ci fut heureux de le voir revenir sain et sauf. Il le retint dans sa

de Pont-de-l'Arche dont il est question dans les *Gesta Stephani*, éd. Howlett, pp. 7, 97. Une charte de Henri II, en faveur du prieuré de Plympton (Devonshire), fut passée en 1184 (?) à la requête de Robert de Pont-de-l'Arche (Eyton, p. 259).

1. Lacune? Voir la note du v. 7274.

2. L'auteur n'en a même rien dit du tout, ce qui donne à croire qu'une partie du récit a été omise par le copiste.

3. Le retour de Guillaume le Maréchal est donc postérieur à l'avènement de Gui de Lusignan, qui fut couronné à la mi-septembre 1186. Ce prince fut fait prisonnier à la bataille de Tibériade, le 4 juillet 1187, et ne fut délivré que le 28 septembre suivant. On verra un peu plus loin que le Maréchal était déjà revenu quand on apprit ce désastre. Son départ de Terre sainte dut par conséquent avoir lieu à la fin de l'année 1186 ou au commencement de 1187. Nous pouvons même préciser davantage. En effet, d'après l'itinéraire dressé par M. Eyton, le roi Henri aurait séjourné en Angleterre du 10 juin 1184 au 16 avril 1185, puis du 27 avril 1186 au 27 février 1187. Il était à Aunale au commencement de mars 1187. Si donc c'est bien en Normandie, à Lyons-la-Forêt, que le Maréchal le trouva, comme il est dit plus loin, cette rencontre doit avoir eu lieu aux environs de cette date.

4. Lyons-la-Forêt, ch.-l. de cant. de l'arr. des Andelys. On n'a pas d'autre témoignage sur la présence du roi d'Angleterre à Lyons vers cette époque. Le dernier séjour du roi en ce lieu est placé par M. Eyton (p. 253) aux environs d'octobre 1184; mais cette attribution est conjecturale, la charte que le roi donna en ce lieu étant, comme du reste tous les actes du même roi, dépourvue de date.

megniet et le mit au nombre de ses conseillers. Puis il lui donna la demoiselle de Lancastré¹, qui était fort riche, avec son fief. Le Maréchal la tint en grand honneur et la garda de déshonneur, comme sa chère amie, sauf qu'il ne l'épousa pas² [7348].

Peu après arriva la nouvelle que la vraie croix était perdue³, en même temps que la terre où Dieu s'incarna en la Vierge. Les deux rois⁴ eurent une entrevue, et, s'étant embrassés en signe de concorde, ils se croisèrent. La croisade fut si grande qu'il n'y eut en France, en Normandie, en Bretagne, en Angleterre, en Flandre, dans les Pays-Bas, en Bourgogne, en Poitou, en Gascogne, en Anjou, homme de valeur qui n'abandonnât femme et enfants pour se croiser [7339]. Le roi se rendit en Angleterre⁵ pour préparer son départ, mais trahison et envie l'en empêchèrent, car le roi de France l'attaqua. Je ne veux point m'étendre sur cette matière, je dirai seulement qu'il prit Châteauroux⁶. Il ne pouvait se rassasier de lui faire du mal. Les héritiers s'en ressentent encore [7358].

A cette nouvelle, le roi Henri d'Angleterre réunit une armée considérable et passa en Normandie⁷. Alors commença une

1. Helwis, fille de Guillaume de Lancastré, baron de Kendal, sénéchal de Henri II, mort, sans héritier mâle, en 1184 (*Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 909; cf. Dugdale, *The baronage of England*, I, 421).

2. Je traduis littéralement, sans hasarder aucune conjecture sur les rapports du Maréchal et de cette demoiselle, qui plus tard (voy. v. 9380) fut donnée à un autre, le Maréchal recevant en échange la demoiselle de Striguil, qu'il épousa et qui lui apporta un fief très considérable.

3. Elle fut prise à la bataille de Tibériade du 4 juillet 1187. La nouvelle de ce désastre parvint en Occident vers le 1^{er} novembre, selon Giraud de Barri, *De principis instructione*, III, v (Bouquet, XVIII, 144 c; *G. Cambr. opera*, VIII, 239).

4. Henri II et Philippe-Auguste. L'entrevue eut lieu entre Gisors et Trie, du 13 au 21 janvier 1188; Ben. Peterb., II, 30; Raoul de Dicet, éd. Stubbs, II, 51; cf. Eyton, p. 283.

5. Le 30 janvier 1188 (Eyton, p. 284). Il dut emmener avec lui le Maréchal, car celui-ci est témoin à deux actes royaux passés en Angleterre, l'un à Geddington (Northampton), en février 1188 (Eyton, p. 285), l'autre en Wiltshire, pendant le printemps ou l'été de 1188 (Eyton, p. 288).

6. Le 16 juin 1188, selon Raoul de Dicet (éd. Stubbs, II, 55); cf. Ben. Peterb., II, 39.

7. Henri débarqua à Barfleur le 11 juillet 1188 (Eyton, p. 289).

grande guerre et le pays fut ravagé. Enfin, une entrevue des deux rois eut lieu à Gisors¹ [7369]. Je ne sais ce qu'ils se dirent, car ils ne m'appelèrent pas à leur conseil, mais, ce que j'ai ouï conter, c'est qu'ils ne purent arriver à s'accorder. On allait se séparer, chacun demeurant libre d'agir au mieux de ses intérêts², quand un chevalier proposa, pour éviter l'effusion du sang³, de vider la querelle par un combat auquel prendraient part de chaque côté quatre chevaliers. L'idée fut agréée, car ceux qui s'étaient vantés le plus fort⁴ gardaient le silence [7408].

Il arriva sur ces entrefaites qu'un chevalier de France peu courtois se mit à tourner les Gallois⁵ en ridicule. L'un d'eux perdit patience et lui envoya une flèche dans la tête. Celui-ci, ayant encore le trait dans la plaie, vint se plaindre au roi de France. Le roi fut très irrité et s'éloigna, avec les siens, jusqu'à Chaumont⁶ [7436]. Puis, le lendemain, il revint à Gisors avec ses barons et ses communes armées, tous le heaume en tête et en ordre de bataille [7446].

Le roi d'Angleterre fit alors armer ses gens dans Gisors, puis il sortit de la ville, la laissant sous bonne garde, et vint se placer en face les Français; la rivière⁷ séparait les deux armées. Le roi de France commanda à Guillaume de Garlande⁸ et à Dreu

1. Raoul de Dicet (Stubbs, II, 55) place cette entrevue au 16 août; cf. Eyton, p. 289.

2. C'est-à-dire de faire la guerre à l'autre.

3. C'est toujours l'argument qui est mis en avant en pareil cas dans les romans où les propositions de ce genre sont plus fréquentes que dans l'histoire réelle. Ainsi dans *Éracle* (éd. Læseth, vv. 5593-5594) :

Mieuz est qu'uns seus voist a martire
Que tante gent i muire a du cil.

4. Qui s'étaient vantés de leurs exploits futurs, en cas de guerre.

5. Soit à cause de leur langage, soit à cause de leurs manières un peu primitives : ... *Galois sont tuit par nature, | Plus fol que bestes en pasure*, dit un chevalier dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes. — Dès le commencement de l'année 1187, Henri II avait loué des mercenaires gallois; voy. Eyton, p. 278.

6. Chaumont-en-Vexin, Oise, à quelques kilomètres est de Gisors.

7. L'Epte.

8. Guillaume de Garlande devait en effet accompagner le roi. Un peu plus tard, dans la même année, nous savons qu'il avait la garde de Mantes (G. Le Breton, *Philippide*, III, 245). Il accompagna Philippe-Auguste en Terre sainte (Ambroise, *L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 453,

de Mello¹ d'aller trouver le roi d'Angleterre et de lui dire qu'il était prêt à accepter la bataille dans les conditions proposées. Les deux chevaliers furent introduits auprès du roi d'Angleterre et lui dirent : « Sire, le roi vous mande qu'il veut avoir la « bataille. Les quatre chevaliers qui combattront contre les « vôtres sont le comte de Flandre, le comte de Clermont², le « comte Robert de Dreux³ et enfin moi-même, Dreu de Mello. « Présentement je nommerai vos quatre champions. Ce seront « Guillaume fils Raoul⁴, Guillaume de La Mare⁵, Richard de « Villequier⁶ et Richard d'Argences⁷ » [7528].

6183). De nombreux renseignements sur ce personnage ont été groupés par M. Longnon, *Livre des vassaux*, p. 278.

1. Mello, Oise, cant. de Creil. C'est le « Melloticus heros » de la *Philippide* (III, 451). Il fut connétable de 1193 à 1218 (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, p. LXXXV).

2. Voy. ci-dessus, p. 31, note 3.

3. Ci-dessus, p. 52, note 2.

4. On verra plus loin (v. 7600) qu'il est récusé comme trop âgé. En 1170, il est témoin à un acte royal (Eyton, p. 136). Il était dès lors shérif des comtes de Nottingham et Derby (*ibid.*, p. 337). En 1174, 1175, 1176, il exerça les fonctions de juge errant (*ibid.*, p. 185, 193, 194, note ; Ben. Peterb., I, 107). En 1178, il est nommé sénéchal de Normandie (Eyton, p. 222). Il occupait encore cette charge à l'époque de sa mort, en 1200 (Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Normanniæ*, II, CCXIX). Il eut maille à partir avec Philippe-Auguste en 1191 ; voy. Ben. Peterb., II, 236. Il est superflu de citer tous les actes de Richard où il figure ; on peut voir Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 361, 369, 500.

5. Peut-être celui qui fut en 1180 et années suivantes bailli d'Auge (Stapleton, *Magni Rot. Scacc.*, I, CXXVII), en 1184 châtelain d'Alençon et de la Roche-Mabile (*ibid.*, CXXXVI), en 1195 bailli de Pont-Audemer (*ibid.*, cliij). Il est témoin, avec Richard de Villequier qui suit, à un acte de Richard I^{er} qui doit appartenir à la fin de l'année 1189 ou au commencement de l'année suivante (publié par Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 361). — Je ne sais s'il faut l'identifier avec le Guillaume de la Mare qui, entre 1171 et 1183, fit une donation à l'abbaye de Bruerne (comté d'Oxford), Round, *Ancient charters*, n° 45 (*Pipe Roll Soc.*, X), Madox, *Formulare anglicanum*, n° CCCCLX, et qui était, comme on le voit par cet acte, frère de Robert de la Mare mentionné au v. 4707.

6. Villequier, Seine-Inférieure, canton de Caudebec. Richard de Villequier, « qui rechante (*ou* rechane?) entor l'eschequier » (v. 7526), est probablement l'individu de ce nom qui est mentionné comme collecteur d'une taille à Falaise, en 1183, dans les grands rôles de l'échiquier de Normandie (Stapleton, I, clxxij). Il est encore mentionné dans les mêmes rôles en 1203 (*ibid.*, xxxvij). Voir la note précédente et celle qui suit.

7. Argences, Calvados, canton de Troarn. Ce Richard est encore un

Quand le roi Henri vit que le roi de France se moquait de lui, il fut très irrité, et cependant, comme un homme sage, il répondit aux messagers : « Seigneurs, j'en parlerai à mes barons et « je ferai ce qu'ils me conseilleront, mais il se peut que « leur avis ne soit pas conforme au vôtre. » Puis il demanda conseil à ses hommes. Il y avait là de hauts barons ; personne ne dit mot. Le roi répéta sa demande sans plus de succès. Il finit par s'irriter. « Par les yeux de Dieu ¹, » s'écria-t-il, « je n'ai « jamais vu chose pareille. Vous êtes mes conseillers et vous « me refusez vos conseils ! » Le Maréchal vit que le roi était courroucé ; il lui parla ainsi, comme homme sage : « Sire, » dit-il, « s'il vous plaisait, et si cela ne déplaisait pas aux hommes « de haut rang qui sont ici, je dirais ce que je ferais. — Parlez, » dit le roi, « puisque les autres ne veulent pas s'en mêler. — « Sire, volontiers. Sauf votre approbation et celle de vos autres « hommes, dès que le roi de France propose la bataille, il faut « l'accepter. Mais demandez-lui en quelle cour elle aura lieu, « car si c'était en la vôtre, et si nous apercevions que les nôtres « eussent le dessous, nous ne manquerions pas de venir à leur « aide. Il en serait de même si la bataille était en la sienne : « les parents et amis de ses chevaliers, qui sont des hauts « hommes de France, les secourraient, et ainsi le droit serait « faussé ². Mais que la bataille ait lieu dans la cour de l'empe- « reur ou dans celle du roi de Navarre ou du roi d'Aragon. « Quant à choisir vos chevaliers, ce n'est point son affaire, vous

fonctionnaire de l'ordre financier ; voy. les index de Stapleton. Il est mentionné, avec Richard de Villequier, dans un acte passé à Rouen en 1205 (Teulet, *Layettes*, n° 785, p. 297 B). — Les noms de ces quatre personnages sont accompagnés dans le poème de qualifications plus ou moins facétieuses qui montrent que la proposition n'était pas faite sérieusement.

1. Nous savons par Giraud de Barri que le roi Henri et son fils Richard avaient la mauvaise habitude de jurer « per oculos » ou « per gorgiam Dei ; » voy. *Giraldi Cambrensis opera* (collection du Maître des rôles), II, 161 ; IV, 39, 222. Giraud fait remarquer ailleurs (*Opera*, VIII, 318-319) qu'au contraire les rois de France s'abstenaient de tels serments.

2. Cette proposition singulière montre que l'auteur du poème, sinon celui de la proposition, avait lu les chansons de geste, où on voit en effet les parents d'un combattant en péril se précipiter dans le champ pour le secourir. Voir par exemple *Aie d'Avignon*, p. 20.

« les choisirez vous-même. Guillaume fils Raoul est preux et sage, « mais il a passé l'âge, Guillaume de la Mare est mal portant, « Richard de Villequier goutteux et Richard d'Argences a la fièvre « quarte. Mais c'est à vous, et non à lui, de choisir vos cham- « pions. Vous prendrez le bon comte Guillaume de Mandeville¹, « puis moi, puis Jean de Fresnai(?)² et Osbert de Rouvrai³ « [7616]. — Maréchal, vous avez bien parlé, » dit le roi. Le comte de Poitiers réclama, prêt à s'offenser d'avoir été laissé de côté. Mais le Maréchal fit justement observer qu'il serait excessif d'engager dans cette affaire l'héritier du royaume. Le roi approuva le Maréchal et le chargea, lui et Guillaume de Mandeville, de porter ses propositions au roi de France [7644]. Les chevaliers français venus comme messagers les conduisirent. Ils traversèrent la ville et allèrent jusqu'à la barbacane. Là, Dreu de Mello les pria d'attendre un peu, jusqu'à ce qu'il eût parlé au roi de France et appris s'il consentirait à les recevoir. Celui-ci, en effet, refusa de les voir et envoya le comte Thibaut et les comtes de Dreux et de Flandre pour conférer avec eux et savoir quel message ils apportaient [7680]. Le Maréchal leur dit : « Nous « n'avons pas à vous dire notre message. C'est au roi, et non à « vous, que nous sommes envoyés. » Toutefois, sur l'invitation de Guillaume de Mandeville, il consentit à parler. Quand il eut fini, le comte de Flandre sourit et dit : « Par la bouche de « Dieu⁴, Maréchal, je ne suis pas assez fou pour me battre avec

1. Voir ci-dessus, p. 17.

2. Le texte porte (v. 7615) *Seeneis*, en rime avec *Rovreis*. Mais comme *Rovreis* est sûrement pour *Rovrei*, actuellement Rouvrai, il est nécessaire que la rime correspondante offre la même finale, latin *-etum*. Les noms de lieux formés avec ce suffixe ne sont pas très nombreux, et *Freesnei* est celui qui se rapproche le plus de la leçon du texte. La forme ancienne est plutôt *Fresnei*, cependant *Freesnei* se rencontre plus loin (vv. 8790 et 8887). Un Jean de Fresnai est mentionné au temps du roi Jean par Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Norm.*, II, LXIX et CXXIV.

3. Rouvrai, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel. Cet Osbert de Rouvrai est probablement celui à qui, en 1204, Guillaume le Maréchal remit les châteaux de Longueville et de Meulers (Seine-Inférieure), pour être rendus plus tard au roi de France (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 818; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 715; cf. Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Norm.*, II, CXXXVIII).

4. Il y a dans le texte : « Par le bouque Deu », forme qui n'est pas

« vous, quoi qu'on puisse me dire, car je ne fais pas le métier de champion. — Sire, » répondit le Maréchal, « je désire savoir ce que le roi de France dira de nos propositions et quelle réponse nous devons rapporter à notre seigneur. » Les comtes allèrent trouver le roi qui repoussa les propositions avec colère [7724].

Le comte de Mandeville et le Maréchal revinrent auprès du roi Henri et lui rendirent compte de leur message². Le roi de France, qui était irrité, donna ordre à ses gens d'aller à la barbacane et de repousser à l'intérieur ceux qui se tenaient, par bravade, en dehors. Robert de Dreux et les siens les chargèrent aussitôt lances baissées. Mais il y avait là de bons sergents qui les reçurent à la pointe des épieux. Les assaillants y perdirent beaucoup de leurs chevaux. Guillaume des Barres y fut pris par le frein et retenu longtemps, mais enfin il fut délivré par ses hommes³. Nombre de ribauds qui faisaient les fiers restèrent sur le terrain meurtris et moulus. Par deux fois les Français revinrent à la charge, mais les nôtres leur tinrent tête, sans subir aucune perte [7762].

habituelle dans le ms. du poème (*boche*, v. 6855) et qui doit être considérée comme une imitation du langage picard que parlait le comte de Flandres.

1. J'interprète d'après le sens général, car le texte est ici peu sûr; voy. les notes des vers 7724 et 7726.

2. Raoul de Dicet ne parle point de ce message. Il se borne à dire que les deux rois eurent, à partir du 16 août, une entrevue qui dura trois jours et n'amena aucun résultat, puis il passe immédiatement à l'histoire de l'orme coupé, que le poète va nous raconter (éd. Stubbs, II, 55). Les historiens français, Rigord et Guillaume Le Breton, ne savent rien non plus de cette ambassade. Dans Ben. Peterb. (II, 45), à la vérité, on voit Henri II envoyer à Philippe des messagers au nombre desquels figure Guillaume le Maréchal, mais les circonstances sont tout autres que dans le poème : le Maréchal accompagne non pas le comte de Mandeville, mais l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Évreux; puis l'ambassade a pour objet de demander au roi de France la réparation des torts par lui causés; enfin elle a lieu avant l'entrevue de Gisors.

3. Ben. Peterb. (II, 46) place, après l'ambassade dont il a été parlé dans la note précédente, un combat, près de Mantes, où Guillaume des Barres aurait été pris par Richard et, quoique prisonnier sur parole, se serait échappé. Ce récit prend place avant l'entrevue de Gisors. Guillaume Le Breton nous montre G. des Barres combattant contre Richard (*Philippide*,

Le roi de France se retira, fort irrité, avec ses troupes. Hors la ville il y avait un orme rond, verdoyant et beau qui donnait en été un ombrage agréable. Les hommes du roi, par stupidité, le découpèrent pièce à pièce. C'est ainsi qu'ils prouvèrent leur prouesse¹. Le roi de France en eut déplaisir ; il dit tout haut que c'était une honte pour la couronne de France. « Suis-je donc « venu, » disait-il, « pour faire le bûcheron ? » [7778].

Le roi de France s'éloigna. Il rentra en France et licencia son armée. Lorsque le Maréchal l'apprit, il alla trouver le roi Henri et lui dit : « Sire, le roi de France a congédié ses troupes, qui « maintenant se dispersent. Je vous engage à faire de même, « mais en même temps dites-leur secrètement de revenir vers « nous à une date que vous leur fixerez. Vous ferez une telle « chevauchée sur la terre du roi de France qu'il en aura plus de « dommage que nous de notre arbre². — Par les yeux de Dieu ! » répondit le roi, « Maréchal, vous me donnez un bon conseil. « Ainsi sera-t-il fait » [7802]. Il commanda à ses gens de se

III, 431, 487) après l'entrevue de Gisors, après même la destruction de l'orme, dont notre auteur n'a pas encore parlé.

1. Cet exploit des Français a été noté par la plupart des historiens, mais c'est Guillaume Le Breton qui le raconte avec le plus de détail en cherchant à le motiver (*Philippide*, III, 102 et suiv.). Cet arbre magnifique abritait les Anglais, qui, bien à l'ombre, se moquaient des Français qui grillaient au soleil. En outre, le roi d'Angleterre avait fait cercler de fer le tronc de cet arbre, et, en manière de défi, il y avait fait mettre une inscription dont le sens était que, de même que cet arbre ne pouvait être abattu, ainsi il serait impossible aux Français de rien gagner sur les Anglais. On conçoit l'irritation des Français. — On n'a pas encore remarqué que le récit de la destruction de l'orme de Gisors et du combat qui eut lieu ensuite a été raconté, selon toute apparence d'après la *Philippide*, par le Ménestrel de Reims, qui, entre les nombreuses libertés qu'il s'est permises, a pris celle de placer toute cette histoire au temps où Richard était roi, après son retour de captivité ; voy. éd. de la Société de l'Hist. de France, § 97 et suiv.

2. Dans la *Philippide*, c'est Richard qui conseille à son père de dévaster la terre du roi de France. Mais il n'est pas question de licencier en apparence les troupes pour les réunir un peu plus tard sur un autre point. La chevauchée a lieu le lendemain même du départ de Philippe. Cependant, c'est bien de la même entreprise qu'il s'agit de part et d'autre, car, dans les deux récits, on part de Paci-sur-Eure (*Philippide*, III,

rassembler à Paci¹ un jour spécifié. Ils obéirent, et au jour fixé le roi Henri se mit en marche avec une nombreuse chevalerie et de bons sergents disposés à tout ravager. Ils brûlèrent tout le pays jusqu'à Mantes, par l'ordre du roi². Le roi de France était à Mantes. Il lui fut douloureux de voir détruire sa terre, d'autant plus qu'il n'avait que peu de monde. Il sortit cependant ; il y eut de bonnes rencontres où chacun fit de son mieux. Il y eut des chevaliers abattus et pris, d'autres furent contusionnés³. Mais je ne veux pas dire ceux qui, parmi les chevaliers de France, furent pris. Le roi d'Angleterre détruisit, du côté de Breval⁴, tout ce qu'il put atteindre. Puis, le soir, il alla coucher à Ivri⁵, ayant fait beaucoup de butin. Le lendemain, il dit à son fils, le comte de Poitiers : « Richard, nous avons bien vengé notre orme. Tout cela je l'ai fait par le conseil du Maréchal » [7852].

Le comte de Poitiers conseilla à son père de rester en Normandie à guerroyer, tandis que lui-même se dirigerait vers Poitiers et vers Châteauroux, pour attirer de ce côté le roi de France. Ainsi fut fait. Ils continuèrent à batailler jusque vers l'hiver, alors que la froidure tombe de l'air et que les Français haïssent la guerre. Le roi d'Angleterre se rendit à Chinon⁶, qui

193) et on se dirige vers Mantes. Notons, comme confirmation de notre poème (v. 7780-7781), que, selon la chronique en prose de Guillaume Le Breton (éd. Delaborde, § 45), Philippe-Auguste avait déjà licencié en partie son armée.

1. Paci-sur-Eure, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Évreux.

2. Voir l'énumération des lieux incendiés dans la *Philippide*, III, 199 et suiv.

3. Il n'y a jamais de morts dans ces rencontres.

4. *Brechierval*, v. 7836 ; *Brehierval*, Philippe Mousket, v. 18081. Breval, arr. de Mantes, cant. de Bonnières.

5. Arr. d'Évreux, cant. de Saint-André. Le séjour du roi Henri en ce lieu est fixé par Ben. Peterb. (II, 46) au mercredi 31 août (cf. Eyton, p. 289). Cet auteur ajoute, en accord avec notre poème : « Comes Ricardus profectus est in Berriam, promittens regi patri suo quod bene et fideliter ei serviret. » Mais une divergence se manifeste aussitôt après, car c'est quelque temps après que Ben. Peterb. (II, 47), place l'entrevue de Gisors et la destruction de l'orme. En quoi cet historien est certainement dans l'erreur, car l'entrevue de Gisors est du 16 août, par conséquent antérieure au séjour à Ivri ; voy. ci-dessus, p. 91, n. 2, et cf. Miss Norgate, II, 253, n. 2.

6. Jusqu'ici on ne connaissait pas de séjour du roi Henri à Chinon entre Pâques 1181 et la fin de juin 1189.

tire son nom de Quei¹ [7878]. Là une maladie le prit, qui le tint longtems. Il appela son sénéchal² et Guillaume le Maréchal, et leur donna l'ordre de chevaucher vers Montmirail³, dévastant et brûlant tout sur leur passage. Le Maréchal partit avec le sénéchal; ils arrivèrent près de Montmirail en une nuit et un jour, ravageant les environs. Au nombre de près de deux mille, tant chevaliers que sergents, ils assiégèrent la ville. Ils ne tardèrent pas à y entrer de vive force, ceux qui la défendaient se retirant dans le château. Sire Richard de Clifford⁴ vint au Maréchal et lui dit : « Beau sire, que faites-vous ici? Il y a là-dedans « un bel engagement; vous ne devriez pas y manquer. » Le Maréchal demanda son écu, que Jean d'Erlée⁵ lui apporta, et entra dans la ville [7954]. Mais ceux du parti opposé étaient partis et s'étaient retirés dans le château. Dix d'entre eux à pied et un à cheval s'étaient arrêtés de front sur le pont qui était en pente raide à la montée et à la descente⁶. Le fossé, taillé dans le roc, était profond de dix toises. Celui qui y serait tombé une fois n'y serait pas tombé une seconde. Le Maréchal n'y fit point attention, il se lança au galop sur la montée du pont. Ceux qui le défendaient l'attendirent de pied ferme, et, présentant leurs épieux, en frappèrent le cheval au poitrail. Le cheval tourna sur

1. Le célèbre sénéchal d'Arthur. Il faut écrire, au v. 7878, *Quei*, avec une capitale; cf. Wace, *Brut*, v. 13403-13406 :

Kex, qui estoit a mort navrés,
Fu dedens Chinon enterrés,
Qu'il fist et compassa Chinon,
Et de Kex reçut il le nom.

2. Probablement Étienne de Marçai, sénéchal d'Anjou, dont il sera question plus loin; voy. page suivante.

3. Sarthe, arr. de Mamers. Il n'est question nulle part, à ma connaissance, de cette expédition contre Montmirail, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir eu de résultat.

4. Second fils de Gautier de Clifford (Herefordshire), et frère de la belle Rosemonde, la favorite de Henri II (Dugdale, *Baronage of England*, I, 335).

5. C'est la première fois que nous voyons paraître dans le poème ce personnage, qui était alors l'écuyer du Maréchal et qui le suivit partout et fournit la plupart des informations d'après lesquelles le poème a été rédigé; voy. l'introduction.

6. C'était un pont en dos d'âne.

place et redescendit la pente sans plus de dommage. Les hommes du Maréchal, qui étaient dans la rue, en eurent grande joie, car si le cheval avait dévié de deux doigts il serait tombé de toute la hauteur dans le fossé¹. Hue de Hardeincourt² et Baudouin de Béthune coururent à lui encore tout émus et le blâmèrent de sa témérité. « Vous ne savez pas, » leur dit-il, « pourquoi j'ai agi ainsi : parmi eux se trouvait un chevalier monté, et, si j'avais pu le saisir par le frein, je l'aurais emmené avec moi bon gré mal gré, car, à la descente du pont, il n'aurait pu revenir en arrière. — Eh bien ! » reprit Baudouin, « je suis bien sûr qu'Étienne de Marçai, le sénéchal d'Anjou³, ne se serait pas risqué de la sorte pour si peu. — Non, certes, » fit Hue de Hardeincourt, « pas même pour le fief d'Angers. » Plusieurs s'avancèrent jnsqu'à la tête du pont, mais ils trouvèrent de la résistance. Des hommes et des chevaux furent blessés, mais, Dieu merci, le Maréchal n'eut rien. La nuit, ils couchèrent à Châteaudun [8032]. Jean d'Erlée était alors écuyer du Maréchal ; il découvrit le cheval⁴ et vit les blessures faites par les épieux. On compta jusqu'à sept plaies, mais c'étaient des

1. Le pont, comme la plupart des anciens ponts, n'avait pas de parapets.

2. Parent de Rogier de Hardeincourt, mentionné plus haut (p. 56, n. 6).

3. Le même qui est appelé *Stephanus Turonensis* ou *de Turonibus* par Ben. Peterb. (II, 9, 67, 71), identifié à tort par M. Stubbs (II, 71) avec le chevalier anglais Étienne de Turnham, erreur qu'a relevée M. Eyton (p. 297, n. 2); *Stephanus de Marçai* dans Richard de Devizes. Il tirait son surnom de Marçai, cant. de Richelieu, arr. de Chinon. C'est ce qu'a établi M. Marchegay, faisant remarquer qu'Étienne avait un frère appelé Reinaut de Vou ; or, Vou, dans l'arr. de Loches, n'est pas fort éloigné de Marçai (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXVI, 439). Étienne de Marçai est le fondateur de l'hôpital Saint-Jean d'Angers (C. Port, *Invent. des arch. anc. de l'hôpital Saint-Jean*, 1870, in-4°, p. iv, et le même, *Dict. de Maine-et-Loire*, MARÇAY [Étienne DE]). C'est lui qui avait la garde du trésor de Henri II, à Chinon, que Richard enleva de vive force en 1187 (Ben. Peterb., II, 9, où l'édition porte : « *Stephano Tirconensi*, au lieu de *Turonensi* »). On verra plus loin (note sur le v. 9204) que Richard, à son avènement, le traita comme un voleur. Étienne ne tarda pas cependant à rentrer en faveur, car il accompagna le roi en Palestine. Il mourut, selon toute apparence, au commencement de l'an 1200 (G. Dubois, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXXII, 100, n. 3, où le surnom est écrit à tort *Marthay*). Il est remarquable que le poète parle généralement de lui avec défaveur.

4. Qui était sans doute couvert d'une housse.

blessures légères. Ils revinrent auprès du roi Henri qui les félicita de leur chevauchée [8048].

Je ne puis pas conter tous les événements par le menu : je craindrais d'ennuyer. Je puis dire toutefois qu'on conclut une trêve qui dura tout l'hiver. Le Maréchal se donna beaucoup de peine pour amener la paix, mais ni lui ni ceux qui s'en mêlèrent n'y réussirent. Cet hiver le roi Henri fut malade. Il séjourna longtemps au Mans¹, jusqu'au moment où ils prirent un parlement, à l'octave de Pâques, entre Moulins et Soligni² [8070].

Entre temps, Convoitise, qui attise tous les autres vices, inspira au roi de France une vilaine entreprise qui fut par la suite nuisible à tous les héritiers de la couronne d'Angleterre, car par cela il leur enleva leur terre. Le roi de France fit savoir au comte de Poitiers que, s'il se rangeait de son côté, il lui donnerait en propre la Touraine, l'Anjou, le Maine. Celui-ci l'en crut, pour son malheur, et de ce fait devint son homme. Mais le roi de France ne tint pas sa promesse, et c'est ainsi qu'il servit tous les fils du roi d'Angleterre à tour de rôle. L'un après l'autre il les engeigna tellement que le père et les trois fils et enfin le quatrième périrent par son engin³. Mais ce n'est pas ici le moment d'en parler; on le verra bien dans la suite pour chacun d'eux [8114].

1. Le poème peut servir ici à compléter l'itinéraire dressé par M. Eyton. On savait seulement que le roi Henri était à Saumur le 25 décembre 1188, et que sa présence était constatée au Mans pendant les premiers jours de février et à la fin de mars 1189 (Eyton, p. 293-4).

2. Moulins-la-Marche et Soligni-la-Trappe, Orne, arr. de Mortagne. Plus loin (v. 8118), le poète fixe le lieu de l'entrevue à Bonmoulins, tout près de ces deux localités. Cette conférence est rapportée par les chroniqueurs latins (Ben. Peterb., II, 50; R. de Dicet, II, 57), non pas comme ici à l'octave de Pâques (18 avril 1189), mais au vendredi 18 novembre 1188 (Eyton, p. 292). Ces mêmes historiens disent qu'à cette conférence la trêve fut prorogée jusqu'à la Saint-Hilaire (13 janvier 1189). C'est la trêve dont il est question dans le poème quelques vers plus haut.

3. Il est abusif de rendre Philippe-Auguste responsable de la mort de Henri II, du jeune roi Henri et de Jean sans Terre, qui moururent de maladie, de Geoffroi de Bretagne, qui fut tué dans un tournoi, et de Richard, qui fut tué d'une flèche au siège de Chalus. Cependant, c'est une idée qui paraît avoir été répandue en Angleterre; voy. la vision que rapporte Giraud de Barri, *De instructione principis*, III, xxviii (G. Cambr. opera, VIII, 308).

Présentement, il me faut parler de l'entrevue qui eut lieu entre Soligni et Moulins, tout près de Bonmoulins¹. Le roi d'Angleterre, s'y étant rendu, vit arriver son fils Richard avec le roi de France. Il sut bien alors qu'il était trahi. Toutefois, il ne le laissa pas paraître; mais il dit à son fils : « Richard, d'où venez-vous? — Beau sire, j'avais rejoint sur la route le roi de France. Il me parut qu'il était mal, dès que j'étais si près de lui, de l'éviter. C'est en vue de la paix que je suis venu jusqu'ici avec lui. — C'est bien, Richard, s'il en est ainsi, » fit le père, « mais je ne le crois pas. Prenez garde qu'il y ait autre chose » [8146].

Les deux rois et leurs conseillers délibérèrent ensemble. Ils étaient près de s'entendre sur les conditions de la paix, quand le roi de France prit à part notre roi et lui demanda de céder à Richard, avec le Poitou, la Touraine, le Maine et l'Anjou. « Est-ce là le conseil que vous me donnez? » dit le roi Henri. — Oui vraiment. — Je vois que vous désirez son avancement; « mais c'est que je ne suis pas prêt d'accorder². » Sur ce les deux rois se séparèrent. Tels y eut que cette rupture affligea, mais ceux qui haïssent la paix et aiment la guerre s'en réjouirent. Ainsi se termina la conférence; ainsi recommença la guerre qui de longtemps ne prit fin [8188].

Richard, le comte de Poitiers, partit, sans prendre congé, à l'insu de son père³. Le roi Henri en fut peiné : « Oh! » dit-il, « je m'y attendais. Mes enfants ne feront jamais rien de bien. Ils causeront ma perte et la leur. Toujours ils m'ont fait du mal. » Il appela le Maréchal et ceux de ses hommes en qui

1. Bonmoulins est dans le canton de Moulins-la-Marche. L'entrevue eut lieu « prope Bonsmulins, » selon Raoul de Dicet, *l. c.*

2. D'après ce que nous savons, soit par Ben. Peterb., soit par R. de Dicet, il ne paraît pas que telle ait été la cause du différend entre les deux rois. Ce qui se rapproche le plus de la proposition faite ici par Philippe, c'est le fait rapporté par Ben. Peterb. (II, 50), qu'à la conférence de Bonmoulins Richard fit hommage au roi de France pour la Normandie, le Poitou, l'Anjou, le Maine, le Berry, le Toulousain et pour tous ses fiefs sis outre-mer; voir Miss Norgate, *England under the Angerik Kings*, II, 255.

3. D'après Gervais de Cantorbery (éd. Stubbs, I, 436), Richard se serait retiré en compagnie du roi de France.

il avait le plus de confiance, et leur demanda conseil. Le Maréchal fut d'avis d'envoyer à la recherche de Richard et de le mettre en demeure de revenir aussitôt, ou de dire pourquoi il était ainsi parti sans en faire savoir le motif. « Maréchal, » reprit le roi, « vous et Bertrand de Verdun¹ vous accomplirez « ce message » [8227]. Le Maréchal se mit en route avec Bertrand de Verdun, qui fut toujours plein de loyauté et de droiture. A midi, ils arrivèrent à Amboise, où le comte avait passé

1. Ce personnage tirait probablement son surnom de Verdun, écart de la commune de Vessey (Manche, cant. de Pontorson). Il est mentionné à plusieurs reprises par Benoît de Peterborough : d'abord au nombre des seigneurs anglais et normands qui restèrent fidèles à Henri II lors de la révolte de son fils aîné, en 1173 (Stubbs, I, 51, note); puis parmi les juges errants (I, 107); il avait dans son ressort plusieurs comtés de l'ouest. En 1177, le roi d'Angleterre le chargea, avec deux autres de ses familiers, d'une mission en Espagne (ibid., I, 157; cf. Eyton, p. 212). Enfin, il accompagna Richard à la croisade; le roi lui confia la garde de Saint-Jean-d'Acre le 21 août 1191 (II, 190), et il mourut à Jaffa un an après (II, 149-150); cf. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., V, 661. D'après Jordan Fantosme, il combattit contre le comte David (voir ci-dessus, p. 57, n. 1) lors de la chevauchée de celui-ci en Angleterre, en 1174 (éd. Fr. Michel, à la suite de la chronique de Benoît, v. 1114, 1127; éd. R. Howlett, dans *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, III, 298). Il fut témoin à un acte passé à Valogne, le 8 décembre 1174, dans lequel est inséré le traité de paix entre Guillaume, roi d'Écosse, et Henri II (Eyton, p. 186), et à plusieurs autres actes des années suivantes (Eyton, p. 198, 201, 210, 233, 234, 241, 245, 246, 254, 287). — B. de Verdun exerça les fonctions de shérif dans les comtés de Leicester et de Warwick depuis 1170 au moins jusqu'en 1185 (*Calendar of documents relating to Ireland*, I, n° 10, 32, 72), puis dans le comté de Chester (ibid., n° 81, 82). Il fut ensuite sénéchal d'Irlande; voy. *The Song of Dermot and the Earl...*, edited by G. H. Orpen (Oxford, 1892), note sur le v. 2610. — Un Bertrand de Verdun est mentionné dans le *Très ancien coutumier de Normandie*, ch. LXI. M. Joseph Tardif l'a identifié avec celui qui accompagna Richard en Terre sainte et y mourut, et lui a consacré une notice rédigée principalement d'après des souscriptions de chartes, où les fonctions remplies par le personnage ne sont point indiquées (*Coutumiers de Normandie*, I, 106-107). L'identité paraît très probable, mais n'est pas évidente. D'après les témoignages recueillis par M. J. Tardif, on voit que Bertrand de Verdun était tenancier de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il figure en des documents concernant ce monastère (Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 241, 288, 298, 308). C'est ce qui fait supposer qu'il devait tirer son surnom d'un lieu voisin du Mont-Saint-Michel.

la nuit. Mais il était trop tard. Ils apprirent de l'hôte que Richard et les siens étaient partis dès le matin et que ce serait peine perdue d'essayer de le rejoindre. Pendant la nuit, il avait fait faire au moins 200 lettres. On ne l'avait jamais vu si anxieux de convoquer ses adhérents par toute sa terre [8254].

Le Maréchal fit prévenir aussitôt le père de la trahison que son fils préparait contre lui, puis il alla attendre à Tours le roi, qui s'empessa de l'y rejoindre¹. Le roi Henri se plaignit amèrement, devant ses barons, de la conduite de Richard et envoya demander du secours en Angleterre. Il donna ordre écrit à Raoul de Glanville², qui était justice d'Angleterre, de convoquer nominativement ses hauts hommes et ses barons et de tâcher de venir à lui avec le trésor [8284]. Après cela, le roi chevaucha avec beaucoup de peine jusqu'au Dorat³, où il ne séjourna pas longtemps. Puis, n'y ayant rien fait, il se rendit à Chinon, d'où il revint au Mans⁴. Là, il fut pris d'une maladie qui lui dura tout le carême⁵. C'est là que vinrent le rejoindre

1. M.^e Eyton (p. 294) place dubitativement entre le 1^{er} et le 20 mars 1189 une charte de Henri II passée à Tours et à laquelle sont témoins Raoul de Glanville (voir la note suivante) et le sénéchal d'Anjou Étienne; mais c'est plus probablement vers la fin d'avril que le roi se trouvait à Tours.

2. Dans le ms. (v. 8275) *Rad*, abréviation de *Radulfus*. Mais le nom latin est *Ranulfus*. Il est appelé *Randulf* dans la chronique de Jordan Fantome (éd. Fr. Michel, vv. 1562, 1713, etc.). Ce personnage, qui tirait probablement son surnom du village de Glanville, cant. de Pont-l'Évêque, fut nommé *justice*, ou grand juge d'Angleterre, en 1180, succédant à Richard de Lacy. Il fut en toute circonstance le serviteur fidèle et habile de Henri II, comme ensuite de Richard, qu'il accompagna à la croisade. Il mourut à Acre avant le 21 octobre 1190. On trouvera une bonne notice sur ce personnage dans le *Dictionary of national biography*, sous GLANVILLE (RANULF DE).

3. Ch.-I. de cant. de l'arr. de Bellac, Haute-Vienne. On n'a pas d'autre mention du passage du roi Henri au Dorat. On se demande ce qu'il y était allé faire.

4. On n'a pas non plus de témoignage sur un séjour du roi Henri à Chinon à cette époque. Sa présence au Mans est attestée à différentes dates de l'année 1189 : 1^{er}-3 février, 20 mars, 19 mai (Eyton, 294-295).

5. L'auteur paraît avoir oublié qu'il a déjà fait mention plus haut de cette maladie qui obligea le roi à séjourner au Mans jusqu'à l'octave de Pâques, date de son entrevue avec le roi de France (ci-dessus, p. 96). C'est en réalité pendant le carême de l'année 1189 (Pâques étant le

les hauts barons qui avaient été mandés. Hubert Gautier¹, qui était clerc de Raoul de Glanville, y vint à la place de son seigneur, qui était malade². C'est alors que le roi promit au Maréchal la pucelle de Striguil³ pour le récompenser de ses services, ordonnant à Hubert Gautier de le faire entrer en possession de la dame et de la terre dès son retour en Angleterre [8309]. Quand le roi fut rétabli, il fit venir le Maréchal et l'archidiaque de Hereford⁴, et leur dit de se rendre auprès du roi de France

9 avril) que la maladie se déclara, au témoignage de Giraud de Barri (III, xii) : « Elapsa igitur hieme, martio sequente rex Anglorum apostemate, quod ei circa pudenda ex acutis humoribus intumuerat et jam in fistulam conversum fuerat, Cenomannis graviter accubuit » (*Opera*, VIII, 259).

1. Successivement doyen d'York (1186), évêque de Salisbury (septembre 1189) et archevêque de Cantorbéry (novembre 1193), il mourut le 13 juillet 1205. Sa tante était la femme de Ranulf de Glanville. C'était un très habile jurisconsulte. Il était en effet le second de Ranulf de Glanville, qu'il remplaça en 1193 dans la fonction de justice d'Angleterre; voir sur ce personnage la notice de Miss Norgate dans le *Dictionary of national biography*.

2. Ce dut être en mai, car le 24 avril 1189 Hubert Gautier siégeait « in curia Regis » à Westminster (Eyton, p. 298).

3. Striguil ou Strigul est l'ancien nom de Chepstow, Monmouthshire, sur la rive droite de la Severn. Les ruines du château de Striguil existent encore, sur une hauteur qui domine la Wye, près du confluent de cette rivière avec la Severn; voir Ormerod, *Strigulensia*, archæological memoirs relating to the district adjacent to the confluence of the Severn and the Wye [not published] (London, 1861, in-8°), et spécialement p. 64 et suiv., le mémoire intitulé « On the identity of the norman *Estrighoiel* of the Domesday survey, with the later and present Chepstow » (c'est la réimpression partielle d'un mémoire imprimé dans l'*Archæologia*, XXIX, 25-31). L'auteur montre que Chepstow est proprement le nom de la ville, et Striguil celui du château. Voir aussi J. Fitchett Marsh, *Annals of Chepstow Castle, from the Conquest to the Revolution* (Exeter, 1883). Isabelle de Striguil, qui épousa le Maréchal en 1189, était la fille de Richard Fils-Gilbert, surnommé Strongbow, qui mourut en 1176. On trouvera sa généalogie dans Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, cxxxix; G. E. C[jokaine], *The complete Peerage*, art. PEMBROKE; cf. J. H. Round, *Feudal England* (London, 1895), p. 523. A la mort de Richard, le roi avait saisi sa terre (Ben. Peterb., I, 125).

4. L'archidiaque Raoul, que le roi d'Angleterre avait envoyé au-devant des légats du pape à leur arrivée en Angleterre, le 1^{er} janvier 1187 (Ben. Peterb., II, 4). Ce personnage est témoin à une charte du roi qui paraît avoir été passée à Alençon vers le mois de janvier 1188 (Eyton, 284).

avec des propositions de paix¹ [8321]. Ces deux messagers allèrent à Paris, où ils trouvèrent le roi de France. Mais le comte de Poitiers les avait prévenus, en envoyant à Philippe des hommes habiles qui les entravèrent et les empêchèrent de rien conclure avec le roi. Guillaume de Longchamps, qui était si rusé², se trouvait là. Ils revinrent auprès du roi d'Angleterre et lui rendirent compte de leur mission. Le roi vit bien alors qu'il n'y avait plus qu'à se battre. Il demanda conseil à ses barons, mais nul ne sut lui dire ce qu'il y avait à faire. Il fit alors fortifier la cité du Mans, réparer et redresser les fossés et abattre les maisons qui étaient placées trop près des portes et nuisaient à l'établissement des fossés. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la Pentecôte³ [8344]. A cette époque, le roi de France, voulant tromper le roi Henri et lui nuire, prit avec lui un rendez-vous entre la Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou⁴. Des deux parts, on s'y rendit à cheval et en armes. Les Français y eurent une attitude hautaine; le comte de Poitiers y vint en force, et se rangea, avec le roi de France, contre son père. Cette conférence n'aboutit point; on se sépara sans avoir rien décidé. Le roi d'Angleterre partit de la Ferté très mécontent. Il y laissa,

1. Nous n'avons pas d'autre témoignage sur cette négociation.

2. Chancelier de Richard comme comte de Poitiers et comme roi d'Angleterre, fait évêque d'Ély le 6 janvier 1190. Il fut l'un des grands juges à qui Richard, à son départ pour la croisade, laissa le gouvernement de l'Angleterre. Il mourut le 31 janvier 1197. Les historiens sont à peu près unanimes à blâmer son orgueil et son ambition. Giraud de Barri notamment l'attaque violemment en plusieurs de ses écrits. Cependant, son éloge a été fait en vers rythmiques par un contemporain (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1885, p. 128). On peut voir sur Guillaume de Longchamps la notice de Miss Norgate dans le *Dictionary of national biography*, LONGCHAMP.

3. 28 mai 1189.

4. De même dans Ben. Peterb., II, 66 : « Adveniente Pentecoste. » Il y a quelque divergence chez les historiens anglais; voir Eyton, p. 295, n. 4. Les historiens français Rigord et Guillaume Le Breton ne font pas mention de cette conférence; cependant, ces auteurs (Rigord, § 63; *Philippe*, III, vv. 631-639) disent que Richard, n'ayant pu obtenir de son père la remise de son épouse, sœur de Philippe-Auguste, avait fini par s'allier à ce dernier contre son père. Or, cette réclamation, dont notre poète, soucieux de l'honneur du roi Henri, ne parle pas, fit précisément l'objet de l'entrevue de la Ferté; voir Miss Norgate, II, 257.

en qualité de connétable, Roger Torel, homme vaillant¹ [8360]. Puis il se rendit à Balon², tandis que le roi de France assiégeait la Ferté, qu'il prit. Roger Torel fit ce qu'il put pour défendre le château, mais il y fut fait prisonnier de vive force³, ce qui fut considéré comme fort honorable pour lui. Le roi Henri quitta Balon, suivi de près par le roi de France, qui occupa la place sans résistance, y séjourna quatre jours et de là se rendit à Montfort-le-Rotrou⁴, qui ne fut pas défendu [8380].

Le roi d'Angleterre était au Mans, se voyant avec douleur enlever sa terre. Il appela à lui le Maréchal, Gaufrroi de Brulon⁵, Pierre Fils-Gui⁶ et sire Robert de Souville [8389], qui était maréchal de l'hôtel⁷, et les chargea d'aller reconnaître l'armée

1. Inconnu d'ailleurs.

2. Arr. du Mans, et au nord de cette ville. Ce séjour du roi Henri à Balon, au commencement de juin 1189, n'est constaté qu'ici.

3. Ce château fut en effet pris de force (« castro vi fracto, » *Philippide*, III, 645).

4. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Mans. L'ordre des faits est un peu différent chez Ben. Peterb. : « Et sic, finito colloquio, Philippus rex Franciæ « inde recedens, cepit Feritatem Bernardi, deinde Montem Fortem, deinde « Malum Stabulum (*Bonnétable*), deinde Bellum Montem, deinde Balun *, « ubi trium dierum moram post captionem illam fecit » (II, 67). Dans Raoul de Dicet la succession des faits est un peu différente, mais, cependant, la prise de Montfort précède celle de Balon, comme chez Ben. Peterb. : « Rex Francorum et comes... intra paucos dies Feritatem predictam, Montem Fortem, Baalum, Bellum Montem... occupaverunt » (II, 62-63).

5. Voir ci-dessus, p. 62, n. 2.

6. Probablement le « Petrus filius Guidonis » qui, vers 1175, est qualifié de sénéchal (*Dapifer*, du jeune roi ; voir ci-dessus, p. 77, n. 6). C'est sans doute aussi le même « Petrus Widonis », sans qualification, qui, en 1176, s'embarqua à Southampton pour la Normandie sur un navire frété par le roi d'Angleterre (Eyton, p. 206, n.) et qui est témoin à un acte royal passé à Winchester, probablement en septembre 1181 (*ibid.*, p. 243).

7. Ce nom, qui reparait plus loin, est-il corrompu ? Aucun personnage ainsi nommé ne paraît au nombre des officiers de la cour de Henri II. Le maréchal de l'hôtel était distinct du maréchal du roi d'Angleterre (voy.

* *Bonnétable* est situé entre Balon et Beaumont-sur-Sarthe. Il faudrait donc admettre que Philippe aurait passé auprès de Balon sans le prendre, se serait emparé de Beaumont et serait revenu sur ses pas pour saisir Balon. Il est à supposer que le roi aura pris *Bonnétable*, puis Balon, puis enfin Beaumont, et se sera, au retour, dans sa marche sur le Mans, arrêté à Balon.

du roi de France. Ils se revêtirent le lendemain matin de leur armure de linge¹ pour être plus légers, et passèrent l'Huisne². Il faisait un brouillard épais qui gênait la reconnaissance qu'ils avaient à faire. Ils allèrent jusqu'au moment où ils se rencontrèrent avec les coureurs ennemis. La partie ne leur parut pas égale. Ils montèrent sur leurs chevaux³, prirent leurs écus et leurs lances et se mirent en retraite au pas. Robert de Souville dit alors au Maréchal : « Sire, si vous le voulez bien, j'irai faire « savoir au roi avec quelles forces le roi de France marche « contre lui. — Non, » dit le Maréchal, « cela ne servirait à rien. « Mais je vais aller voir avec Gaufrroi de Brulon quels gens ce « sont là et comment ils se comportent » [8426]. Et, ayant gravi un tertre, ils virent toute l'ost du roi de France passer si près qu'on aurait pu l'atteindre d'un trait d'arbalète. Ils revinrent vers les leurs, et alors Robert de Souville offrit de nouveau d'aller annoncer au roi ce qu'ils avaient vu ; mais le Maréchal s'y opposa encore. « Ah ! » dit alors Gaufrroi de Brulon, « quel dommage qu'Eumenidus n'ait pas eu un messenger « tel que vous. Vous lui auriez été bien utile⁴ ! » Les chevaliers se mirent à rire [8450]. Gaufrroi de Brulon proposa au Maré-

Du Cange, *MARESCALLUS AULÆ*). L'office de maréchal du roi ou grand maréchal était héréditaire dans la famille de Guillaume le Maréchal et était tenu à cette époque par Jean, frère aîné du héros du poème.

1. Par opposition à l'armure de fer, le haubert.

2. D'après le poème, le roi de France devait être en dernier lieu à Montfort, qui est sur la rive droite de l'Huisne, comme le Mans, de sorte qu'une reconnaissance partant du Mans pouvait rencontrer l'ennemi sans passer cette rivière. Mais Ben. Peterb. nous dit que le roi de France avait feint de se diriger sur Tours (*ſingens se Turonim iturum*, II, 67), ce qui suppose qu'il avait passé l'Huisne, et les éclaireurs de Henri II durent en faire autant.

3. Étaient-ils jusqu'à ce moment sur des palefrois ? ou avaient-ils mis pied à terre ?

4. Dans la partie du roman d'Alexandre qui est connue sous le nom de *Fuerre* (fourrage) de *Gadres*, Emenidus et ses hommes sont attaqués par des forces supérieures. Emenidus prie vainement ses hommes les uns après les autres d'aller demander du secours à Alexandre. Tous s'y refusent, considérant comme ignominieux de désertir le champ de bataille ; voir mon *Histoire de la légende d'Alexandre*, II, 155. *Emenidus*, et non pas comme ici *Eumenidus*, est la leçon des mss. du roman d'Alexandre.

chal de charger les coureurs, qui étaient tout près. « Avant « qu'ils puissent être secourus, » dit-il, « nous leur prendrions « leurs roncins¹. » Le Maréchal fut d'un avis contraire, faisant remarquer qu'il ne fallait pas fatiguer inutilement les chevaux pour gagner vingt ou trente roncins dont on n'avait pas besoin. Ils revinrent au Mans et rapportèrent au roi ce qu'ils avaient vu [8478].

Le roi sortit de la ville avec ses barons. Il fit rompre le pont de l'Huisne et enfoncer des pieux dans les gués pour qu'on ne pût y passer ni à pied ni à cheval. Il ne croyait pas qu'il y eût aucun autre gué. Sur ces entrefaites ils aperçurent de l'autre côté de l'eau le roi de France qui s'avancait à la tête de toutes ses forces. Il fit tendre les pavillons près d'un bois appelé le Parc², à un trait d'arc de la rivière, pour passer la nuit [8500]. Le Maréchal conseilla au roi de rentrer, pour faire reposer les chevaux. Ce qui fut fait. Ils allèrent en ville et il fut décidé que, si le roi de France venait de ce côté, on incendierait les faubourgs [8515]. Le lendemain, on fit chanter la messe de bon matin, car on redoutait la grande ost du roi de France. Le Maréchal s'arma. Le roi, au contraire, sortit désarmé par une porte en aval, du côté de la Maison-Dieu³ [8523]. Il dit au Maréchal : « Désarmez-« vous ; pourquoi êtes-vous armé ? — S'il vous plaît, » répondit le Maréchal, « je préfère être ainsi. Mes armes ne me gênent « pas et je ne veux pas les quitter avant de savoir quel faix nous « aurons à supporter aujourd'hui. Nous ne savons pas ce qu'ils « voudront faire. — S'il en est ainsi, » reprit le roi, « vous ne

1. Il faut conserver ce terme de l'ancienne langue qui désigne un cheval de qualité inférieure, car on va voir l'auteur opposer les *roncins* aux chevaux proprement dits.

2. Ce bois, qui devait être un reste de l'ancienne forêt du Mans ou de Longaunai, n'existe plus. Le nom même a disparu.

3. Établissement fondé par Henri II, vers 1180, au sud du Mans, vers Pontlieue, sous le nom Maison-Dieu de Coefort (*de Cauda forti*); voir Th. Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans* (1825), p. 19. C'est maintenant une caserne. La porte en aval, par où sortit le roi, est celle qu'on nommait la « Vieille porte ». Voy. le mémoire de M. l'abbé Ledru, intitulé *Prise du Mans par Philippe-Auguste, le 12 juin 1189*, dans *La province du Maine, recueil mensuel*, IV (1896), 8.

« viendrez pas avec moi ! » Il fit désarmer son fils le comte Jean, en qui il avait toute confiance, ainsi que Girard Talebot¹, Robert de Tresgoz² et Gaufrroi de Brulon³. Ils dépassèrent la Maison-Dieu et là tinrent conseil. Ils virent bientôt l'avant-garde du roi de France chevauchant dans la direction du pont que l'on avait rompu. On ne croyait pas qu'il y eût un gué à cet endroit, mais, ayant sondé avec leurs lances, les Français trouvèrent le meilleur gué du monde⁴. Cela déconcerta nos gens. « Sire, » dit Robert de Tresgoz [8564], « voici venir leurs chevaliers. » Girard Talebot courut sur un chevalier qui galopait en avant des autres et lui brisa sa lance sur l'écu. Richard Fils-Herbert⁵ fit de même avec un autre chevalier [8584].

Le Maréchal, aussitôt, demanda son heaume à Jean d'Erléc, disant que ceux qui étaient désarmés devaient bien le regretter. Jean lui ayant lacé son heaume, le Maréchal se mit en défense devant la porte, si bien que les Français qui vinrent le frapper ne purent rien gagner sur lui. Ceux qui se trouvaient sur la porte et sur la bretèche criaient : « Ça, Dieu, aide au Maréchal ! » Alors vinrent à la rescousse Baudouin de Béthune, Hue de Malaunoi⁶, Renaut de Dammartin, qui devint comte de Boulogne⁷, Hue de Hamelincourt⁸, Eustache de Neuville⁹, Eustache de Cantelieu¹⁰, Raoul de Plomquet¹¹, Pierre Mauvesin¹²

1. Voir p. 59, n. 3.

2. Voir p. 60, n. 4.

3. En donnant aux siens l'ordre de se désarmer, le roi montrait qu'il voulait à tout prix éviter la lutte; voir encore ci-après, p. 106, n. 2.

4. Cette circonstance n'est point mentionnée ailleurs. Seulement Rigord (§ 66) et G. Le Breton (*Philippide*, III, 693-699) rapportent que Philippe-Auguste trouva par le même procédé un gué dans la Loire, auprès de Tours.

5. Un frère de celui qui est appelé plus loin Reinaut Fils-Herbert (vv. 9386, 9405)?

6. Voir p. 55, n. 2.

7. En 1191, par son mariage avec Ida, comtesse de Boulogne. Il mourut en 1227 (*Art. de vér. les dates*, II, 765).

8. Voir p. 55, n. 5.

9. Voir p. 54, n. 6.

10. Voir p. 54, n. 7.

11. Voir p. 55, n. 3.

12. Un « Petrus Malusvicinus » paraît en plusieurs actes de la fin du

[8628]. Ils sortirent par la porte et une forte mêlée commença. André de Chauvigni¹, l'un des plus renommés chevaliers du comte de Poitiers, se dirige vers les nôtres. Là, vous auriez vu grand bris de lances, grand choc des épées d'acier sur les heaumes. Nos gens furent ramenés en arrière. Hue de Malau-noi fut abattu avec son cheval dans le fossé de la ville. Mais le Maréchal, avec Baudouin et Renaut de Dammartin [8652], les repoussèrent d'un trait d'arc. Dans la mêlée, le Maréchal fit prisonnier sire André de Chauvigni et l'amena jusqu'à la porte. Mais, là, une pierre jetée du haut de la bretèche atteignit sire André et lui brisa le bras. En même temps, une autre pierre frappa son cheval, qui se cabra, se dégaga de son frein et s'enfuit avec sire André, blessé mais délivré. Le Maréchal rentra dans la mêlée et prit deux chevaliers, dont il tint les freins d'une main; mais ceux-ci détachèrent les freins et lui échappèrent. Jean d'Erlée, à qui les freins furent remis par le Maréchal, en porte témoignage [8694].

Il arriva que le cheval du Maréchal se blessa en posant le pied sur un des morceaux de lances qui gisaient à terre. Le Maréchal prit aussitôt par le frein un des chevaliers du comte de Poitiers, Heimeri Odart, né de Loudun [8710], qu'il emmena de force jusqu'à la porte. Il rencontra le roi d'Angleterre tout désarmé qui lui dit : « Maréchal, votre bonne chevalerie pourrait nous « nuire aujourd'hui, car aucune de nos autres portes n'est si « bien défendue que celle-ci². Nous pourrions y avoir dommage.

xii^e siècle et du commencement du xiii^e (Delisle, *Cat. des actes de Ph.-Aug.*, n^o 512, 632, 693 A, 1455), mais il était, déjà avant la prise de la Normandie, homme de Philippe-Auguste, et par suite peut difficilement être identifié avec celui qui figure ici.

1. Chauvigni, ch.-l. de cant. de l'arr. de Montmorillon. Cet André est celui à qui Richard donna l'héritière du comté de Châteauroux; voir plus loin, v. 9392. Il accompagna Richard à la croisade et s'y distingua; voir l'*Estoire de la Terre sainte*, à la table des noms. Il figure en de nombreux documents : en 1196, Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n^o 431 (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n^o 464); en 1199, Teulet, n^o 499, 504 (Delisle, n^o 567), 508, 516; en 1200, Teulet, n^o 578, 579 (Delisle, n^o 615). Son sceau est décrit dans Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux*, n^o 1818.

2. Il est manifeste que le roi d'Angleterre avait vu avec déplaisir la

« — Sire, » répondit le Maréchal, « s'ils entraînent, ce serait
« fâcheux. Il sera fait selon votre plaisir, mais, pour le moment,
« voici un chevalier prisonnier que je vous amène. — Maréchal,
« prenez soin vous-même de le faire désarmer et garder »
[8732].

Le Maréchal mit pied à terre et monta sur le cheval qu'il avait pris avec le chevalier, et il envoya ce dernier à son hôtel. Puis il alla avec le roi, qui fit mettre le feu au faubourg, en dehors de la cité¹. Le roi de France fit tendre des pavillons de l'autre côté de la rivière², se réjouissant de voir le faubourg en feu [8748]. Le roi se retira par la cité avec le Maréchal. Ils virent une

lutte s'engager; cf. les mots soulignés dans le passage de Giraud de Barri cité à la note suivante.

1. Il avait été décidé en conseil (on l'a vu plus haut, vv. 8512-8516) que, si le roi de France s'approchait du Mans, on mettrait le feu au faubourg. Les historiens ne sont pas entièrement d'accord sur les circonstances de cet événement. Voici ce que dit Raoul de Dicet : « In crastino
« Sancti Barnabæ (12 juin 1189) vehemens ignis a parte regis Anglorum
« injectus intra modicum temporis suburbana consumpsit » (Bouquet, XVII, 623^A; Stubbs, II, 63). Selon Ben. Peterb. (II, 67), l'incendie aurait été allumé par ordre d'Étienne de Marçai, sénéchal d'Anjou. Giraud de Barri, dont le récit confirme celui du poète, dit positivement que le roi Henri fit mettre le feu au faubourg, croyant ainsi réussir à barrer le passage aux Français et mettre fin au combat déjà engagé. Du faubourg, l'incendie, poussé par le vent, gagna la cité : « Cum igitur, egredientibus urbanis,
« hostiles acies utrimque concurrere jam pararent et in primis, nondum
« tamen consertis omnino viribus, confligendo quasi præliorum præludia
« facerent, rex Anglorum, ut erat Martios congressus, quoad potuit, semper
« per evitans, suos intra mœnia revocando, suburbium totum... ne vel
« urbi officere vel hosti proficere posset, igne apposito comburi jussit.
« Ventus autem... vim flammeam ignis edacis in urbem illico interiorem
« transportavit; statimque in tantam violentiam multis in urbe locis
« ignis excrevit, ut rex quantocius cum suis exire urbemque relinquere,
« multis una cum urbe per maturationem amissis, compulsi fuissent * »
(*De principis instr.*, III, xxiv; *Opera*, VIII, 283).

2. L'Huisne. L'expression du texte « outre l'ewe, de l'autre part, » peut s'entendre en deux sens. C'est probablement de l'autre côté par rapport à la direction d'où le roi de France venait, c'est-à-dire sur la rive droite, tout près du Mans. On a vu plus haut (p. 104) que les Français avaient trouvé un gué pour passer la rivière.

* Corr. *compulsus fuerit*?

femme qui pleurait amèrement en tirant ses meubles hors de sa maison en flammes. Le Maréchal fit descendre ses écuyers pour l'aider, et lui-même mit pied à terre pour la secourir, étant compatissant par nature. Il prit une couette de plume qui était enflammée par dessous; il en sortit une fumée épaisse qui pénétra dans son heaume, et l'incommoda tellement qu'il fut obligé de l'enlever [8772].

Quand le roi vint en la cité, l'incendie y entra avec lui¹. La ville prit feu en trois ou quatre endroits, tellement que ceux qui étaient avec lui ne purent l'éteindre. Ils y renoncèrent et s'en allèrent. Le roi envoya dans le faubourg chercher le comte de Mandeville [8782]. On prit conseil et la retraite fut décidée. Tous s'acheminèrent vers Fresnai². Le Maréchal sortit du faubourg avec eux, cheminant seul³, tout désarmé, car il n'avait que son pourpoint⁴. Lorsque les gens de l'ost [de France] virent que le roi [d'Angleterre] abandonnait la ville, ils s'en réjouirent et leur donnèrent la chasse [8804]. Le comte de Poitiers monta à cheval, n'ayant d'autre armure que son pourpoint. Un chapeau de

1. Je traduis les vers 8776-8777 conformément aux corrections proposées en note. Le texte du ms. porte que, lorsque le roi vint en la cité, le feu entra avec lui dans le faubourg (la ville signifie le faubourg distinct de la cité, cf. v. 8742). Mais c'est évidemment l'inverse qu'il faut entendre : l'incendie allumé dans le faubourg gagna ensuite la ville; cf. d'ailleurs le passage cité plus haut de G. de Barri.

2. Fresnai-sur-Sarthe, arr. de Mamers, entre le Mans et Alençon, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de cette dernière ville. Ce lieu est appelé *Frenellæ* par G. de Barri : « Rex nocte eadem se apud Frenellas » suscepit et mane Andegaviam inde transivit » (*De principis instr.*, III, xxv; *Opera*, VIII, 286; cf. *Vita Galfredi*, dans *G. Cambr. opera*, IV, 369). Je doute que Giraud de Barri ait eu en vue Fresnai-sur-Sarthe, car cette localité est tout à l'opposé de la route du Mans à Angers. M. Eyton (p. 296) dit « Frenelles, » mais il n'y a pas de lieu ainsi nommé dans la région. Stubbs (édit. de Roger de Howden, II, lxiiij, n. 5) et Miss Norgate (II, 262) se décident pour la Fresnaye (ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers), qui est trop au nord. Fresnai-sur-Sarthe, anciennement Fresnai-le-Vicomte, était un lieu fortifié; voy. *Revue historique et archéologique du Maine*, XIX (1886), 27.

3. En arrière des autres, comme on le verra par l'épisode qui suit.

4. On a vu plus haut qu'au contraire le Maréchal avait son haubert et son heaume et on ne voit pas à quel moment il aurait quitté ses armes défensives. Peut-être y a-t-il une lacune dans ce qui précède.

fer sur la tête, il se mit à la poursuite des fuyards. Il les atteignit, mais d'autres les joignirent avant lui, car Philippe de Colombiers ¹, l'un des hommes de sa megnie, renommé pour les armes, alla frapper violemment en l'écu un chevalier. A cette vue, Guillaume des Roches ², qui s'en allait avec le roi, revint en arrière et brisa une lance avec Philippe. Le comte de Poitiers accourut, s'écriant : « Guillaume, c'est folie de vous arrêter. Vous perdez votre temps ; reprenez votre chemin ! » Le Maréchal se dirigea aussitôt vers le comte Richard, qui, le voyant approcher, lui cria : « Par les jambes Dieu ³ ! Maréchal, « ne me tuez pas ; ce serait mal : je suis tout désarmé. — Non, « que le Diable vous tue ! » répondit le Maréchal, « car moi je « ne vous tuerai point ; » et, frappant de sa lance le cheval, il l'abattit mort, et le comte tomba à terre [8849]. Ce fut un beau coup et qui sauva ceux qui battaient en retraite, car autrement ils eussent été pris ou tués ⁴. Déjà chevaliers et sergents accouraient, lorsque le comte Richard se releva en disant : « Arrêtez ! ou vous êtes tous perdus. » Ils s'arrêtèrent subitement.

1. Probablement le fils de celui qui est mentionné au commencement du poème. Il figure comme témoin en plusieurs actes de Richard ; voir p. 3, n. 2.

2. Personnage qui devint plus tard célèbre comme sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine (depuis 1199). Il contribua pour une grande part, comme on le verra plus loin (vv. 12409 et suiv.), au succès de l'expédition qui aboutit à la levée du siège de Mirebeau et à la prise d'Artur, en 1202. Il combattit les Albigeois en 1209 et en 1219 ; voir *Chanson de la croisade*, édit. de la Société de l'histoire de France, II, 459. Il mourut en 1222. Son histoire a été écrite en détail jusqu'à l'année 1204 par M. G. Dubois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXX, 377 ; XXXII, 88 ; XXXIV, 502 ; cf. Beauteemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2^e partie, I, 286 et suiv. Mais, jusqu'à l'année 1190, époque de son mariage avec Marguerite de Sablé, on n'avait sur lui à peu près aucun renseignement. On ignorait notamment qu'il eût été au nombre des chevaliers de Henri II.

3. Cf. ci-dessus, p. 89, n. 1.

4. Cet incident est noté par G. de Barri, qui, toutefois, ne fait aucune mention du Maréchal : « Cessante vero demum persequentium instantia « per comitis Pictavensis casum, equo ejusdem militari lancea perfosso, « rex nocte eadem se apud Frenellas suscepit » (*De principis instr.*, III, xxv ; *Opera*, VIII, 286).

En cette poursuite, Philippe de Colombiers fut fait prisonnier par Baudouin de Vernon, l'un des hommes du roi [8869].

Tandis que le roi s'en allait à Fresnai, le roi de France entraît dans la cité du Mans et assiégeait la tour. Il y prit sire Guillaume de Silli, qui se défendit vaillamment, mais vainement, sinon que son prix s'en accrut¹. Le roi [d'Angleterre] coucha cette nuit à Fresnai [8887]. Ses gens, qui, pleins de terreur, s'en allèrent à qui mieux à Alençon². Le Maréchal eut ordre

1. Cette tour, qui était située au nord de la ville, tint pendant trois jours après la fuite du roi Henri, c'est-à-dire jusqu'au 15 juin, selon Ben. Peterb., II, 68 ; jusqu'au 22, selon Raoul de Dicet, II, 63. Miss Norgate (II, 263, n. 3) concilie ces deux dates, en supposant qu'il y eut deux sièges ; que Benoit a en vue le siège du château, ancien palais comtal situé près de la cathédrale, et que Raoul parle du siège de la tour située au nord de la ville. Mais cette distinction est inadmissible. La tour, détruite entre 1617 et 1619, qu'on appelait *Tour Orbrindelle*, ou *Orbendelle*, *Tour royale*, *Tour du Mans*, faisait partie du château ; voy. E. Hucher, *Études sur l'histoire et les monuments de la Sarthe* (Le Mans et Paris, 1856), p. 27 ; G. Fleury, *la Tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XXIX (1891), 137-154 et 279-303. Il est donc évident que les deux récits se rapportent à la même affaire, quoique les détails donnés de part et d'autre soient très différents. Rigord, qui, du reste, se trompe en plaçant la prise de la tour du Mans après l'arrivée de Henri II à Chinon, donne quelques détails sur le siège : « ... et Cenomannis reversus, turrim fortissimam et bene munitam, adductis minariis quos semper secum ducebat, de sub terra murum suffodientes, cum multo labore cepit » (§ 66). — Quant à Guillaume de Silli, les historiens ne font de lui aucune mention et il ne paraît pas dans la liste des barons de Sillé dressée par M. Hucher dans sa *Notice sur Sillé-le-Guillaume*. Il faut dire que cette liste ne donne aucun nom pour les années 1120 à 1190 (Hucher, *Études sur l'histoire et sur les monuments de la Sarthe*, p. 177). Notre Guillaume n'est probablement pas différent de Guillaume de Sillé (Sillé-le-Guillaume, Sarthe), qui paraît en 1169 dans un accord concernant le monastère de la Couture (*Cartulaire de la Couture*, p. 23). C'est sans doute aussi le même qui, en 1210, se porte garant, avec plusieurs autres seigneurs, de la fidélité de Raoul, vicomte de Beaumont (Beaumont-le-Vicomte, Sarthe), envers Philippe-Auguste (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1223).

2. Selon la *Philippide* (III, 652-655), le roi Henri lui-même se serait enfui jusqu'à Alençon :

Dat sua terga fuge, nec lumina flectere retro
 Audet.
 Donec Alançonis tuta se clausit in arce.

d'y aller¹ avec le connétable. Il avait bien avec lui cinquante compagnons ou plus. Il trouva là les barons de Normandie qui venaient droit au roi, mais que la grande force de l'ost du roi de France faisait hésiter à pousser plus avant. Le roi alla ensuite coucher à Sainte-Suzanne² [8907], mais sa maladie, qui augmentait de jour en jour, ne lui laissait aucun repos. De là, il s'en alla à Chinon³, où on lui apporta la nouvelle que le roi de France était à Tours, dont il s'était emparé⁴. Il manda alors par lettre au Maréchal de venir à lui avec les hommes de sa bannière, sans amener les autres. Le Maréchal obéit. On lui fit grande fête à son arrivée. « Maréchal, avez-vous entendu dire « que le roi de France a pris Tours ? — Oui, sire, c'est la vérité. « L'orgueil de France vous cause un grand dommage » [8934].

Sur ces entrefaites, un messenger vint au roi, de la part du comte de Flandre, de l'archevêque de Reims et d'autres amis qu'il avait à la cour de France, lui faisant savoir que le roi Phi-

1. Il n'est pas très sûr que ce soit à Alençon que le Maréchal ait eu ordre de se rendre; le texte n'est pas sûr; voir la note du v. 8894.

2. Ch.-I. de cant. de l'arr. de Laval, à 25 kilomètres environ au sud-ouest de Fresnai. C'était un lieu fortifié (*Revue hist. et arch. du Maine*, XXIX, 147-149). Ce séjour du roi d'Angleterre entre Fresnai et Chinon n'est indiqué nulle part ailleurs.

3. Ben. Peterb. (II, 68) n'indique aucune station du roi d'Angleterre entre le Mans et Chinon. Giraud de Barri (*De principis instr.*, III, xxv; *Opera*, VIII, 286; *Vita Galfredi Eboracensis*, I, lv; *Opera*, IV, 369) le fait passer par *Frenellas* (voir ci-dessus, p. 108, n. 2), l'Anjou (« Ande-« *viam inde transivit* »), *Savigniacum* et Saumur. On ne voit pas de quel *Savigni* ou *Savigné* il peut être question. On pourrait donc proposer de corriger *Sarrigniacum*, Sarrigné, canton d'Angers, mais il est plus probable que G. de Barri aura interverti *Savigniacum* et Saumur, et qu'il s'agit de Savigni, Indre-et-Loire, cant. de Chinon, entre cette ville et Saumur. L'itinéraire, jusqu'ici très obscur, du roi d'Angleterre entre sa fuite du Mans et son arrivée à Chinon paraît devoir être établi, d'après le poème, comme suit : le Mans (12 juin), Fresnai-sur-Sarthe (12 et 13 juin), Sainte-Suzanne (13 ou 14 juin), Saumur et Savigni, d'après G. de Barri, mais en transposant l'ordre de ces deux séjours (seconde quinzaine de juin), enfin Chinon (fin de juin). Le poète n'indique aucun arrêt entre Sainte-Suzanne et Chinon, mais la distance entre ces deux localités étant de plus de 100 kilomètres n'a pu être franchie en moins de trois ou quatre étapes.

4. La prise de Tours aurait eu lieu le 23 juin selon Rigord (§ 66), le 3 juillet selon Ben. Peterb. (II, 69).

lippe désirait avoir une entrevue avec lui entre Tours et Azai¹. Le roi demanda conseil au Maréchal, qui l'engagea à s'en rapporter à l'opinion de ses barons. Ceux-ci lui conseillèrent d'y aller. Il s'y rendit au jour fixé, et y arriva avant le roi de France. Il descendit chez les Templiers [8957], et, là, attendit le roi Philippe². La maladie s'aggrava et lui causa d'intolérables douleurs : « Maréchal, » dit-il, « un mal cruel m'a pris d'abord au talon, puis il a gagné les pieds, et ensuite les jambes. Maintenant, il a envahi tout le corps et me cause des cuissons partout. » Le Maréchal vit que le roi, par la force du mal, devenait rouge et puis noir³. Il en fut dolent et l'engagea à se reposer un peu. On le coucha dans un lit [8984].

Le roi de France, étant arrivé, demanda ce qu'était devenu le roi Henri. On lui répondit qu'il était très malade, qu'il avait perdu l'appétit et devait rester couché, ne pouvant se tenir ni debout ni assis. Le comte Richard, loin de le plaindre, disait que c'était une feinte⁴. Ses amis lui mandèrent derechef de venir à tout prix. Il fit un effort et se mit en route, disant au Maréchal : « Maréchal, si vous pouvez me tirer d'ici, faites-le. « Je ferai, quoi qu'il m'en coûte, toutes les concessions possibles pour pouvoir m'en aller. Mais je vous dis certainement qu'ensuite, si je vis assez, je les rassasierai de ma guerre, et la terre me restera. — Sire, » répondit le Maréchal, « j'y ferai mon possible » [9012].

Les deux rois s'assemblèrent⁵. Les hauts hommes qui étaient

1. Azai-le-Rideau, ch.-l. de cant. de l'arr. de Chinon. Cf. Giraud de Barri, *De princ. instr.*, III, xxv (*Opera*, VIII, 286-7).

2. L'endroit ici indiqué, qui devait être situé entre Tours et Azai, ne peut être que la commanderie de Ballan, à huit kilomètres environ au sud-ouest de Tours, sur la route d'Azai.

3. Ces symptômes paraissent être ceux de la gangrène sèche. On a vu plus haut (p. 99, note 5) qu'un ulcère s'était produit.

4. Giraud de Barri dit de même : « Francorum autem rex et comes « Pictavensis, huic infirmitati fidem non habentes, quin immo fictum « potius seu frustatorium, solito ejusdem de more, putantes... » (*De princ. instr.*, III, xxv; *Opera*, VIII, 286).

5. Le lieu de l'entrevue est nommé par G. Le Breton : « Urbe Turonica « capta, factum est colloquium inter eos, in loco qui dicitur Columbarium » (§ 49). *Columbarium* (ou *Columbare*, dans la *Philippide* du même, III, 737) est Colombier, comm. de Villandri, cant. de Tours, à

là virent bien que le roi Henri était très souffrant. Le roi de France s'en aperçut aussi, et, ayant demandé une chape, l'invita à s'asseoir¹. Mais le roi d'Angleterre refusa, disant qu'il ne s'assiérait pas, mais qu'il voulait savoir ce qu'on lui réclamait et pourquoi on lui prenait sa terre. J'ignore quelles furent les paroles échangées². Mais, à la fin, ils prirent trêve et se séparèrent. Ils ne devaient plus se revoir. Je ne sais quelles conventions furent faites, sinon qu'au sujet des empris³ ils décidèrent que chacun communiquerait en secret à l'autre la liste des siens [9038].

Le roi Henri se rendit à Chinon⁴, où il tomba pour ne plus se relever. Il voulut avoir les noms de ceux qui s'étaient engagés contre lui. Il envoya donc maître Roger Malchael⁵, qui alors était son garde du sceau, au roi de France, à Tours, pour lui demander la liste promise. Maître Roger se rendit à Tours,

quelques kilomètres à l'ouest de Ballan. L'entrevue eut lieu le 4 juillet (voy. Eyton, p. 296-7; Rigord, éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., I, 96, note 2).

1. On sait qu'on s'asseyait souvent, à défaut de sièges, sur un manteau plié.

2. Les conditions imposées par Philippe et acceptées par Henri II sont enregistrées par Ben. Peterb., Raoul de Dicet, Roger de Howden, Mathieu de Paris, à leur date (cf. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 240, et Miss Norgate, II, 266).

3. Les *empris* sont ceux qui s'étaient engagés dans l'un ou l'autre parti. Il y a dans le traité, mentionné à la note précédente, un article sur ce sujet : « Et nullus baronum vel miles qui in hac guerra a rege Angliæ recessit et ad comitem Ricardum venit de cetero redibit ad regem Angliæ, nisi in ultimo mense, ante motionem regis versus Jerusalem » (Ben. Peterb., II, 70).

4. Sans doute le 4 juillet, immédiatement après l'entrevue avec le roi de France.

5. « Rogerius Malus Catulus » (*Catulus* est la traduction exacte de l'anc. fr. *chael*) est connu comme vice-chancelier de Richard depuis mars 1191. Il périt dans un naufrage en mai de la même année; voy. Ben. Peterb., II, 140, note 2; Rog. de Howden, III, 106; cf. Edw. Foss., *The Judges of England*, I, 396. Il appartenait vraisemblablement à une famille *Malcael* ou *Malchael*, établie aux environs de Valognes, et dont plusieurs membres figurent en des documents de la fin du XII^e siècle et du XIII^e. C'est à un Maucael que l'on attribue, avec toute probabilité, la rédaction du Coutumier de Normandie; voy. J. Tardif, *Coutumiers de Normandie*, II (1896), p. cxxvii et suiv.

et il écrivit les noms de tous ceux qui s'étaient engagés à aider le roi de France dans sa guerre contre le roi d'Angleterre. A son retour, le roi Henri lui demanda les noms : « Sire, » répondit-il en soupirant, « le premier qui est ici inscrit, c'est « le comte Jean, votre fils » [9078].

Quand le roi Henri entendit que l'être qu'il aimait le mieux au monde le trahissait, il ne put que dire : « Vous en avez dit « assez ! » Il se retourna dans son lit ; il eut le frisson, le sang se troubla, son teint noircit. La douleur lui fit perdre la mémoire, l'ouïe et la vue. Il souffrit ainsi jusqu'au troisième jour. Il parlait, mais on ne pouvait bien comprendre ce qu'il disait. Le sang lui figea sur le cœur². Finalement, la mort lui creva le cœur, et un jet de sang coagulé lui sortit par le nez et par la bouche. Sa mort causa une grande douleur à tous ceux qui étaient avec lui. Je vous dirai brièvement qu'il lui avint, à sa mort, ce qui jamais n'était arrivé à si haut homme : c'est qu'on n'eut pas de quoi le couvrir. Il demeura si pauvre, si délaissé, qu'il n'eut sur lui ni linge ni laine³ [9112].

C'est ainsi que Fortune fit tomber de si haut si bas un homme si puissant, un roi si honoré, si redouté. On a bien raison de dire que « mort n'a ami⁴. » Ceux qui étaient autour de lui et qui devaient le garder, quand ils le virent mort, prirent chacun pour soi ce qu'ils avaient en garde. Bien fol est celui qui, sentant la mort approcher, se fie en la canaille pour garder son bien : mieux vaut le distribuer, de façon que Dieu y ait part,

1. La même scène, ou à peu près, se retrouve dans Giraud de Barri, mais autrement amenée. Giraud suppose (ce qui ne paraît pas exact) que les noms des *empris* se trouvaient dans l'instrument même du traité de paix, de sorte qu'il n'est pas question de la mission de Roger Malchael : « Et cum nomina illorum scripta in cedula legi audiret, primumque « omnium Johannis, filii sui nomen legeretur, tanquam extra se factus « et consternatus, stratu quo recubabat statim in sessionem exurgens « et acriter circumspiciens : Verumne est, inquit, quod Johannes, cor « meum, quem præ filiis omnibus magis dilexi, cujusque promotionis « causa hec omnia mala sustinui, a me discessit? » (III, xxv; Bouquet, XVIII, 154; *Opera*, VIII, 295). Giraud prête ensuite à Henri quelques paroles empreintes d'un violent découragement.

2. A partir du 4 juillet. Henri II mourut le 6.

3. Voy. la note 1 de la page suivante.

4. Voy., au tome I, la note du v. 9126.

avant d'être saisi par la mort [9137]. Quand les pillards eurent pillé ses habits, ses joyaux, son argent, le roi d'Angleterre resta aussi nu qu'au moment de sa naissance, sauf qu'il garda ses braies et sa chemise. Lorsque la nouvelle de sa fin se fut répandue, les hauts hommes se réunirent autour de son corps, et parmi eux le Maréchal. Ils furent grandement affligés de sa mort, et eurent honte de le voir ainsi dépouillé. Faux et cruels furent ceux qui ne lui laissèrent pas même une couverture. Messire Guillaume Trihan¹ arriva l'un des premiers : il eut honte de ce qu'il vit et couvrit le roi de son manteau de biffe² [9161].

Le Maréchal fit venir les prud'hommes et les clercs. Alors le défunt fut enseveli comme roi. Pendant la nuit, il fut veillé honorablement. Le lendemain, les barons qui tenaient terre de lui arrivèrent. Au bout du pont³, se tenaient quantité de pauvres, qui attendaient qu'on leur fit quelque aumône. Mais il n'y avait pas d'argent. Le Maréchal, incontinent, dit à Étienne de Marçai [9178] : « Sénéchal, il faut se procurer des deniers. Voici le roi d'Angleterre mort, il serait juste de donner à ces pauvres gens quelque chose de ce qu'il possédait. Il n'a plus besoin de rien autre. » Étienne répondit : « Beau sire cher, je n'ai, en vérité, pas un denier à lui. — Sire, » reprit le Maréchal, « si vous n'avez pas de ses deniers, vous en avez assez des vôtres, que vous avez amassés à son service. Par lui vous avez eu mainte richesse et maint bien. — Maréchal, cela n'est rien ; je n'ai souvenir d'avoir aucun argent à lui ou à moi. Croyez-m'en. » Il fallut en passer par là, car celui qui répondait ainsi avait caché l'argent⁴ [9204]. C'est ainsi que celui qui, de son vivant,

1. Ce personnage nous est inconnu. L'acte pieux pour lequel il est ici mentionné est attribué par Giraud de Barri (*De princ. instr.*, III, xxviii) à un « puer quidam » : « Corpus autem in area cum exponeretur, adeo rapacitati omnes, ut in illo fieri solent articulo, communiter indulse-runt, ut corpus nudum absque amictu quolibet aliquandiu reliquere-tur ; donec puer quidam accurrens, pallio suo modico ac tenui, de pilo contexto, quasi solent æstivo tempore juvenes uti, vix genua velante, corporis, quoad potuit, nuda contextit » (Bouquet, XIX, 137 d ; *Opera*, VIII, 304).

2. Voy. ce mot au glossaire du t. II.

3. Chinon est sur la Vienne.

4. Cette remarque du poète justifie la mesure que le roi Richard prit

possédait tout, se trouva dans le dénuement. Les pauvres, qui étaient venus de maints villages des environs, furent déçus dans leur attente, car il est d'usage à la mort des rois de faire de larges aumônes [9214].

Le corps du roi, revêtu des ornements royaux, fut porté, par le Maréchal et les barons, de Chinon à Fontevault¹. Dieu, qui peut tout, rend à chacun selon ses mérites. Vous le verrez tout à l'heure². Quand le corps fut arrivé à Fontevault, les dames du monastère vinrent au-devant en grande procession et le reçurent comme leur seigneur, qui leur avait fait maint honneur, et comme doit être reçu un si haut roi. Elles le veillèrent la nuit, et plusieurs d'entre elles pleuraient à chaudes larmes, priant Dieu d'avoir merci du roi Henri [9244].

Entre-tant, on manda au comte de Poitiers que le roi, son père, était mort. Je n'ai pas cherché à savoir s'il en fut affligé ou s'il s'en réjouit. Les barons, restés fidèles au roi Henri, s'assemblèrent et dirent : « Le comte va bientôt venir. Nous « sera-t-il favorable ou non, à nous qui avons soutenu son père « contre lui? Il pourra nous en garder rancune. — Il fera « comme il lui plaira, » dirent les plus nombreux. « Certes, ce « n'est pas pour lui que Dieu, qui protège les bons, nous fera « défaut. Et, d'ailleurs, le monde ne lui appartient pas tout « entier. Nous saurons bien sortir de ses domaines. S'il nous « faut changer de seigneur, Dieu nous conduira. Mais nous « craignons pour le Maréchal, qui lui a tué son cheval sous lui.

à l'égard d'Étienne de Marçai aussitôt après la mort de Henri. Nous savons en effet que l'un de ses premiers soins fut de le faire emprisonner. « Itaque, sepulto rege, prædictus comes Pictavensis statim iniecit « manus in Stephanum de Turonis, senescallum Andegaviæ, et mittens « eum in carcerem, gravibus compedibus et manicis ferreis catenatum, « exigebat castella (*corr.* catella?) et thesauros regis patris sui, quos ipse « in custodia habuit » (Ben. Peterb., II, 71; cf. Rog. de Howden, III, 3). M. Beautemps-Beaupré a cherché ailleurs la cause de l'animosité de Richard contre Étienne de Marçai; voy. *Cout. et instil. de l'Anjou et du Maine*, 2^e partie, I, 275-7. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'il rentra en grâce auprès du roi, car, trois ans après, on le retrouve avec lui en Terre-Sainte.

1. Le lendemain de sa mort (Ben. Peterb., II, 71).

2. Le poète veut dire probablement que le Maréchal fut récompensé de sa loyauté envers le roi.

« Il peut savoir toutefois qu'aussi longtemps que nous aurons
 « des chevaux, des armes, des vêtements, des deniers, il y en
 « aura pour lui, et largement. — Seigneurs, » dit le Maréchal,
 « je lui ai tué son cheval, c'est la vérité, et je ne le regrette pas.
 « Pour vos offres, je vous en remercie, mais il me serait pénible
 « de prendre vos dons, si je n'étais sûr de pouvoir vous les
 « rendre. Depuis que j'ai été fait chevalier, Dieu, par sa merci,
 « m'a fait de si grands biens, que j'ai confiance en lui pour
 « l'avenir. Il en sera à sa volonté » [9290].

Tandis qu'ils parlaient ainsi, ils virent venir le comte de Poitiers¹. Je vous affirme qu'en sa démarche on ne voyait paraître rien qui témoignât s'il éprouvait joie ou tristesse, chagrin, courroux ou satisfaction. Il s'arrêta devant le corps, puis alla du côté de la tête et demeura longuement pensif, sans mot dire². Ensuite, il fit venir le Maréchal et monseigneur Maurice de Craon³, ces deux-là seulement entre ceux qui avaient

1. D'après Ben. Peterb. (II, 71), le comte de Poitiers serait venu au-devant du corps de son père et l'aurait rencontré avant l'arrivée à Fontevrault. Mais G. de Barri (III, xxviii; *Opera*, VIII, 305) est d'accord avec le poème.

2. Ben. Peterb., G. de Barri (*l. l.*), Roger de Howden (Stubbs, II, 367), Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, éd. Luard, II, 344-5) affirment que, lorsque Richard approcha du corps de son père, le sang coula des narines du roi défunt, « ac si, » dit Ben. Peterb., « indignaretur spiritus ejus de adventu illius. » C'était une croyance répandue que l'effusion du sang après la mort dénonçait la présence du meurtrier (voy. *Histoire littéraire*, XXX, 249; Gorra, *Studi di critica letteraria*, p. 347).

3. Craon, Mayenne, arr. de Château-Gontier. Il s'agit ici de Maurice II de Craon, qui fut très mêlé à l'histoire de Henri II depuis environ 1158. Il se rendit en Terre-Sainte en 1191, et mourut en 1196. Il fut, en son temps, tenu en grande réputation, non seulement en raison de son rang, mais pour ses qualités d'homme courtois et même, peut-être, pour ses mérites littéraires, car il composait des chansons d'amour, dont une au moins nous est parvenue. Il est le héros d'un poème chevaleresque allemand, qui a certainement une source française; voy. G. Paris, dans *Romania*, XXIII, 466 et suiv. Ce personnage a été l'objet de plusieurs notices; la dernière, et la plus nourrie de faits, est celle qu'on peut lire dans Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *La Maison de Craon*, 1050-1480, *étude historique accompagnée du cartulaire de Craon*, I (1893), 71 et suiv. Les pages 98 à 120 contiennent l'analyse ou le texte des actes émanant de ce seigneur ou le concernant. Cette notice est faite à peu près

soutenu son père. Ils vinrent à lui près du corps. Il leur dit : « Montez ¹, allons dehors. » Et ils sortirent ensemble. Une fois dehors, ils se groupèrent, et le comte dit : « Maréchal, l'autre « jour vous avez voulu me tuer, et vous l'auriez fait si je « n'avais, de mon bras, détourné votre lance. — Sire, je n'ai « jamais eu l'intention de vous tuer ni n'y ai mis mon effort, « car je suis encore assez fort pour diriger ma lance étant armé, « à plus forte raison alors que j'étais désarmé ², et il m'eût été « aussi facile de frapper votre corps que celui de votre cheval. « Si je l'ai tué, je ne crois pas avoir mal fait, et je ne m'en « repens point. — Maréchal, » reprit le comte, « je vous le « pardonne et ne vous en garde pas rancune [9344]. — Grand « merci, beau doux sire ; mais je n'ai jamais voulu votre mort. » Ainsi répondit le Maréchal, qui onques ne voulut mentir. Puis le comte dit : « Je veux que vous et Gilebert Pipart ³ alliez « aussitôt en Angleterre et veilliez à la garde de ma terre et à mes « autres affaires ainsi qu'il convient, de sorte que nous ayons « lieu d'être satisfaits lorsque nous nous y rendrons. Je m'en « vais. Demain je reviendrai et ferai ensevelir le roi mon père « avec les honneurs qui sont dus à un si haut homme » [9360].

Le chancelier rappela alors au comte que le roi avait donné au Maréchal la demoiselle de Striguil ⁴. « Par les jambes Dieu ! »

uniquement avec des actes ; les mentions fournies par les chroniqueurs, notamment par Ben. Peterb., I, 192 (année 1177), 248 (1180), 298 (1183), n'ont pas été utilisées.

1. Montez à cheval ?

2. Voy. la note du v. 9332.

3. Gilebert Pipart fut shérif d'Essex, 1168-70, de Gloucester, 1170-71, de Hereford, 1172-74, juge errant, 1176 et 1179, shérif de Chester, 1181-82 (*Calendar of doc. relat. to Ireland*, n° 8, 17, 62, 66 ; Ben. Peterb., I, 108 ; Roger de Howden, II, 88 et 191 ; cf. Eyton, p. 199, 226, 228). Nous le voyons ensuite garde du château d'Exmes (arr. Argentan) en 1180 (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, xij, xcvi, cxxxij). Il mourut en 1191 à Brindisi (Ben. Peterb., II, 150). Sur sa famille et sa descendance, voy. Dugdale, *Baronage of England*, II, 8.

4. Voy. ci-dessus, p. 100. — Les donations ou confirmations qui sont ici mentionnées sont partiellement énumérées par Ben. Peterb. (II, 73), selon qui elles eurent lieu à Rouen, le 20 juillet 1189 ou le jour suivant, lorsque Richard eut été reconnu comme duc de Normandie, en présence de l'archevêque Gautier de Coutances et des évêques et barons du duché, et non pas, comme ici, avant les obsèques du roi Henri.

dit le comte, « il ne la lui a pas donnée, il la lui a seulement
 « promise, mais je la lui donne gratuitement, elle et la terre. »
 Tous l'en remercièrent. Puis le chancelier déclara que le roi
 avait donné l'héritière de Châteauroux à Baudouin de Béthune,
 celle de Lancastré, que le Maréchal avait en garde, à Gilebert
 fils Rainfroi¹; celle qu'avait ce dernier à Renaut fils Herbert²;
 enfin il avait donné Lillebonne à Renaut de Dammartin³. Le
 comte répondit : « J'ai donné à André de Chauvigni Château-
 « roux et l'héritière⁴; mais que Baudouin soit sans inquiétude,
 « je lui donnerai telle chose dont il sera satisfait. Pour Renaut
 « de Dammartin et Gilebert fils Rainfroi [9404], je confirme
 « les dons qui leur ont été faits par mon père; de même pour
 « Renaut fils Herbert, à qui je ferai plus de bien encore que
 « mon père ne lui en a fait. » Sur ce, ils se séparèrent. Le len-
 demain, le roi d'Angleterre fut mis en terre avec honneur. Mais
 il se trouva, lorsqu'on l'eut revêtu des insignes royaux, qu'il
 n'eut pas une couronne aussi riche qu'il convenait. On n'avait

1. Plus exactement « Gilebert *fils de Roger* fils Rainfroi. » Ben. Peterb., II, 73 : « Concessit... Gilleberto filio Rogeri filii Rainfrei filiam Willelmi de Lancastré, dapifero regis patris sui. » Guillaume de Lancastré, sénéchal du roi Henri II, mourut en 1184; voy. *Monasticon anglicanum*, V, 909. Roger fils Rainfroi était juge errant en 1176 (Ben. Peterb., I, 107). Il vivait encore en 1191 (Ben. Peterb., II, 223; cf. Edw. Foss, *The Judges of England*, I, 364-366). Son fils, Gilbert fils Rainfroi (car il est ainsi nommé dans les actes comme dans le poème), est témoin à un assez grand nombre de chartes du roi Henri depuis 1180. La dernière où il figure fut passée à Chinon le 5 juillet 1189, la veille de la mort du roi (*Monasticon anglicanum*, VII, 920; cf. Eyton, p. 97). Il y est qualifié de sénéchal (*dapifer*). Il épousa, en effet, vers l'époque ici indiquée, Helwis, fille de Guillaume de Lancastré (Dugdale, *Baronage*, I, 421-422). Il paraît en divers documents du temps de Richard I^{er}; par exemple, dans les *Pedes finium* de la septième année de Richard (1195, *Pipe Roll Soc.*, XVII, n° 70).

2. Renaut fils Herbert était fils de Herbert fils Herbert; voy. Dugdale, *Baronage*, I, 624.

3. Renaut de Dammartin possédait en effet Lillebonne, qu'il se réserva lorsqu'il donna à Philippe Hurepel, fils de Philippe-Auguste, époux de sa fille Mathilde, ses terres du pays de Caux (acte de mai 1210, dans Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 925-926; cf. Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1217-1218).

4. Il devint par suite homme du roi de France, à qui le roi Jean lui enjoignit de prêter hommage (Bouquet, XVIII, 88, note *g*; *Rot. chart.*, I, 96 A, lettre du 23 mai 1200; cf. Raynal, *Hist. du Berry*, II, 101).

pas non plus d'anneau à lui passer au doigt¹. Mais Hue de Samford², qui était son valet, apporta un précieux anneau, disant que le roi le lui avait donné à garder récemment et que c'était tout ce qu'il avait de lui [9432].

Quand les obsèques furent terminées, chacun rentra chez soi ou se rendit à ses affaires. Le Maréchal et Gilebert Pipart allèrent coucher à Mouliherne³, et de là, à grandes journées, se dirigèrent vers l'Angleterre. Le comte de Poitiers alla coucher à Saumur [9446].

Le Maréchal et les siens s'acheminèrent par le Maine, par la Normandie, jusque dans le pays de Caux, pour saisir la terre et l'héritière que le roi lui avait données⁴. Ils couchèrent à

1. Cf. G. de Barri (XIII, xxxviii; *Opera*, VIII, 305) : « In crastino vero, cum ante altare principale corpus sepulturæ traditur (*corr.* tradetur) vix annulus digito, vix sceptrum manui, vix capiti corona, sicut decuit, quia de aurifrigio quodam (*corr.* quedam) veteri inventa fuit, vix ulla prorsus insignia regalia, nisi per emendicata demum suffragia, eaque minus congruentia, suppetiere. »

2. Il est difficile d'identifier ce Hue de Samford, qui ne figure pas, à ma connaissance, dans les actes de Henri II. Peut-être était-il frère d'un Thomas de Samford, homme du Maréchal au temps du roi Jean, qui paraît plus loin (vv. 13362, 13400, 14327, 15246), et de Richard de Samford, qui était avec les Français, en 1217, à la bataille de Lincoln (v. 16977). Il y avait, en effet, au temps du roi Jean trois frères appelés Hue, Thomas et Richard de Samford, comme on le voit par une lettre close de Jean : « Rex Thome de Samford... Mittimus ad vos Ilugonem de Samford, fratrem vestrum... et mittatis simul cum illis Ricardum de Samford, fratrem vestrum ad nos... » (*Rot. litt. claus.*, p. 133, 26 mai 1213). Hue de Samford est témoin à divers actes de Jean (*Rot. chart.*, p. 188, 201) et à un acte de Guillaume le Maréchal en faveur du prieuré de Longueville, en 1200, où figure, en la même qualité, Jean d'Erlée. Je dois à M. J.-H. Round la connaissance de cet acte, dont l'original est conservé aux archives de la Seine-Inférieure.

3. Arr. de Bauge, cant. de Longué, Maine-et-Loire.

4. Cette héritière est, comme on l'a vu plus haut (p. 100), Isabelle, fille de Richard de Clare, comte de Striguil et de Pembroke. Elle avait, en effet, des biens dans le pays de Caux. Le chef-lieu de son fief était Longueville (arr. de Dieppe). Sa terre avait appartenu, au XI^e siècle, à Gautier Giffard 1^{er}, qui prit une grande part à la conquête de l'Angleterre et fut créé comte de Buckingham avant 1071. Ce Gautier Giffard, qui mourut avant 1084, avait une fille appelée Rohais (ou plutôt *Roaul*, « Roaldes, » dans Ord. Vital, éd. Le Prévost, III, 344), qui épousa Richard

Équiqueville¹, d'où il envoya retenir son passage à Dieppe. Après dîner, ils se hâtèrent d'aller au lieu d'embarquement. Ils sautèrent sur le pont [du bateau], à qui mieux mieux, avec tant de précipitation que le pont céda sous eux. Plusieurs se blessèrent en tombant; il y eut des membres brisés. Messire Gilebert Pipart y eut le bras cassé. Le Maréchal réussit à se retenir à un des supports du pont. Il se fit cependant à la jambe une blessure dont il souffrit longtemps. Il resta suspendu jusqu'à ce qu'on vint le tirer de cette position, et il put continuer son voyage, tandis que Gilebert était obligé de rester, fort contrarié de la blessure et de ce contretemps [9502].

Le Maréchal s'acquitta bien de la mission que le comte de Poitiers lui avait confiée. Il trouva la reine Alienor² en liberté, à Winchester, et plus heureuse que devant³. Puis il se fit livrer

fils Gilbert, comte de Clare, le bisaïeul de Richard de Clare, comte de Striguil et de Pembroke, père d'Isabelle. La descendance directe de Gautier Giffard I^{er} s'éteignit avec son petit-fils Gautier Giffard III, mort en 1164. Les biens de ce dernier furent alors partagés entre des collatéraux, au nombre desquels dut figurer le père d'Isabelle, Richard de Clare, qui, à partir de ce moment, paraît avoir pris le titre de comte de Buckingham (J.-E. Doyle, *The official baronage of England*, I, 252; III, 2). On ne sait pas exactement à quel moment eut lieu ce partage. Dugdale (*Baronage*, I, 60 b) reste dans le vague. Stapleton (*Magni rot. scacc. Normannie*, II, cxxxviii), dit que Gautier Giffard III étant mort sans enfants (1164), ses terres furent saisies par le roi Henri, mais que, plus tard, en 1191, Guillaume le Maréchal paya au roi Richard un droit de deux mille marcs pour la moitié de cet héritage, spécialement pour les biens sis en Normandie, qu'il recueillit du chef de sa femme, tandis que l'autre moitié, consistant en terres situées en Angleterre, allait à Richard de Clare, comte de Hertford. On lit, en effet, dans le rôle de la pipe pour la deuxième année du règne de Richard : « Willelmus Marescallus re'dit computum de .MM. marcis pro habenda medietate de terra comitis Giffardi » (*Facsimiles of National manuscripts*, part I [1865], fol. 17). On voit que, d'après le poème, Isabelle aurait été, antérieurement à son mariage, en possession de la partie de l'héritage de Gautier Giffard qui lui était réservée.

1. Saint-Vaast-d'Équiqueville, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu.

2. L'auteur ajoute « qui out le nom d'*ali* et d'*or*. » Je ne sais comment entendre *ali*. Est-ce une forme d'*aloi*, alliage? L'auteur veut-il dire qu'en elle l'or (les bonnes qualités) n'était pas sans alliage? Il n'aurait pas tort.

3. C'est qu'en effet son mari la tenait en prison; voy. Ben. Peterb., II, 74. Il se pourrait que la mission confiée par Richard au Maréchal ait

la demoiselle de Striguil, que Raoul de Glanville gardait à Londres. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il l'obtint. Dès qu'il en fut saisi, il dit qu'il irait dans les terres de la demoiselle et que là il l'épouserait. Sur quoi son hôte, Richard fils Reinier¹, lui dit : « Par mon chef! sire, vous ne l'épouserez point ailleurs
« qu'ici. Vos noces auront lieu céans, et tout se passera si bien
« qu'il n'y aura rien à redire. — Mais, » dit le Maréchal, « je
« ne m'en suis point pourvu. — J'ai tout ce qu'il faut, » dit l'hôte; « Dieu merci, nous sommes assez riches pour que vous
« n'ayez point à y rien mettre du vôtre » [9536].

Sans plus tarder, le Maréchal épousa la belle, la bonne, la sage dame de haute naissance, de qui sont issus les enfants que Dieu a protégés, comme on voit². Les noces faites, le Maréchal emmena la dame chez sire Angueran d'Abernon à Stokes³, en un lieu paisible et agréable [9550].

Le comte Richard se rendit en Normandie. A Rouen, il ceignit l'épée ducale⁴. Il y eut là une riche assemblée de barons et de comtes. Le duc passa ensuite en Angleterre, où il fut reçu à grand honneur, comme devait l'être un si haut homme, car

simplement consisté à la faire mettre en liberté; voy. Miss Norgate, II, 273.

1. C'est l'un des deux premiers des vicomtes de Londres. Il fut élu à l'avènement de Richard; voy. le *Liber de antiquis legibus*, publié par Stapleton (*Camden Society*, 1846), p. 1. Pendant l'absence du roi Richard, il prit parti pour Jean contre Guillaume de Longchamp (Giraud de Barri, *Opera*, IV, 369).

2. Je ne sais si c'est à l'occasion de ce mariage que fut faite une dépense ainsi mentionnée dans le grand rôle de la pipe pour la première année du règne de Richard : « Et pro pannis filie comitis Ricardi de Striguil .ix. lib. et .xij. sol. et .j. den. » (*The great Roll of the Pipe for the first year of the reign of king Richard the first*, p. 223). — Le Maréchal entra par ce mariage en possession des terres de Richard de Clare, le père de sa femme, et notamment des titres de comte de Striguil et de Pembroke. Néanmoins, ce n'est qu'à l'avènement du roi Jean, en 1199, qu'il fut investi solennellement du comté de Striguil; voy. Roger de Howden, IV, 90.

3. Stokes-d'Abernon, Surrey, au sud-ouest de Londres.

4. « Die sanctæ Margaretæ, feria quinta, luna tertia, tertio decimo kalendas Augusti, suscepit gladium ducatus Normanniæ de altari Sanctæ Mariæ Rotomagensis » (Ben. Peterb., II, 73).

jamais depuis l'Angleterre n'eut si bon maître. Il fut fait roi¹ à l'Assomption². On le reçut en grande procession à Saint-Paul. Les Juifs furent alors livrés à martyre³ [9572].

Le roi passa tout l'hiver en Angleterre. Il combla son frère Jean de bienfaits, qui ne lui furent pas rendus ; il lui donna quatre comtés et d'autres terres encore⁴. A cette occasion, le Maréchal vint au roi et le pria de lui faire rendre par son frère Jean sa terre d'Irlande ; et c'était justice, car elle avait été conquise par son ancêtre⁵. Le roi en parla à son frère, mais celui-ci ne se montra pas disposé à rendre la terre. Le roi insista, disant que c'était sa volonté. Jean consentit, mais il voulut

1. On remarquera que jusqu'ici l'auteur appelle toujours Richard « le comte. »

2. Date erronée. Le jour de l'Assomption, Richard fut reçu solennellement à Winchester (Raoul de Dicet, éd. Stubbs, II, 69). Mais le couronnement n'eut lieu que le 3 septembre. Cette cérémonie s'accomplit à Westminster et non pas à Saint-Paul, comme le poète semble l'indiquer. Guillaume le Maréchal y joua un rôle important : c'est lui qui portait le sceptre royal ; voy. Ben. Peterb., II, 79 et suiv.

3. Il y eut en effet, à l'occasion du couronnement de Richard, un soulèvement contre les Juifs dont les historiens du temps font mention, notamment Ben. Peterb., II, 83-84 ; cf. Miss Norgate, II, 288-289.

4. On trouvera l'énumération de ces libéralités, qui précédèrent le couronnement, dans Ben. Peterb., II, 73, 78.

5. En 1177, dans une assemblée tenue à Oxford, le roi Henri avait donné à son plus jeune fils Jean, alors âgé de onze ans, le titre de roi d'Irlande. Il avait divisé le pays, qui, pour la plus grande partie, était encore indépendant, en grands fiefs, qu'il répartit entre ses familiers, leur faisant jurer foi et hommage, pour ces terres éventuelles, à Jean et à lui-même (Ben. Peterb., I, 161-165 ; cf. Eyton, p. 214). Mais, lorsqu'en 1185 Jean se rendit en Irlande à la tête d'une armée, il fut battu par les insulaires et obligé de retourner en Angleterre, après avoir vu la plupart de ceux qu'il avait amenés avec lui passer du côté de ses adversaires (ibid., I, 339). Le pouvoir de Jean sur l'Irlande était donc à peu près nominal. Il n'y avait guère qu'une partie de l'Irlande qui pût, en une certaine mesure, être considérée comme conquise, c'était le Leinster, qui avait été occupé, à partir de 1170, par Richard de Clare, comte de Striguil, surnommé *Strongbow*, celui même de qui le Maréchal venait d'épouser la fille et qu'il considère par suite comme son ancêtre. Sur l'histoire de Richard de Clare, voy. le *Dictionary of national biography*, art. CLARE [Richard DE, ou Richard STRONGBOW], où les sources sont indiquées avec exactitude.

imposer comme condition que les terres qu'il avait concédées à ses hommes leur seraient maintenues. « C'est impossible! » reprit le roi; « que lui resterait-il donc? vous avez donné toutes les terres à vos hommes. » Jean insista pour qu'au moins la terre qu'il avait donnée au bouteiller Thibaut¹ lui fût laissée. Le roi y consentit, mais à condition que cette terre serait tenue en chef² du Maréchal [9645].

Les choses étant ainsi réglées, le Maréchal envoya en Irlande Renaut de Kedeville, un fourbe qui justifiait son nom, car toujours il le trompa³ [9624]. Le Maréchal ordonna à Renaut d'aller en Irlande pour prendre saisine de ses tènements. Renaut obéit. Dieu lui soit en aide s'il s'acquitta bien de sa mission! J'ai une meilleure matière à traiter. Il me faut dire comment le roi Richard, du temps qu'il était en Angleterre, prépara sa flotte pour aller en Terre sainte [9640]. C'étaient de grandes nefes, à bords protégés, si bien garnies de bonne gent qu'elles ne redoutaient point les galées ennemies. Il y fit mettre en abondance or et argent, vair et gris, ustensiles, précieux vêtements, armes de toute sorte, des provisions telles que bacons, vin, froment, farine, biscuit, poivre, cumin, cire, épices, électuaire, boissons variées, galantines, sirops. Sire Robert de Sablé⁴ et

1. Thibaut le Bouteiller figure dans un document d'Irlande en 1199 (*Calendar of doc. relat. to Ireland*, n° 108). Il mourut probablement vers 1225 (*ibid.*, n° 1341).

2. C'est-à-dire sans autre suzerain; voy. au glossaire *chief*.

3. L'auteur joue sur le surnom de cet individu, comme plus haut (p. 121, n. 2) sur le nom de la reine Alienor. Mais ici le jeu de mot est encore plus obscur (*Veirement fu de Kedeville | Quer toz diz le servi de gile*, 9623-9624), parce que le surnom même n'est pas sûr. Ce qui s'en rapproche le plus, c'est *Chefdeville*: il y a plusieurs lieux de ce nom dans le Calvados et l'un notamment comm. de Sommervieu, arr. de Bayeux, qui, au XIII^e siècle, est appelé *Kep de ville* (Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*). On pourrait aussi songer à *Quetiéville*, Calvados, cant. de Mézidon, anciennement *Chetivilla*, *Ketelvilla*, *Keteuvilla* (Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*), et *Quetteville*, cant. de Honfleur, anciennement *Catevilla*, *Ketevilla* (*ibid.*). Il y a un autre *Quetteville* dans la Manche, comm. de Helleville, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux, et *Quettreville*, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer. Le personnage dont il est ici question est d'ailleurs inconnu.

4. Robert de Sablé, beau-père du sénéchal Guillaume des Roches, avait été l'un des partisans du jeune roi Henri contre Henri II en 1173 (Ben.

Girart de Canville¹ furent les chefs de cette flotte [9672].

Quand la flotte fut préparée, et avant qu'elle mit à la voile, le roi Richard donna rendez-vous au roi de France à Vézelay. Entre-tant, il institua justice en Angleterre, à tort ou à raison, Guillaume de Longchamp², lui associant comme conseillers le Maréchal, Geoffroi fils Pierre, Hue Bardou et Guillaume

Peterb., II, 46, 47). Nous savons d'ailleurs qu'il fut en effet l'un des chefs de la flotte qui partit d'Angleterre à la fin de mars 1190 (Ben. Peterb., II, 115). Il fut toujours en grande faveur auprès de Richard. Après la troisième croisade, il entra dans l'ordre du Temple, dont il fut le grand maître de 1191 à 1196 (*Art de vér. les dates*, I, 519; *Estoire de la guerre sainte*, table, Robert DE SABLÉ).

1. Canville, Manche (arr. de Coutances), ou Seine-Inférieure (arr. d'Yvetot). Le poète a fait ici une confusion de noms. « Girardus de Camvilla » et « Ricardus de Camvilla » (le premier était fils du second) sont mentionnés à côté l'un de l'autre parmi les barons qui assistèrent au couronnement de Richard (Ben. Peterb., II, 80). Mais Girard resta en Angleterre comme shérif de Lincoln. Il eut même, en cette qualité, des démêlés avec Guillaume de Longchamp (Ben. Peterb., II, 207); Richard, au contraire, se rendit en Terre sainte, où il mourut (Ben. Peterb., II, 149), et il fut, en effet, l'un des chefs de la flotte (Ben. Peterb., II, 115-116). Girard et Richard de Canville ont leurs notices dans le *Dictionary of national biography*, CAMVILLE.

2. En décembre 1189, au moment de se rendre d'Angleterre en France, Richard nomma grand juge d'Angleterre Hugues de Puiset, évêque de Durham, lui donnant comme conseillers le chancelier Guillaume de Longchamp, Guillaume le Maréchal, Hue Bardou, Geoffroi fils Pierre et Guillaume Brieguerre (Rog. de Howden, II, 28). Mais, un peu plus tard, en mars 1190, Guill. de Longchamp devint grand juge d'Angleterre, la juridiction de l'évêque de Durham étant limitée à la région septentrionale de l'Humber jusqu'à l'Écosse (Ben. Peterb., II, 106; cf., au sujet de la rivalité de ces deux personnages, Miss Norgate, II, 291). Ben. Peterb. (II, 158) semble vouloir dire que Guillaume le Maréchal et Geoffroi fils Pierre furent associés au gouvernement en 1191 seulement, lorsque le roi remplaça G. de Longchamp, comme grand juge, par l'archevêque de Rouen Gautier de Coutances; mais c'est une erreur. La nomination de ces personnages fut certainement faite par le roi avant son départ pour la croisade. La lettre écrite par Richard, le 23 février 1191, pour associer Gautier de Coutances au gouvernement, est adressée « Willelmo cancellario suo, Gaufrido filio Petri, Willelmo Marescallo et Hugoni Bardulfi et Willelmo Briwere, apparibus » (Rad. de Diceto, éd. Stubbs, II, 90), preuve que des lors Guillaume le Maréchal et les autres faisaient partie du gouvernement. Ben. Peterb. se trompe encore lorsqu'il dit, au même endroit, que le roi Richard (en février 1191) envoya de Messine en Angleterre

Brieguerre¹. Les trois derniers s'étaient croisés, mais, par ordre du roi, ils restèrent en Angleterre pour être les conseillers du chancelier, mais celui-ci ne voulut pas de leurs conseils [9698]. Le Maréchal n'était point croisé, ayant déjà été en Terre sainte pour son seigneur le jeune roi². Le roi laissa en Normandie, comme sénéchal, Guillaume fils Raoul³, qui, par sa prudence, dépassa ses successeurs. Il n'en fut pas de même du chancelier, car, depuis le départ du roi, il ne se conforma en rien aux conseils du Maréchal et des autres barons que je vous ai nommés [9720].

Guillaume le Maréchal avec Gautier de Coutances. Il est certain, au contraire, que le Maréchal fut laissé en Angleterre. S'il avait été au nombre des messagers envoyés par les barons à Messine au roi Richard (voir plus loin), le poète n'eût pas manqué de le dire. En outre, la lettre précitée prouve que le Maréchal était resté en Angleterre.

1. Geoffroi fils Pierre fait partie de la cour du roi dès janvier 1191, avec Hue Bardou, Guillaume le Maréchal, Guillaume Brieguerre et plusieurs autres; voy. *Pedes finium*, dans *Pipe Roll Soc.*, XVII, n° 7, 10, 11, 12, 16, 21, etc. Déjà, sous Henri II, il avait été témoin à un grand nombre d'actes royaux, depuis 1181, et il avait exercé les fonctions de juge en 1188 et 1189 (Eyton, p. 291, 298). Il fut créé comte d'Essex en 1199, fut grand juge d'Angleterre depuis 1198 jusqu'à sa mort, en 1213 (Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, II, 544). Il eut, dans les dernières années de sa vie, des démêlés avec le roi Jean; voy. *l'Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 115 et suiv. Mathieu de Paris fait de lui un pompeux éloge (*Chron. maj.*, II, 558-559). Sa vie est contée en détail dans le *Dictionary of national biography*, FITZPETER (Geoffrey). — Hue Bardou avait été sénéchal sous Henri II (Eyton, p. 239). Il fut l'un des hommes les plus considérables de la cour de Richard. Il mourut en 1203; voy. sa notice dans le *Dictionary of national biography*, BARDOLF (Hugh). — Guillaume Brieguerre (*Briware, Briwere, Bruere*, dans les documents latins) avait épousé Yseut, fille de Hue Bardou (Stapleton, *Magni rot. scacc. Normannix*, II, LXXXI). La plus ancienne mention qu'on ait de ce personnage paraît se trouver dans un acte de Henri II qu'Eyton (p. 201) rapporte dubitativement à l'année 1176. Il paraît, avec le titre de *justice*, dans un grand nombre d'accords prononcés par la cour du roi; voy. la table des *Pedes finium* (*Pipe Roll Soc.*, t. XVII), sous BRIWER. Il a son article dans le *Dictionary of national biography*, BREWER (William).

2. Toutefois, il n'est pas douteux que le Maréchal accompagna Richard en France ou du moins vint l'y rejoindre, car il est témoin à plusieurs chartes royales de mars, avril, mai, juin et juillet 1190, toutes passées en France (voy. notamment *Epist. cantuar.*, éd. Stubbs, p. 324; Teulet, *Layettes*, n° 369, etc.).

3. Il l'était depuis 1178; voy. p. 88, n. 4.

Les rois s'assemblèrent à Vézelay au terme fixé pour régler leurs affaires¹. Je n'ai pas à vous conter leur voyage. Le roi d'Angleterre se rendit à Marseille, où il attendit sa flotte². De là, il cingla sur Messine, où il passa tout l'hiver. Le roi de France y vint après lui³. Il lui tint pauvre compagnie. Mais ce n'est pas le lieu d'en parler. Je reviens à ma matière [9742].

Le chancelier, qui était en même temps grand juge, eut des visées trop hautes. Il faisait des dépenses exagérées et s'entourait d'étrangers⁴. Il ne tendait qu'à être le seigneur reconnu de l'Angleterre. Finalement, les barons dévoués au roi s'assemblèrent et désapprouvèrent sa conduite. « Vous perdez votre temps, » leur répondit-il, « je ne ferai rien par votre conseil. » Le comte Jean en prit offense et cessa toutes relations avec lui [9762].

Les barons, revenus de Vézelay, où ils avaient accompagné le roi, s'aperçurent aussitôt des excès du chancelier, qui agissait à la fois comme chancelier, comme grand juge, comme légat⁵ et comme roi. Il imposait partout ses lois, épuisait le trésor royal et grevait les abbayes où il se faisait recevoir comme seigneur⁶. Les barons envoyèrent à ce propos un mémoire au roi, à Messine. Le chancelier, informé par ses espions, manda

1. Le 4 juillet (Rigord, § 69; cf. Ben. Peterb., II, 111).

2. Ce n'est pas exact. La flotte arriva à Marseille le 22 août (Ben. Peterb., II, 124); mais le roi n'y était plus. Il en était parti le 7 et s'était rendu, en côtoyant la côte de Provence et d'Italie, à Palerme, où il arriva le 8 septembre. C'est de là qu'il se rendit à Messine, où il débarqua le 23 septembre (*ibid.*, II, 115, 125).

3. Richard arriva à Messine le 14 septembre; le roi de France l'y rejoignit le 16.

4. Il méprisait les Anglais. Ce trait de son caractère a été noté par G. de Barri, *Opera*, IV, 424.

5. Il était, en effet, légat depuis mars 1190. Ben. Peterb. (II, 108) dit à ce propos : « Auctoritate igitur legationis suæ prædictus Eliensis episcopus et domini regis cancellarius et totius Angliæ justitiarius clerum et populum opprimebat, confundens fasque nefasque; nec erat in regno qui ausus est resistere ei nec in verbo nec in opere. »

6. « Auctoritate namque legationis suæ ad episcopos et abbatias et prioratus et ad alias religiosorum domus hospitaturus veniebat, in tanta superfluitate hominum et equorum et canum et avium quod domus in qua una nocte hospitabatur vix infra annos tres subsequentes in pristinum statum redire posset » (Ben. Peterb., II, 214).

de son côté au roi que son frère Jean, avec l'aide des barons, cherchait à le dépouiller en trahison¹ [9788].

L'an suivant, les deux rois passèrent en Syrie, mais le roi de France arriva le premier devant Acre, tandis que le roi d'Angleterre faisait la conquête de Cypre². Après la prise d'Acre, le roi de France tomba malade et fut obligé de revenir en sa terre. On pense toutefois que c'était un prétexte et qu'il s'éloigna de Richard afin de lui nuire. Le roi d'Angleterre, qui était capable de grandes choses, aurait bien conquis la Terre sainte, si on l'y eût laissé, et les Sarrazins eussent été domptés. Mais la reine Alienor et le chancelier lui mandèrent que son frère Jean s'était allié contre lui avec le roi de France et qu'il risquait de perdre sa terre s'il ne s'en revenait promptement. Il conclut une trêve³ et se mit en route. Mais, pendant le voyage, il fut pris⁴. La nouvelle de sa captivité parvint en Angleterre. Ce fut, pour la reine Alienor, une grande douleur, mais non pas pour son frère Jean [9822].

J'avais oublié de vous dire que, du temps que le roi était en Syrie, le chancelier lui manda qu'il perdait sa terre, que le comte Jean la voulait avoir, et que tous les barons s'y accordaient⁵.

1. C'est en février 1191 que le roi Richard reçut le message des barons (Ben. Peterb., II, 157-158). Le fait que Guill. de Longchamp, informé de cette dénonciation, aurait de son côté écrit au roi, est fort vraisemblable, mais aucun autre témoignage ne l'atteste.

2. Le roi de France arriva devant Acre le 20 avril; Richard n'y arriva que le 8 juin.

3. Le 2 septembre 1192 (Rog. de Howden, II, 184; R. de Coggeshall, édit. Stevenson, p. 52). Il partit d'Acre le 9 octobre.

4. Par le duc Léopold d'Autriche (20 décembre 1192), qui le livra le 23 mai suivant à l'empereur d'Allemagne.

5. Le message dont il est ici question est certainement distinct de celui que le roi aurait, selon le poème (ci-dessus, note 1), reçu, étant à Messine, de Guillaume de Longchamp. On va voir que, dans le cas présent, les nouvelles sont apportées par un abbé, qui n'est pas autrement désigné. Il y a probablement lieu d'identifier ce message avec celui dont fut chargé, selon l'*Estoire de la guerre sainte*, le prieur de Hereford, un peu après Pâques 1192 (*Estoire*, vv. 8519 et suiv.; *Itinerarium Ricardi*, V, xxii). C'est par ce prieur, qui n'est probablement pas différent de l'abbé mentionné ci-après dans le poème, que Richard apprit la déposition et la fuite du chancelier Guillaume. C'est à la suite de cette communication que Richard se décida à revenir en Angleterre.

« Comment ! » dit le roi, « sont-ils tous devenus ses hommes ?
 « Je crois cependant que, parmi eux, il en est d'honnêtes.
 « Abbé, vous qui m'apportez ce message, nommez-moi les prin-
 « cipaux de ceux qui se sont alliés à mon frère. — Sire, on cite
 « le Maréchal et plusieurs autres. — Le Maréchal ! Par les
 « jambes Dieu ! je pensais en vérité que le Maréchal était le
 « plus loyal chevalier de tout mon royaume. Je m'en fie à votre
 « loyauté. — Sire, » répondit l'abbé, « je me rétracte. Je vous
 « ai dit ce qu'on m'a commandé de dire. — Par les jambes
 « Dieu ! je crois bien que le Maréchal n'a jamais été fourbe »
 [9858].

Entretant, les hauts hommes d'Angleterre avaient chassé du pays le chancelier, par commun conseil, et nommé à sa place l'archevêque de Rouen Gautier ¹. Celui-ci, élu grand juge, gouverna la terre plus à droit que n'avait fait le chancelier. Il se conduisit sagement, par les conseils du Maréchal, des autres barons et de la reine. Le comte Jean aurait aussi voulu se faire écouter, mais l'archevêque s'y refusa. Pourquoi ? parce qu'il se défiait de lui, voyant bien à quoi il tendait² [9882].

1. Gautier de Coutances. C'est le roi qui l'avait institué grand juge en place du chancelier Guillaume de Longchamp ; voy. plus haut, p. 125, note. Il est vrai que cette nomination était conditionnelle et ne devait avoir son plein effet, c'est-à-dire la destitution de Guillaume de Longchamp, qu'au cas où ce dernier aurait agi contrairement aux intérêts du roi. C'est le 8 octobre 1191, dans une assemblée tenue à Saint-Paul de Londres, que les lettres scellées du roi furent produites par l'archevêque de Rouen et par Guillaume le Maréchal. En conséquence, Guillaume de Longchamp fut privé de son office de grand juge et remplacé en cette qualité par l'archevêque de Rouen (Ben. Peterb., II, 213). Au sujet d'une différence de rédaction assez caractéristique que présente cette lettre dans les textes qui nous en ont été conservés, voy. une longue note de M. Stubbs, dans Rog. de Howden, III, 96. Le chancelier chercha à fuir sous un déguisement (11 octobre), mais il fut arrêté à Bermondsey, près Douvres. Peu après, il fut délivré par ordre de Jean et put quitter l'Angleterre (Ben. Peterb., II, 215 et suiv. ; *Giraldi Cambr. opera*, IV, 411-412). Voy., pour tous ces événements, Stubbs, préface du tome III de son édition de Roger de Howden, p. LXXVIII et suiv.

2. Déjà, avant l'élection de Gautier, Guill. de Longchamp, avec l'assentiment de la reine et des barons, avait dû empêcher Jean de se rendre auprès du roi de France, qui, selon Ben. Peterb. (II, 236), lui avait promis sa sœur Alice en mariage (celle que Richard avait refusée) et qui,

Le comte Jean, sachant son frère prisonnier en Allemagne, s'efforça d'usurper la terre. On sait bien comment il prit Nottingham¹ et fortifia Windsor². L'archevêque et les barons qui tenaient pour le roi décidèrent d'assiéger cette ville. Ils mandèrent au Maréchal de se rendre au siège, et il y vint sans délai, accompagné des seigneurs de la marche de Galles³, qui relevaient de lui et étaient dévoués au roi. Le grand juge et tous les barons allèrent, en grande procession, à sa rencontre et le reçurent avec joie. La reine Alienor lui fit également bon accueil [9914]. Ils lui dirent qu'ils avaient juré de tenir la ville assiégée et l'invitèrent à prêter le même serment. Mais il s'en défendit. « Car, si le comte nous savait attachés à ce siège, il chevaucherait

de plus, s'était engagé à le faire entrer en possession du royaume d'Angleterre et des terres continentales qui en dépendaient.

1. Les circonstances dans lesquelles Jean occupa Nottingham et un autre château, non mentionné ici, celui de Tickill (Yorkshire), ne sont pas pour nous parfaitement claires, parce que les historiens qui nous ont conté les dissensions entre le comte Jean et le chancelier Guill. de Longchamp sont en désaccord sur les dates et sur les faits; voy., à ce propos, Stubbs, éd. de Roger de Howden, III, 134-135, note, et préface, p. LVII, LVIII. En tout cas, l'occupation de Nottingham par Jean eut lieu avant le gouvernement de Guill. de Longchamp, et probablement en avril 1191. Notons en passant que, selon le traité passé entre le comte Jean et Guillaume de Longchamp, en juillet 1191 (Rog. de Howden, II, 136), le comte aurait confié au Maréchal la garde du château de Nottingham. Si cette condition a été remplie, il est singulier que le poète ne mentionne point une circonstance qui avait de l'intérêt pour l'histoire de son héros.

2. Le 11 octobre 1191, G. de Longchamp, après sa déposition de l'office de grand juge, avait rendu Windsor au comte Jean, selon Ben. Peterb. (II, 214), à Gautier de Coutances, selon Rog. de Howden (III, 141; cf. la préface de l'éditeur, p. LXXXII). Plus tard, en janvier 1193, Jean occupa Windsor et le château de Wallingford (Rog. de Howden, III, 204), et c'est peu après, en mars de la même année, qu'eut lieu le siège de Windsor par les barons (Rog. de Howden, III, 206). A la suite de ce siège, sur lequel le poème donne des détails qui ne nous sont pas connus d'ailleurs, Windsor fut confié, avec deux autres places, à la garde de la reine Alienor (Rog. de Howden, III, 207); voy., pour ces événements, la préface du tome III de R. de Howden, p. XCIII, XCIV.

3. Dans le texte « des marquis de Galles. » C'est depuis qu'il avait épousé la fille du comte de Striguil que le Maréchal avait parmi ses vassaux des barons de la marche de Galles, du côté des comtés de Gloucester et de Monmouth.

« par la terre et la ravagerait. Le mieux, à mon avis, est que
 « je reste ici avec mes gens jusqu'à ce que le château soit pris
 « ou rendu. Pendant ce temps, vous irez à la poursuite du
 « comte, et, s'il cause du désordre dans le pays, vous n'aurez
 « pas de peine à rabattre son orgueil, car il n'a pas assez de
 « monde pour se défendre contre vous, et vous serez soutenu
 « par les habitants. Ou, si vous le préférez, mes hommes et
 « moi nous marcherons contre lui, et je le combattrai et le
 « mènerai de telle sorte qu'il quittera le pays. » Son avis pré-
 valut, mais entretant, la garnison se rendit, sous condition
 d'avoir la vie et les membres saufs. Les assiégeants y placèrent
 un connétable, puis se rendirent à Marlborough, dont les défen-
 seurs ne tardèrent pas à se rendre ¹ [9964].

Cependant, la nouvelle se répandit que le roi allait être déli-
 vré moyennant rançon². Ses ennemis s'en affligèrent et ses
 amis s'en réjouirent. Il en coûta plus de cent mille livres avant
 que le roi fût délivré. Les hauts hommes du pays s'imposèrent
 de grandes charges et s'engagèrent personnellement [9984]. En
 Angleterre, et par tout le reste du royaume, on prit le cin-
 quième des biens-meubles. On prit aussi les calices d'or et d'ar-
 gent³. Ceux-là donnèrent une grande preuve de leur dévoue-
 ment qui envoyèrent leurs enfants comme otages pour tirer le
 roi de prison. Il leur en sut grand gré. Il envoya à son peuple,
 en Normandie et en Angleterre, et particulièrement au Maré-
 chal, des lettres contenant le témoignage de sa reconnaissance.

1. Marlborough avait été concédé à Jean par Henri II en 1174 (Ben. Peterb., I, 78) et de nouveau par Richard en 1189 (ibid., II, 78). La prise de cette ville eut lieu à la suite d'une attaque dirigée par Hubert, archevêque de Cantorbéry, avant le retour du roi en Angleterre, en février 1194 (Rog. de Howden, III, 237). Le poète se trompe donc en plaçant cet événement immédiatement après l'occupation de Windsor.

2. Cette décision fut prise au congrès des princes allemands tenu à Worms le 5 juillet 1193. La rançon fut fixée à cent mille livres d'argent (R. de Dicet, II, 110).

3. Voy., pour le détail des contributions ecclésiastiques, R. de Dicet, II, 110, et, en général, sur les conditions dans lesquelles les sommes nécessaires pour la rançon furent levées, Stubbs, préface de Rog. de Howden, IV, LXXXII et suiv.; Delisle, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2^e série, V, 289.

Il manda à l'archevêque de Rouen de faire nommer à l'évêché d'Exeter Henri, le frère du bon Maréchal, qui s'était montré si loyal envers lui ¹ [1008].

On envoya [en Allemagne] les otages et la moitié de la rançon, et le roi revint dans son royaume, où il était si vivement désiré². Le Maréchal était alors à Striguil. En ce temps même, on lui fit savoir que monseigneur Jean, son frère³, était mort. Il en eut telle douleur que peu s'en fallut que le cœur ne lui éclatât. Mais, Dieu merci, il reçut en même temps une nouvelle qui lui fut bien agréable, c'est que le roi d'Angleterre était arrivé en sa terre, libre et en bonne santé. On lui eût donné dix mille livres qu'il n'eût pas été aussi réconforté de la douleur qui l'oppressait. « A l'aide de Dieu ! » s'écria-t-il, « jamais « je n'eus douleur aussi grande que de la mort de mon frère, « mais la venue de mon seigneur m'apporte la plus efficace des « consolations. Je rends grâce à Dieu de l'adversité comme de « la prospérité qui me sont échues en si peu de temps. » Il envoya ses chevaliers à Marlborough⁴ pour chercher le corps de son frère. Ils le portèrent à Cirencester⁵, où ils se rencontrèrent avec le Maréchal qui, de douleur, faillit se trouver mal. L'épouse du défunt, la fille de sire Adam de Port⁶, était venue

1. Voy. ci-dessus, p. 8, note 5.

2. Le roi Richard débarqua à Sandwich le 20 mars 1194 et fit son entrée à Londres le 23 (R. de Dicet, II, 114).

3. Son frère aîné; voy. ci-dessus, p. 8. Il ne paraît pas n'avoir jamais eu qu'un rôle très effacé dans les affaires de son temps. On n'a du moins que peu de documents sur lui. Il n'est pas mentionné dans le livre d'Eyton sur Henri II. Il y a, dans le tome I des *Rôles gascons* publiés par Fr. Michel, un acte le concernant (n° 2256), qu'Eyton n'a pas connu. C'est la confirmation par Henri II d'un accord entre l'évêque de Hereford Robert Foliot et Jean le Maréchal au sujet de certaines possessions. L'acte est daté de Feckenkam (Worcestershire). D'après les noms des témoins (qui sont en partie corrompus dans l'édition de Fr. Michel), cet acte pourrait être d'octobre 1175, époque où le roi séjourna à Feckenkam.

4. On a vu plus haut, p. 7, n. 1, que Jean le Maréchal, le père, y avait sa résidence.

5. Comté de Gloucester, tout près du Wiltshire, à 45 kil. environ au nord-ouest de Marlborough. Il y avait là une abbaye de chanoines réguliers fondée par Henri I^{er} (*Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 175).

6. Port-en-Bessin, arr. de Bayeux, cant. de Ryes. On trouve dans

accompagner le corps. Le service fut fait magnifiquement dans l'église. Sur ces entrefaites, les messagers du roi vinrent chercher le Maréchal, qui ne put accompagner son frère à Bradenstokes¹, où le corps fut inhumé honorablement là où sont les tombeaux de ses ancêtres [10076].

Le Maréchal se rendit auprès du roi, menant avec lui trois seulement de ses chevaliers, car les autres accompagnèrent le corps de son frère. Il rencontra à Huntingdon son seigneur [le roi], qui l'accueillit avec honneur et lui fit plus d'amitiés qu'à aucun autre. Après manger, en présence de ses barons, le roi le remercia chaleureusement de ce qu'il avait fait pour lui garder son royaume. Il ajoute que Baudouin de Béthune avait contribué plus que personne à le faire sortir de prison² [10430]. « Sire, » dit le Maréchal, « Baudouin est loyal, et je vous pro-
« mets sur ma tête qu'il vous servira toujours sans mollesse.
« — Maréchal, » reprit alors Guillaume de l'Étang³, « vous

les documents administratifs d'assez nombreux témoignages sur ce personnage qui fut marié trois fois, en dernier lieu avec une sœur de Guillaume de Briouze. Ces témoignages ont été réunis par Stapleton, *Magni rot. Scacc.*, I, CLXI, CLXII; cf. Edw. Foss. *The Judges of England*, II, 107-9. Il faut ajouter qu'il est plusieurs fois mentionné dans la chronique de Jordan Fantosme (éd. Fr. Michel, vv. 1335, 1342, 1355, 1841, 1845). On ne savait point qu'il eût une fille mariée ou promise à Jean le Maréchal.

1. Comté de Wilts, *hundred* de Kingsbridge, paroisse de Lyueham, entre Cirencester et Marlborough. Il y avait un prieuré de chanoines réguliers auquel le comte Patrice, allié de la famille du Maréchal, et le Maréchal lui-même avaient fait diverses donations. Voy. *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 339.

2. Baudouin de Béthune (sur lequel voir ci-dessus, p. 54, note 3) avait été fait prisonnier en Allemagne en même temps que Richard, mais, remis en liberté, il avait pu rentrer en Angleterre. Il était retourné en Allemagne avec Guillaume Brieguerre, au moment des négociations pour la rançon du roi, avec qui il se rencontra à Worms (Rog. de Howden, III, 187-215). Il fut au nombre des otages donnés par Richard au duc d'Autriche et fut renvoyé en Angleterre pour hâter l'exécution des conventions passées entre Richard et le duc Léopold, à un moment où ce dernier menaçait de mettre les otages à mort si ces conventions ne recevaient pas un prompt accomplissement (*ibid.*, III, 275).

3. C'était un des chevaliers de Richard qu'il accompagna en Terre sainte (Ambroise, *Est. de la guerre sainte*, vv. 6979, 11429). Il est témoin à divers actes, par exemple en 1199, à deux actes de la reine Aliénor

« pouvez bien y mettre votre tête, car mainte fois il a engagé
 « la sienne pour votre service, contre ceux qui médisaient de
 « vous. Quand ils venaient vous décrier devant mon seigneur¹,
 « il mettait sa tête en gage qu'ils mentaient » [10148].

Quand le comte Jean sut que son frère était délivré et qu'il revenait en sa terre, il n'osa point l'attendre, mais il mit des garnisons dans les châteaux qu'il avait dégarnis, puis se rendit auprès du roi de France². Celui-ci le retint auprès de lui, mais il ne put ou ne voulut tenir aucun de ses engagements et lui témoigna peu d'intérêt, se refusant à lui porter secours. Il se joua de lui de toute façon³. Je reviens à ma matière [10172].

Le roi partit de Marlborough⁴ à la tête d'une nombreuse armée et chevaucha droit à Nottingham, où les Norrois⁵ avaient mis le siège depuis peu. A la nouvelle de l'arrivée du roi, ils se

(Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 489 et 508). Le roi Jean, en septembre 1099, lui confirme divers biens à Verneuil (Eure) et à Mortain (Stapleton, *Rot. Scacc.*, II, ccxlvij). C'est probablement le même qui, en 1200, fut au nombre des ambassadeurs envoyés par le roi Jean au roi de Portugal pour lui demander sa fille en mariage (Raoul de Dicet, II, 170).

1. Le jeune roi; cf. plus haut, p. 72.

2. Cf. Guill. Le Breton, *Philippide*, IV, 428-9.

3. Le traité d'alliance entre Jean et Philippe-Auguste est de janvier 1194 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 411; cf. Rigord, § 94). Jean s'empessa de faire répandre en Angleterre le bruit de son alliance avec le roi de France (Rog. de Howden, III, 236); toutefois, peu après, il fit massacrer en trahison la garnison d'Évreux (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 72; *Phil.*, IV, 449 et suiv.). Il se rendit ensuite en Angleterre (*Phil.*, IV, 471).

4. Nous avons laissé en dernier lieu le roi Richard à Huntingdon (v. 10081), qui est beaucoup plus près de Nottingham où il se rendait que Marlborough. Il est possible cependant que le roi soit d'abord allé à cette dernière ville, qui, assiégée par l'archevêque de Cantorbéry, s'était rendue en février 1194, mais cela n'est dit ni dans notre poème ni ailleurs. La leçon *Merleberge* est d'ailleurs incertaine; p.-é. faudrait-il substituer *Hontendone* (Huntingdon).

5. On appelait *Norrois* les habitants du nord de l'Angleterre; voy. *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. Fr. Michel, p. 145; cf. ci-dessus, p. 66, note 4. Mais, au temps de la guerre des barons, ce nom fut appliqué d'une façon générale aux barons révoltés; voy. *Liber de anti-quis legibus* (Camden Society), p. 201. Nottingham était assiégé par David, frère du roi d'Écosse, Ranulf, comte de Chester, et Guillaume, comte de Ferrers (Rog. de Howden, III, 237). Le roi arriva devant cette ville le 25 mars

rendirent au-devant de lui et lui firent grand accueil. Richard se logea dans la maison la plus rapprochée du château pour inspirer plus de crainte aux assiégés. Aussitôt qu'il eut mangé, il fit commencer l'attaque. Vêtu d'un simple jaseran¹, un chapeau de fer sur la tête, il s'avança jusqu'à la porte du château, précédé de gens qui portaient devant lui des targes fortes et larges. Il occupa la première enceinte, et, bientôt après, la barbacane. Il y eut de nombreux blessés parmi les défenseurs du château. A la nuit on se sépara. La garnison mit le feu à la porte et à la barbacane². Quand le roi l'apprit, il s'en réjouit [40234].

Le lendemain, nos gens parlementèrent avec les défenseurs et leur dirent que c'était folie de tenir contre le roi d'Angleterre. Ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient croire que le roi fût revenu. Ils demandèrent à s'en assurer, ce qui leur fut accordé. Ils envoyèrent donc un chevalier appelé sire Foucher de Grendon³ et avec lui Henri Rossel [40235]. Ceux-ci reconnurent le roi, et par suite, le château fut rendu⁴. Les prisonniers furent mieux traités que ce qu'ils espéraient, car ils avaient peur pour leurs membres. Mais le roi se montra plein de miséricorde et se contenta de les mettre à rançon⁵ [40288].

Le lendemain, après la messe, le chancelier⁶ demanda à Gautier de Lacy⁷ de faire hommage au roi pour sa terre d'Ir-

(*ibid.*, 238). Les détails qui suivent sur la part qu'il prit à l'attaque sont nouveaux.

1. Cotte de maille légère; le mot est dans Littré.

2. On ne voit pas pourquoi les assiégés auraient ainsi détruit leurs défenses. Selon Roger de Howden (III, 239), ce sont les assiégeants qui auraient mis le feu.

3. *Grendon* est un nom de lieu assez fréquent (Buckingham, Northampton, Warwick, etc.). Roger de Howden dit bien que les connétables du château envoyèrent « duos ex sociis ad videndum regem » (III, 240), mais il ne les nomme pas.

4. Le 27 mars.

5. Mais, d'après R. de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 63), la rançon fut chère.

6. Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry, dont la présence à Nottingham est en effet constatée (Rog. de Howden, III, 239, 240), mais les historiens ne font pas mention de la scène qui suit.

7. Fils de Hugues de Lacy qui, sous Henri II, en 1170, obtint la con-

lande. Gautier obéit. Puis le chancelier demanda au Maréchal de faire de même. Mais celui-ci refusa. « Ce serait félonie, » dit-il au roi. « J'ai fait hommage à votre frère pour la terre que je tiens de lui¹. — Le Maréchal a raison, » dit le roi, et tous les barons l'approuvèrent. Le chancelier répondit avec mauvaise humeur : « Vous plantez vigne². — Plantez vigne ou jardin, « si vous le voulez, » reprit le Maréchal, « mais je vous dis que « si un homme quel qu'il fût voulait avoir l'Irlande, j'irais me « ranger du côté de celui à qui j'ai fait hommage. J'ai servi « loyalement mon seigneur le roi, ici présent, de la terre que je « tiens de lui, de sorte que je suis sans crainte » [40340].

De là le roi se rendit à Winchester, où il voulut se faire couronner³. Puis il se prépara à passer en Normandie. Il s'embarqua à Portsmouth⁴ et aborda à Barfleur, en Cotentin. Il se dirigea sur Caen, par Bayeux, pressé d'arriver à Verneuil⁵ que le roi de France tenait assiégé⁶. Il s'arrêta pour manger et coucher à Lisieux, chez Jean d'Alençon [40366]⁷. Après le repas, il

cession de toute la terre de Meath, en Irlande, et mourut assassiné en 1186; voir G. H. Orpen, *The song of Dermot*, notes sur les vers 2606 et 2728; *Dictionary of nat. Biography*, LACY (HUGH DE). Cet Hugues eut deux fils, l'un nommé Gautier, l'autre appelé Hugues comme son père. Gautier de Lacy figure dans les documents dès le règne de Richard I^{er} pour la rançon de qui il paya, en 1194, une somme de cinquante livres, dix shillings. Il mourut en 1241. Voy. Dugdale, *Baronage of England*, I, 97, et le *Dictionary of nat. Biography*, LACY (WALTER DE).

1. Voy. ci-dessus, p. 123-4. Toutefois le poème ne dit pas positivement que le Maréchal eût fait hommage à Jean pour sa terre d'Irlande.

2. J'ignore le sens exact de cette expression. Voy. au vocab. *vigne*.

3. Ce second couronnement (pour le premier, voy. p. 123, n. 2) eut lieu le 17 avril (Rog. de Howden, III, 247). En se faisant ainsi couronner une seconde fois, Richard faisait revivre un ancien usage formellement abandonné depuis 1158. Sur les motifs qui ont pu le déterminer à faire procéder à cette solennité, on peut voir Stubbs, note au passage cité de Roger de Howden, et Miss Norgate, II, 330-1.

4. Il y était le 24 avril, date d'une chartre où le Maréchal figure comme témoin, qui est publiée dans Round, *Ancient charters*, n° 62 (*Pipe Roll Soc.*, t. X).

5. Verneuil-sur-Avre, ch.-l. de cant. tout au sud du dép. de l'Eure.

6. D'après Roger de Howden (III, 251), Richard s'embarqua à Portsmouth le 12 mai et se hâta d'aller à Verneuil, que le roi de France quitta, le 28 mai, à la nouvelle de l'approche du roi d'Angleterre.

7. Jean d'Alençon était archidiacre de Lisieux depuis 1185. Il exerça,

voulut reposer un peu, mais le souci que lui donnait le siège de Verneuil l'en empêcha. Voici qu'entre Jean d'Alençon, l'air affligé et préoccupé. « Pourquoi fais-tu cette mine? » lui dit le roi. « Tu as vu mon frère Jean; ne mens pas. Il a tort d'avoir peur. Qu'il vienne sans crainte. Il est mon frère. S'il est vrai qu'il a agi follement, je ne le lui reprocherai pas. Mais quant à ceux qui l'ont poussé, ils ont déjà eu leur récompense ou ils l'auront plus tard. » Jean fut amené. Il se jeta aux pieds de son frère, qui le releva avec bonté en lui disant : « Jean, n'ayez crainte, vous êtes un enfant, vous avez été en mauvaise garde. Ceux qui vous ont conseillé le paieront. Levez-vous, allez manger. » Et, s'adressant à Jean d'Alençon : « Qu'y a-t-il à manger? » demanda-t-il. A ce moment on lui apporta un saumon comme présent. Il le fit aussitôt mettre à cuire pour son frère¹ [10419].

Mais j'avais oublié de vous conter quelle fête on fit de toute part au roi lorsqu'il arriva en Normandie. Il ne pouvait avancer sans qu'il y eût autour de lui si grande presse de gens manifestant leur joie par des danses et des rondes, qu'on n'aurait pu jeter une pomme sans qu'elle fût tombée sur quelqu'un avant de toucher la terre. Partout sonnaient les cloches. Vieux et jeunes venaient en longues processions, chantant : « Dieu est venu avec sa puissance. Bientôt s'en ira le roi de France » [10452].

Le roi Richard vint à Chambrais², où il dina chez Jean

pendant une partie de l'année 1190, la fonction de vice-chancelier. Il paraît avec ce titre en plusieurs chartes de Richard données en Normandie de janvier à juillet de cette année. Rocher Malchael (ci-dessus, p. 113, n. 3) paraît l'avoir remplacé dans cet office. Voy. Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, I, clvij, clxix, clxx; Edw. Foss, *The Judges of England*, I, 337-8; Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2^e partie, I, 227.

1. Selon R. de Dicet (II, 114), la rencontre de Richard avec son frère eut lieu « apud Bruis » (Brix, Manche). Chez Rog. de Howden (III, 252), la réconciliation de Jean avec Richard prend place après la levée du siège de Verneuil par Philippe-Auguste, mais les circonstances de cette réconciliation ne sont pas indiquées, l'historien se bornant à dire qu'elle eut lieu par l'entremise de la reine Alienor. Le séjour de Richard à Lisieux n'est pas mentionné ailleurs que dans le poème.

2. Maintenant (depuis 1712) Broglie, ch.-l. de cant. de Parr. de Bernai.

Le Roux, de là il se rendit, cette même nuit, à Laigle¹. Le lendemain il alla à Tubœuf², et, au mépris du roi de France, il fit entrer dans Verneuil³ des chevaliers, des sergents et des arbalétriers, qui le défendirent vaillamment. Jusqu'à ce moment Verneuil avait été défendu par sire Guillaume de Mortemer⁴, qui s'y était bravement comporté, étant nuit et jour aux créneaux, d'où il faisait tirer des carreaux enflammés sur l'ost du roi de France. Sire Pierre de la Rivière sortait souvent du château, et, monté sur un cheval de Lombardie, allait à Tubœuf auprès du roi et savait rentrer au château sans se laisser prendre [10490].

Le roi, qui était fort habile, fit tant qu'il ferma les passages par où les vivres arrivaient au roi de France, et par suite celui-ci dut lever le siège⁵. Il n'était pas encore bien loin que le roi Richard entra dans Verneuil lance baissée. Jamais on ne vit joie comparable à celle que firent les défenseurs du château

1. Orne, arr. de Mortagne, à une vingtaine de kilomètres au sud de Chambrais.

2. Canton de Laigle, sur la route qui mène à Verneuil. — Ces mouvements de Richard ne sont point mentionnés ailleurs.

3. Verneuil-sur-Avre, arr. d'Évreux.

4. Mortemer, Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel. Guillaume de Mortemer était gardien (*custos*) du château de Verneuil (*Stapleton, Magni rot. Scacc. Norm.*, II, 1j). En 1202, il était bailli de la Londe (cant. d'Elbeuf) et de Caux et de plus l'un des connétables du château d'Arques (*ibid.*, cclx; *Rot. litt. pat.*, I, 22). On verra plus loin (v. 12052) qu'il défendit Arques contre Philippe-Auguste. Il figure en un grand nombre d'actes au temps de Richard et de son successeur (*ibid.*, xxxv, xxxvij, lv, etc.). En 1204, il devint homme du roi de France et figure en cette qualité dans un acte de 1205 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 961; Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 785). Son sceau, appendu à cet acte, est décrit dans l'*Inventaire des sceaux* de Douet d'Arcq sous le n° 2987. En 1214, il combattit à Bouvines aux côtés de Philippe-Auguste (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 184; éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 272). L'année suivante il obtint du roi Jean un sauf-conduit pour aller en pèlerinage en Angleterre à Saint-Edmond et au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry.

5. D'après les historiens, soit français soit anglais, c'est à la nouvelle de l'occupation d'Évreux par le comte Jean (voy. la note 2 de la p. suivante) que le roi de France aurait levé le siège de Verneuil le 28 mai (Rog. de Howden, III, 252; Raoul de Dicet, II, 115).

et Richard lorsqu'ils se rencontrèrent. Le roi ne cessait de les baiser un à un et de leur faire des promesses. Son armée s'accrut alors à tel point que plus de vingt mille de ses gens durent se loger hors la ville. Il divisa l'ost en deux parties et se dirigea vers Beaumont-le-Roger¹ [10515].

Le comte Jean mit le siège devant Èvreux, qu'il prit le lendemain de son arrivée². Quand Richard eut pris Beaumont, qui s'était soulevé contre lui, il fit brûler et abattre la tour³. Puis il se rendit à Èvreux [10525] et mit garnison dans le château. De là il s'en vint à Pont-de-l'Arche, dont il fit promptement refaire le pont; sous Elbeuf, en aval, il fortifia la roche d'Orival⁴. Ensuite il alla à Vaudreuil⁵ [10534], où le roi de France vint d'un autre côté. Ils convinrent d'une entrevue, mais les Français firent une chose indigne, car, tandis que les rois conféraient, ils continuèrent à miner le château jusqu'à ce qu'ils l'eurent abattu. Ce fut une trahison courarde. Quand le roi entendit le mur s'écrouler, il jura « par les jambes Dieu » qu'il y aurait encore à cette occasion des selles renversées⁶ [10546].

1. Eure, arr. de Bernai.

2. Guill. Le Breton rapporte que le comte Jean aurait pris la ville en trahison et fait massacrer ses défenseurs (*Chron.*, § 72; *Phil.*, IV, 460 et suiv.). Rigord (§ 96) parle de la prise d'Èvreux par les Normands et du massacre d'une partie de ses défenseurs, mais ne fait aucune mention de la trahison reprochée au comte Jean par Guill. Le Breton.

3. « Interea Ricardus... Bellum Montem, castrum videlicet munitissimum super fluvium Ridulam situm, recuperavit et quasdam alius munitiones » (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 74; cf. *Phil.*, IV, 526). La prise de Beaumont-le-Roger par Richard eut lieu en juin 1194.

4. Cant. d'Elbeuf, à quelques kilomètres en aval de cette ville, sur la rive gauche de la Seine.

5. Localité formant actuellement deux paroisses et deux communes : Notre-Dame-du-Vaudreuil et Saint-Cyr-du-Vaudreuil, sur la rive gauche de l'Eure, dans le canton de Pont-de-l'Arche.

6. Cf. Rog. de Howden, III, 301 : « Quadam die ante subversionem castelli de Valle Rodoli, prædicti reges venerunt ad colloquium prope castellum illud, et dum colloquerentur cecidit magna pars murorum castelli per sufflores regis Franciæ. Quod rex Angliæ videns, relicto colloquio, impetum fecit in exercitum regis Franciæ, et rex Franciæ cum suis versus est in fugam... » Les historiens français placent cette destruction après l'expiration de la trêve qui avait été conclue pour un an le 23 juillet 1194, ce qui enlève à l'affaire le caractère qui lui est ici assigné. Ce qui

Le roi de France parti, Richard se mit à réparer le château. Il reçut de nombreux renforts d'Angleterre, de Gascogne, de Poitou, du Maine, d'Anjou et d'ailleurs. Alors commença la grande guerre où les Français eurent le dessous. Il fit tant qu'il ne tarda pas à recouvrer une grande partie de ses châteaux. Ce serait trop long à conter par le menu, mais il est juste qu'on entende comment il fit à Portejoie¹ le pont par lequel ses gens passèrent outre-Seine et comment il fortifia l'île d'Andeli, d'où il commandait toute la marche², et comment les deux armées se trouvèrent près l'une de l'autre à Vendôme³ [10582]. Le roi de France, ayant appris que le roi d'Angleterre se préparait à le jeter hors de sa terre, s'empessa de s'en aller sans avertir ses gens. Ceux-ci le voyant partir en firent autant. Nos gens s'armèrent et se mirent à leur poursuite. Le roi Richard commanda au Maréchal de veiller sur sa propre personne et d'empêcher les hommes de courir en désordre⁴. Puis il chargea lui-même à

paraît certain c'est que le démantèlement de Vaudreuil par Philippe-Auguste eut lieu en juillet 1195 (Rigord, § 102). Un an avant le roi de France avait fait lever le siège mis devant Vaudreuil par le comte Jean et le comte d'Arundel (Rigord, § 100). Le poème aura confondu les deux affaires.

1. Cant. de Pont-de-l'Arche, rive gauche de la Seine.

2. Selon les historiens français (Guill. Le Breton, *Chron.*, § 111; *Phil.*, V, 70 et suiv.), c'est en temps de trêve et en violant les conventions de cette trêve que Richard aurait établi sur la Seine, non pas un seul pont, mais plusieurs pour passer de la rive gauche aux îles et de là sur la rive droite et fortifier l'île d'Andeli. Il y a dans les *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, 310, des comptes relatifs à ces ponts. Voy. les notes de M. Delaborde sur Guill. Le Breton, I, 208, note 4. Quant à la construction d'un fort dans l'île d'Andeli, elle eut lieu en 1196 (Delaborde, *ibid.*, note 2; cf. Rog. de Howden, IV, 14).

3. La chronologie de notre auteur laisse à désirer. L'affaire dont il va parler est celle de Freteval (arr. de Vendôme, cant. de Morée) où Philippe-Auguste fut battu et perdit son trésor et ses archives; voy. pour plus de détails Rog. de Howden, III, 255-6. Elle eut lieu au commencement de juillet 1194, probablement le 3 (Delaborde, note sur le § 100 de Rigord), bien avant la fortification de l'île d'Andeli.

4. L'auteur définit mal la mission du Maréchal qui consistait, comme on va le voir, à commander un corps de soutien destiné à servir de réserve pour le cas où les Français auraient fait un retour offensif contre les Anglais qui les poursuivaient.

la tête de ses escadrons. On aurait peine à conter le riche butin dont les Français les gratifièrent, pavillons, étoffes d'écarlate et de soie, vaisselle, argent monnayé, chevaux, palefrois, etc. Mais je vous assure que le Maréchal ni les siens ne songèrent pas au gain, s'occupant uniquement de garder l'ost. A son retour de la poursuite, le roi rencontra le Maréchal, et l'engagea à revenir sur ses pas. « Car, » dit-il, « je vois bien que ceux qui fuient¹ n'ont pas envie de faire volte-face. — Je ne retournerai pas encore, » répondit le Maréchal, « car nos gens sont encore en chasse², et si nous retournions, les Français qui ne vous aiment guère pourraient bien se jeter sur eux. » Il attendit donc que tous les coureurs fussent revenus, et, les ayant fait mettre devant lui, il chevaucha derrière eux, faisant l'arrière-garde [40662].

Le soir, chacun se vantait de son butin et de ses exploits. « Le Maréchal l'a mieux fait que vous tous, » dit le roi. « C'est lui qui nous eût secourus au besoin, et c'est pourquoi j'estime qu'il a fait plus que nous tous. Quand on a une bonne réserve, on ne craint pas ses ennemis » [40676].

Après ces événements, le roi partit de Normandie pour aller assiéger Vierzon³, où il fit un butin considérable. On sait qui y entra le premier. Le Maréchal y fut avec lui. Le roi Richard l'envoya au comte de Flandres⁴, au comte Renaut de Boulogne, fils du comte de Dammartin, qui devinrent ses hommes, ayant à se plaindre de l'orgueil du roi de France⁵.

1. Les Français.

2. Cherchant à faire des prisonniers ou du butin. On voit que le Maréchal était à la tête d'une troupe de soutien.

3. Ch.-l. de cant., arr. de Bourges. Cet événement eut lieu vers la fin de juin 1196; voy. Rigord, § 113; G. Le Breton, *Phil.*, V, 83. — Il est à remarquer que l'auteur ne dit à peu près rien de ce que fit le Maréchal en 1195 et en 1196. Nous savons qu'il était en Angleterre au printemps de 1196, car il assista, le 6 avril de cette année, à un accord conclu devant la cour du roi siégeant à Westminster (*Pedes finium*, dans *Pipe Roll Soc.*, t. XVII, n° 124).

4. Cette mission n'est point mentionnée ailleurs.

5. Cf. Rigord, § 115, et Rog. de Howden, IV, 19, 20. Ce dernier dit que par ses libéralités le roi Richard avait attiré à lui les plus puissants seigneurs de France, ce dont nous avons la preuve par Renaut de Boulogne, qui reçut en effet, en 1197, des dons importants du roi d'Angle-

Celui-ci en fut très affligé¹. Il eut une entrevue avec le roi d'Angleterre entre Vernon et Boutavant² [40703]. Le roi d'Angleterre s'y rendit accompagné des comtes de Boulogne et de Flandre. Le roi de France s'en montra fort irrité. « Sire, » dit-il à Richard, « où menez-vous ces gens-là? C'est avec vous » seul que j'ai pris rendez-vous. — Sire, » répondit le roi d'Angleterre, « vous leur enlevez leur terre aussi bien qu'à moi. Ils » sont mes empris³, et sachez bien que vous aurez la guerre » tant que vous nous prendrez nos terres. » Le roi de France partit plein de colère⁴. De leur côté, les deux comtes prirent congé du roi Richard et s'en allèrent en leur terre, pour se préparer à la guerre [40744].

terre (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, xv, cxxxiii). Le traité d'alliance entre Richard et le comte de Flandres est de juillet 1197; il est imprimé dans Rymer, *Fœdera*, I, 67-8 (éd. Holmes, I, 30). Le comte de Flandres était venu en Normandie à cette occasion; voy. Stapleton, *Magni rot. Scacc.*, II, lxxiiij.

1. Non sans raison, car l'année précédente, en juin 1196, le comte de Flandre et le comte de Boulogne s'étaient engagés à aider Philippe-Auguste envers et contre tous (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n^{os} 497 et 499).

2. Boutavant est un fort que Richard avait élevé dans l'Île-aux-Bœufs, entre les Andelis et Vernon, selon Le Prevost, *Dict. des anc. noms de lieux du dép. de l'Eure*, p. 67, dont l'opinion a été adoptée par le marquis de Blosseville dans son *Dict. topogr. de l'Eure*. Mais, d'après Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, I, xliij, ccxxij, ce château aurait été construit sur le territoire de Portmort (cant. des Andelis), par conséquent sur la rive droite de la Seine et à peu de distance de l'Île-aux-Bœufs. Il fut détruit en 1202 par Philippe-Auguste (Rigord, § 138).

3. Cf., sur le sens de ce mot, ci-dessus, p. 113, note 3.

4. Il est assez difficile de savoir si l'entrevue des deux rois eut lieu dans les circonstances ici indiquées. Ni Rigord ni G. Le Breton n'en parlent. Quant à Rog. de Howden, il la conte tout autrement. Selon cet historien, le comte de Flandres avait mis le siège devant Arras. Philippe-Auguste étant venu au secours de cette ville à la tête d'une armée, le comte s'était retiré. Le roi lui avait alors demandé de quitter le parti de Richard, ce à quoi le comte s'était refusé. A cette occasion aurait eu lieu l'entrevue des deux rois, qui est ainsi rapportée : « Et quia comes » « Flandriæ contra pactum quod cum rege Angliæ fecerat venire noluit, » « cepit colloquium inter regem Franciæ et regem Angliæ, feria quarta » « post festum Exaltationis Sanctæ Crucis (17 septembre), inter Gwaillon » « (Gaillon) et Andeli » (IV, 21). Rien sur l'entrevue même.

Le roi d'Angleterre choisit parmi ses meilleurs chevaliers ceux qu'il voulait envoyer aux comtes¹. Il désigna en premier lieu Guillaume le Maréchal, qui ne se faisait jamais prier quand il s'agissait d'une entreprise utile, Pierre de Préaux² vaillant chevalier, sire Alain Basset³ et sire Jean le Maréchal⁴ [10763]. Les comtes les reçurent à grande joie. Le comte de Flandre se mit en marche à la tête d'une grande armée, et menant avec lui ses frères communes, pour reprendre un château⁵ que lui avait enlevé celui qui savait l'art d'acquérir facilement les châteaux⁶. Le roi de France partit aussitôt avec des troupes nombreuses pour aller au secours de la place. Le comte tint conseil avec ses barons. Ceux du pays furent d'avis de faire des lices avec les chars que les gens des communes avaient amenés en grand nombre. On mettrait au dedans les gens des communes, et les chevaliers iraient au dehors jouter avec le roi de France à la grâce de Dieu [10810].

1. Il n'est pas nécessaire de supposer une lacune entre cet alinéa et le précédent (voir t. I, note du v. 10744) : Richard envoie aux comtes de Flandre et de Boulogne quelques-uns de ses hommes les plus sûrs pour les aider à résister au roi de France.

2. Voy. ci-dessus, p. 59, note 1.

3. Alain Basset fut un des fidèles du roi Jean. Il figure comme témoin dans plusieurs actes importants, notamment dans le traité avec le comte de Flandre, ci-dessus mentionné, p. 141, note 5 (voy. Stapleton, *Magni rot. Scacc.*, II, lxxiv, note) et parmi les témoins de la réédition de la Grande Charte, en 1216 (Stubbs, *Select charters*, 4^e éd., p. 340; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, n° 1194). Il se distingua à la bataille de Lincoln (ci-après, v. 16821). Il fut un de ceux qui, en 1220, furent envoyés au roi de France pour obtenir une prolongation de trêve (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 207). De 1217 à 1229, il remplit les fonctions de sheriff du comté de Rutland. Il mourut vers le mois d'octobre 1232. Voy. Edw. Foss, *The Judges of England*, II, 218-8, et le *Dictionary of nat. Biography*. Il avait deux frères, Gilbert et Thomas, dont le second est nommé plus loin dans le poème.

4. Le fils aîné de Jean le Maréchal, dont la mort a été contée plus haut (p. 132), par conséquent le neveu du héros du poème. Il fut créé Maréchal d'Irlande en 1207 (Sweetman, *Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 353). Il mourut en 1234.

5. Ce château n'étant pas désigné par son nom, et les circonstances qui suivent ne nous étant pas connues d'ailleurs, nous ne pouvons savoir s'il s'agit d'Arras ou de quelque autre ville fortifiée.

6. L'auteur veut peut-être dire par là que Philippe-Auguste avait coutume d'acheter ceux à qui la garde des châteaux était confiée.

Le Maréchal fut d'un avis contraire. Il lui parut que ce serait faiblesse d'agir ainsi. Par lui, il ne compterait ni sur les communes ni sur aucune fortification, mais on irait livrer bataille en plein champ, sans pensée de retraite. On rangerait les chars devant la ville pour empêcher les assiégés de sortir et d'attaquer les communes, et le lendemain on se présenterait en ordre de bataille pour attendre l'ennemi en plein champ [10840].

Tous les hauts hommes qui se trouvaient là donnèrent leur assentiment à l'avis du Maréchal et le louèrent grandement. Ce fut un grand honneur pour lui, qui n'était pas de leur terre [10852].

Le lendemain, selon ce qui avait été décidé sur l'avis du Maréchal, les chevaliers en armes et les communes sortirent¹, prêts à livrer bataille. Le roi de France, apprenant par ses espions que l'ost de Flandre lui offrait le combat, en fut très ennuyé. Il rassembla son conseil et, suivant l'avis qui lui fut donné, il battit en retraite en homme sage. Ce fut pour l'ost de Flandre une grande joie. On délibéra en conseil d'envoyer des messagers au roi d'Angleterre pour lui annoncer l'état des choses. On fit choix de Jean le Maréchal, qu'on accompagna jusqu'à la mer². Jean voyagea par mer et par terre et finit par atteindre le roi Richard, qu'il trouva en la marche de France le lendemain du jour où il avait pris Courcelles³ [10909]. On sait que cet événement eut lieu à la Saint-Pierre engoule-aout⁴. Jean le Maréchal annonça au roi comment le roi de France s'était retiré sans se faire prier. Le lendemain de la Saint-Pierre⁵,

1. Du camp retranché, selon toute vraisemblance.

2. Il n'est plus question de Guillaume le Maréchal depuis le conseil de guerre conté plus haut jusqu'à la prise de Milli (v. 11123 et suiv.). Cependant il était revenu auprès du roi dès le 15 juin au moins, car il est à cette date témoin d'une charte de Richard donnée au château de la Roche-d'Andeli (Round, *Ancient charters*, n° 66, *Pipe roll Soc.*, t. X). — Le 22 août, il est témoin d'une autre charte royale donnée à la Roche-d'Orival (*ibid.*, n° 68).

3. Courcelles-lez-Gisors, Oise, cant. de Chaumont.

4. Cette date (1^{er} août) ne paraît pas exacte; Rigord (§ 122) fixe la prise de Courcelles à la veille de la Saint-Michel, c'est-à-dire au 28 septembre, et Rog. de Howden (IV, 55) au dimanche 27 septembre.

5. Le combat de Gisors que le poète va conter eut lieu en effet le lendemain de la prise de Courcelles, mais, par conséquent (voir la note précédente), à la fin de septembre : le 28, selon Rog. de Howden.

Richard apprit avec joie que le roi de France chevauchait en hâte vers Gisors [10928]. Il s'empessa de monter à cheval avec ses gens; il passa la rivière¹ sous Dangu² et envoya en reconnaissance Marcadé³ et sire Hugue de Corni⁴, chevalier sage et hardi qui connaissait bien le pays, car il y était né [10938].

Après un examen superficiel, Marcadé revint dire à Richard que le roi de France chevauchait vers Gisors à la tête d'une armée considérable. Mais Hugues de Corni dit qu'à son estime la troupe ennemie n'était pas nombreuse, et il exhorta le roi à l'attaquer. Richard les fit retourner vers le gué avec Jean de Préaux, homme preux et vaillant, et galopa vers une hauteur, d'où il reconnut l'ost du roi de France. Il n'en fit pas grand cas et appela ses hommes, qui se hâtèrent de venir à lui. Sans attendre que tout son monde fût réuni, il commanda la charge, et lui-même courut sur eux comme le lion affamé sur sa proie. Les Français furent déconfits, mis en déroute et beaucoup restèrent prisonniers. Sans la grande poussière qu'il faisait, car c'était en été, et sans le destin, qui ne permet pas ce qui ne doit pas être⁵, le roi de France eût été pris. Il fut pourchassé jusqu'à Gisors, où il trouva un refuge [11023].

Parmi les prisonniers, il y eut beaucoup des chevaliers français les plus renommés. On sait assez ce qui arrive en pareil cas : quand arrive la déconfiture, les plus vaillants sont derrière; les autres, prenant soin de leur propre personne, s'en-

1. L'Epte.

2. Arr. des Andelis, cant. de Gisors.

3. C'est la forme adoptée par le poète; *Marcadé* rime avec *Dé* (v. 11265). La vraie forme est *Mercadier*, en latin *Mercaderius*. C'était un routier célèbre qui fut longtemps au service de Richard et le suivit de près dans la tombe. Voy. le mémoire que Gérard lui a consacré, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1^{re} série, III, 417 et suiv.

4. Corni est une petite commune du canton des Andelis.

5. L'idée païenne que nul ne peut échapper à sa destinée est courante au moyen âge : *Mas so qu'es a venir no pot om pas muder* (*Chanson de la crois. albig.*, v. 2481), et dans le roman de Jaufré (v. 6761) : *Qui pot s'aventura fugir?* De même dans Ciperis de Vigneaux, cité par Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 259 :

Ce qui doit advenir, on ne puet nullement
Destourner qu'il n'advienne, ce dit on bien souvent.

furent le cou tendu. Il arriva que le roi de France tomba dans un gué. Un sien clerc, fils de Guillaume de Mello¹, le releva, aidé d'autres, qui vinrent finalement à son secours² [11038].

1. Guillaume de Mello était frère de Dreu de Mello, sur lequel voy. plus haut, p. 88, note 1. Il est ainsi qualifié dans un acte de 1216 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1641). Il avait pris part à la croisade de 1190 (Rigord, §§ 56, 72; Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*, vv. 4541, 6185; Rog. de Howden, III, 123). Nous le retrouverons mentionné plus loin (v. 11269). Nous n'avons pas d'informations sur le clerc, fils de Guillaume de Mello, qui repêcha le roi Philippe, mais un *Guillelmus de Merloto juvenis*, probablement son frère, fut fait prisonnier dans ce combat (Rigord, § 122).

2. Nous avons sur le combat de Gisors des renseignements de sources diverses qui se contredisent sur des points importants. Selon les historiens français, Philippe-Auguste se serait trouvé, à l'improviste, en face d'une armée anglaise très supérieure en nombre et aurait dû se frayer, les armes à la main, un passage jusqu'à Gisors, en laissant toutefois un grand nombre des siens aux mains de l'ennemi (Rigord, § 122; Guill. Le Breton, *Chron.*, § 93). Dans la Philippide, (V, 365), Guill. Le Breton affirme que le roi de France venait de licencier une partie de son armée. Ces historiens ne sont du reste pas d'accord entre eux sur l'évaluation des forces dont Philippe-Auguste disposait. Le récit du *Ménestrel de Reims* (éd. de Wailly, §§ 109-114) est à peine historique, cependant il confirme, ce que l'on sait d'ailleurs, que les Français furent surpris dans leur marche et eurent à peine le temps de se mettre en défense. L'assertion du *Ménestrel*, que le roi de France se serait enfui vers Gisors, faisant revêtir ses armes à Alain de Rouci, qui fut fait prisonnier, n'est pas non plus dénuée de vraisemblance, d'autant plus qu'Alain de Rouci fut en effet pris par les Anglais (Rigord, § 122). Les historiens anglais (Rog. de Howden, Raoul de Coggeshall) sont plus précis. Ils ont fait usage d'une lettre circulaire, adressée par Richard en Angleterre, qui donnait des détails exacts et notamment la liste des prisonniers; voy. la note suivante. Rog. de Howden conte, de même que le poème, mais en précisant le lieu, que Philippe faillit se noyer dans l'Epte (IV, 56) : « Cum ascendisset pontem villæ de Gysorz, fractus est pons pro multitudine intransantium, et ipse rex Francie cecidit in rivera de Ethe, et bibit ex ea, et, nisi celerius extraheretur, submersus in ea fuisset. » Quant à la date, on a vu que le poète plaçait le combat de Gisors au 2 août, mais il est difficile de savoir si, dans sa pensée, ce jour appartient à l'année 1197 ou à l'année 1198. Rigord et Rog. de Howden sont d'accord pour fixer cet événement à la fin de septembre 1198 (ci-dessus, p. 144, notes 4 et 5), et il est difficile de révoquer en doute leur témoignage; cependant on verra plus loin (p. 148, note) que cette date soulève quelques difficultés.

Une fois tiré de l'eau, le roi de France ne resta pas dans Gisors, bien que ce fût un fort château, de peur d'y être assiégé. Quand le renard se laisse terrer, il n'est pas sûr de pouvoir s'échapper. Aussi le roi Philippe s'empessa-t-il de rentrer en France. Le roi Richard retourna avec sa gent à la Roche-d'Andeli, menant avec lui comme prisonniers quatre-vingt-onze des chevaliers du roi de France¹, sans parler des gens de moindre importance. Depuis lors, en toutes les guerres, trente des nôtres n'hésitaient pas à courir sur quarante Français, et il n'en avait pas été ainsi auparavant² [41068]. C'est que les hommes qui ont un bon seigneur gagnent en prouesse et en valeur. Le roi Richard élevait les bons et rabaisait les mauvais. Puisse le roi Henri³ faire de même, inspirant aux siens vaillance et hardiesse, afin de recouvrer un jour ce qui est sien et leur [44084]!

La guerre continua après l'affaire de Gisors. Elle dura longtemps et dure encore, mais je ne puis en conter toutes les aventures une à une, et ce n'est pas de mon sujet. Le roi était à Gournai [44406]. Il donna ordre à ses hommes, chevaliers, sergents, routiers de se rassembler à Gerberoi⁴. Puis il chevaucha vers Milli⁵; tandis que Marcadé se dirigeait sur Semilli⁶,

1. Richard, écrivant de Dangu le 30 sept. (sans date d'année) à l'évêque de Durham, fixe à cent le nombre des prisonniers. Il joint à sa lettre les noms des principaux d'entre eux : « Quorum nomina majorum vobis mitimus, et aliorum vobis mittemus cum eos viderimus, quia Marchadeus habuit usque ad .xxx. quos non vidimus. » C'est cette première liste, peut-être la seule qui ait été dressée, que Rog. de Howden a introduite dans son récit (IV, 56). Elle contient quarante-trois noms, entre lesquels figurent quelques-uns des chevaliers mentionnés en d'autres occasions par notre poème, à savoir : *Petrus Lieschans* (le Pierre de Leschans sur lequel voy. ci-dessus, p. 47, note 1), *Theobaldus de Walangugardun* (ci-dessus, p. 53, note 4), *Willelmus de Merlou* (voyez la note précédente). Guill. Le Breton évalue le nombre des chevaliers faits prisonniers à 90 (*Chron.*, § 93), ou 92 (*Phil.*, V, 428), *l'Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 89) à 96 ou 95 (selon les manuscrits). La concordance entre ces chiffres est remarquable.

2. En plus d'un endroit, l'auteur a constaté la supériorité qu'on reconnaissait aux Français; voy. ci-dessus, pp. 37 et 52.

3. Henri III. L'auteur a déjà exprimé le même souhait (ci-dessus, p. 38).

4. Arr. de Beauvais, cant. de Songeons.

5. Arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit.

6. *Semilli* paraît être un nom corrompu (car il ne peut s'agir de Saint-

Richard attaqua Milli à l'improviste. Les assiégés se défendirent de leur mieux, repoussant les assaillants avec des pieux, des carreaux, des fourches, des fléaux. Ils renversèrent dans le fossé une échelle chargée de chevaliers et de sergents, qui presque tous furent blessés ou estropiés. Un chevalier de Galles, sire Gautier de Kidomore¹ [11452], y eut la cuisse brisée. Les

Pierre de Semilli, Manche). Il ne manque pas, dans cette région, de noms en *i* qui pourraient prendre place ici (par exemple *Savignt*, Savignies, cant. de Beauvais). Mais ce passage soulève d'autres difficultés. Ici l'auteur distingue deux expéditions; l'une, dirigée par le roi Richard, aboutit à la prise de Milli, l'autre, conduite par le routier Marcadé, au cours de laquelle, comme on le verra plus loin (p. 150), l'évêque de Beauvais et Guill. de Mello sont faits prisonniers. Chez Rog. de Howden (IV, 16), ces deux expéditions sont conduites par le comte Jean et par Marcadé (le roi Richard n'y figure pas), et elles sont placées à l'année 1196, au 14 des calendes de juin, *feria secunda*. Mais, comme on l'a déjà remarqué (Brial, *Histor. de France*, XVII, 579; Géraud, *Bibl. de l'École des chartes*, III, 428, n. 3), c'est en 1197 que le 14 des calendes de juin (19 mai) tomba un lundi; en 1196, c'était un dimanche. Il est donc certain que Rog. de Howden a mal placé le paragraphe relatif à cette affaire. D'ailleurs, la prise de l'évêque de Beauvais et de G. de Mello est correctement placée au 14 des calendes de juin 1197 par R. de Dicet (II, 152). Rigord (§ 123), sans donner de date précise, place cet événement en 1198, erreur relevée par M. Delaborde, p. 143. Le même historien, dans son récit qui est très sommaire, s'écarte à la fois de Rog. de Howden et de notre poème, mais plus du premier que du second. Selon lui, il n'y aurait eu qu'une seule expédition, conduite par Richard accompagné de Marcadé et de ses routiers; il ne fait point mention du comte Jean. Une dernière question que soulève ce passage est de savoir si l'expédition, unique ou double, qui aboutit à la prise de Milli et à la capture de l'évêque de Beauvais, eut lieu avant ou après l'affaire de Courcelles et de Gisors. Selon notre poème, d'accord sur ce point avec Rigord, elle est postérieure; selon Rog. de Howden et R. de Dicet, elle est antérieure. Si l'on admet la première hypothèse et si l'on tient pour assuré que l'évêque de Beauvais fut fait prisonnier le 19 mai 1197, il faut de toute nécessité reporter à une date antérieure la prise de Courcelles et le combat de Gisors que Rigord et Rog. de Howden placent à la fin de septembre 1198. De plus, quel que soit l'ordre dans lequel se sont produits ces deux faits de guerre, il semble difficile de placer à la fin de septembre 1198 l'affaire de Courcelles et de Gisors, s'il est vrai, comme l'assure le poète d'accord avec Roger de Wendover (voir plus loin, p. 152, note), que, dès le mois d'août de la même année, le roi de France négociait afin d'obtenir une trêve par l'entremise de la cour de Rome.

1. Probablement le même qu'un chevalier gallois appelé Gautier d'Es-

assaillants commencèrent à se retirer. Mais un chevalier flamand, sire Gui de la Bruyère, était resté sur une échelle. Les défenseurs de la ville le tenaient par le cou avec une fourche, de sorte qu'il ne pouvait s'aider d'aucune de ses mains. Le Maréchal se tenait, tout armé, sur la douve du fossé. Il fut saisi de pitié en voyant la pénible situation de ce chevalier, et, sautant dans le fossé, il grimpa du côté opposé, l'épée à la main. Arrivé à l'échelle, il se mit à frapper à droite et à gauche de tels coups sur ceux qui tenaient le chevalier et voulaient le tuer qu'ils s'enfuirent et lui abandonnèrent le créneau. Le roi, ayant vu le Maréchal monter à l'assaut, voulut l'imiter, mais les hauts hommes qui étaient présents l'en empêchèrent. Le Maréchal une fois entré, nos gens reprirent ardeur et crièrent ensemble : « Le château est pris : courons aider le Maréchal ! » et ils coururent assaillir les créneaux. Ce jeu ne plut pas à sire Guillaume de Monceaux [11206], le connétable du château, qui courut droit au Maréchal. Mais celui-ci, qui s'était délivré de ses autres adversaires, lui donna un tel coup qu'il lui fendit le heaume et la coiffe et lui entama la chair. Guillaume de Monceaux tomba tout étourdi et incapable de se mouvoir. Le Maréchal, qui était lassé et avait fait plus que sa part, s'assit sur lui pour le garder. Les autres entrèrent à sa suite et le roi avec eux. Les assiégeants firent un butin considérable et les assiégés perdirent tout. Le roi eut pour sa part, comme il le devait, le château et l'approvisionnement. Le Maréchal vint à lui, tenant par la main le chevalier qu'il avait pris. « Voici, » lui dit-il, « un prisonnier que je vous amène ¹. — Sire Maréchal, » dit le roi, « il ne convient pas à un homme de votre importance de se risquer en de telles entreprises. Laissez cela aux jeunes bachelières qui ont à faire leur carrière. Quant au chevalier que vous avez pris, fût-il d'une valeur cent fois plus grande, je vous le donne; vous l'avez bien mérité. Je vous en fais gardien et maître. » Le Maréchal l'en remercia ² [11264].

udemore, dont le passage par Barfleur est signalé en 1180 (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, I, clxxv).

1. On a vu plus haut (p. 107) le Maréchal présenter de même à Henri II un prisonnier qu'il venait de faire.

2. Tous ces détails sur la prise de Milli sont nouveaux.

Sur ces entrefaites arriva Marcadé, qui avait eu la chance de prendre ce jour-là l'évêque de Beauvais et avec lui sire Guillaume de Mello¹. Il y avait nombre d'autres prisonniers que les routiers menaient liés ensemble, la hart au cou, comme des levriers en laisse. Il y en avait tant dans la ville qu'on ne savait où poser le pied. Marcadé présenta au roi son évêque, qui lui avait fait une guerre acharnée et souvent lui avait ravagé sa terre. Le roi en eut grande joie, car sachez que c'était un des hommes qu'il haïssait le plus. Il le lui fit bien voir, car il le mit en dure prison². L'ost était dans la joie, tant pour les prisonniers que pour la prise du château. Certains dirent que c'était une faute de ne pas prendre Beauvais, maintenant sans défense³. Le roi calma leur impatience et revint à Gournai, où il fit le partage de ce butin [11305].

La guerre dura tant que le roi fut en vie⁴. Les Français lui voulaient du mal, mais ils ne réussirent pas à prendre le dessus, malgré leurs efforts répétés. La guerre dura si longtemps, avec des chances diverses, que le roi de France se fatigua, car tout ce qu'il dépensait était en pure perte. Le roi Richard le tenait si court qu'il ne savait comment se retourner : toujours il le trouvait devant lui. Les Français finirent par en avoir

1. Le père ou le fils? L'un et l'autre, selon Rog. de Howden (IV, 16) : « Willelmus de Merlou et filius ejus. » On a vu plus haut (p. 146, n. 1) que, selon Rigord (§ 122), le fils, « Guillelmus de Merloto *juvenis*, » aurait été pris antérieurement à Courcelles. Mais la question est précisément de savoir si l'affaire de Courcelles est antérieure ou postérieure à la capture de l'évêque de Beauvais et de Guillaume de Mello; voy. ci-dessus, p. 148, note.

2. Il paraît en effet que Richard traita l'évêque avec beaucoup de dureté. Des réclamations furent adressées par de hauts dignitaires ecclésiastiques (voy. les lettres publiées par M. Wattenbach, *Neues Archiv*, VI, 173 et suiv.), et la cour de Rome intervint sans succès. On trouvera plus loin (p. 154) un dernier écho de ces réclamations dans la tentative faite en faveur de l'évêque par le cardinal Pierre de Capoue lors de son entrevue avec Richard.

3. Parce que l'évêque était prisonnier de Richard.

4. Les vers 11311-11726 ont été publiés par avance dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1882, p. 252 et suiv. A cette occasion, j'ai fait ressortir l'importance de ce morceau qui, sans parler de son mérite littéraire, révèle plusieurs faits inconnus d'ailleurs.

assez, et beaucoup se rendirent au roi Richard, dont le roi de France eut grand ennui¹. Finalement, il manda secrètement ses barons pour prendre conseil. On lui dit : « Si vous ne traitez par l'intermédiaire de la cour de Rome, vous ne vous en tirerez pas » [11354].

Le roi de France était fin et plus rusé qu'un renard. Il comprit bien qu'il n'y avait rien autre à faire. Il appela un de ses clercs et lui bailla les reliques sans lesquelles à Rome on ne réussit point, car toujours il convient d'oindre les paumes à la cour de Rome. Il n'est pas besoin d'y chanter d'autres psaumes. Les reliques de saint Rufin et de saint Albin, qui sont des bons martyrs de Rome, y ont grande puissance². Autrement, tout

1. Richard avait acheté le concours de plusieurs des principaux vaisseaux de Philippe-Auguste, notamment du comte de Flandre (R. de Dicet, IV, 152, 153, 158; cf. Rymer, I, 67-8).

2. Il y a ici un jeu de mots qui a eu le plus grand succès au moyen âge. Saint Rufin et saint Albin personnifient l'or rouge et l'argent blanc. On disait plaisamment dès le XII^e siècle :

Presulis Albini seu martyris ossa Rufini
Rome quisquis habet vertere cuncta valet.

Ce distique est cité au commencement du XIII^e siècle dans les sermons sur les épîtres du dimanche de l'Anglais Eude de Cheriton (ms. de Toulouse, n° 252, fol. 169 B), où le copiste a eu soin d'ajouter, à côté d'*Albini*, « scil. sterlingi », et à côté de *Rufini*, « scil. aurei ». On le trouve encore dans la chronique du frère Mineur italien Salimbene (*Giornale storico della letteratura italiana*, I, 416); chez Albert de Beham, archidiacre de Passau (éd. Hoefler, p. 72); dans un manuscrit du XII^e siècle conservé à Munich (*Anzeiger f. Kunde d. deutschen Vorzeit*, année 1873, col. 101); dans un manuscrit du XIII^e siècle conservé à Saint-Omer (*Notices et extraits des mss.*, XXXI, 1^{re} partie, 122). G. Bucheler les a recueillis dans sa *Γνωμολογία* (Coloniæ, 1639, p. 216). La même facétie a été au moyen âge l'objet d'allusions sans nombre. Ainsi dans les *Carmina burana* (p. 15) :

Doctores apostolici
Et judices catholici
Quidam colunt Albinum
Et diligunt Rufinum.

Garnier de Pont-Sainte-Maxence, dans sa vie de Thomas de Cantorbéry (éd. Hippeau, p. 81), emploie dans le même sens les noms de *Sorel* et de *Blanchart* :

Li reis (*Henri II*) ert riches hoem, sages e de grant art.
Sout bien que cardonal sunt penant e Lumbart,

ce que peuvent dire lois ni légistes ne vaut une pomme. Telle est leur coutume, et quiconque n'est pas muni de ce genre de reliques a de la peine à passer leur porte [11372].

Ils¹ décidèrent en consistoire de faire quelque chose pour le roi de France : ils lui enverraient un cardinal qui lui ferait sa besogne bien et sans délai. Celui qui vint eut nom maître Pierre² [11379]; c'était un homme rusé et trompeur et artificieux en son langage. Il avait été à une école où on lui avait appris la manière de tourner les choses sens devant derrière. A son arrivée en France, le cardinal fut reçu avec grandes démonstrations de joie par le roi et par tous ses barons, car on voyait que c'était un homme rusé et habile. Le roi lui fit connaître l'état de ses affaires et se mit entièrement entre ses mains. Le cardinal l'engagea à conclure la paix ou à prendre une longue trêve. Le roi s'en tint à son avis, voyant bien qu'il le fallait [11406].

Il envoya donc au roi d'Angleterre des messagers courtois et

Coveitus sunt d'aveir plus que vilein d'essart.

Li reis ad dons privez, *Sorel* e dant *Blanchart* :

Tost funt del boen malveis e del hardi cuart.

On faisait des plaisanteries du même genre sur saint Marc.

1. Les cardinaux présidés par le pape.

2. Pierre de Capoue. — Rigord (§ 125) et Guillaume Le Breton (*Chron.*, § 95) sont complètement muets sur les démarches faites par le roi Philippe-Auguste auprès de la cour de Rome et laissent croire que l'intervention du pape aurait été spontanée. Roger de Wendover, au contraire, nous dit, comme le poète, que Philippe envoya secrètement des messagers au pape pour lui demander son intercession, afin de pouvoir, une fois libre du côté de Richard, aller délivrer la terre sainte. Il fait aussi allusion aux présents du roi, lorsqu'il dit : « Innocentius... *plus pretio* « *quam precibus inductus*, misit Petrum de Capua cardinalem ut pacem « inter reges memoratos reformaret. » J'ai rapporté en entier, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de France* (1882, pp. 247-8), le récit détaillé de Roger de Wendover concernant ces négociations. — La bulle qui annonce l'arrivée du cardinal est imprimée parmi les lettres d'Innocent III, éd. Migne, I, 310, lib. I, epist. 336 (Potthast, *Regesta*, n° 347), et dans Rog. de Howden, IV, 73). Elle est du 15 août 1198. Cf. les lettres 345 et 351 du même livre d'Innocent III (n°s 348 et 351 de Potthast). D'après Rigord (§ 125), Pierre de Capoue serait arrivé en France aux environs de Noël 1198.

habiles pour lui demander une entrevue entre le Goulet¹ et Vernon [11418]. Le roi Richard y consentit. Il se rendit au Goulet, accompagné de ses barons, n'ayant aucune autre prétention que de ravoïr sa terre [11424].

Le roi Philippe, le rusé, qui savait bien faire l'orgueilleux, ne daigna pas venir à l'entrevue. Il s'en dispensa pour faire l'important. Le roi Richard attendit longtemps et vit bien que Philippe, par outrecuidance, ne viendrait pas. Mais le légat, qui était plein d'artifice et de détours, y vint pour lui. Il était plus jaune que pied d'escoufle. Il fit le saint homme, le bon apôtre, lorsqu'il fut en présence du roi Richard. Il le salua au nom de Dieu et de la cour de Rome, qui avait pour lui l'amour et l'estime dus à un fils de sainte Église, et le roi Richard à son tour le salua respectueusement comme cardinal et père spirituel. « Sire, » dit le cardinal, « je viens de la part du roi de France, qui est, ce me semble, plein de bon vouloir et désirerait vivement faire la paix, si c'est aussi votre désir. — Comment faire une paix durable? Je réclame ce qui m'a été pris; et quand le roi m'aura ressaisi de ma terre, je l'en servirai loyalement et le tiendrai quitte des dommages qu'il m'a causés et du serment qu'il n'a pas tenu de ne faire aucun mal en ma terre ni à mes hommes, lorsqu'il serait revenu en France², jusqu'au quarantième jour après mon retour. Je le tiendrai quitte de tout cela et ne lui en parlerai jamais s'il a vraiment le désir de faire paix. Mais autrement, beau sire, il n'y a pas de paix possible entre nous [11486]. — Sire, » répondit maître Pierre, « je n'oserais pas vous promettre cela. Personne ne pourrait le décider à rendre tout ce qu'il a pris. Son conseil n'en est pas d'avis et ne l'y engagera jamais.

1. Le Goulet, comm. de Saint-Pierre d'Autils, cant. de Vernon. Selon Rog. de Howden (IV, 79-80), il y aurait eu, le jour de la Saint-Hilaire (13 janvier 1199), entre Andeli et Vernon, une entrevue des deux rois, Philippe sur la rive, à cheval, et Richard parlant du bateau sur lequel il était venu. Dans cette entrevue, les deux rois auraient simplement pris jour pour l'entretien dans lequel la trêve fut prise par l'entremise du légat. Mais on va voir que, d'après le poète, le légat ne réussit point à lui tout seul à obtenir cette trêve.

2. Après la croisade.

« — Alors, Dieu vous garde! Il ne tiendra pas ma terre en
 « paix tant que je pourrai monter à cheval; vous pouvez bien
 « l'en assurer. — Ha! sire, » dit le cardinal, « c'est grand
 « péché qu'il y ait si grande guerre entre vous deux. Ce sera la
 « perte de la sainte terre de Jérusalem. Pour Dieu! soyez
 « modéré, afin qu'elle soit reconquise, car, si on n'agit pas,
 « elle sera en mauvais point. Elle ne tardera pas à être prise
 « et dévastée, et la chrétienté sera perdue! » Le roi s'inclina
 et dit : « Si on avait laissé ma terre en paix, s'il ne m'avait
 « pas fallu revenir, toute la terre des Syriens serait délivrée des
 « païens¹. Mais le roi de France a si mal agi envers moi! C'est
 « par son conseil que j'ai été retenu en prison². Il a cherché
 « et cherche encore à me dépouiller de mes biens héréditaires.
 « Mais, s'il plaît à Dieu, il n'y réussira pas » [11524].

Le cardinal aborda un autre sujet : « Sire, écoutez-moi. Ce
 « serait un grand bienfait si une longue trêve pouvait être prise
 « entre vous deux, dans de telles conditions que personne ne
 « fût en perte. — Si on pouvait faire la trêve de façon que je n'y
 « perde rien, j'en serais très désireux, et je la concéderais à tout
 « jamais. Dites en quelle forme. — Sire, » reprit le cardinal,
 « on ne peut pas avoir tout ce qu'on voudrait. Que chacun
 « garde ce qu'il a et que la trêve soit jurée dans ces conditions.
 « — Jamais! » dit le roi, « qu'est-ce que vous dites? Vous
 « revenez sur ce que vous m'avez dit. Il est laid pour un pru-
 « d'homme de se dédire, de mentir, de tricher. Est-ce que vous
 « voulez me mettre dedans³? Il a mes châteaux et ma terre, et
 « vous venez ici me demander de les lui abandonner quitte-
 « ment! Ce n'est pas de mon vivant qu'une pareille trêve sera
 « mise en écrit! — Grâce! pour Dieu, grâce! beau sire, » reprit
 le cardinal; « il devrait bien vous souvenir de la terre d'outre-
 « mer aujourd'hui sans défense. — Je l'aurais bien défendue,
 « quand celui qui maintenant fait ce qu'il peut pour me nuire
 « m'a forcé d'en revenir. Mais, pour que vous ne me croyiez

1. C'est ce que le poète a déjà dit plus haut, vv. 9803 et suiv.

2. Cette accusation repose sur des conjectures assez probables, mais non sur des faits avérés.

3. « Vendre la briche; » expression empruntée à un jeu qui n'existe plus et par conséquent intraduisible. Voy. *briche* au vocabulaire.

« pas trop exigeant, j'accorderai la trêve pour cinq ans, à la
 « condition qu'il aura mes châteaux en gage, mais qu'en dehors
 « il ne tiendra pas un pied de mon héritage [41575]. — Beau
 « sire, je l'accepte dans ces conditions, car on ne peut mieux
 « dire. Mais actuellement la cour de Rome vous requiert de lui
 « rendre un sien homme que vous tenez en votre prison à grand
 « tort et contre droit. — Je le tiens? certes non pas! — Sire,
 « ne vous en défendez pas. C'est l'évêque de Beauvais qui est en
 « la garde de Rome. Il n'est pas permis de retenir ainsi un homme
 « oint et sacré. — Par mon chef! il est bien plutôt désacré et
 « faux chrétien, » dit le roi. « Ce n'est pas comme évêque qu'il
 « a été pris, mais comme chevalier, tout armé, le heaume lacé.
 « Est-ce pour cela que vous êtes venu? Don Couillard¹, vous
 « n'êtes pas habile. Certes, si vous n'étiez chargé d'un message,
 « ce n'est pas la cour de Rome qui vous garantirait d'une raclée
 « que vous pourriez montrer au pape en souvenir de moi! Le
 « pape me croit donc fou? Je sais bien qu'il s'est moqué de
 « moi, quand je le priai de me venir en aide lorsque je fus fait
 « prisonnier, étant au service de Dieu. Il n'a pas daigné s'en
 « occuper². Et voilà qu'il me réclame un brigand, un tyran, un
 « incendiaire qui ne faisait que dévaster ma terre nuit et jour!
 « Fuyez de ci, sire traître, menteur, tricheur, simoniaque.
 « Faites en sorte que je ne vous trouve plus jamais sur mon
 « chemin » [41622]!

Le légat partit sur-le-champ. Il lui tardait d'être dehors, et, pour sa croix, il n'y serait pas retourné; il aurait craint d'y laisser ses génitoires³. Il remonta sur sa bête et courut sans s'arrêter jusqu'au roi de France. Les Français furent tout surpris de le voir arriver si agité. Il dit au roi : « Il n'est pas
 « débonnaire le roi à qui vous avez à faire : il est plus fier
 « qu'un lion. Et cependant je l'avais amené à mes vues, car il
 « avait accordé la trêve pour cinq ans, et il ne restait qu'à

1. Voy. le vocabulaire au mot *coillard*.

2. Il faut pourtant remarquer qu'à l'époque où Richard était prisonnier, Innocent III n'était pas encore pape.

3. La castration était une peine qu'au moyen âge on appliquait fréquemment aux membres du clergé; voy. ma traduction de *Girart de Roussillon*, § 462 et la note, Jordan Fantôme, éd. Fr. Michel, v. 1702, etc.

« échanger la poignée de mains, quand je lui réclamai l'évêque de Beauvais : il devint aussitôt furieux, s'emporta contre moi et me regarda avec de tels yeux que je m'attendais à le voir se jeter sur moi. » Plusieurs des Français se mirent à rire et se dirent l'un à l'autre : « Le roi Richard n'est pas une chèvre; il ne s'effraie pas aisément. Il compte bien venger ses pertes » [11654].

Le roi Richard entra dans sa chambre tout soufflant de colère, comme un sanglier blessé, et fit fermer les huis. Personne n'eût osé frapper à sa porte, lorsque le Maréchal survint, une baguette à la main. Il appela à haute voix et on s'empressa de lui ouvrir. Il dit au roi : « Vous ne devriez pas vous irriter pour si peu. Il en faudrait plutôt rire, car vous avez tout gagné. Vous voyez bien que le roi de France est à bout; qu'il en est réduit à vous demander paix ou trêve. Prenez donc la terre qui nous appartient et laissez-lui les châteaux en gage jusqu'à un autre passage¹. Quand il ne pourra rien tirer de la terre et qu'il lui faudra entretenir les châteaux à ses frais, cela lui semblera aussi dur qu'une guerre. C'est ainsi que les choses se passeront. Je vous garantis qu'ils reviendront demain » [11688].

Le légat fit savoir au roi de France qu'il pourrait obtenir une trêve à condition de tenir les châteaux en gage, mais de laisser la terre au roi Richard. Sinon c'était la guerre. Les barons de France furent d'avis que cette trêve devait être acceptée. Ce fut aussi l'opinion du légat, qui toutefois refusa énergiquement de retourner vers le roi d'Angleterre et demanda qu'on envoyât quelque autre à sa place; il ne voulait pas mourir encore. Le bon archevêque de Reims² s'y rendit accompagné de gens sages. Le roi était en sa chapelle où on lui chantait la messe de la Trinité. Il alla au-devant de l'archevêque. Ils se firent réciproquement bon accueil, et, par l'intervention de l'archevêque, la trêve fut mise en écrit comme il avait été convenu, à la grande

1. Passage outre-mer, croisade.

2. Guillaume aux blanches mains; cf. ci-dessus, p. 78, n. 5. — L'échec du cardinal P. de Capoue et l'intervention de l'archevêque de Reims ne sont mentionnés par aucun autre historien.

satisfaction du roi de France et aussi des Français qui faisaient la guerre contre leur gré¹ [11726].

En quittant le lieu de l'entrevue, le roi d'Angleterre manda Guillaume le Queu² et ses routiers, et leur dit de serrer de près les garnisons des châteaux et de les empêcher de rien prendre en son fief hors des châteaux. Ils s'en acquittèrent si bien que les Français n'osaient pas prendre de l'eau à la fontaine hors de Baudemont³. Guillaume cependant percevait devant Gisors les redevances accoutumées, sans se soucier de la garnison du château [11744].

Ainsi resta la terre; mais Fortune, qui abat également les bons et les mauvais, ne voulut pas laisser longtemps les choses en cet état, et elle causa au monde une perte irréparable. Le roi Richard se rendit en Limousin, où le vicomte lui enlevait de vive force ses châteaux⁴. Plût à Dieu que tous ceux qui lui

1. Nous ne possédons pas l'acte de cette trêve. Tout ce que nous en savions jusqu'ici, c'est qu'elle devait durer cinq ans à partir de la Saint-Hilaire (13 janvier) 1199, « rebus et tenementis sic se habentibus ex utraque parte ut tunc erat » (Rog. de Howden, IV, 80). Elle fut approuvée par le pape Innocent, qui s'efforça de la convertir en paix; voy. ses lettres du 26 mars 1199 (Migne, I, 553; Potthast, n° 645), du 30 mars (Migne, I, 554; Potthast, n° 651) et du 1^{er} avril (Migne, I, 552; Potthast, n° 653).

2. Guillaume le Queu était depuis longtemps au service du roi Richard. Celui-ci, par acte passé à Tours le 27 juin 1190, lui avait concédé certains revenus à Niort (Teulet, *Layettes du Trésor*, n° 369). Parmi les témoins de cet acte figure Guillaume le Maréchal. C'est lui encore que Rog. de Howden (IV, 78) mentionne à l'année 1198, le qualifiant de « serviens Ricardi regis in custodiendo castellum de Leuns », et qui avait fait prisonniers quatre-vingts sergents à cheval et quarante sergents à pied du roi de France. Ce « castellum de Leuns » est Lyons-la-Forêt, arr. des Andelis. Nous savons d'ailleurs que Guillaume le Queu en était châtelain à cette époque (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, ccxij, ccxij). — Peu de temps après les événements ici rapportés, le roi Jean faisait à Guillaume le Queu concession en fief de ses revenus de Niort (*Layettes du Trésor*, n° 597; acte du 1^{er} septembre 1200, où G. le Maréchal figure encore comme témoin).

3. *Beaulemont*, dans le Dictionnaire des postes, cant. d'Ecos, arr. des Andelis.

4. Il y a dans le texte *chasteals*, que j'ai proposé dubitativement en note de remplacer par *chatels* (v. 11755). C'est qu'en effet le motif de l'expédition où Richard devait trouver la mort n'était pas que le vicomte de

en donnèrent le conseil eussent été écorchés vifs! Il alla assiéger Nontron¹ [11759], mais il n'y fut pas longtemps, car un satan, un traître, ministre du diable², lui décocha du haut du château un carreau envenimé, et blessa mortellement le meilleur prince du monde³. Je ne parlerai pas plus longtemps de sa mort, dont le monde souffre encore : le sujet est trop douloureux. Aussitôt qu'il se sentit frappé, il pensa qu'il n'y survivrait pas. Il fit envoyer au Maréchal ses lettres munies d'un sceau pendant, lui faisant connaître son état et le chargeant de garder la tour de Rouen et son trésor qui y était enfermé. Il enjoignit au messenger d'être prudent et de ne faire connaître la nouvelle à personne, sinon à ceux vers qui il était envoyé. Le messenger se rendit droit à Vaudreuil où se trouvait le Maréchal, avec d'autres hommes pour juger un débat entre Engeugier⁴ de Bohon et sire Raoul d'Ardenne [11799]⁵. Le messenger communiqua les nouvelles au Maré-

Limoges eût enlevé aucun château à son suzerain; on sait qu'un trésor considérable ayant été trouvé dans la terre du vicomte, celui-ci s'était contenté d'en offrir une partie à Richard, gardant le reste pour lui, mais que le roi avait refusé, prétendant avoir le tout en sa qualité de seigneur (Rog. de Howden, IV, 82). Mais *chatels* ne s'appliquerait pas très bien à un trésor, et le verbe *desforcer* qui précède appelle plutôt *chastels* que *chatels*. Il est vraisemblable que le poète ignorait le motif de l'expédition du roi.

1. Nontron (Dordogne); le ms. porte *Lautron* ou *Lautren*, l'identification est douteuse, Nontron était en latin *Nantronum*. Peut-être faudrait-il corriger la leçon du ms. en *Lantron*. Mais ce qui augmente la difficulté c'est que tous les historiens s'accordent à dire que Richard fut blessé mortellement devant Chalus (*Castrum Lucii*, Rigord, § 126; *Calax*, Guill. Le Breton, § 98; *Philippide*, V, 495; *Chaluz*, Rog. de Howden, IV, 82; R. de Dicet, II, 166).

2. Bertran de Gourdon selon Rog. de Howden (IV, 82), « *Petrus Basilius* » selon R. de Dicet (II, 166).

3. Richard reçut le coup dont il devait mourir le 26 mars; voy. les textes cités par Miss Norgate, *Angevin Kings*, II, 382, n. 4.

4. Ce nom a été conservé par une paroisse qui appartenait à la famille de Bohon, La Chapelle-Enjuger (Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigni), *en-Juger*, selon l'orthographe administrative.

5. Cette circonstance, en elle-même dénuée d'intérêt, nous permet de constater avec quelle exactitude le poète était renseigné. Nous possédons en effet l'accord qui mit fin au procès ici indiqué. Il fut passé à Vaudreuil, et est exactement daté du jour où le messenger envoyé par Richard a pu arriver auprès du Maréchal, c'est-à-dire du 7 avril. Richard, blessé

chal seulement et à l'archevêque [de Cantorbéry¹]. Trois jours après² on apprit la mort de Richard, le roi preux, courtois, large, qui, s'il avait vécu, aurait conquis tout le prix de ce monde, comme aussi la seigneurie des Sarrasins et des Chrétiens. Aujourd'hui son pouvoir se serait étendu partout, sauf sur le royaume de France, qu'il ne songeait pas à abaisser, mais qu'il voulait laisser en paix. Thiéri en apporta la nouvelle la veille de Pâques fleuries³ [11836]. Le Maréchal allait se coucher; il se faisait déchausser quand elle lui parvint. Il remonta ses chausses, se rhabilla promptement et se rendit au Pré⁴, chez l'archevêque, qui s'étonna de cette visite tardive et se douta bien de ce qu'il allait apprendre. « Ah! » s'écria-t-il, « le roi est mort! Quel espoir nous reste-t-il? Aucun, car, après lui, je ne vois per-
« sonne qui puisse défendre le royaume. Je m'attends à voir
« les Français nous courir sus, sans que personne puisse leur

mortellement quelques jours auparavant, mourut le 6. Il est analysé par Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, xxxv. Par cet acte Engueugier de Bohun, membre d'une grande famille du Cotentin (Saint-André et Saint-Georges de Bohon, cant. de Carentan), abandonne à Raoul d'Ardenne certains biens sis en Angleterre. Raoul d'Ardenne était bailli de Pont-Audemer (Stapleton, *loc. cit.*) et avait été juge errant en 1189 (Edw. Foss, *Judges of England*, I, 338-40). Les témoins de cet acte sont des personnages considérables, G. Hubert, archevêque de Cantorbéry, Savari, évêque de Bath, Guillaume le Maréchal, Jean et Pierre de Preaux, Guillaume de Mortemer et quelques autres.

1. L'archevêque dont il s'agit ici n'étant pas spécifié, on pourrait supposer qu'il s'agit de celui de Rouen, Gautier de Coutances, mais d'abord il n'est pas probable que Richard, qui avait eu de graves démêlés avec ce prélat, lui eût envoyé un message spécial : l'archevêque de Cantorbéry semble mieux indiqué par son importance politique; en outre, on a vu à la note précédente et on verra dans une note de la page suivante que l'archevêque de Cantorbéry se trouvait en Normandie au moment de la mort de Richard.

2. Par conséquent le 10, l'acte mentionné à la note précédente étant du 7.

3. La veille du dimanche des Rameaux tombait en effet le 10 avril.

4. Le « Pré » désigne sans doute le prieuré de Notre-Dame-du-Pré, ou de Bonne-Nouvelle, situé sur la rive gauche de la Seine, dans le faubourg de Saint-Sever. Les entrailles de Henri I^{er} y étaient déposées. Cette maison reçut divers bienfaits des rois d'Angleterre ducs de Normandie; voy. Du Monstier, *Neustria pia*, p. 611; *Gallia christiana*, XI, 239.

« résister. — Il faudrait, » dit le Maréchal, « nous hâter
« d'élire son successeur. — A mon avis, nous devrions choisir
« Arthur. — Ha! sire, » reprit le Maréchal, « ce serait mal. Arthur
« a de mauvais conseillers¹; il est ombrageux et orgueilleux. Si
« nous le mettons à notre tête, il nous causera des ennuis,
« car il n'aime pas les Anglais². Mais voyez le comte Jean. En
« conscience, c'est le plus prochain hoir de la terre de son père
« et de son frère. » L'archevêque répondit : « Maréchal, le
« voulez-vous ainsi? — Oui, sire, car c'est raison; le fils est
« plus près de la terre de son père que le neveu³. — Maré-
« chal, il en sera selon votre désir, mais je vous dis que
« jamais d'aucune chose que vous ayez faite vous n'aurez eu
« tant de repentir⁴. — Soit, mais toutefois c'est mon avis »
[11908].

Le Maréchal envoya en Angleterre pour saisir la terre⁵. Ce fut Jean d'Erlée qu'il chargea de cette mission. L'archevêque resta en Normandie avec le Maréchal, qui agissait d'accord avec lui, l'ayant toujours trouvé loyal⁶. Le comte Jean vint les trouver, et, au plus tôt qu'ils purent, ils le firent duc⁷. Les Normands le reconnurent, mais il n'en fut pas de même des Gas-

1. Le jeune duc de Bretagne avait été en 1196 confié à la garde du roi de France (G. Le Breton, *Phil.*, V, 162-7).

2. C'est ainsi que j'interprète « cels de la terre » (11890).

3. Arthur, petit-fils de Henri II, était neveu de Richard.

4. Le poète, qui écrivait après le règne de Jean, pouvait, sans crainte d'erreur, prêter à l'archevêque des paroles prophétiques. Il est loin d'être prouvé, du reste, que le choix du successeur de Richard ait dépendu de la volonté du Maréchal et de l'archevêque de Cantorbéry, comme le suppose le poète. Il paraît même que Richard, avant de mourir, aurait désigné Jean comme son successeur et lui aurait fait d'avance prêter serment de fidélité par ceux de ses hommes qu'il avait auprès de lui (Rog. de Howden, IV, 83).

5. L'auteur continue à donner trop d'importance au rôle de son héros. Voy. la note suivante.

6. Cette assertion est contredite par Roger de Howden : « Defuncto « Richardo rege Angliæ, Johannes comes Moretonii, frater ejus, moram « faciens in Normannia, statim misit in Angliam Hubertum Cantuarien- « sem archiepiscopum et Willelmum Marescallum, comitem de Striguil, « ad pacem Angliæ servandam, una cum Gaufrido filio Petri, justitiario « Angliæ, et aliis baronibus regni » (IV, 86).

7. Duc de Normandie, à Rouen, le 25 avril 1199.

cons, des Limousins, des Poitevins, des Angevins, des Bretons¹. Le duc Jean vit bien qu'il n'était rien pour eux. Il se rendit en cette région et leur fit de grandes concessions pour se les attacher. Mais il eut à s'en repentir, car ils ne lui en surent aucun gré et lui firent mainte fois de l'opposition [11940].

Jean passa la mer² et se fit couronner à Londres³. A cette occasion il fut fait de riches présents. On le dit; je n'y étais pas. Puis, aussitôt qu'il le put, il revint arrière⁴ et fit hommage au roi de France, comme c'était son devoir⁵. Mais celui-ci ne lui fut pas fidèle seigneur et lui fit du mal toute sa vie. Il se rendit ensuite en Poitou. L'archevêque de Bordeaux vint au-devant de lui avec ses barons. Là il se sépara de sa femme⁶ [11959]. Mais on dit que ce divorce eut pour lui de funestes conséquences. Ce n'est pas le lieu de dire comment. Il mena grand ost en Gascogne et y remporta des succès⁷. Il y fit grand butin, et,

1. Les barons d'Anjou, de Maine, de Touraine, réunis à Angers le jour de Pâques 1199, avaient reconnu Arthur (Rog. de Howden, IV, 86).

2. Il débarqua à Shoreham le 25 mai (Rog. de Howden, IV, 89).

3. Le jour de l'Ascension, 27 mai; le Maréchal assista au couronnement (Rog. de Howden, IV, 90).

4. Jean revint en Normandie vers le 20 juin (Rog. de Howden, IV, 32); le Maréchal l'accompagna sûrement, car il était avec lui à Shoreham, où sans doute eut lieu l'embarquement, le 20 juin (*Rot. Chart.*, p. 79 B), et le 29 il était à Orival (*ibid.*, 51 B).

5. Mais c'est ce qu'il ne fit pas. Dès son arrivée en Normandie, Jean conclut ou prorogea une trêve avec le roi de France du 24 juin au 16 août. Du 16 au 18 juin il y eut des négociations et finalement une entrevue des deux rois, où Philippe se plaignit précisément de ce que Jean ne lui avait pas fait hommage et manifesta des exigences auxquelles Jean se refusa (Rog. de Howden, IV, 93-5). C'est seulement en mai 1200 qu'un traité fut conclu entre les deux rois (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 604-13; Duffus Hardy, *Rot. litt. pat.*, p. xlv).

6. Le poète ne dit pas que le divorce fut prononcé par l'archevêque de Bordeaux, mais il le laisse entendre. C'est du reste ce que dit positivement Rog. de Howden (IV, 119). Voir, pour les circonstances et la date de ce divorce, qui sont indiquées diversement par les historiens, Miss K. Norgate, *Angevin Kings*, II, 398.

7. Nous sommes très peu renseignés sur cette expédition à laquelle Rog. de Howden consacre deux lignes : « ... profectus est in Aquitaniam cum exercitu magno, sed non est inventus qui ei resisteret » (IV, 119). Il y a aussi une brève mention à ce sujet dans les *Annates S. Edmundi*

s'il avait été sage, il en eût été riche pour longtemps [41968]¹.

Le Maréchal dit : « Je me réjouis du gain, dussé-je n'en pas profiter. Que je participe ou non au vôtre, je veux que vous ayez part au mien, et je vous offre cinq cents marcs qu'on m'a donnés en ce pays. Dieu veuille que j'en sois récompensé ! — Vraiment, Maréchal, » reprit le roi, « vous n'êtes pas intéressé. Vous serez bien récompensé de votre don. » C'est ainsi qu'il le remercia, mais, quant à la récompense, je n'en ai pas entendu parler² [41982].

C'est alors que la fille du comte d'Angoulême fut enlevée par celui-ci au comte de la Marche³. La nouvelle en vint à la cour ;

(*Memorials of St Edmund's Abbey*, II, 8, Collection du Maître des rôles). On voit, dans l'itinéraire dressé par Th. D. Hardy, que Jean voyagea en Poitou et en Aquitaine pendant les mois de juillet et d'août 1200. Le Maréchal l'accompagna, car il fut témoin à plusieurs des actes royaux passés pendant ces deux mois (*Rot. chart.*, pp. 72-75). Le 3 septembre il était avec le roi à La Suze, près du Mans (*Rot. chart.*, p. 75). Ensuite il se rendit probablement dans quelque-une de ses terres, car il ne paraît plus dans les actes jusqu'en mars 1201, époque où il était en Angleterre (*Rot. chart.*, p. 91 B, 92, etc.).

1. La scène qui suit est assez mal amenée. C'est ce qui m'a conduit à supposer ici (v. 11968) une lacune.

2. C'est cependant à cette époque que le roi donna au Maréchal la collation à l'abbaye de Netley par acte daté de la Réole, 16 août 1200 (*Rot. chart.*, I, 74 B ; cf. D. Hardy, *Syllabus of Rymer's Fœdera*, 3 août 1200).

3. Le comte d'Angoulême Adémar avait donné sa fille Isabelle à Hugues le Brun, comte de la Marche. Les deux futurs époux s'étaient acceptés, *per verba de presenti*, et Hugues attendait seulement pour faire célébrer son mariage que la jeune fille fût nubile, lorsqu'Adémar, à l'instigation du roi de France, selon les historiens anglais (Rog. de Howden, IV, 119), et au mépris de ses engagements, enleva par ruse sa fille à Hugues pour la donner à Jean. Cet acte de mauvaise foi irrita contre Jean plusieurs des seigneurs du pays qui passèrent au roi de France (Rigord, § 138). C'est ce à quoi fait allusion le poète un peu plus loin. Jean, cependant, avait envoyé une ambassade à Lisbonne pour demander la fille du roi de Portugal. Sans se préoccuper de l'embarras dans lequel allaient se trouver ses messagers et avant leur retour, il épousa la fille du comte d'Angoulême. Ce mariage eut lieu le 24 août 1200 (*Ann. S. Edmundi*, dans les *Memorials of St Edmund's Abbey*, II, 8). L'acte par lequel le roi Jean constitue un douaire à sa nouvelle épouse est du 30 août (*Rot. chart.*, I, 74).

elle plut aux uns et déplut aux autres. Le comte de la Marche se retira très irrité avec les siens. On savait bien qu'il y avait à cette assemblée des personnes qui avaient aidé à ce larcin. Je ne puis rendre un compte détaillé de toutes les affaires, mais ce fut là l'origine de la guerre dans laquelle le roi perdit la terre. Le roi prit la demoiselle, l'épousa et la fit proclamer reine d'Angleterre. Elle fut couronnée à Londres¹ [12004].

Le roi Jean revint ensuite en Normandie avec ses barons et la reine². Mais il ne se passa pas longtemps sans qu'il fût attaqué par le roi Philippe. La guerre dura longtemps. Enfin ils eurent une entrevue, où la paix fut conclue. Afin d'en assurer le maintien, il fut convenu que Jean donnerait sa nièce, la fille du roi d'Espagne, à Louis³ [12048]. Ainsi fut fait, mais les prétentions du roi de France n'en restèrent pas moins ce qu'elles étaient. Toujours il fit ce qu'il avait en tête. Il serait trop long de vous conter les conventions qui eurent lieu entre lui et le roi Jean. Plus celui-ci faisait de concessions et plus l'autre se montrait intraitable. Je ne puis vous faire le compte des sommes que par plusieurs fois il lui donna ; le roi de France le récompensait en cherchant prétexte pour lui faire la guerre. Il

1. Le 8 octobre 1200 (Rog. de Howden, IV, 139).

2. A la fin de mai 1201 (Rog. de Howden, IV, 164). Quelques jours auparavant il avait envoyé Guillaume le Maréchal et Roger de Laci en Normandie avec des soudoyers (ibid., IV, 163). Le 9 juin 1201, le Maréchal se trouvait à l'île d'Andeli avec le roi Jean (*Rot. de liberate*, p. 15).

3. Les faits ne sont pas présentés d'une façon bien exacte. Aussitôt arrivé en Normandie, Jean eut une entrevue, à Andeli, avec le roi de France, à qui, peu de jours après, il rendit visite à Paris. Cette visite aurait eu lieu le 31 mai 1201, selon Rigord (§ 135). Mais cette date doit être inexacte, car d'après l'itinéraire dressé par Th. D. Hardy, Jean passa en Normandie tout le mois de juin et n'aurait été à Paris que le 1^{er} juillet et les jours suivants (le 19 il est à Alençon). Le Maréchal était avec lui à Paris le 1^{er} juillet (*Rot. de liberate*, p. 18). Mais la paix dont il est ici question ne peut être que celle de mai 1200, mentionnée plus haut, p. 161, note 5, où en effet est stipulé le mariage de Blanche de Castille, nièce de Jean, avec Louis, fils aîné de Philippe-Auguste. Il est singulier que, chez Rog. de Howden, ce traité de paix, bien que daté fort exactement de mai 1200, soit inséré à l'année 1201 (IV, 148), ce qui est précisément l'erreur que commet ici le poète. Le mariage de Blanche de Castille avec Louis, fils du roi de France, avait déjà été projeté du vivant de Richard; voy. Rog. de Howden, IV, 81.

lui fit tout le mal qu'il put. Il mit le siège devant Arques¹, mais malgré ses engins il ne put entamer la tour, vaillamment défendue par Guillaume de Mortemer² et par ses compagnons. Si je voulais tout dire, il me faudrait trop sortir de mon sujet [12038].

Il faut pourtant que je dise que le roi Jean se rendit avec nombreuses troupes à Mirebeau³, où sa mère était assiégée. S'il avait tardé, elle eût été prise. Il la délivra, et dans le combat plusieurs de ses plus grands ennemis furent faits prisonniers⁴. Arthur, qui était venu là par mauvais conseil⁵, y fut pris et tenu en dure prison [12104]. Le roi eût alors mis fin à la guerre, sans le mauvais destin et sans l'orgueil dont il ne se défit jamais et qui toujours l'abaissa. Il fut très satisfait de son expédition : il avait fait une si riche prise que l'orgueil des Poitevins, des Bretons et des Angevins fut abattu. Un moine partit de là, et, voyageant nuit et jour, parvint jusqu'au Maréchal qui était à Englesqueville⁶, ayant auprès de lui le bon comte de Salisbury⁷, celui qui de largesse fait sa mère et qui a prouesse pour porte-bannière, et le bon comte de Varenne⁸.

1. Rigord, § 138. Arques doit avoir été assiégé en juillet 1202, puisque le siège fut levé à la nouvelle de la prise d'Arthur à Mirebeau, qui eut lieu le 1^{er} août de cette année.

2. Voy. plus haut, p. 138, note 4.

3. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Poitiers.

4. Les Poitevins se laissèrent surprendre; voy. le récit de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Société de l'Hist. de France), pp. 94-5.

5. Par le conseil de Philippe.

6. Il y a dans le Calvados et dans la Seine-Inférieure plusieurs lieux du nom d'Englesqueville ou Anglesqueville. Il s'agit probablement ici d'Anglesqueville-sur-Saanes, cant. de Tôtes, qui est assez près de Longueville, où le Maréchal avait, par sa femme, d'importantes propriétés (voy. p. 120, note 4). Le Maréchal séjourna sur le continent, et presque constamment en Normandie, depuis juin 1201 jusqu'au commencement de décembre 1203.

7. Guillaume Longuespée, fils naturel de Henri II, devenu comte de Salisbury par sa femme en 1196 (Rog. de Howden, IV, 13). Il mourut en 1226. Voir l'article qui lui est consacré dans le *Dict. of nat. Biography*, sous LONGESPÉE.

8. Peut-être Hamelin Plantagenet, fils naturel de Geoffroi V, comte d'Anjou, devenu comte de Varenne et de Surrey par son mariage avec

Le moine dit courtoisement son message, annonçant la prise d'Arthur, de Geoffroi de Lusignan, du comte de la Marche, de Savari de Mauléon et des autres hauts hommes qui tenaient pour Arthur¹ [12158]. Le Maréchal se réjouit fort et dit au moine : « Vous irez porter cette nouvelle en l'ost de France, au comte d'Eu², à Arques, pour lui faire plaisir. — Sire, » dit le moine, « je vous demande grâce. Si j'y vais, il sera si furieux qu'il pourrait bien me faire tuer. Envoyez un autre que moi. — Moine, ne cherchez pas d'excuses : c'est vous qui irez. Il n'est pas d'usage en ce pays-ci de tuer les messagers. Allez tôt ; vous le trouverez en l'ost » [12182].

Le moine alla grand train à Arques et communiqua au comte

Isabelle de Varenne, fille de Guillaume, comte de Varenne et de Surrey, et veuve de Guillaume de Blois (fils du roi Étienne de Blois), comte de Mortain et de Boulogne. Ce Hamelin Plantegenet mourut en 1202, précisément dans l'année à laquelle se rapportent les événements ici racontés (Dugdale, *Baronage of England*, I, 76). Ce peut être aussi son fils et successeur, Guillaume, qui figure plus loin dans le poème. Varenne était un fief dépendant de Bellencombre (arr. de Dieppe).

1. Il y a dans le tome I des *Rotuli litterarum patentium* de nombreux actes, du mois d'août 1202, relatifs aux prisonniers faits par le roi Jean à Mirebeau. Th. D. Hardy en a traduit un certain nombre dans son introduction, p. x-xi. On sait par Roger de Wendover (I, 315) et par d'autres historiens que ces prisonniers furent traités avec cruauté. Plusieurs seraient morts de faim dans le château de Corfe. M. G. Dubois a groupé les renseignements qu'on possède sur ce sujet dans ses *Recherches sur Guillaume des Roches* (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXII, 141-5). On remarquera que le poète garde le silence sur ces circonstances comme sur le sort du jeune Arthur.

2. Raoul d'Exoudun, seigneur de Melle en Poitou, devenu comte d'Eu par son mariage avec Alice, fille de Henri, comte d'Eu. Il était frère de Hugues IX le Brun, comte de la Marche, à qui Jean avait enlevé sa fiancée. Il tirait son surnom d'Exoudun (Deux-Sèvres) et non d'Issoudun (Indre), bien qu'il soit appelé « Radulfus de Issoudun » par Rog. de Howden (IV, 161). M. Delisle (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4^e série, II, 517, 537) a rectifié diverses erreurs commises au sujet de ce personnage par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. En 1201, le roi Jean, selon Rog. de Howden (IV, 161), avait essayé de le dépouiller de son château de Driencourt (Neufchâtel en Bray), ou même le lui aurait enlevé selon G. Le Breton (*Phil.*, VI, 97-9); cf. Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, ccxxij-ccxxij. Il mourut au mois d'avril ou de mai 1219 (Delisle, *loc. cit.*, p. 516).

d'Eu les nouvelles de Poitou. Celui-ci, qui les attendait tout autres, changea de couleur et demeura silencieux. Il alla se coucher, tout soucieux, dans sa tente, ne sachant que faire, car il ne voulait redire à personne ce qu'il venait d'entendre [12205].

Tandis qu'il était ainsi plongé dans ces pénibles réflexions, des lettres adressées au roi de France apportèrent la nouvelle, qui bientôt se répandit dans tout l'ost. Le roi fut très peiné et dit que jamais si grand malheur ne lui était arrivé. Et, pourtant, son retour de Jérusalem avait été plus malheureux encore, et on l'en avait assez blâmé ! Sans plus tarder, il fit détendre ses tentes et mettre en pièces ses engins, à la grande joie des assiégés¹. Chevaliers et sergents s'armèrent et firent une belle arrière-garde, comme s'ils avaient à craindre d'être poursuivis [12240]. Cependant, les comtes² apprirent par leurs espions la levée du siège, ce qui leur fit grand plaisir. Ils se mirent aussitôt en route, armés de leurs armures d'étoffe, pour épier l'ost qui s'en allait en rangs serrés, car les Français, lorsqu'ils se voient obligés de battre en retraite, le font avec beaucoup d'ordre. Les trois comtes, suivis d'une troupe nombreuse, se hâtèrent et arrivèrent bientôt en vue de l'ost. Les Français, qui avaient bonne arrière-garde, ne s'en inquiétèrent point. On alla prévenir le roi. Celui-ci reconnut de loin le Maréchal et les deux autres comtes. « Ils ne savent guère ce que je pense, » dit-il, « mais bientôt « ils le sauront, s'ils ne rebroussent chemin. » Il fit venir Guillaume des Barres³ et lui dit : « Prenez avec vous trois cents « chevaliers et suivez cette vallée, de façon à n'être pas aperçus « d'eux avant de les aborder. Si vous pouviez prendre un des « trois, nous aurions en échange quelqu'un de nos meilleurs « amis » [12288].

Le Barrois fit ce que le roi lui avait commandé. Il prit trois cents chevaliers et chargea les comtes à l'improviste. Mais,

1. On savait par divers historiens (Roger de Wendover, Rigord, G. Le Breton, *l'Hist. des ducs de Norm.*) que le roi de France avait levé le siège d'Arques à la nouvelle de la prise de Mirebeau, mais les détails qui suivent sur la retraite des Français ne se trouvent point ailleurs.

2. Le Maréchal (comte de Pembroke), le comte de Salisbury et le comte de Varenne.

3. Voy. p. 32, note 1.

ceux-ci, voyant que, désarmés, ils ne pouvaient lutter contre des hommes armés, tournèrent le dos et se dirigèrent vers Rouen, ayant acheminé devant eux leurs hommes et leurs bagages, tandis que le Barrois retournait vers le roi [12320].

Le bruit de la venue des trois comtes s'étant répandu dans Rouen, les principaux habitants vinrent au-devant d'eux, à cheval. « Seigneurs, » dit le Maréchal à ses compagnons, « si vous voulez avoir ce soir un bon souper, laissez-moi parler le premier et vous l'aurez. » Les citoyens de Rouen saluèrent en premier le Maréchal et les autres après. « Sire, » dit Mathieu le Gros, qui était alors maire de Rouen ¹, « de quel côté s'en va le roi de France? Nous avons craint qu'il vint assiéger notre seigneur. — Le roi de France, » reprit le Maréchal, « est près d'ici. Nous ne voulons pas que la ville soit sans défense, et c'est pourquoi nous sommes venus ici avec nos gens. » Les bourgeois les remercièrent vivement et se mirent entièrement à leur disposition. Les comtes entrèrent dans la ville, s'installèrent en un hôtel et firent préparer leur repas. Alors, les bourgeois leur envoyèrent de leurs meilleurs vins, qui giroflé, qui épicé, puis des fruits, poires, pommes, noisettes. Le Maréchal ne s'était pas trompé dans ses prévisions [12404].

C'est par le conseil de Guillaume des Roches que le roi Jean avait entrepris de secourir Mirebeau, et c'est par lui qu'il y avait réussi. Pour rien au monde il ne s'y fût décidé sans Guillaume des Roches, qui, plus tard, n'eut pas à se louer de ce qu'il avait fait. Et, sachez-le bien, quoi qu'on puisse vous dire, celui qui, dans l'une et l'autre armée, fit le plus d'exploits chevaleresques, ce fut Guillaume des Roches, car il eut, à la porte de Mirebeau, trois chevaux tués sous lui, et, pourtant, il ne cessa pas de combattre, faisant dégager la voie devant lui ². C'est par lui que

1. Mathieu le Gros figure, en 1195 et en 1199-1200, sur la liste des maires de Rouen dressée par Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 360-1. Il n'y figure pas en 1202, mais cette liste n'est pas très sûre pour le commencement du XIII^e siècle. Il prêta plus d'une fois des sommes importantes au roi Jean. *Voy. Rot. litt. pat.*, I, 15 b (28 juillet 1202), 30 a (27 mai 1203), etc.

2. Le texte ajoute : *qu'il n'avait pas la paix jurée*. Le poète veut-il dire que G. des Roches n'était pas au nombre des barons qui avaient

furent pris ceux qui servaient pour Arthur contre le roi Jean ¹ [12436].

La victoire ayant été obtenue par le conseil et par l'action de Guillaume des Roches, le roi Jean aurait dû lui en être reconnaissant, mais il n'y pensa pas, ou peut-être ne le voulut-il pas. Guillaume le prit à part et lui dit : « Sire, je vous rappelle les « conventions qui ont eu lieu entre nous, il y a déjà grand temps. « Le roi Philippe avait promis à ma dame ², à son fils et à leurs « amis et à moi, que, si nous nous rangions de son côté, il donnerait à mon seigneur ³ le Poitou, la Gascogne, le Maine, l'Anjou. Sire, ainsi fut-il convenu, et par suite nous embrassâmes « son parti. Le roi de France vint à Ballon ⁴ et l'assiégea [12463]. « Quand le moment fut venu de le rendre à mon seigneur, il « nous fit savoir qu'il aimait mieux le garder pour lui. Alors, je « vis qu'il n'y avait aucun fond à faire sur les promesses du « roi de France. La nuit, je vins vous trouver à Bourg-le-Roi ⁵,

juré au roi de France de ne pas lui faire la guerre ? Cette interprétation soulève quelque difficulté.

1. Le rôle que le poète prête ici à G. des Roches dans la préparation et dans l'action est nouveau ; il n'y a rien de tel chez les autres historiens. C'est ce que M. Beautemps-Beaupré a mis en lumière dans une note de ses *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2^e partie, III, 241-7.

2. Constance, veuve de Geoffroi de Bretagne et mère d'Arthur.

3. Arthur.

4. En octobre 1199. Les mots « vint à Ballon » manquent dans le texte, mais la restitution est absolument certaine, ayant été faite à l'aide du passage de Rog. de Howden qui suit : « Mense vero octobris rex Franciæ cepit castellum de Balun quod Gaufridus de Burelun custodiebat, « et subvertit illud. Quod cum Willelmus de Rupibus, princeps exercibus « Arturi, vidisset, grave tulit, et plurimum increpavit regem Franciæ, « dicens quod ita non convenerat inter illum et dominum suum Arturum. « Cui rex Franciæ respondit quod propter Arturum dominum suum non « dimitteret facere voluntatem suam de adquisitis suis » (IV, 96). On peut ici encore constater combien le poète était exactement informé.

5. Le poème porte *Borc la reine* (en rime avec *fine*) ; toutefois, il ne peut s'agir que de Bourg-le-Roi, Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne, qui n'est pas éloigné de Ballon, et où il y avait un château fort, voy. *Revue histor. et archéol. du Maine*, XXIV (1888). Nous n'avons pas la preuve que Jean ait séjourné à Bourg-le-Roi au temps de la prise de Ballon (oct. 1199), mais il y était le mois précédent (12-17 sept.), et pour octobre et novembre 1199 son itinéraire, qui est assez incomplet, nous le

« où vous étiez en pauvre état et sans amis, et j'eus avec vous
 « un entretien seul à seul. Là, vous me promîtes et me jurâtes
 « que, si je vous faisais avoir l'Anjou, le Maine, le Poitou, et de
 « plus mon seigneur et ma dame, de façon que nous fussions
 « tous bons amis, vous agiriez en tout par mon conseil. — Oui, »
 reprit le roi, « je vous ai dit cela, mais Arthur s'est si mal conduit
 « envers moi, comme vous l'avez vu....¹ — Sire, vous ne savez
 « pas s'il l'a fait de lui-même ou par le conseil d'autrui. Certes,
 « il ne l'a pas fait de son propre mouvement. Mais laissez-moi
 « m'entremettre et j'espère arranger les choses à votre gré. —
 « Vous dites bien, je vous l'accorde. Venez à Chinon avec moi
 « [12498]. » Messire Guillaume l'en crut et y alla, mais l'orgueil
 qui aveuglait le roi ne cessa de croître, il ne put entendre rai-
 son et en perdit l'affection des barons du pays avant même d'être
 revenu en Angleterre. Et, quand il fut à Chinon², il tint ses pri-
 sonniers si laidement que ceux qui étaient avec lui et qui assis-
 taient à cette cruauté en eurent honte. Sire Guillaume lui rappela
 les conventions. Le roi lui dit de ne pas s'en offenser et de venir
 avec lui au Mans³. Guillaume le crut, mais l'orgueil du roi
 grandissait toujours et l'empêchait d'entendre raison [12520].

Le roi ne tint aucune des promesses qu'il avait faites à Guil-

montre au Mans (8-11 oct.) et à Alençon (3 nov.). — Il est vrai que *Borc la reine* est assuré par la rime et que, pour admettre *Borc le roi*, il faut supposer que le poète a fait erreur sur la forme du nom ou l'a modifiée arbitrairement. M. Beutemps-Beaupré (*Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2^e partie, III, 244) préfère avoir recours à une autre hypothèse : c'est que ce « Bourg-la-Reine pourrait bien être l'hôtel « qu'aurait eu au Mans, soit la reine Alienor, soit la femme de Jean. » Il semble, toutefois, peu vraisemblable qu'un hôtel ait été qualifié de « bourg. »

1. La phrase reste suspendue; voy. la note du v. 12489. Cette démarche du sénéchal d'Anjou en faveur d'Arthur et des autres prisonniers est, en somme, confirmée par G. Le Breton, selon qui G. des Roches aurait fait jurer à Jean, avant l'affaire de Mirebeau, de ne transporter aucun de ses prisonniers au nord de la Loire et de traiter son neveu avec bienveillance (*Phil.*, VI, 411 et suiv.).

2. Nous savons par l'itinéraire dressé par sir Th. Duffus Hardy que le roi Jean séjourna à Chinon après l'affaire de Mirebeau, du 4 au 6 août 1202.

3. Le roi se rendit au Mans, en quittant Chinon, le 7 août; puis il séjourna à Alençon du 8 au 10, et nous le retrouvons au Mans du 13 au 19.

laume des Roches. Celui-ci le lui fit payer, en se tournant du côté du roi de France¹. Il en coûta à Jean de ne l'avoir pas cru. C'est par Guillaume des Roches qu'il perdit plus tard l'Anjou, le Maine, le Poitou. Les Poitevins cajolèrent si bien le roi, lui promettant d'être avec lui et de le servir, qu'il consentit à prendre leurs flances et leurs otages. Mais ils ne tinrent guère leurs promesses. Quand le roi accepta les sûretés et les otages de Geoffroi de Lusignan, il n'agit point sagement. Il se laissa enjôler par leurs paroles, si bien que tous les prisonniers furent délivrés, sauf Savari de Mauléon qu'il tint longtemps en sa prison² [42544].

Quand les Poitevins furent délivrés, ils firent aussitôt ce qu'ils devaient faire. Et que devaient-ils faire? Tromper leur seigneur et s'attacher à des seigneuries étrangères. C'est ce qu'ils font toujours³ [42550]. Le roi se rendit en Normandie⁴ et il trouva sa terre en proie à la guerre. Les Français, nuit et jour, la ravageaient avec la connivence des *tournés* qui s'étaient ralliés à eux. Chose tournée est corrompue et propre à tout faire tourner. Par suite, les *tournés* doivent sentir le tourné. De cette corruption Dieu a si bien gardé les nôtres⁵ que jamais il ne sera chanté une mauvaise chanson⁶ de *ournée* qu'ils aient faite [42568].

1. Le roi d'Angleterre avait commencé par lui enlever la dignité de sénéchal d'Anjou (voy. G. Dubois, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXIV (1873), 513). Les circonstances qui amenèrent Guillaume des Roches à abandonner le parti du roi d'Angleterre ont été mises en pleine lumière, à l'aide du poème, par M. Beautemps-Beaupré dans la note citée plus haut, p. 167, n. 3.

2. « Longtemps » doit être entendu en un sens relatif, car Savari de Mauléon fut délivré en août 1204 (voy. *Rot. litt. pat.*, I, 44b). La liste de ses otages est insérée à l'année 1205 (*ibid.*, 55 b). Bientôt, dès janvier 1206, il était sénéchal de Poitou (*ibid.*, 58 a). — La *Chronique des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Soc. de l'hist. de Fr.) fait, en termes différents, à peu près les mêmes observations que notre poète au sujet de Guillaume des Roches et des barons poitevins (p. 95-6).

3. Cf. p. 24, note 2.

4. L'itinéraire du roi Jean nous le montre à Alençon le 29 septembre. Avant cette date, le dernier séjour constaté est à Saumur, le 16 et le 17 du même mois.

5. Les Anglais.

6. C'est le mot de Rolant.

Le roi allait par Normandie; mais ne croyez pas qu'il suivit le droit chemin : il avait trop peur des *tournés*. Quand il quittait Verneuil¹, il passait par Laigle², ou par Breteuil³, par Lisieux, par Caen, par Bonneville⁴, pour aller à Rouen⁵. Quand on ne sait de qui on doit se défier, on se défie de tout le monde [12584].

Il arriva en ce temps que la reine était à Chinon, en la marche des Poitevins, des Bretons, des Angevins, qui, volontiers, l'eussent enlevée du château. On le fit savoir au roi, qui se mit en marche à la tête d'une troupe nombreuse en partie composée de routiers. Mais savez-vous pourquoi il ne pouvait se concilier l'amour de ses gens? C'est que Louvrecaire⁶ les maltraitait, pillant comme en pays ennemi. Cela n'est encore rien, mais, s'il leur enlevait leurs femmes ou leurs filles, il n'y avait aucune réparation à attendre. Le roi se rendit de Sées à Alençon⁷, où il ne séjourna que le temps de dîner avec le comte Robert⁸, qui, ce jour même, fit une grande honte, car, après que le roi lui eut donné de l'argent et l'eut baisé sur la bouche, il l'abandonna pour se donner au roi de France, à qui, en cette même journée, il fit hommage⁹. Puis il livra sa ville aux Français [12619].

1. Le roi Jean est à Verneuil (ch.-l. de cant., arr. d'Évreux), du 7 au 10 octobre.

2. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne.

3. Breteuil-sur-Iton, ch.-l. de cant., arr. d'Évreux.

4. Bonneville-sur-Touque, cant. de Pont-l'Évêque, ou Bonneville-Aptot, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle. C'est, dans les deux cas, un chemin impossible. La rime aura obligé l'auteur à intervertir Lisieux et Caen.

5. Jean est à Rouen le 15 et le 16 octobre.

6. *Lovrecaire* (v. 12598) n'est peut-être pas une forme correcte. En tout cas, il s'agit du routier bien connu qui est appelé *Lupescarius* ou *Lupescaire* en des lettres du roi Jean, par lesquelles il est ordonné de lui accorder toute protection à lui et à son butin : « Quod salvo conducatis predam dilecti nostri Lupescar' (*Lupescarii*) per Normanniam et homines ipsius Lupescar' predam ducentes » (16 déc. 1202; *Rot. litt. pat.*, I, 21 b; cf. 24 a). On trouve *Lupeskeire* et *Lopecaire* dans les *Rot. Norm.*, pp. 118, 120. Guill. Le Breton (*Phil.*, VII, 832; VIII, 17) latinise son nom en *Lupicarus*. M. Fr. Delaborde (p. 182) suppose que la forme vulgaire était *Lou Pescaire*. Cela est fort contestable.

7. Le roi passa par Alençon le 29 octobre; le lendemain il était au Mans.

8. Robert III, comte d'Alençon (1191-1217).

9. Il aurait donc fait hommage à Philippe-Auguste le 29 oct. 1202.

Le roi n'était pas encore arrivé au Mans qu'on lui annonça la trahison du comte et l'entrée des Français dans Alençon. Il se répandit en lamentations et on eut beaucoup de peine à le calmer. On ne savait quel conseil lui donner, car il ne se fiait en personne. En effet, la route de Chinon et toute la contrée environnante étaient occupées par ses ennemis, qui eussent été bien aises de mettre la main sur lui. N'osant aller en avant, il se disposait à retourner sur ses pas, lorsque sire Pierre de Préaux¹, par un coup d'audace, amena la reine au Mans [42648]. Le roi lui en sut bon gré. Puis il quitta le Mans, satisfait, car il avait ce qu'il désirait. Il ne s'en revint pas par Alençon. Il n'aurait pu y passer sans lutte. Il chercha ailleurs un passage. C'est par Mamers et par le Bellémois² qu'il revint à sa terre, à ses châteaux, à ses cités, dont il avait encore assez pour être riche s'il avait pu les tenir en paix, mais celui³ qui voulait tout tirer à lui l'en empêcha. Le manque d'amis et d'argent a nui à bien du monde [42672].

Le roi de France vint à Conches et l'assiégea⁴. Le roi Jean lui envoya le Maréchal avec mission de négocier la paix à tout prix. Mais le roi Philippe, qui voulait tout avoir, souleva tant de difficultés que le Maréchal vit bien qu'il n'y fallait pas songer. Il lui dit alors : « Beau sire, je voudrais bien savoir, s'il
« vous plaisait de me le dire, pourquoi les traitres, qui, autre-
« fois, en France, étaient traités ignominieusement, brûlés, mis
« en pièces, trainés⁵, y sont maintenant si enracinés qu'ils sont

époque pour laquelle les mouvements du roi de France ne sont pas connus.

1. Voy. p. 59, note 1.

2. D'après l'itinéraire dressé par sir Th. D. Hardy, le roi Jean passa tout le mois de novembre tant à Saumur qu'à Chinon. On n'a de lui aucun acte passé à Mamers.

3. Le roi de France.

4. Philippe-Auguste prit en 1203 Conches, Andeli et Le Vaudreuil (voy. Rigord, § 140). R. de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 143-4) et Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, II, 482) parlent de la prise des deux dernières de ces places, mais ne disent rien de Conches. Les tentatives de négociations exposées plus loin ne sont point mentionnées ailleurs.

5. Cf. ce passage de Girart de Roussillon (§ 520 de ma traduction) : « La théologie et les auteurs nous montrent quelle justice on doit faire d'un

« tous seigneurs et maîtres. — Par foi ! » répondit le roi, « c'est bien naturel : c'est maintenant un marchandage. Il en est d'eux comme des torches qu'on jette dans les latrines quand on s'en est servi. » Le Maréchal n'en demanda pas davantage. Il prit congé du roi et se rendit à Falaise, où était le roi ¹, à qui il rendit compte de sa mission [12704].

Le roi s'en revint droit à Rouen ². Il arriva en ce temps que la ville fut incendiée et que le feu prit à la tour ³ et l'eût détruite de fond en comble si Étienne de Longchamp ⁴, qui y était emprisonné, ne s'était mis à éteindre le feu. Elle fut sauvée grâce à lui. Un de ses amis le dit au roi, qui lui en sut gré. On parla alors de sa délivrance [12720]...⁵.

« traître. On doit l'écarteler avec des chevaux, le brûler sur le bûcher, et là où sa cendre tombe il ne croît plus d'herbe et le labour reste inutile ; les arbres et la verdure y dépérissent. »

1. Le roi Jean séjourna à Falaise du 30 janvier au 1^{er} février.

2. La présence du roi est constatée à Rouen du 3 au 19 février.

3. Une grande partie de la ville de Rouen brûla en octobre 1200 (Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 79, 80). Est-ce à cet incendie que l'auteur fait allusion ?

4. Étienne de Longchamp fut l'un des otages donnés à Philippe-Auguste par Richard lors du traité de juillet 1193 (Rog. de Howden, III, 220). Il avait été sénéchal de Richard, qu'il accompagna en Palestine (*L'Estoire de la guerre sainte*, vv. 9318, 10075, 10488). Il avait des possessions en Angleterre et en Normandie et fut, au commencement du règne de Jean, sénéchal de cette province (Stubbs, préface du t. III de Howden, p. XL, note 1 ; Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, cxlj, II, cxj, cxij, cxiv-cxvij). Après la conquête de la Normandie, en 1204, il passa au service du roi de France (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n^o 961, 1446). Enfin, il combattit à Bouvines dans les rangs de l'armée française et y fut tué aux côtés du roi (G. Le Breton, *Chronique*, § 192). On ne savait pas jusqu'ici qu'il eût été emprisonné dans la tour de Rouen. Les mentions qu'on trouve sur lui dans les documents de l'administration anglaise (mentions relevées par Stapleton, *op. cit.*), ne font aucune allusion à cette circonstance. Quelle qu'eût été la cause de ce traitement, Étienne doit être sorti de prison un peu avant l'époque qu'indique le poète, car en juillet 1202 le roi lui fit payer 100 livres angevines, et le 23 novembre de la même année il lui fit rendre une terre (Hardy, *Rot. Norm.*, p. 58 et 113). Il dut, lors de sa délivrance, donner ses deux fils en otage. L'un et l'autre lui furent rendus successivement par lettres patentes du 6 septembre et du 28 novembre 1204 (*Rot. litt. pat.*, I, 45 a, 48 a).

5. Il paraît évident qu'il y a ici une lacune. Suit un dialogue (vv. 12721-

Le lendemain, le roi se fit conduire secrètement, en barque, au Pré, chez les moines de Grandmont¹ [12756]. Ses gens, ne le trouvant pas dans sa chambre, montèrent à cheval, passèrent le pont, le suivirent vers Bonneville², par Trianon³, qu'il fit fermer. Il eût mieux fait de faire fortifier Beaumont, Brionne ou Montfort⁴ [12769]; le pays eût été plus fort, et par là il aurait donné à entendre qu'il avait l'intention de se défendre. Il se rendit ensuite à Lisieux, puis, faisant un détour, il alla à Breteuil⁵, en passant par Chambrais⁶, de là à Verneuil⁷ et finalement il

12742), entre le Maréchal et le roi, dont le rapport avec ce qui précède et ce qui suit est, en raison de cette lacune, très obscur. C'est ici qu'aurait pu être placé le récit des tentatives que le roi Jean fit pour secourir Château-Gaillard, assiégé par le roi de France depuis le 1^{er} septembre 1203 (Rigord, § 141), et pris, à la suite d'un siège long et pénible, le 6 mars de l'année suivante. Selon Guill. Le Breton, en sa *Philippide* (VII, 144 et suiv.), ces tentatives auraient été dirigées par le Maréchal. Il faut toutefois remarquer que le même Guill. Le Breton ne fait, dans sa chronique en prose (§§ 123, 124), aucune mention du Maréchal, dont le nom est également passé sous silence par les autres historiens qui ont parlé du siège de Château-Gaillard. Raoul de Coggeshall va même jusqu'à dire que le roi Jean n'apporta aucun secours aux assiégés (*nullum præsidium ferre obsessis volente*), parce qu'il craignait d'être trahi par les siens (éd. Stevenson, p. 144).

1. Au sud de Rouen, rive gauche de la Seine (voy. p. 159, note 4).

2. Bonneville-sur-Touque, cant. de Pont-l'Évêque. Il y avait un château où, comme on le verra plus loin, le roi Jean aimait mieux résider que dans le village même.

3. On voit par l'itinéraire dressé par D. Hardy que Jean séjourna à Trianon à diverses reprises pendant l'année 1203, en dernier lieu du 4 au 6 novembre. Ce lieu n'a pas été identifié par D. Hardy. C'est sans doute le hameau de ce nom qui fait partie de la commune de Saint-Benoît d'Hebertot, cant. de Blangy, arr. de Pont-l'Évêque, car, le 7 novembre de la même année, le roi Jean, qui, la veille, était à Trianon, séjourna à Hebertot. Il y a, toutefois, près de là, dans la commune de Quetteville, un autre Trianon.

4. Ces trois localités sont sur la Risle : Beaumont-le-Roger (ch.-l. de cant., arr. de Bernai) au sud; plus au nord Brionne (ch.-l. de cant., arr. de Bernai), et enfin Montfort-sur-Risle (ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer).

5. Ch.-l. de cant., arr. d'Évreux, au sud-ouest de cette dernière ville.

6. Maintenant Broglie, ch.-l. de cant., arr. de Bernai, à mi-chemin entre Lisieux et Breteuil.

7. Ch.-l. de cant., arr. d'Évreux, à une douzaine de kilomètres au sud de Breteuil.

revint à Rouen. Ce n'était pas le droit chemin, mais l'autre lui semblait dangereux, car il y eût rencontré ses ennemis [12782].

Il séjourna peu à Rouen et annonça son intention d'aller en Angleterre pour demander conseil et aide à ses barons ; puis il reviendrait promptement. Mais, comme il emmenait avec lui la reine, beaucoup craignaient qu'il y restât trop longtemps. Il eut bientôt fait ses préparatifs, car il avait envoyé d'avance et en secret son charroi. De Rouen, il alla coucher à Bonneville¹, dans le château, non pas dans le village, car il redoutait une trahison [12800]. On l'avait, en effet, averti que la plupart de ses barons s'étaient engagés par serment à le livrer au roi de France. Il ne faisait pas semblant de le savoir, mais il se tenait éloigné d'eux. Il dit au Maréchal et à ceux en qui il avait le plus de confiance de se lever le matin avant le jour. Ainsi fut fait, et le roi était parti sans prendre congé, quand on le croyait encore endormi. Lorsqu'on s'aperçut de son départ, il était déjà à sept lieues de là. Il se rendit à Bayeux, par Caen², faisant ce jour-là plus de vingt lieues, et des lieues bessinaises, plus longues que les lieues françaises. Il se dirigea ensuite vers Barfleur³. Là, plusieurs de ceux qui l'avaient escorté prirent congé de lui⁴. On voyait bien qu'il n'y avait pas à compter sur un prompt retour [12828].

Il débarqua à Portsmouth. Quand il fut arrivé en Angle-

1. Jean est à Rouen du 9 au 12 novembre ; le 12 et le 13 il est à Bonneville (Bonneville-sur-Touque, cant. de Pont-l'Évêque) ; le 15 et le 16 à Caen.

2. Ici nous ne sommes plus d'accord avec l'itinéraire dressé par Th. D. Hardy. Il ne paraît pas que le roi se soit rendu directement à Bayeux. De Caen, où il séjourna le 15 et le 16 novembre, il alla au Plessis-Grismoult (arr. de Vire, cant. d'Aulnay), où nous le trouvons le 18, puis le même jour à Domfront, où il séjourna jusqu'au 21 ; là, il se rendit à Vire, où sa présence est constatée du 21 au 23. C'est probablement du 24 au 25 qu'il passa par Bayeux, car aucun séjour n'est marqué dans l'itinéraire pour ces deux jours-là, et, à partir du 26 jusqu'au jour de son départ pour l'Angleterre, nous le trouvons en Cotentin, à Montfarville, à Sainte-Mère-l'Église, de nouveau à Montfarville, puis à Gonnevillle, à Cherbourg, et enfin, le 5 décembre, à Barfleur.

3. Le roi Jean est à Barfleur le 5 décembre et le 7 à Portsmouth.

4. De ce nombre ne fut pas le Maréchal : le roi l'emmena avec lui :

terre, ses hommes le reçurent à grand honneur, comme il convenait. Mais je n'en dirai pas davantage présentement, car je ne sais pas bien la matière et je dois attendre qu'on me l'ait contée [12838].

Il avait confié Rouen à Pierre de Préaux, et les autres châteaux à qui bon lui avait semblé. Mais il n'était pas en Angleterre depuis longtemps, quand les gardiens de ses châteaux lui mandèrent de Normandie qu'il eût à pourvoir à la défense de sa terre, car le roi de France prenait tous les châteaux où il venait. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le roi envoya en Normandie l'archevêque de Cantorbéry, le Maréchal et le comte Robert de Leicester¹ [12857]. Ils arrivèrent à Rouen et de là se transportèrent au Bec, où ils trouvèrent le roi de France². Ils lui exposèrent courtoisement leur message, mais le roi ne voulut consentir à rien de ce qu'ils lui demandaient et leur dit que ceux qui lui feraient hommage à un terme fixé tiendraient leur terre de lui. Par la suite, bien des larmes furent versées par ceux qui ne s'étaient pas décidés à temps. Quand le comte de Leicester et le Maréchal

« Puis passa mer et vint en Angleterre, et enmena o lui Bauduin de Biethune, qui cuens estoit d'Aubemalle, et Guillaume le Mareschal, qui cuens estoit de Pembourc : ces deus amoit il mout et creoit, car il « estoif[en]t preudome » (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 97).

1. Robert, quatrième comte de Leicester depuis 1191 et appelé du vivant de son père Robert de Breteuil (Ben. Peterb., II, 156), combattit contre Philippe-Auguste en 1194 et fut fait prisonnier (Rog. de Howden, III, 253-4; Rigord, § 97). Il dut, pour recouvrer sa liberté, payer une forte rançon et abandonner au roi son château de Paci-sur-Eure (Rog. de Howden, III, 278, IV, 5; Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 466 à 473; Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, cxlij). Il avait encore d'autres biens en Normandie qui furent confisqués par Philippe-Auguste après la conquête de cette province (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 887). Il mourut en 1204, probablement le 20 octobre (Bémont, *Simon de Montfort, comte de Leicester*, p. 2, note 3). On trouvera quelques autres détails sur ce personnage dans G. W. Watson, *The ancient earls of Leicester*, mémoire publié dans *The Genealogist*, année 1894.

2. Cette ambassade est placée en avril 1204 par R. de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 144). Pendant les mois d'avril et de mai le comte de Leicester et le Maréchal ne figurent comme témoins sur aucun acte royal. On verra à la note suivante que le Maréchal traita avec le roi de France dans la seconde quinzaine de mai.

virent que le roi de France l'avait ainsi résolu, ils prirent conseil entre eux et décidèrent qu'ils lui offriraient une forte somme pour avoir répit jusqu'au jour où on saurait si la terre devait être perdue ou gardée. Ils vinrent donc au roi et lui donnèrent chacun cinq cents marcs d'argent pour avoir terme jusqu'à un an et un jour, sous condition qu'ils lui feraient hommage¹, si, dans l'année, le roi Jean ne pouvait recouvrer la terre. Cette convention faite, ils revinrent en Angleterre. C'est alors que le roi de France mit le siège devant Rouen², sur la rive opposée, comme vous l'avez oui et vu [42904]. Sire Pierre de Préaux, qui voulait rester loyal, manda au roi, en Angleterre, que, s'il ne secourait sa terre, il l'aurait bientôt perdue³. Qu'il sût bien que, de Bayeux à Anet⁴, il n'y avait château ni cité dont les habitants ne fussent convenus avec le roi de France de se rendre à lui dès qu'il aurait pris Rouen. Cette ville perdue, il n'aurait plus rien en Normandie [42920].

Le roi eut vite pris son parti. Il fit sans retard convoquer son ost pour aller droit à Portsmouth⁵. Mais beaucoup de ceux qui étaient appelés se firent attendre, alors qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Tandis que le chien fait son affaire, le loup se

1. L'engagement de Guillaume le Maréchal nous est parvenu. Il est publié dans les *Layettes du Trésor des chartes* sous le n° 715. M. Delisle (*Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 818) l'analyse ainsi : « 1204, du 15 au « 31 mai, Lisieux. — G. le Maréchal, comte de Pembroke, s'engage à « livrer à Philippe-Auguste le château d'Orbec; il confiera à Osbert de « Rouvrai les châteaux de Longueville et de Meulers pour les remettre au « roi à la prochaine fête de Saint-Jean; il donne cinq cents mares d'ar- « gent afin d'avoir un an de répit pour faire sa soumission. » Sur Osbert de Rouvrai, voy. ci-dessus, p. 90, n. 3.

2. Philippe-Auguste tint le siège devant Rouen pendant une partie de mai et de juin; voy. *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 819 à 831; cf. Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 87 et suiv.

3. Le 1^{er} juin 1204, Pierre de Préaux s'engageait à rendre la ville au roi de France un mois plus tard, si, dans l'intervalle, le roi Jean ne l'avait pas secourue. L'acte est dans les *Layettes du Trésor*, n° 716 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 827).

4. Eure-et-Loir, arr. de Dreux.

5. Jean séjourna à Portsmouth ou dans les environs (Winchester, Portsmouth, Southwick, Southampton, etc.) du 5 au 22 mai 1204.

sauve¹. Le roi de France prit possession de Rouen. Les choses en restèrent là jusqu'au carême. A ce moment le roi Jean envoya des messagers si secrètement que l'archevêque² ne sut rien du genre de paix qu'il projetait. Le Maréchal fut chargé du message avec Hugues de Wells [42945], qui alors portait le sceau du roi³. Il dit au roi : « Sire, je n'ai point « sûreté de paix, et le terme qui m'a été accordé pour ma terre « de Normandie va échoir. Si je ne fais hommage au roi [de « France], j'en souffrirai grand dommage. Comment faire ? » — Le roi répondit : « Je vous sais si loyal que vous ne pourriez, « à aucun prix, éloigner votre cœur de moi. Je veux bien que « vous lui fassiez hommage. Je ne veux pas faire que vous « n'ayez pas de quoi me servir, car je sais bien que plus vous « aurez de terre et mieux vous me servirez » [42966].

Les messagers trouvèrent le roi de France à Compiègne⁴ et s'acquittèrent de leur mission. Cette fois, le roi accepta leurs propositions et leur donna rendez-vous de ce jour en huit, à Anet, car il avait rassemblé son ost pour aller assiéger Caen. « Maréchal, » dit-il, « vous vous rappelez la convention faite « entre nous. Le terme approche. Vous pourriez avoir dommage « si avant vous ne me faites hommage. » Le Maréchal lui fit hommage sur-le-champ⁵. Puis ils se rendirent à Anet au jour

1. C'est l'ancien proverbe : « Tandis que le chien chie le loup se sauve » (*Proverbes communs*. Lyon, 1539).

2. L'archevêque de Cantorbéry (voir plus bas).

3. Hugues, archidiacre de Wells, est souvent qualifié par le roi de « clericus noster », et il fut sans doute plus d'une fois chargé de missions. Ainsi, le 30 janvier 1204, le roi Jean ordonne aux barons de l'Échiquier de rembourser à trois personnes dénommées dans l'acte une somme de 300 marcs par elles avancées à Hugues de Wells, « Hugoni de Wellis, « clerico nostro, transfretanti in Normanniam, in servicium nostrum » (*Rot. litt. claus.*, I, 38 a). Il devint évêque de Lincoln en 1209.

4. Le roi de France était à Compiègne entre le 10 et le 30 avril 1205 (*Delisle, Catal.*, p. cvij).

5. L'acte de cet hommage ne nous est pas parvenu. Il doit être postérieur de moins d'un an à l'engagement du Maréchal mentionné ci-dessus (p. 177, n. 1), et par conséquent on peut le rapporter au commencement de l'année 1205. Or, entre le 13 février et le 31 mai 1205, le Maréchal ne figure comme témoin à aucun acte royal, le roi Jean étant alors en Angleterre. C'est donc dans cet intervalle, et probablement en mars ou

fixé¹. Mais l'accord ne fut pas conclu, par suite d'une opposition peu justifiée [12994].

L'archevêque de Cantorbéry fut informé du message. Il fut irrité de ce que le roi avait agi sans son conseil, et il ne lui fallut pas longtemps pour détruire ce qui avait été fait. Il manda au comte de Boulogne², par Raoul d'Ardene³, que les messagers n'avaient nulle qualité pour faire la paix. Le comte Renaut transmet la nouvelle au roi de France, qui, au lieu du rendez-vous, dit au Maréchal : « Maréchal, je m'étonne que vous « m'ayez fait des ouvertures, quand vous n'aviez aucun pouvoir pour traiter de la paix. » Ainsi furent rompues les négociations. Les messagers revinrent en Angleterre tout déçus. Le roi, cependant, alla mettre le siège devant Caen⁴. Raoul d'Ardene, de son côté, prit les devants et arriva avant eux auprès du roi d'Angleterre. Il lui dit que ses messagers avaient mal agi à son égard et que le Maréchal avait fait hommage et juré fidélité au roi de France contre lui [13038].

Voyez quelle indignité! Celui qui avait, par sa trahison, empêché la paix, s'arrangea de telle sorte que le roi le crut, tandis que ceux qui auraient fait la paix, s'il ne les en avait empêchés, n'obtinrent aucune créance. Quand les messagers revinrent, le roi leur fit mauvaise mine à tort, car, s'ils avaient échoué dans leur mission, ce n'était point leur faute. Le roi dit au Maréchal : « Je sais que vous avez fait hommage lige au roi de France contre moi et à mon désavantage. — Sire, » répondit le Maréchal, « qui vous a dit telles « paroles en a menti. Je n'ai rien fait contre vous, et ce que j'ai « fait, je l'ai fait par votre congé : vous-même m'avez dit de « faire hommage au roi de France plutôt que de perdre ma

avril, que le Maréchal fit hommage au roi de France. On a vu à la note précédente que ce dernier était à Compiègne en avril.

1. La présence de Philippe-Auguste à Anet est constatée à une époque comprise entre le 10 avril et le 31 octobre (Delisle, *Catal.*, p. cvij).

2. Renaut de Dammartin (voy. plus haut, p. 105, note 7).

3. Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 158, note 5.

4. Cette indication paraît être hors de son lieu, car la prise de Caen est antérieure à la capitulation de Rouen, qui eut lieu à la fin de juin 1204 (Rigord, § 142; G. Le Breton, *Chron.*, § 130; *Phil.*, VIII, 22; R. de Coggeshall, p. 145).

« terre. — Par Dieu, » reprit le roi, « il n'en est rien. Je
« vous en donne le démenti et je veux en avoir jugement de
« mes barons. — Je ne refuse pas le jugement, sire; au con-
« traire, je le désire, car je ne fus onques déloyal, et c'est mal
« se défendre que de décliner un jugement loyal. » Par suite,
le Maréchal fut longtemps mal vu du roi, sans avoir rien fait
pour le mériter [43090].

Peu après, le roi fit convoquer son armée. Ses hommes se
rassemblèrent à Portsmouth pour aller en Poitou¹. L'archevêque
[de Cantorbéry] se réjouit de voir la mine que le roi faisait au
Maréchal, car il était jaloux de lui. Il advint un jour que le roi,
accompagné d'une suite nombreuse, se rendit au havre et s'as-
sit devant la grande mer². Puis il fit venir le Maréchal et lui
demanda pourquoi il avait fait alliance contre lui avec le roi de
France. Le Maréchal fit la même réponse que devant, et le roi
lui infligea le même démenti. Le Maréchal ôta son chapeau et
dit : « Sire, je vous dis encore que j'ai agi avec votre permis-
« sion. » — Et le roi dit : « Je vous en donne le démenti; mais
« je prendrai encore patience; vous viendrez avec moi en Poi-
« tou, c'est ma volonté, pour reconquérir mon héritage contre
« le roi de France, à qui vous faites hommage. — Ah! sire, »
s'écria le Maréchal, « grâce pour Dieu! ce serait mal, puisque
« je suis son homme. — Or, entendez, seigneurs, » dit le roi,
« voilà une parole qu'il ne démentira pas. Vous voyez se décou-
« vrir son œuvre, puisqu'il dit qu'il est homme du roi de France
« et qu'il ne me suivra pas! — Sire, je ne fus jamais faux;
« et il n'y a si vaillant homme en votre terre contre qui je ne
« sois prêt à me défendre, s'il voulait prouver que j'aie jamais
« mal agi envers vous. — Par les dents de Dieu! ce que vous
« dites ne signifie rien. Je veux un jugement rendu par mes

1. Au commencement de juin 1205. Pendant les quinze premiers jours de ce mois, le roi séjourna soit à Portsmouth, soit dans les environs. Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, II, 494) place la préparation de l'expédition projetée (mais non accomplie) vers les ides de juillet. Sir Th. D. Hardy propose avec raison de substituer juin à juillet (*Rot. litt. pat.*, I, xlvj).

2. Le poète ne savait pas qu'à Portsmouth on ne peut avoir devant soi la grande mer, dont on est séparé par l'île de Wight.

« barons. — Je ne refuse pas et n'ai jamais refusé le jugement ; « je suis prêt à l'entendre. » Alors il releva la tête, et, mettant son doigt à son front, il dit : « Seigneurs, regardez-moi. Je « suis pour vous tous un exemple. Faites attention au roi : ce « qu'il pense faire de moi, il vous le fera à tous, et pis encore s'il « le peut » [13174]. Le roi s'irrita de plus en plus et jura qu'il voulait avoir jugement des barons présents. Ceux-ci se regardèrent les uns les autres et se retirèrent en arrière. « C'est « assez, » dit le roi. « Par les dents de Dieu ! je vois bien « qu'aucun de mes barons n'est avec moi. Je sais à quoi m'en « tenir. Je m'entretiendrai en particulier de cette trahison avec « mes bacheliers¹ » [13190].

Le roi s'éloigna et se tint à part. Le Maréchal, affligé, se leva pour prendre conseil au sujet de cette affaire. Mais je vous dis en vérité qu'il n'y eut baron assez hardi pour venir lui parler, sauf Henri Fils Gerout² et Jean d'Erlée. Le roi le remarqua et dit : « Les choses vont à mon gré. Voilà le Maréchal richement « accompagné ! De tous ceux qu'il avait coutume d'avoir à son « conseil³, il n'a plus que Henri Fils Gerout et Jean le « Rogneux⁴. Maintenant, seigneurs bacheliers, dites-moi, sans « tarder, votre avis sur cette affaire. » Il y en eut qui dirent : « Comment un homme qui refuse en pareille circonstance de « venir avec vous peut-il encore tenir terre de vous ? Nous « discas qu'il ne le peut pas. Il n'y a pas d'excuse possible. » Et Jean de Bassingbourn⁵ [13229] dit : « Quiconque fait défaut « à son seigneur ne peut plus tenir terre. » Alors le bon Bau-

1. Les « bachelers » du roi étaient des jeunes gens non encore parvenus à la dignité de chevalier, n'ayant point de terres, étant par conséquent bien plus dans la dépendance du roi que ses barons. Il n'y a aucun moyen de rendre cette signification en français moderne ; c'est pourquoi je conserve le mot du texte en lui donnant la forme actuelle.

2. Henri Fils Gerout était un des chevaliers du roi. Il figure comme témoin en des actes de 1200, 1212 (*Rot. chart.*, I, 39 a, 186 a, 188 a). Il accompagna le roi dans son expédition d'Irlande en 1210 (*Rotuli de liberate*, 184, 187, 203, 217, 226). C'était l'un des fidèles du Maréchal qui l'eut auprès de lui à ses derniers moments (v. 17916).

3. « Conseil » veut dire entretien privé.

4. Jean d'Erlée.

5. Bassingbourn, comté de Cambridge. C'est à lui que le roi Jean confia

douin¹ dit une parole qui agréa au plus grand nombre : « **Taisez-vous, sire sans héritage². Il n'appartient ni à vous ni à moi de juger en cour un chevalier de la valeur du Maréchal. Il n'y a en tout ce champ homme assez hardi pour prouver³ qu'il ait forfait envers le roi » [13244].**

Quand le roi vit qu'il ne pouvait faire la preuve ni par baron ni par bachelier⁴, il se leva et alla se mettre à table. Il réfléchit ensuite aux moyens de nuire au Maréchal. Il essaya de trouver un homme qui consentit à le défier, mais personne n'osa s'y risquer [13256].

Il y eut divers pourparlers dans lesquels l'archevêque s'opposa énergiquement à l'expédition⁵. Puis, quand le roi vit que, malgré tous ses efforts, il ne pouvait nuire au Maréchal, il recommença à lui faire bonne mine, comme s'il n'eût point de rancune. Mais toutefois il voulut avoir en otage son fils aîné⁶. Le

en 1207 la garde du château de Corfe (*Rot. litt. pat.*, I, 74 a) et en 1212 celle du château de Hertford (*ibid.*, 94 b), etc. Il existe d'assez nombreuses lettres du roi Jean concernant ce personnage qu'on voit figurer comme témoin dans les actes royaux depuis 1205 (*Rot. chart.*, 150 a); Rog. de Wendover (II, 60; cf. Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 533) le mentionne avec Roger de Gaugi (ci-dessus, p. 43, note 2) et Gérard d'Athée (ci-après, p. 188, note 4) parmi les conseillers les plus funestes (*nequissimos*) du roi Jean.

1. Baudouin de Béthune, comte d'Aumale; cf. p. 54, note 3.

2. Traduit d'après la correction proposée en note (v. 13237).

3. Par le duel.

4. C'est-à-dire ni par le jugement de la cour des barons ni par le duel.

5. Cf. Rog. de Wendover (II, 9-10) : « Eodem anno 1205 circa Pentecosten, rex Johannes congregavit exercitum grandem, quasi mare transiturus, et, prohibente sibi Cantuariensi archiepiscopo et aliis multis, apud Portesmuthe navium multitudinem copiosam coadunari fecit; deinde rex cum parvo comitatu, idibus julii, naves ascendit, et velis patentibus Neptuno se committens, mutato consilio, die tertio apud Stodlandt juxta Warrham (*Wareham, Dorset*) applicuit. Reversus autem rex cepit de comitibus, baronibus, militibus et viris religiosis pecuniam infinitam, occasiones pretendens quod nollent ipsum sequi ad partes transmarinas, ut hereditatem amissam recuperaret. » Nous savons d'ailleurs, par Raoul de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 152), que Guillaume le Maréchal s'unit à l'archevêque de Cantorbéry pour dissuader Jean de son expédition.

6. Guillaume, celui qui succéda aux titres et dignités de son père. Il paraît n'avoir été délivré qu'en août 1212 (*Rot. litt. pat.*, I, 94 b).

Maréchal, qui n'avait aucune mauvaise intention, y consentit. Comme dit le proverbe : « Qui son doigt lie sain, sain le délie ¹ » [13278].

L'année suivante², à la Pentecôte³, le roi s'occupa activement de réunir une grande ost à Portsmouth. Il n'y séjourna que peu de temps et passa en Poitou⁴, laissant sa terre en garde à ses meilleurs chevaliers, parmi lesquels était le Maréchal, sur la loyauté de qui il pouvait compter [13294].

En Poitou, il eut cette fois des succès, car il y reconquit nombre de châteaux, de bourgs, de lieux fortifiés, et leva des contributions⁵. A la Saint-Michel⁶ il revint, fut bien accueilli des siens et pendant longtemps parcourut toute l'Angleterre, se livrant à la chasse dans ses grandes forêts⁷. Il arriva ensuite que le Maréchal lui demanda congé d'aller en Irlande, en ses vastes terres qu'il n'avait jamais vues⁸. Le roi n'y consentit qu'à regret; maintes fois déjà le Maréchal le lui avait demandé, et toujours le roi avait refusé [13320].

1. Cf. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 407.

2. Le poète passe sous silence les événements de la fin de l'année 1205 et des premiers mois de 1206. A la date du 30 novembre 1205, le Maréchal fut chargé avec l'évêque de Durham et plusieurs autres personnages d'accompagner le roi d'Écosse Guillaume, se rendant avec sauf-conduit à York pour avoir une entrevue avec le roi (*Rot. litt. pat.*, I, 56).

3. En 1206, la Pentecôte tomba le 21 mai.

4. Le roi séjourna en Hampshire, à Porchester, à Winchester, à Southampton, à Bishopstoke, etc., du 8 au 28 mai 1206. Puis il se rendit dans l'île de Wight, et, le 1^{er} juin, s'embarqua à Yarmouth pour la Rochelle, où sa présence est signalée le 8 et le 9 du même mois. Il parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Anjou jusqu'au 25 novembre, date où il était dans l'île de Sein; le 13 décembre suivant, il était à Beer-Regis, en Dorset.

5. Cf. *l'Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 108.

6. 29 septembre; mais cette date n'est pas exacte; voy. ci-dessus la note 4.

7. C'est ce que confirme *l'Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* : « Or oiés quel vie li rois Jehans mena, puis que il fu « repariés en Angleterre. Toute s'entente torna a deduire son cors : bois « et rivieres antoit et moult l'en plaisoit li deduis » (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 109).

8. Ce n'est pas sûr. C'est en l'an 1200 que le Maréchal fonda l'abbaye de Tintern, sur la côte d'Irlande, dans le comté de Wexford. Or, cette

Entretant le roi éprouva une perte dont il ne sentit pas tout d'abord la gravité. L'archevêque [de Cantorbéry] mourut et aussi le bon comte de Leicester¹. Vers le même temps, le Maréchal maria sa fille avec Hugues, fils du comte Roger Bigot². Ce fut un mariage dont les deux familles eurent lieu de se réjouir [13348].

Vers le carême, après avoir marié sa fille, le Maréchal se dirigea vers l'Irlande³. Quand le roi vit qu'il partait, il se repentit de lui avoir permis d'aller en Irlande. Il se mit à chercher comment il pourrait l'en empêcher. Il donna ordre à Thomas de Samford⁴ d'aller le trouver et de lui demander son second fils à titre d'otage. Thomas rejoignit le Maréchal à Striguil⁵ [13374] et lui exposa son message. Le Maréchal prit conseil avec la comtesse et avec ses barons, qui l'engagèrent à

abbaye, appelée aussi *Monasterium de Voto*, fut fondée en exécution d'un vœu que le Maréchal avait fait pendant une tempête, dans le passage d'Angleterre en Irlande (*Annales d'Irlande*, à l'année 1200, dans les *Chartularies of St Mary's Abbey, Dublin*, II, 308).

1. Ces événements sont placés un peu trop tard, car Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry, mourut le 29 juin 1205, et Robert de Leicester plus tôt encore, le 20 octobre 1204; voy. ci-dessus, p. 176, note 1.

2. Mathilde, ou Maheut, fille aînée du Maréchal, épousa en premières noces Hugues Bigot, comte de Norfolk († 1225), et, en secondes, Jean de Varenne, comte de Surrey.

3. Il alla d'abord, comme on va le voir, à Striguil. L'époque de son départ de la cour du roi pourrait être fixée exactement en notant le moment où il cesse de paraître comme témoin dans les chartes royales. Malheureusement, le rôle des chartes de la huitième année de Jean (de l'Ascension 1206 à l'Ascension 1207) est perdu. Le 19 février 1207, le roi accorda des lettres de protection au Maréchal « *quamdiu fuerit in Hibernia per licentiam nostram* » (*Rot. litt. pat.*, I, 69 a). Henri Huesé (ci-dessus, p. 186) et Jean d'Erlée, qui accompagnaient le Maréchal, reçurent des lettres patentes dans la même forme.

4. Thomas de Samford (il y a en Angleterre plusieurs lieux du nom de Samford ou Sampford) figure, comme témoin ou comme chargé de diverses missions, en un très grand nombre d'actes du roi Jean; voy. notamment les tables des *Rotuli chartarum* et des *Rotuli litterarum patentium*. Il paraît à diverses reprises dans la suite du poème. Il était, très probablement, frère de Hugues de Samford mentionné plus haut; voy. p. 120, note 2.

5. Voy. p. 100, note 3.

ne point envoyer son fils. Le Maréchal fut d'un avis contraire, et, prenant Thomas par la main, il lui dit : « Sire, j'enverrai « de bon gré tous mes enfants au roi s'il le désire. Mais, pour « l'amour de Dieu, qu'a-t-il contre moi ? » Sire Thomas répondit que le roi ne désirait rien tant que l'empêcher d'aller en Irlande, et qu'il ne lui en avait donné la permission qu'à contre-cœur. — « Par Dieu ! » dit le Maréchal, « bon gré mal « gré, j'irai en Irlande, puisqu'il m'en a donné la permission. » Et, dès le lendemain, ayant envoyé au roi son fils Richard, il s'embarqua [43420]. Quand il fut en sa terre, la plupart de ses hommes l'accueillirent à grand honneur, mais il y eut tels qui furent affligés de sa venue. En ce temps, l'office de justice royal d'Irlande était tenu par Meilier¹, l'un de ses hommes ; celui-là fut très contrarié de la venue de son seigneur. Il manda au roi que, s'il permettait au Maréchal de résider longtemps en Irlande, ce serait à son détriment. Le roi envoya au Maréchal l'ordre de venir en Angleterre et d'amener avec lui Meilier [43446].

Le Maréchal prit sur cette affaire le conseil de ses hommes, qui lui firent part de leurs craintes. Ils pensaient que le roi le mandait pour son mal plutôt que pour son bien. Le Maréchal était bien convaincu que, lui parti, il y aurait discorde et guerre entre ses gens. Il confia à Jourdain de Sauqueville² la garde

1. Meilier (dans les documents latins *Meilerius*, *Meilerus*, *Maylerus filius Henrici*) était le fils d'un certain « Henricus filius Regis, » dont la mère était Nesta, fille de Rhys ab Tewdur, prince de la Galle du Sud, et dont le père était le roi Henri I^{er} (Giraud de Barri, *Opera*, I, 58; cf. V, c et ej). Il fut au nombre des aventuriers normands ou anglais qui, en 1169, s'établirent de vive force en Irlande. Giraud de Barri le représente comme un homme brave et entreprenant, mais ambitieux et cherchant à se faire valoir (*Expugn. Hib.*, I, iv). Il est, à maintes reprises, célèbre pour sa vaillance dans le poème de Dermot (éd. Orpen, vv. 765, 1945-8, 2001-4, 3424 et suiv.). Il fut nommé grand juge d'Irlande vers octobre 1200 (*Rot. chart.*, I, 98 b; *Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 133) et resta en fonctions jusqu'en 1208. Il mourut en 1220 (Orpen, note sur le v. 447 du *Song of Dermot*). On n'avait jusqu'à présent aucune information sur sa lutte contre le Maréchal.

2. Ce chevalier tirait son nom de Sauqueville (cant. d'Offranville, arr. de Dieppe). Il y avait un chapitre dans lequel, selon un acte de 1201, émané de Gautier, archevêque de Rouen, Jourdain de Sauqueville avait fondé deux prébendes (Toussaints Duplessis, *Description de la Haute-*

d'une grande partie de sa terre, depuis le Pas de Baligauran¹ jusqu'à Dublin [13474]. Puis il chargea Jean d'Erlée de lui garder Ocancelei² et Ossory³. Jean d'Erlée s'excusa, disant que c'était trop pour lui, mais qu'il aiderait de tout son pouvoir celui à qui cette baillie serait confiée. « Vous la prendrez, » dit le Maréchal, « et je laisserai avec vous Étienne d'Évreux, mon « cousin⁴. Je vous laisserai Reinfrei Fils Païen⁵ et sept des che- « valiers que j'ai amenés, car je n'emmènerai avec moi que le « seul Henri Huesé⁶. Je vous commande d'agir en toutes choses « selon le conseil de Gaufrei Fils Robert⁷, de Gautier Porcel⁸ et de

Normandie, I, 167). Il paraît s'être établi en Irlande vers la fin du XII^e s., et y construisit un château, près de Carlingford, comté de Louth, où le roi Jean séjourna le 12 juillet 1210. En 1211, le roi Jean lui accorda le droit d'établir un marché à Sauqueville (*Rot. chart.*, I, 91 b). Plusieurs actes le concernant et compris entre les années 1210 et 1221 sont analysés dans le *Calendar of doc. rel. to Ireland*, I (1875); voy. la table de cet ouvrage. Il figure comme témoin en plusieurs des actes que le Maréchal passa en Irlande.

1. Baligauran est actuellement Gowran, chef-lieu d'une ancienne baronnie dans le comté de Kilkenni; voy. une note de M. Orpen, *The Song of Dermot*, p. 328.

2. La province appelée dans le poème sur la conquête de l'Irlande *Okencelath* (*The Song of Dermot*, éd. by G. H. Orpen, vv. 886, 1742, 1785, etc.), en ancien irlandais *Ui Ceinnsealaigh*. C'était une contrée de l'Irlande qui comprenait tout le comté de Wexford et une partie des comtés de Wicklow et de Carlow; voy. *the Song of Dermot*, p. 327.

3. Ancienne division de l'Irlande correspondant au comté de Kilkenni et à une partie du Queen's County.

4. Étienne d'Évreux était neveu d'Étienne de Longchamp (*Rot. chart.*, I, 156 a; Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, cxiv). Il avait des biens en Angleterre, dans le comté de Hereford (*Rot. litt. pat.*, I, 91 a, 147 b; *Rot. litt. claus.*, 294, 346 b), et en Irlande, dans le comté de Wexford (*Chartularies of St Mary's Abbey, Dublin*, II, 183). Il figure comme témoin en plusieurs actes passés en Irlande (*ibid.*, II, 174-7).

5. Je ne trouve pas ce nom dans les documents du temps. Peut-être faut-il lire *Raoul*, comme au v. 13749.

6. L'un de ceux qui avaient accompagné le Maréchal en Irlande; voy. p. 184, n. 3. Son nom est écrit dans les documents tantôt *Hose* (*Rot. de obl.*, p. 167), tantôt *Huese* (*ibid.*, p. 500).

7. Il était établi en Irlande depuis 1199 au moins (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n^o 103, 179, 226, 287). On le voit figurer parmi les témoins de diverses chartes du Maréchal passées en Irlande.

8. Témoin à divers actes émanant du Maréchal, par exemple à l'acte de

« Thomas¹ Fils Antoine [13510]. Maillard, mon porte-enseigne, « restera aussi. » Jean d'Erlée lui conseilla de prendre otages de ses barons. Mais le Maréchal s'y refusa énergiquement. Il convoqua ses hommes, qui s'empressèrent de répondre à son appel. Au jour dit, ils s'assemblèrent à Kilkenni [13529]. Le Maréchal leur dit : « Seigneurs, voici la comtesse, que je vous amène par la « main, la fille du comte qui vous a tous fieffés lorsqu'il eut « conquis la terre². Elle reste parmi vous enceinte. Jusqu'à « tant que Dieu me ramène, je vous prie tous de la garder fidè- « lement, car c'est votre dame, et je n'ai rien de la terre sinon « par elle. » Ils lui promirent de le bien faire, mais il y eut tels qui manquèrent à leur parole [13548].

Le comte prit congé de ses hommes. Il se hâta de passer le bras de mer. Il aborda le jour de la Saint-Michel³ et se hâta de se rendre en Angleterre⁴. Meilier, homme sans foi, traversa de son côté, mais avant de partir il commanda à ses gens de faire tout le mal possible à la terre du Maréchal, aussitôt après son départ. Ainsi firent-ils la semaine qui suivit la fête⁵. Le premier dimanche, ils incendièrent les granges du comte à la Nouvelle ville⁶ et tuèrent vingt de ses hommes. Puis ils poussèrent le butin devant eux. C'est ainsi que commença la guerre [13574].

Cependant le Maréchal, qui ne connaissait encore rien de la trahison préparée par Meilier, se présenta au roi, et Meilier fit

fondation du monastère de Dowiskyr, vers 1212 (Gilbert, *Facsimiles of national mss. of Ireland*, II, pl. LXIX). On le retrouve plus tard sénéchal de Leicester (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 873).

1. Le ms. porte *Tonin*, mais c'est une erreur. Il ne peut être question que de Thomas Fils Antoine, qui possédait en Irlande des biens considérables, et à qui, en 1215, le roi confia la garde du comté de Waterford et de plusieurs châteaux (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 576). Il mourut au commencement de l'année 1229 (*ibid.*, n° 1689).

2. Richard de Clare, comte de Pembroke (ci-dessus, p. 100, note 3, et p. 120, note 4).

3. 29 septembre.

4. Il avait abordé en Galles, d'où il se rendit en Angleterre.

5. La Saint-Michel.

6. Newtown-Barry, comté de Wexford. Il y a plusieurs autres localités appelées Newtown en Irlande, deux notamment en Meath, mais il est plus probable qu'il s'agit de Newtown-Barry.

de même¹. Le roi fit bonne mine à celui-ci, et mauvaise au Maréchal². C'est en ce temps que Guillaume de Briouze³, jusque-là très bien vu du roi, eut une brouille avec lui. Un jour, après diner, le roi se trouvait en sa chambre avec Girard d'Athée⁴, Meillier et ses principaux conseillers. On en vint à

1. Meillier était à la cour du roi, en Angleterre, du 8 au 14 novembre 1207, car il est témoin à divers actes royaux passés le 8, le 12 et le 14 de ce mois (*Rot. litt. pat.*, I, 77 a; *Rot. chart.*, I, 171 b, 172 a, 173 a, 174 a), mais il ne figure en cette qualité dans aucun acte postérieur. Antérieurement, pour le trouver comme témoin, il faut remonter à l'an 1200.

2. Le Maréchal n'arriva probablement à la cour du roi qu'après Meillier, car c'est au 25 janvier 1208, à Guildford, qu'il paraît pour la première fois comme témoin d'un acte royal (*Rot. chart.*, I, 175 a). Il est témoin ensuite à des actes du 12 février et du 7 au 19 mars de la même année (*ibid.*, 175 b, 176 a, 178 a). Puis on ne le voit plus reparaitre de l'année. Quant aux années suivantes, on sait que les rôles des années 11, 12, 13 de Jean sont perdus. Entre le 25 janvier et le 12 mars se place un acte important pour l'histoire du Maréchal. C'est une lettre close du roi à Meillier (7 mars) pour annoncer à celui-ci que, le 5 mars, Guillaume le Maréchal s'est présenté à lui spontanément, à Bristol, disposé à se soumettre à sa volonté. En conséquence, le roi invite Meillier à maintenir la paix et à s'opposer à toutes incursions qui pourraient être faites sur les terres du comte Maréchal (*Rot. litt. claus.*, I, 105; *Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 375).

3. Briouze-Saint-Gervais, Orne, arr. d'Argentan. Il était beau-frère d'Adam du Port, dont une fille avait épousé Jean le Maréchal, frère de Guillaume le Maréchal (ci-dessus, p. 132, note 6). Il avait marié sa fille Marguerite à Gautier de Laci, qui avait des terres considérables en Irlande (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, II, lxx; et ci-après, v. 14180-3). La persécution que lui fit endurer Jean sera plus loin l'objet d'une note (v. 14156). Actuellement, il ne s'agit que de déterminer le moment où la rupture éclata. Ce dut être à la fin de décembre 1207 ou au début de l'année 1208, car il figure pour la dernière fois comme témoin à un acte royal dans une charte donnée à Windsor le 26 décembre 1207 (*Rot. chart.*, I, 175 a).

4. Girard d'Athée (*d'Aties*, dans notre poème, *de Athies ou de Athiis* dans les documents latins) était, en 1201, lieutenant de Robert de Turnham, sénéchal d'Anjou (*Cart. de l'abbaye de Villeloin*, *Bibl. nat.*, lat. 17129, p. 22; cf. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXII, 120-1). Il fut nommé sénéchal de Tours le 24 août 1202 (*Rot. litt. pat.*, I, 17 a). Le 30 mars 1203 il reçut la garde du château de la Guierche (*ibid.*, 27 a). Il défendit Loches, en 1205, contre le roi de France, y fut pris et dut payer une rançon considérable (G. Le Breton, *Chron.*, § 134; *Phil.*, VIII,

parler du Maréchal et de Guillaume de Briouze, qui étaient liés d'amitié [43598]. Meilier se mit en avant et dit que, si le roi lui permettait de retourner en Irlande, il se faisait fort de les lui rendre prisonniers l'un et l'autre à Londres. Il lui demandait seulement d'appeler en Angleterre tous ceux qui tenaient terre de lui. Le roi donna aussitôt ordre à son chancelier d'expédier à tous ses hommes d'Irlande, et nommément à Jean d'Erlée, à Étienne d'Évreux et à Jean de Sauqueville, des lettres portant commandement de venir à lui dans les quinze jours suivant la réception des dites lettres, sous peine de perdre leurs terres d'Angleterre ¹ [43654].

Les lettres furent scellées et remises à Thomas Blouet ². Puis Meilier prit congé du roi pour s'en aller en Irlande. Le Maréchal l'apprit. Il vint au roi et lui demanda la permission de partir. Le roi refusa. Meilier eut bon vent; il passa heureusement, et il se trouva que, de la Saint-Michel à la Chandeleur, aucune nef,

418-34; R. de Coggeshall, éd. Stevenson, p. 146 et 152). Au mois de mai 1206, le roi Jean agissait, par l'intermédiaire du Temple, en vue de sa délivrance (*Rot. litt. pat.*, I, 65 a). Il reçut la garde du château de Gloucester le 5 janvier 1208 (*ibid.*, 78 b), la garde de l'évêché de Bath le 18 mars suivant (*ibid.*, 80 a). La même année, le 23 mai, il fut nommé shérif de Hereford (*ibid.*, 83 b). Le 21 septembre, il fut autorisé par le roi à conclure avec les hommes de Guillaume de Briouze une convention par laquelle ceux-ci, abandonnant le service de leur seigneur, devinrent hommes du roi (*ibid.*, 86 b). Serviteur dévoué de Jean, il parait s'être attiré l'inimitié des barons anglais. Dans les *Capitula* présentés par eux au roi le 15 juin 1215 et acceptés par celui-ci se lit un article ainsi conçu : « Ut rex amoveat penitus de balliva parentes et totam sequelam Gerardi de Atyes, quod de cetero bailliam non habeant » (art. 40; Stubbs, *Select charters*, p. 294; Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, p. 20). — Ce Girard tirait son surnom d'Athée, cant. de Bléré, arr. de Tours, et était de basse extraction au témoignage de Guillaume Le Breton :

Servus et a servis oriundus utroque parente,
Cui satis obscurus ortum dedit Athia pagus.

(*Phil.*, VIII, 419-20.)

1. On ne trouve nulle part trace de ces lettres.

2. Chevalier qui figure de 1209 à 1227 en plusieurs documents relatifs à l'Irlande (*Calendar of doc. rel. to Ireland*, n° 392, 403, 422, 448, 452, 1363, 1367, 1504). Sa sœur avait épousé Dermot Magarthy, roi de Cork (*ibid.*, n° 766).

sauf la sienne, ne réussit à faire la traversée¹. C'est ainsi que les mauvais sont parfois plus favorisés que les bons. A son arrivée, Meilier trouva la terre en tout autre état que ce qu'il attendait et apprit avec honte que plusieurs de ses chevaliers étaient en prison par leur méfait [43692].

Alors Meilier réunit en parlement les hommes du comte². Là Thomas Blonet leur bailla à chacun les lettres du roi. Lorsqu'elles eurent été lues, ils se tirèrent à part et, les ayant fait relire, ils demeurèrent convaincus que le roi cherchait à déshonorer leur seigneur. Ils prirent alors conseil entre eux et, sur l'avis de Jean d'Erlée et d'Étienne d'Évreux, ils décidèrent qu'ils resteraient en Irlande pour défendre la terre du comte Maréchal. Jourdain de Sauqueville proposa d'avertir le comte d'Ulster³ et Raoul Fils Paien⁴ [43749], et de leur demander leur concours en faveur du Maréchal. Ces résolutions prises, les uns et les autres se retirèrent du parlement le mieux qu'ils purent. Quand Thomas Blouet leur demanda ce qu'ils avaient l'intention de faire au sujet du mandement royal, ils répondirent qu'ils feraient pour le mieux [43762].

Ensuite ils chargèrent Jourdain de Sauqueville d'aller demander au comte d'Ulster son appui. Jourdain y alla, et le comte s'empessa de venir, conduisant soixante-cinq chevaliers, deux

1. On a vu plus haut (p. 188) que Meilier était à la cour du roi du 8 au 14 novembre 1207. Il dut quitter l'Angleterre vers le temps où le Maréchal se présentait au roi, c'est-à-dire en janvier 1208, en tout cas, comme on vient de le voir, avant la Chandeleur (2 février).

2. La désignation plus ou moins précise du lieu est donnée dans le texte (v. 13697), mais le passage est corrompu.

3. *Weluestire*, v. 13748, en rime avec *dire*. Dans le poème de la conquête de l'Irlande, c'est *Uluestere*, *Huluestere* (*The Song of Dermot*, éd. Orpen, vv. 1756, 2733). Le comte ici désigné est Hugues de Laci, comte d'Ulster depuis 1204, par don royal, après que Jean de Courci, son prédécesseur, eut été pris en trahison et livré au roi d'Angleterre (Rog. de Howden, IV, 176; *Annales d'Irlande*, dans *Chartularies of St Mary's Abbey*, II, 308-9).

4. Ce personnage est vraisemblablement le même que le Reinfrei Fils Paien mentionné plus haut, v. 13496. « Radulfus Filius Pain » figure comme témoin dans une charte de Guillaume le Maréchal (*Chartularies of St Mary's Abbey*, II, 139). Dans le même acte paraît un « Rogorius Filius Pain. »

cents sergents et mille hommes de pied. Je ne veux pas raconter leurs exploits : qu'il suffise de dire qu'ils firent à Meilier ce que celui-ci aurait voulu faire au Maréchal, car ils dévastèrent ses terres [43786].

Le Maréchal cependant parcourait l'Angleterre en tous les sens à la suite du roi¹. Il ne savait rien du tort que Meilier lui causait, ni le roi non plus. Le roi lui faisait très mauvaise mine, à l'étonnement de toute la cour, et par suite personne n'osait lui parler. Un jour, le roi sortait de Guildford²; il appela à lui le Maréchal qui marchait à sa suite et lui dit : « Maréchal, « avez-vous de bonnes nouvelles d'Irlande? — Non, sire, » répondit le Maréchal. — « Je vous en donnerai, » reprit le roi en riant. « La comtesse était à Kilkenni [43810]. Jean d'Erlée « sortit, au bruit d'une mêlée, avec Étienne d'Évreux et tous « les chevaliers de la garnison, de sorte qu'il n'y resta que des « sergents. Lorsqu'ils se furent éloignés d'environ deux lieues, « Meilier survint et assiégea la comtesse. Celle-ci, se voyant en « danger d'être prise, fit descendre un homme par les créneaux « pour annoncer à Jean d'Erlée qu'elle était assiégée dans Kil- « kenni [43827]. Il était près de nuit. Jean d'Erlée et les siens cou- « chèrent à Odo³, et le lendemain, de bon matin, ils s'armèrent « et allèrent combattre Meilier, qui fut pris avec plusieurs de « ses chevaliers. Étienne d'Évreux fut tué et Raoul Fils Paien « aussi, et Jean d'Erlée fut blessé, m'a-t-on dit, et mourut le « jour même; toutefois, l'honneur du combat vous est resté. »

1. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'itinéraire dressé par D. Hardy pour voir que le roi Jean passait rarement plus de huit jours consécutifs dans le même endroit.

2. Vers cette époque, le roi séjourna deux fois à Guildford : le 27 et le 28 décembre 1207, et du 25 au 27 janvier de l'année suivante. Le Maréchal fut témoin à un acte passé dans cette ville le 25 janvier 1208 (*Rot. ch.*, I, 175 a). Ensuite on le voit paraître comme témoin en plusieurs actes du 6 au 20 mars, à Bristol, à Luggershall, à Marlborough, à Clarendon (*Rot. litt. pat.*, I, 79 b; *Rot. ch.*, I, 175 b, 176 a).

3. Odo, v. 13833; *Odoth* dans le poème sur la conquête de l'Irlande, v. 2051, maintenant *Idouch*, au nord-ouest de Kilkenni.

4. *Prelegast*, dans le texte, mais *Pendergast* ou *Pendregast* dans le poème sur la conquête de l'Irlande (*passim*). L'éditeur de ce poème, M. Orpen, remarque (*The Song of Dermot*, p. 265, note sur le v. 455) que

Le Maréchal répondit : « Certes, beau sire, c'est grand dom-
 « mage des chevaliers. Ils étaient vos hommes, et cette affaire
 « est d'autant plus regrettable. — J'en penserai, » dit le roi
 [13852].

Le Maréchal se retira. Il réfléchit longuement et s'étonna que
 tout cela fût arrivé sans qu'il en eût été informé. Le carême
 vint avant qu'on pût passer d'Irlande en Angleterre. Quand
 enfin la traversée devint possible, le roi reçut les nouvelles et
 apprit que son juge, vaincu et fait prisonnier, avait été obligé
 de faire la paix avec la comtesse et ses gens et de donner en
 otage son fils pour sauver sa terre, que Philippe de Prendergast,
 se soumettant au jugement de la cour, avait donné son fils en
 otage¹, et que les autres avaient fait de même, donnant fils
 ou frère en otage. Le roi fut très affligé de ces nouvelles. Le
 Maréchal, qui les reçut en même temps, en fut au contraire
 très joyeux, et il en rendit grâce à Dieu. Il se présenta au
 roi, sans faire paraître en rien qu'il eût reçu d'aussi bonnes
 nouvelles. Le roi l'appela, et, dissimulant ses sentiments, il
 lui fit meilleure mine qu'avant. Puis il lui demanda s'il avait
 reçu des nouvelles d'Irlande [13908]. — « Non, sire, » dit le
 Maréchal. — « Eh bien ! je vous en donnerai, et de bonnes, car
 « je veux que vous en ayez joie. La comtesse et vos gens vont
 « bien. » Et il lui conta point par point le succès de ses hommes.
 Le Maréchal écouta, tout comme s'il n'avait rien su. Puis il
 répondit sagement et avec mesure : « Sire, j'en remercie Dieu ;
 « mais je ne croyais pas avoir d'ennemi en Irlande le jour que

Prendergast est le nom d'un faubourg de Haverfordwest, comté de Pem-
 broke. Giraud de Barri (*Opera*, V, 231) écrit *Prendelgast*. Philippe de
 Prendergast, fils de Maurice de Prendergast, l'un des aventuriers anglais
 qui s'établirent en Irlande sous Henri II, avait des terres dans le Kinsel-
 lagh (*The Song of Dermot*, v. 2826). Il épousa une fille de Robert de
 Quency (*ibid.*, v. 2819 ; cf. la note, p. 299). On trouvera, dans le *Calen-
 dar of doc. rel. to Ireland*, un grand nombre d'actes le concernant ou
 dans lesquels il figure comme témoin, de 1207 à 1221, sous les n^{os} 329,
 339, 340, 342-5, etc.

1. Philippe de Prendergast avait deux fils, Gerold et David, qui furent,
 l'un après l'autre, otages de Guillaume le Maréchal, mais plus tard (1214-
 1215), et, à ce qu'il semble, en d'autres circonstances que celles dont il
 est ici question (*Rot. litt. pat.*, I, 123 a, 144 a).

« j'en suis parti. » Dès lors, le roi lui fit bonne mine, et tous les hommes de la cour le traitèrent avec amitié et honneur [43930].

Quand le Maréchal eut longuement suivi le roi et ses gens, il lui demanda congé de retourner en Irlande¹. L'ayant obtenu, il partit. C'est en ce carême que l'Angleterre fut mise en interdit², ce qui mit le pays en grand trouble. Le Maréchal aborda à Glasscarrick³ un lieu couvert de forêts. Ses gens vinrent au-devant de lui. Jean d'Erlée se présenta vêtu d'un haubergeon. Le Maréchal s'en étonna. « Ne sommes-nous pas en « paix ? » demanda-t-il. — « Sire, tous ne l'observent pas, » répondit-il finement. C'est ainsi que parla Renard⁴ [43960].

Ils cheminèrent, parlant ensemble. Jourdain de Sauqueville et Jean d'Erlée lui contèrent la trahison. Sur ces entrefaites, ils virent venir deux barons, Philippe de Prendergast et David de la Roche⁵. Ils saluèrent le comte comme hommes flatteurs qu'ils étaient, et il leur rendit leur salut ironiquement, disant : « Dieu « vous sauve, si c'est droit. — Sire, c'est droit, car nous « sommes deux de vos loyaux hommes. — Ce n'est pas ce « que vous avez montré, » dit le Maréchal, « on le sait au bourg « et à la campagne. — Non certes, » reprirent ensemble Jourdain de Sauqueville et Jean d'Erlée [43983]. « Ils ont assez fait « paraître leur fausseté. » Ils demandèrent alors merci en pleurant, et le comte leur pardonna. Le lendemain, nombre de gens

1. Il était encore en Angleterre le 6 mars 1208, époque où il fut témoin à un acte royal passé à Bristol (*Rot. litt. pat.*, I, 79 b).

2. 23 mars 1208 (Roger de Wendover, II, 46; Mathieu de Paris, *Chron. maj.*, II, 522).

3. Ms. *Glaskant*, faute de copiste pour *Glaskaric* ou une forme analogue. Glasscarrick, selon l'orthographe actuelle, est un village de la côte du comté de Wexford.

4. Allusion à la fable du Pigeon et du Renard, qui est courante au moyen âge et qui est à peu près celle du Coq et du Renard de La Fontaine (II, xv). J'ai comparé diverses rédactions de cette fable dans mon commentaire sur *les Contes de Bozon*, p. 255, § 61.

5. David de la Roche (en latin *de Rupe*) est un baron qui figure en d'assez nombreux actes relatifs à l'Irlande, de 1207 à 1235; voir la table du *Cal. of doc. rel. to Ireland*, sous *Rupe* et sous *Roche*. Dans plusieurs, il est placé comme témoin à côté de Philippe de Prendergast (*ibid.*, n° 339, 340, 356).

se présentèrent au Maréchal qui avaient agi contre lui. La comtesse vint aussi, très joyeuse de retrouver son mari. Comme on allait se mettre à table, entra un chevalier, Har du Val [44027], qui avait fait beaucoup de mal, et qui protesta de sa loyauté, invoquant le témoignage de Jean d'Erlée. « Cela ne vous servira de rien, » répondit celui-ci, « car je puis dire en vérité que, dans toute la terre, il n'y a pire traître que vous. » Les chevaliers qui étaient là se mirent à rire, et le comte s'assit à table en disant : « Sire Jean, celui-là a eu tort de s'en remettre à votre jugement, car je vois bien qu'il n'a rien à y gagner » [44066].

Le comte Maréchal se rendit à Kilkenni avec la comtesse et les barons. Il y eut grande joie par la contrée et plusieurs lui firent bon accueil, qui, dans leur cœur, n'en pensaient rien. Ceux qui avaient méfait contre lui se crurent perdus, et, tout tremblants et en larmes, vinrent lui demander merci. Le Maréchal, qui était miséricordieux, en eut pitié et leur rendit à tous leurs otages, sauf à Meilier, qui avait été la racine de tout le mal. La comtesse n'en fut pas contente, car ils lui avaient causé bien des tourments. Certes, si son époux l'en avait crue, il en eût tiré cruelle vengeance [44100].

Le comte, qui était courtois et sage, remercia chaudement sa bonne gent qui l'avait servi loyalement. Peu de temps après, le roi envoya en Irlande l'évêque de Norwich comme grand juge¹. Meilier eut honte de sa conduite et vint en pleurant implorer la merci du Maréchal. Il transigea avec lui en lui abandonnant

1. Nous n'avons pas la date de la nomination de Jean, évêque de Norwich, comme grand juge d'Irlande en remplacement de Meilier. Ce changement doit avoir eu lieu en 1209. Le dernier acte royal où Meilier soit encore qualifié de « justiciarius noster » est du 19 juin 1208 (*Rot. III. pat.*, I, 84b; *Cal. of rel. to Irel.*, n° 385). Le même Meilier est qualifié de « quondam justiciarius Hibernie » à la date du 9 février 1210 (*Rotuli de liberate ac de misis et prestitis*, p. 149; *Cal. of doc. rel. to Irel.*, n° 398). C'est à la fin de 1208 ou en 1209 qu'il a été remplacé. On sait que les rôles des lettres royales nous font défaut pour la onzième année du roi Jean, commençant à l'Ascension 1209. L'évêque de Norwich était sûrement en Irlande le 2 janvier 1210 (*Cal.*, etc., n° 396) et sans doute déjà depuis quelque temps. Il exerça les fonctions de juge d'Irlande jusqu'en 1213; son successeur, Henry, archevêque de Dublin, fut nommé le 23 juillet 1213. Il mourut en 1214.

son château de Donmas, à titre d'héritage, et, après son décès¹, toute la terre qu'il possédait. Certes, il pouvait bien le faire, car il n'avait nul héritier dont il fût certain, n'ayant jamais eu d'épouse² [14136].

Après cela, Fortune, qui se montre souvent cruelle envers ceux qu'elle a favorisés, fit tourner un tour à sa roue et fit sentir sa rigueur à Guillaume de Briouze [14143]. Le roi, qui si longtemps avait été bienveillant pour lui, changea de conduite à son égard. Tout accord devint impossible et ce prud'homme fut exilé. Ce fut grande douleur et grand péché. Je ne sais quelle fut la cause de ce revirement, et, si je le savais, il ne m'appartiendrait point de le dire³. Il le prit en telle haine que

1. « *Castrum de Damas, Dunmas, Dumath* » (voir les tables des divers recueils de rôles, où, du reste, ce nom n'est pas identifié), en irlandais *Dumach* ou *Caisten na Dumach*, en anglais *Dough Castle*, comté de Clare, sur la rivière d'Oina, à quelques kilomètres à l'ouest d'Ennystimon (*Annals of the Kingdom of Ireland, by the Four Masters*, ed. by J. O'Donovan, II, 853, note n). — On verra plus loin (vv. 14330 et suiv.) que, en 1210, le Maréchal fut contraint de remettre ce château, à titre de gage, au roi Jean. Le Maréchal ne reentra en possession de son château que cinq ou six ans plus tard. Il y a dans les Rôles des lettres patentes plusieurs actes de 1215 et 1216 (I, 153 b, 154 a, 161 b, 180 a, 184 a; cf. *Cal.*, etc., n° 644, 647, 664, 684-5) portant injonction de faire remettre ce château au Maréchal.

2. Ceci n'est point exact : nous savons par Giraud de Barri (*Expugnatio Hibernica*, II, xxiii, dans *Opera*, V, 356) qu'il avait épousé une nièce de Hugues de Laci vers 1182. Toutefois, à l'époque où Giraud écrivait la lettre au roi Jean qui sert d'introduction à la seconde édition de l'*Expugnatio Hibernica*, en 1209 ou 1210, Meilier n'avait pas d'enfants légitimes (*ibid.*, 409). Il avait un fils qui paraît en divers documents, depuis 1207 (*Cal.*, etc., n° 310, 314), et qui s'appelait aussi Meilier, mais c'était sans doute un fils naturel.

3. Nous sommes mieux renseignés que le poète et nous n'avons pas les mêmes raisons que lui pour dissimuler nos informations qui, tirées de sources différentes, se complètent et se contrôlent. Le roi a pris soin de nous transmettre, au sujet de sa querelle avec Guillaume de Briouze, une relation, qui a été analysée par M. Sweetman dans le *Cal. of doc. rel. to Ireland*, n° 408, et, plus brièvement, par M. Blain, dans le *Cal. of doc. rel. to Scolland* (Edimbourg, 1881), n° 680. Selon cet exposé, G. de Briouze devait au roi de fortes sommes sur ses terres d'Irlande. Le roi fit saisir ses biens du pays de Galles par Gerard d'Athée, bailli pour le roi en Galles. Mathilde, sa femme, et plusieurs de ses parents intercédèrent auprès du roi, et Guillaume lui-même, s'étant présenté au

Guillaume ne put résister à la guerre qu'il lui faisait. Il se réfugia quelque temps en Galles, mais, n'osant pas se fier à ses gens, il dut se résigner à s'embarquer en plein hiver. Trois jours et trois nuits il vogua avec sa femme et ses enfants. Il arriva, par une tempête violente, près de la terre d'Irlande [14172]. Ceux qui étaient à terre s'attendaient à les voir se noyer. Son but était de joindre Gautier de Laci, son gendre¹, auprès de qui il espérait trouver un refuge; mais le flot le poussa jusqu'à Wicklow où le comte Maréchal séjournait alors [44187]. Celui-ci, apprenant la venue de Guillaume, alla au-devant de lui et le

roi, à Hereford, céda ses châteaux de Galles en garantie de sa dette, donna hypothèque sur ses biens en Angleterre et s'engagea à remettre des otages, parmi lesquels un de ses fils. Mais il ne tint pas sa promesse, essaya de reprendre ses châteaux et brûla la moitié de la ville de Leominster, tuant plusieurs des hommes du roi. Puis il s'enfuit en Irlande avec sa femme et ses fils, où il fut reçu par Guillaume le Maréchal et par Gautier et Hugues de Laci (ce que le poète conte plus loin). Le roi rassembla son armée, et, s'étant rendu à Pembroke, se disposa à passer en Irlande. G. de Briouze vint le trouver et lui offrit 40,000 marcs pour avoir la paix. Le roi, avant d'accepter, lui enjoignit de l'accompagner en Irlande, où Mathilde était restée. G. de Briouze refusa. Mathilde, cependant, apprenant l'arrivée du roi, voulut fuir en Écosse avec ses enfants et Hugues de Laci. Elle fut prise avec sa fille et son fils par un chef de Galway, Duncan de Carrick, qui la livra au roi, alors qu'il était au siège de Carrickfergus. Mathilde offrit au roi une rançon de 50,000 marcs, mais, l'arrangement conclu, elle dut déclarer qu'elle n'avait pas cette somme. Le roi termine en déclarant G. de Briouze banni (*outlaw*), selon la loi d'Angleterre. Ce document, qui n'est pas daté, doit avoir été écrit en août 1210. Il est vraisemblable que Jean, selon son habitude, n'a pas dit toute la vérité. Selon Roger de Wendover (II, 48-9) et Mathieu de Paris (*Chron. maj.*, II, 523-4), Jean, après la publication de l'interdit, aurait craint que le pape en vint à délier ses sujets du serment de fidélité, et aurait cru prudent d'exiger des principaux d'entre eux la remise d'otages. G. de Briouze s'y serait refusé, et sa femme, Mathilde, aurait dit, en un moment d'emportement : « Je ne livrerai pas mes enfants au roi qui a tué son neveu Arthur. » Ces paroles, rapportées au roi, auraient été la cause de son irritation contre G. de Briouze et sa femme. On verra plus loin (p. 197, note 5) comment il traita cette dernière. — A propos de l'accusation portée par Mathilde contre le roi Jean, il est à noter que, selon G. Le Breton (*Phil.*, VI, 480), G. de Briouze avait refusé d'être complice de l'assassinat d'Arthur.

1. Gautier de Laci avait épousé Marguerite, fille de Guillaume de Briouze; voir *Dict. of nat. biogr.*, XXXI, 391 b.

recueillit de bon cœur, lui, sa femme et ses enfants. Pendant vingt jours il l'hébergea [14498].

Quand l'évêque, qui était grand juge et seigneur de la terre, l'apprit, il lui manda sur un ton arrogant qu'il avait hébergé le traître du roi, et lui enjoignit de le lui livrer sans délai. Le Maréchal répondit aux messagers : « Je n'ai pas de traître ici. « J'ai hébergé monseigneur Guillaume comme je le devais, d'au-
« tant mieux que j'ignorais que le roi eût aucun grief contre
« lui. Et, dès que je l'ai hébergé, je ferais une trahison si je
« vous le livrais. Je le conduirai en sûreté jusqu'à ce qu'il soit
« hors de ma terre. L'évêque ne doit pas me demander ce qui
« serait pour moi une cause de reproche. » Il conduisit en effet Guillaume de Briouze jusqu'à Gautier de Laci [14232].

L'évêque ressentit vivement le refus du Maréchal. Il s'empressa de faire savoir ces nouvelles au roi, qui en fut très irrité, et manda aussitôt au Maréchal de venir à lui. Celui-ci obéit. Peu après son arrivée, le roi fit rassembler son ost pour passer en Irlande¹. A la Pentecôte², il vint à Pembroke, et, à la Saint-Jean après, il arrivait à Kilkenni³, où on lui fit un riche accueil, car toute l'ost vécut ce jour-là aux frais du comte. De là le roi se rendit à Dublin⁴, puis il alla assiéger Carrickfergus⁵ [14270]. Le château était fort et en état de défense. Toutefois, par peur,

1. On trouvera la liste des chevaliers qui accompagnèrent le roi dans le *Rotulus de prestito* de l'année 1210 (*Rotuli de liberate ac de misis et prestitis*, p. 176, 179, 180, etc.).

2. Ce jour-là (6 juin 1210) et les jours suivants, le roi était, non pas précisément à Pembroke, mais à Cross-on-the-Sea, tout à côté.

3. Le 16 juin, Jean est encore à Cross-on-the-Sea; c'est sans doute ce jour-là ou le jour suivant qu'il s'embarqua, puisque le 20 il est en Irlande, à Crook près de Waterford, d'où, en passant par Newbridge et Thomastown, il arriva le 23 à Kilkenni.

4. Il y séjourna du 28 au 30 juin.

5. Ulster, comté d'Antrim. Le roi y fut du 19 au 28 juillet. *L'Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 112-4) nous apprend que Mathilde, ses enfants et Hugues de Laci (frère cadet de Gautier de Laci) étaient à Carrickfergus lorsque le roi vint l'assiéger, mais qu'ils s'enfuirent en l'île de Man d'où ils passèrent « en la tierre de Gauvoie », c'est-à-dire en Galloway, à l'extrémité sud-ouest de l'Écosse. Tandis que Hugues de Laci réussissait à s'échapper, Mathilde et son fils furent livrés au roi Jean qui les fit mourir de faim. Cf. les Annales de Waverley, à l'année 1210 (*Annales monastici*, II, 265, coll. du Maître des rôles).

ceux qui l'occupaient le rendirent. Le roi y mit une forte garnison et revint à Dublin¹. Là, en présence des barons de la région, il accusa le Maréchal, lui reprochant d'avoir donné asile à son ennemi mortel. Le comte répondit sur-le-champ : « Sire, « j'ai hébergé mon seigneur qui avait abordé sous mon château. « Si j'ai eu soin de lui quand il était misérable, vous ne devez « pas le prendre en mauvaise part. Je ne croyais rien faire de « mal, puisqu'il était mon ami et mon seigneur et que j'igno- « rais que vous eussiez rien contre lui. Vous étiez bien ensemble « lorsque je partis d'Angleterre pour venir ici. Si maintenant « personne, sauf vous, veut dire qu'il y a plus, je suis prêt à « me défendre selon le jugement de votre cour. » Aucun des barons ne bougea ; autrement le roi l'eût volontiers fait passer en jugement, bien qu'il n'eût rien fait pour cela [14318].

Le roi, voyant qu'il ne pouvait pas faire plus, fut fort irrité. Il lui demanda en otages Gaufrei Fils Robert, Jourdain de Sauqueville, Thomas de Samford, Jean d'Erlée, Gautier Porcel et son château de Donmas² [14330]. Le comte répondit : « Vous « avez mes fils en otages et tous mes châteaux d'Angleterre. Si « vous voulez mes châteaux et mes fertés d'Irlande, je vous en « bailleraï autant que vous voudrez, comme aussi les fils de « mes vavasseurs. Ainsi peut agir qui n'a pas de mauvaises « intentions. » Le roi rentra dans sa chambre et rapporta ces paroles aux siens. Ceux-ci lui représentèrent que l'offre du Maréchal était grande et qu'assurément il ne pouvait pas avoir intention de mal faire. Le roi prit avec lui l'évêque de Norwich, le comte de Winchester³, le connétable de Chester⁴, Pierre Fils

1. Après avoir quitté Carrickfergus, le roi s'arrêta en divers lieux, entre autres à Drogheda, et séjourna à Dublin du 18 au 24 août.

2. Cf. ci-dessus, p. 195, note 1.

3. Sahier (*Saherus*, *Seherus*) de Quincy figure en de nombreux actes royaux avec le titre de comte de Winchester depuis 1207 ; cf. Dugdale, *Baronage*, I, 686 b. L'auteur de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui l'appelle « Sohiers de Quincy, » dit qu'il fut blâmé pour avoir rendu trop facilement le château de Vaudreuil, assiégé par Philippe-Auguste en 1203 (éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., p. 97). Il fut un des barons qui, en 1216, furent envoyés à Louis, fils de Philippe-Auguste, pour lui offrir la couronne d'Angleterre (Rog. de Wendover, II, 173).

4. Roger de Laci, connétable de Chester, défendit énergiquement, en

Herbert ¹, et fit savoir par eux au Maréchal qu'il ne voulait pas avoir d'autres otages que les hommes dont il lui avait parlé. De ceux-là le comte n'avait auprès de lui que deux, Gautier Porcel et Jean d'Erlée [44366]. Il leur demanda leur consentement qu'ils accordèrent sans hésiter. Le comte remit donc au roi son château en gage et ses otages devant la cour assemblée. Mais le roi, qui était insatiable dans ses demandes, exigea encore des pleiges à prendre parmi les autres barons que le Maréchal avait amenés. Ceux que le roi voulut avoir consentirent, excepté un seul, David de la Roche [44402], qui refusa net, disant que le Maréchal avait eu des torts envers lui et que par conséquent il n'était pas tenu de le pleiger. Le Maréchal dit alors : « Pour Dieu! sire, écoutez-moi. Demandez à ces barons « si jamais j'ai fait tort à David, qui, en cette circonstance, « refuse de me pleiger. » Et le roi le demanda aux barons. Ceux-ci répondirent unanimement que jamais ils n'avaient ouï dire que le Maréchal lui eût en rien méfait. David fut couvert de confusion [44428].

Lors de la remise des otages, il arriva que sire Pierre Fils Herbert cherchait une place pour s'asseoir. Ceux qui étaient près de David se levèrent pour lui faire place. Mais il leur dit : « Seigneurs, pour rien au monde je ne m'asseoirais auprès du « traître qui a failli à son seigneur. » Cette parole fut approuvée de la plupart de ceux qui l'entendirent [44444].

Le roi mit séparément ses otages en garde : Jourdain à Gloucester, Thomas à Winchester, Jean à Nottingham, où il eut à souffrir assez de misères, Gaufrei à Hereford. Ce dernier tomba malade en sa prison et n'en sortit que mort, Gautier Porcel fut confié en garde à Pierre Fils Herbert, de qui il n'eut qu'à se louer. Pendant près d'un an les otages furent en prison, bien à

1203, contre Philippe-Auguste, la Roche-d'Andeli (Rog. de Wendover, I, 318), et fut pris, en mars de l'année suivante, dans une sortie. Il mourut en 1211 (ibid., II, 58). Voir *Dict. of nat. biogr.*, XXXI, 388.

1. Chevalier du roi Jean qui paraît comme témoin dans un très grand nombre d'actes royaux depuis 1204. Il avait des biens en Galles (*Rot. litt. pat.*, I, 86 b, 91 b). Rog. de Wendover (II, 60; cf. Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 533) le mentionne parmi les conseillers « iniquissimos » du roi Jean, dont il abandonna toutefois le parti. Il figure dans le préambule de la Grande Charte (1215); voir Dugdale, *Baronage*, I, 624.

tort, car celui pour qui ils s'étaient mis en cette situation n'avait rien fait de mal [14472].

C'est alors que commença la guerre entre le roi et Llewelyn¹. Le roi manda alors le Maréchal envers qui il s'était montré si peu bienveillant. Il lui rendit ses otages sans beaucoup se faire prier², car c'était sa coutume de tenir ses prud'hommes éloignés de lui, jusqu'au moment où il avait besoin d'eux. Mais l'instant de la délivrance arriva trop tard pour Gaufrei Fils Robert [14486].

La guerre terminée, le Maréchal demanda congé d'aller en Irlande, et il l'obtint. Tandis qu'il y séjournait, le roi de France fit préparer sa flotte pour envahir l'Angleterre, à laquelle il portait envie et qui lui avait été promise³. A cette nouvelle,

1. Il s'agit sans doute de l'expédition de Jean dans la Galle du Nord, qui dura du 8 juillet au 15 août 1211 (Rog. de Wendover, II, 58; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 531). Nous n'avons du reste aucune preuve que le Maréchal y ait pris part, en dehors de l'assertion du poème. Il y a bien, dans le *Cal. of doc. rel. to Ireland*, n° 435, une lettre par laquelle le roi enjoint au Maréchal d'être auprès de lui à Chester, le 19 août, à la tête de 200 chevaliers; mais cette lettre est attribuée par l'auteur du *Calendar* à l'année 1212, où, en effet, le roi Jean entreprit contre les Gallois une nouvelle expédition qui n'aboutit point (voy. Rog. de Wendover, II, 61; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 534; Raoul de Coggeshall, p. 164-5). — Philippe-Auguste avait fait alliance avec Llewelyn, comme le prouve une lettre de ce dernier, malheureusement sans date, mais qu'on s'accorde à rapporter en 1212, qui est conservée en original au Trésor des chartes et qui a été publiée dans D. Bouquet, XVIII, 168, note, et dans les *Layettes du Trésor*, n° 1032 (Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1416).

2. Les quatre otages mentionnés ci-dessus, mais non pas ses fils, livrés au roi antérieurement (p. 182, 185), qui restèrent sous la main du roi (voy. plus loin).

3. Par le pape Innocent III, à la suite d'une entrevue avec Étienne de Langton, qui s'était plaint à lui de la persécution que Jean exerçait contre le clergé d'Angleterre; voy. Rog. de Wendover, II, 63. C'est dans une assemblée tenue à Soissons le 8 avril 1213 que les barons de France promirent à Philippe-Auguste leur aide pour l'expédition projetée (G. Le Breton, *Chron.*, § 165; *Phil.*, IX, 160 et suiv.). Mais les visées du roi de France sur l'Angleterre remontaient plus haut (voy. la note de M. Delaborde, *Œuvres de Rigord et de G. Le Breton*, I, 245-6; cf. des actes relatifs à cette expédition dans Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1437-9). Le roi de France était, en mai 1213, à Boulogne, où sa flotte était assemblée, lorsque diverses circonstances, la soumission de Jean au

le roi Jean manda ses barons et leur demanda conseil. Il n'y en eut aucun qui sût donner un bon avis. L'un d'entre eux dit alors que l'homme le plus honnête et le plus capable de donner conseil en cette circonstance n'était pas présent : c'était Guillaume le Maréchal, et il serait à propos de l'envoyer quérir. Le roi y consentit, et tout d'abord il jugea convenable de délivrer les deux fils du comte qu'il avait depuis longtemps en otages¹, ce qui fut approuvé de tous [14532].

Le roi fit alors venir Jean d'Erlée à Londres et lui confia la garde des deux fils du Maréchal qu'il avait eus jusque-là en otages²; de plus il le nomma maréchal de son hôtel. Jean d'Erlée le remercia et lui fit toutefois remarquer que ces deux baillies donneraient assez à faire à deux prud'hommes. Sur quoi le roi se ravisant bailla l'un des enfants à Thomas de Samford [14574].

Ensuite le roi envoya Jean d'Erlée en Irlande avec mission de faire savoir au Maréchal qu'il eût à venir à lui sans aucun délai. Le Maréchal, voyant qu'il s'agissait d'une affaire importante, s'empressa de venir, comme prud'homme doit faire, et sans rancune, car toujours il aima loyauté. Le roi, heureux de

pape et la défection du comte de Flandres, l'amènèrent à renoncer à son entreprise; voir la chronique de G. Le Breton, § 169, et la note de M. Delaborde, p. 250.

1. On va voir que les fils du Maréchal furent, non pas seulement délivrés, c'est-à-dire rendus à leur père, mais confiés en garde à l'un des chevaliers du Maréchal, Jean d'Erlée.

2. Il avait l'aîné depuis 1206 (ci-dessus, p. 182) et le second depuis 1207 (p. 185). — Il y a, dans les rôles des lettres closes, une lettre sans date de Jean au Maréchal, que M. Sweetman (*Cal.*, n° 444) suppose avoir été écrite en octobre 1212, dans laquelle le roi invite le Maréchal à rester en Irlande et lui propose de confier la garde de son fils (Guillaume) soit à Jean d'Erlée, soit à tout autre que le Maréchal préférera. Le roi ajoute (répondant sans doute à une lettre du Maréchal) qu'il n'a pas, comme le suppose le Maréchal, l'intention d'envoyer ledit fils en Poitou (*Rot. litt. claus.*, I, 132 b). — Il est à noter que, par lettres patentes du 20 août 1212, le roi avait mandé à Robert Fils Roger, jusque-là garde de Guillaume, fils du Maréchal, de remettre ce jeune homme entre les mains de Guillaume, comte de Varenne, de l'archidiacre de Durham et de Philippe d'Alcot (*Rot. litt. pat.*, I, 94 b).

le voir, lui demanda conseil et le Maréchal lui conseilla de convoquer tous ses hommes¹ [44598].

Le roi fit aussitôt rassembler son ost sur le mont de Brandon². Puis il se rapprocha de Douvres³. Alors, selon le conseil du Maréchal, du comte de Boulogne, du comte de Salisbury, de Geoffroi fils Pierre, le loyal juge⁴, une grande expédition fut entreprise. Il prépara sa flotte en vue de détruire celle que le roi de France avait rassemblée à Dam⁵ [44614]. Onques flotte n'éprouva un tel désastre [que celle du roi de France]. Le comte de Salisbury l'incendia sous ses yeux. Le roi de France éprouva une grande amertume quand il la vit ainsi brûler. On eût dit que la mer était en flammes⁶ [44632].

Le comte de Salisbury et les siens emmenèrent avec eux un grand nombre de navires chargés de vivres, malgré les Français. Onques il ne vint de France en Angleterre si grand butin depuis le temps d'Arthur. Le roi Philippe fit, dans son dépit, brûler le reste de sa flotte. Puis, sans plus attendre, il s'en alla

1. Le Maréchal dut arriver dans le commencement de mai. Il est témoin à divers actes royaux passés à Wingham (Kent) du 15 au 31 de ce mois (*Rot. chart.*, 192 b, 193 a). Le 21 juillet le roi mande au grand juge d'Irlande de protéger la terre et les biens du Maréchal retenu en Angleterre pour son service (*Cal. of doc. rel. to Ireland*, n° 465).

2. Brandon, en Suffolk, sur la Little-Ouse. Aucun séjour de Jean en ce lieu n'est mentionné dans l'itinéraire dressé par D. Hardy.

3. Jean est à Douvres les 13, 28 et 29 mai 1213. Pendant tout ce mois on constate sa présence en différents lieux du voisinage, dans le comté de Kent.

4. Voy. p. 126, note 1.

5. Flandre occidentale, à quelques kilomètres au nord-est de Bruges.

6. La source la plus détaillée est l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., p. 130 et suiv.; cf. G. Le Breton, *Chron.*, § 170, et la note de M. Delaborde, p. 252. Les troupes commandées par le comte de Salisbury, frère du roi Jean, et le comte de Boulogne partirent de Douvres le 28 mai 1213 et le 30 s'emparèrent d'environ 400 navires qui étaient à flot; ceux qui étaient à sec, sur la rive, restèrent à l'abri de leurs attaques (cf. toutefois Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 549, selon qui une centaine de ces navires furent incendiés). Le roi de France, qui assiégeait Gand, accourut en toute hâte le 1^{er} juin et mit les Anglais en fuite. Puis il brûla la ville de Dam et les navires qui lui restaient.

avec sa grande ost mise en dérouté¹ [14648]. Le comte de Salisbury cingla vers Angleterre, mais, avant d'aborder, il eut à souffrir une grande tempête. Les nefes n'arrivèrent pas ensemble, mais, ballottées par la tourmente, elles furent entraînées jusqu'en Northumberland². Mais, grâce à Dieu, ceux qui les montaient échappèrent sains et saufs [14658].

Le roi d'Angleterre se réjouit de ces nouvelles et rendit grâce à Notre Seigneur de l'honneur qu'il lui avait fait. S'il lui avait rendu la pareille en bonnes actions, il eût agi sagement. Mais c'est ce qu'il ne fit pas, et ce fut grand dommage. Le roi passa dans le pays l'été et l'hiver, en joie et en paix, jusqu'au carême suivant. Alors le Maréchal et les hauts hommes lui conseillèrent de faire une expédition en Poitou [14675]. Il rassembla aussitôt son ost et s'embarqua³. Il se croyait assuré d'obtenir ce qu'il cherchait, car les comtes de Flandres et de Boulogne étaient ses alliés⁴ [14690]. Il les mit ensemble et leur adjoignit son frère le comte de Salisbury⁵. Mais il ne faut pas

1. Cela n'est point exact, le roi de France au contraire chassa les Anglais; voir la note précédente.

2. Selon l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 134) les comtes de Salisbury et de Boulogne s'arrêtèrent d'abord dans l'île de Walcheren, « et Hues de Boves et Jehans li fils Huon et toute la navie « s'en repairierent en Engletierre; si orent si grant tormente que a paines « que il ne furent tout perellié. »

3. Le roi Jean partit de Yarmouth (Ile de Wight) le 9 février 1214. Il arriva à la Rochelle le 15 du même mois, veille du premier dimanche de Carême. Ces dates résultent de l'itinéraire dressé par D. Hardy. Math. de Paris place le départ de Jean le 2 février et son arrivée à la Rochelle le 8 (*Chron. maj.*, II, 572).

4. Dans le texte « sis empris ». C'est du reste l'expression qu'emploie le comte Ferrand de Flandres dans l'acte par lequel il s'allie avec Jean : « Notum sit... quod ego Ferrandus Flandrie et Hanoie comes, *imprisius* « sum karissimi domini mei J. Dei gratia regis Anglorum, etc., contra « Philippum regem Francie et Ludowicum filium suum... » L'acte est daté de Gand, 1213 (*Rot. chart.*, I, 197 a). Peu après la rédaction de cet acte, le comte Ferrand se rendit en Angleterre; pour les détails de sa réception par le roi Jean, voir *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 139-40.

5. Celui-ci se rendit en effet en Flandre avec le comte de Boulogne et y prit part à diverses chevauchées (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 141).

oublier de dire que, avant de s'embarquer, il laissa la terre sous la garde du Maréchal et d'autres barons. Le Maréchal lui bailla autant de ses chevaliers qu'il en voulut. Mais toujours la poche sent le hareng¹ et le bon vase garde l'odeur du bon vin². Le roi voulut emmener avec lui Richard, le fils du Maréchal, bien que celui-ci lui représentât que l'enfant était encore trop jeune pour aller en lointain pays. Le roi ne voulut pas en démordre, mais ensuite il s'en repentit, car Richard tomba malade et faillit mourir. C'eût été grand dommage, mais enfin il guérit. Nous n'avons pas à conter les succès qu'obtint le roi : ce n'est pas de notre sujet. Finalement il revint en Angleterre³ [14732].

On sait comment les trois comtes de Flandres, de Boulogne et de Salisbury firent une grande entreprise qui échoua, mais non par leur faute. Ils allèrent au-devant de l'empereur, qui vint en grande hâte, n'ayant pas avec lui le quart de son monde. Le roi de France, apprenant son arrivée, fut inquiet. Il craignit d'être surpris. Les Français n'avaient pas envie de se battre et se seraient volontiers retirés pendant la nuit s'ils en avaient eu le loisir. On le fit savoir à l'empereur. « S'ils s'en vont, » dit le comte de Boulogne, « je m'en réjouis, car alors ils nous laissent la terre et nous aurons moins de peine à la conquérir. Nous la rendrons à l'empereur et au roi d'Angleterre notre seigneur. — Vous lui enlevez honneur et terre en nous empêchant de combattre, » dit Hugues de Boves⁴. « Il est plus difficile d'agir que de parler⁵, Hugues

1. Proverbe dont Le Roux de Lincy (I, 177) ne donne que des exemples beaucoup plus récents.

2. Ce proverbe rappelle le vers d'Horace (I *Epist.* II, 69) :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem

Testa diu.

On disait aussi : « Tel vaisseau tel vin » (Le Roux de Lincy, II, 224), et inversement : « De malvais vaissel malvais beivre » (*Hist. de Guillaume le Maréchal*, v. 5154).

3. Le roi s'embarqua à la Rochelle le 2 octobre 1214 et nous le retrouvons à Dartmouth le 15 du même mois.

4. Voy. sur ce personnage Du Chesne, *Hist. des maisons de Guines, d'Ardes, de Gand et de Coucy*, p. 246, et la table des *Œuvres de Rigord et de Guill. Le Breton*, éd. Delaborde. Il mourut dans un naufrage en septembre 1215 (*Œuvres de Rigord*, etc., II, 51, note 4).

5. Je traduis en plaçant dans la bouche du comte ce proverbe (*Plus a*

« de Boves, » reprit le comte, « ce n'est pas vous qui prendrez place entre les vaillants quand on en viendra aux mains. A ce moment-là vous saurez bien vous tirer d'affaire, car vous êtes peureux, et moi je serai mort ou pris plutôt que de lâcher pied vilainement ! » [4786].

On sait comment les alliés furent déconfits. Ils attaquèrent en trop petit nombre, car ils n'avaient pas le quart des hommes qu'eurent les Français ce jour-là. Si l'empereur avait attendu jusqu'au lendemain, grand honneur lui serait advenu. Mais ce n'est pas mon sujet. Les trois comtes y furent faits prisonniers, et l'empereur eût été pris ou tué si le comte de Salisbury ne l'avait fait partir. Le comte lui-même fut pris, comme aussi Thomas Malesmains², qui, en ce jour, se conduisit vaillamment [4820].

Je ne veux pas dire que ces événements se soient passés après le retour du roi en Angleterre³ : j'avais oublié de vous conter, mais l'erreur n'est pas grande, que Robert de Dreux

en faire que en dire, notre proverbe « dire et faire sont deux ») que dans l'édition j'avais attribué à Hugues de Boves.

1. Cette altercation entre le comte de Boulogne et Hugues de Boves est rapportée par tous les chroniqueurs; voy. la note de M. Delaborde sur le § 195 de la *Chronique de Rigord*. La réponse du comte de Boulogne est presque partout la même; Guill. Le Breton, *Chron.* : « Tu fugies tanquam formidolosus; ego autem sub periculo mei capitis pugnabo, et remanebo captus vel interfectus. » Ph. Mousket (vv. 21643-5) :

Et g'iere mors u pris sans faille,
Comme preudome a la bataille;
Mais vous en partirés fuiant.

Le Ménestrel de Reims, éd. de Wailly, § 277 : « Certes, vous i avez menti comme mauvais traitres que vous iestes; et bien devez dire « teis paroles... Et bien sachiez que se la bataille est, je i serai ou « morz ou pris; et vous en fuirez comme mauvais recreanz et failliz. »

2. Seigneur normand établi en Angleterre après 1204, qui figure en divers actes du temps du roi Jean (Stapleton, *Magni Rot. scacc. Norm.*, II, xlv-xlvij, note; *Rot. litt. pat.*, 1 b, 89 b, 190 b, 195 b). Il est inscrit sur la liste des prisonniers faits à Bouvines sous la rubrique « redditi vel « hostagiati, » avec cette note : « Rex dedit istum Ingerranno de Corcellis pro redemptione sua » (Bouquet, XVII, 101 n).

3. Le retour du roi, qui eut lieu deux mois après la bataille de Bouvines, a été conté plus haut.

avait été pris dans une charge au pont de Nantes¹. On sait qu'à la suite de la défaite où les trois comtes avaient été faits prisonniers il fut conclu une trêve², qui autrement n'eût jamais été consentie. Le roi Jean revint en Angleterre après la conclusion de la trêve. C'est alors que commença, entre lui et les barons, une guerre qui dura jusqu'à sa mort. Il avait fait tort à tels qui s'allièrent contre lui, et dont l'exemple fut suivi par des barons à qui il n'avait en rien méfait. Presque tous lui coururent sus. Mais ce n'est pas le lieu de parler de ces querelles où des deux côtés il y eut excès. On ne pourrait se figurer, si on ne l'avait out ou vu, le mal qui fut fait de part et d'autre [14859].

Je veux parler présentement des enfants du Maréchal. Onques meilleurs rejetons ne naquirent d'un chevalier et d'une dame. Je dirai leurs noms, car cela est de mon sujet. Le premier fils eut nom Guillaume. Il n'y eut onques en ce royaume personne qui ait eu autant à cœur de bien faire. C'est lui qui, après son père, fut comte. Richard, qui vint après [14883], eut en lui prouesse, sens, beauté, bonnes mœurs, noblesse³. Le troisième fut Gilbert, qui fut clerc et renommé pour son sens et ses bonnes mœurs⁴. Le quatrième eut nom Gautier [14893], mais il n'était pas encore chevalier au temps où je fis ce livre. On disait déjà que, s'il pouvait vivre, il serait homme de bien, car il y montrait de bonnes dispositions⁵. Le cinquième des fils fut appelé

1. Robert III, comte de Dreux, fils de Robert II (sur lequel voy. p. 52, note 2). Il avait chargé imprudemment les gens du roi de France (cf. G. Le Breton, *Chron.*, § 172, et *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 143). Il fut plus tard échangé pour Guillaume de Salisbury (G. Le Breton, *Chron.*, § 200; cf. la note de M. Delaborde).

2. Une trêve de cinq ans (Chinon, 18 sept. 1214; Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1506).

3. Guillaume le Maréchal, deuxième comte de Pembroke († 1231), et Richard, son frère, qui lui succéda comme comte de Pembroke († 1234), ont des notices étendues dans le *Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 223, 233.

4. Il avait en effet été élevé pour l'état ecclésiastique, mais il ne parut avoir reçu que les ordres mineurs. Il succéda, comme quatrième comte de Pembroke, à son frère Richard, en 1234, et mourut en 1241 d'une chute de cheval. Voir sur ce personnage une brève notice à la fin de la biographie du premier Guillaume le Maréchal, dans le *Dictionary of nat. biography*, XXXVI, 231.

5. Il fut le cinquième comte de Pembroke, ayant succédé à son frère

Ansel [14899]. Il était très bien fait de sa personne et avenant en toutes choses. Dieu lui donne prospérité¹ ! Voilà pour les cinq fils : il serait trop long de dire les grandes qualités qui furent en eux [14910]. Parlons maintenant des cinq filles dans l'ordre de leur naissance. La première eut nom Mahaut [14917]. Dieu mit en elle sens, largesse, beauté, noblesse et tout le bien qu'une gentille femme doit avoir. Son père la maria à sire Hugues de Bigot, qui fut comte après son père². Isabel, qui aurait pu s'appeler « vis a bel³ », épousa le comte de Gloucester⁴. Puis vint Sibille, que son père donna au fils du comte de Ferrières⁵. Eve [14944] fut donnée à Guillaume Fils Reinaut, seigneur de Briouze⁶. La dernière, Jeanne, restait à marier à la mort de son père. Ce fut son frère⁷ qui la maria, et il s'en

Gilbert en 1241. Il mourut, sans postérité, comme ses frères, en 1245. Voir le *Dict. of nat. biography*.

1. Il mourut peu de semaines après son frère Gautier, à qui il avait succédé comme sixième comte de Pembroke. Il ne laissa pas d'enfants, et avec lui s'éteignit la descendance mâle du premier comte de Pembroke.

2. Ci-dessus, p. 184, note 2. Hugues Bigot succéda, comme comte de Norfolk, à son père, Roger Bigot, en 1221, et mourut en 1225. Il est évident qu'il vivait encore au temps où l'auteur composait son poème.

3. Il y a là un jeu de mots que le copiste ne paraît pas avoir compris, car le texte (voy. la note du v. 14934) est corrompu. Cette interprétation par à peu près du nom d'Isabelle (en ancien français Isabel) devait être d'usage courant. Dans le roman de l'Escoufle, la belle Aélis, parlant à une jeune fille ainsi nommée, lui dit :

Si m'aït Diex, cis nons est biax :

S'en devés Dieu grant guerredon,

Quant il, et de vie et de non,

Vos a soufert a estre bele.

(vv. 5298-5301).

4. Gilbert de Clare, comte de Hertford par son père et de Gloucester par sa mère. Le mariage eut lieu en 1217. Gilbert mourut en 1229 ou 1230 (Dugdale, *Baronage*, I, 211; cf. *Dict. of nat. biogr.*, X, 378). Isabel épousa ensuite (1231) un fils puîné du roi Jean, Richard de Cornouailles, qui fut empereur des Romains (élu en 1257, † 1272). Elle mourut en 1239 (Dugdale, *ibid.*).

5. Guillaume III de Ferrières (en anglais *Ferrers* ou *Ferrars*), comte de Derby à la mort de son père, en 1218. Il mourut en 1254 (Dugdale, I, 262).

6. Mort en 1229 (Dugdale, I, 418 a). Son père, Reinaut de Briouze, mort en 1221, était fils du Guillaume de Briouze que persécuta le roi Jean (ci-dessus, p. 195).

7. Guillaume, l'aîné des frères.

acquitta bien, car il la donna au seigneur de Montchensi, Garin¹ [44956].

On voit par ce que je viens de dire que de bon arbre vient bon fruit. Les enfants portent témoignage de la bonté de leurs parents.

Le père s'occupa de marier son fils aîné. Il savait que Baudouin, le comte d'Aumale, avait une fille unique. Les deux pères en parlèrent ensemble et le mariage fut décidé. Le comte Baudouin donnait à sa fille, sous réserve de l'autorisation royale, toute sa terre soit en Angleterre soit ailleurs [44980]. Ce mariage fut approuvé de tous. Quand les deux comtes eurent terminé leurs arrangements, ils se rendirent auprès du roi le priant de les ratifier et de leur en faire faire une charte. Le roi y consentit, et tout ce qui avait été convenu fut mis en la charte [45000]².

Ainsi fut conclu le mariage. Mais les deux époux ne vécurent pas longtemps ensemble. La mort gloutonne qui tout dévore

1. Dugdale, qui fait mention de ce mariage d'après le chroniqueur Jean de Tinemouth, dit que Jeanne était la seconde fille du Maréchal (*Baronage*, I, 561 b) et il la nomme aussi en second dans son énumération des filles du Maréchal (I, 602 b; cf. *Monasticon Anglicanum*, p. 726 b), mais il se trompe. L'époque où eut lieu le mariage, ce qui pourrait servir à dater cette partie du poème, ne nous est pas connue.

2. Cette charte nous est parvenue. Elle est imprimée dans les *Rot. chart.*, I, 112 b, 113 a. Baudouin donne à sa fille Alice tous ses biens situés en Angleterre, mais il n'est pas question des biens qu'il possédait en Normandie et en Flandres. On y remarque cette clause singulière : « Si contigerit Aelicism predictam decedere, predictus Willelmus, filius « predicti Willelmi comitis, alteram filiam predicti Balduini comitis, si « Deus eam ei dederit, habebit in uxorem cum predicto maritagio. Si « vero de predicto Willelmo, filio predicti Willelmi comitis, humaniter « contigerit, Ricardus junior filius suus habebit predictam filiam cum « predicto maritagio. » Cette clause, qui resta sans effet puisque les deux fiancés vécurent assez pour être unis, montre assez que l'arrangement constaté par la charte est bien antérieur au mariage. En effet, l'acte est de novembre 1203. A cette date, le fils aîné du Maréchal pouvait avoir une douzaine d'années, et la fille unique de Baudouin, marié vers 1195 (Stapleton, *Magni rot. scacc. Norm.*, I, clvij), pouvait en avoir six ou sept. Le mariage paraît avoir été célébré en 1214 (*Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 233).

courut sus à la dame et la prit. Elle mourut sans que rien pût lui venir en aide¹ [15012].

Il me faut passer rapidement sur la guerre qui éclata entre le roi et ses barons, car il y eut trop de circonstances qui ne sont pas belles à conter. Il pourrait m'en arriver mal. Les barons, s'étant ligués, vinrent au roi et lui réclamèrent leurs franchises². Il refusa; alors ils lui firent savoir que, s'ils n'obtenaient pas leurs franchises, ils se détacheraient de son service et lui feraient tout le mal possible. Ils tinrent leur parole et se rendirent à Londres pour agir contre lui³. Mais sachez bien que le Maréchal ne prit aucune part à ce mouvement. Il s'affligea des excès auxquels on s'était laissé entraîner de part et d'autre et ne fut pour rien dans l'arrangement conclu entre les barons et les citoyens de Londres⁴. Les barons, s'étant réunis à Londres, envoyèrent des messagers pour demander Louis, fils du roi de France, qu'ils avaient l'intention de faire roi d'Angleterre. C'était une folie. Avant que Louis fût venu, le roi assiégea Rochester⁵ [15072]. Il y dépensa beaucoup d'argent avant de s'en emparer. Il alla à Douvres par mer⁶. Pourquoi par mer plutôt que par terre,

1. Probablement en 1215 (art. précité du *Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 233). Guillaume, fils aîné du Maréchal et après lui comte de Pembroke, épousa en secondes noces (avril 1224) Éléonore, fille du roi Jean (Dugdale, I, 603 a; *Dict. of nat. biogr.*, XXXVI, 234 b).

2. Le poète fait allusion aux propositions des barons assemblés en armes à Brackley (Northampton) le lundi après l'octave de Pâques (20 avril 1215); voir Rog. de Wendover, II, 115, Math. de Paris, II, 585-6.

3. Londres ouvrit ses portes aux barons révoltés le 24 mai 1215 (Rog. de Wendover, II, 116; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 587).

4. En effet, le Maréchal fut l'un des pleiges du roi envers les barons, quand ceux-ci, lors de la cour tenue par le roi à Worcester, à Noël 1214, présentèrent pour la première fois leurs réclamations (Rog. de Wendover, II, 113; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 584). Ensuite, après l'assemblée de Brackley, il fut, ainsi que l'archevêque de Cantorbéry, chargé par le roi de négocier avec les barons (Rog. de Wendover, II, 115; Math. de Paris, *Chron. maj.*, II, 585). C'est plus tard seulement, après l'entrée des barons dans Londres, qu'il se rallia à ces derniers. Par suite, il figura, dans le préambule de la Grande charte, en tête des barons par le conseil de qui cette charte est octroyée (15 juin 1215).

5. Cf. la note 2 de la page suivante.

6. Le 22 août 1215, le roi est à Wareham (Dorset), à l'extrémité occidentale du havre de Poole. Il dut partir de là pour Douvres, car, le 28,

je n'ai pas à le dire, car ce n'est pas de mon sujet. Alors il fit venir des Flamands, chevaliers et sergents, qui ne pensaient qu'au butin et s'occupaient moins de l'aider en sa guerre que de dévaster sa terre¹. En cinq semaines il eut dépensé tout son trésor. C'est ce qui doit arriver : qui dépense sans rien gagner et s'associe à de mauvaises gens est bientôt à sec. Finalement il prit Rochester² [15096].

Les Londoniens firent venir Louis, qui longtemps fut maître du pays³. Il prit Farnham, Winchester, Porchester, Southampton⁴. Les ribauds de France y burent maint tonneau [de vin]. Ils disaient, dans leur jactance, que l'Angleterre était à eux, et que les Anglais, n'ayant aucun droit sur le pays, n'avaient qu'à l'évacuer. Ces vantances furent sans effet. J'en vis par la suite manger aux chiens une centaine que les Anglais tuèrent entre Winchester et Romsey⁵ [15142]. C'est ainsi que ceux-là gardèrent la terre. En plusieurs lieux d'Angleterre on en fit autant ou pis, au témoignage de Willekin de Vaus⁶ [15146].

nous le retrouvons à Sandwich, sur la côte du Kent, et, du 1^{er} au 22 septembre, il est à Douvres, sauf deux courts séjours à Cantorbéry.

1. Math. de Paris (*Chron. maj.*, II, 622) parle défavorablement de ces mercenaires, ajoutant pour les qualifier quelques mots assez durs au récit de Roger de Wendover (II, 147).

2. Rochester fut pris le jour de la Saint-André (30 novembre) après trois mois de siège (Rog. de Wendover, II, 150; Math. de Paris, II, 625). Le roi se tint à Rochester du 13 octobre au 6 décembre 1215.

3. Louis, fils de Philippe-Auguste, débarqua à Stonar (Kent) le 21 mai 1216 (Rog. de Wendover, II, 180; cf. Math. de Paris, II, 653). Les habitants de Londres le reçurent à grande joie (Rog. de Wendover, II, 181).

4. Cette marche victorieuse de Louis est contée avec détail par l'auteur de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 172-4.

5. Village situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Winchester, entre Southampton et Salisbury.

6. Ce personnage nous est connu par l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui le mentionne en ces termes : « Es Wans (lisez Waus) ot .j. siergant, qui, par sa proece, fu mout sires de Wandois (lisez Waudois). Chil guerroia mout puis as gens Looy. Apelés estoit Willekins de Kasingehem, mais li François l'apeloient Willekin des Wans (Waus), qui ne sorent nommer Kasingehem. Molt fu puis chil renommés (lisez redoutés?) en l'ost Looy » (éd. de la Soc. de l'Hist. de Fr., p. 181). Plus loin (p. 189), la même chronique nous montre ce Willekin incendiant les loges des Français qui assiégeaient Douvres.

Quand le roi n'eut plus d'argent, la plupart de ceux qui le servaient pour leurs gages s'en allèrent avec ce qu'ils avaient gagné. Le Maréchal, toutefois, resta avec lui dans la mauvaise fortune, le servant fidèlement comme son seigneur et son roi. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il ne le quitta pas. Et, du reste, toujours il se comporta envers le roi comme un homme loyal quoi que celui-ci lui pût faire [15138].

Cependant, la guerre se prolongeant, le roi perdit beaucoup de sa terre. Finalement, il se dirigea vers Lindsey¹. En chemin il fut pris de la maladie dont il mourut. Force lui fut de s'arrêter à Newark². Avec lui étaient l'évêque de Winchester³, Jean de Monmouth⁴, Gautier de Clifford⁵, sire Rogier⁶, Jean

Vaus ou *Waus*, pays dont il tirait son surnom, en anglais *the Weald*, est le nom d'une région, autrefois sauvage et peu habitée, qui forme le sud-ouest de Kent et s'étend jusqu'en Sussex; voir, sur les limites, assez mal définies, de ce territoire, Edw. Hasted, *The History and topographical survey of the county of Kent*, in-fol., I, cxxxiv. On peut se demander si ce Willekin de Kasinghem ou de Waus n'est pas le même qu'un certain « Willelmus » qui, au témoignage de Roger de Wendover (II, 182; cf. Math. de Paris, II, 655), aurait, à la même époque et dans la même région, résisté énergiquement aux attaques de Louis : « Deinde « [Lodowicus] progrediens, Suthsexam, cum villis et munitionibus, potenter obtinuit, ubi juvenis quidam, Willelmus (*Math. de Paris ajoute* « de Colingeham) nomine, Lodowico fidelitatem facere contemnens, congregatis ad mille sagittariis, loca deserta et nemorosa (*c'est le Weald*) « quibus illa abundabat regio, pelivit, atque toto hostilitatis tempore, « Francigenis nimis infestus, multa ex eis millia interfecit. »

1. Probablement Lindsey en Suffolk. On n'a aucune autre mention d'un séjour du roi Jean en ce lieu.

2. D'après l'itinéraire dressé par Th. Duffus Hardy, le roi arriva à Newark upon Trent (Nottingham) le 16 octobre 1216. Il y mourut dans la nuit du 18 au 19 octobre; cf. Rog. de Wendover, II, 196; Math. de Paris, II, 668; *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, 180.

3. Pierre, dont il sera souvent question plus loin, et qui, après la mort de Jean, prit une grande part au gouvernement de l'Angleterre.

4. L'un des exécuteurs testamentaires du roi Jean. Il remplit des fonctions importantes sous Henri III et mourut vers 1247. Il a sa notice dans le *Dict. of nat. Biogr.*, XXXVIII, 177.

5. Gautier de Clifford, qui, en 1233, s'unit à Richard le Maréchal (le second fils de Guillaume), et à d'autres seigneurs du pays de Galles, contre Henri III (Rog. de Wendover, III, 54; Math. de Paris, III, 247).

6. Rogier de Gaugi? Voir ci-dessus, p. 43, n. 2. Après la mort de Jean,

le Maréchal et nombre d'autres hommes de haut rang. Tous furent profondément affligés [45466].

Sentant la maladie augmenter, le roi Jean manda ses fidèles et leur dit : « Seigneurs, il me faut mourir; je ne puis résister « à ce mal. Pour Dieu, priez le Maréchal de me pardonner les « torts que je lui ai faits, et dont je me repens pleinement. « Toujours il m'a servi loyalement; jamais il n'a agi contre « moi, quoi que j'aie pu lui faire ou lui dire. Pour Dieu, sei- « gneurs, priez-le de me le pardonner! Et comme je suis plus « sûr de sa loyauté que de celle d'aucun autre, je vous prie de « lui confier la garde de mon fils, qui ne réussira jamais à tenir « terre, sinon par lui' » [45490].

Ainsi parle le roi. La mort impitoyable s'attaqua à lui si violemment que bientôt elle l'eut réduit à l'impuissance. Du moins il mourut repentant. Son corps fut porté à Worcester² [45206].

Le Maréchal fut affligé, quand il apprit la mort du roi. Il quitta Gloucester pour aller au-devant du corps qu'on portait à Worcester. La bière était escortée par le légat Gualon et par de nombreux clercs et chevaliers. On fit un riche service, comme il convenait à un roi. Là fut accomplie la prophétie de Merlin, disant qu'il reposerait entre les souverains. Et ce fut la vérité, car il git entre saint Wulstan et un autre corps saint³ [45228].

il eut la garde du château de Newark, où le roi était mort; voir *Hist. des ducs de Norm.*, p. 181.

1. « Ançois k'il morust manda il a Guillaume le Mareschal, le comte « de Pembroc, que il metoit Henri son ainsné fill en la garde Diu et en « la soie, et por Diu li pria qu'il mesist conseil en son affaire » (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 180).

2. C'est le vœu qu'il avait exprimé en mourant : « Deo et sancto Vul- « stano animam meam commendo » (Rog. de Wendover, II, 196). Son tombeau se voit encore dans le chœur de la cathédrale de Worcester, mais il n'est plus à sa place originale; voy. Valentine Green, *An account of the discovery of the body of King John in the Cathedral church of Worcester*, July 17, 1797. London and Worcester, 1797, in-4° (8 pages).

3. La même remarque fut faite par d'autres. Le chroniqueur Th. Wikes s'exprime ainsi : « Corpus ejus inde delatum usque Wigorn, in ecclesia « conventuali monachorum honorifice tumulatum est inter feretra sancti « Wulstani et sancti Oswaldi. Quamobrem vere bruti Britones fabulan- « tur ridicule fabellas vanas Merlini, quas, falso tamen, prophetias arbi-

Le roi enterré, les hauts hommes se rendirent à Gloucester et y convoquèrent le comte de Chester¹ et les partisans du défunt roi. S'étant réunis en conseil, ils délibérèrent d'envoyer Thomas de Samford² à Devizes³ pour en ramener le fils du roi et tous ceux qui étaient avec lui. Le Maréchal se rendit au-devant d'eux et les rejoignit en dehors de Malmesbury dans la plaine [15257]. Là était Raoul de Saint-Sanson⁴, qui était le gouverneur du jeune prince et le portait dans ses bras⁵. L'enfant, bien appris, salua le Maréchal, et lui dit : « Sire, soyez le bien-venu ! Je me rends à Dieu et à vous. Puisse Dieu vous faire la grâce de nous bien garder ! » Le Maréchal répondit : « Sire, sur mon âme, je ne négligerai rien pour vous servir en bonne foi tant que j'en aurai la force. » Tous fondirent en larmes, le Maréchal comme les autres. Puis ils se remirent en route pour Gloucester [15286].

Là ils délibérèrent sur la question de savoir si on attendrait le comte de Chester ou si on procéderait sans lui. Les uns furent d'avis d'attendre, les autres conseillèrent de couronner le roi promptement, car nul ne sait ce qui lui pend à l'œil. Ce dernier conseil prévalut⁶. Puis on se demanda qui ferait le roi chevalier. « Qui ? » dit quelqu'un, « sinon celui qui entre mille

« trantur, in eo fuisse completas, dicentis quod inter sanctos collocabitur » (Gale, *Hist. anglic. script.*, II, 38 ; *Annales monastici*, IV, 59, coll. du Maître des rôles). Cf. *Galfridi de Monemuta Vita Merlini*, publiée par Fr. Michel et Th. Wright (Paris, 1837), p. xxxiii. Toutefois cette prophétie ne se trouve pas parmi celles que Geoffroi de Monmouth a enregistrées dans le quatrième livre de son *Historia Britonum*.

1. Raoul de Blondewille, quatrième comte de Chester en 1181, qui mourut en 1232 (Dugdale, I, 41, et *Dict. of nat. biogr.*, V, 267).

2. Ci-dessus, p. 184, n. 4.

3. Ville du comté de Wilts.

4. Saint-Sanson-La Ferté, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges, ou Saint-Sanson-du-Bon-Fossé, arr. de Saint-Lô, cant. de Canisi. — « Rad. de Sancto Sansone » est qualifié de *serviens regis* dans des lettres closes du 17 mai 1218 (*Rot. litt. claus.*, I, 362 a). Il figure en d'autres lettres du même recueil : voir la table.

5. Le jeune Henri avait alors neuf ans.

6. Cependant Rog. de Wendover, II, 197 (cf. Math. de Paris, III, 1), mentionne le comte de Chester au nombre de ceux qui assistèrent au couronnement.

« mériterait plus que tous cet honneur? C'est Guillaume le
 « Maréchal, celui qui a ceint l'épée au jeune roi¹. Nul de nous
 « n'arrive à sa hauteur. C'est lui qui doit ceindre l'épée à celui-ci,
 « et ainsi il aura fait deux rois chevaliers. » Tous se rangèrent
 à cet avis. On revêtit l'enfant de vêtements royaux faits à sa
 taille : ce fut un beau petit chevalier. Les hauts hommes qui
 étaient présents le portèrent au moutier. De grands dons furent
 distribués lorsqu'il fut oint et couronné. Le légat Gualon
 chanta la messe et le couronna, assisté des évêques qui étaient
 là réunis² [15332].

Quand il fut oint et sacré et que le service fut achevé, les
 chevaliers portèrent l'enfant en leurs bras, notamment Philippe
 d'Aubigni et Richard de Ferrières³. Plusieurs autres y tendirent
 les mains qui ne furent pas d'un grand secours. On le porta
 dans sa chambre où on lui mit d'autres vêtements moins lourds.
 A ce moment, comme on allait se mettre à table, vint une
 mauvaise nouvelle. Un messenger, plus fol que sage, dit au
 Maréchal, devant tout le monde, que son château de Goodrich⁴

1. Voy. ci-dessus, p. 51.

2. Le 28 octobre 1216.

3. Rog. de Wendover (*l. l.*) cite, parmi les personnes présentes au couronnement, Philippe d'Aubigni et Guillaume (non pas Richard) de Ferrières. Philippe d'Aubigni fut un personnage considérable sous Jean et sous Henri III. Il figure, dans le préambule de la Grande charte (1215), parmi les conseillers du roi. Il était, depuis 1212, gardien des îles de la Manche, titre qu'il conserva sous Henri III, jusque vers 1220 ou 1221 (J. Havet, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVII, 190, ou *Œuvres de Julien Havet*, II, 388). Dès le commencement du règne, et plus encore après la mort du Maréchal, il fut l'un des conseillers les plus intimes du jeune roi. Mathieu de Paris, parlant de lui à l'occasion de son départ pour la Terre sainte, en 1222, le qualifie de « miles strenuus ac morum honestate commendabilis, regisque Anglorum magister » (III, 67). Il mourut en 1236 (Math. de Paris, III, 375), en Terre sainte, où il était retourné. Son épitaphe a été retrouvée à Jérusalem en 1867; voir à ce propos une note de J. Havet, dans la *Revue critique* du 9 sept. 1876 (p. 173), reproduite dans les *Œuvres de Julien Havet*, II, 438. L'histoire de sa famille est dans Dugdale, *Baronage of England*, I, 115.

4. Dans le ms., le nom de ce château est écrit *ge dus* (v. 15355), forme inintelligible et visiblement corrompue, puisque la rime correspondante (*asis*) exige une finale en *is*. Il faut certainement corriger *Godris*, c'est-

avait été assiégé la veille [15356], et que son connétable lui demandait du secours. Le Maréchal y envoya aussitôt des chevaliers, des sergents, des arbalétriers. Plusieurs de ceux qui étaient présents considérèrent que cet événement, le jour même du couronnement, était de mauvais augure [15372].

Les hauts hommes vinrent au Maréchal et le prièrent de se charger de la garde du roi. « Je ne puis, » répondit-il. « Je « n'ai plus la force nécessaire pour une telle baillie. Je suis « trop vieux. Il faut donner cette charge à un autre. Attendez « que le comte de Chester soit arrivé. » On s'en tint là pour cette nuit et chacun rentra chez soi [15400].

Le Maréchal, rentré au château¹, appela en conseil Jean le Maréchal², Raoul Musart³ et Jean d'Erlée, et leur dit : « Ces « gens-là voudraient que je prise la garde du roi et le gou- « vernement du royaume. Mais c'est une lourde charge et je « veux d'abord me régler sur votre avis. » Jean le Maréchal et Raoul Musart lui conseillèrent d'accepter. « Vous serez en état, » lui disait ce dernier, « d'avancer vos hommes et d'autres « encore, et nous qui sommes ici. » Jean d'Erlée, au contraire, l'en dissuada, lui remontrant que c'était une lourde charge pour un homme affaibli par l'âge; que d'ailleurs le roi ayant peu d'argent, c'est à lui Maréchal qu'on s'adresserait, et qu'il aurait par suite beaucoup de peine et de tourment. « Atten- « dons la venue du comte [de Chester], » reprit le Maréchal; « nous aurons meilleur conseil, et allons nous coucher. « Dieu y mette conseil et paix ! » [15464].

Le lendemain, après la messe, le comte de Chester arriva. Il salua le roi qui reçut son hommage et celui des autres barons. Plusieurs de ceux qui vinrent avec le comte trouvèrent inconvenant qu'on ne l'eût pas attendu pour couronner le roi. Mais

à-dire Goodrich, village situé dans le sud du comté de Hereford, entre Ross et Monmouth. On y voit encore les ruines d'un ancien château qui appartenait en effet au Maréchal. Un acte royal, passé en sa présence le 28 septembre 1218, est daté de ce château (*Rot. litt. claus.*, p. 370 a).

1. Au château de Gloucester.

2. Son neveu.

3. Raoul Musart fut nommé gardien du château de Gloucester le 8 juillet 1215 (*Rot. litt. pat.*, 1, 148 b; cf. 193 b).

le comte leur imposa silence, disant qu'on avait bien fait de procéder au couronnement sans retard. On se forma alors en conseil et on délibéra sur le choix de celui à qui serait confiée la garde du roi et du royaume. L'évêque de Winchester¹ demanda à Alain Basset² son avis [45497]. « Par ma foi ! » répondit celui-ci, « je ne vois que le Maréchal ou le comte de Chester. — Certes, Seigneurs, » reprit le Maréchal, « je ne puis accepter une si haute mission. Je suis trop faible. J'ai passé quatre-vingts ans. Mais vous, comte de Chester, chargez-vous-en, et, tant que je vivrai, je vous serai en aide de tout mon pouvoir. Vous ne me saurez rien commander que je ne le fasse tant que Dieu m'en donnera la force. — Non certes, Maréchal, » dit le comte, « cela ne se peut. Vous êtes si bon chevalier, si prudhomme, si redouté, si aimé et si sage qu'on vous tient pour un des meilleurs chevaliers du monde. Je vous le dis en toute loyauté, c'est vous qui devez être choisi. Je vous servirai et j'accomplirai, selon mon pouvoir, toutes les besognes que vous voudrez me commander » [45536].

Alors le légat prit à part en une chambre le Maréchal, avec le comte de Chester, l'évêque de Winchester et une partie des hauts hommes, et ils recommencèrent à délibérer. Mais ils ne seraient point arrivés à vaincre la résistance du Maréchal, si le légat ne l'avait prié de prendre la baillie en rémission et en pardon de ses péchés. A cette condition, il lui en donnait devant Dieu l'absolution. « Au nom de Dieu, » dit le Maréchal, « si à ce prix je suis absous de mes péchés, cette baillie me convient, et je la prendrai, bien qu'elle me pèse » [45558].

Le légat la lui remit, et le bon Maréchal reçut à la fois le roi et la baillie³. Il s'en acquitta bien tant qu'il vécut, mais nous le perdimes trop tôt pour le bonheur de l'Angleterre [45564].

Quand le Maréchal eut pris la baillie du royaume, il parla ainsi⁴ : « Seigneurs, voyez le roi jeune et tendre. Je ne pour-

1. Il semble qu'il ait exercé les fonctions de président.

2. Voy. p. 143, n. 3.

3. C'est-à-dire la garde ou la tutelle du roi et le gouvernement du royaume. Son titre officiel était *regis rector* (ou *custos*) *et regni* (Rog. de Wend., II, 208, 211, etc.). Le roi l'appelle « *rectorem nostrum et regni nostri* » (Rymer, *Fœdera*, éd. de La Haye, I, 75).

4. Le Maréchal s'adresse probablement au comte de Chester, à l'évêque

« rais entreprendre de le mener avec moi par la terre. Et je ne
 « puis séjourner dans le même lieu, car il me faudra aller par
 « les marches du royaume, afin de les garder. C'est pourquoi
 « je vous demande de désigner un prudhomme à qui le jeune
 « roi sera confié. — Que ce soit à votre volonté, sire ! » dit le
 légat, « vous saurez le remettre en bonnes mains. » Sur quoi
 le Maréchal confia l'enfant à l'évêque de Winchester [15640].

Quand on apprit que le Maréchal avait la garde du roi et celle
 du royaume, la joie fut universelle. « Dieu nous protège, »
 disait-on, « car il n'est personne en Angleterre qui soit capable
 « de s'acquitter aussi bien de cette charge » [15620].

Le Maréchal réunit en conseil les trois fidèles amis qu'il avait
 consultés la veille, et leur dit : « Conseillez-moi, car par la foi
 « que je vous dois, je me vois entrer dans une mer sans fond
 « ni rive. Puisse Dieu me venir en aide ! On m'a confié un gou-
 « vernement presque désespéré. L'enfant n'a pas d'argent, et
 « moi je suis homme de grand âge. » En disant ces paroles,
 les larmes lui vinrent aux yeux, et les autres pleurèrent aussi,
 par pitié. « Oui, » dit Jean d'Erlée, qui avait compris sa pen-
 sée, « vous avez entrepris une besogne qui doit être accomplie
 « à tout prix. Mais quand nous serons au bout, je vous dis que,
 « même en mettant les choses au pis, il n'en peut résulter que
 « grand honneur. Admettons que tous vos partisans passent à
 « Louis, qu'ils lui rendent tous les châteaux, à ce point que
 « vous ne puissiez trouver refuge nulle part en Angleterre et
 « que, poursuivi par Louis, vous soyez obligé de quitter le pays
 « et de chercher un asile en Irlande : ce sera encore un grand
 « honneur. Et puisque la pire alternative est si honorable, la
 « plus favorable vous vaudra à la fois grand honneur et grande
 « joie. Jamais aucun homme n'aura conquis tel honneur en
 « terre. — Par le glaive Dieu ! » dit le comte, « ce conseil est
 « vrai et bon ; il me va si droit au cœur que si tous l'abandon-
 « naient, savez-vous ce que je ferai ? Je le porterais sur mes
 « épaules, jambe deçà, jambe delà, d'île en île, de terre en
 « terre, et je ne lui manquerais pas, si même il me fallait men-

de Winchester et au cardinal, qui ont été mentionnés plus haut. Mais le
 texte ne le dit pas, ce qui donne à croire qu'il y a ici une lacune de
 quelques vers ; voir la note du v. 15580.

« dier mon pain! — Vous ne pouvez mieux dire, et Dieu sera « avec vous, » répondirent ses amis. « Maintenant, » conclut le Maréchal, « allons nous coucher, et que Dieu y mette conseil « et aide, lui qui vient au secours de ceux qui veulent faire le « bien et se conduisent loyalement » [15708].

Le roi et les siens quittèrent Gloucester et se rendirent à Bristol¹. Là se trouvait Savari de Mauléon, qui se présenta au roi et lui demanda la permission de se rendre en sa terre². En ce temps-là, Louis tenait Hertford assiégé. Les défenseurs du château, n'attendant aucun secours, demandèrent à Louis une trêve de vingt jours. Il la leur accorda, à condition qu'on lui rendrait Berkhamstead et Hertford³. Il entra en possession

1. On voit par les *Rotuli litterarum clausarum* que le roi et le Maréchal quittèrent Gloucester le 2 ou le 3 novembre. Ils se rendirent à Tewkesbury (3 nov.) et séjournèrent à Bristol du 13 au 20 novembre. De là ils retournèrent à Gloucester, d'où sont datées des lettres du 22 novembre au 9 décembre. Ensuite on les trouve à Devizes, puis à Gloucester. D'après Rog. de Wendover (II, 204; cf. Math. de Paris, III, 11), le roi, le Maréchal et le légat se trouvaient à Bristol le jour de Noël 1216 (1217 selon le style suivi par ces historiens); cela n'est pas impossible, toutefois, le Maréchal était à Gloucester le 24 et le 28 décembre, d'après les *Rot. litt. claus.*, I, 295.

2. En Poitou. De là il se rendit en Terre sainte, et prit part à la croisade de Damiette, où il arriva en septembre 1218; voir la *Prise de Damiette, relation provençale inédite*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVIII, 561, note sur la ligne 495, et cf. Wilken, *Gesch. d. Kreuzzüge*, VI, 214, note 16. Pendant les dernières années du règne de Jean, il avait été gardien du château de Bristol. L'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* dit (p. 181) qu'il était parti pour le Poitou avant la mort du roi Jean.

3. Rog. de Wendover, suivi par Math. de Paris, rapporte les faits autrement. Selon cet historien, la ville de Hertford, assiégée par Louis du 11 novembre au 6 décembre, se rendit, les défenseurs conservant leurs bagages et leurs armes (II, 200; cf. Math. de Paris, III, 5). Il n'est pas question de trêve. De Hertford Louis se rendit à Berkhamstead (à l'extrémité occidentale du comté de Hertford), qui se rendit par ordre du roi, « ex præcepto regis », le 20 déc. (Rog. de Wendover, II, 200-1; cf. Math. de Paris, III, 6). L'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* énumère (p. 182) les divers châteaux pris par Louis, mais ne fait, non plus que Rog. de Wendover, aucune mention de la trêve. Cependant, on sait par d'autres témoignages qu'une trêve fut en effet conclue dans les circonstances qu'indique le poème; voir la chronique du chanoine de

de ces deux places. Peu après le grand juge¹ et sire Faukes², avec de nombreux barons, se rendirent auprès du roi à Bristol [15734].

La trêve expirée, ceux qui avaient la garde de Hertford en prirent une autre de vingt jours sans consulter le Maréchal. Ce fut une faute. Ils livrèrent deux forts châteaux : Norwich et Orford³, et ainsi Louis se trouva saisi de quatre châteaux. Mais il n'observa pas la trêve comme il s'y était engagé⁴. Les Français, orgueilleux comme toujours⁵, ne le lui permirent pas. Alors il prit conseil d'aller en France⁶. Quand le Maréchal vit

Barnwell, dans Walter de Coventry, II, 234 (coll. du Maître des rôles), et cf. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 139, note. Quant à la date que Rog. de Wendover assigne au siège de Hertford, elle est confirmée par le fait qu'on a publié une charte de Louis datée du siège de Hertford, le 21 novembre 1216 (*Archæologia*, XXII, 426-428).

1. Hubert de Burgh, qui défendait Douvres assiégé par Louis. Il était justice d'Angleterre depuis 1215. Voir une longue notice sur ce personnage dans le *Dict. of nat. biogr.*, VII, 315.

2. Faukes de Breauté est appelé dans les actes latins *Falkesius*, *Faukesius*, rarement *Falco* (voir les tables des divers recueils de rôles), dans la chronique de Roger de Wendover *Falcasius*. La forme *Faukes* est garantie par la rime avec *auques* (vv. 15731-2). Breauté est un village de la Seine-Inférieure. L'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* dit de lui : « Cil Foukes ot esté povres sergans au roi (Jean); fuis fu a un chevalier de Normandie, de soignant, mais puis « siervi il tant le roi et tant crut ses affaires que il fu puis uns des « riches homes d'Engleterre. Petis fu de cors, mais mout fu vail- « lans; puis tint il .vij. contées en ses mains » (p. 173). Ces comtés sont, comme on le voit par la même chronique (p. 181), ceux de Northampton, Oxford, Buckingham, Hertford, Bedford, Cambridge et enfin l'île de Wight, qui ne formait pas un comté entier. Voir, sur cet aventurier, *Dict. of nat. biogr.*, VI, 247.

3. Suffolk, autrefois port de mer d'une certaine importance; peu à peu la mer s'est retirée et la ville est tombée en décadence. Norwich et Orford furent rendus à Louis dans les premiers jours de janvier 1217 (Walter de Coventry, II, 235).

4. Cette assertion est contestée; voir Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 141.

5. C'est le reproche habituel; voy. *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, II, 351, note 2.

6. D'après Rog. de Wendover (II, 206; cf. Math. de Paris, III, 13), Louis, averti que, s'il ne quittait pas l'Angleterre, l'excommunication pro-

qu'il n'observait pas la trêve, il résolut de ne pas l'observer non plus [45760].

Le Maréchal rassembla tous les hommes loyaux qui tenaient pour le roi et se rendit à Chertsey¹. Louis, de son côté, se rendit à Winchelsea², où il n'eut pas la facilité de s'embarquer avec sa suite, car il trouva la route de mer fermée. Le Maréchal, s'étant consulté avec les siens, fit occuper la ville de Rye³ par Philippe d'Aubigni et une troupe suffisante de chevaliers et de sergents [45790]. Puis il envoya par dehors⁴ une flotte bien équipée. Ensuite il chevaucha vers Louis, et le tint si serré que celui-ci ne savait plus de quel côté tourner, ayant d'un côté le Maréchal, de l'autre Philippe d'Aubigni, qui

noncée contre lui par le légat serait confirmée par le pape, quitta l'Angleterre, pendant le carême, après avoir conclu une trêve qui devait durer un mois après Pâques. C'est alors, en mars 1217, que plusieurs seigneurs anglais, entre autres Guillaume de Salisbury et le fils aîné du Maréchal, quittèrent le parti de Louis pour celui du roi (Walter de Coventry, II, 235). Les actes de soumission de ces personnages nous sont parvenus; voir Petit-Dutaillis, ouvr. cité, p. 144, note.

1. Surrey, au sud-ouest de Londres, sur la Tamise. D'après la suite des événements c'est en février que le Maréchal se serait rendu à Chertsey. Il est vrai que son itinéraire, tel qu'on peut le dresser d'après les chartes, ne mentionne aucun séjour dans cette localité à l'époque indiquée, mais du 22 au 25 le Maréchal était à Reading (*Rot. litt. claus.*, p. 298) et le 27 nous le trouvons à Dorking. Il a dû presque inévitablement passer le 26 à Chertsey, qui était sur sa route.

2. Sussex, à deux kilomètres de la mer; *Winchenesel*, dans le texte, forme qui se trouve aussi dans le roman d'Eustache le Moine (édit. Fr. Michel, v. 1932, *Vincenesel*) et que l'éditeur explique bizarrement (p. 108) par *Vincent, help*.

3. Sussex, l'un des « cinq ports », à l'est et tout près de Winchelsea. Il est établi, par des actes inédits que cite M. Petit-Dutaillis (p. 142, note), que les troupes royales occupèrent Rye, abandonné par les Français, vers la fin de février. M. Petit ajoute toutefois : « Les récits contenus dans l'*Hist. de Guill. le Maréchal* (v. 15771 à 15869) où le plan de ce guet-apens (?) est attribué au comte de Pembroke, dans les *Annales de Dunstaple* (p. 48) et de *Worcester* (p. 407) et dans les *chron. de Mailros* (p. 130) et de *Lavercost* (p. 25) sont plus ou moins fantaisistes. » Aucune preuve n'est donnée à l'appui de cette opinion, qui, au moins en ce qui concerne notre poème, ne paraît pas fondée.

4. Devant Winchelsea.

lui tuait beaucoup de monde, et devant lui la flotte¹. En outre, Willekin de Waus² le harcelait et fit couper la tête à beaucoup des siens [15808].

Ainsi serré de près, Louis perdit bien un millier des siens qui périrent par l'épée, sans confession³. La troupe des ribauds qui se vantaient de conquérir l'Angleterre y fut presque détruite. Ce ne fut pas dommage. Là furent pris deux riches vavasseurs qui avaient quitté Louis pour retourner dans leur terre, un Guillaume de Pont-de-l'Arche⁴ et Jean Fils Hugues⁵, et, avec eux, plusieurs autres Anglais qui encore maintenant sont hats pour leur conduite. Louis aurait été pris s'il n'avait été secouru par Fortune, qui est malveillante pour les hoirs d'Angleterre, et leur enlève de force leur terre⁶ ! Oiez comme Fortune est forte et comme elle soutient ceux pour qui elle a pris parti ! Sur ces entrefaites arriva sire Hugues Tacon⁷ [15850],

1. On peut admettre que ce plan ait été conçu par le Maréchal, qui était alors la principale autorité du royaume, mais il ne paraît pas qu'il ait pris une part très active aux opérations, car le 27 février il était à Dorking et, dès le 7 mars, nous le trouvons à Farnham, en Surrey, sur la limite de Hampshire (*Rot. litt. claus.*, p. 299). Entre ces deux dates, ses mouvements ne nous sont pas connus. C'est dans cet intervalle qu'il a dû opérer contre les Français.

2. Voir p. 210, note 6.

3. Ce qui était regardé comme une malédiction ; voir, par ex., *Chanson de la croisade des Albigeois*, vv. 8465, 8478, 8537.

4. « Guillaume » est une correction probable (voir la note du v. 15828). Le texte porte *Alsemen*, forme évidemment corrompue. Un « Willelmus de Ponte Arche » figure en de nombreux documents du temps ; voir la table des *Rot. litt. claus.* Ayant fait sa soumission au roi, ses terres lui furent rendues par lettres du 10 août 1217 (*Rot. litt. claus.*, I, 318).

5. Jean Fils Hugues paraît devoir être identifié avec un « Johannes Filius Hugonis » qui, par lettres royales du 24 juillet 1217 (*Rot. litt. claus.*, I, 316 b), fut remis en saisine de la terre qui lui avait été enlevée lorsqu'il s'était retiré (vraisemblablement en 1215 ou en 1216) de la foi et du service du roi.

6. Le poète écrivait peu d'années après la mort du Maréchal.

7. Hugues Tacon d'Aubigni figure en plusieurs actes de Philippe-Auguste (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1542 (1215), 1588 (1215), 1763 (1217). Il tirait probablement son surnom d'Aubignien-Artois, Pas-de-Calais, car sur son sceau (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 3666), il prend le titre de « dominus de Orrivilla. » Orville est dans l'arrondissement d'Arras. *L'Hist. des ducs de Normandie et des*

qui était notre ennemi. Il amena une grande flotte au secours de Louis et, forçant le passage, l'emmena en France. Mais tout d'abord nous devons vous conter comment il détruisit notre flotte et comment Louis vint, avec une nombreuse chevalerie, à Rye¹. Les gens du roi qui occupaient cette ville reconnurent qu'ils ne pouvaient la défendre, leurs adversaires étant au nombre de plus de trois mille, et l'évacuèrent. Louis poursuivit sa route vers Douvres, où il s'embarqua² [15867].

rois d'Angleterre le nomme à diverses reprises parmi les partisans de Louis et le qualifie (p. 161) de « uns des barons de Flandres. »

1. Le poète semble annoncer un récit qui, en fait, manque. Y a-t-il une lacune ? Nous ne voyons nulle part que la flotte anglaise ait été détruite, mais il est vrai qu'elle fut obligée de se retirer devant la flotte française venue de Douvres. Voir le récit de l'*Hist. des ducs de Normandie* analysé dans la note qui suit.

2. La date de son départ ne peut être déterminée avec une parfaite exactitude. Rog. de Wendover (II, 206 ; cf. Math. de Paris, III, 13) dit que Louis passa la mer « tempore quadragesimali, » c'est-à-dire vers le milieu de février, le dimanche de la quadragesime tombant, en 1217, le 12 février ; mais, si on combine un passage de l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* où le retour de Louis est fixé au 22 avril, avec un passage du poème (v. 16034) où son absence est fixée à sept semaines et cinq jours, on est conduit à placer son départ vers le 27 février ; voir ci-après, p. 225, note 5. Cette date coïncide approximativement avec celle que Walter de Coventry (II, 236) assigne au départ de Louis, qu'il place « ante mediam quadragesimam. » En ce qui concerne les circonstances de ce départ, Rog. de Wendover ne fait aucune allusion aux difficultés qu'éprouva Louis à quitter l'Angleterre. Mais l'*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (p. 183-187) fait un récit qui, en somme, s'accorde avec le poème, bien que différent dans les détails : Louis se rend à Winchelsea (= poème, 15768) ; les bourgeois de cette ville brisent leurs moulins, et, s'étant embarqués sur des navires, vont rejoindre Philippe d'Aubigni à Rye. Louis et les siens sont en grande détresse à Winchelsea, n'ayant pas les moyens de moudre leur blé. De Londres viennent à leur secours plusieurs seigneurs français, entre autres Hugues Tacon (= poème, 15850). Ils s'arrêtent à Romney (Kent), d'où ils envoient des messagers en Boulonnais, avec mission de rassembler une flotte pour venir au secours de Louis. Cette flotte aborde à Douvres, où, pendant quinze jours, elle est retenue par des vents contraires. Enfin, elle peut mettre à la voile et aborde à Winchelsea, après avoir forcé à la retraite les navires anglais qui barraient le passage. Louis s'empare de Rye (= poème, 15860), où il trouve des vivres dont il avait grand besoin, et de là part pour la France, où il séjourne jusqu'après

Quand le Maréchal sut que Louis était retourné en son pays, il se dirigea vers Shoreham¹, et y séjourna une nuit. Le lendemain, comme il s'en éloignait, il rencontra en son chemin le jeune Maréchal² et Guillaume de Salisbury, qui s'aimaient comme frères³. Ils se rendirent tous ensemble à Knepp⁴ qui se rendit aussitôt [15888].

Le lendemain, le jeune Maréchal et le comte de Salisbury allèrent à Winchester, dont ils assiégèrent le château, tandis que le Maréchal père allait, avec une partie des hauts hommes, mettre le siège à Farnham. Le jeune Maréchal et le comte de Salisbury prirent leurs logements à La Hyde⁵ et assiégèrent la cité de Winchester. Le premier jour ils firent peu de besogne, mais le second jour ils donnèrent l'assaut. Ce jour-là le Maréchal père leur fit dire de venir le rejoindre sans retard⁶. Ils y allèrent, mais ils rencontrèrent à Alresford⁷ des messagers qui leur annoncèrent la prise du château⁸. A cette nouvelle, les

Pâques. D'après cette chronique, Louis se serait embarqué pour la France sur la flotte de secours ; d'après le poème (15868), il serait allé s'embarquer à Douvres, ce qui semble moins naturel.

1. Sussex. C'est un petit port situé à quelques kilomètres à l'ouest de Brighton, qui n'existait pas en ce temps-là.

2. Guillaume, le fils aîné du Maréchal.

3. Le poète ne dit pas que jusqu'à ce moment le jeune Guillaume et le comte de Salisbury avaient tenu le parti de Louis : « En cele demeure « que Looy fist en France empira moult sa besoigne en Angletierre, car « Guillaumes Longhe-Espée, li cuens de Salesbieres, se torna encontre « lui deviers le jovene roi son neveu, et Guillaumes li jovenes Mares- « chaus et pluseur autre » (*Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 187). Devenu roi, Louis garda rancune au jeune Maréchal de cette défection, et, en 1224, ce seigneur ayant été envoyé en ambassade auprès de lui, il refusa de le recevoir, le considérant comme coupable de trahison (*Liber de antiquis legibus (Camden Society)*, p. 205).

4. Knepp Castle (*La Kenape*, dans le texte, v. 15886), Sussex; lieu appelé dans les documents *Cnappe*, *Knappe*, *La Cnappe*, voir l'index des *Rot. litt. pat.* Knepp Castle est à une quinzaine de kil. au nord de Shoreham, entre ce port et Farnham où se rendait le Maréchal.

5. Hyde abbey, ou New Minster, monastère de Bénédictins à Winchester; voir *Mon. anglic.*, new. ed., II, 427.

6. Devant Farnham.

7. Alresford est à peu de distance de Winchester, sur la route qui mène à Farnham. Le texte porte la leçon inintelligible *Aurefobest* (v. 15914).

8. La prise de Farnham par les Anglais est relatée dans l'*Hist. des ducs*

deux comtes revinrent sur leurs pas en bon ordre, recommandant à leurs gens de se bien garder, de peur d'être surpris par les assiégés [15924].

Cependant, la garnison des châteaux [de Winchester]¹, voyant l'ost des Anglais partie, fit une sortie, pilla la ville et y mit le feu, parce que les habitants avaient donné asile à leurs ennemis. Ils ne purent cependant faire tout ce qu'ils voulaient, car l'ost revint si subitement qu'ils furent obligés de rentrer dans leurs châteaux. Mais le malheur fut que les habitants du faubourg² s'accordèrent avec la garnison du château, ce qui leur coûta cher. Le comte de Salisbury assiégea et prit le plus petit des deux châteaux. Le jeune Maréchal assiégea le plus grand et, pendant huit jours, le serra de si près que les défenseurs n'osaient ni se reposer ni se dégarnir de leurs armes [15954].

Le comte de Salisbury ayant pris de force l'un des châteaux, il se hâta de venir aider le jeune Maréchal, et tous deux firent de tels efforts que la garnison ne tarda pas à se décourager. Sur ces entrefaites arriva le Maréchal père avec si grand ost que la campagne et la ville en furent remplies. Les défenseurs du château virent bien qu'ils ne pourraient résister longtemps [15975].

Lorsque le Maréchal père fut arrivé, on tint conseil, et il fut décidé que le jeune Maréchal et le comte de Salisbury iraient assiéger Southampton³. Winchester entretant se rendit, et

de Normandie et des rois d'Angleterre, qui ne dit rien du Maréchal à cette occasion. Mais nous voyons par la même chronique que cet événement eut lieu alors que Louis était encore en France, d'où il ne revint qu'après Pâques, c'est-à-dire après le 26 mars. Or, nous avons un assez grand nombre d'actes qui constatent la présence du Maréchal à Farnham du 7 au 12 mars. C'est donc vers cette époque que cette ville fut prise.

1. On verra plus loin qu'il y avait à Winchester deux châteaux. L'un, le plus fort, avait été construit par Guillaume le Conquérant; l'autre appartenait à l'évêque.

2. J'interprète ainsi l'expression du texte : « La vile defors les murs » (v. 15943).

3. D'après la correction proposée au v. 15986. Southampton est, en effet, mentionné par l'*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.* (p. 189) avec Winchester, Marlborough et Montsorel (il sera question plus loin de ces deux dernières places) au nombre des châteaux repris par les Anglais.

on y fit un si grand butin que les pauvres qui voulurent prendre devinrent riches de l'avoir de leurs ennemis¹. De leur côté, les deux comtes ne tardèrent pas à s'emparer du château [de Southampton], et, y ayant mis un connétable, ils revinrent à Winchester [16002].

Alors le Maréchal envoya sire Philippe d'Aubigni prendre Rochester². Ce fut bientôt fait, et Philippe revint à Winchester. Peu après, le jeune Maréchal vint à son père et lui demanda la permission d'aller assiéger Marlborough, ce qui lui fut accordé, le père restant à Winchester [16026].

Selon l'écrit³, ce fut le premier vendredi après Pâques⁴ que le jeune Maréchal mit le siège à Marlborough et réussit à le prendre, mais ce ne fut pas sans peine [16033].

Après une absence de sept semaines et cinq jours, Louis revint en Angleterre avec une nombreuse et fière armée⁵. Avant

1. Le texte parle du butin qui fut fait à la prise de la ville, sans dire toutefois que cette ville fut Winchester. Il est probable qu'il manque quelques vers après le v. 15990. La prise de Winchester dut avoir lieu dans la seconde quinzaine de mars, car le Maréchal est témoin à un grand nombre d'actes royaux passés à Winchester du 14 mars au 25 avril. W. de Coventry (Stubbs, II, 336) dit seulement que Marlborough, Farnham, les châteaux de Winchester et de Chichester furent repris par les Royaux après le départ de Louis pour la France.

2. On a vu plus haut, p. 209 (v. 15072-96), que le roi Jean avait repris Rochester sur les rebelles; mais Louis s'en était emparé de nouveau (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, p. 171).

3. Le poète se réfère au récit qu'il a mis en vers. De même plus haut (v. 15909) : « Tant me fait li escriz entendre. »

4. Le 31 mars.

5. Nous savons par l'*Hist. des ducs de Norm.* (p. 188) que Louis s'embarqua à Calais « le vendredi devant le mois de Pasques. » Le texte de l'édition porte « devant le jour », mais il faut substituer au mot *jour* le mot *mois* qui est donné en variante. Pâques tomba, en 1217, le 26 mars. Il est de toute impossibilité que Louis se soit embarqué le vendredi saint, 24 mars, date que donnerait le texte de l'édition, mais la substitution très légitime de *mois* à *jour* fixe la date de l'embarquement de Louis au vendredi de la quatrième semaine après Pâques (mot à mot « le vendredi avant l'achèvement du mois qui suivit Pâques »), c'est-à-dire au vendredi 21 avril. Dès lors, la concordance des dates et des événements est parfaite. C'est vers cette date qu'expirait la trêve, qui, on l'a vu plus haut (p. 219, note 6), devait durer jusqu'à la fin du mois suivant Pâques. Parti le 21 avril, Louis débarqua à Sandwich le lendemain 22. La date

ce moment, les châtelains¹, qui ne savaient rien de sa venue, se rendirent, la vie sauve. Le Maréchal fut contrarié du retour de Louis. Il fit démanteler tous les châteaux qu'il avait pris, sauf Farnham. Quand ceux qui avaient rendu Marlborough apprirent l'arrivée de Louis, ils furent honteux de ce qu'ils avaient fait [16054].

Lorsque Louis eut appris que les châteaux dont il se croyait maître s'étaient rendus, il ne fut pas content. Ayant rassemblé un grand nombre de charretiers, de sergents, d'arbalétriers et de ribauds, il passa par Farnham, sans s'arrêter à en faire le siège², et vint droit à Winchester. En peu de temps, il eut remis en état la tour et les hauts murs, à pierre et à chaux, et fait réparer les brèches. Il laissa dans la place le comte de Nevers, qui était orgueilleux et cruel, avec une forte garnison³. Celui-ci commit par la suite divers excès qui lui furent reprochés, mais je ne veux pas en parler [16084].

En quittant Winchester, Louis divisa sa grande armée en deux corps. Avec l'un il alla assiéger Douvres, et il envoya l'autre à Montsorel, que les comtes de Chester et de Ferrières tenaient assiégé⁴. Ceux-ci, croyant que Louis en personne

du départ de Louis pour l'Angleterre est fixée par d'autres témoignages au 22 avril, ce qui est une différence insignifiante ; voir Petit-Dutaillis, p. 146, note 2, qui, du reste, n'a pas remarqué que la leçon « devant le jour de Pasques » devait être corrigée d'après la variante donnée au bas de la page. Si le chiffre de sept semaines et cinq jours donné par le poème est exact, et il n'y a guère lieu de le révoquer en doute, Louis avait dû quitter l'Angleterre le 27 février.

1. De Marlborough.

2. *L'Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.* (p. 190) dit que Louis attaqua, sans succès, le château de Farnham. Cette tentative aurait eu lieu le jeudi 27 avril : « L'endemain, au joesdi, vint Loys a Farnehem « que il trova garni encontre lui... Et quant Loys vint à Fernehem, il « fist assaillir le castel. Si fu tantost li premiers bailes pris, mais li cas-tiaus n'ot garde » (p. 190).

3. Le comte de Nevers était venu rejoindre Louis en Angleterre le lendemain (23 avril) de l'arrivée de celui-ci (*Hist.*, p. 189). Selon la même chronique Louis séjourna à Winchester, dirigeant la réparation des remparts, du dimanche 30 avril au jeudi jour de l'Ascension (4 mai).

4. Louis se rendit d'abord à Londres, d'où il se dirigea vers Douvres, dont il commença le siège le 12 mai (« le vendredi devant le Pentecouste. » *Hist.*, p. 192). Le poète est sans doute dans l'erreur quand il

venait sur eux, levèrent le siège et se retirèrent à Nottingham¹. Les Français, ayant délivré Montsorel, se dirigèrent vers Lincoln, dont ils voulaient assiéger le château² [46444].

Quand le Maréchal sut que le siège de Montsorel était levé, il en fut très affligé. Il ne fut pas moins contrarié d'apprendre que les Français s'étaient rendus à Lincoln et que Louis n'était pas avec eux. Il se trouvait à Northampton avec les Royaux l'avant-veille de la Pentecôte³. Dieu leur conseilla une merveilleuse entreprise, dont il leur vint grand bien et honneur. Écoutez comment cela advint [46430].

Or, écoutez; prêtez l'oreille! Vous entendrez comment Dieu conseilla le prudhomme qui avait été élu entre tous! « Oiez « francs chevaliers loyaux! » dit Guillaume le Maréchal. « Quand, « pour maintenir notre prix, pour défendre nous-mêmes, nos « femmes, nos enfants, nos amis, notre terre, pour conquérir « haute honneur, pour la paix de sainte Église que nos enne- « mis ont enfreinte, pour avoir pardon de nos péchés⁴, nous sou- « tenons le faix des armes, veillez à ce qu'il n'y ait parmi vous « aucun lâche! Une partie de nos ennemis se sont mis dans « Lincoln pour assiéger notre château, mais ils n'y sont pas

dit que la division de l'armée française en deux corps eut lieu au départ de Winchester. Elle eut lieu plus tôt, à Farnham, selon l'*Histoire* (p. 190). Selon Rog. de Wend. (II, 209), la colonne qui alla délivrer Montsorel fut formée à Londres.

1. On trouvera plus de détails sur la levée du siège de Montsorel (*Mount-Sorrell*, Leicester) dans Rog. de Wend., II, 211 (cf. Matth. Par., III, 17) et dans l'*Histoire*, p. 190-191. L'expédition qui fit lever le siège avait à sa tête le comte de Winchester et celui du Perche. Elle dut arriver le 3 mai devant Montsorel.

2. Le château de Lincoln était à ce moment assiégé par une troupe de partisans de Louis. Le siège avait commencé vers le milieu du carême (Walter de Coventry, II, 236). C'est à la requête des assiégeants, impuissants à réduire le château, que les Français, après avoir fait lever le siège de Montsorel, se rendirent à Lincoln (Rog. de Wend., II, 211; *Hist.*, p. 194).

3. Le 13 mai. Le Maréchal est témoin à des actes passés à cette date à Northampton. Les quatre jours précédents, il était à Oxford; voy. *Rot. litt. claus.*, I, 308 b.

4. La guerre contre Louis était assimilée à une croisade contre les infidèles.

« tous, et Louis est ailleurs. Ses partisans ont fait une folie en
 « venant ici. Nous serons bien mous si nous ne prenons ven-
 « geance de ceux qui sont venus de France pour nous dépouil-
 « ler de nos héritages. Ils veulent notre perte. Pour Dieu, fai-
 « sons un grand effort, car, si nous avons la victoire, nous
 « aurons accru notre honneur et défendu notre franchise et
 « celle de notre lignage. Dieu veut que nous nous défendions.
 « Leur ost étant divisée, nous la vaincrons plus facilement que
 « si elle était réunie. Vous voyez tous qu'il nous faut ouvrir la
 « voie au fer et à l'acier. Plus de menaces, mais courons leur
 « sus! Dieu nous donne l'occasion de nous venger » [46194].

Ces paroles les enflammèrent, et, pleins d'ardeur, ils se mirent en marche. Le mercredi de la Pentecôte¹ ils chevauchèrent jusqu'à Newark où ils passèrent la nuit². Le jeudi ils se reposèrent. Les Normands de l'armée vinrent trouver le jeune Maréchal et lui dirent : « Beau sire, vous êtes né en Nor-
 « mandie. Vous savez que les Normands ont le droit de frapper
 « les premiers coups en bataille ; gardez-vous de le laisser péri-
 « mer³. » Mais le comte de Chester déclara que, s'il n'avait pas la première bataille, il ne prendrait pas part à l'action. Le Maréchal et les siens, pour éviter la discorde, lui accordèrent ce qu'il demandait, sans préjudice du droit des Normands [46224].

Cette affaire arrangée, le légat leur donna l'absolution et excommunia les gens de France⁴. Puis il se rendit à Nottin-

1. 17 mai.

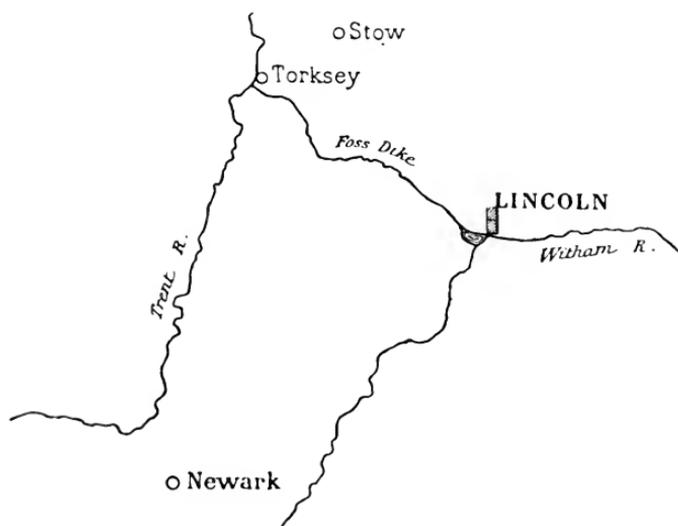
2. Ils y passèrent trois jours, au rapport de Rog. de Wendover (II, 212), ce qui est exact, si on compte le jour de l'arrivée et celui du départ. Nous avons vu plus haut (p. 227) que le Maréchal se trouvait le 13 à Northampton. Nous savons (*Rot. litt. claus.*, II, 308 b) qu'il était le 16 à Oakham, à mi-chemin entre Northampton et Newark. Le poème nous apprend que l'armée conduite par le Maréchal arriva le mercredi 17 à Newark et en repartit (voy. plus loin) le vendredi 19.

3. On considérait comme un grand honneur le privilège de porter les premiers coups en bataille. Dans Girart de Roussillon (§ 671 de ma traduction), ce droit est attribué aux Bretons. J'ignore sur quelle autorité se fondait la réclamation des Normands. Dans le roman de L'Escoufle (vv. 846-9) un seigneur normand demande pour ses hommes la faveur de porter les premiers coups, mais il ne la réclame pas comme un droit.

4. Cf. Rog. de Wendover, II, 213.

gham. L'ost se mit en marche pour Torksey¹ où elle passa la nuit. Le lendemain, qui était un samedi², ils s'armèrent et ordonnèrent leurs batailles. Le comte de Chester eut la première. Vint ensuite le Maréchal avec ses fils. Le bon comte de Salisbury eut la troisième bataille et l'évêque de Winchester la quatrième [16261]. Quand l'ost eut été comptée, on n'y trouva

1. Torksey (dans le ms. *Cortesie*, par erreur, pour *Torkesie*) est un village du Lincolnshire situé sur le Trent, à environ quinze kilomètres au nord-ouest de Lincoln et à vingt-quatre kilomètres au nord de Newark. C'était autrefois une ville d'une certaine importance (Freeman, *Norman Conquest*, IV, 217). Au lieu d'aller directement de Newark à Lincoln, ces deux villes n'étant séparées que par une distance de vingt-cinq kilomètres environ, le Maréchal jugea à propos, pour des motifs stratégiques, de prendre une voie détournée. En procédant ainsi, il abordait Lincoln du côté ouest ou nord-ouest, quand les Français devaient s'attendre à le voir venir par le sud-ouest. En outre, il tournait le *Fossdyke*, canal antique qui couvrait la ville du côté du sud et mettait en communication le Witham, rivière qui passe à Lincoln, avec le Trent. Selon Roger de Wendover (II, 213), les Anglais, après avoir quitté Newark, se seraient arrêtés la nuit, non pas à Torksey, mais à Stow, village situé à quelques kilomètres au nord-est de Torksey (voy. Pegge, *Account of the battle of Lincoln*, dans l'*Archæologia*, VIII (1787), p. 201). L'esquisse ci-jointe permettra de se rendre compte de la marche des troupes royales.



2. 20 mai.

que 406 chevaliers et 317 arbalétriers¹. Ils étaient peu nombreux, mais ils avaient belle contenance. Quand ils furent en ligne, le Maréchal leur adressa une harangue en homme qui savait parler : « Ceux qui saisissent nos terres et nos biens sont là en « votre main. Ils sont à nous, si cœur et hardiesse ne nous font « défaut. Si nous mourons dans cette entreprise, Dieu qui sait « distinguer les bons nous mettra en son paradis, et si nous « remportons la victoire, nous aurons conquis une gloire « durable pour nous et nos lignages. Vous savez d'ailleurs « qu'ils sont excommuniés; ceux d'entre eux qui succomberont « iront droit en enfer. C'est Dieu qui les a mis en notre pouvoir. Courons-leur sus! Le moment est venu » [16310].

Après avoir ainsi parlé, le Maréchal remit le commandement des arbalétriers au bon évêque de Winchester, Pierre, qui s'y entendait², leur recommandant de³ et de se tenir en ligne étendue pour tuer les chevaux des Français lorsqu'ils chargeaient⁴. Il commanda ensuite à deux cents sergents de se tenir prêts à tuer leurs propres chevaux pour servir de barrières en cas de besoin. Tous ceux à qui le comte parla ainsi manifestèrent une grande joie; ils étaient aussi gais que s'il s'était agi d'un tournoi [16334].

A Lincoln, les Français étaient au nombre de 644 chevaliers avec un millier d'hommes de pied, sans parler des Anglais qui tenaient leur parti. De là sortirent Simon de Poissi⁵, le comte

1. Cf. plus loin v. 17025. — Rog. de Wendover (II, 212) donne des chiffres un peu différents : 400 chevaliers, environ, et 250 arbalétriers. Mais il ajoute : « Servientes quoque et equites tot et tales adfuerunt innumerum quod vices militum possent, pro necessitate, supplere. »

2. Il était, selon Rog. de Wendover (II, 212), « in opere martio eruditus. »

3. Les vers 16319-20 paraissent corrompus, mais la correction proposée en note, dont le sens serait que les arbalétriers devaient viser les Français à la tête, est fort douteuse et s'accorde mal avec la recommandation qui suit.

4. En étendant leur front, les arbalétriers augmentaient l'espace qu'ils pouvaient couvrir par leur tir.

5. Simon de Poissi était un chevalier français à qui Louis avait donné le château de Cambridge (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 182). On possède d'assez nombreux actes émanés de lui ou le concernant; voy. Delisle, *Cat. des actes de Ph.-Aug.*, 1008 (1206), 1404 (1212 ou 1213), 1405 (id.),

du Perche et celui de Winchester pour reconnaître l'armée royale. Ils revinrent ayant constaté qu'elle avait belle apparence. Onques en nulle terre on n'avait vu troupe mieux équipée ni mieux préparée à la guerre¹ [16352].

D'après le rapport qui leur fut fait, les Français se renfermèrent dans la ville et dirent que les Royaux n'étaient pas en état de les y assaillir, malgré les airs qu'ils se donnaient, et qu'ils devraient battre en retraite. Mais, ajoutaient-ils, les Royaux ne s'en iraient pas tranquillement sans avoir affaire à eux, d'autant plus que leurs chevaux étaient las de marcher nuit et jour. Sur ce dernier point, les Français avaient raison, et toutefois l'armée royale se dirigea hardiment vers la ville. Le Maréchal leur adressa une nouvelle harangue leur disant que c'était pour eux un premier succès de voir les Français, ordinairement les premiers au tournois, se cacher derrière les murs [16400].

Seigneurs, ici, je ne sais plus que dire, car ceux qui me fournissent la matière ne sont pas d'accord, et je ne puis pas obéir à chacun. Je perdrais la droite voie et mériterais moins d'être cru. Il ne faut pas introduire de mensonges en vraie histoire. Quand le Maréchal sut que les Français s'étaient retirés dans la ville, il donna ordre à Jean le Maréchal, son neveu, d'aller au château s'informer de l'état des assiégés. Sire Jean s'acquitta bien de sa mission, et, comme il approchait du château, sire Geffrei de Serlant² vint au-devant de lui et lui mon-

1888 (1219), 2191 (1223). Deux sceaux de lui ou de son fils sont décrits dans Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n^{os} 3258, 3259 (actes de 1229 et de 1230). Guillaume Le Breton, dans sa chronique (§ 223), l'appelle *Simo Pissianita*.

1. R. de Wendover (II, 214) donne plus de détails sur cette reconnaissance. Il dit notamment que les Français, trompés par le nombre des bannières, s'exagérèrent l'effectif des combattants, et, par suite, renoncèrent à attendre les Royaux en rase campagne.

2. Geffrei de Serlant (dans les documents latins *de Serlande ou de Serlaunde*) était, depuis les dernières années du règne de Jean, gardien du château de *Salvata*, dans le comté de Northampton, lieu que sir Th. Duffus Hardy n'a pas réussi à identifier (*Itin. of king John*, dans les *Rot. litt. pat.*, I). On trouvera de nombreuses mentions de ce personnage dans les divers recueils d'actes des rois Jean et Henri III.

tra une entrée par laquelle on pourrait passer sans opposition¹. Jean se mit au retour, et, en son chemin, des Français qui étaient aux aguets lui coururent sus. Il ne s'effraya pas et les aborda avec tant de hardiesse qu'ils s'enfuirent. Les ayant ainsi repoussés, il vint retrouver son oncle et lui conta ce qu'il avait fait [16457].

L'évêque de Winchester alla en reconnaissance avec une troupe d'arbalétriers. Il leur dit de l'attendre et pénétra dans le château avec un seul sergent. A l'entrée, il rencontra sire Gêf-frei de Serlant. Il vit les murs et les maisons abattus par les pierrières. On l'engagea à se mettre à l'abri, à cause des mangonneaux et des pierrières qui brisaient tout aux alentours, et il entra dans la tour où il trouva la bonne dame à qui appartenait le château et qui le défendait de son mieux². La dame se réjouit fort de la venue de l'évêque qui la réconforta par les nouvelles qu'il lui donna. L'évêque ne s'y arrêta pas longtemps : il sortit à pied, par une poterne, dans la ville, et, comme il l'examinait, il vit une vieille porte qui avait fait communiquer le château et la ville, mais qu'on avait murée anciennement. Il la fit abattre pour faire une entrée à l'ost³. L'évêque rejoignit les

1. Sans doute la porte de l'ouest, maintenant murée.

2. Le château de Lincoln « estoit en la garde d'une dame que on ape-
« loit madame Nichole, qui le devoit garder par iretage, et elle le garda
« molt loiaument » (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 182). C'était Nicole de la
Haie (*de Haia*), veuve de Gérard de Canville (sur lequel voy. plus haut,
p. 125). Celui-ci avait obtenu de Jean la garde du château de Lincoln,
alors que Richard était en Palestine. Il en fut dépossédé au retour du roi,
mais il l'obtint de nouveau à l'avènement de Jean. Il mourut vers 1215.
Sa veuve fut récompensée de l'énergie dont elle avait fait preuve pendant
le siège de Lincoln par le don de terres confisquées sur Guillaume de
Huntingfield, partisan de Louis (voy. *Dict. of nat. Biography*, art. CAN-
VILLE [Gerald of]). Des lettres en date du 26 novembre 1217 l'avaient
autorisée à lever une aide sur ses chevaliers et tenanciers libres pour
payer les dettes qu'elle avait contractées pendant le siège (*Rot. litt. claus.*,
p. 344). M. Petit-Dutaillis a publié sur Nicole de la Haie une notice
substantielle dans les *Mélanges Julien Havet* (Paris, Leroux, 1895),
p. 371-380.

3. Le texte est obscur, probablement par la faute de l'auteur, qui sans
doute ne connaissait pas la topographie de Lincoln et a pu mal com-
prendre les renseignements qui lui ont été fournis. Il faut, pour se

siens, qui vinrent au-devant de lui en chantant comme si déjà ils avaient la victoire. L'évêque leur dit en riant qu'il fallait lui réserver la maison de l'évêque, puis qu'il y avait préparé l'en-

rendre compte des difficultés que présente ce passage, se former une idée nette de ce qu'était Lincoln au moyen âge. La ville se composait de deux parties encore maintenant suffisamment distinctes : la ville haute, correspondant à l'antique Lindum des Romains, et la ville basse, qui s'étendait jusqu'à la rivière (le Witham) et jusqu'au Foss Dyke. Actuellement, la ville s'étend au sud bien au delà de cette limite et englobe Saint-Mary-le-Wigford dont il sera question plus loin. La ville haute a la forme d'un carré; on a retrouvé en maint endroit la trace des murs romains qui l'entouraient. L'angle sud-ouest de ce carré est occupé par le château bâti par Guillaume le Conquérant et dont la superficie intérieure est d'environ 32,000 mètres carrés; l'angle sud-est contient la cathédrale et ses dépendances. Entre le château et la cathédrale, il y a une place, *Castle Hill* (c'est maintenant un square), et une rue qui se dirige du nord au sud, *Bail gate*. La ville haute, moins le château, s'appelait autrefois la *Bail*. Pour la topographie de l'ancien Lincoln, on peut consulter un recueil de mémoires publiés sous le titre de *Memoirs illustrative of the history and antiquities of the county and city of Lincoln, communicated to the annual meeting of the Archaeological Institute of Great Britain and Ireland held at Lincoln, July 1848* (London, 1850, in-8°); voir surtout p. 3 (mémoire sur l'ancien palais épiscopal) et p. 280 (mémoire sur le château de Lincoln). Il y a dans ce volume un plan de Lincoln et un plan de *Lindum Colonia*. Maintenant, reprenons le texte. L'auteur nous montre l'évêque de Winchester entrant dans le château (v. 16475), sans doute par la porte de l'ouest, maintenant murée, qui donnait sur la campagne, les Français se tenaient dans la ville basse et dans la partie de la ville haute où était la cathédrale, d'où ils lançaient dans l'enceinte du château des pierres qui détruisaient les maisons construites dans cette enceinte (v. 16481 et suiv.), mais ils n'avaient pas songé à investir la place du côté de l'ouest, par où les Royaux arrivaient. L'évêque entra dans la tour ou donjon où était la châtelaine; cette tour était au sud-ouest du château; elle existe encore. Il en sortit bientôt « par « un postiz » (v. 16500). Ce « postiz, » qui mettait en communication le château avec l'extérieur, n'était certainement pas pratiqué dans le donjon : on en verrait la trace. Ce n'est pas non plus la porte orientale du château qui donne sur Castle Hill et qui n'aurait pas été qualifiée de « postiz. » Cette poterne se trouvait probablement dans une tour, actuellement détruite, qui existait entre le donjon et la porte orientale, au sud-est du château (*Memoirs*, etc., p. 289). Quoi qu'il en soit, une fois entré dans la ville, l'évêque découvre une porte de grande antiquité, « qui les « murs de la cité joignait avec cels del chastel » (v. 16506-7). On ne comprend pas bien comment une porte peut joindre deux murs. Il ne

trée par où ses gens entreraient¹. Quand les gens de Faukes entendirent ces paroles, ils envahirent la ville, mais ils furent laidement repoussés par ceux du dedans² [16540].

L'évêque dit au Maréchal : « Ils n'ont pas trouvé l'entrée non « défendue à laquelle je pensais. Il y a là une brèche que l'en- « nemi ne connaît pas. Venez, je vous y mènerai. — Par le « glaive Dieu ! ça mon heaume, » répondit le Maréchal. « Sire, » reprit l'évêque, « il ne faut pas donner l'assaut si précipitam- « ment, mais souffrez que deux hommes de chacune de nos « batailles aillent reconnaître les abords de la tour, et nous agi- « rons selon leur rapport » [16566].

Le Maréchal y consentit et se mit en marche. L'évêque de Winchester choisit dix hommes, deux par bataille, avec lesquels il alla reconnaître. Ils rencontrèrent en chemin les sergents qui avaient lâché pied honteusement³ et les maltraitèrent⁴. Le Maréchal cria aux siens : « Chargez ! ils seront bientôt vaincus.

peut pas s'agir d'une porte du château, puisqu'au moment où l'évêque fait cette découverte il est déjà hors du château. C'était donc une porte pratiquée dans un des murs de la cité. Mais nous ne voyons pas qu'il y eût entre le château et la cité d'autre mur que celui du château. Il pouvait bien y avoir un mur devant la cathédrale, en face la porte orientale du château, et autour du palais épiscopal, situé au sud de la cathédrale, et il semble en effet, d'après ce qui suit (v. 16528 et suiv.), que la porte débloquée donnait accès à ce palais, mais on ne s'explique pas comment les Royaux auraient pu, sans être inquiétés, y percer une ouverture. La difficulté est la même si on suppose que la porte murée était pratiquée dans le mur occidental de la ville basse, au pied du château, et, de plus, on ne voit pas quel avantage les Royaux auraient eu à conduire leur attaque de ce côté.

1. Ces paroles donneraient à croire que la porte murée était pratiquée dans le mur du palais épiscopal.

2. L'attaque dirigée par Faukes de Bréauté est contée par Rog. de Wenderover (II, 215-6) avec plus de détails. Ayant pénétré dans le château avec les arbalétriers, il fit de là pleuvoir une grêle de traits sur les Français ; puis il fit une sortie dans la ville : entouré par des troupes supérieures en nombre, il fut fait prisonnier, mais, peu après, les arbalétriers réussirent à le délivrer. Pendant ce temps, le reste de l'armée royale pénétrait par la porte du nord. Si les choses se sont ainsi passées, l'attaque dirigée par Faukes, bien qu'ayant été repoussée, servit du moins à créer une diversion utile.

3. Sans doute ceux que conduisait Faukes de Bréauté (voy. plus haut).

4. Il y a probablement ici une lacune (voy. la note du v. 16576).

« Honni soit qui tardera plus. » L'évêque lui dit : « Sire, attendez vos hommes. Il est plus sûr d'y aller tous ensemble ; nos ennemis nous craindront davantage. » Le Maréchal ne voulut pas l'entendre. Plus vif qu'un émerillon, il éperonna son cheval, et tous ceux qui étaient avec lui s'enhardirent à sa vue. Il fallut qu'un valet lui fit apercevoir qu'il n'avait pas son heaume. Il dit au jeune Maréchal : « Attendez-moi ici jusqu'à ce que j'aie pris mon heaume » [46604].

Quand il eut la tête armée, il parut beau entre tous et léger comme un oiseau. Il éperonna le cheval. Un lion affamé n'est pas plus rapide à fondre sur sa proie que le Maréchal lorsqu'il courut sur ses ennemis. Il pénétra dans la presse à la profondeur de trois lances, dispersant ses adversaires et les mettant en déroute. L'évêque le suivait, criant : « Ça ! Dieu aide au Maréchal ! » J'oubliais de vous dire qu'à l'arrivée des nôtres le plus habile de ceux qui manœuvraient les pierres de l'ennemi fut tué. C'était celui qui tirait sur la tour. Voyant arriver nos chevaliers, il crut que c'étaient les hommes de son parti. Son animation redoubla ; il mit une pierre dans la pierre, et, comme il disait *et*² ! ils lui coupèrent la tête [46642].

Le jeune Maréchal fit bien paraître qu'il ne voulait pas rester en arrière, car sa bannière se montrait toujours au premier rang. Il était entré dans la cité par la brèche au moment où le Maréchal faisait lacer son heaume. Ceux de la ville étaient plus nombreux que les assaillants, mais il les chargea si énergiquement qu'en peu de temps beaucoup d'entre eux furent abattus. Avant la fin de la lutte, les Français eurent le dessous. Le Maréchal père et son fils les mirent par force en retraite. Le premier, accompagné du comte de Salisbury (à qui Dieu octroie pardon de ses péchés³ !), tourna à droite, laissant à gauche un moutier⁴. Ils trouvèrent là une grande partie des Français très

1. C'était, semble-t-il, le cri de guerre du Maréchal ; cf., plus haut, vv. 5862, 6226.

2. Le cri qu'il poussait en tendant sa machine.

3. Ce vœu semble indiquer qu'au moment où le poète composait, Guillaume Longuépée était récemment décédé. Or, il mourut au commencement de l'année 1226 (Rog. de Wendover, II, 297 ; Math. de Paris, III, 104).

4. Ce moutier, dont il sera de nouveau question plus loin, ne peut être que la cathédrale située tout près du château.

effrayés. L'un d'eux, Robert de Ropelai¹, brisa sa lance contre le comte de Salisbury [46694], mais le Maréchal lui donna un tel coup entre les épaules qu'il faillit l'abattre. Robert se laissa glisser de son cheval et s'alla cacher. Continuant leur chemin, ils trouvèrent le comte du Perche, qui, entouré de ses gens, se défendait devant le moutier [46709].

Il y eut là beaucoup de gens blessés, contusionnés ou faits prisonniers. Plusieurs des nôtres aussi furent maltraités, car personne ne songeait à se rendre à merci; tous voulaient la bataille. Le comte du Perche fit maint exploit. Le Maréchal vit que les Français faisaient reculer ses gens du haut en bas de la colline; il s'avança vers le comte et prit son cheval par le frein. Mais, à ce moment, il était déjà blessé mortellement d'un coup d'épieu dont sire Reinal Croc² l'avait frappé par l'œillère [46740]. Il saisit cependant à deux mains son épée et en porta trois coups au Maréchal, qui en garda la marque sur son heaume. Mais, aussitôt après, il chancela et tomba de son cheval. Quand le Maréchal le vit tomber, il crut qu'il avait simplement perdu connaissance et donna ordre à Guillaume de Montigni³ de lui ôter son heaume. Quant ce fut fait, on vit qu'il était mort⁴. Ce fut grande douleur qu'il mourut ainsi [46768].

1. Ropley, Hampshire? Un « Robertus de Roppelé » figure, en 1214, parmi les témoins de la charte du roi Jean relative à la trêve conclue avec Philippe-Auguste, en septembre 1214 (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, 406 b). On a beaucoup d'actes le concernant; voir la table des *Rot. litt. claus.*, I. Il est mentionné par Rog. de Wendover (II, 217; cf. Math. de Paris, III, 22) au nombre des prisonniers faits à Lincoln. Il avait pourtant été un des fidèles de Jean, car il figure au nombre des conseillers de ce prince dans le préambule de la Grande charte.

2. Il n'est dit nulle part ailleurs que l'auteur de la mort du comte ait été ce Reinal Croc. Mais le même personnage est mentionné par Rog. de Wendover comme l'un des deux seuls combattants de l'armée royale qui aient succombé dans cette bataille : « Reginaldus etiam cognomento Croc-cus, miles de familia Fulcasii (Faukes de Bréauté), vir strenuus, ibi « interfectus est et apud abbatiam de Crocstune honorifice sepultus » (Rog. de Wendover, II, 217; cf. Math. de Paris, III, 23).

3. Il y a plusieurs lieux du nom de Montigni dans le Calvados. Il s'agit probablement ici de Guillaume de Montigni, fils de Richard, qui figure dans les *Magni rot. scacc. Norm.* (Stapleton, II, 130).

4. Le poète ajoute (16766-7) que le comte du Perche mourut lorsqu'on lui retira la lame de l'œil. Mais cette assertion est en contradiction avec

Quand les Français virent que, malgré leur nombre, ils ne pouvaient plus tenir contre l'attaque vigoureuse de nos gens, ils descendirent par une rue à gauche et se dirigèrent vers Wigford¹. Ils y trouvèrent, à leur grand contentement, une partie de leurs gens, avec lesquels ils se rallièrent pour recommencer la lutte. Mais ils eussent mieux fait de s'en éloigner, comme firent tels d'entre eux. Regardant vers leur droite, ils virent, à leur grand déplaisir, le comte de Chester et sa bonne gent² [16788].

Les Français et les Anglais de leur parti s'avancèrent bien rangés en montant la pente. Mais, avant qu'ils fussent au haut, ils rencontrèrent nos gens qui débouchaient entre l'église³ et le château et les ramenèrent en arrière par une charge vigoureuse⁴. A ce moment, Alain Basset et son frère Thomas⁵, suivis de leurs hommes, les prirent par derrière. Lorsqu'ils se virent ainsi entourés, ils furent bien ébahis, et n'eurent de répit que lorsqu'ils furent arrivés au pont de Wigford⁶. Là, ils se trouvèrent sur la terre molle⁷, et il ne fut pas besoin d'aller loin pour trouver chevalerie⁸, car quiconque voulut s'en mêler

ce qui précède, puisque le comte n'avait apparemment pas une lame d'acier dans l'œil au moment où il porta trois coups successifs au Maréchal. Les détails que le poème donne sur la mort du comte du Perche sont en partie nouveaux (cf. Rog. de Wendover, II, 216; Math. de Paris, III, 21-2). Guillaume Le Breton (*Chron.*, § 223; *Phil.*, XII, 708) et l'*Hist. des ducs de Norm.* (p. 194) se bornent à une simple mention.

1. Les Français durent se retirer vers la ville basse, par Steep Hill et High Street, ce qui les amenait en effet à Wigford, quartier situé au sud de la ville, sur la rive gauche de la rivière. Saint-Mary-le-Wigford est tout près de la station du Great-Northern.

2. Il y a ici (vv. 16789-16806) un dialogue entre le Maréchal et son fils aîné qui se rattache mal à ce qui précède; peut-être y a-t-il une lacune entre les vv. 16788 et 16789.

3. La cathédrale.

4. Les Français étaient donc remontés vers le château par le chemin qu'ils avaient suivi dans leur mouvement de retraite.

5. Voy. ci-dessus, p. 143, note 3.

6. Sûrement High Bridge, pont très ancien sur le Witham, au sud de la ville, et traversé par High Street.

7. L'auteur paraît vouloir dire qu'avant ce moment ils avaient chevauché sur la terre battue dans les rues de Lincoln.

8. L'occasion de faire acte de chevalier.

en eût plein les mains. Ce n'était pas le moment des défis qu'on se porte le soir à l'hôtel¹, on avait autre chose à faire. On combattit tellement de part et d'autre que les plus forts en furent lassés² [16844].

Guillaume Bloët³, le porte-bannière du jeune Maréchal, chargea avec tant d'impétuosité qu'il tomba par-dessus le pont, avec son cheval. Mais il se releva bientôt. La lutte ne continua pas longtemps du côté des Français, qui naguères se vantaient de chasser d'Angleterre les Anglais [16932].

Là fut pris Sahier de Quinci, comte de Winchester⁴, sire Robert Fils Gautier⁵, sire Robert de Quinci et plusieurs autres⁶. Le reste prit la fuite en descendant la rue qui conduit à l'Hôpital⁷. Le chemin leur parut pénible à parcourir jusqu'à

1. Cette expression rappelle les « vautances de l'ostel » du v. 907.

2. J'omets un long développement sur les conditions et les mérites de la chevalerie.

3. Il était frère d'un Roland Bloët dont il sera question plus loin (v. 17766). Il obtint, en 1218, moyennant finance, la garde de la terre de Roger de Meisy, qui avait été confiée à son frère Roland par le roi Jean (*Rot. litt. claus.*, I, 294 b, 335, 354). Un Guillaume Bloët figure dans une pièce publiée par Madox, *Formulare anglicanum*, n° 298.

4. Voy., sur ce personnage, Dugdale, *Baronage*, I, 686-7. On suppose que le surnom de la famille était tiré de Cuinchy-lez-la-Bassée, arr. de Béthune, cant. de Cambrin.

5. Un personnage du même nom paraît, dans une liste de chevaliers anglais, au v. 4615 (ci-dessus, p. 56, n. 8), mais il est douteux que ce soit le même. Celui-ci figure comme témoin, après le comte de Winchester (comme ici), dans une charte de Louis, datée du 21 novembre 1216, qui a été mentionnée plus haut, p. 219. Le roi Jean l'avait nommé gardien du château de Hertford en 1202 (*Rot. litt. pat.*, I, 17 b).

6. Deux listes plus étendues des prisonniers faits à Lincoln ont été données l'une par Rog. de Wendover (II, 217; cf. Math. de Paris, III, 22), l'autre par l'auteur de l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 194. Robert de Quinci, qui était fils de Sahier de Quinci, comte de Winchester, n'est pas nommé dans la première; mais on lit dans la seconde: « Li cuens de Wincestre « fu pris et Robiers ses fils, ki mout fu biaux bachelers. » Robert était le fils aîné du comte de Winchester. Tous deux moururent en 1220, le fils avant le père. Voy. Math. de Paris, III, 60, et l'addition du manuscrit C, publiée en note, où il est dit en parlant de Robert « quo non, ut creditur, fuit « in mundo miles speciosior », ce qui est à rapprocher du témoignage précité de l'*Hist. des ducs de Normandie*.

7. L'hôpital des Saints-Innocents (Dugdale, *Monasticon*, VI, 627), situé hors la ville, près de la porte dont il va être question.

la porte¹. Là il leur arriva une mésaventure. Une vache avait pénétré sur le pont-levis et obstruait le passage. Les fuyards la tuèrent, mais cependant plusieurs chevaliers furent pris comme si on les avait livrés². Quand la porte fut brisée, on vit s'enfuir Simon de Poissi et le châtelain d'Arras³ [146961]. Tous ceux qui réussirent à s'échapper avaient une telle peur qu'il leur semblait que les buissons étaient tout pleins de maréchaux. Ils ne s'arrêtèrent nulle part. On le vit bien au pont de Hollande⁴, qui était brisé : ils tuèrent leurs chevaux afin de faire un pont sur lequel ils passèrent, tant ils avaient hâte de traverser [146976].

Quand sire Richard de Samford⁵ vit que les Français fuyaient,

1. Bargate, à l'extrémité méridionale de la ville. Lincoln s'étend en longueur du nord au sud ; il y a plus de deux kilomètres du château à Bargate.

2. Cet accident est rapporté autrement par Rog. de Wendover. Selon cet auteur (II, 216-7; cf. Math. de Paris, III, 22), le fleau de la porte se fermait automatiquement après chaque ouverture, de sorte que les chevaliers étaient obligés de descendre de cheval l'un après l'autre pour le faire basculer et ouvrir la porte. — La porte dont il est ici question était sûrement *Great Bargate*, à l'extrémité sud de High Street. Elle communique avec un pont qui passe sur un fossé dont le nom est *Sincil dyke* et qui, en réalité, n'est qu'un bras de la rivière Witham.

3. Le poète ajoute au sujet du châtelain d'Arras : « Celui qui vint « chasser les rats aux dames qui vinrent à Londres pour se rendre à eux « (aux Français); » plaisanterie peu claire qui a son origine dans un jeu de mots sur le nom d'Arras. On sait que cette ville portait trois rats dans ses armes. « De cels d'outremer n'en eschaperent que trois haut « home : de ces trois fu li uns Symons de Poissi, et li aultres Hues li « castelains d'Arras et li tiers Wistasses de Merlingeheim, qui connesses « tables estoit de Boulenois. » *Hist. des ducs de Norm.*, p. 195.

4. *Holland* est le nom d'un district du Lincolnshire qui forme la partie sud-est de ce comté. Le pont de Hollande, actuellement Bridgend, est situé dans la paroisse de Horbling, entre ce village et Donington, sur la chaussée connue sous le nom de Holland Road, à la limite du Kesteven (l'un des districts du comté de Lincoln) et du Holland. Toute cette région était autrefois un vaste marais. L'ancien nom de Bridgend était *Holland's Priory*.

5. Richard de Samford, probablement frère de Hue de Samford, mentionné plus haut v. 9422 (ci-dessus, p. 120), fut au nombre des chevaliers qui, lors du traité avec Louis, furent rétablis dans les possessions qu'ils avaient avant la guerre. On trouvera dans les *Rot. litt. claus.* (I, 321 b) des lettres datées de Kingston en septembre 1217, et adressées au vicomte de Lincoln à ce sujet. — Il y a dans le *Formulare anglicanum* de Madox (n° CXLII) une convention entre Richard de Samford et un cer-

il prit sa femme devant lui pour la sauver. Un chevalier lui cria : « Laissez-la, vous ne l'emporterez pas. » Aussitôt, il la mit à terre doucement, et, se retournant contre le chevalier, il le désarçonna d'un coup d'épieu dans la poitrine, puis il reprit sa femme et la sauva [16996].

Le bon évêque de Winchester, Pierre des Roches, qui en ce jour sut si bien diriger nos gens, fit de nombreux prisonniers. Lui et les siens firent un gain considérable. Mais celui qui gagna le plus ce fut Jean le Maréchal, le pieux, le loyal. Il prit sept barons portant bannière et plusieurs des chevaliers qui les accompagnaient [17020].

Comme je vous ai dit précédemment¹, les chevaliers qui tenaient le parti du roi n'étaient que quatre cent six, tandis que du côté opposé il y en avait six cent onze. Et pourtant ce furent ces derniers qui eurent le dessous. Ainsi advient à ceux qui combattent contre Dieu² [17030].

Quand le Maréchal et les siens eurent défait leurs ennemis et fait prisonniers les principaux d'entre eux, on prit conseil sur la conduite à tenir. Les opinions furent partagées. Plusieurs furent d'avis d'aller assiéger Londres ; d'autres dirent qu'ils iraient à Douvres pour contraindre Louis à lever le siège de cette ville. Le Maréchal, qui avait plus d'expérience, leur conseilla d'emmener leurs prisonniers, de leur faire prendre des engagements³ et leur assigna un rendez-vous, à jour nommé, à Chertsey⁴. Il manda au légat de venir à cette assem-

tain Benoit Pernaz où est nommée la femme de Richard. Elle s'appelait Mathilde de Bayeux. L'acte est de 1199. Il s'agit peut-être du père de celui qui figure dans le poème.

1. Voy. p. 229-230.

2. Il faut se souvenir que Louis et ses partisans avaient été excommuniés par le légat (voy. p. 228).

3. On voit que le Maréchal désirait ne pas compromettre par de nouvelles entreprises les succès obtenus et qu'il tendait par-dessus tout à faire la paix. R. de Wend., II, 219 (cf. Math. de Paris, III, 24) : « Omnibus igitur in hunc modum consummatis, precepit Willelmus « Marescallus castellanis omnibus ut cum prisonibus suis redirent ad « propria, eosque sub arcta servarent custodia donec de illis regis voluntatem audirent. »

4. Voy. p. 220, n. 1. Le Maréchal est à Chertsey ou dans les environs du 6 au 23 juin.

blée, où on devait délibérer sur les mesures à prendre pour la défense du royaume [17068].

Louis fut très affligé quand il apprit que sa gent avait été si complètement battue à Lincoln¹ et que le comte du Perche y avait perdu la vie. Quittant le siège de Douvres, il se rendit à Londres au plus vite, craignant que cette ville fût enlevée par les Royaux, de vive force ou par surprise, et il envoya demander du secours en France [17084].

Quand le roi Philippe apprit la défaite des siens, il en fut désolé et demanda si le roi Jean était mort². « Oui, » lui répondit-on, « son fils est déjà couronné, et le Maréchal s'est voué à sa défense. — Alors, nous n'avons rien à gagner en Angleterre. La terre est perdue pour Louis, et, dans peu, lui et ses partisans en seront chassés, puisque le Maréchal s'en mêle³ » [17108].

Ainsi parla-t-il, puis il prépara l'envoi en Angleterre de troupes nombreuses qui auraient secouru son fils et lui auraient facilité la conquête du royaume si elles avaient pu y aborder. Mais Dieu ne le permit pas. Sa femme⁴ parcourut

1. Selon le texte imprimé de l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 195, la nouvelle de la défaite de Lincoln serait parvenue à Louis « le joesdi apriès « la Pentecouste. » Il y a là une erreur évidente, qui du reste a déjà été faite à la page précédente où elle est corrigée par une variante donnée en note : *Pentecouste* a été écrit au lieu de *Trinité*. C'est le 25 mai.

2. C'est peu probable. Le roi Jean était mort depuis sept mois; Philippe ne pouvait guère l'ignorer.

3. Ces paroles de Philippe-Auguste sont assurément d'une authenticité contestable. Elles ont toutefois beaucoup plus de vraisemblance que celles que lui prête dans la même circonstance Mathieu de Paris. Selon cet écrivain, quand le roi eut appris la situation critique où se trouvait son fils, il aurait dit : « Nonne adhuc vivit W. Marescallus? » et, sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il aurait repris : « Non ergo timeo « de filio meo. » Le chroniqueur ajoute : « unde W. Marescallus post « hæc semper notatus fuit de prodicione » (III, 25-6). Cette petite scène a été intercalée par Mathieu dans le récit de R. de Wendover. Si elle n'est pas de pure invention, elle ne peut se fonder que sur un malentendu. La loyauté du Maréchal était proverbiale et n'a jamais été suspectée par les contemporains. Mais les bruits calomnieux dont Mathieu de Paris s'est fait l'écho se répandirent bientôt après sa mort; voy. Petit-Dutaillis, *Étude*, p. 170, note.

4. Blanche de Castille, femme de Louis. On sait d'ailleurs qu'elle

toute la France pour avoir des secours en hommes et en argent. Elle s'y employa si énergiquement que, si tous ceux qu'elle avait rassemblés étaient venus en armes à Londres, ils auraient conquis tout le royaume [17124].

Le Maréchal fut très perplexe. Le roi était jeune et sans argent. Le plus grand nombre des seigneurs avaient pris parti pour Louis. Enfin, les barons les plus éminents de France arrivaient pour conquérir la terre. C'étaient sire Robert de Courtenai¹, sire Raoul de la Tournelle², Guillaume des Barres. Il y avait aussi Eustache le Moine, qui ne fut jamais en retard pour mal faire³. Il avait pris le commandement de la flotte, mais ce

déploya une grande activité pour venir en aide à son époux ; voy. R. de Wend., II, 221 ; *Hist. des ducs de Norm.*, p. 198, et les curieuses paroles que lui prête le Ménestrel de Reims, éd. N. de Wailly, § 301. Cf. E. Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, p. 28.

1. Robert de Courtenai, seigneur de Champignelles (Yonne), bouteiller de France depuis 1223. Il prit part à la croisade contre les Albigeois (voy. ma traduction du poème de la croisade albigeoise, p. 80, n. 1). Il accompagna Thibaut, comte de Champagne, dans son expédition outre mer et y mourut en 1239 (Alb. de Trois-Font., dans Bouquet, XXI, 625 n) ; cf. Du Bouchet, *Hist. général. de la maison de Courtenay*, p. 109-117.

2. « Radulphus de Tornella » figure comme caution de Robert de Courtenai dans un acte de novembre 1217 (Bouquet, XVII, 107 A ; Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1788). On verra plus loin (v. 17416) qu'il était sur la nef d'Eustache le Moine.

3. On sait que cet aventurier avait été au service du roi Jean et que partout il s'était signalé par sa cruauté et sa fourberie. Il a été composé sur lui, peu après sa mort, un poème, qui paraît incomplet dans le seul ms. qu'on en possède, et qui a été publié en 1834 par Fr. Michel. Cet éditeur a réuni sans beaucoup d'ordre, dans sa préface, la plupart des témoignages historiques (tirés de chroniques et de chartes) qu'on possède sur ce personnage. Ces divers documents n'ont pas encore été mis en œuvre. Une nouvelle édition du poème, parue récemment en Allemagne, n'ajoute rien à ce qu'on savait par la préface de Fr. Michel (voy. *Romania*, XXI, 279), et le poème lui-même n'a pas encore été étudié avec critique. *L'Hist. des ducs de Norm.* confirme le récit de notre poème et y ajoute quelques détails : « En la nef Eustache le « Moine entra Robiers de Courtenay et Wistasses li Moines o lui et « Raous de la Tourniele, li boins chevaliers, qui puis fu ocis el service « Diu devant la cité de Toulouse, et Guillaume des Bares, le boin « chevalier et le bien entechié... » (p. 200-201). Le roman d'Eustache le Moine, qui raconte très sommairement le combat naval dans lequel Eustache trouva la mort dit aussi (v. 2267) que Raoul de la Tournelle

jour-là fut celui de sa fête¹, car le même jour il eut la tête coupée. Il y avait bien d'autres hommes que nous ne savons nommer, n'ayant appris les noms que de ceux qui furent faits prisonniers [17166].

Le Maréchal se dirigea promptement vers la mer avec ce qu'il put rassembler de monde². Il manda les mariniers des Cinq ports, et, à force de dons et de promesses, il les décida à aller à la rencontre des Français. Les mariniers eurent confiance en lui et se rassemblèrent à Sandwich. Là ils firent tous les préparatifs nécessaires pour abattre l'orgueil des Français [17196].

Le Maréchal se hâta de venir au rivage avec les siens, car il était très désireux de se mesurer avec les Français, mais on ne le laissa pas embarquer. On lui remontra qu'il devait rester à terre, car, si par aventure il était tué ou pris, qui défendrait ensuite le pays? [17210].

Le Maréchal fit tant qu'il eut bientôt vingt-deux nefes armées. Il avait promis aux mariniers de les indemniser des pertes qu'ils pourraient faire avec les nefes qu'ils prendraient. Les mariniers s'engagèrent envers lui par serment, mais ils se plainquirent des torts qu'ils avaient eus à souffrir de la part du roi Jean qui les avait mis en servage. Quand ils virent approcher la grande flotte des Français, ils allèrent à sa rencontre, comme ils s'y étaient engagés. Mais, n'ayant pas de chef, ils furent saisis de peur, et, tout éperdus, abandonnèrent leurs nefes, voiles dressées, pour se réfugier dans leurs chaloupes [17243]. Le Maréchal, toutefois, réussit, par ses exhortations, à les remettre dans la bonne voie, leur remontrant qu'ils étaient accompagnés de bons chevaliers et de bons sergents, que lui-même se serait volontiers aventuré avec eux, si ses hommes le lui avaient permis. Car, si cette flotte parvenait à aborder, c'en serait fait de l'Angleterre³ [17260].

était avec Eustache; mais ses autres compagnons n'y sont pas mentionnés. Voir aussi la chronique de Melrose, dans Bouquet, XIX, 261 c.

1. On fête les saints le jour anniversaire de leur mort.

2. Le Maréchal était à Oxford dans la première quinzaine d'août. Le 14 il est à Reading, le 16 à Farnham, d'où il dut se diriger vers Sandwich, où il se trouvait le 24 (*Rot. litt. claus.*, p. 317 b à 320 a).

3. Il semble que le poète ait eu à sa disposition deux récits qu'il n'a pas

A la fête de Saint-Barthélemi (24 août), le Maréchal se rendit à Sandwich à la tête d'une nombreuse armée. Il avait les chevaliers de son fils, Richard le fils du roi Jean, le comte de Varenne¹, Philippe d'Aubigni² et nombre de vaillants jeunes hommes. Ils passèrent la nuit près de Cantorbéry, et, de bonne heure, ils se mirent en route pour Sandwich. Le temps était clair : on pouvait voir de loin en mer. Ils aperçurent la flotte ennemie qui s'avancait, serrée et alignée comme pour une bataille rangée. Devant voguait la nef d'Eustache le Moine qui les conduisait. Mais, ce jour-là, il mourut sans confession. Il y avait bien trois cents nefes dans cette flotte [17294].

Le Maréchal ne perdit pas de temps. Il fit embarquer son monde, et lui-même se fût mis en mer si on ne l'en eût empê-

su fondre, car il va recommencer le récit de la bataille navale sans la rattacher à la première action qu'il vient de conter et dans laquelle les Anglais auraient éprouvé un moment de panique. En réalité, il paraît bien que les marins anglais furent d'abord effrayés en voyant combien la flotte française était supérieure à la leur. C'est ce que constate Roger de Wendover : « ... Piratæ regis Anglorum, ex obliquo venientes, recensitæ « sunt in parte adversa naves quater viginti; quapropter timuerunt bel-
« lum conserere cum navibus paucis, quæ, inter galeias et naves alias,
« numerum quadragenarium non excesserunt; sed tandem de casu qui
« apud Lincolniam acciderat, in quo pauci de multis triumpharunt, ani-
« mati (c'est ce que dit le Maréchal, vv. 17316 et suiv.), audacter a tergo
« irruerunt in hostes » (II, 221). Il est du reste fort naturel qu'il ait circulé, au lendemain même des événements, des récits plus ou moins divergents d'une victoire aussi éclatante. Mathieu de Paris nous en fournit la preuve. On sait que cet historien reproduit jusqu'à l'an 1235, dans sa grande chronique, les *Flores historiarum* de Roger de Wendover, se bornant à intercaler çà et là quelques mots ou quelques lignes de son cru. Or, à la suite du récit de Roger, Mathieu insère (III, 28-29) un récit différent de la bataille, où l'initiative de l'attaque est attribuée à Hubert du Bourg (qui eut certainement une grande part dans la direction du combat), tandis que le Maréchal est représenté s'opposant à toute offensive sur mer.

1. Guillaume, comte de Varenne et de Surrey, fils de Hamelin de Varenne, sur lequel voy. plus haut, p. 164, note 8. Il eut la garde de divers châteaux, et notamment, depuis 1216, celle des Cinq ports. En 1225, il épousa, en secondes noces, Maude, fille du Maréchal, veuve de Hugues Bigot, comte de Norfolk (ci-dessus, p. 207, note 2). Il mourut en 1240 (Dugdale, *Baronage of England*, I, 77).

2. Voy. p. 214, note 3.

ché. Le grand juge d'Angleterre, Hubert, s'embarqua sur une belle nef bien armée¹; Richard, le fils du roi Jean, fit de même [47308]. La veille, des sergents du Maréchal y avaient pris place. Les autres garnirent leurs nefes comme ils purent. Le Maréchal se tenait près d'eux, les encourageant à bien faire : « Seigneurs, vous devez avoir en mémoire que Dieu nous a accordé à terre une première victoire sur les Français². Voici qu'ils reviennent en Angleterre pour nous enlever le royaume. Mais Dieu a sur mer comme sur terre le pouvoir d'aider les bons, et cette fois encore il aidera les siens. Vous tenez le bon bout; vous triompherez des ennemis de Dieu » [47328].

Ils cinglèrent droit à marée montante. Les Français les virent sortir du havre et les méprisèrent. Ils carguèrent leurs voiles en disant : « Ce n'est que de la piétaille; il n'y a parmi eux aucun chevalier. Ils sont à nous. C'est une heureuse fortune qui nous les envoie. Ils ne sauront nous résister. C'est eux qui paieront nos frais. Nous les mènerons avec nous à Londres, ou sinon ils pêcheront les flondres³ dans la mer. » Ils parlaient ainsi, se souvenant de la mésaventure qui récemment était avenue aux nôtres en pareille circonstance⁴. Ils voyaient du reste que nos gens n'avaient que peu de navires. La nef de sire Hubert du Bourg s'avança au-devant des autres comme pour attaquer [47356]. Mais elle passa outre à toutes voiles sans engager le combat. Les ribauds français, pleins de bravade, se mirent à crier : « La hart! la hart! » Mais finalement ils furent acculés en l'angle⁵ et noyés [47364].

La grande nef de Bayonne, où était le trésor du roi⁶, devança

1. Il paraît bien que ce fut aux habiles dispositions prises par Hubert du Bourg que les Roiaux durent leur victoire; voy. l'article très approfondi du *Dictionary of National biography* sur ce personnage, notamment p. 316.

2. A Lincoln.

3. Sorte de poisson plat; voy. ce mot au glossaire.

4. L'auteur fait probablement allusion à l'arrivée à Douvres d'une flotte française peu de jours après la bataille de Lincoln. La flotte anglaise avait tenté de s'opposer au débarquement, mais sans succès (voy. *l'Hist. des ducs de Norm.*, p. 195-6).

5. Locution fréquente empruntée au jeu d'échecs.

6. Le trésor envoyé par le roi Philippe-Auguste (voy. *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 302).

les autres. C'est dans celle-là que se trouvaient les hauts hommes ci-devant nommés. Il y avait aussi le châtelain de Saint-Omer¹ et le comte de Blois². Sire Richard, le fils du roi Jean, se dirigea vers cette nef pour l'attaquer. Mais il fit peu de besogne jusqu'au moment où il fut rejoint par la coge³ qui portait les sergents. Le bâtiment, étant peu chargé, était haut sur l'eau, tandis que la nef du Moine était basse au point que peu s'en fallait que l'eau y entrât. Elle portait le trébuchet et les chevaux de prix envoyés à Louis. Ceux qui étaient dans la coge avaient de grands pots pleins de chaux qu'ils lancèrent de haut sur la nef du Moine pour aveugler ceux qui la montaient⁴ [17404].

Renaut Païen de Guernesey, un vaillant sergent, sauta de la coge en la nef. En tombant, il renversa Guillaume des Barres et Robert de Courtenai et fit faire trois tours à Raoul de la Tournelle⁵. Il attaqua ce dernier si vivement qu'il finit par le faire prisonnier. Après Renaut sauta Thibaut et les autres

1. Guillaume V, châtelain de Saint-Omer depuis 1192 environ jusqu'en 1247 (voy. Giry, *Les Châtelains de Saint-Omer*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXV, 350).

2. Thibaut VI, comte de Blois et de Chartres depuis 1205, mort en 1218 (*Art de vérifier les dates*, II, 622). Sa participation à cette expédition est attestée par un des continuateurs de Guillaume de Tyr (*Hist. occid. des croisades*, II, 321), et par les *Récits d'un ménestrel de Reims* (éd. de Wailly, § 295). D'après ce dernier ouvrage, ce personnage, désigné par son titre de comte de Chartres, aurait fait partie de la première expédition de Louis, ce qui n'est pas exact.

3. Voy. ce mot au glossaire.

4. Les détails du combat varient selon les historiens, mais le stratagème consistant à jeter sur l'adversaire de la chaux en poudre est conté en divers récits (R. de Wend., II, 222; *Hist. des ducs de Norm.*, p. 201-2; *le Roman d'Eustache le Moine*, vv. 2290 et suiv.). Il était en quelque sorte classique. Dans le dernier chapitre du *De re militari veterum* de Gilles de Rome, on lit : « In navali bello hec est cautela adhibenda seu attendenda ut de calce alba pulverisata habeant multa vasa plena, que ex alto sunt procienda in naves hostium, quibus ex impetu projectis et fractis, elevatur pulvis ... et subintrat hostium oculos, et adeo offendit eos, ut quasi videre non possint » (Hahn, *Collectio monumentorum veterum ac recentium ineditorum*, I, 67).

5. On savait, par le *Roman d'Eustache le Moine* (v. 1268), que Raoul de la Tournelle (sur lequel voy. ci-dessus, p. 242, note 2) était dans la nef d'Eustache.

ensuite. Tous ceux de la nef furent pris. Eustache offrit, pour sauver sa vie, dix mille marcs, mais ce fut en vain. Il trouva son maître. Il y eut un nommé Étienne de Winchelsea, qui lui rappela les misères qu'il lui avait faites sur terre et sur mer et qui lui donna à choisir : avoir la tête coupée sur le trébuchet ou sur le bord de la nef. Alors on lui coupa la tête¹. Il y avait dans la nef trente-deux chevaliers auxquels on en aurait fait autant si les chevaliers anglais ne l'avaient empêché. Et ils y eurent beaucoup de peine [17462].

Quand cette grande nef eut été prise, les nôtres se comportèrent avec tant de courage que les Français se mirent à la retraite. Notre flotte leur fit la conduite et les mit en déroute. Quand ils prenaient une nef, ils ne manquaient pas de tuer tous ceux qu'ils y trouvaient, et ils les jetaient aux poissons, n'y laissant en vie qu'un ou deux hommes, parfois trois. On les poursuivit ainsi jusqu'auprès de Calais [17482]. Il y eut tel qui crut tirer à lui, avec un croc, une bonne couverture d'écarlate, quand ce n'était que du sang figé. D'après les témoins de l'affaire, nous pouvons dire qu'il y eut bien quatre mille hommes tués, sans compter ceux qui sautèrent en la mer et se noyèrent. Je n'y fus pas, et je n'en prends pas la responsabilité². Le monde méprise ceux qui s'écartent de leur sujet pour conter des choses fausses ou oiseuses [17500].

La bataille terminée, nos gens revinrent à terre, rapportant leur butin, qui était fort considérable. Messire Hubert avait

1. « Et Wistasses li Moines ot la tieste trenchée, si li trencha un maron-« niens que on apieloit Estievene Trave (*var.* Crave) qui longhement ot « esté a lui » (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 202). Le même nom, sous la forme d'« Estefne Crabbe, » est donné par le *Polistorie* de Jean de Cantorbéry, chronique française compilée à Cantorbéry après 1313 et qui contient, particulièrement en ce qui concerne la bataille de Sandwich, beaucoup de fables (voy., sur cette chronique, *Histoire littéraire*, XXVIII, 480-6). Fr. Michel en a extrait (*Roman d'Eustache le Moine*, p. xxxvj) le passage qui concerne cette bataille. Selon R. de Wend. (II, 222), ce serait Richard, fils naturel du roi Jean, qui aurait lui-même coupé la tête à Eustache.

2. Notre auteur agit prudemment en ne prenant point la responsabilité de cette évaluation peut-être exagérée. Il est certain toutefois que les pertes subies par les Français furent très considérables (voy. R. de Wend., II, 222 ; *Hist. des ducs de Norm.*, p. 202).

pris deux nefs. Certains navires avaient fait un tel gain que les mariniers distribuèrent les deniers à pleines écuelles. Le Maréchal ordonna que le partage fût fait de manière à donner toute satisfaction aux mariniers. Puis il décida qu'avec la part réservée on fonderait un hôpital en l'honneur de saint Barthélemi, qui en ce jour leur avait donné la victoire¹. Les mariniers firent son commandement et fondèrent la maison renommée où sont hébergés et entretenus les pauvres de Dieu² [17540].

Il fallait voir, le lendemain, les mariniers aller et venir vêtus d'écarlate et de soie, et se vantant à qui mieux mieux : « Ma robe en vaut deux, » disait l'un. — « Bah ! » reprenait un autre, « la mienne est toute de cisemus³, cote et surcot, manteau et chappe. Il n'y a meilleure jusqu'à Alep. — Et la mienne, disait un troisième, elle est toute d'hermine et bordée d'or. » Et tandis qu'ils se provoquaient de la sorte, les autres tiraient des navires les provisions, viande, vin, blé, ustensiles de fer et d'acier, dont tout le pays profita [17568].

Quand le Maréchal eut achevé le partage des richesses trouvées dans les nefs conquises, on conduisit à Douvres les prisonniers français, trente-deux chevaliers⁴, tous hauts hommes⁵. On les confia au grand juge [17576].

1. Voy. plus haut, p. 244.

2. Fr. Michel a groupé, dans une longue note de son introduction au *Roman d'Eustache le Moine* (p. xxxviii et suiv.), les données fournies par les historiens modernes sur la fondation de l'hôpital de Saint-Barthélemi à Sandwich, hôpital qui existe encore. Selon certains d'entre eux, il aurait été fondé en 1190; aucun ne rapporte cette fondation à la bataille navale gagnée par les Anglais le 24 août, jour de la Saint-Barthélemi. Mais Fr. Michel a cité également un long passage du *Poëme de Jean de Cantorbéry*, où il est déclaré formellement que l'hôpital fut fondé en mémoire de la bataille du 24 août. En présence du témoignage concordant et contemporain fourni par le poëme, il ne peut subsister aucun doute sur ce point.

3. Sorte de marmotte (le souslic), dont la fourrure était précieuse; voy. Du Cange, CISIMUS.

4. C'est le nombre des chevaliers pris dans la nef de Bayonne, que montait Eustache le Moine (v. 17458).

5. Si, comme le poëte semble l'indiquer, le Maréchal accompagna les prisonniers à Douvres, il dut se trouver dans cette ville entre le 30 août et le 4 ou le 5 septembre. En effet, il était à Sandwich le 28 août et à Cantorbéry le 29 (*Rot. litt. claus.*, 1, 320). Ensuite on le trouve à Chert-

Louis apprit bientôt à Londres la défaite de ceux qui étaient venus lui porter secours¹, et il en fut très affligé. La même nouvelle ne tarda pas à se répandre en France. Le roi Philippe, craignant que son fils vint à être pris ou livré, rassembla ses conseillers et leur dit : « Seigneurs, ne l'avais-je pas dit, que « si le Maréchal se mêlait de cette affaire, Louis et son entre-
« prise seraient ruinés? Maintenant, que me conseillez-vous de « faire? » L'avis du conseil fut qu'il fallait mander à Louis de revenir à tout prix. L'ordre fut envoyé à Louis secrètement. Celui-ci le reçut et n'en fit pas semblant [17626].

Le Maréchal et les siens, le comte de Varenne aussi, quittèrent Douvres². Peu après, Louis résolut, après avoir pris conseil des siens, de demander une entrevue au Maréchal. Celui-ci tint conseil à ce sujet avec les partisans du roi. Tels d'entre eux, qui s'étaient tenus loin de la mer au moment du danger, parlèrent avec hauteur : « Nous n'avons que faire d'entrer en « conférence avec Louis, » disaient-ils, « mais allons assiéger « Londres. » Les hommes sages qui étaient présents tinrent un langage plus modéré, et conseillèrent au Maréchal de tout faire pour débarrasser la terre des Français; de n'y point épargner l'argent, car ils l'aideraient de tout leur pouvoir. Le Maréchal suivit le conseil et consentit à l'entrevue demandée par Louis. Tout cela ne se fit pas en un jour; il y eut plusieurs réunions³, et on n'arriva pas sans peine à se mettre d'accord. Les Français firent en sorte que leurs partisans anglais fussent tenus à l'écart des négociations⁴. Finalement, il fut décidé que Louis

sey (Surrey) le 6 septembre et jours suivants (*ibid.*). C'est dans l'interval-
le qu'il dut se rendre à Douvres.

1. Le surlendemain de la bataille, le samedi 26 août, selon l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 202.

2. Pour la date, voy. p. 248, note 5.

3. D'après l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 202, les négociations auraient commencé, du côté de Louis, dès le 28 août. Cette chronique est le document qui fournit le plus de détails sur les préliminaires de l'accord par suite duquel Louis dut renoncer à ses prétentions sur l'Angleterre.

4. Ils ne furent cependant pas sacrifiés. Le traité de paix spécifia que leurs châteaux, leurs biens, leurs droits leur seraient rendus. Il y a dans les *Rot. litt. claus.* une quantité d'actes réintégrant dans leurs possessions les Anglais qui avaient pris le parti de Louis. Du reste le poète va le dire à la fin du paragraphe.

quitterait le pays, qu'il recevrait, en compensation, une grande somme d'argent¹, et, qu'avant tout, il serait absous. On s'assembla, pour conclure l'accord, dans une île, vers Kingston², mais le légat ne voulut consentir à donner l'absolution à Louis qu'à la condition qu'il se présenterait nu-pieds, en vêtements de laine, sans chemise. Les Français obtinrent enfin qu'il viendrait avec sa cote par-dessus les vêtements de laine³. L'absolution prononcée, on prit jour pour reconduire Louis jusqu'à Douvres⁴. Il avait été convenu que les Anglais qui avaient pris parti pour Louis recouvreraient leurs terres, sauf ceux qui les avaient vendues ou cédées pour leur rançon [17726].

Louis parti⁵, le Maréchal prit soin de placer dans les châteaux royaux des gardiens; mais j'avais oublié de vous dire que, lorsque la trêve eut été conclue, Louis avait mandé à ses hommes, Français, Écossais, Gallois, Anglais, de l'observer. Tous l'observèrent en effet, sauf Morgan de Caerleon⁶, qui fit la guerre au Maréchal, tellement que Llewelyn⁷ lui manda

1. 15,000 marcs selon G. Le Breton (I, 314), 17,000 selon l'*Hist. des ducs de Norm.*, p. 204. Voy. Petit-Dutaillis, *Étude*, p. 176.

2. Kingston-upon-Thames, rive droite de la Tamise. Selon l'*Hist. des ducs de Norm.*, l'accord aurait été conclu dans l'île en question le mardi 5 septembre, et l'absolution de Louis et des siens aurait été prononcée au même lieu le lendemain (p. 204-5). Le traité (Rymer, I, 74) est du 11 septembre. — Selon R. de Wend. (II, 224; cf. Math. de Paris, III, 30), les conférences auraient eu lieu près de Staines, à l'ouest de Kingston, en remontant la Tamise. On pourrait concilier ces deux témoignages en supposant que les conférences commencèrent à Staines et que la paix fut définitivement conclue à Kingston. Il y a dans la Tamise, entre Kingston et Staines, plusieurs îles, et il n'est pas possible de déterminer celle où le traité fut conclu. On voit par les *Rot. litt. claus.* que le Maréchal était à Chertsey, sur la rive droite de la Tamise, du 6 au 10 septembre; puis, du 13 au 19, on le trouve à Kingston.

3. Les historiens ne font pas mention de cette humiliante condition; voy. les textes cités par M. Petit-Dutaillis, *Étude*, p. 172.

4. Louis s'embarqua vers la Saint-Michel, 29 septembre (voy. G. de Coventry, II, 239).

5. Le départ de Louis eut lieu vers la Saint-Michel (29 septembre) selon W. de Coventry, II, 239.

6. Monmouthshire, sur l'Usk.

7. Il y eut en novembre 1217 des négociations à la suite desquelles Llewelyn fit hommage au roi; voy. dans Rymer (p. 75) un sauf-conduit

par Guillaume de Coleville¹ d'avoir à observer la paix. Mais Morgan n'en fit rien. Il répondit que tant que le Maréchal tiendrait un pied de sa terre, il ne cesserait pas de lui faire la guerre. Il le dit et ne s'en dédit point, car ce fut pendant la trêve de Louis que sire Rollant Bloët² fut tué, ainsi que Gautier³... et Robert de Colombiers et de sept autres gentilshommes [47772]. Morgan ne cessa, après le départ de Louis, de guerroyer. Mais l'année suivante, après la Saint-Michel, il subit un échec sensible, car le bailli du Maréchal, ayant mandé ses hommes et ses amis, assiégea Caerleon et le prit⁴. La guerre dura longtemps après et le pays en souffrit. Pour y mettre fin, un parlement fut convoqué à Worcester. Les archevêques et les évêques y furent mandés. Le légat Gualon y vint, et aussi Llewelyn de Galles, et nombre de comtes et barons dont j'ignore les noms. Dans ce conseil, Llewelyn demanda au roi, avec l'appui du comte de Chester et de l'évêque de Winchester, de rendre à Morgan, son cousin, les terres que le Maréchal lui avait enlevées de force et ne voulait pas lui restituer, contrairement aux termes de la paix portant que chacun devait reprendre ses possessions telles qu'il les avait avant la guerre [47814].

Le Maréchal prit conseil de ses hommes, tout disposé à rendre la terre si c'était l'avis des siens. Mais, au contraire, ils

donné à ce prince le 18 novembre pour venir faire hommage au roi, et, à la date du 18 février 1218, un acte relatif à la même affaire. En mars 1218 (*ibid.*), Llewelyn rappelle qu'il s'est engagé, à Worcester, à remettre au légat Galon, pour le roi, les châteaux de Caermarthen et de Cardigan, et à décider les seigneurs gallois à faire hommage au roi.

1. Ce personnage, souvent mentionné dans les rôles, avait pris le parti de Louis, car il fut fait prisonnier à Lincoln (R. de Wend., II, 217).

2. Ce chevalier était l'un des fidèles du roi Jean qui lui avait confié la garde de Knep Castle, et lui ordonna ensuite de le brûler, par lettres du 13 juin 1216 (*Rot. litt. pat.*, p. 187). Il était frère de Guillaume Bloët, mentionné plus haut, v. 16915.

3. Le nom est corrompu : « Wat. et munt, » v. 17768.

4. On lit dans le *Brut y Tywysogion* (collection du Maître des rôles), à l'année 1217, que le Maréchal attaqua Caerleon et s'en empara, parce que les Gallois (Morgan n'est pas nommé) se refusaient à observer la trêve conclue par Louis. La chronologie de cette chronique est peu sûre; le fait peut s'être passé en 1218 comme l'indique le poème.

lui montrèrent qu'il avait droit de la garder. Le Maréchal confia la défense de sa cause à un des siens qui savait bien parler. Celui-ci vint au roi et lui parla ainsi : « Écoutez, cher sire, ce que mon seigneur veut vous dire. Mon seigneur vous montre que la demande de Morgan est mal fondée. Lorsque Louis donna ordre à ses partisans d'observer la trêve, Morgan s'y refusa. Il ne voulut pas y être compris. Le Maréchal peut prouver que c'est pendant cette trêve que Morgan lui a tué plusieurs chevaliers. Il a brûlé vingt-deux églises, ravagé la terre, tellement qu'il a, pour ce fait, encouru l'excommunication. Il n'est besoin de prouver rien autre » [17864].

L'assemblée donna raison au Maréchal ; la terre et le château de Caerleon lui restèrent acquis, avec toutes les dépendances¹. Alors le parlement se sépara [17872].

Je ne veux pas entreprendre de dire tout ce qui se fut fait en ce parlement², ce n'est pas de mon sujet, mais je vous en dirai l'époque. Il se tint un an³ après le départ de Louis à la Saint-Michel⁴. A la Chandeleur, le Maréchal fut pris du mal dont il mourut [17883]. Il se rendit à cheval, malgré son mal, à la Tour de Londres⁵. Des médecins vinrent de diverses parts le visiter, mais ils ne réussirent guère à le soulager. Il resta couché jus-

1. Il ne semble pas pourtant que le différend ait été dès lors terminé. Il durait encore, ou du moins avait recommencé, en 1220, époque où on voit Morgan de Caerleon constituer deux *atournés* chargés de soutenir sa cause contre Guillaume le Maréchal (fils du grand Maréchal) devant la cour du roi (*Rot. litt. claus.*, p. 436 b).

2. Selon toute apparence, il y a ici une lacune. Le parlement auquel l'auteur fait allusion ne doit pas être celui de Worcester, mais c'est plus probablement celui qui fut tenu à Londres, « post festum Sancti Michaelis, » selon les Annales de Waverley (éd. Luard, II, 220), c'est-à-dire au commencement d'octobre 1218. A cette date, le Maréchal était à Westminster. Le 6 octobre, nous le trouvons à Dunstaple, mais, du 9 du même mois jusqu'au 10 novembre, il résida sans interruption à Westminster (*Rot. litt. claus.*, I, 370-372 b, 380 b-381 b).

3. Traduit selon la correction proposée à la note du v. 17879.

4. Le texte semble indiquer que ce parlement dura jusqu'à la Chandeleur (2 février), mais cela paraît invraisemblable.

5. Du 16 janvier au 24 février, le Maréchal est témoin à un grand nombre d'actes datés de Westminster. Puis, le 7 mars et jours suivants, nous le retrouvons à la Tour de Londres.

qu'au Carême¹, la comtesse étant avec lui. Quand il vit son mal augmenter, il manda son fils² et ses gens et leur parla comme il le savait faire. Il les réconforta de son mieux, et, selon le conseil qui lui fut donné, il fit à loisir son testament [17907]. Il appela auprès de lui son fils et Henri Fils Gerout³, et leur ordonna de le faire transporter sans retard à Caversham, en son manoir. Il ne voulait pas rester plus longtemps dans une ville malsaine. Il lui semblait que chez lui il supporterait plus aisément son mal; et, si l'heure de sa mort était arrivée, il aimait mieux mourir chez lui qu'ailleurs. On prépara des bateaux dans l'un desquels on l'installa confortablement. La comtesse prit place en un autre. Ils naviguèrent doucement jusqu'à Caversham⁴. C'est à cette époque que le légat Galon se dirigea vers les Alpes⁵. Il fut remplacé par Pandolfe⁶.

Alors fut tenu un concile, qui eut lieu à Reading, à cause de la maladie du comte. Le roi, le légat, le grand juge y assistèrent et beaucoup d'autres barons⁷ [17948].

Quand ils furent tous réunis, le comte fit prier le roi, le légat, les comtes, de venir auprès de lui, car il désirait s'entretenir avec eux. Ils s'empressèrent de se rendre à son appel. Après avoir échangé des saluts, ils s'assirent autour de lui. Il s'adressa au roi et lui dit : « Beau doux sire, quand la mort frappa
« votre père, le légat Galon se rendit à Gloucester avec les

1. Le dimanche de la Quadragésime tombait en 1219 le 24 février. C'est au plus tôt à cette date (voy. la note précédente) que le Maréchal se rendit à la Tour de Londres.

2. Son fils aîné, Guillaume.

3. Voy. ci-dessus, p. 181, note 2.

4. Ce voyage dura plusieurs jours. Le Maréchal est encore à la Tour le 15 mars, mais le 24 nous le retrouvons à Caversham (*Rot. litt. claus.*, p. 389 b).

5. *Mongiu* (v. 17939); c'est le Grand-Saint-Bernard, l'un des passages les plus fréquentés pour aller en Italie.

6. C'est environ six mois avant l'arrivée du Maréchal à Caversham qu'eut lieu le remplacement de Galon par Pandolfe. La lettre du pape Honorius III, qui nomma ce dernier légat du saint-siège en Angleterre, est du 12 septembre 1218 (*Honorii III regesta*, éd. Pressutti, n° 1621; Potthast, n° 5905). Cf. dans Pressutti, n° 1609, une lettre du 1^{er} septembre ayant le même objet.

7. Je ne trouve rien dans les historiens sur ce concile tenu à Reading.

« principaux des barons qui tenaient pour vous, et là, par la
 « volonté de Dieu, vous fûtes couronné. On vous confia à ma
 « garde. Je vous ai loyalement servi, défendant votre terre qui,
 « dans ce moment, était difficile à garder. Je vous servirais
 « encore s'il plaisait à Dieu que j'en eusse la force. Mais il ne
 « lui plait plus que je reste en ce monde, vous le voyez tous.
 « C'est pourquoi il conviendrait que vos barons fissent choix
 « d'un homme qui vous garderait, vous et le royaume, à la
 « satisfaction de Dieu et du monde. Puisse Dieu vous donner
 « d'avoir un maître qui vous fasse honneur ! » [17992].

L'évêque de Winchester se leva et dit : « Écoutez ! le
 « royaume vous a été confié, Maréchal, je le reconnais, mais
 « c'est à moi que le roi a été baillé. — Jamais, » répondit
 le Maréchal. « Sire évêque, c'est une parole malséante et que
 « vous ne devriez pas dire. Vous fûtes témoin des faits. Il n'y
 « a pas encore si longtemps que vous me priâtes, les larmes
 « aux yeux, vous et le bon comte de Chester, de prendre la
 « garde du roi et du royaume à la fois. Vous êtes oublieux, ce
 « me semble. Le légat s'y employa activement et me pria tant
 « que, pour vous tous, je reçus le roi et le royaume. Il est vrai
 « seulement qu'après avoir reçu le roi, je vous le baillai à gar-
 « der parce qu'il était trop jeune pour voyager » [18048].

Ensuite, le Maréchal, qui souffrait beaucoup, s'adressa au
 légat et lui dit : « Allez-vous-en ; emmenez le roi avec vous, et
 « demain, s'il vous plait, revenez ici. Je délibérerai avec mon
 « fils et mes hommes. Je tâcherai de faire le meilleur choix, et
 « que Dieu veuille y donner conseil ! » [18028].

Ils prirent congé et s'en allèrent, menant avec eux le roi. Le
 lendemain matin, il fit demander son fils, la comtesse, sire
 Jean le Maréchal et ceux de ses hommes en qui il avait le plus
 de confiance, et il leur dit : « Seigneurs, j'ai repensé à ce que
 « nous disions hier, au choix d'un gardien pour le roi. Il n'y a
 « pas de pays où les gens soient aussi divisés de sentiments

1. Voy. ci-dessus, p. 216-7. L'évêque de Winchester n'était en effet
 gardien du roi que par délégation. Dans les actes royaux, le Maréchal est
 toujours qualifié de « rector noster et regni nostri » ; chez Rog. de
 Wend. « regis et regni nostri rector » (II, 223). Cf. p. 216, note 3.

« qu'en Angleterre. Si je baillais le roi aux uns, les autres
 « seraient jaloux. C'est pourquoi j'ai décidé, sauf votre avis,
 « de le confier à Dieu et au pape, et spécialement au légat à
 « leur place. On ne saurait me blâmer raisonnablement de ce
 « choix, car si, au point où nous sommes, la terre n'est pas
 « défendue par le pape, je ne sais vraiment pas qui la défendra. »
 Tous se rangèrent à son avis [18062].

A ce moment le roi entra, accompagné du légat et des autres
 hauts hommes, tous le cœur serré par l'angoisse. Le Maréchal
 se souleva, et, s'appuyant sur son coude, il prit le roi par la
 main, et, devant tous, il dit au légat : « Sire, j'ai longuement
 « pensé à ce dont nous avons parlé hier. Je veux bailler ici, en
 « présence de tous, le roi à Dieu, au pape et à vous qui le
 « représentez. » Puis, s'adressant au roi : « Sire, je prie Dieu,
 « si jamais j'ai fait chose qui lui ait été agréable, de vous faire
 « la grâce d'être homme de bien. Et s'il arrivait que vous dus-
 « siez suivre l'exemple de quelque ancêtre félon¹, je prie Dieu
 « de ne pas vous accorder une longue vie. — Amen, » répondit
 le roi. Les assistants se levèrent et prirent congé [18090].

Le comte dit à Jean le Maréchal : « Dites de ma part à mon
 « fils qu'il aille bailler le roi au légat, en présence des barons. »
 Il ne voulait pas qu'on pût dire que cet acte eût été accompli
 comme par arrangement privé. Le fils alla prendre le roi par la
 main et le présenta devant tous au légat. L'évêque de Win-
 chester s'avança aussitôt et prit le roi par la tête. Mais le jeune
 Maréchal lui dit : « Sire évêque, laissez; vos efforts seraient
 « vains. Je ferai ce que mon père m'a ordonné. » Le légat se
 courrouça contre l'évêque et reçut l'enfant comme il l'avait déjà
 fait une première fois. Puis il revint auprès de son père et de
 sa mère, et leur conta l'acte outrecaidant de l'évêque [18118].

Le lendemain, il plut au Maréchal de mander sa gent devant
 lui. Il dit à la comtesse²... : « Seigneurs, grâce à Dieu, qu'il me
 « faille vivre ou mourir, je puis me vanter d'être maintenant
 « délivré d'un lourd fardeau. Il serait bon que je finisse mon
 « testament et que je prisse soin de mon âme, car le corps est

1. Allusion probable à Jean son père.

2. Lacune (voy. la note du v. 18123).

« en aventure. C'est le moment de me débarrasser de toutes choses terrestres et de penser aux choses célestes. » Alors, il s'occupa de ses enfants et leur partagea sa terre, selon son intention. Il dit : « Seigneurs, l'un de mes fils, Ansel¹, n'a rien en ce partage, et pourtant il m'est bien cher. S'il vit assez pour devenir chevalier, bien qu'il n'ait point de terre, il trouvera, pourvu qu'il le mérite, qui l'aimera et qui lui fera grand honneur, plus qu'à nul autre. Dieu lui donne prouesse et savoir. » — « Ah! sire, » dit Jean d'Erlée, « vous ne ferez pas cela. Donnez-lui de votre argent au moins de quoi payer la ferrure de ses chevaux! » Le Maréchal, sans se faire prier davantage, lui octroya cent quarante livrées de terre pour son entretien. Puis il dit : « Maintenant, je me sens libre. Je n'ai d'inquiétude que pour ma fille Jeanne. Si de mon vivant je l'avais bien mariée, mon âme en serait plus à aise. Je veux qu'elle ait trente livrées de terre et deux cents marcs pour l'aider à vivre jusqu'à tant que Dieu prenne soin d'elle² » [18168].

Quand il eut distribué ses biens, il dit à Jean d'Erlée : « Allez à votre baillie. Je suis inquiet au sujet de mes hommes qui sont en³..., et aussi de votre fils, qui, mal conseillé, pourrait se risquer dans une expédition où nos gens auraient à souffrir. Allez-y sans retard, mon mal s'aggrave. Au retour, vous m'apporterez deux draps de soie que j'ai confiés à Étienne [d'Évreux]⁴. Mais surtout hâtez-vous de revenir. » Jean d'Erlée accomplit fidèlement sa mission, allant à grandes journées. A son retour, le comte, dont la maladie s'était aggravée, lui demanda des nouvelles de ses gens. « Ils vont bien, Dieu merci! » répondit-il, « et voici les draps de soie que je devais vous apporter. » Le comte les prit et dit à Henri Fils Gerout : « Henri, regardez les beaux draps. — Certainement,

1. Voy. p. 207, note 1.

2. Jeanne se maria après la mort de son père; voy. ci-dessus, p. 208, note 1.

3. Il y a ici un nom corrompu (v. 18174). Il s'agit probablement de quelque localité du pays de Galles, où le Maréchal avait de grands biens et de turbulents vassaux.

4. Ci-dessus, p. 186, note 4.

« sire, mais ils paraissent un peu passés, si j'y vois bien. — « Dépliez-les, » reprit le comte, « nous nous en rendrons mieux compte. » Et, quand les draps furent dépliés, ils eurent très belle apparence. Le Maréchal, ayant appelé auprès de lui son fils et ses chevaliers, leur dit : « Seigneurs, regardez ici. Ces « draps, je les ai depuis trente ans. Je les ai apportés avec moi « lorsque je revins d'outre-mer¹ pour servir à l'usage auquel « je les destine, c'est-à-dire à être étendus sur moi lorsque je « serai mis en terre. — Sire, » dit son fils, « nous ne savons « en quel lieu vous voulez reposer. — Beau fils, je vous le « dirai. Lorsque je fus outre-mer, dès ce moment je donnai « mon corps au Temple pour y avoir ma sépulture. Sachez que « je leur donnerai Opledane², mon bon manoir. Je le veux « ainsi, et j'aurai ma sépulture au Temple, car j'en ai fait le « vœu » [18242].

Il dit ensuite à Jean d'Erlée : « Prenez ces draps. Quand je « serai mort, mettez-les sur moi; vous en couvrirez la bière « où je serai porté. S'il fait de la neige ou du mauvais temps, « vous achèterez du bureau gris, que vous mettrez sur les draps « afin de les protéger contre les intempéries; et quand je serai « enterré, vous donnerez les draps aux frères de la maison « pour qu'ils en fassent ce qu'il leur plaira³ » [18260].

Quand il eut ainsi parlé, son fils se mit à pleurer tendrement. Aussi pleurèrent tous les chevaliers qui étaient là, et les valets et les sergents, et tous ceux de sa maison. Son fils sortit, et, ayant appelé les chevaliers, il leur dit qu'il fallait veiller son père, de façon qu'il y eût toujours trois chevaliers auprès de

1. Le Maréchal revint de terre sainte au commencement de l'année 1187 (ci-dessus, p. 83, note 3).

2. Serait-ce *Upleadon*, comté de Gloucester, et au nord de cette ville? On trouvera dans le *Monasticon anglicanum* (VI, 821 a et 843 a) deux donations du comte de Pembroke au Temple, mais dans aucune il n'est fait mention du lieu ici indiqué. La seconde de ces donations doit dater de la maladie du comte, car l'abbé de Nutley, qui assistait à ses derniers moments, y apparait comme témoin.

3. C'était l'usage que le drap, généralement de soie ou d'une étoffe précieuse, qui avait servi à recouvrir le corps fût laissé en don à l'église où se faisait le service. Voy. les exemples cités dans Du Cange, sous *PALLIUM*, V, 37, col. 1.

lui. Lui-même veillerait la nuit avec Jean d'Erlée et Thomas Basset¹; les autres feraient la veille de jour, trois à la fois, à tour de rôle. Tant que le comte vécut, son fils ne manqua pas une seule nuit de le veiller [18314].

Le lendemain, le comte fit venir ses hommes et son aumônier, frère Geffrei, qui était templier, et fit faire ses lettres². Puis il manda frère Aimeri de Sainte-More, qui était maître du Temple et homme sage, de haute religion. Il envoya ensuite son testament, scellé de son sceau et des sceaux de sa femme et de son fils, à l'archevêque³, au légat, qui alors était régent⁴, et aux évêques de Winchester et de Salisbury, les priant d'être ses exécuteurs testamentaires, et de joindre leurs sceaux à son testament. Ils le firent volontiers et excommunièrent tous ceux qui viendraient à l'encontre. Puis ils le lui renvoyèrent, désirant qu'il le vit avant de mourir [18350].

Sur ces entrefaites se présenta frère Aimeri de Sainte-More. Le Maréchal rappela la comtesse et ses hommes : « Il y a, » dit-il, « longtemps que je me suis donné au Temple. Actuellement, je vais m'y rendre. » Puis il dit à son aumônier Geffrei de lui aller quérir son manteau dans sa garde-robe. Ce manteau il l'avait fait faire un an auparavant, mais personne n'en savait rien [18366]. Le comte dit alors à la comtesse : « Belle amie, » « vous allez me baiser, mais ce sera la dernière fois. » Elle s'avança et le baisa. Tous deux pleurèrent, comme aussi les braves gens qui étaient présents. Le comte fit étendre aussitôt le manteau devant lui. Il fallut entraîner au dehors la comtesse et ses filles qui se désolaient et que personne ne pouvait reconforter [18386].

Frère Aimeri dit alors : « Maréchal, il m'est agréable que » « vous vous rendiez à Dieu. Il vous a accordé en ce siècle une » « grande faveur, c'est que vous ne vous éloigniez point de lui » « ni de sa compagnie. Il vous le montre dans la vie et dans la » « mort. Dans le monde, vous avez eu tel honneur qu'aucun

1. Frère d'Alain et de Gilbert Basset; voy. p. 143, note 3.

2. Quelles lettres? Y a-t-il une lacune?

3. De Cantorbéry.

4. Dans le texte « matre ». On a vu plus haut que le Maréchal lui avait remis la garde du roi et du royaume.

« chevalier ne l'eut plus grand, pour la prouesse, le sens, la
 « loyauté. Quand Dieu vous a ainsi concédé sa grâce, vous pou-
 « vez être assuré qu'à la fin il a voulu vous avoir. Vous quittez
 « le siècle honorablement. Vous fûtes bon, et bon vous en sor-
 « tez. Je vais aller à Londres pour agir selon vos intentions »
 [18406].

Frère Aimeri se mit en route. Dès son arrivée à Londres, une maladie le prit dont il mourut. Mais en mourant il demanda à être enterré devant la croix du moutier « auprès du bon
 « chevalier, frère Guillaume le Maréchal, qui s'acquit en terre
 « un si grand nom par sa prouesse, et qui maintenant veut
 « l'acquérir dans les cieux. J'ai beaucoup aimé sa compagnie
 « en ce monde, et je désire reposer auprès de lui. Que Dieu
 « nous donne sa compagnie en la vie céleste ! » [18426].

Lorsqu'il fut mort, la nouvelle en fut portée à Caversham, où elle causa une grande douleur. On la cacha au Maréchal, de peur d'aggraver son état. Les chevaliers de son entourage dirent : « C'est bien la preuve que Dieu aime le comte : frère
 « Aimeri est allé prendre sa place au ciel près de celle qui est
 « réservée au comte, de même qu'il a voulu reposer en terre
 « près de lui » [18439].

Que vous dirais-je de plus ? La maladie du comte s'aggrava au point qu'il en perdit le boire et le manger. Il s'affaiblissait constamment, la nature ne pouvant ouvrir en lui. Il ne pouvait plus rien manger, sinon des mousserons. Celui qui le soignait émiettait le pain, pour qu'il en mangeât sans s'en apercevoir. Il demeura en cet état pendant les quinze jours qui précédèrent sa mort. Un jour, comme il était couché en son lit, soutenu par Henri Fils Gerout, ayant autour de lui ses chevaliers, tous en grande douleur pour le mal qu'ils lui voyaient souffrir, sire Henri lui dit : « Sire, il faut penser à votre salut. La mort
 « ne respecte personne, et les cleres nous apprennent que per-
 « sonne ne sera sauvé s'il ne rend ce qu'il a pris » [18478]. Le
 « Maréchal lui répondit : « Henri, écoutez-moi un peu. Les cleres
 « sont trop durs pour nous. Ils nous rasant de trop près.
 « J'ai pris cinq cents chevaliers dont je me suis attribué les
 « armes, les chevaux et tout l'attirail. Si pour cela le royaume
 « de Dieu m'est interdit, il n'y a rien à faire, car je ne pourrais

« pas les rendre. Je ne puis faire plus pour Dieu que de me rendre
 « à lui, repentant de toutes mes fautes. A moins que les clercs
 « veuillent ma perte complète, ils doivent s'abstenir de me
 « poursuivre davantage. Ou leur argument est faux, ou per-
 « sonne ne peut être sauvé. — Sire, » dit Jean d'Erlée, « c'est
 « la vérité. Et, je vous le garantis, vous n'avez guère de voisin
 « qui, à ses derniers jours, puisse en dire autant » [18500].

Le lendemain, ses filles vinrent le voir. Elles furent bien
 déconcertées quand elles le virent si malade. Elles ne venaient
 pas toutes ensemble chaque jour¹; mais ce jour-là vinrent
 Madame Mahaut la Bigote², la comtesse de Gloucester³, dame
 Ève⁴ et dame Sibille⁵, toutes menant grande douleur, et Jeanne,
 qui plus d'une fois se pâma, et c'était bien naturel, car elle était
 encore sans conseil, mais celui à qui son père la laissa sut bien
 la conseiller⁶ [18523].

Le fils⁷ du Maréchal était assis auprès de son père. Il y avait
 là une grande assemblée de chevaliers. Le Maréchal appela Jean
 d'Erlée et lui dit : « Je vais vous dire une chose bien extraor-
 « dinaire. — Dites, sire, pourvu que cela ne vous fatigue pas.
 « — Je ne sais d'où cela vient, mais il y a bien trois ans ou plus
 « que je n'eus si grande envie de chanter comme j'ai depuis trois
 « jours⁸. — Sire, chantez si vous le pouvez, » répondit Jean.
 « La nature reprendrait en vous, et ce serait une bonne chose,
 « car l'appétit vous reviendrait. — Taisez-vous, » répondit le
 comte, « cela ne me vaudrait rien. On me prendrait pour un
 « fou. » Il ne voulut pas chanter, et il ne le pouvait pas. Henri
 Fils Gerout lui conseilla de faire venir ses filles. « Elles vous
 « chanteront quelque chose, et cela vous réconfortera. » On
 les manda et elles vinrent. « Chantez la première, Mahaut, »
 dit le comte. Elle n'en avait pas envie, cependant elle le fit pour

1. De peur de le fatiguer.

2. La femme de Hugues Bigot; voy. ci-dessus, p. 184, note 2.

3. Isabel; voy. p. 207, note 4.

4. Femme de Guillaume de Briouze; ci-dessus, p. 207, note 6.

5. Femme de Guillaume de Ferrières; voy. p. 207, note 5.

6. Guillaume, l'aîné des fils du Maréchal, la maria; voy. p. 208, note 1.

7. C'est toujours le fils aîné qui est ainsi désigné.

8. On a vu plus haut, p. 44 (v. 3477 et suiv.), que le Maréchal savait chanter.

plaire à son père, et dit un couplet de chanson d'une voix simple et douce. « Jeanne, chantez à votre tour. » Elle dit un couplet de rotruenge¹, mais elle le fit timidement. « N'ayez pas « l'air honteuse quand vous chantez, » reprit le comte. « Ce « n'est pas ainsi que vous arriverez à bien chanter. » Et il se mit à montrer comme elle devait faire. Quand elles eurent chanté, il leur dit : « Filles, allez à Jésus-Christ. Je le prie « de vous avoir en garde. » Quand elles furent parties, se rendant auprès de leur mère, il fit venir son fils et lui donna des instructions pour le jour de ses obsèques, lui recommandant de se tenir tout près de lui, lors de l'entrée du cortège à Londres, et de distribuer largement l'argent aux pauvres. Il lui enjoignit aussi de donner, ce jour-là, à cent pauvres, nourriture, vêtements et chaussures [18608].

Tout cela étant réglé, se présenta l'abbé de Nutley², qui revenait de son chapitre. Il fut le bien venu. C'était un chanoine noir de l'ordre d'Arrouaise³. Il observait fidèlement la règle,

1. Pièce à refrain; voy. *Romania*, XIX, 36-40.

2. Nutley ou Park Crendon, dans le comté de Buckingham, à peu de distance de Caversham, où résidait en ce moment le Maréchal. C'était un prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin fondé en 1162. Guillaume le Maréchal avait obtenu, par charte du roi Jean (16 août 1201, la Réole), la collation du bâton pastoral de ce prieuré. Le prieur en fonctions en 1219 se nommait Édouard (*Monasticon Anglicanum*, VI, 277-9).

3. Le prieuré de Nutley ne figure pas au nombre des congrégations affiliées à l'ordre d'Arrouaise que Gosse énumère dans son *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise* (Lille, 1786), 2^e partie, ch. III. Mais il est visible que cet auteur n'a eu sur les établissements religieux de l'étranger, où était suivie la règle d'Arrouaise, que des renseignements très incomplets. Rien n'autorise à révoquer en doute l'assertion du poème, dès que l'on sait que les religieux de Nutley suivaient, comme ceux d'Arrouaise, la règle de saint Augustin. L'abbé de Nutley, est-il dit ici, revenait du chapitre. Nous savons que le chapitre général de l'ordre d'Arrouaise se tenait à la Saint-Mathieu (24 février). Une lettre du pape Innocent III (9 décembre 1201) invite les archevêques, évêques, abbés et chanoines d'Irlande qui suivaient l'ordre d'Arrouaise à y envoyer un ou deux délégués (Gosse, p. 430). L'époque de l'année où se tenait ce chapitre concorde assez bien avec le moment où l'abbé de Nutley, revenant d'Arrouaise, visita le Maréchal. Cette visite doit en effet être placée au commencement de mai, puisque le Maréchal mourut le 14 de ce mois.

en saint homme qu'il était, et avait grand soin de son abbaye. Il vint au comte, et, l'ayant salué, il lui dit : « Sire, j'ai parlé
 « à notre souverain abbé¹ et aux frères de notre ordre. Je les ai
 « entretenus en chapitre de votre maladie, et leur ai demandé de
 « vous donner part en leurs bienfaits² et de prier pour vous tant
 « que l'ordre durera. L'abbé me dit qu'il vous connaissait pour
 « homme de bien et de grande valeur, et qu'il vous recevait
 « volontiers comme participant à tous les bienfaits de l'ordre.
 « Voici les lettres scellées du sceau de l'abbé qui attestent cette
 « décision. — Mille fois merci, répondit le comte. C'est un grand
 « bien que vous m'avez fait, et vous en serez récompensés, car,
 « si vous avez pensé à moi, je ne vous ai pas oubliés non plus.
 « J'ai légué cinquante marcs à votre maison. J'ai fait pareil don
 « à chacune des abbayes de ma terre qui sont outre-mer³, et à
 « chacun des chapitres j'ai laissé dix marcs ; car je veux avoir
 « part en leurs biens, à perpétuité. » L'abbé répondit les larmes
 aux yeux : « Sire, vous avez richement fait les choses, et Dieu,
 « j'en ai la certitude, le vous rendra avec usure dans la gloire
 « du Paradis » [18670].

Le lendemain, son fils et beaucoup de ses gens se trouvaient auprès de lui. Jean d'Erlée lui demanda ce qu'il voulait faire des robes fourrées qui étaient gardées dans la maison. Le comte n'entendit pas bien ce que Jean d'Erlée disait. Mais le clerc Philippe dit à haute voix : « Sire, il y a là quantité de belles
 « robes d'écarlate et de vair toutes neuves, et au moins quatre-
 « vingts fourrures de cisemus⁴. On en pourrait tirer beaucoup
 « d'argent pour acquitter vos péchés. — Taisez-vous, mauvais
 « homme, » dit le comte, « j'ai plus qu'assez de vos conseils ;

1. L'abbé d'Arrouaise était à ce moment Jean II (1209-1224) ; voy. Gosse, *Hist. d'Arrouaise*, p. 152-3.

2. Admettre quelqu'un en ses bienfaits ou en son bienfait, c'était, pour les personnes vouées à la vie religieuse, lui donner part aux mérites de leurs prières et de leurs bonnes œuvres. Cette expression est très fréquente au moyen âge. Du Cange : « BENEFACTUM, societas monachica qua quis particeps fit orationum et bonorum operum monasterii. »

3. Le Maréchal veut-il parler des terres de Normandie, qu'il tenait du chef de sa femme (voy. p. 120, note 4, et 177, note 1), ou de sa terre d'Irlande ?

4. Voy. ci-dessus, p. 248, note 3.

« je ne veux plus vous écouter. Ce sera bientôt la Pentecôte¹ ;
 « mes chevaliers ont droit à leurs robes ; ce sera la dernière
 « fois que je les leur donnerai, et voilà que vous cherchez à
 « m'enjôler ! » Puis, il dit : « Venez ici, Jean d'Erlée. Je vous
 « commande de faire la distribution des robes ; et s'il n'y en a
 « pas pour tout le monde, envoyez-en chercher à Londres, car
 « je ne veux pas que par ma faute personne ait lieu de se
 « plaindre. » Puis il dit à son fils : « Beau fils, je vous prie de
 « prendre congé pour moi à tous ceux qui ne sont pas présents
 « ici et qui m'ont bien servi. Qu'ils aient de Dieu et de moi
 « grâces et merci » [18723].

Les robes furent distribuées en telle manière que chacun des chevaliers de sa megnie eut la sienne. Quant aux vêtements qui restèrent, ils furent donnés aux pauvres gens. On y passa la nuit. Le fils du Maréchal et ceux qui étaient avec lui ne se couchèrent pas. Le lendemain, ils furent remplacés auprès du Maréchal, mais ils ne dormirent guère, tant ils étaient inquiets et affligés [18746].

La journée dont je vous parle fut celle du lundi avant l'Ascension². Le fils s'agenouilla devant son père et lui dit : « Sire, « pour l'amour de Jésus-Christ, mangez quelque chose, cela « vous ferait du bien. — Eh bien ! » dit-il, « je mangerai autant « que je pourrai. » Il s'assit, et un chevalier le soutint. Quand la nappe fut placée devant lui, il dit à Jean d'Erlée : « Écou- « tez-moi. Voyez-vous ce que je vois ? — Sire, je ne sais. « — Par mon chef ! Je vois deux hommes blancs, l'un à ma « droite, l'autre à ma gauche. Jamais je ne vis si beaux en nul « lieu. — Sire, ce sont des compagnons que Dieu vous envoie, « pour vous mener dans le droit chemin. » Et le comte dit : « Béni soit Dieu notre Seigneur, qui, jusqu'en ce moment, me « donne sa grâce ! » Sire Jean ne demanda pas au Maréchal qui étaient ces hommes, car il pensait bien avoir le temps de le faire plus tard. Mais, depuis, il regretta toujours de ne pas l'avoir demandé³ [18784].

1. En 1219, la Pentecôte tombait le 26 mai.

2. Le 13 mai.

3. C'était une croyance répandue au moyen âge que l'âme, avant de se

Toute la soirée, la maladie ne cessa d'empirer. Le jeune Maréchal veilla la nuit. Le lendemain, qui était le mardi avant l'Ascension¹, il revint, vers l'heure de midi, avec les chevaliers. Le comte s'était tourné vers le mur et reposait paisiblement. Croyant qu'il dormait, le jeune Maréchal fit faire silence. Je ne sais si le comte l'entendit, mais il s'éveilla et dit : « Qui est là ? » Jean d'Erlée dit : « C'est moi, Jean d'Erlée. — C'est vous Jean ? » — « — Oui, sire. — Je ne puis m'endormir. — Comment pourriez-vous dormir, quand, depuis plus de quinze jours, vous n'avez rien pris ? » — Le comte fit un mouvement pour se tourner, et alors les grandes douleurs de la mort le saisirent [18828]. Il dit : « Jean, hâtez-vous d'ouvrir portes et fenêtres ; faites venir la comtesse et les chevaliers, car je me meurs ; je ne puis plus attendre, et je voudrais prendre congé d'eux. » Jean se leva, fit ce qui lui était demandé et prit entre ses bras le comte qui s'évanouit. Revenu à lui, le Maréchal dit : « Jean, ai-je donc perdu connaissance ? — Oui, sire. — Je ne vous ai jamais vu si emprunté ! Pourquoi n'avez-vous pas pris de cette eau de rose et ne m'en avez-vous pas arrosé le visage², afin que j'eusse le loisir de parler à ces braves gens, car je ne le ferai pas longuement ? » Jean s'empressa de prendre l'eau de rose, qui était dans une fiole, et lui en arrosa le visage, car il pâlisait par l'angoisse de la mort [18864].

Le jeune Maréchal et la comtesse s'approchèrent, ainsi que tous les chevaliers, et le comte leur dit : « Je me meurs, je

séparer du corps, pouvait avoir la vision du sort qui lui était réservé. Ainsi on lit au commencement de la légende latine du Purgatoire de saint Patrice (Colgan, *Acta Sanctorum veteris et majoris Scotiæ seu Hiberniæ*. Lovanii, 1647, II, 273 ; cf. Ed. Mall, dans les *Romanische Forschungen*, VI, 144) : « In multis enim exemplis quæ proponit [papa Gregorius], ad exitum animarum, angelorum honorum sive malorum præsentiam adesse dicit; qui animas pro meritis vel ad tormenta pertrahant, vel ad requiem perducant. Sed et ipsas animas, adhuc in corpore positas, ante exitum multa aliquando de his quæ ventura sunt super eas, sive ex responsione conscientiæ interioris, sive per revelationes factas, præscisse fatetur. »

1. 14 mai.

2. L'eau de rose était employée en lotions comme fortifiant; voy. *Roman de la Violette*, éd. Fr. Michel, p. 120. Cf. Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, éd. Roquefort (1815), II, 244.

« vous recommande à Dieu. Je ne puis plus être avec vous, « je ne puis me défendre de la mort. » Le fils vint s'asseoir auprès de Jean d'Erlée; il prit son père dans ses bras et pleura silencieusement. On mit devant le Maréchal une croix; il l'adora et pria Dieu de lui accorder une bonne fin. L'abbé de Nutley entra avec de nombreux religieux. Mais le comte, appuyé sur son fils, ne parlait plus. Tandis que tous se laissaient aller à la douleur, un valet accourut auprès de Jean d'Erlée et, lui touchant le bras, lui annonça que l'abbé de Reading demandait la permission d'entrer [18912]. Jean ne l'entendit point, car il avait l'esprit ailleurs, et il repoussa le jeune homme. Mais le comte l'avait entendu, il ouvrit les yeux et fit signe à Jean de faire venir l'abbé. « Sire, » dit l'abbé, quand on l'eut introduit, « le légat, qui était la nuit dernière à Cirencester, vous salue. « Il vous mande par moi que cette nuit il eut une vision à votre « sujet. Il en eut tant d'angoisse qu'il m'a commandé de venir « en hâte ici pour vous en faire part. Le légat vous mande que « Dieu a donné à saint Pierre et à tous les papes après lui le « pouvoir de lier et délier tous les pécheurs. En vertu de ce « pouvoir, qui lui a été délégué par le pape, il vous absout de « tous les péchés que vous avez commis depuis votre nais-
« sance et dont vous vous êtes confessé¹. » Le comte se tourna vers lui, joignit les mains et s'inclina [18936].

Depuis le commencement de sa maladie, le Maréchal s'était confessé tous les huit jours. L'abbé de Reading, assisté de celui de Nutley et d'autres religieux, prononça l'absolution. Quand il fut absous, le Maréchal joignit les mains et adora la croix. Puis Dieu fit de lui sa volonté comme il fait des hommes bons qu'il lui plaît de rappeler à lui. Prions Dieu qu'il le mette en la gloire du Paradis avec ses amis [18978].

Ainsi mourut le Maréchal. Nous croyons que son âme est en la compagnie de Dieu, parce qu'il fut bon dans sa vie et dans la mort. Son corps fut enseveli avec honneur, comme il convenait pour un tel homme². Puis, avant que le corps fût porté

1. Il s'agit de l'absolution pontificale, comportant indulgence plénière.

2. Il fut cousu dans un cuir de taureau, à ce que rapporte Math. de Paris, sous l'année 1245 (*Chron. maj.*, éd. Luard, IV, 495).

hors de l'enceinte, [l'abbé de Reading¹] dit la messe dans la riche chapelle fondée par le Maréchal. Pendant la messe, on remarqua que la comtesse ne pouvait se soutenir, tant elle était épuisée par la douleur et par les veilles. Elle et son fils donèrent à l'abbaye de Reading cent sous de rente pour participer aux bienfaits de la maison. Cette donation fut faite lorsque le corps fut déposé dans l'abbaye. De là on le transporta à Staines² [19004]. Là il fut rejoint par le comte de Varenne³ et par le comte Guillaume d'Essex⁴, célèbre par sa largesse. Le comte Robert de Ver⁵ y vint aussi avec le comte de Gloucester⁶, et beaucoup de hauts barons, d'évêques et d'abbés, qui tous manifestèrent une grande douleur quand ils virent mort le Maréchal. A Londres était l'archevêque⁷ avec un évêque⁸ et un nombreux clergé. Par ordre de l'archevêque, on fit la veillée du corps en grande pompe, avec chant et riche luminaire. Le lendemain le corps fut enterré, devant la croix, auprès de frère Aimeri de Sainte-More, comme le comte l'avait ordonné⁹ [19046].

1. Restitution conjecturale. Par suite d'une lacune (voy. la note du v. 18990), le nom de celui qui dit la messe manque dans le texte.

2. Comté de Middlesex, sur la rive gauche de la Tamise, à mi-chemin entre Reading et Londres.

3. Guillaume, comte de Varenne et de Surrey; voy. ci-dessus, p. 244, note 1.

4. Guillaume de Mandeville, souvent appelé Fils Pierre, succéda comme comte d'Essex à son frère Geoffroi, tué en 1216 dans un tournoi (Rog. de Wend., II, 176). Il prit part à la révolte des barons contre Jean et ne fit sa soumission qu'après la mort de ce roi. Il mourut en 1227 (Rog. de Wend., II, 317). Cf. Dugdale, *Baronage of England*, I, 706.

5. Robert de Ver, comte d'Oxford, d'une famille dans laquelle l'office de grand chambellan était héréditaire. Il succéda à son frère Aubri de Ver en 1214. Il fut l'un des vingt-cinq barons nommés pour veiller à l'observation des articles de la Grande Charte et prit part à la révolte contre Jean. Il mourut en 1221 (Dugdale, *Baronage of England*, I, 190).

6. Gilbert de Clare, l'un des gendres du Maréchal; il avait épousé Isabel, la seconde de ses filles; voy. p. 207, note 4.

7. Sans doute l'archevêque de Cantorbéry, Étienne Langton.

8. Probablement celui de Londres, Guillaume de Sainte-Marie.

9. On montre actuellement dans l'église du Temple, à Londres, la tombe du Maréchal. Ce serait, dit-on, la première à droite en entrant (par conséquent du côté sud) des huit tombes disposées deux par deux, qui sont placées dans le centre de la nef, des deux côtés du chemin qui

Quand les messes furent chantées, l'archevêque, assisté de l'évêque et de nombreux religieux, archidiacons et chanoines, fit le service de l'enterrement d'une manière si noble que tous en furent satisfaits et remercièrent Dieu des honneurs qu'il avait faits au Maréchal pendant le cours de sa longue vie et à sa mort. Devant la tombe, l'archevêque prit la parole et dit : « Voyez ce que vaut la vie du monde. Quand on est mort, on « n'est plus qu'un peu de terre. Voilà ce qui reste du meilleur « chevalier qui ait jamais vécu. C'est là que vous en viendrez « tous. Chacun meurt à son jour. Nous avons ici notre miroir, « vous comme moi. Que chacun dise sa patenôtre pour que « Dieu reçoive en sa gloire ce chrétien et le mette en la compagnie de ses fidèles comme nous croyons qu'il l'a mérité ! » [19084].

Quand le corps eut été mis en terre, ceux qui avaient été chargés de la distribution des aumônes eurent soin qu'elle fût faite équitablement. Elle eut lieu à Westminster, parce que, dans Londres, la place n'eût pas suffi, tant les pauvres étaient nombreux. Tous eurent part à la distribution, et il se trouva que, lorsque tous furent satisfaits, il ne resta plus ni denier ni pain. Quant aux robes, après que cent pauvres eurent reçu chacun la sienne, il s'en trouva trois de reste [19106].

La nouvelle de la mort du Maréchal ne tarda pas à se répandre. Elle parvint bientôt au roi de France, qui alors se trouvait en Gâtinais¹, avec toute sa cour. Le roi dit au messager : « Attends

conduit au chœur. Elle a été plusieurs fois dessinée, par exemple dans Stothard, *Monumental effigies* (1817), pl. 26 et 27. Mais cette tradition est contestable. Déjà, au siècle dernier, Gough (*Sepulchral Monuments in Great Britain*, 1786, I, 50) disait qu'on ne pouvait identifier les tombes. De plus, on n'a pu tenir compte, dans les attributions qu'on en a faites à divers personnages, de la circonstance révélée par le poème, que l'une d'elles devait être celle du frère Aimeri. Pour la bibliographie des ouvrages et dissertations où il est question des tombes du Temple, on peut voir *The Temple Church and Chapel of S^t Anne, etc., an historical record and guide* by T. Henry Baylis, second edit., London, 1895, in-12.

1. Le Maréchal étant mort le 14 mai, la nouvelle de sa mort a dû parvenir au roi de France vers la fin du même mois. On n'avait jusqu'à présent aucune notion précise sur les séjours de Philippe-Auguste entre

« un peu, avant de parler, que Richard le Maréchal¹ ait pris
« son repas avec les autres, car tu le verras bien affligé. »

Quand les nappes furent ôtées, ceux qui avaient servi se mirent à table². Cependant, le roi Philippe prit à part Guillaume des Barres³, qui était assis près de lui, et lui dit : « Avez-vous
« entendu ce qu'il m'a dit? — Qu'a-t-il dit, sire? — Que le
« Maréchal, qui était si prud'homme et si loyal, était enterré.
« — Quel Maréchal? — Celui d'Angleterre, Guillaume, qui fut
« preux et sage. — Certes, sire, c'est grand dommage, car, en
« notre temps, il n'y eut meilleur chevalier ni plus vaillant
« homme de guerre. — Que dites-vous? — Je dis que je n'ai
« jamais vu en ma vie aucun homme meilleur que celui-là.
« Je ne puis pas dire plus. — Certes, » reprit le roi, « vous
« avez dit là une grande parole. Et, en vérité, le Maréchal fut
« l'homme le plus loyal que j'aie jamais connu. » Sire Jean de Rouvrai⁴ dit à son tour : « Sire, je dis que ce fut le plus sage
« chevalier qui ait vécu de notre temps. — Dieu ! qu'il est né
« sous une heureuse étoile celui de qui on porte un tel témoi-

avril et octobre 1219; voy. L. Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.*, p. cix. Le roi était probablement à Nemours ou à Montargis, où nous savons qu'il séjourna à diverses reprises.

1. Il paraît donc que Richard, le second fils du Maréchal (voy. ci-dessus, p. 206, n. 3), se trouvait en 1219 à la cour de Philippe-Auguste, circonstance dont on n'a aucune autre trace. On a vu plus haut que, dans les derniers jours de sa vie, lorsqu'il se préparait à la mort en son manoir de Caversham, le Maréchal n'avait auprès de lui, d'après le poème, qu'un seul de ses fils, qui n'est pas nommé, mais qui ne peut avoir été que l'aîné; entre les autres fils, un seul, Ansel, le plus jeune, est désigné nominativement à l'occasion du testament (ci-dessus, p. 256).

2. Selon l'usage, le roi et les principaux barons mangeaient les premiers; les jeunes hommes qui avaient servi mangeaient ensuite.

3. Voy. ci-dessus, p. 32, note 1.

4. Jean de Rouvrai figure fréquemment dans les actes de Philippe-Auguste depuis 1197 jusqu'en 1219; voy. Delisle, *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, n^{os} 513, 819, 881, 914, 961, 990, 1887. Il est l'un des auteurs et des témoins de la capitulation de Rouen en 1204 (Teulet, *Layettes du Trésor*, n^o 716). Il fut nommé bailli de Caux après la conquête de la Normandie, en 1204 (Stapleton, *Magni Rot. Scacc.*, II, cxxxii). Il était aux côtés de Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines (*Chron. de Guill. Le Breton*, § 184, éd. Fr. Delaborde, p. 272). Il y a en France beaucoup de Rouvrai, Rouvroi; nous ne savons duquel il tirait son surnom.

« gnage après sa mort ! Quel encouragement pour tous les prudents d'hommes qui connaîtront sa vie ! » [19164].

Ici se termine l'histoire du comte Maréchal¹, qui, en tous lieux où elle sera entendue, devra être écoutée avec amour et joie. Il convient maintenant de mentionner tous ceux qui ont pris part à ce livre, pour qu'on sache, en l'entendant lire, qui fut celui qui en a fourni la matière, qui l'a fait faire, qui en a fait les frais. D'abord sera nommé le bon fils du Maréchal, le comte Guillaume, renommé par ses belles actions. De bon arbre vient bon fruit. Quand on lui conseilla de faire écrire l'histoire de son père, il n'eut point de cesse qu'elle fût faite. On le voit bien maintenant, et on le verra plus encore. Celui qui a fourni la matière jusqu'à complet achèvement, Dieu en soit loué ! fit bien voir qu'il aimait son seigneur. C'est Jean d'Erlée qui y a mis son cœur, sa pensée, son argent, et on en voit maintenant le résultat. Bonne amour se prouve en tous bienfaits ; certes, ce n'est pas mensonge, car Jean, qui a fait et composé ce livre, en a bien donné la preuve. Et que Dieu, qui donne aux bons la récompense de leurs bonnes actions, veuille bien accorder la joie du paradis à ceux qui ont pris part à cette œuvre ! [19200].

Quand les enfants du Maréchal, les frères et les sœurs, sauront que le bon Maréchal, leur frère Guillaume, a fait faire, en l'honneur de leur père, une œuvre telle que celle-ci, ils en seront touchés jusqu'au fond du cœur. Et Dieu leur en donne la joie ! Je sais bien qu'ils se réjouiront de ce livre, quand ils l'entendront lire et qu'ils verront tout le bien qui est dit de leur père.

Ici finit l'histoire du comte. Que Dieu veuille donner à son âme une place en la gloire éternelle parmi ses anges !

1. *Comes Marescallus*, c'est le titre habituel du Maréchal dans les actes, depuis l'époque (20 avril 1200) où la fonction de maréchal d'Angleterre lui fut conférée.

TABLE¹

- Abernon, Angueran d'—.
 Acre 9791, 9795.
 Adam d'Iquebeuf (*Ikebou, Ikebeu*), chevalier normand, 4685 (note), 5149.
 Adam de Melun (*Melün*), chevalier français, 4515 (note).
 Adam de Port 10062 (note).
 Aimeri (*Eimeri, Hiemeri*) de Sainte-More, maître du Temple, 18324, 18352, 18388, 18407, 18429, 18436, 19046.
 Aix-la-Chapelle 5707.
 Alain Basset 10761 (note), 15497, 16821.
 Albin, saint —, martyr, 11366 (note).
 Alençon 8892, 12607, 12625, 12657.
 —, Jean d'—, Robert, comte d'—.
 Alep (*Halape*) 17554.
 Alexandre le Grand (*Alissandre*) 3576.
 Alexandre d'Arsic, chevalier normand, 4719 (note).
 Alexandre Malconduit, chevalier normand, 4723.
 Aliénor, reine d'Angleterre, 1616, 1634, 1876, 1913, 9507 (note), 9807, 9821, 9875, 9911, 12063, 12586.
 Allemagne 9884.
 Alresford (*Aurfobest*) 15914 (note).
 Amauri de Meulan, chevalier français, 4511 (note).
 Amboise (*Ambaise*) 8238.
 Andeli, l'île d'— fortifiée 10579, La Roche d'— 11054.
 André de Chauvigni (*Chaveingni*) 8633 (note), 8662, 9392.
 Anet 2822, 12910, 12976, 12990, tournois à — 2774, 3889.
 Angeran, Angueran.
 Angers (*Angieus*) 8023.
 Angevins 2785, 6028, 6373, 11926, 12114, 12588, 14636; liste de chevaliers — 4728.
 Anglais (*Engleis*) 1212, 2579, 2785; chevaliers anglais au tournoi de Lagni-sur-Marne, 4608.
 Angleterre (*Engleterre*) 24, 39, 125, 1527, 2216, 2393, 2405, etc.; les tournois n'y étaient pas en usage, 1537.
 Angoulême (*Engolesme*), le comte d'— (Adémar), sa fille Isabelle mariée au roi Jean, 11984 (note).
 Angueran (*Angeran*) d'Abernon 9548.
 Anjou 1523, 1609, 2035, 2217, 3188, 6389, 7336, 8094, 10562, 12458, 12481, 12529.
 Ansel (*Anseal, Ansel*) le Maréchal, frère de Guillaume le Maréchal, 387, 4637.
 Ansel, cinquième fils de Guil-

1. Les notes indiquées entre () sont celles du troisième volume.

- laume le Maréchal, 14899 (note), 18141.
 Aquitaine 1524, 2218.
 Aragon 7593.
 Arcelles, Louis d'—.
 Ardene, Raoul d'—.
 Argences, Richard d'—.
 Arques (*Arches*) 812, 12044, 12169, 12185.
 Arras 2446, 2449, 4560; le châtelain d'— 16961.
 Arrouaise (*Aroaise*) 18613.
 Arsic, Alexandre d'—.
 Arthur, fils de Geoffroi, comte de Bretagne, proposé par l'archevêque de Cantorbéry pour succéder à Richard, 11882; pris à Mirebeau, 12150, 12434; Philippe-Auguste lui avait promis le Poitou, la Gascogne, le Maine et l'Anjou, 12457; le roi Jean s'était engagé envers Guillaume des Roches à le traiter avec bienveillance, 12480.
 Arthur (*Artus, Artur*), héros, breton, 3576, 14640.
 Arundel, le comte d'—, 527 (note).
 Athée, Girard d'—.
 Aubigni, Guillaume d'—, voy. Arundel, Philippe d'—.
 Aumale (*Aubemarle*), le comte d'—, voy. Baudouin de Béthune.
Aurfobest, Alresford.
Avalterre, voy. Pays d'Aval.
 Avesnes, Jacques d'—.
 Azai [-le-Rideau] 8944.
- Baioes*, Bayeux.
Baione, Bayonne.
 Baligauran 13470 (note).
 Balon 8361, 8371, 12463.
Baone, Bayonne.
Barbestu, Barbefleu, Barbefloe, Barfleur.
 Bardou, Hue —.
 Barfleur (*Barbestu, Barbefloe, Barbefleu*), 1604, 10354, 12823.
 Barres, Guillaume des —.
 Barrois, le —, voy. Guillaume des Barres.
- Basset, Alain —, Thomas —.
 Bassingbourn (*Basingeborne*), Jean de —.
 Baudouin (*Baudevin*) IX, comte de Flandre, 10689, 10787, 10813.
 Baudouin de Béthune, chevalier flamand, comte d'Aumale depuis 1194; assiste au tournoi de Lagni-sur-Marne, 4543 (note); prend le parti du Maréchal calomnié, 5879, 6203, 10143, 13233; l'accompagne au tournoi de Saint-Pierre-sur-Dive, 7197, à l'affaire de Montmirail, 7998, à celle du Mans, 8609, 8651; promesse que lui a faite le roi Richard, 9378, 9396; contribue à la délivrance du roi Richard, 10121; engage sa fille au fils aîné du Maréchal, 14968.
 — de Caron (*Karon*), chevalier flamand, 4571 (note).
 — d'Etrepri, chevalier flamand, 4591 (note).
 — de Vernon, homme du roi Henri II, 8868.
 — de Wartembege, chevalier flamand, 4595.
 Baugé? (*Baugie*) 3386.
 Baugenci 2140.
 Bayeux (*Baioes, Baieues*) 10355, 12819, 12910.
 Bayonne (*Baione, Baone*) 2028; nef de — 17366.
 Beaumont, le comte de — (Mathieu III) 2914 (note).
 Beaumont-le-Roger (*Bealmont*) 10515, 10518, 12769.
 Beaurain (*Bealreim*), Robert de —.
 Beauvais 11291; l'évêque de —, pris par Marcadé, 11267, réclamé, sans succès, au roi Richard par le légat, 11579, 11642.
 Beauvaisis (*Bealveisin*) 11119.
 Bec, le — 12861.
 Bellémois (*Belesmeis*), le — 12661.
 Berkeley (*Berkelai*), Richard de —.

- Berkhampstead (*Berkamestoude*), place cédée à Louis de France, 15727.
- Bernard de Saint-Valeri (*Galeri*) 836 (note).
- Bertrand de Verdun, l'un des compagnons du Maréchal, 8226 (note).
- Bertrumont, Eustache de —.
- Béthune, Baudouin de —.
- , l'avoué de — (Robert V), 5955 (note); offre au Maréchal cinq cents livres de terre, 6163; lui offre sa fille en mariage, 6265.
- Bigot, Hugues —, Roger —.
- Blaye (*Blaive*), l'or de — 16880.
- Bloc, Robert de —.
- Bloët, Guillaume —, Rollant —, Thomas —.
- Blois, le c^{te} de — (Thibaut VI), pris par les Anglais dans la nef d'Eustache Le Moine, 17375 (note).
- Boeles*, Bouere.
- Bohon, Enguegier de —.
- Boloingne*, Boulogne.
- Bon-Abbé de Rougé (*Boens Abes de Rogi*), chevalier breton, 1465 (note), 1468, 1479.
- Bondeville*, Boudeville.
- Bonneville-sur-Touque 12578 (note), 12766 (note), 12798.
- Bonsmoulins (*Bo[n]smolins*) 812 (note), 8118 (note).
- Borri*, Bouri.
- Botavant*, Boutavant.
- Boudeville (*Bondeville*), Pierre de —, Roger de —.
- Bouere (*Boeles*), tournoi à — 1382.
- Boulogne (*Boloingne*), Mathieu de —, Renaut, comte de —.
- Bourg, Hubert du —.
- Bourg-le-Roi (*Borc la reine*) 12472 (note).
- Bourgogne (*Borgoingne*) 3187.
- , le duc de — (Hugues III), 2909 (note), 3045, 4780, 5953, 6023, 6162, 6264.
- Bourguignons 3212, 5035, 5575, 6025.
- Bouri (*Borri*), Guillaume de —.
- Boutavant (*Botavant*), château, 10703 (note).
- Bouvresse (*Bouvreche*), Robert de —.
- Boves, Hue de —.
- Brabançons (*Braibençon*) 6021.
- Bradenstokes (*Bradestnestokes*) 10071 (note).
- Braiouse*, Briouze.
- Brechierval*, Bréval.
- Bretagne (*Brutaingne, Bretaingne*) 1521, 1543, 3189, 10563.
- (*Bretaigne*), le comte de — (Eude, vicomte de Porhoet), 2191; qualifié de comte de Nantes, 2153 (note).
- Breteuil (*Bretoil*) 12775 (note).
- Bretons, 2784, 6028, 11927, 12114, 12588.
- Bréval (*Brechierval*) 7838 (note).
- Brie 2781; Herman de —.
- Brieguerre, Guillaume —.
- Brien de Wallingford (*Walin-gofort*), partisan de l'impératrice Mathilde, 228 (note).
- Brionne (*Brione*) 12769.
- Briouze (*Braiouse*), Guillaume de —.
- Bristol (*Bristou*) 15712, 15730.
- Brulon (*Brustou*), Gaufoi de —.
- Brutaingne*, Bretagne.
- Bruyère, Gui de la —.
- Buisson, Robert de —.
- Caen (*Caam, Chaan, Caën, Cañ*) 1605, 5694 (note), 10355, 12577, 12819, 12978, 13026.
- Caerleon (*Carlion*) 17869; Morgan de —.
- Caieu (*Kaieu*), Guillaume de —.
- Calais (*Calès*) 17482.
- Campagne, Eustache de —.
- Cantorbery (*Cantorbire*) 17274.
- l'archevêque de — (Hubert Gautier), reçoit, en même temps que le Maréchal, la nouvelle que le roi Richard est blessé, 11805 (note); séjourne au Pré, à Rouen, 11845; délibère avec le Maréchal sur la succession au

- trône et propose de faire élire Arthur, 11880; négocié avec Philippe-Auguste, 12854; jaloux du Maréchal, 12995, 13099; opposé à une expédition du roi en Poitou, 13258. (Étienne Langton) préside aux obsèques du Maréchal, 19049.
- Canville, Girart de —.
- Cardon de Fresseneville (*Freis-senvile*) 4579.
- Carlion, Caerleon.
- Caron (*Karon*), Baudouin de —.
- Carrickfergus (*Kenofergus*), château d'Irlande assiégé par le roi Jean, 14270.
- Caux, pays de — 9455.
- Caversham (*Cavresham*) 17919, 17959.
- Certesie*, Chertsey.
- Cés, Seez.
- Ceszire*, Sicile.
- Châlons, Macaire de —, Milon de —.
- Chambellan, le — (*li Chamber-lenz*), Guillaume de Tancarville, chambellan de Normandie, cousin-germain de Jean le Maréchal, premier du nom, 749 (note); on lui envoie Guillaume le Maréchal, 744, qu'il appelle son neveu, 793; il l'arme chevalier à Drincourt, 821; défend Drincourt, 867; tient cour, 1108; revient à Tancarville, 1168; se montre peu généreux envers Guillaume le Maréchal, 1182; se prépare pour aller à un tournoi, 1215; donne un cheval à Guillaume le Maréchal, 1261; mène au tournoi 40 chevaliers, 1314; donne congé au Maréchal de retourner en Angleterre, mais l'engage à n'y pas séjourner, 1533; mentionné, 1374, 1387.
- Chambrais (*Chambreis*, *Chambreies*) 10453 (note), 12775.
- Champagne 2781, 3589, 5926.
- Champenois 6025.
- Chaperon, Robert —.
- Châteaudun (*Chasteldun*) 8032.
- Châteauroux (*Chastel Raol*), pris par Philippe-Auguste, 7355; mentionné, 7859. L'héritière de — 9375, 9394.
- Chaumont [-en-Vexin] 7436.
- Chauvigni (*Chaveingni*), André de —.
- Chertsey (*Certesie*) 15767 (note), 17061.
- Chester, le comte de — (Raoul de Blondeville) 15235 (note), 15288, 15466, 15503, 15521, 15539, 16093; commande la première bataille à l'attaque de Lincoln, 16215, 16247, 16786; mentionné 17805, 19005.
- , [Roger de Laci] connétable de — 14358 (note).
- Chinon 2028, 7877, 8290, 8911, 9039, 9221, 12498, 12507, 12586, 12637.
- Cholonces*, Coulonces.
- Cirencester 10056 (note), 18927.
- Clermont (Oise), 2140.
- , le comte de — (Raoul) 2130 (note), 2913, 3058, 3695, 3782, 3857, 3877, 7511.
- Clifford, Gautier de —, Richard de —.
- Clive* 4701, faute du ms. pour *Dive*.
- Coleville, Guillaume de —.
- Cologne 6750; le tombeau des Trois Rois à — 6177, 6590.
- Colombiers, Philippe de —, Robert de —.
- Compiègne 12970.
- Conches 2327, 12675.
- Corceles*, Courcelles.
- Corin (*Qorin*) de Saint-Servin, chevalier français, 4529.
- Corni, Hue de —.
- Cotentin 10354.
- Coulonces (*Cholonces*), Hue de —, Thomas de —.
- Courcelles (*Corceles*) 10909 (note).
- Courtenai, Pierre de —, Robert de —.
- Craon, Maurice de —.

- Croc, Reinal —.
- Cypre, conquise par Richard, 9794.
- Dammartin, Renaud de —.
- Dangu 10931.
- David, comte de Huntingdon, 4619 (note).
- David de la Roche 13971 (note), 14402, 14438.
- Devizes 15247.
- Dieppe 3386, 9467, 9471.
- Dive, Guillaume de —.
- Diveline*, Dublin.
- Donmas, château en Irlande, 14129 (note), 14330, 14377.
- Dorat, Le — 8287.
- Douvre (*Dovre*, *Douvre*) 2436, 3956, 14604, 15076, 15869, 17049, 17572, 17590, 17629, 17719.
- Dreu de Mello (*Drieu*, *Droon de Merlou*) 7477 (note), 7516, 7657.
- Dreux, Robert, comte de —.
- Drincourt (*Drincort*) 815 (note).
- Dublin (*Duveline*, *Diveline*) 13471, 14268, 14282.
- Eccestre*, Exeter.
- Écossais (*Escosz*) 17744.
- Écosse (*Escoce*) 14655.
- , le roi d'— 1319 (note).
- Eimeri*, Aimeri.
- Elbeuf (*Welleboef*) 10531.
- Éléonore de Guyenne, femme de Henri II, voy. Alienor.
- Ely, Walter d'—.
- Empire, l'— 5706.
- Engerrand de Fiennes 4559 (note).
- de Préaux 4671 (note).
- Engaugier de Bohon 11798 (note).
- Engleterre*, Angleterre.
- Englesqueville 12136 (note).
- Engolesme*, Angoulême.
- Épernon (*Esparlou*), tournoi à — 4284, 4319.
- Equecestre*, Exeter.
- Equiqueville (*Eskekeville*) 9465 (note).
- Erlée, Jean d'—.
- Eskekeville*, Equiqueville.
- Espagne, chevaux d'— 2933.
- Esparlou*, Épernon.
- Essex (*Essesse*), Guillaume, comte d'—.
- Estaines*, Staines.
- Estevene*, *Estiemble*, Étienne.
- Estokes*, Stokes.
- Estouteville, Robert d'—.
- Estrigoil*, Striguil.
- Estroburges*, Shrewsbury.
- Étienne (*Estiemble*, *Estenne*), roi d'Angleterre, 23, 44, 134; marche au secours de Winchester assiégé par l'impératrice Mathilde, 181; fait savoir à Jean le Maréchal qu'il se propose de l'attaquer, 285; allié au comte Patrice, 365; assiège Newbury, 400; fait donner l'assaut, 427; accorde une trêve à Jean le Maréchal à condition d'avoir son fils Guillaume en otage, 487; épargne à deux reprises l'enfant qu'on voulait faire mourir, 556, 587; joue avec lui, 609; est fait prisonnier à Lincoln, 681; échangé contre le comte de Gloucester, 694 (III, 13, note 1); sa mort, 738.
- d'Evreux (*Estiemble*, *Estevene*, *Estiene d'Evreues*), cousin du Maréchal, 13490 (note), 13635, 13733, 13813, 13839, 18185.
- (*Estevne*) de Longchamp, sénéchal de Normandie, 12712 (note).
- de Marçai (*Estiene de Marçhai*, *Marçai*), sénéchal d'Anjou, 8018 (note), 9178, 9188.
- (*Estevne*) de la Tour, chevalier français, 4525 (note).
- (*Estienble*) de Winchelsea, marin anglais, 17439.
- Eu (*Ou*, *Eu*), tournoi à — 3182, 3197; la chaussée d'— 942.
- Henri, comte d'—.
- , le comte d'— (Raoul d'Exoudun), 12168 (note), 12187, 12193.
- Eude du Plessis (*Odo del Plais-*

- sié), chevalier français, 4517 (note).
- Eumenidus, l'un des lieutenants d'Alexandre le Grand, personnage cité d'après le Roman d'Alexandre, 8446 (note).
- Eustache de Bertrimont, écuyer du Maréchal, 6681 (note), 6686, 6703, 6737, 6808, 6830.
- de Campagne (*Champagne*), chevalier flamand, 4581.
- de Canteleu, chevalier flamand, 4557 (note), 8625.
- le Moine, pirate au service de Louis de France, 17155 (note), 17290; sa mort, 17455.
- de Neuville, chevalier flamand, 4553 (note), 8623.
- Ève, quatrième fille du Maréchal, 14941, 18517.
- Èvreux (*Evreues*) 4490, 10517, 10525.
- , Étienne d'—.
- Exeter (*Eccestre, Equecestre*) 394, 1005.
- Falaise 7193 (restitué par conjecture), 12703.
- Farci, Raoul —.
- Farnham (*Ferneham*), 15100, 16050, 16065.
- Faukes [de Bréauté], chevalier normand au service des rois Jean et Henri III, 15731 (note), 16535.
- Ferneham*, Farnham.
- Ferrières, le fils du comte de —, gendre du Maréchal, 14940.
- , Richard de —.
- Ferté[-Bernard] la —, entrevue de Henri II et de Philippe dans cette ville, 8348, 8358.
- Feugerci*, Fougeré.
- Fiennes, Engerran de —.
- Fils Antoine, Tonin —.
- Fils Gautier, Robert —.
- Fils Gerout, Henri —.
- Fils Godefroi, Raoul —.
- Fils Gui, Pierre —.
- Fils Hamon, Geoffroi —.
- Fils Henri, Meilier —.
- Fils Herbert, Pierre —, Renaut —, Richard —.
- Fils Hugues, Jean —.
- Fils Païen, Raoul —, Reinfrei —.
- Fils Pierre, Geofroi —.
- Fils Rainaut, Guillaume —.
- Fils Rainfroi, Gilebert —.
- Fils Raoul, Guillaume —.
- Fils Reinaut, Guillaume —.
- Fils Renier, Richard —.
- Fils Robert, Gaufrei —.
- Fils Roger, Guillaume —.
- Flamands (*Flamenc, Flamanc*) 3212, 4467, 4981, 5574, 6019, 6374; chevaliers flamands au tournoi de Lagni-sur-Marne, 4543 - 4606; soudoyers flamands en Angleterre, 15081.
- Flandre (toujours au pluriel, *Flandres*) 1059, 1519, 2463, 2780, 2925, 3186, 3589, 5926, 6390, 7334, 10873, 10891, 14831.
- , comte de —, voy. Baudouin, Philippe.
- , le comte de — (Ferrand) 14736.
- Florent de Hangest (*Florence de Hangie*) 4016 (note).
- Fontevrault (*Frontevault*), abbaye où le corps du roi Henri fut transporté, 9223, 9229, 9450.
- Fortune, la roue de — 355, 14137.
- Foucher de Grendon (*Grendone*), chevalier anglais, 10254.
- Fougeré, Hardouin de —.
- Français 1211, 2580-1, 2599, 2620, 3212, 5575, 6026, 8601, 11067, 11341; nommés, par honneur, en premier lieu dans une énumération de chevaliers de divers pays 4481 (note); n'aiment pas à faire la guerre en hiver 7875; qualifiés d'orgueilleux 15750 (note).
- France 1518, 2780, 2924, 3186, 3589, 5958, 6388, 7332; distincte de la Normandie 11051.
- Freissenvile*, Fresseneville.
- Freschiennes 4560.
- Fresnai, Jean de —.

- Fresnai[-sur-Sarthe] (*Freerneie*, *Freesnei*, *Fraisnei*) 8790, 8878, 8887.
- Fresseneville, Cardon de —. *Frontevall*, Fontevrault.
- Gadifer (*Gadifer*) des Larriz 1004, héros du Roman d'Alexandre.
- Galien, médecin grec, 1790.
- Galles, les marquis de — accompagnent le Maréchal au siège de Windsor, 9903; Guillaume de Briouze séjourne en —, 14161.
- Gallois (*Waleis*) 17744; tournés en ridicule par un chevalier français 7412.
- Garené*, *Garenne*, Varenne.
- Garin de Montchensi (*Montchenesi*), gendre du Maréchal, 14954.
- Garlande, Guillaume de —.
- Gascogne 5707, 7336, 10561, 11963, 11458.
- Gascons, hostiles au roi Jean, 11925.
- Gâtinais (*Gastinei*) 19115.
- Gaufrei (*Gaufrei*, *Guifrei*) Fils Robert, homme du Maréchal, 13505 (note), 14325, 14459, 14484, 14610.
- Gaufroi de Brulon (*Guifrei de Bruslou*), chevalier angevin, 4735 (note), 8386, 8424, 8451, 8547.
- Gaugi, Roger de —.
- Gautier, Hubert —.
- Gautier de Clifford (*Wat[i]er de Clifort*) 15158 (note).
- Gautier (*Gatier*) de Coutances, archevêque de Rouen, grand juge d'Angleterre, 9865 (note), 9897, 10003.
- Gautier de Kidomore (d'Escudemore?) 11152 (note).
- (*Walt.*, *Gatt.*) de Laci, gendre de Guillaume de Briouze, 10298 (note), 10303, 14181, 14231.
- (*Guatier*) le Maréchal, fils de la première femme de Jean le Maréchal, premier du nom, 79.
- Gautier le Maréchal, quatrième fils du Maréchal, 14893 (note).
- Porcel 13507 (note), 14329, 14366, 14378, 14387, 14463.
- Geffrei de Serlant, chevalier anglais, 16428 (note), 16477.
- Geffrei (*Geifrei*), templier, aumônier du Maréchal, 18319, 18359.
- Geoffroi, comte de Bretagne, troisième fils de Henri II, 4818, 4841, 4919, 6314, 6330, 6385, 6412, 6419.
- (*Guifrei*) Fils Hamon, chevalier angevin, 4747.
- (*Guifrei*) Fils Pierre, conseiller du grand juge d'Angleterre, 9691 (III, 126, note 1).
- (*Gefreis*, *Guifrei*) de Lusignan 1623, 1860, 6413, 6435, 6517, 12152, 12538.
- de Vienne (*Guifreis de Viane*), chevalier français, 4531 (note).
- Gerberoi (*Gerbesrei*) 11112 (note).
- Gudefort*, Guildford.
- Gilebert Fils Rainfroi 9380 (note), 9388, 9401.
- le Maréchal, fils de la première femme de Jean le Maréchal, premier du nom, 78.
- le Maréchal, fils du Maréchal, 14889 (note).
- Pipart 9348 (note), 9440, 9481, 9499.
- Girard d'Athée (*d'Aties*), 13591 (note), 13611.
- de Canville 9671 (note).
- Talebot 4677 (note), 8545, 8567, 8570, 8577.
- Gisors 7369, 7437, 7445, 7459, 10928, 11023, 11041, 11086.
- Glanville, Raoul de —.
- Glasscarriek (*Glaskant*), village d'Irlande, 13941.
- Gloucester (*Glocestre*) 14455, 15210, 15232-3-6, 15241, 15286.
- , le comte de — (Robert), échange contre le roi Etienne, 694 (note).

- Gloucester, le comte de — (Gilbert de Clare), gendre du Maréchal, 14936 (note), 19011.
- Goodrich (ms. *ge dus*, faute pour *Godris*), château appartenant au Maréchal, 15355 (note).
- Goulet (*Golet*), le — 11412 (note), 11419, 11421.
- Gournai (*Gornei, Gornaï*), tournois près de — 2473, 5492, 5506, 5976; le roi Richard à — 11106, 11302.
- Grendon (*Grendone*), Foucher de —.
- Gualon (*Wales, Gualon*), légat du pape, 15214, 15329; décide le Maréchal à accepter la garde du royaume, 15547; absout Louis, 17703; assiste au parlement de Worcester (mars 1218), 17793; quitte l'Angleterre, 17938.
- Gualier, Gautier.*
- Gui de la Bruyère, chevalier flamand, 11160.
- [de Luzignan], roi de Jérusalem, 7290.
- Guildford (*Geudefort*) 13801.
- Guillaume d'Aubigni, comte d'Arundel, voy. Arundel.
- des Barres, le père (*le Barrois, le Barrier, cil des Barres, Will. des Barres*), 2135 (note), 2919, 4043, 4083, 4097, 4106, 4499, 7751, 12277, 12289, 12309.
- des Barres, le fils (*Willeimes*), 4505, 17151, 17411.
- (*Willeme*) Bloet, porte-bannière du jeune Maréchal, 16914 (note).
- de Bouri (*Guill. de Borri*), chevalier français, 4521.
- (*Will.*) Brieguerre, conseiller du grand juge d'Angleterre, 9693 (note).
- de Briouze (*Will. de Braiose*) 13586 (note); ami du Maréchal, 13597; beau-père de Gautier de Laci, 14183 (note); persécuté par le roi, 14143 (II, 195, note 3); obligé de quitter le pays de Galles, 14161; se réfugie en Irlande où il est accueilli par le Maréchal, 14187.
- Guillaume de Caieu (*Willaume de Kaieu*), chevalier flamand, 4548 (note).
- de Coleville 17752 (note).
- de Dive (*Will. de Clive*), chevalier normand, 4701 (note).
- comte d'Essex (*Willeme d'Esseuse*) 19007 (note).
- (*Guill., Will.*) Fils Raoul, sénéchal de Normandie, 7519 (note), 7599, 9711.
- Fils Reinaut, gendre du Maréchal, 14943 (note).
- (*Will.*) Fils Roger, chevalier anglais, 4631 (note).
- (*Will.*) de Garlande, chevalier français, 7476 (note).
- (*Will.*) de la Mare, chevalier normand ou anglais, 7521 (note), 7603.
- (*Will.*) le Gras, chevalier normand, 4713 (note).
- (*Guill.*) le Queu, chevalier au service du roi Richard, 11728 (note).
- de l'Étang (*Will. de l'Estanc*), chevalier au service du roi Richard, 10138 (note).
- de Longchamp (*Will. de Loncamp*) 8327 (note), institué grand juge d'Angleterre, 9685 (note).
- de Mandeville (*Mandevile, Magneville, Maneville*), comte d'Essex, 862-3 (note), 1142, 7612, 7687, 7725, 8782.
- (*Willeme, Willelme, Willelme, Willeume, Villeaume, Guillaume, Guilleaume*) le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, deuxième fils de Jean le Maréchal et de Sibile, sœur du comte Patrice, appelé ordinairement *li Mareschals*, depuis le v. 869 (1173), et parfois, dans la seconde moitié du poème, *li cuens Mareschals*, 12123, ou,

simplement, *li cuens*, 13551, 14067, 17950, 18091, etc. Sa naissance, 383. Fut le plus prudent homme du royaume en son temps, 16-7, 384-6. Donné en otage au roi Étienne, 487; faillit être mis à mort, lors du siège de Newbury, 519, mais le roi Étienne a pitié de lui et l'épargne, 531. Joue aux « chevaliers » avec le roi, 607. Devient grand et fort, 715. Envoyé par son père en Normandie au chambellan Guillaume de Tancarville, 743. Reste huit (ms. « vingt ») ans écuyer, 772. Est tourné en dérision par ses compagnons, parce qu'il ne faisait que manger et dormir, 774. Armé chevalier à Drincourt (Neufchâtel-en-Bray), 817. Ses exploits au combat de Drincourt, 909. Son cheval ayant été tué, il est obligé de vendre son manteau pour s'acheter un *roncin*, 1196. Dompte un cheval rétif qui lui est donné par le Chambellan, 1277. Se distingue dans les tournois (voy. Tournois). Retourne en Angleterre, 1526. Est bien accueilli par le comte Patrice de Salisbury, son oncle, 1559. Revient en France (1168), 1597. Est blessé en cherchant à venger la mort de son oncle, tué par les Poitevins, 1701. Emmené prisonnier, il souffre beaucoup de misères, n'ayant pas de quoi bander ses plaies, 1725. Une dame lui vient en aide et lui envoie des étoupes, 1784. La reine Aliénor le délivre de prison et lui donne armes, vêtements et chevaux, 1864. Le roi Henri lui confie la garde du jeune roi, son fils aîné (1170), 1939. Il arme chevalier le jeune roi, à la

demande de celui-ci, 2084. La paix rétablie entre le père et le fils, il se rend en Angleterre avec le jeune roi, 2385. Il accompagne ce dernier auprès du comte de Flandres, 2443, et le suit en plusieurs tournois, où il se distingue, 2471. Accepte pour compagnon Roger de Gaugi, 3403 (note). A eux deux ils font un gain considérable, 3420. A Joigni, il a le prix du tournoi, 3556. Au tournoi de Maintenon, il fait prisonnier le comte Renaud de Nevers, 3828. Au tournoi d'Anet, il a une querelle avec Pierre de Leschans, qui lui avait volé un cheval, 3965, et obtient réparation, 4083. Au tournoi d'Épernon, il fait grâce à un larron qui lui avait volé son cheval, 4423. Se porte garant des dettes du jeune roi, 5088. Des envieux veulent faire tort au Maréchal, 5127. Ils complotent de faire croire au jeune roi que le Maréchal était l'amant de la reine, 5244. Le Maréchal est tenu à l'écart par le roi, qui ne lui parle plus, 5423. Cependant, il se rend, par son ordre, à Gournai, où devait avoir lieu un tournoi, 5505. Par deux fois il lui porte secours, quand on allait le faire prisonnier, 5564. Il est loué par le comte de Flandres en présence du roi, qui ne dit mot, 5601. Le roi et lui se séparent et vont chacun de leur côté, 5624. Ses ennemis font croire au roi Henri II leurs calomnies, 5653. Le Maréchal se rend à la cour tenue à Caen par Henri II (Noël 1182), 5715. S'adressant au roi; il proteste contre les imputations dont il est l'objet et offre d'en prouver la fausseté par le

combat judiciaire, 5763. Le roi repousse sa demande, 5789. Le Maréchal quitte la cour avec un sauf-conduit du roi, 5838. Ses ennemis triomphent, 5849. Il est informé de leurs intrigues par une lettre de Baudouin de Béthune, 5898. Les plus hauts seigneurs lui font des offres magnifiques, 5841. Il se rend à un tournoi qui eut lieu entre Gournai et Ressons, 5988, où il s'associe avec le comte de Saint-Pol, 5995. Il le délivre de ceux qui allaient le faire prisonnier, 6126. Les seigneurs lui renouvellent leurs offres, qu'il n'accepte pas, 6157. Il se rend en pèlerinage aux Trois-Rois, à Cologne, 6176. Il fait un séjour en France, 6302. Le jeune roi, assiégé dans Limoges par son père, se décide à rappeler auprès de lui le Maréchal (février 1183), 6533. Le Maréchal va prendre congé du roi de France et lui demande des lettres de sauf-conduit pour Henri II, 6607. Il obtient également des lettres de l'archevêque de Reims, du comte Robert [de Dreux], du comte Thibaut [de Blois], 6644. Il se met en route pour rejoindre le jeune roi, 6669. Il rencontre en chemin un moine, qui cheminait avec une jeune femme qu'il avait enlevée, et les dépouille de leur argent, 6677. Il arrive auprès du jeune roi, 6866. Celui-ci tombe malade, 6881. Il fait son testament et charge le Maréchal d'aller à sa place en Terre sainte, 6891. Le jeune roi mort (juin 1183), un routier appelé Sanche le prend à partie pour obtenir le paiement d'une dette contractée par le défunt, 7003. Le Maré-

chal est chargé par Henri II d'accompagner jusqu'à Rouen le corps du jeune roi, 7066. Chemin faisant, il trouve moyen de faire payer par le roi la dette réclamée par Sanche, 7151. Il prend part à un tournoi près de Saint-Pierre-sur-Dive, 7192. Il se prépare à aller en Terre sainte, 7239. Mais d'abord il se rend en Angleterre pour prendre congé de sa famille, 7259. Il reste deux ans en Syrie et y accomplit maintes prouesses sur lesquelles l'auteur n'a pu obtenir de renseignements précis, 7275. A son retour, il joint le roi à Lyons [-la-Forêt], 7302, qui lui fait bon accueil et lui donne la demoiselle de Lancastre avec son fief, 7312. Il conseille le roi, lors de sa guerre avec Philippe-Auguste (1188), 7559, 7784. Il est chargé d'un message pour le roi de France, 7641. Par ordre du roi, il attaque Montmirail (Sarthe), 7885. Trait d'audace, 7954. Il est envoyé par le roi auprès de Richard, comte de Poitiers, qu'il ne réussit pas à joindre, 8225. Le roi, en récompense de ses services, lui promet la demoiselle de Striguil, 8303. Il est envoyé à Paris auprès de Philippe-Auguste pour traiter de la paix, 8314. Par ordre du roi, il va, auprès du Mans, reconnaître l'armée française, 8383. Il se bat contre les Français, 8601, et prend successivement plusieurs chevaliers qui, sauf un, réussissent à lui échapper, 8662, 8688, 8704. Il arrête la poursuite des Français en tuant à Richard de Poitiers son cheval, 8845. Le roi, gravement malade, fait venir le Maréchal et s'entretient avec

lui, 8915, 8947, 9000. Après la mort du roi, il insiste vainement auprès du sénéchal Etienne de Marçai pour qu'on fasse l'aumône aux pauvres, 9177. Le Maréchal et les barons portent le corps de Chinon à Fontevrault, 9221. Entrevue du Maréchal et du comte de Poitiers, 9291. Le comte le charge de se rendre en Angleterre avec Gilebert Pipart pour prendre possession de la garde du pays, 9347. Le Maréchal, se rendant en Angleterre, s'arrête dans le pays de Caux pour y prendre possession de la terre et de Phéritière (Isabelle de Clare) qui lui avaient été données, 9455. Il s'embarque à Dieppe et se blesse en sautant dans le bateau, 9471. Arrivé en Angleterre, il obtient, non sans peine, possession d'Isabelle, qui était en la garde de Raoul de Glanville, 9513. Il l'épouse à Londres, 9537, et l'emmène à Stokes (Surrey) chez Angueran d'Abernon. Il se fait rendre, par l'entremise du roi Richard, ses terres d'Irlande (du chef de sa femme) que le comte Jean (frère de Richard) détenait, 9581. Il est institué par Richard, partant pour la Croisade, comme conseiller de Guillaume de Longchamp, grand juge d'Angleterre, 9688. Il se rend, avec ses hommes du pays de Galles, devant Windsor, occupé par le comte Jean, 9900. Le Maréchal apprend, le même jour, le retour de Richard, délivré de prison, et la mort de son frère Jean le Maréchal, 10018. Il se rend à l'appel du roi, qu'il rencontre à Huntingdon, 10081. Le roi lui sait gré de sa loyauté et

de son dévouement, 10091. Le Maréchal, invité à faire hommage au roi pour ses terres d'Irlande, s'y refuse, alléguant qu'il est déjà, pour ces terres, homme du comte Jean, 10305. A l'affaire de Vendôme (1194), il reste en réserve avec les siens, tandis que l'armée de Richard pille le camp français, 10631. Il prend part au siège de Vierzou (1196), 10686. Il est envoyé par le roi au comte de Flandre et à Renaut de Boulogne (1197), 10688, qui vinrent prêter hommage au roi. Ces deux comtes étant retournés dans leurs terres, le Maréchal est de nouveau envoyé près d'eux pour les aider dans leur guerre contre le roi de France, 10751. Il conseille le comte de Flandres, 10811. Ses exploits au siège de Milli (1198), 11169. Il conseille le roi au sujet de sa guerre avec Philippe-Auguste (1199), 11670. Il reçoit à Vaudreuil la lettre annonçant que Richard était blessé et le nommant gardien de la tour de Rouen (7 avril 1199), 11791. Trois jours après, il reçoit la nouvelle de la mort du roi, 11818. Il délibère avec l'archevêque sur la succession au trône et est d'avis d'élire Jean, 11877. Il envoie en Angleterre Jean d'Erlée pour saisir la terre, 11909. Le Maréchal donne cinq cents mares au roi Jean, 11969. Il reçoit, à Englesqueville, la nouvelle de la prise d'Arthur à Mirebeau (août 1202), 12136. Il la fait transmettre au comte d'Eu, qui assiégeait Arques, 12168. Avec le comte de Salisbury et le comte de Varenne, il suit la retraite des Français, 12250. Mais, sur le point

d'être attaqués par des forces supérieures, ils font volte-face et se dirigent vers Rouen, 12296. Les citoyens de Rouen les traitent magnifiquement, 12374. Le Maréchal est envoyé par le roi auprès de Philippe-Auguste, qui assiégeait Conches, pour demander la paix, 12677. Il échoue dans sa mission, 12686. Il suit le roi en Angleterre, 12826 (note). Il fait partie de l'ambassade envoyée à Philippe-Auguste par le roi (avril 1204), 12854. Menacé de voir sa terre de Normandie confisquée, il donne au roi de France cinq cents marcs pour avoir un répit d'un an, après lequel il devra, ou lui faire hommage, ou perdre sa terre, 12889. Revenu en Angleterre, il est de nouveau envoyé à Philippe-Auguste pour traiter de la paix, 12939, avec permission de lui faire hommage, 12961. Il fait son hommage, 12989. L'archevêque de Cantorbéry entrave la négociation, 13003. Le roi reproche au Maréchal d'avoir fait hommage au roi de France, 13061, et, depuis ce jour, l'a en défaveur, 13088. Le Maréchal refuse d'accompagner le roi en Poitou contre le roi de France (1205), 13139. Il est tenu à l'écart par les barons, sauf Henri Fils Gerout et Jean d'Erlée, 13198. Il est défendu par Baudouin de Béthune, 13233. Il est obligé de donner en otage son fils aîné au roi, 13272. Il reste en Angleterre tandis que le roi va en Poitou (1206), 13289. Il demande au roi la permission de se rendre en Irlande et l'obtient non sans peine, 13311. Il marie sa fille aînée à Hugues, fils du comte

Roger Bigot, 13336. Il part pour l'Irlande (février 1207), après avoir donné son second fils en otage au roi, 13350. Le grand juge d'Irlande, Meillier, voit avec déplaisir la venue du Maréchal, 13432. A son instigation, le roi ordonne au Maréchal et à Meillier de venir en Angleterre, 13443. Le Maréchal confie la garde de sa terre à Jourdain de Sauqueville, 13464, et à Jean d'Erlée, 13473. Il rassemble les barons irlandais à Kilkenni et leur laisse sa femme en garde, 13527. Il quitte l'Irlande et arrive en Angleterre à la Saint-Michel, 13553. Le roi le reçoit mal, tandis qu'il fait bon accueil à Meillier, venu en même temps, 13582. Apprenant que Meillier était autorisé par le roi à retourner en Irlande, il demande au roi la permission de faire de même, 13663. Elle lui est refusée, 13670. Pendant que Meillier cherche à lui nuire en Irlande, le Maréchal suit le roi de place en place, 13787. Le roi se plaint à lui donner de fausses nouvelles sur les événements d'Irlande, 13801. Le Maréchal reçoit enfin des nouvelles favorables, 13893. Le roi, dès lors, lui fait bonne mine, 13905. Il obtient enfin la permission de repartir pour l'Irlande (fin de mars 1208), 13935. A son arrivée, il apprend les attaques qui ont été dirigées contre sa terre, 13961. Il pardonne à certains de ses hommes qui avaient agi contre lui, 14013. Il rend les otages que ses partisans s'étaient fait donner en son absence, 14087. Il pardonne à Meillier, qui compose avec lui en donnant son château de Donmas,

14123. Il donne asile à Guillaume de Briouze, fugitif, 14193. Il est, à ce propos, pris à partie par l'évêque de Norwich, grand juge d'Irlande, 14199. Sans s'arrêter aux remontrances de l'évêque, il conduit G. de Briouze chez Gautier de Laci, 14230. Il est rappelé en Angleterre par le roi, 14241. Il repart bientôt pour l'Irlande avec le roi, 14257. A Kilkenni (23-4 juin 1210), il entretient l'armée à ses frais, 14261. Le roi lui reproche d'avoir donné asile à Guillaume de Briouze et se fait livrer des otages, 14286. Le Maréchal l'accompagne en Galles, lors de la guerre contre Llewelyn (juillet-août 1211), 14475. Il revient en Irlande, 14488. Le roi lui rend ses deux fils qu'il avait en otages, les confiant à Jean d'Erlee et à Thomas de Samford, 14533. Le Maréchal est rappelé en Angleterre par le roi (1213), 14579. Il est au nombre de ceux qui conseillent au roi de faire une expédition en Poitou (février 1214), 14674. Contrairement au désir du Maréchal, le roi emmène avec lui Richard, le second fils de celui-ci, 14708. Énumération des enfants du Maréchal, 14860. Le Maréchal ne prend aucune part à la révolte des barons (1215), 15053. Il sert le roi loyalement, 15122. Le roi mort (18 octobre 1216), il accompagne son corps à Worcester, 15212. Il se rend au-devant du jeune Henri, fils du roi défunt, et le rencontre à Malmesbury, 15257. Il l'arme chevalier, 15321. Il apprend (28 octobre) que son château de Goodrich est assiégé et y envoie du secours, 15355. On lui offre la garde

du roi mineur, 15376. Il prend à ce sujet conseil de ses hommes, 15401. Il résiste longtemps aux prières des barons, 15505. Il accepte enfin, sur l'insistance du légat qui le prie de recevoir la garde du roi et du royaume en rémission de ses péchés, 15555. Toutefois, il se décharge de la garde du roi sur l'évêque de Winchester, 15604. Il prend de nouveau conseil avec ses hommes, 15627. Il s'engage à défendre jusqu'à la dernière extrémité les droits du roi contre les barons révoltés et contre Louis de France, 15688. Il forme une armée des partisans du roi et se rend à Chertsey, d'où il harcèle l'armée de Louis, 15761. Louis parti pour le Continent, il se joint à son fils Guillaume et prend le château de Knep, 15872. Puis il assiège et prend Farnham, 15901. Il arrive avec de nombreuses troupes au siège de Winchester, 15967 (cf. III, 265, note 1). Il envoie occuper Rochester, 16003. Apprenant le retour de Louis en Angleterre (21 ou 22 avril 1217), il fait démanteler tous les châteaux qu'il avait pris, sauf Farnham, 16045. Il décide d'attaquer les Français, qui assiégeaient Lincoln (mai 1217), 16119. Il harangue ses hommes, 16137. Il conduit la seconde bataille, 16250. Il harangue de nouveau les troupes, 16273. Il donne ses ordres à l'évêque de Winchester, 16315. Il prononce une troisième harangue, 16381. Il envoie son neveu Jean en reconnaissance, 16418. Il charge avec impétuosité, 16592. Il frappe Robert de Ropelai, 16694. Il

prend le comte du Perche par le frein, 16733. Après la victoire, il assigne rendez-vous à ses hommes à Chertsey, 17061. Il apprend avec inquiétude que le roi de France préparait une armée pour secourir son fils, 17125. Il se rend au bord de la mer et décide les mariniers des Cinq ports à armer une flotte pour aller à la rencontre de la flotte française, 17167. Lui-même s'y serait embarqué si on ne l'avait empêché, 17197, 17297. Il exhorte les mariniers à bien faire (24 août), 17316. La flotte française mise en déroute, le Maréchal préside au partage du butin, 17515, et ordonne qu'une part sera réservée pour fonder un hôpital en l'honneur de saint Barthélemy, 17527. Il entame des négociations avec Louis et conclut la paix à des conditions très modérées, 17642. Louis parti, il place des gardiens dans les châteaux du roi, 17727. Morgan de Caerlëon fait la guerre au Maréchal, prétendant que celui-ci occupait indument sa terre, 17748. Un parlement tenu à Worcester décide que la terre contestée doit rester au Maréchal, 17868. Le Maréchal tombe malade (2 février 1219), 17881. Il se rend à la Tour de Londres, 17886. Se sentant plus mal, il se fait transporter en bateau à son manoir de Caversham, 17917. Il fait venir auprès de lui le roi, le légat Pandolfe et les principaux seigneurs, 17950. Il adresse au roi un discours et réfute l'évêque de Winchester, qui prétendait que la garde du roi lui avait été donnée, 17963. Il les fait revenir le lendemain et confie

au pape et au légat la garde du roi, 18038. Ses exhortations au roi, 18078. Il partage ses biens entre ses enfants, 18136. Puis il envoie Jean d'Erlee en Galles (?), avec mission de lui rapporter deux pièces de soie, 18171. Jean revenu, il déploie l'étoffe et la fait admirer à ses hommes, leur disant qu'il l'avait rapportée d'outre-mer pour être posée sur son corps, 18203. Il recommande, en cas de pluie, de faire placer sur ces précieuses étoffes de la bure grise, pour qu'elles ne soient pas détériorées, 18251. Il scelle son testament et le fait envoyer à l'archevêque de Cantorbéry, au légat, aux évêques de Winchester et de Salisbury, ses exécuteurs testamentaires, les priant d'y apposer leurs sceaux, 18327. Il fait venir frère Aimeri de Sainte-More, maître du Temple, et en sa présence se donne au Temple et se fait apporter le manteau de Templier qu'il avait fait faire un an auparavant, 18351. Il fait ses adieux à la comtesse, 18367. Il s'affaiblit de plus en plus, 18444. L'un de ses hommes lui ayant dit que, selon les clercs, on ne pouvait faire son salut qu'à condition de rendre ce qu'on avait pris, il répond que les clercs sont trop avides et qu'il lui est bien impossible de rendre tout ce qu'il a enlevé aux nombreux chevaliers qu'il a faits prisonniers, 18480. Il fait venir ses filles et leur dit de chanter devant lui, 18561. Il donne des instructions à son fils pour ses obsèques, 18593. Il reçoit la visite de l'abbé de Nütley, 18610. On lui demande ce qu'il faut faire

- des robes de fourrure qu'il avait en réserve, et un clerc présent remarque qu'il y aurait de quoi racheter bien des péchés; le Maréchal s'indigne et ordonne de distribuer ces fourrures à ses chevaliers, 18695. Il a une vision, 18762. Il a une syncope, 18829. Les abbés de Reading et de Nutley lui donnent l'absolution, 18965. Le comte se signe, joint les mains et meurt, 18968. Son corps est porté à Reading, 18999, puis à Staines, 19004, et enfin à Londres, où sont célébrées ses obsèques, 19028. Il est enterré [au Temple], à côté de frère Aimeri de Sainte-More, 19045. Guillaume des Barres et le roi Philippe, apprenant la nouvelle de sa mort, font son éloge, 19136.
- Guillaume le Maréchal, fils aîné du précédent. Sa naissance, 14873. Donnée en otage au roi Jean, 13272. Confié à Jean d'Erlée, 14538. Épouse la fille de Baudouin de Bèthune, comte d'Aumale, 14976 (note). Avec le comte de Salisbury il prend Knepp Castle, 15879, et assiège les châteaux de Winchester, 15895. Prend Southampton (?), 15992. Assiège et prend Marlborough, 16013, 16032. Il prend part, avec son père, à la bataille de Lincoln, 16250, 16643, 16675, 16789. Est chargé, par son père, de remettre le jeune Henri III à la garde du légat, 18092. Assiste son père en sa dernière maladie, 18214, 18269. A fait faire le présent livre sur son père, 19203.
- Mauvoisin (*Will. Malvesin, Maulvesin*), chevalier français, 5019 (note), 5041.
- de Mello (*Will. de Mertou*), chevalier français, 11036 (note), 11269 (note).
- Guillaume de Monceaux (*Will. de Monceals*), chevalier français, connétable du château de Milli, 11206.
- (*Willeme*) de Montigni, chevalier anglais, 16757 (note).
- (*Will.*) de Mortemer, chevalier normand, 10476, 12052.
- (*Will.*) de Poternes, chevalier flamand, 4601.
- de Préaux (*Williames de Preials*), chevalier normand, 4671 (note), 4871, 4889, 4895.
- de Pont-de-l'Arche 15828 (note).
- (*Will.*) Revel, chevalier anglais, 4635.
- (*Will.*) des Roches. Combat pour le roi Henri, dans la retraite du Mans, 8817 (note). Conseille au roi Jean l'attaque de Mirebeau, 12409. A trois chevaux tués sous lui dans cette attaque, 12425. Après la victoire, il rappelle à Jean ses promesses et intercéde en faveur du jeune Arthur et des autres prisonniers de Mirebeau, 12437. Voyant que le roi ne tenait pas ses promesses, il le quitte et se met au service du roi de France, 12526 (note). Il fait perdre au roi l'Anjou, le Maine et le Poitou, 12529.
- de Salisbury (*li quens de Salesbere, W. cil de Salesbire*), fils naturel de Henri II. Accompagne le Maréchal, 12124 (note), 12269. Conseille le roi Jean, son frère, 14609. Brûle la flotte française (1213), 14621 (note). Envoyé en Flandre (1214), 14693 (note), 14737. Décide l'empereur à s'éloigner du champ de bataille [de Bouvines], 14804. Est fait prisonnier, 14815. Prend Knepp, 15883 (note). Assiège les châteaux

- teaux de Winchester, 15892.
 Prend le petit château, 15944.
 Prend Southampton (?), 15986.
 Revient à Winchester, 16002.
 Combat à Lincoln, 16690.
 Guillaume (*Will.*) de Silli défend la tour du Mans contre Philippe-Auguste, 8881.
 — de Tinténiac (*Will. de Tinténiac*), chevalier angevin, 4743 (note).
 — de Touberville (*Will. de Troubleville*), chevalier normand, 4681-2 (note).
 — (*Will.*) de Trihan recouvre de son manteau le corps du roi Henri, 9157.
 Guizelin de Wartemberge, chevalier flamand, 4605.
 Haï du Val, chevalier irlandais, 14027, 14038.
 Hainaut (*Hiennau, Henau*) 1519, 3185.
Halape, Alep.
 Hamars, Raoul de —.
 Hamelincourt, Hue de —.
 Hampshire (*Hantsire*) 1553.
 Hangest (*Hangie*), Florent de —.
Hanoëis, Hennuyers.
 Hardeincourt, Hugues de —, Roger de —.
 Hardouin de Fougeré (*Feugerei*), chevalier angevin, 4733 (note).
 Heimeri Odart, chevalier du comte de Poitiers, 8707.
 Hennuyers (*Henuëis, Hanoëis*), chevaliers —, 3212, 4467.
 Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189). Son couronnement, 739. En guerre avec Louis VII (1173), 805. Fait une expédition contre les Poitevins (1168), 1566 (note). Fait couronner Henri, son fils aîné (1170), 1911, et oblige les barons à faire hommage au nouveau roi, 1927 (note). Il le confie à la garde de Guillaume le Maréchal, 1943. Il trouve que son fils est trop dépensier, 1974, et le lui fait savoir, 1991. Il marche contre son fils révolté, 2023. Il détache de son fils les barons de France, en leur donnant de l'argent, 2264 (note). Il reçoit entre Conches et Verneuil les messagers du roi de France chargés de propositions de paix, 2325. Il pardonne à son fils, mais non à ses partisans, 2352. Il permet à son fils de voyager sur le continent accompagné du Maréchal, 2422. On lui fait croire que le Maréchal a séduit la femme du jeune roi, 5656. Il tient cour à Caen (Noël 1182), 5693. Il repousse la proposition du Maréchal, qui demande à se justifier par le duel, 5789. Il donne au Maréchal un sauf-conduit, 5838. Il permet au jeune roi de faire la guerre à son frère Richard, 6344. Il l'assiège dans Limoges, 6379. Il apprend sa mort avec douleur (1183), 6991. Il paie une dette de son fils, 7451. Il voit le Maréchal à Lyons-la-Forêt et le reçoit au nombre de ses chevaliers, 7302. Il lui donne la demoiselle de Lancastre et son fief, 7312. Il se prépare à la croisade, 7345. Attaqué par Philippe-Auguste, il se rend en Normandie, 7364. Entrevue avec le roi de France à Gisors, 7368. Il met en délibération la proposition faite par le roi de France d'un combat entre quatre Français et quatre Anglais, 7535. Philippe parti, le roi Henri convoque ses hommes à Paci[-sur-Eure] en vue d'une chevauchée, 7804. Il ravage le pays jusqu'à Mantes, 7818. Tombe malade à Chinon, 7877. Envoie le Maréchal attaquer Montmirail, 7882. Conclut une trêve avec

le roi de France, 8052. Est malade au Mans (février 1189), 8065. Entrevue avec le roi de France entre Moulins[-la-Marche] et Soligni (18 avril 1189), 8068, 8115. Les négociations sont rompues et la guerre recommence, 8174. Il envoie le Maréchal et Bertrand de Verdun à la recherche de son fils Richard, 8225. Il se plaint amèrement de ses fils, 8198, 8269. Se rend au Dorat et à Chinon, 8287. Malade au Mans pendant tout le carême (1189), 8292. Promet au Maréchal la demoiselle de Striguil (Isabelle de Clare), 8303. Envoie le Maréchal et l'archidiacre de Hereford à Philippe-Auguste pour demander la paix, 8314. Entrevue des deux rois entre la Ferté[-Bernard] et Nogent[-le-Rotrou], 8345. Il est attaqué au Mans par Philippe-Auguste, 8381. Fait mettre le feu aux faubourgs de la ville, 8740. Se retire sur Fresnai, 8790 (note), 8871. De là il va à Sainte-Suzanne, 8907 (note), et à Chinon, 8911. Se rend, bien que malade, à une entrevue fixée par le roi de France entre Tours et Azai[-le-Rideau], 8953. La trêve prise, 9031, il se rend à Chinon, où il se couche pour ne plus se relever, 9039. Il se fait donner la liste de ceux qui s'étaient engagés avec le roi de France contre lui, 9051. Il apprend avec douleur que le nom qui figure en tête de la liste est celui de Jean, son fils bien-aimé, 9076. Il meurt deux jours après, 9092. Scènes de pillage après sa mort, 9128. Son corps est porté de Chinon à Fontevrault, où ont lieu les obsèques, 9222.

Henri, fils aîné de Henri II, ap-

pelé ordinairement « le jeune roi. » Couronné roi (1170), 1911. Les barons anglais lui font hommage par ordre du roi son père, 1927. Confié à la garde de Guillaume le Maréchal, 1943. Il est le plus beau de tous les princes du monde, 1956, 3646. Court les tournois avec le Maréchal, 1960. Mal conseillé, il se révolte contre son père, qui lui reprochait ses grandes largesses, 1997. Armé chevalier par le Maréchal, 2097. Se rend auprès du roi de France, 2109. Celui-ci lui vient en aide, 2225. Il est finalement obligé de se soumettre, et, par l'entremise du roi de France, il fait la paix avec son père, 2362. Va en Angleterre (1175) et y reste près d'un an, 2385. Obtient de son père la permission de se rendre sur le continent, 2409. Il part, accompagné du Maréchal, 2436. Il se présente, à Arras, au comte de Flandre, 2447. Il prend part au tournoi de Gournai, 2473, et à plusieurs autres, où il a le dessous, 2568. Mais, dans la suite, grâce à la vaillance du Maréchal, il remporte des succès, 2628. Il ravive la chevalerie, 2640. C'est de lui que les hauts hommes prirent exemple de retenir à leur solde les bons chevaliers, 2664. Le jeune roi au tournoi d'Eu, 3197; au tournoi de Maintenon, 3687; au tournoi de Lagni[-sur-Marne], 4461, où il conduit quatre-vingts chevaliers d'élite, 4753; il est délivré par le Maréchal quand il allait être pris, 4867. Il fait beaucoup de dettes, 5075. On lui fait croire que le Maréchal avait séduit sa femme, 5407. Il le tient à l'écart,

5423. Toutefois, il lui fait dire de venir le rejoindre à Gournai, où devait avoir lieu un tournoi, 5504. Par deux fois il est secouru par le Maréchal au moment où il allait être pris, 5564. Il quitte la ville sans dire un mot au Maréchal, 5627. Il se brouille de nouveau avec son père, 6329. Il est assiégé par celui-ci, avec son frère Geoffroi, à Limoges, 6350. On lui conseille de faire revenir le Maréchal, 6420. Il reconnaît que les accusations portées contre lui étaient fausses, 6481. Il envoie à sa recherche, 6527. Il appelle à lui tous ses hommes, 6665. Il tombe malade et fait son testament, 6880. Il charge le Maréchal d'aller pour lui en pèlerinage au Saint Sépulcre, 6896. Sa mort (11 juin 1183), 6985. Il laisse une dette que son père finit par payer, 7005, 7151. On porte son corps au Mans, où il est enterré une première fois, 7159, puis à Rouen, où il est enterré dans la cathédrale, 7165.
- Henri III, roi d'Angleterre, est à Devizes au moment de la mort de son père, 15247. Première entrevue avec le Maréchal, 15265. Fait chevalier par le Maréchal, 15314. Couronné (28 octobre 1216), 15328. Confié à la garde du Maréchal, 15559, qui le remet à l'évêque de Winchester, 15609. Confié par le Maréchal mourant au légat, 18067. Espérances que place en lui l'auteur du poème, 2693, 4312, 11079.
- [de Blois], évêque de Winchester, 657.
- , comte d'Eu, 827 (note), 4655.
- Fils Gerout, chevalier, l'un des fidèles du Maréchal, 13201 (note), 13212, 17916, 18204, 18461, 18554.
- Henri Fils Meillier, 13878.
- Huesé, l'un des fidèles du Maréchal, 13502 (note).
- de Longchamps, chevalier normand, 4695 (note).
- le Maréchal, quatrième fils de Jean le Maréchal, premier du nom, évêque d'Exeter, 389 (note), 10005.
- le Norrois (*Norreis, Nosreis*), héraut d'armes, 5222 (note), 5227, 5235, 5859, 5892, 6222.
- Rossel, chevalier anglais, 40255.
- Henuéis, Hennuyers.*
- Hereford (*Herefort*) 14459; l'archidiacre de — 8315 (note).
- Herefort, Hertford.*
- Herlin de Vanci, sénéchal de Flandre, 4936 (note), 4941, 4947.
- Herman (*Hermanz*) de Brie (Trie?) 4523 (note).
- Hertford (*Hereford*) 15719, 15727 (note).
- Hide, Hyde.*
- Hiennau, Hainaut.*
- Hippocrate (*Ypocras*) 1790.
- Hollande, le pont de — 46972 (note).
- Hondendone, Huntingdon.*
- Hôpital (*Ospital*), l'— à Jérusalem 7292.
- de Saint-Barthélemi, à Sandwich, 17528.
- (Hospital), l'— [des Saints-Innocents], à Lincoln, 16942.
- Hubert du Bourg (*Burc*), grand juge d'Angleterre, 17303 (note), 17354, 17505, 17576.
- Gautier (*Waltier*), clerc de Raoul de Glanville, puis archevêque de Cantorbéry et chancelier d'Angleterre, 8299 (note), 8307, 10295 (note). Voir Cantorbéry, l'archevêque de —.
- Hue Bardou 9692 (III, 126, note 1).
- de Coulonces (*Cholonces*), chevalier normand, 4697 (note).
- de Hamelincourt (*Hamelein-*

- cort*, *Hamelincort*), chevalier flamand, compagnon du Maréchal, 4575 (note), 6671, 6822, 7199, 8621.
- Hue de Hardeincourt (*Hardeincort*, *Herdeincort*), compagnon du Maréchal, 7997, 8022.
- de Malaunoi (*Malalnei*), chevalier flamand, 4567 (note), 8615, 8646.
- de Samford, valet de Henri II, 9422 (note).
- Huesé, Henri —.
- Hugues, fils de Roger Bigot, gendre du Maréchal, 13343 (note), 14926 (note).
- Hugues (*Hue*) de Boves 14775 (note), 14777.
- (*Huc.*, *Hug.*, *Huon*) de Corni, chevalier normand, 10935, 10945, 10955.
- (*Hue*) Tacon 15850 (note).
- de Wells (*Hue de Welles*), garde du sceau royal, 12941 (note).
- Huisne (*Voingne*; au v. 8404 *Wilengne* est probablement une mauvaise leçon pour *Vuengne*), rivière, 8404, 8484.
- Huntington (*Hondendone*) 10081.
- Hyde (*Hide*), la — 15904 (note).
- Ikebou*, Iquebeuf.
- Impératrice, l'—, Mathilde.
- Iquebeuf, Adam d'—.
- Irlande 9585, 9626, 10300, 10333, 13313, 13353, 13361, 13377, 13422, 13665, 13863, 13869, 13934, 14172, 14180, 14254, 14488, 14491, 14599.
- Isabel (*Ysabel*), deuxième fille du Maréchal, mariée au comte de Gloucester, 14935 (note), 18515.
- Ivri (*Yvri*) 7840.
- Jacques (*Jake*) d'Avesnes 2915 (note); ses offres au Maréchal, 6167, 6273; l'accompagne à un pèlerinage, 6179.
- Jaquelin de Maillé (*Jakelins de Mailli*), chevalier angevin, 4729.
- Jean, quatrième fils de Henri II, comte de Mortain, puis roi d'Angleterre (1199). Est avec son père au Mans (1189), 8543. Ligué avec le roi de France contre son père, 9078. Reçoit de son frère Richard des bienfaits dont il lui fut peu reconnaissant, 9575. Est obligé de rendre au Maréchal la terre que celui-ci possédait en Irlande, 9589. Est en désaccord avec le chancelier Guillaume de Longchamp, 9759. Il est accusé par ce dernier de chercher à usurper le pouvoir, 9831. Il inspire de la défiance à Gautier, archevêque de Rouen, 9877. Il s'empare de Nottingham et fortifie Windsor, 9890, 9892. Au retour de son frère en Angleterre, il se réfugie auprès du roi de France, 10162. Vient à Richard, qui lui pardonne, 10384. Assiège Evreux, 10517 (note). Proposé par le Maréchal, contre l'avis de l'archevêque de Cantorbéry, pour succéder à Richard, 11892. Fait duc de Normandie (25 avril 1199), 11923. Rencontre de l'opposition en Gascogne, en Limousin, en Poitou, en Anjou et en Bretagne, 11924. Couronné roi d'Angleterre (27 mai), 11943. Fait hommage au roi de France, 11948. Il divorce, 11959. Mène une armée en Gascogne, 11963. Épouse la fille du comte d'Angoulême, qui était promise au comte de la Marche, 11983. En guerre avec le roi de France, 12008. Prend Arthur à Mirebeau, 12100. Guillaume des Roches, par le conseil de qui il avait obtenu ce succès, lui rappelle les engagements pris de trai-

ter avec bienveillance les prisonniers, 12437. Jean, manquant à sa parole, les traite avec une telle cruauté que ses hommes en eurent honte, 12507. Par suite, il perdit l'Anjou, le Maine et le Poitou, 12529. Il se rend en Normandie, que les Français avaient envahie, 12552. Il allait de ville en ville, craignant d'être trahi, 12569. Il est abandonné par le comte Robert [d'Alençon], qui s'allie au roi de France, 12610. Il envoie le Maréchal auprès du roi de France pour demander la paix, 12676. Ses propositions repoussées, il fuit par la Normandie, 12752. Il part pour l'Angleterre (décembre 1203), 12829. Il envoie des messagers au roi de France, 12854. Il fait assembler son ost à Portsmouth (mai 1204), 12921. Il autorise le Maréchal à faire hommage au roi de France, 12958; puis il le lui reproche, 13061, 13111, et lui parle en termes outrageants, 13207. Il renonce à passer sur le Continent, 13257. Il se fait donner en otage le fils aîné du Maréchal, 13272. Il se rend en Poitou avec l'ost (juin 1206), 13279. Son retour en Angleterre, 13302. Il autorise, à regret, le Maréchal à se rendre en Irlande, 13317. Il lui prend son second fils comme otage, 13366. Le Maréchal parti, il lui mande de revenir, 13443. Il persécute Guillaume de Briouze, 13586. Il favorise les desseins de Meillier, le grand juge d'Irlande, qui cherchait à dépoüiller le Maréchal de sa terre, 13625. Il se plaint à donner au Maréchal de fausses nouvelles sur l'état de ses affaires en Irlande, 13801.

Apprenant que le Maréchal a reçu des nouvelles favorables, il lui fait bonne mine, 13905. Il lui donne congé de retourner en Irlande (1208), 13935. Il envoie en Irlande l'évêque de Norwich, en qualité de grand juge, 14119. Il contraint Guillaume de Briouze à s'exiler d'Angleterre, 14151. Il rappelle en Angleterre le Maréchal, qui lui avait donné asile, 14240. Il passe en Irlande avec le Maréchal (juin 1210), 1425. Il séjourne à Kilkenni avec son armée, aux frais de ce dernier, 14262. Il prend Carrickfergus, 14270. Il reproche au Maréchal l'aide donnée à Guillaume de Briouze, 14286, et exige de lui des otages, 14322. En guerre avec Llewelyn, il mande le Maréchal et lui rend ses otages (1212), 14473. Menacé par le roi de France qui préparait une flotte pour envahir l'Angleterre (1213), on lui conseille de faire venir le Maréchal, 14492. Il remet les deux fils de celui-ci à la garde de Jean d'Erlée, 14533. Il fait venir d'Irlande le Maréchal, 14579. Il assemble son ost sur le mont de Brandon, 14601. Se rend en Poitou (février 1214), 14677, emmenant avec lui Richard, fils du Maréchal, 14708. Revient en Angleterre (octobre 1214), 14840. Révolte des barons anglais (1215), 14842, 15031. Le roi assiège Rochester, 15072. Appelle à lui des mercenaires flamands, 15081. Prise de Rochester, 15096. Il se dirige vers Lindsey, 15144. Malade à Newark, 15152. Demande pardon au Maréchal de ses torts envers lui, 15174. Sa mort, 15191. Enterré à Worcester, 15206.

- Laisse un mauvais souvenir, 17229.
- Jean d'Alençon, archidiacre de Lisieux, 10367 (note), 10376.
- de Bassingbourn (*Basingborne*), chevalier du roi Jean, 13227 (note).
- d'Erlée (*Erlée* le plus souvent, *Erlie* en rime, 11914, 14081), écuyer, puis l'un des chevaliers du Maréchal et son homme de confiance. Est l'écuyer du Maréchal au combat de Montmirail (1188), 7948, 8033; au combat du Mans, 8587, 8593, 8692. Envoyé en Angleterre après la mort de Richard, 11914. Chargé par le Maréchal de la garde d'une partie de sa terre d'Irlande, 13173. Mandé par le roi Jean, 13633. Reçoit le Maréchal revenant en Irlande, 13949, et l'informe de ce qui s'est passé en son absence, 13965, 13985, 13990, 14049. Pris par le roi comme otage du Maréchal, 14328, 14373. Reste en otage à Nottingham, 14457. Reçoit en garde l'un des fils du Maréchal, 14534, 14569. Conseille au Maréchal de ne point accepter la garde du royaume, 15446. Assiste le Maréchal dans sa dernière maladie, 18149. Se rend en Galles, par ordre du Maréchal, pour chercher des draps de soie que celui-ci veut utiliser pour ses obsèques, 18174. Reçoit les dernières recommandations du Maréchal, 18243. Veille pendant la nuit le Maréchal, 18306, 18677. Ses entretiens avec lui, 18528, 18680, 18708, 18760, 18816. Fournit la matière du poème, 19185.
- de Fresnai (*Seeneis*), chevalier normand, 7615 (note).
- Fils Hugues (*Hue*), 15829 (note).
- Jean le Roux (*le Ros*), habitant de Chambrais, 10455.
- Male-Herbe, chevalier normand, 4690 (note).
- le Maréchal, père de Guillaume; sénéchal d'Angleterre, 39; plus renommé par sa largesse que par sa richesse, 33. Prend le parti de l'impératrice Mathilde, 45. Entretient à ses frais trois cents chevaliers, 52. A, de sa première femme, deux fils, Gilebert et Gautier, 78-9; les perd, 90. En guerre avec Patrice, comte de Salisbury, 146 (note). Accompagne l'impératrice au siège de Winchester, 168. Protège la retraite de la reine sur Ludgershall, 197. Fait face à l'ennemi au gué de Wherwell, 237. Se réfugie dans un moulier où il est blessé, 243. Se rend à pied à Marlborough, 273. Surprend une troupe de royaux entre Winchester et Ludgershall, et les met en déroute, 302. Répudie sa femme pour épouser la sœur du comte Patrice, avec qui il fait la paix, 370. Il a quatre fils et deux filles de cette seconde femme, 381. Donne Guillaume, le second de ses fils, en otage au roi Étienne, qui assiégeait Newbury, 487. Sa réponse à ceux qui lui annoncent que son fils sera mis à mort si la ville n'est pas rendue, 509. Il envoie son fils Guillaume au chambellan de Normandie, Guillaume de Tancarville, 743.
- le Maréchal, fils du précédent, frère aîné de Guillaume le Maréchal. Sa naissance, 381; sa mort, 10022 (note); enterré à Bradenstokes, 10071.
- le Maréchal, fils du précédent, neveu de Guillaume le Maréchal. Accompagne son

- oncle auprès des comtes de Flandreet de Boulogne (1197), 10763 (note); chargé d'un message pour le roi Richard, 10901. Présent aux derniers moments du roi Jean, 15161; se distingue à la bataille de Lincoln, 16418, 16423, 16451, 17014; est l'un des conseillers de son oncle, 15404, 18034.
- Jean de Monmouth (*Monemue*), 15156 (note).
- de Préaux (*Preials*), chevalier normand, 4662 (note), 10963, 10987.
- de Rouvrai (*Rovrei*), chevalier français, 19153 (note).
- de Saint-Michel, chevalier anglais, 4641.
- de *Seeneis*, voy. Jean de Fresnai.
- de Subligni (*Soleingni*), chevalier normand, 1466 (note), 1475.
- Jeanne (*Johane*), cinquième fille du Maréchal, 14947 (note), 18159, 18519, 18571.
- Jérusalem 12219.
- Joigni (*Joheingni*), tournoi à — 3431; château de — 3439.
- Jordan, Jourdain.
- Joubert de Pressigni (*Joubert de Priseingni*), homme de Henri II, 7075, 7088, 7099, 7141.
- Jourdain de Sauqueville (*Jordan de Sankevile*), homme du Maréchal, 13464 (note), 13639, 13963, 13984, 14326, 14455.
- Juifs, persécutés à l'avènement de Richard, 9571 (note).
- Kaieu*, Caieu.
- Kedeville, Renaut de —.
- Kenape*, la —; Knepp.
- Kenofergus*, Carrikfergus.
- Kilkenni (*Kilquenni*) 13529, 14067, 14259.
- Kingston (*Quingestone*) 17702 (note).
- Knepp (*La Kenape*) 15886 (note).
- Laci, Gautier de —. Voy. aussi Chester, le connétable de —, et Ulster, le comte d'—.
- Lagni-sur-Marne (*Leingni sor Marne*), tournoi à — 4457, 4751; foire de — 5962.
- Laigle 12576 (note).
- La Mare, Guillaume de —.
- Lancastre, la demoiselle de — (Helvis, fille de Guillaume de Lancastre) donnée au Maréchal, 7312 (note); sa chère amie, 7316; donnée à Gilbert Fils Rainfroi, 9382 (note).
- Lautron*, Nontron.
- Le Breton, Robert —.
- Légats pontificaux, voy. Guallon, Pandolfe, Pierre [de Capoue].
- Le Gras, Guillaume —.
- Le Gros, Mathieu —.
- Leicester (*Leicestre*), Robert comte de —.
- Lens, Raoul de —.
- Leschans, Pierre de —.
- Lesingnan*, *Lezingnan*, *Lusingnan*.
- L'Étang (*l'Estanc*), Guillaume de —.
- Liewelin*, Llewelyn.
- Lillebone (*Lundelbone*) 9390.
- Limoges 6357, 6379, 6393, 16108.
- Limousin (*Limozin*) 11753.
- Limousins (*Limozin*) 11925.
- Lincoln 680 (note), 16111, 16120, 16154, 16870, 17072, 17089.
- Lindsey (*Lindesie*) 15144 (note).
- Lisieux (*Lisieues*, *Lisiues*) 1606, 10365, 12577, 12773.
- Liuns*, Lyons.
- Llewelyn (*Liewelin*, *Lewelins*), chef gallois, 14474, 17751, 17794, 17803, 17807.
- Loeis*, Louis.
- Loherens*, Lorrains.
- Lombardie, chevaux de — 1503, 2935, 10485, 10968.
- Londoniens (*Londreis*) 15097.
- Londres 1918, 9516, 11943, 13606, 15052, 15061, 16963, 17044, 17077, 17123, 17343, 17580, 17654, 17886; qualifiée

- de « ville », 17921, 18409, 18598, 18713, 19028, 19030, 19091; la Tour de —, 17886.
- Robert de —.
- Longchamp, Étienne de —, Guillaume de —.
- Longchamps, Henri de —.
- Lorrains (*Loherens*), 6021.
- Lotegaresale, Lothegaresale*, Ludgershall.
- Loudun, ou plutôt Loudunois (*Losduneis*), 8710.
- Louis (*Louïs*), roi de France (Louis VII), en guerre avec Henri II, 806; envoie les meilleurs chevaliers de France au jeune roi, 2123. Assiège vainement Rouen, 2289 (note). Il est blâmé d'avoir soutenu le fils contre le père, 2295. Envoie des messagers à Henri II en vue de la paix, 2321.
- Louis (*Loeis*), fils du roi de France. Appelé par les barons anglais (1215), 15063. Prend Farnham, Winchester, Porchester, Southampton, 15100. Assiège Hertford (1216), 15719. Accorde deux trêves successives aux Royaux, 15724, 15735. Se dispose à partir pour la France, 15752, 15768. Quoique serré de près par les Anglais, il s'embarque à Douvres (1217), 15869. Il revient en Angleterre, 16034. Se rend à Winchester, 16068, puis à Douvres, 16089. Informé de la défaite des siens à Lincoln, il lève le siège de Douvres et se rend à Londres, 17069. Négocie avec le Maréchal, 17634. Se soumet à la cérémonie humiliante d'une absolution publique par le légat, 17704. S'embarque à Douvres, 17719.
- (*Loeis*) d'Arcelles, chevalier champenois, 4017 (note).
- Louvrecaire (*Lovreckaire*), routier au service du roi Jean, 12598 (note).
- Ludgershall (*Lotegaresale, Lothegaresale*), 199 (note), 234, 283.
- Lundelbone*, Lillebonne.
- Luzignan (*Lezingnam*), Geofroi de —.
- Lyons (*Liuns*) 7302 (note).
- Maante*, Mante.
- Macaire de Châlons, chevalier français, 4514 (note).
- Magneville*, Mandeville.
- Maheut, fille aînée du Maréchal, mariée à Hugues Bigot, 13343, 14916; visite son père malade, 18509, 18561.
- , Mathilde (l'impératrice).
- Maillard, porte-enseigne du Maréchal, 13511.
- Maillé (*Mailli*), Jaquelin de —.
- Maine (*Meine, Mainne, Maigne*), le — 1523, 1609, 2217, 8094, 8166, 9453, 10562, 12458, 12482 (*la Maingne*), 12530.
- Maintenon (*Mestennon*), tournoi entre — et Nogent, 3681.
- Maître Dieu, la —, au Mans, 8523 (note), 8550.
- Malaunoi (*Malalnei*), Hue de —.
- Malchaël, Roger —.
- Malconduit, Alexandre —.
- Male-Herbe, Jean —.
- Malesmains, Thomas —.
- Mallion*, Mauléon.
- Malmesbury (*Mammesberre*), 15257.
- Mamers, 12661.
- Mammesberre*, Malmesbury.
- Manceaux (*Mansel*), 2785.
- Mandeville (*Magnevite, Maneville*), Guillaume de —.
- Maus, le — 4672, 8067, 8291, 8381, 8471, 8476, 8879, 12516, 12621, 12648, 12653.
- Mansel*, Manceaux.
- Mante (*Maante*) 7819, 7821.
- Marcadé, routier au service de Richard, 10933 (note), 10939, 11265, 11277.
- Marçai (*Marchai, Marzai*), Étienne de —.
- Marche, le comte de la — (Hu-

- gues le Brun), 11986-9, 11153.
- Maréchal, Ansel le —, Gautier le —, Gilebert le —, Guillaume le —, Henri le —, Jean le —, Richard le —.
- Marès, Simon de —.
- Marlborough (*Merleberge*) 276, 9961, 10050, 10177, 16016, 16031.
- Marseille 9732.
- Martel 6985 (note).
- Marzai*, Marçai.
- Mathieu, comte de Boulogne, au combat de Drincourt 857 (note), assiste à un tournoi 3691.
- Mathieu le Gros 12349 (note).
- de Walincourt (*Waleuncort*, *Waleincort*, *Walencort*), chevalier flamand, 3215 (note), 3256, 3309.
- Mathilde (*Maheut*) 47, ordinairement appelée l'Impératrice (*l'empereriz*), fille de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, épouse de Geoffroi V Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie, mère de Henri II, duc de Normandie, roi d'Angleterre; en guerre avec le roi Étienne, 41; a l'appui de Jean le Maréchal, 45; assiège Winchester, 168; lève le siège et se retire à Ludgershall, 197. Mentionnée 477.
- Mauléon (*Mallion*), Savari de —.
- Maurice de Craon (*Moriz de Creon*) 9307 (note).
- Mauvesin, Pierre —.
- Mauvoisin, Guillaume —.
- Meillier Fils Henri, grand juge d'Irlande. Est l'ennemi du Maréchal, dont il était vassal, 13430 (note); décide le roi à rappeler le Maréchal en Angleterre, 13437; se rend lui-même en Angleterre, 13554; ordonne à ses hommes de faire la guerre aux hommes du Maréchal, 13557; est bien reçu par le roi, 13582; travaille, avec l'assentiment du roi, à ruiner le Maréchal, 13615; retourne en Irlande, 13671; est battu par les hommes du Maréchal, 13783, 13872; est obligé, pour faire la paix avec le Maréchal, de lui livrer son château de Donmas, 14123.
- Mellent*, Meulan.
- Mello (*Merlou*), Dreu de —, Guillaume de —.
- Melun (*Meleün*), Adam de —.
- Merabel*, Mirebeau.
- Merleberge*, Marlborough.
- Merlin, ses prophéties, 2703, 15222.
- Merlou*, Mello.
- Messine (*Meschines*) 9736, 9777.
- Mestennon*, Maintenon.
- Meulan (*Mellent*), Amauri de —.
- Milli 11117 (note), 11124.
- Milon de Châlons, chevalier français, 4513 (note).
- Mirebeau (*Merabel*, *Mirabel*) 12060 (note), 11145, 12411.
- Moliherne*, Moulherne.
- Molins*, Moulins[-la-Marche].
- Monceaux (*Monceals*), Guillaume de —.
- Monmouth (*Monemue*), Jean de —.
- Montchensi (*Montchenesi*), Garin de —.
- Montfort-le-Rotrou (*le Retrot*) 8377 (note).
- Montfort [- sur - Risle] 12769 (note).
- Montigni, Guillaume de —.
- Mont-Joux (*Montgiu*, *Mongiu*) 2900, 4470, 17939.
- Montmirail (*Monmyrail*) 7887 (note).
- Montmirail-en-Brie (*Montmerals-en-Brie*) 6674.
- Montmorenci, le seigneur de — (Bouchard V) 2139 (note).
- Montoire (*Montorie*) 4444 (note).
- Montsorel 16092, 16117.

- Morgan de Caerleon (*Carlion*) 17748, 17763, 17777, 17808, 17838.
- Moriz de Creon*, Maurice de Craon.
- Mortagne (*Moretaingne*) 5840.
- Mortemer, Guillaume de —.
- Mouliherne (*Moliherne*) 9441.
- Moulins[-la-Marche] (*Molins*) 8070 (note), 8117.
- Musart, Raoul —.
- Nantes, le pont de — 14826.
- Navarre 7593.
- Neauphle(*Nœaufle*), Simon de —.
- Neubère*, Newbury.
- Neuville, Eustache de —.
- Nevers, le comte de — 16079 (note).
- , Renaud de —.
- Newark [upon Trent] (*Newer*) 15152 (note), 16201.
- Newbury (*Neubere*) 399.
- Newent (identification douteuse, ms. *nendre went*) 18174.
- Newer*, Newark.
- Nicole*, Lincoln.
- [Nicole de la Haie], gardienne du château de Lincoln, 16491 (note).
- Nogent[-le-Roi], tournoi entre Maintenon et — 3681.
- Nogent[-le-Rotrou] 8348.
- Nontron (*Lautron*) 11759 (note).
- Norhantone*, Northampton.
- Norhumberlande*, Northumberland.
- Normandie (*Normandie*, *Normendie*) 25, 745, 1521, 1543, 3182, 3189, 5218, 5697, 6388, 7190, 7332, 7364, 8902, 9453, 9998, 10350, 10432, 10578, 12005, 12552.
- Normands 989, 1212, 2579, 2783, 5035, 5576, 6027, 6373; chevaliers — au tournoi de Lagni-sur-Marne, 4645.
- Norrais (*Nosreis*) 10181 (note).
- Norrois, Henri le —.
- Northampton (*Norhantone*) 16125.
- Northumberland (*Norhumberlande*) 14655.
- Norwich (*Norviz*) 15741; l'évêque de —, grand juge d'Irlande, 14120 (note).
- Notelée*, Nutley.
- Nottingham (*Nothingaham*, *Notinguehan*, *Nothingueham*) 9890 (note), 10180, 14457, 16105, 16236.
- Nouvelle ville (*Novèle vile*) 13569 (note).
- Nutley (*Notelée*), l'abbé de — 18610 (note), 18884.
- Ocancelei (*Okanceleie*) 13475 (note).
- Odart, Heimeri —.
- Odo, lieu en Irlande, 13833 (note).
- Odo del Plaiissié*, Eudes du Plessis.
- Okanceleie*, Ocancelei.
- Opledane* (Upleadon?) 18239.
- Orford (*Orofort*, corrigé en *Orefort*) 15741 (note).
- Orival, la roche d'— 10532 (note).
- Orléans (*Orliciens*) 4490.
- Osbert de Rouvrai (*Rovreis*) 7616 (note).
- Osory (*Oserie*) 13475 (note).
- Ou*, Eu.
- Paci[-sur-Eure] 7805 (note), 7811.
- Païen, Renaud —.
- Pandolfe, légat du pape, 17940, 17953, 18064, 18095, 18112, 18926.
- Parc, le — 8499.
- Paris 2132, 8322.
- Parthenai 2132.
- Patrice, comte de Salisbury (*Patriz de Salesbire*), fait la guerre à Jean le Maréchal, 146 (note); a le dessous, 344; s'accorde avec Jean le Maréchal et lui donne sa sœur Sibile en mariage, 372; fait bon accueil à Guillaume le Maréchal, son neveu, 1559; accom-

- pagne Henri II en Poitou (1168), 1592; est chargé par lui d'escorter la reine, 1615; est tué par les Poitevins, 1648 (note).
- Pays d'aval (*Avalterre, Avauterre*) 1518, 2925, 3893, 4468 (note).
- Peissi*, Poissi.
- Peitevin*, Poitevins.
- Pembroke (*Pembroc*) 14256.
- Perche, le — 5840.
- le comte du — 16343, 16704, 16725; sa mort, 16738.
- Philippe[-Auguste], roi de France. Accorde au Maréchal des lettres de sauf-conduit pour le roi Henri II (1183), 6633. A une entrevue avec Henri II, et tous deux prennent la croix (1188), 7327 (note). Fait la guerre à Henri II et lui enlève Châteauroux, 7351. Entrevue avec Henri II à Gisors, 7368 (note). Il lui fait proposer de vider leur querelle par un combat auquel prendraient part de chaque côté quatre chevaliers, 7475. Cette proposition n'aboutit pas, et Philippe fait attaquer Gisors, 7729. Il est repoussé, 7760. Il retourne en France, 7779. Fait alliance avec Richard, 8089. A une entrevue entre Soligni et Moulins, où il conduit Richard (1189), 8115. Conseille à Henri II de donner à Richard le Poitou, la Touraine, le Maine et l'Anjou, 8164. Repousse les propositions de paix du roi Henri, 8328. Il provoque une nouvelle entrevue avec le roi d'Angleterre entre la Ferté[-Bernard] et Nogent[-le-Rotrou], 8345. Il prend la Ferté, 8364 (note), et Montfort - le - Rotrou, 8377 (note). Il assiste à l'incendie du faubourg du Mans, 8745. Il occupe le Mans et en prend de vive force la tour, 8879 (note). Il occupe Tours, 8943 (note). Sa dernière entrevue avec Henri II, 8935. Conclut une trêve, 9031. Se rencontre à Vezelai avec le roi Richard, 9678, 9720. Se rend en Terre sainte, 9739. Aborde à Acre, 9791. Y tombe malade, 9797. Revient en France pour agir contre Richard, 9800. S'allie, à cet effet, avec Jean (frère de Richard), 9808. Accueille Jean, mais ne tient aucune des promesses qu'il lui avait faites, 10162. Assiège Verneuil, 10357. Entrevue avec Richard à Vaudreuil (1195), 10534. Mis en fuite à Vendôme (1194), 10581. Entrevue avec Richard entre Vernon et Boutavant (1197), 10703. En guerre avec les comtes de Flandres et de Boulogne, 10783. Se retire, 10882. Chevauche vers Gisors contre Richard (1198), 10924. Est battu et mis en fuite, 11006. Tombe à l'eau, au passage d'une rivière, et est sauvé par les siens, 11032. Rentre en France, 11051. Voyant qu'il avait le dessous, il se résout, sur le conseil des siens, à faire intervenir la cour de Rome, 11325. S'entend avec le cardinal Pierre [de Capoue], qui lui est envoyé par Rome pour être l'intermédiaire entre lui et Richard, 11373. Demande une entrevue à Richard, 11407, mais, au lieu de s'y rendre, y envoie le cardinal (1199), 11425. Le cardinal ayant échoué dans sa démarche, le roi Philippe obtient une trêve par l'entremise de l'archevêque de Reims, 11705. Après la mort de Richard, il reçoit l'hommage de Jean, 11948. Il lui fait la guerre, 12008.

- Les deux rois font la paix, la nièce de Jean devant épouser Louis, fils du roi de France (1200), 12012. Recommence ses attaques contre Jean, 12031. Fait à Guillaume des Roches des promesses mensongères pour l'attirer à lui, 12451. Assiège Arques (1202), 12044. Lève le siège quand il apprend la victoire de Jean à Mirebeau, 12207. Essaie vainement de surprendre le Maréchal et les siens qui le suivaient dans son mouvement de retraite, 12268. Reçoit l'hommage de Robert d'Alençon, 12615. Prend Conches (1203), 12675. Dit au Maréchal son opinion sur les traîtres, 12696. Reçoit, au Bec, le Maréchal et Robert de Leicester, 12861. Entre en possession de Rouen (1204), 12932. Reçoit l'hommage du Maréchal, 12989. Assiège Caen, 13026. Voit sa flotte détruite par les Anglais à Dam (1213), 14625. Victoire sur l'empereur et ses alliés (Bouvines), 14788. Apprend avec douleur la défaite des Français à Lincoln (1217), 17085. Porte témoignage de la valeur du Maréchal, 17096, 17610. Fait envoyer du secours à son fils Louis, 17109. Après la défaite de la flotte française, il mande à son fils, sur l'avis de son conseil, de revenir en France, 17617. Apprend la mort du Maréchal (1219), 19113, et dit que c'était l'homme le plus loyal qu'il eût connu, 19119.
- Philippe, clerc, 18685.
- d'Aubigni (*Phelipes d'Aubigni*) 15339 (note), 15785, 15800, 16005, 17270.
- de Colombiers, chevalier normand, partisan de l'impératrice Mathilde, 179 (note).
- Philippe de Colombiers, fils du précédent, 8811 (note), 8866.
- (*Felipes, Phelipes*) comte de Flandre. Sa renommée, 2465. Attaque Drincourt, 834 (note). Fait bon accueil au jeune roi, 2449. Le mène à un tournoi, 2471. S'efforce, à son exemple, de retenir à son service les meilleurs chevaliers, 2667. Sa tactique dans les tournois, 2713. Se rend au tournoi de Pleurs, 2911. Manifeste son estime pour le Maréchal, 3064. Assiste au tournoi d'Eu, 3243; à celui de Maintenon, 3688; à celui de Lagni, 4465, 4908. Blâme le jeune roi de s'être séparé du Maréchal, 5601. Cherche à attirer à lui le Maréchal, 5947, 6157. Assiste au tournoi de Gournai, 6022. Sa douleur à la mort du jeune roi, 7173. Est avec le roi de France dans sa guerre contre Henri II (1188), 7510, 7674, 7603, 8937.
- de Prendergast (*Prentlegast*) 13883 (note), 13970.
- de Valognes (*Valoingnes*) 1324 (note), 1334.
- Picards (*Pohier*) 6020, 6374.
- Pierre [de Boudeville?], chevalier normand, 4718.
- [de Capoue], légat du pape. Son entrevue avec le roi Richard, 11373.
- de Courtenai, frère du roi Louis VII, 2131.
- Fils Gui, homme du roi Henri II, 8388 (note).
- Fils Herbert, homme du roi Jean, 14359 (note), 14432, 14465.
- de la Rivière, chevalier du roi Richard, 10481.
- de Leschans, chevalier français, neveu de Guillaume des Barres le père, 3977 (note), 4087, 4117, 4168, 4510.
- Mauvesin (*Malvesins*), chevalier du roi Henri II, 8628 (note).

- Pierre de Préaux, chevalier normand, 4669 (note), 4994, 5005, 5031, 5293, 10759, 12645, 12840, 12905.
- des Roches, évêque de Winchester. Assiste à la mort du roi Jean, 15154 (note). La garde du jeune roi Henri lui est confiée par le Maréchal, 15604. Il conduit la quatrième « bataille » à l'attaque de Lincoln, 16259. Les arbalétriers sont placés sous ses ordres, 16314. Va reconnaître la ville, 16467. Retient le Maréchal, trop pressé d'attaquer, 16557, 16581. Fait des prisonniers, 16997. Agit comme mandataire de Llewelyn auprès du roi (le texte porte « le comte » au lieu de « l'évesque »), 17806. Prétend que la garde du roi lui a été confiée par les barons, 17993, et tente de l'usurper, contre la volonté du Maréchal, 18103. Appose son sceau au testament du Maréchal, 18336.
- Pipart, Gilebert —.
- Pleierre*, Pleurs.
- Plessis (*Plaissié*), Eude du —.
- Pleurs (*Pleierre*), tournoi à — 2879.
- Plomquet (*Plomket*, *Plonquet*), Raoul de —.
- Pohier*, Picards.
- Poissi (*Peissi*), Simon de —.
- Poitevins (*Peitevin*), se révoltent contre Henri II, 1570; toujours rebelles contre leurs seigneurs, 1579 (note), 12545; mentionnés, 2786, 6027, 12113, 12530, 12587.
- Poitiers (*Peit[i]ers*) 7857.
- le comte de —. Voy. Richard.
- Poitou (*Peitou*) 1610, 1907, 2217, 3893, 7335, 8165, 10561, 12167, 12457, 12482, 12530, 13097, 13286, 13295, 14823.
- Pont-de-l'Arche 10528.
- Pont-de-l'Arche, Guillaume du —, Robert du —.
- Ponthieu (*Ponti*), le comte de — 835 (note).
- Porcel, Gautier —.
- Porchester (*Porecestre*) 15101.
- Port, Adam de —.
- Portejoie 11576 (note).
- Portsmouth (*Portesmues*) 10352, 12830, 12923, 13096, 13284.
- Poternes, Guillaume de —.
- Pré, le —, près Rouen, 12756.
- Préaux (*Preials*, *Preals*), Engerran de —, Guillaume de —, Jean de —, Pierre de —, Roger de —.
- Prendergast (*Prenlegast*), Philippe de —.
- Pressigni (*Priseingni*), Joubert de —.
- Qorin*, Corin.
- Quei, sénéchal d'Arthur, le héros breton, 7878 (note).
- Quenci*, Quinci.
- Queu, Guillaume le —.
- Quinci, Robert de —, Sahier de —.
- Quingestone*, Kingston.
- Radignes*, Reading.
- Ranvol*, Renaut.
- Raoul d'Ardene, chevalier normand, 11799 (note), 13006, 13029.
- Farci, favori du jeune roi, 5367.
- Fils Godefroi, chambellan du jeune roi, 6528 (note), 6553, 6569, 6599.
- Fils Paien, 13749 (note), 13840.
- de Glanville, grand juge d'Angleterre, 8275 (note), 8300, 9515.
- de Hamars, chevalier normand, 4699 (note), 5176, 5255.
- de Lens 6773.
- Musart, chevalier anglais, 15406, 15433.
- de Plomquet (*Plomket*, *Plon-*

- quet*), chevalier flamand, 4569, 8627.
- Raoul de Saint-Sanson, gouverneur du jeune Henri III, 15261 (note).
- de la Tournelle, chevalier français, 17147 (note), 17416.
- Reading (*Radignes, Radingnes*), conseil tenu à — 17943, donation à l'abbaye de — 18999; le corps du Maréchal y est temporairement déposé, 19002.
- l'abbé de — 18912, 18963.
- Reims, l'archevêque de — (Henri de France), 2322; (Guillaume aux Blanches-Mains), 6644 (note), 8938, 11705.
- Reinal Croc 16741 (note).
- Reinfrei Fils Païen (le même que Raoul Fils Païen?) 13496 (note).
- Renaut (*Renalt, Reinalt*) de Dammartin, comte de Boulogne, 8617 (note), 8652, 9389 (note), 9400, 10692, 13007, 13013, 14607, 14736.
- (*Renalt*) Fils Herbert, chevalier anglais, 9386 (note), 9405.
- (*Ranvol, Reinalt*) de Kedeville, homme du Maréchal, 9622, 9626, 9629.
- (*Renalt*) de Nevers 3720 (note).
- Païen de Guernesey (*Gerne-sie*) 17405.
- de Vassonville (*Reinalz*) 4675.
- Ressons (*Resons*), tournois près de — 2473 (note), 5492, 5976, 6196.
- Revel, Guillaume —.
- Richard, second fils de Henri II, comte de Poitiers, puis roi d'Angleterre (1189). En desaccord avec ses frères Henri et Geoffroi, 6317. Maltraite les hommes de sa terre, 6319. Secouru par son père (1183), 6367. Est d'abord avec son père dans la guerre contre Philippe - Auguste (1188), 7619. Se rend à Châteauroux, 7853. S'allie au roi de France, 8089. Vient avec celui-ci à l'entrevue de Bonmoulins (1189), 8127. Quitte son père sans prendre congé, 8189. Mande ses hommes par toute sa terre, 8247. Empêche les négociations tentées par Henri II en vue de la paix, 8323. Assiste à l'entrevue de la Ferté-Bernard, 8348. Pour-suit son père, qui se retirait du Mans, 8803. Son cheval est tué par le Maréchal, 8845. Son entrevue avec le Maréchal après la mort du roi, 9304. Envoie le Maréchal en Angleterre, 9347. Fait diverses donations à ses chevaliers, 9392. Investi à Rouen du duché de Normandie, 9555. Couronné à Saint-Paul de Londres, 9567 (note). Ses libéralités envers son frère Jean, 9575. Intervient entre celui-ci et le Maréchal, 9593. Se prépare à aller en terre sainte, 9637. Prend rendez-vous avec le roi de France, 9675. Insti-tue un conseil pour gouverner l'Angleterre en son absence, 9683. Se rencontre avec Philippe-Auguste à Vezelai, 9723. S'embarque à Marseille, 9732. Passe l'hiver à Messine, 9736. Prend Cypre, 9794. Porte témoignage de la loyauté du Maréchal, 9845, 9856. Fait prisonnier, 9820. Mis à rançon, 9967. Revient en Angleterre (1194), 10012. Est rejoint à Huntingdon par le Maréchal, à qui il adresse ses remerciements, 10081. Assiège et prend Nottingham, 10177. Donne raison au Maréchal, qui refusait de lui faire hommage pour sa terre d'Irlande, 10319. Couronné de nouveau à Winchester, 10341 (note). S'embarque pour la Normandie, 10352. Reçoit, à Lisieux,

- la visite de son frère Jean et lui pardonne ses méfaits, 10376. Est partout bien accueilli en Normandie, 10429. Passe par Chambrais, 10453, par Laigle, 10464, par Tubœuf, 10465. Secourt Verneuil assiégé par le roi de France, 10468. Prend Beaumont-le-Roger, 10518 (note). A une entrevue à Vaudreuil avec le roi de France, 10534. Fortifie l'île d'Andeli, 10579 (note). Met en déroute l'ost de France à Vendôme, 10581 (note). Assiège et prend Vierzon (1196), 10680 (note). Envoie le Maréchal aux comtes de Flandre et de Boulogne, qui deviennent ses hommes, 10688. Entrevue avec le roi de France entre Vernon et Boutavant (1197), 10702 (note). Envoie le Maréchal et plusieurs autres chevaliers aux comtes de Flandres et de Boulogne, 10745. Prend Courcelles (1198), 10909 (note). Attaque et met en fuite le roi de France à Gisors, 10924. Retourne à la Roche d'Andeli, 11052. Séjourne à Gournai, 11106. Rassemble des troupes à Gerberoi, 11112. Chevauche vers Milli, 11117, et s'en empare, 11240. Reçoit l'évêque de Beauvais, fait prisonnier par Marcadé, 11277. Entrevue avec le légat Pierre [de Capoue] (1199), 11373. Se rend en Limousin, 11753. Assiège Nontron et y est blessé à mort, 11759. Envoie au Maréchal des lettres par lesquelles il le fait gardien de la tour de Rouen, 11776. La nouvelle de sa mort est portée à Rouen, 11833.
- Richard d'Argences, chevalier normand, 7527 (note), 7605.
- de Berkeley (*Berkelai*), chevalier anglais, 4639 (note).
- Richard de Clifford, chevalier anglais, 7940 (note).
- de Ferrières (*Ferriers*), chevalier anglais, 15340.
- Fils Herbert, chevalier anglais, 8575.
- Fils Renier, l'hôte du Maréchal à Londres, 9523 (note).
- , fils du roi Jean, 17268, 17308, 17377.
- le Maréchal, deuxième fils de Guillaume le Maréchal, 14883 (note); remis au roi Jean à titre d'otage, 13366, 13419; confié par le roi à Thomas de Samford, 14573; emmené par le roi en Poitou, où il faillit mourir de maladie, 14708; se trouvait à la cour de Philippe-Auguste au moment de la mort de son père, 19120.
- de Samford, chevalier anglais, partisan de Louis, 16977 (note).
- de Villequier, chevalier normand, 7525 (note), 7604.
- Rivière, Pierre de la —.
- Robert, comte d'Alençon, 12610 (note).
- de Beaurain (*Bealreim*), chevalier flamand, 4587.
- de Bloc, chevalier angevin, 4739.
- de la Borne, chevalier anglais, 4633.
- de Bouvresse (*Bouvreche*), chevalier français, 4533.
- de Buisson, chevalier normand, 4703 (note).
- Chaperon, chevalier normand, 4700.
- de Colombiers, chevalier anglais, 17770.
- de Courtenai, chevalier français, 17146 (note), 17414.
- , comte de Dreux (fils de Louis VI?) 4489 (note), 6647.
- , comte de Dreux (Robert II, fils du précédent) 7515, 7673, 7735.
- , comte de Dreux (Robert III,

- fils du précédent) 14827 (note).
 Robert d'Estouteville, chevalier normand, 4657 (note).
 — Fils Gautier, chevalier anglais, 4615 (note), 46935 (note).
 — le Breton, chevalier anglais, 4643 (note).
 —, comte de Leicester, 12857 (note), 13327 (note).
 — de Londres, chevalier anglais, 4621 (note).
 — de la Mare, chevalier normand, 4707 (note).
 — du Pont de l'Arche, beau-frère du Maréchal (?), 7265 (note).
 — de Quinci (*Quenci*) 16937 (note).
 — de Ropelai, chevalier anglais, partisan de Louis de France, 16686 (note).
 — de Sablé (*Sabloil*), l'un des chefs de la flotte de Richard, 9670 (note).
 — de Souville (*Sovile*), maréchal de l'hôtel du roi, 8389, 8413, 8439.
 — de Touberville (*Trubleville*), chevalier normand, 4682 (note).
 — de Tresgoz, chevalier normand, 4693 (note), 8546, 8564.
 — de Ver, comte d'Oxford, 19010 (note).
 — de Wanci, chevalier anglais, 4625.
 Rochefort, Simon de —.
 Roches, Guillaume des —, Pierre des —.
 Rochester (*Rouvecestre*) 15072, 15096, 16007-9.
Roëm, Rouen.
 Roger de Boudeville (*Bondeville*), chevalier normand, 4717.
 — Bigot, comte de Norfolk, 13336.
 — de Gaugi, chevalier flamand de la mesnie du jeune roi, 3385 (note), 4583, 6414, 15159 (?).
 Roger de Hardeincourt, chevalier flamand, 4599 (note).
 — Malchaël, garde du sceau de Henri II, 9051 (note), 9059, 9065, 9069.
 — de Préaux, chevalier normand, 4669 (note).
 — Torel, connétable de la Ferté-Bernard, 8360, 8366.
Rogi, Rougé.
 Rollant Bloët, chevalier anglais, 17766 (note).
 Rome 6424, 18946, 19064; la cour de — 11352, 11363, 11450.
 Ropelai, Robert de —.
 Rossel, Henri —.
 Rouen (*Roëm*), Henri II à — 1608, 5655. Le jeune roi enterré à Notre-Dame de — 6971, 7157, 7165. Le Maréchal bien reçu par les citoyens de — 12318. Grand incendie, 12707. Le roi Jean à — 12705 (note), 12783, 12797. Confié à la garde de Pierre de Préaux. 12840. Assiégé par Ph.-Aug., 12902. Conventions faites avec Ph.-Aug. pour le cas où Rouen lui serait rendu, 12912. Ph.-Aug. saisi de Rouen, 12932. Mentions, 1605, 4672, 12578, 12860. La Tour de Rouen donnée en garde au Maréchal, 11781, 11813, 11844. Etienne de Longchamp y est emprisonné, 12713.
 Rougé (*Rogi*), Bon-Abbé de —.
Rouvecestre, Rochester.
 Rouvrai (*Rovreis*, *Rovrei*), Jean de —, Osbert de —.
 Rye 15790 (note), 15860.
 Sablé (*Sabloil*), Robert de —.
 Sahier (*Sechiers*) de Quinci, comte de Winchester, 16933 (note).
 Saint-Brice (*Seint Briz*), tournoi entre — et Bouere 1382 (note).
 Sainte-More, Aimeri de —.
 Sainte-Suzanne 8907 (note).
 Saint-Jacques (*Seint Jame*), 70.

- Saint-Jame (Sainte-Jamme-sur-Sarthe ?), tournoi entre — et Valennes 1202 (note).
- Saint-Mathieu 5706 (note).
- Saint-Michel, Jean de —.
- Saint-Omer, le châtelain de — 17374 (note).
- Saint-Paul, à Londres, 9569.
- Saint-Pierre-sur-Dive 7192.
- Saint-Pol, le comte de — 5995 (note), 6031, 6080, 6126.
- Saint-Sanson, Raoul de —.
- Saint-Servin, Corin de —.
- Saint-Valeri, Bernard de —.
- Salisbury (*Salesbires*) 1558-9; — (*Salesbere, Salesbire*), Guillaume de —.
- , Patrice, comte de —.
- Samford, Hue de —, Richard de —, Thomas de —.
- Sanche (*Seinces*), riche routier, créancier du jeune roi, 7004, 7023, 7038, 7078, 7115, 7126.
- Sandwich (*Sanwiz*) 17187, 17265.
- Sarrazins 11827.
- Saumur 9446.
- Sauqueville, Jourdain de —.
- Savari de Mauléon (*Savari, Saveri de Mallion*) 12158, 12543, 15713.
- Sechiers de Quenci*, Sahier de Quinci.
- Seez (*Cés*) 12607.
- Seine 12755.
- Seint Galeri*, Saint-Valeri.
- Semilli 11118 (note).
- Sepulcre, le Saint — 6897.
- Serlant, Geffrei de —.
- Sessons*, Soissons.
- Shoreham (*Sorham*) 15875 (note).
- Shrewbury (*Estroburges*) 691.
- Sibille (*Sibire*), sœur de Patrice de Salisbury, seconde femme de Jean le Maréchal, premier du nom, 372, 624, 633.
- (*Sebire*), troisième fille du Maréchal, mariée au fils du comte de Ferrières, 14937 (note), 18517.
- Sicile (*Ceszire*), chevaux de — 2935.
- Silli, Guillaume de —.
- Simon de Clermont, frère du comte Raoul de Clermont, 3858.
- Simon de Marès, chevalier anglais, 4623 (note).
- [de Montfort], chevalier français, 4508 (note).
- de Neauphle (*Nëaufle*), chevalier français, 2827.
- de Poissi (*Peissi*), partisan de Louis de France, 16342 (note), 16960.
- de Rochefort, chevalier français, 4495 (note).
- Soissons (*Sessons*), le comte de — 4535 (note).
- Soleingni*, Soligni[-la-Trappe] et Sublini.
- Soligni[-la-Trappe] (*Soleingni*) 8070 (note), 8117.
- Sorel, tournoi entre Anet et — 2474 (note); autre tournoi au même lieu, 3889.
- Sorham*, Shoreham.
- Southampton (*Suvhantone*) 15101, 15986 (?).
- Souville, Robert de —.
- Stokes [d'Abernon] (*Estokes*) 9549 (note).
- Striguil (*Estrigoil, Strigoil*) 10018, 13371.
- , la dame de — (Isabelle de Clare, comtesse de Striguil et de Pembroke, femme de Guillaume le Maréchal), appelée souvent « la comtesse ». Promise au Maréchal par Henri II, 8303 (note). Donnée au Maréchal par Richard, 9369. Remise par Raoul de Glanville au Maréchal, 9513. Épousée à Londres, 9537. Dissuade son mari de donner son second fils en otage au roi Jean, 13387. Confiée par son époux à la loyauté de ses hommes d'Irlande, 13532. Souffre de l'hostilité de Meillier, 14097. Met son sceau au testament de son époux, 18330. Reçoit les adieux de celui-ci à son lit de mort,

18367. Assiste à ses derniers moments, 18865 Donne à l'abbaye de Reading cent sous de rente pour l'âme de son mari, 18997. Mentionnée, 13821, 13875, 13915, 14021, 14068.
- Subligni (*Soleingni*), Jean de —.
- Sulie*, Syrie.
- Suliens*, Syriens.
- Surrey (*Surr[i]e*) 1552.
- Susanne, sainte — 5158.
- Syrie (*Sulie*) 7277, 7347, 9790, 9826.
- Syriens (*Suliens*), la terre des — 11515.
- Tacon, Hugues —.
- Talebot, Girard —.
- Tancarville 765. Voy. Chambellan, le —.
- Temple, le —, à Jérusalem, 7290.
- le —, à Londres 18234, 18325, 18357.
- Templiers, les — (la commanderie de Ballan, près Tours), 8957 (note).
- Thibaut (*Tiebauz*), marin anglais, 17425.
- Thibaut (*Tiebauz*, *Tiebaut*, *Tiebault*, *Tieballt*), le comte — (Thibaut V, comte de Blois et de Chartres) 2917 (note), 3061, 4042, 4342, 6649, 7671.
- (*Tiebaut*) le bouteiller 9612 (note).
- de Vallangoujard (*Tiebalz de Valengoujart*), chevalier français, 4519 (note).
- Thierry (*Tiesri*), messenger qui apporta la nouvelle de la mort de Richard, 11833.
- Thomas Basset, chevalier anglais, 16822 (note), 18308.
- Blouet (*Bloët*), messenger du roi Jean, 13662 (note), 13700, 13757.
- de Coulonces (*Cholonces*, *Colonzes*), chevalier normand, 4697 (note), 5155.
- (ms. *Tonin*, par erreur) Fils Antoine, homme du Maréchal, 13510 (note).
- Thomas Malesmains, chevalier normand fait prisonnier à Bouvines, 14818 (note).
- de Samford, chargé d'un message par le roi Jean, 13362 (note), 13385, 13400, 13409; otage pour le Maréchal, 14327, 14456; chargé d'amener à Gloucester le jeune Henri III, 15246.
- Tiebauz*, *Tiebalz*, Thibault.
- Tiesri*, Thierry.
- Tinteniac (*Tintiniac*), Guillaume de —.
- Tiois 4468 (note), 6021.
- Torel, Roger —.
- Torksey (*Torkesie*) 16238.
- Toroingne*, *Torroigne*, Touraine.
- Touberville (*Trubleville*), Guillaume de —, Robert de —.
- Touraine (*Toroingne*, *Torroigne*) 3188, 8904, 8166.
- Tournelle (*Tornele*), Raoul de la —.
- Tournois, voy. Anct, Bouere, Épernon, Èu, Gournai, Joigni, Lagni, Maintenon, Nogent, Pleurs, Ressoins, Saint-Brice, Sainte-Jame, Sorel, Valennes.
- Tours (*Tors*) 2025, 8263, 8913, 8929, 8944, 9054, 9060.
- Tresgoz, Robert de —.
- Trihan, Guillaume de —.
- Trois Rois, les —, à Cologne, 5466, 6176, 6192.
- Troo (*Trou*) 2036 (note).
- Trubleville*, Touberville.
- Tubœuf (*Tueboef*) 10465 (note), 10487.
- Tures (*Turs*) 12099.
- Ulster (*Weluestire*), le comte d' — (Hugues de Laci) 13748 (note), 13765, 13770.
- Val, Haï du —.
- Val de Recoil*, Vaudreuil.
- Valennes (*Valeines*), tournoi près de — 1202.
- Vallangoujard (*Valengoujart*), Thibaut de —.
- Valognes (*Valoingnes*), Philippe de —.

- Vanci, Herlin de —.
- Varenne (*Garene, Garenne, Gareine*), le comte de — 12129 (note), 12271 ; son fils (?) 17269 (note), 17630, 19005.
- Varesvalle, Wherwell.
- Vassonville, Renaut de —.
- Vaudreuil (*Val de Roeil, Val de Roeil*) 10534, 11791.
- Vendôme 2036, 10582.
- Ver, Robert de —.
- Verdun, Bertrand de —.
- Verneuil (*Vernoil*) 2291 (note), 2327, 10357, 10369, 10499, 12575, 12776.
- Vernon 10703, 11412.
- , Baudouin de —.
- Vezelai (*Verzalai, Verzelay*) 9678, 9723.
- Vienne (*Viane*), Geoffroi de —.
- Vierzon (*Virson*) 10680 (note).
- Villequier, Richard de —.
- Virson*, Vierzon.
- Voingne*, Huisne.
- Volstam*, Wulstan.
- Waleis*, Gallois.
- Wales*, Gualon.
- Walincourt (*Waleincort*), Mathieu de —.
- Wallingford (*Walingofort*), Brien de —.
- Walter d'Ely, chevalier anglais, 4627 (note).
- Waltier*, Gautier.
- Wanchier, chevalier français, 4527.
- Wanci, Robert de —.
- Wartemberge, Guizelin de —.
- Watier*, Gautier.
- Waus, Willekin de —.
- Wells (*Welles*), Hugues de —.
- Weluestire*, Ulster.
- Westminster (*Westmostier*) 19089.
- Wherwell (*Varesvalle*) 212 (note).
- Wicklou (*Winguengelou*) 14186.
- Wigford (*Wikefort*) 16775 (note) ; le pont de — 16828 (note).
- Wilekin (*Wilikin*), valet au service de Sibille, mère du Maréchal, 631.
- Wilenque*, Huisne.
- Willaume, Willeime, Willeme, Willeume*, Guillaume.
- Willekin de Waus 15116 (note), 15805.
- Winchelsea (*Wincheneset*) 15769 (note).
- (*Winchesai*), Étienne de —.
- Winchester (*Vincestre, Wincestre*), assiégé par l'impératrice Mathilde, 168 ; secouru par le roi Étienne, 184, 268, 285, 309. La reine Aliénor à — 9509. Le roi Richard y est couronné, 10341 (note). Pris par Louis de France, 15100. Les châteaux de — assiégés par Guillaume le Maréchal, le fils, et par le comte de Salisbury, 15894. La ville de — pillée par les défenseurs du château, 15928. Le plus petit des deux châteaux pris, 15944 ; le plus grand assiégé par le Maréchal, 15982. Les fortifications de — réparées par Louis, 16968. Mentionné 14456, 16085.
- le comte de —, voy. Sahier de Quinci.
- l'évêque de —, voy. Pierre des Roches.
- Windsor (*Windsores*), occupé par le comte Jean (1193), 9892 ; assiégé par les partisans de Richard, 9896 ; se rend, 9955.
- Winguengelou*, Wicklow.
- Wirecestre*, Worcester.
- Wissant (*Wizant*) 2438 (note).
- Worcester (*Wirecestre*, ms. *Wincestre*) 15206, 15213, 15231, 17789.
- Ypocras*, Hippocrate.
- Ysabel*, Isabel.
- Yuri*, Ivri.

INTRODUCTION

Guillaume le Maréchal mourut le 14 mai 1219 chargé d'ans et d'honneurs. Pendant environ quarante ans il avait joué un rôle d'abord modeste, comme il convenait à un simple chevalier, puis de plus en plus important, dans les affaires de son pays. Depuis la mort du roi Jean, en 1216, il avait, comme régent du royaume et gardien du jeune roi, exercé le pouvoir suprême en des circonstances profondément troublées, et s'était tiré avec honneur de difficultés où la dynastie angevine avait failli sombrer.

La biographie versifiée qui fut consacrée à sa mémoire peu d'années après sa mort n'est pas seulement un document historique de premier ordre et une œuvre littéraire de grande valeur, c'est encore le type le plus remarquable d'un genre dont il ne nous est parvenu que de rares spécimens. Il dut arriver fréquemment que les héritiers d'un homme qui avait illustré leur famille aient pris soin de conserver sa mémoire, en faisant écrire sa vie par un clerc ou par un de ces jongleurs qui fréquentaient les cours des seigneurs et vivaient de leurs libéralités. Ces récits biographiques ont dû, à l'origine, lorsqu'on ne les écrivait pas en latin, prendre la forme de chansons de geste. Telle est sûrement l'origine de poèmes tels que *Girart de Roussillon* ou *Raoul de Cambrai*, sous leur forme la plus ancienne. Plus tard, lorsque les romans d'aventure eurent mis à la mode les vers octosyllabiques à rimes accouplées,

les récits de ce genre furent rédigés dans la forme des poèmes de Chrétien de Troyes ou de Gautier d'Arras. Et enfin, lorsqu'on trouva que les ornements de la poésie convenaient mal à l'exposé de faits réels, on se mit à rédiger en prose ces sortes d'ouvrages. Quelle que fût la forme adoptée, les écrits composés dans un intérêt en quelque sorte familial n'avaient qu'une publicité restreinte. Après quelques générations on cessait de les lire; on ne prenait pas soin d'en faire de nouvelles copies, et ils tombaient dans l'oubli. Le livre de Joinville sur la vie de saint Louis n'est guère sorti, jusqu'au temps où il fut imprimé pour la première fois (1547), de la famille royale et de la famille de son auteur. Quoi de surprenant si de l'histoire de Guillaume le Maréchal, composée pour une famille dont la lignée masculine s'éteignit en 1245, il ne nous est parvenu qu'une seule copie? C'est aussi un manuscrit unique, et de plus incomplet, qui nous a conservé le poème sur la conquête de l'Irlande sous Henri II, où sont relatés les actes du roi irlandais Dermot, et vraisemblablement composé à la demande de sa petite-fille Isabelle de Clare, la femme de notre Guillaume le Maréchal¹. Beaucoup de poèmes, nous ne devons pas en douter, ont été composés dans les mêmes conditions et se sont perdus pour le plus grand dommage des études historiques.

Nous verrons plus loin par suite de quelles circonstances le manuscrit unique de l'Histoire de Guillaume le Maréchal est resté si longtemps inconnu et inutilisé.

I. L'AUTEUR DE L'HISTOIRE. CIRCONSTANCES ET DATE DE LA COMPOSITION.

Les derniers vers du poème forment une sorte d'épilogue

1. C'est, du moins, ma conjecture; voy. *Romania*, XXI, 448.

où des renseignements précis nous sont donnés sur les circonstances dans lesquelles l'ouvrage a été composé. Pour être précis, ces vers ne laissent pas de présenter sur un point important quelque obscurité. Il convient donc de transcrire ici tout le passage et de peser la valeur de chaque mot :

- Ci fine la vie del conte
Mareschal, qui a tant se monte
Qu'en toz lius ou ele iert oïe
- 19168 Deit estre amée et esjoïe.
Tuit cil qui en ce se porvirent,
Qui ceste estorie feire firent
I de[i]vent estre amenteü,
- 19172 Si qu'il seit or e seü
De cels qui [le] livre orrunt lire
Qui fu qui dona la matire,
Quil fist fère e qui tot le cost
- 19176 En a soufert, que qu'il li cost.
Li buens fiz iert avant nomez,
Li cuens Willeme, renomez
De bien fère, ce seivent tuit,
- 19180 Car de bone arbre vient buen fruit.
Quant conseillié li fu por veir
Nel la[i]ssast puis por nul aveir
Qu'il ne fust fèz ; bien pert a ore
- 19184 E plus i parra il encore.
Bien i parut e nuit e jor
Que cil ama molt son seignor
Qui la matire en a portrète,
- 19188 Merci Dieu, tant qu'ele est bien fête :
C'est Johan d'Erléc, por veir,
Qui cuer e pensée et aveir
I a mis, et il i pert bien,

- 49192 De ce ne deit nus doter rien.
 Buen' amors en toz biens se prueve;
 Certes, ce n'est mie contrueve,
 Car Johans s'est bien esprové
- 49196 Qui cest livre a fêt e trové.
 E Dex, qui les biens gueredone
 As buens e tote joie done,
 Dont la joie de paradis (f. 127 b)
- 49200 A cels qui s'en sunt entremis !
 Quant [li] lignages, frère e suers,
 Orront ce, molt lor iert as cuers
 Que li buens Mareschas lor frère
- 49204 Willemes a fet de lor pére
 Feire tele uevre cum cestui.
 E Dex lor dount joie de lui,
 Car bien sai que molt s'esjorront
- 49208 De cest [livre], quant il l'orront,
 Por les granz biens e por l'enor
 Qu'il orront de lor anseisor !
 Ci fine del conte l'estorie ;
- 49212 E Dex en perdurable glorie
 Dont que la sue ame soit mise
 Et entre ses angles assise ! Amen.

De ces vers se déduisent clairement les notions qui suivent :

1° Le poème fut composé à la demande de Guillaume le Maréchal, fils aîné du régent d'Angleterre et, après lui, comte de Pembroke. C'est ce fils aîné qui a fait faire l'ouvrage sans la participation de ses frères et sœurs (v. 19201-19205).

2° L'idée première de cette composition n'appartient pas au fils aîné du Maréchal. Il a suivi un conseil qui lui était donné (v. 19181). L'auteur ne dit pas nettement qui fut, en cette occasion, le conseiller, mais on peut induire de l'ensemble du passage que ce fut le fidèle écuyer du Maré-

chal, son compagnon dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Jean d'Erlée, dont la biographie sera esquissée dans le prochain chapitre. Lorsque l'auteur annonce l'intention de mentionner tous ceux qui ont pris part à la composition de l'histoire (v. 19169-76), il a certainement en vue le fils aîné du Maréchal et Jean d'Erlée, et peut-être une troisième personne, comme nous l'allons voir. La part du premier a consisté à faire les frais de la composition : C'est sans doute lui « qui tot le cost en a soufert » (v. 19175-6), c'est-à-dire qui a payé le rédacteur de l'ouvrage. Le second, pour sa part, a fourni la matière. C'est à Jean d'Erlée que se rapportent ces mots : « qui fu qui dona la matire » (v. 19174) et, plus loin, « qui la matire en a portrète » (v. 19187).

Jusqu'ici tout est assez clair, mais plus loin nous trouvons deux vers qui soulèvent une difficulté :

Car Johans s'est bien esprové
Qui cest livre a fèt e trové.

« Fèt et trové » ne comporte pas deux interprétations ; il s'agit bien ici de la composition du poème, et alors se pose la question de savoir qui est ce Jean. Est-ce Jean d'Erlée, nommé un peu plus haut, ou est-ce un homonyme ? Si c'est Jean d'Erlée, ce personnage ne se serait pas borné à fournir la matière du livre : il l'aurait lui-même mise en vers. Il serait entièrement l'auteur de l'Histoire. Cette interprétation me semble difficilement admissible. Sans refuser à Jean d'Erlée une part de collaboration considérable, puisqu'il a fourni la matière du poème, probablement sous forme de mémoires écrits (nous verrons, en effet, plus loin que le poète s'est servi de notes écrites), je ne puis croire qu'il ait fait œuvre d'auteur au sens étroit du mot, en d'autres

termes qu'il ait rédigé en vers la vie de Guillaume le Maréchal. La perfection de la forme, la recherche de la versification, où abondent les rimes riches (soit *léonines* soit *consonnantes*), et d'autres particularités, dénotent l'œuvre d'un trouvère de profession. Il n'y a pas lieu d'objecter que des seigneurs tels que Quene de Béthune, Guichart de Beaujeu, Thibaut de Champagne, Jean de Journi, ont composé des chansons ou même des poèmes. On sait bien que certains seigneurs s'entendirent à composer des poésies courtoises, des enseignements moraux. Mais, l'Histoire de Guillaume le Maréchal se présente dans de tout autres conditions : c'est un livre fait sur commande, c'est l'œuvre d'un professionnel, d'un trouvère qui composait moyennant une rétribution. Les vers qui ont été rapportés plus haut le font entendre. Nous y voyons que Guillaume, le fils aîné, a supporté « tout le coût » de l'œuvre (v. 19175). Il serait bien invraisemblable que Jean d'Erlée, à supposer qu'il eût été capable d'écrire un poème de plus de 19,000 vers, se fût fait payer par la famille de celui à qui il devait sa fortune et qui l'avait désigné comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il y a plus, nous voyons que Jean d'Erlée a mis en cette œuvre « cuer et pensée *et aveir* » (v. 19190)¹. Il a donc dépensé du sien, loin d'avoir reçu. Enfin, il y a au moins un passage où l'auteur se donne pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire pour un trouvère qui vit de sa plume :

11101 Quer nuls *qui de trouver volt vivre*
 Ne deit chose metre en son livre
 Qui de dreite raison ne vienge
 11104 N'[a la²] matyre n'apartienge.

1. Si l'on admettait que Jean d'Erlée est l'auteur du poème, on devrait corriger, au v. 19190, *aveir* en [s]aveir.

2. On pourrait aussi suppléer *sa* aussi bien que *la*.

Je suis donc porté à croire que le Jean mentionné au v. 19195 est distinct de Jean d'Erlée, que c'est un trouvère de profession, sur lequel, du reste, nous n'avons aucun renseignement¹.

Cherchons maintenant à déterminer l'époque de la composition.

Il est évident que Guillaume, fils aîné du Maréchal, et Jean d'Erlée vivaient encore lorsque fut écrit l'épilogue rapporté plus haut. Guillaume, second comte de Pembroke, mourut le 6 avril 1231², et Jean d'Erlée décéda au plus tard dans la même année. Mais nous pouvons resserrer la date du poème dans de plus étroites limites.

Le Maréchal étant mort le 14 mai 1219, il est bien probable que l'idée de faire écrire son histoire fut suggérée et adoptée dès la même année. Mais il fallut un certain temps pour rassembler les matériaux, et un temps plus long pour les mettre en œuvre. Il est vraisemblable que la composition fut surveillée par ceux qui l'avaient commandée, c'est-à-dire par le fils aîné du Maréchal et par Jean d'Erlée. Des corrections, des additions ont dû être faites, des suppléments d'informations ont pu être fournis au cours même de la rédaction, de sorte que l'ouvrage ne fut sans doute pas mené à bonne fin aussi rapidement que s'il s'était agi d'un roman d'aventures. Ce qui est certain c'est qu'il ne semble pas avoir été achevé avant 1226. C'est du moins ce qui résulte de certains passages. L'auteur, ayant conté les avantages

1. L'auteur du roman de Rigomer s'appelle aussi Jehan tout court, sans addition de surnom. Je ne connais de ce poème que les vers cités dans *l'Histoire littéraire*, XXX, 86 et suiv. Il ne me semble pas que son style soit le même que celui de l'auteur de notre poème.

2. *Dict. of nat. Biography*, XXXVI, 223.

remportés par Richard I^{er} dans sa guerre contre Philippe-Auguste, s'exprime ainsi :

44085 Molt fu la guerre grant et forz
 Puis l'asemblé[e] de Gisorz,
Mol[t] dura e unquor[e] dure.

Ce dernier vers ne peut avoir été écrit qu'à un moment où la France et l'Angleterre étaient en guerre, c'est-à-dire pendant l'époque qui s'étend de 1224 à la trêve de Saint-Aubin-du-Cormier en 1231. Il semble qu'on puisse tirer la même conclusion des vers suivants :

4342 Mais unquor vesrons lieu et tens,
 Si li reis Henri[s] d'Engleterre
Poeit en pais avoir sa terre
 Que chivalerie e proece
 4346 E bonté de cuer et largesse
 S'en istreient parmi sa porte :
 Si serreit avarice morte.

Pour le dire en passant, ces vers sont bien d'un trouvère de profession, aux yeux de qui la vertu qui l'emportait sur toutes les autres était la largesse. Une allusion, du reste assez vague, à un récent manque de foi des Poitevins envers leurs seigneurs semble se rapporter à un fait de l'année 1224¹.

Quelques synchronismes plus précis peuvent se tirer du passage où l'auteur nous parle des enfants du Maréchal (v. 14860 et suiv.). Il nous dit (v. 14933-6) que la seconde fille, Isabel, épousa le comte de Gloucester (Gilbert de Clare)². Celui-ci mourut en 1229 ou 1230, et sa veuve

1. V. 1580; voir ci-après, p. 24, note 3.

2. En 1217.

se remaria l'année suivante à Richard de Cornouailles, plus tard empereur. L'auteur paraît l'ignorer, d'où l'on peut conclure qu'il écrivait avant 1229. Il paraît même certain qu'il rédigeait cette partie du poème en 1225 au plus tard, car il sait que la fille aînée, Mahaut, épousa Hugues Bigot, « qui fut comte après son père » (v. 14928). Or, Hugues Bigot succéda à son père Roger en 1221 et mourut en 1225. Sa femme était remariée le 13 octobre de cette même année¹. Le poète n'eût vraisemblablement pas manqué de mentionner la mort de Hugues Bigot, s'il en avait été informé. Il y a, dans le même endroit du poème, une indication qui pourra, un jour, fournir un utile synchronisme, ce sont les vers (14947 et suiv.) où le poème nous apprend que Jeanne, la cinquième fille du Maréchal, n'était pas encore mariée lorsque son père mourut, et que, plus tard, son frère aîné la maria à Garin de Monchensi. Malheureusement, la date de ce mariage ne nous est pas connue. Le morceau sur les enfants du Maréchal paraît donc avoir été écrit dans la première partie de l'année 1225 au plus tard. Mais, plus loin, nous trouvons une indication un peu différente. Parlant du comte de Salisbury à la bataille de Lincoln, il souhaite que Dieu lui accorde le pardon de ses péchés (v. 16678-80). Donc le comte de Salisbury était mort récemment lorsque le poète formulait ce souhait. Or, nous savons qu'il mourut au commencement de l'année 1226².

En résumé, on peut tenir pour établi que le poème a été achevé en 1226, et pour probable que sa rédaction a exigé plusieurs années de travail. Présentement, j'ai à dire à l'aide de quels éléments et dans quel esprit il a été rédigé.

1. *Rotuli litterarum clausarum*. II, 82 b.

2. Voir ci-après, p. 235, n. 3, et p. 244, n. 1.

L'Histoire du Maréchal a été rédigée d'après des mémoires écrits, selon toute apparence, par Jean d'Erlée, pour servir de guide au versificateur, le Jean « qui ce livre a fait et trouvé », nommé au v. 19195. Ces mémoires ont certainement été complétés, sur bien des points, par des renseignements que l'auteur a pris la peine de recueillir dans le milieu où avait vécu son héros, probablement même par des observations qu'il avait pu faire lui-même. L'auteur a donc eu trois sources d'information, ce qu'il est facile de prouver par quelques citations. Et d'abord il suivait, en beaucoup de cas, des mémoires écrits. Il le dit lui-même :

Si com en l'estorie le truis. 3656, 4460, 46784.

Mais nostre estorie me remembre. 3885.

Issi le trovons en l'estorie. 47534.

Li escriz dit ce que je di. 46027.

Tant me fait li escriz entendre. 45909.

Cet « écrit » est ce que l'auteur appelle parfois sa matière, notamment dans les vers cités plus haut (v. 19174, 19187)¹. Il s'y conforme religieusement. Assurément, il ne se fait pas faute d'ajouter à cette matière des renseignements pris d'ailleurs, on le verra plus loin, et d'y intercaler des réflexions personnelles, mais il se garde d'introduire aucun développement puisé dans sa propre imagination. Abordant le récit d'un tournoi qui eut lieu à Épernon, il s'excuse de ne point donner les noms de ceux qui y prirent part :

Ge n'ai pas les nons en memorie,

4328 Quer nes trovai pas en l'estorie.

Et, à la fin du même récit, il dit, en forme de conclusion :

Ne voil de cest tornei[e]ment

1. Ailleurs *matire* est employé dans le sens général de matière, sujet. Voir les exemples de ce mot relevés dans le vocabulaire.

4432 Faire plus lunc conveiemet,
 Que cil qui me dist la matire
 Ne me volt ei endreit plus dire.

Dans son récit de la déroutte des navires français, entre Sandwich et Calais, après avoir dit qu'on ne saurait évaluer le nombre des Français qui furent noyés, il termine par ces vers :

47496 Je n'i fu[i] pas ; ei m'en descombre
 De dire ce que nuls ne seit,
 Kar li mondes despit et heit
 Celui qui lesse sa matire
 47500 Por mensonge et oisoses dire.

Ici encore, *matire* signifie, non pas sujet en général, mais mémoire, information fournie par écrit. Notre auteur se conforme avec un tel scrupule à cette « matière » qu'il ne croit pas devoir modifier l'ordre selon lequel les faits lui ont été communiqués, alors même que certains récits lui paraissent intervertis. Ayant conté en grand détail le tournoi de Lagni-sur-Marne, il se reprend en ces termes :

Mais devant la desconfiture
 4928 I avint une autre aventure
 Qui deüst estre devant dite ;
 Mais, *si com ge la truis escrite*,
 La m'estuet dire mot a mot.

J'ai dit tout à l'heure que le poète avait puisé ses informations à plus d'une source. Il pouvait arriver que les renseignements ainsi obtenus fussent contradictoires. Tel fut le cas pour un épisode de la bataille de Lincoln. L'auteur n'hésite pas à nous faire part de son embarras :

Seignor, ei ne covient plus dire,
 Car cil qui me donent matire
 Ne s'acordent pas tot a un,

- 16404 Ne je ne puis pas a chascun
 Obeïr, car je me[s]fereie,
 Si'n perdeie ma dreite veie,
 Si en fereie meins a creire,
 16408 Car en estorie qui est veire
 Ne doit nus par reison mentir.

Le souci qu'il apportait à compléter les renseignements fournis dans les mémoires qu'il appelle « l'histoire » ou « l'écrit » se manifeste en plus d'un endroit. Après avoir conté en grand détail un voyage du roi Richard, allant de Normandie en Angleterre, en passant par Rouen, Bonneville, Caen, Bayeux, Barfleur et Portsmouth, il fait une sorte de pause et dit :

- Ci endreit ne voil or plus dire,
 12836 Quer ne sai pas bien la matire
 A combien ele fu montée
 Desqu'el me seit avant contée.

Et, lorsque ses efforts ont été inutiles, il n'hésite pas à le confesser. C'est ainsi qu'il expédie en quelques vers le récit du séjour de son héros en Terre sainte, s'excusant de la brièveté de son récit sur ce que les renseignements lui font défaut :

- 7284 Ne vos [en] ai dit fors la some,
 Kar ge nes vi ne ge n'i fui,
 Ne ge ne puis trover nului
 Qui la meit[i]é m'en sace dire.

Et, un peu plus loin (v. 7296-8), c'est pour le même motif qu'il passe rapidement sur le retour du Maréchal auprès du roi Henri II, en Normandie.

Enfin, il est certain qu'en plusieurs circonstances, qu'il n'est pas possible de déterminer toutes avec sûreté, l'auteur

nous a laissé un témoignage personnel, ayant assisté à quelques-uns des événements qu'il raconte. Il commence ainsi le récit d'un tournoi qui eut lieu entre Anet et Sorel :

Mais nostre estorie me remembre
Ce que ge vi et bien me membre...
 3888 D'un tornei[e]ment qui fu pris
 Entre Anet et Sorel adonques.

Ce tournoi, dont la date ne peut être fixée, mais qui eut lieu probablement aux environs de 1180¹, était donc mentionné dans les notes fournies, mais, de plus, l'écrivain y avait assisté. De même, à propos d'un tournoi entre Ressons-sur-Matz et Gournai-sur-Aronde :

S[i] i vindrent de mainte terre,
 Por pris e por enor conquere,
 Maint duc, maint conte, maint halt home ;
 5980 Mais de lor [nons] ne sei la some,
 Quer tans en i vi que nomer
 Nes savreie ne asomer.

Si notre auteur fréquentait les tournois, sans doute en qualité de jongleur ou de héraut d'armes, il est bien permis de supposer que, dans la suite, il eut plus d'une occasion de voir celui qui devait un jour être son héros. Qu'il l'ait vu, et qu'il ait été frappé de sa belle prestance, à une époque où la fortune du Maréchal ne pouvait guère être prévue, c'est ce dont on ne peut douter en présence d'un témoignage aussi positif que celui-ci : le jeune Guillaume était si bien formé, dit-il, que, s'il avait été sculpté par un artiste, il n'eût pas eu les membres si bien faits :

720 Quer bien les vi e bien m'en membre.

. 1. En tout cas, avant 1182, époque où le Maréchal, comme on le verra plus loin, était brouillé avec le jeune roi, son seigneur.

Ces témoignages se rapportent à une époque assez ancienne de la vie du Maréchal, ce qui donne à croire que l'auteur devait bien avoir une soixantaine d'années lorsqu'il commença son poème. Il est donc légitime de supposer que, pour beaucoup des événements qui appartiennent à une période plus récente, il était renseigné de première main. Il le dit expressément, du reste, au cours du récit très détaillé qu'il fait de l'expédition de Louis de France en Angleterre (1216), lorsqu'il parle des Français tués entre Winchester et Romney, qu'il a vus dévorés par les chiens (v. 15110).

En terminant ce chapitre, une dernière observation : rien n'est emprunté aux chroniques. L'auteur a fait usage, en un cas très spécial qui sera indiqué plus loin, de documents écrits, mais ces documents, qui, d'ailleurs, ne nous sont pas parvenus, sont des pièces administratives.

II. JEAN D'ERLÉE.

Somme toute, il y a lieu de croire que la plus grande partie des informations à l'aide desquelles le poème a été composé émane de Jean d'Erlée. Il est donc à propos d'esquisser l'histoire de ce personnage sur lequel le poème lui-même nous fournit d'abondants renseignements qu'il est facile de contrôler et de compléter à l'aide des documents diplomatiques de tout genre qui abondent pour les règnes de Richard Cœur-de-Lion, de Jean et de Henri III.

Erlée, forme assurée par de nombreuses rimes, n'est pas la seule forme usitée dans le poème. On trouve aussi *Erlie* en rime dans un passage qui sera cité plus loin (v. 11914). C'est maintenant Early, village de Berkshire, à peu de distance de Reading, dans les documents latins *Erleia*, *Erleya*, *Erleg*, *Erlegh*. Jean d'Erlée (je lui conserve le

nom que le poète lui donne le plus ordinairement) est mentionné pour la première fois, dans l'Histoire de Guillaume le Maréchal, en 1188, à propos d'une expédition faite par Guillaume contre Montmirail (Sarthe) par ordre du roi d'Angleterre, qui se tenait alors à Chinon, déjà souffrant de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard. On entre dans la ville : le Maréchal, averti par sire Richard de Clifford que la lutte est engagée dans les rues, demande son écu :

7948 E *Johan d'Erlée* li porte
Isnelement e volentiers,
Qui lors esteit sis escuiers.

Je suis porté à croire que les relations de Jean d'Erlée avec le Maréchal étaient alors de date récente. En 1183, ce dernier avait pour écuyer Eustache de Bertrimont, qui fut plus tard l'un de ses chevaliers¹. En 1185 et 1186, le Maréchal était en Terre sainte, et certainement Jean d'Erlée ne l'accompagnait pas, puisque le poète avoue, on l'a vu plus haut, que les renseignements lui faisaient défaut sur cette période de la vie de son héros. Toujours est-il que, depuis l'année 1188, Jean d'Erlée paraît très fréquemment dans l'ouvrage, ou comme acteur ou comme témoin. Ainsi, dans le combat qui eut lieu devant Le Mans entre Henri II et Philippe-Auguste, Guillaume le Maréchal fit deux prisonniers, qui toutefois lui échappèrent, lui laissant dans la main les freins de leurs chevaux ; le poète dit alors :

8692 Testemoingne *Johan d'Erlée*
A cui, cuit, li frein baillié furent.
Quant cil le dient quis rechurent

1. Voir ci-après, p. 79, n. 4. Eustache de Bertrimont mourut probablement avant le Maréchal.

Come d'oie et de veüe,
8696 Dunc deit la chose estre creüe.

Jean d'Erlée avait vu grandir sa situation en même temps que son patron s'élevait aux honneurs. Aussitôt que le Maréchal, alors gouverneur de Rouen, apprend la mort de Richard, il envoie en Angleterre pour saisir la terre au profit de Jean Sans-Terre, et ce fut Jean d'Erlée qu'il chargea de cette importante mission :

E si est dreiz que ge vos die
Que mi sire *Johan d'Erlie*
I ala, qui hastivement
44946 En fist tot son commandement.

Quand le Maréchal est obligé de quitter ses possessions d'Irlande, qui étaient très considérables, pour obéir à un ordre du roi Jean, c'est à Jean d'Erlée qu'il en confie la garde (v. 13472 et suiv.). Lorsque le roi Jean, se défiant du Maréchal, voulut avoir des otages en garantie de sa fidélité, Jean d'Erlée fut l'un de ceux qu'il désigna. Celui-ci toutefois ne tarda pas à inspirer confiance au roi, qui, ayant pris en outre deux des fils du Maréchal comme otages, donna la garde de l'un d'eux à Jean d'Erlée, et créa celui-ci maréchal de son hôtel (v. 14537 et suiv.). Enfin Jean d'Erlée assista aux derniers moments du Maréchal; c'est lui que le Maréchal chargea de recouvrir son cercueil avec une étoffe précieuse rapportée d'outre-mer à cet effet. C'est à lui qu'il confia ses dernières pensées.

Jean d'Erlée paraît avoir été un homme modeste, ne cherchant pas à se mettre en avant, acceptant par dévouement les missions qu'on lui confiait, et qu'il n'ambitionnait pas, ayant en vue, sur toutes choses, l'intérêt de son seigneur. Lorsque Guillaume lui remet la garde de ses vastes

possessions en Irlande, il s'excuse tout d'abord sur son insuffisance; il prie son seigneur de choisir quelqu'autre personne, qu'il s'engage à seconder de tout son pouvoir. Il n'accepte que sur l'ordre positif de son maître (v. 13477 et suiv.). Et lorsque le roi Jean lui offre la garde des deux fils aînés du Maréchal, il proteste : il y a là, dit-il, assez à faire pour deux personnes (v. 14553 et suiv.). Plus tard, après la mort de Jean Sans-Terre, lorsque les seigneurs, restés fidèles au jeune Henri III, pressent le Maréchal de prendre la garde du prince et la régence du royaume, Jean d'Erlée, qui ne donne son avis que lorsque le Maréchal le lui demande, est le seul qui cherche à dissuader celui-ci d'accepter un fardeau trop lourd pour un homme de son âge (v. 15443 et suiv.). Certes, on n'accusera pas Jean d'Erlée d'avoir profité de l'occasion que lui offrait la composition d'une œuvre historique exécutée en partie sous sa direction, pour grandir son rôle.

Si maintenant nous recherchons, parmi les documents diplomatiques, les actes qui concernent Jean d'Erlée ou dans lesquels il paraît comme témoin, nous en dégagerons des notions qui pourront servir à préciser certaines circonstances de sa vie; nous y verrons qu'il était en rapports fréquents avec Guillaume le Maréchal, qu'il occupa, dans les dernières années du roi Jean et sous la régence du Maréchal, des fonctions d'une certaine importance, nous y découvrirons la date approximative de sa mort, mais ces notions, éparses en bien des recueils de rôles ou de chartes, ne permettent point de se figurer le rôle qu'il a joué auprès du Maréchal, et personne ne songerait à les recueillir, si Jean d'Erlée n'avait été mis en évidence par la découverte du poème où il est représenté comme le fidèle compagnon de son seigneur pendant les trente dernières années de la vie de celui-ci.

Il y aurait peu d'intérêt à rassembler tous les témoignages qui nous sont parvenus sur Jean d'Erlée. La tâche serait, du reste, assez facile, puisque tous les recueils de rôles publiés par le *Record office* sont pourvus de tables. Il suffira de citer ici quelques-unes des mentions les plus caractéristiques, afin de compléter les données du poème.

Jean d'Erlée, qui, dès 1188, était, comme le poème nous l'apprend, l'écuyer du Maréchal, avait des biens de famille dans le comté de Berks, à Early, à Reading, à Sunninghill¹, et aussi dans Sommerset². Sa fortune, liée à celle de son seigneur, grandit rapidement. Lorsque celui-ci, par son mariage avec Isabelle de Clare, fut entré en possession de terres considérables dans le pays de Caux³, Jean d'Erlée obtint sur ces terres certains revenus⁴. En 1215, lorsque le Maréchal, oubliant les injustices dont il avait eu à souffrir, donna son appui au roi Jean, abandonné de la plupart des barons, Jean d'Erlée fut l'objet des faveurs royales. Le roi lui accorda, à lui et à un autre chevalier⁵, la garde du comté de Devon. Deux ans plus tard, le Maréchal étant régent d'Angleterre, il fut récompensé de ses services par d'importantes concessions⁶. Enfin, il fut avec David, abbé de

1. Voir un accord de 1197, dans *Feet of fines of the seventh and eighth years of Richard I*, n° 122 (*Pipe Roll Society*, t. XX).

2. Voir le *Livre rouge de l'Échiquier* (édit. Hubert Hall, collection du Maître des Rôles), I, 27 (1160-1, le « Johannes de Erlega » ici mentionné est, sans doute, le père de l'écuyer du Maréchal), 80 (1194-5), 9547 (1210-2). Voir aussi *The great roll of the Pipe for the first year of King Richard I* (éd. J. Hunter, Londres, 1844), p. 147, 154.

3. Voir ci-après, p. 120, n. 3.

4. « Johannes de Erlie debet .c. libras de fine suo. » *Magni rotuli scacc. Norm.*, édit. Stapleton, II, 442; cf. *ibid.*, p. cxxxix.

5. Henri de la Pomeraine. Voir *Rot. litt. pat.*, p. 135; cf. *Rot. litt. claus.*, I, p. 115b et 199.

6. *Rot. litt. claus.*, I, p. 304b, 344.

Saint-Augustin de Bristol, et Henri Fils Gerout¹, l'un des exécuteurs testamentaires de son seigneur². Il mourut, apparemment sans laisser de postérité, en 1230 ou 1231. Nous avons, en effet, un acte par lequel le roi Henri III, dans la quinzième année de son règne (1231), met Henri d'Erlée, frère et héritier de Jean d'Erlée, en possession de l'héritage de ce dernier³.

Assurément, personne ne pouvait être mieux qualifié que lui pour diriger et surveiller la composition d'un ouvrage sur l'homme illustre dont il avait été, pendant plus de trente ans, le serviteur dévoué et le confident.

III. EXAMEN DU POÈME AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

La valeur de l'Histoire de Guillaume le Maréchal, en tant que source historique, est considérable pour la période qui s'étend de 1186 environ à 1219, date de la mort du héros. C'est la période pour laquelle Jean d'Erlée a pu fournir un témoignage de première main ; pour la partie antérieure, qui du reste est de moindre étendue, les données du poème sont moins sûres et appellent un contrôle constant. Je diviserai

1. Sur lequel on peut voir ci-après p. 181, n. 2.

2. *Rot. litt. claus.*, I, p. 601.

3. « Henr. de Erlegh', frater et heres Johannis de Erleg', finem fecit cum Rege per .xx. marcas pro relevio suo de terris quas idem Joh. de Rege tenuit in caput, et que ipsum Henricum hereditarie contingunt, et inde cepit Rex homagium ejus. Et mandatum est vicecomiti Sumerset' quod, accepta securitate ab eodem Henrico de predictis .xx. marcis Regi reddendis, eidem Henrico plenam saisinam habere faciat de omnibus terris que fuerunt ipsius Johannis et que predictum Henricum hereditarie contingunt in balliva sua, et de quibus idem Johannes saisitus fuit die quo obiit... » (*Excerpta e rotulis finium in Turri Londinensi asservatis*, cura Car. Roberts, I [Londres, 1835], 216.)

cet examen en six paragraphes, intitulés respectivement : 1^o Jean le Maréchal et l'enfance de son fils Guillaume; 2^o Guillaume le Maréchal depuis sa chevalerie jusqu'à la mort du jeune roi (1183); 3^o Guillaume depuis la mort du jeune roi jusqu'à l'avènement de Richard I^{er} (1189); 4^o Guillaume sous le règne de Richard I^{er} (1189-1199); 5^o Guillaume sous le règne de Jean (1199-1216); 6^o Guillaume régent d'Angleterre (1216-1219).

§ 1. *Jean le Maréchal et l'enfance de son fils Guillaume* (v. 1-714). — Cette partie du poème est confuse. Elle se compose de récits décousus. L'auteur, qui est mal informé et qui en a conscience, relie ces divers épisodes par des transitions qu'il fait aussi insignifiantes que possible, de peur de se compromettre en avançant des faits incertains. Il est bien probable que les traditions relatives à Jean le Maréchal, à son fils Guillaume, à l'impératrice Mathilde, au roi Étienne, remontent à des conversations de Guillaume le Maréchal avec les hommes de son entourage, particulièrement avec Jean d'Erlée; mais, ces souvenirs qui avaient probablement subi, dans la mémoire du Maréchal, un commencement de transformation, n'ont pas été recueillis en ordre chronologique, et l'auteur du poème, n'ayant pas les moyens de les classer convenablement, les a reproduits d'une façon incohérente. Mieux informés que lui, nous sommes en état de remettre chaque fait à sa place, et par suite nous pourrions tirer de ses récits certains éléments véritablement historiques.

Il convient de distinguer dans les 714 premiers vers du poème trois groupes de traditions : 1^o, v. 23-119 et 370-398, Jean le Maréchal et ses deux mariages. 2^o, v. 120-369, Jean le Maréchal partisan de l'impératrice Mathilde; siège

de Winchester ; retraite de l'impératrice sur Ludgershall ; guerre avec le comte Patrice. 3^o, v. 399-714, siège de Newbury.

1^o Jean le Maréchal, ou, comme il est appelé ailleurs, Jean Fils Gilbert¹, était, selon notre poème, un baron plus renommé par sa largesse que par sa puissance. Nous savons d'ailleurs qu'il avait succédé à son père Gilbert dans l'office de Maréchal, concédé à celui-ci par Henri I^{er}². Cet office était héréditaire dans sa famille, en ordre de primogéniture, et devint un nom patronymique pour tous ses descendants. On ignorait qu'il eût été marié deux fois. Le poème nous apprend que de sa première femme, laquelle n'est pas nommée, il eut deux fils, Gilbert³ et Gautier. L'un d'eux mourut de maladie à Salisbury (v. 91) ; le second succomba à la douleur que lui causa la mort de son frère. La seconde femme de Jean était sœur du comte Patrice de Salisbury, celui qui fut tué en 1168 dans un guet-apens préparé par les Poitevins. Les circonstances qui amenèrent ce second mariage sont d'ordre politique. Le comte Patrice tenait pour le roi Étienne. Il fit une rude guerre au Maréchal (v. 147). Une fois au moins il eut le dessous (v. 344), mais plus tard ce fut Jean qui eut « le pire jeu parti » (v. 369). Que fit Jean ? Il répudia sa femme et épousa dame Sibile, sœur du comte Patrice. Il le fit, dit

1. Paraît sous ce nom en trois chartes de l'impératrice, des années 1141, 1142, 1144-7 (Round, *Geoffrey de Mandeville*, London, 1892, p. 171, 183, 234, 344 ; cf. *Chronicles of the reigns of Stephen, Henri II and Richard I*, edited by R. Howlett, III, xiv, xxxiv (collection du Maître des Rôles).

2. Voir l'acte par lequel l'office de maréchal de la cour du roi est concédé à Guillaume le Maréchal, dans *Rotuli Chartarum*, I, 46 b (20 avril 1200), où il est rappelé que Gilbert, père de Jean le Maréchal, était maréchal du roi Henri I^{er}.

3. On remarquera que le premier né portait le nom de son grand-père, selon un usage qui est constaté d'ailleurs.

le poète, pour mettre fin à la guerre, et, depuis lors, l'amour et la concorde régnèrent entre eux tout le temps qu'ils vécurent (v. 375-7). Tous ces faits sont nouveaux et paraissent assurés. Ils nous montrent qu'au milieu du XII^e siècle des motifs de pur intérêt suffisaient à l'obtention du divorce, et que les adhérents de partis opposés ne se faisaient pas scrupule de conclure entre eux des arrangements particuliers, au détriment même de la cause qu'ils avaient jusque-là défendue. On ne savait rien du second mariage de Jean, mais on savait que Patrice avait été élevé à la dignité de comte de Salisbury par l'impératrice Mathilde¹. La faveur dont il fut l'objet de la part de celle qu'il avait énergiquement combattue s'explique maintenant de la façon la plus naturelle.

2^o Il est bien évident que notre auteur ne se rendait pas un compte bien exact des causes de la querelle entre l'impératrice Mathilde, fille de Henri I^{er}, et le comte Étienne de Blois, et qu'il en connaissait très mal les péripéties. Mais il ne cherche pas à nous faire illusion : au contraire, il confesse très franchement qu'il ne sait pas toutes les *emprises* du Maréchal (v. 124). Toutefois, il se montre assez renseigné sur un des épisodes importants de la guerre, la levée du siège de Winchester par l'impératrice et la retraite de celle-ci vers Ludgershall. C'est que Jean le Maréchal avait joué dans cette affaire un rôle important, protégeant, au risque de sa vie, la fuite de Mathilde. Le souvenir de ses exploits devait s'être conservé dans la famille. Si l'on retranche de son récit quelques erreurs, qui portent sur des circonstances accessoires², on trouvera qu'il est, en somme, fort exact, puisqu'il ne fait que confirmer, par un témoi-

1. Voir ci-après, p. 8, n. 2.

2. Elles ont été relevées p. 3, n. 1.

gnage tout à fait indépendant, et compléter des notions que nous possédions déjà par les chroniqueurs du temps. Sur un point, les causes de la levée du siège, où ces chroniqueurs sont en désaccord, notre poème se rapproche de l'un d'eux, le continuateur de Florenz de Worcester¹.

3° Le siège de Newbury ne nous était connu que par deux lignes de Henri de Huntingdon², qui ont le mérite de fixer la date de cet événement. Notre auteur nous offre un récit complètement nouveau où le héros du poème, Guillaume le Maréchal, fait son entrée dans l'histoire. Afin d'obtenir une trêve, qui lui permettra de ravitailler la place assiégée, Jean le Maréchal livre en otage au roi Étienne, non pas son fils aîné (appelé Jean comme son père), mais son second fils, Guillaume, dont la vie paraissait moins précieuse. La ville une fois remise en état de défense, il ne fut plus question de la rendre. Le roi vit qu'il était joué, et la vie du jeune Guillaume fut en aventure. On le fit savoir au père. Celui-ci répondit qu'il se souciait peu de l'enfant, « car il avait encore les enclumes et les marteaux dont il forgerait de plus beaux » (v. 513-6). Il faut voir la suite dans le poème, comment le roi, cédant aux sollicitations de ses partisans, permit par deux fois que l'enfant fût mené au supplice, et comment à chaque fois, touché par les paroles naïves du petit innocent, il lui fit grâce de la vie, disant : *Trop set beles enfances dire* (v. 560). Saisi de pitié et même d'affection pour cet enfant, le roi le prit avec lui dans sa tente, et le poète nous le montre jouant avec lui à de petits jeux. Tout ce récit, très caractéristique des mœurs du temps et très émouvant, est fort bien présenté. Il n'a rien que de très vraisemblable et s'accorde parfaitement avec ce que nous

1. Voir p. 6, note.

2. Voir p. 9, n. 1 ; cf. Round, *Geoffrey de Mandeville*, p. 430.

savons du caractère d'Étienne. « Chil rois Estievenes », nous dit un ancien chroniqueur, « fu mout dous et mout deboinaires et mout piteus¹. » Seulement, notre auteur, renseigné de première main sur tout ce qui touche Guillaume le Maréchal, savait mal l'histoire du temps. Il ne nous dit pas comment finit le siège de Newbury². Il paraît supposer que la ville fut délivrée à la suite du traité entre Mathilde et Étienne qui mit fin à la guerre, et il croit que ce traité fut conclu après la prise de Lincoln où le roi fut fait prisonnier. Or, l'affaire de Lincoln est de onze ans antérieure au siège de Newbury, et, par conséquent, n'a rien à faire avec la conclusion du traité qui eut lieu en 1153, un an après la prise de Newbury³. Pour être mal encadrés, les curieux souvenirs conservés par le poète n'en sont pas moins intéressants, non seulement en eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils nous aident à déterminer approximativement la date de la naissance de Guillaume, sur laquelle nous n'avons pas de données bien concordantes. En 1216, à la mort du roi Jean, Guillaume le Maréchal, pressé de prendre la garde du jeune Henri III, encore en bas âge, se défend d'accepter cette charge, qu'il juge au-dessus de ses forces : *Si ai quatre vinz ans passez*, dit-il (v. 15510). Il serait donc né en 1136 au plus tard, et il aurait eu quinze ou seize ans lors du siège de Newbury, en 1152. Mais il est clair que les « belles enfances » qui lui valurent la pitié du roi Étienne conviennent bien plutôt à un enfant de six à huit ans. Et d'autre part, le mariage de Jean le Maréchal avec la sœur de Patrice est de 1141 au plus tôt, peut-être de 1142⁴. Or,

1. Ci-après, p. 10, n. 3.

2. Nous savons, par Henri de Huntingdon, que la ville fut prise par le roi.

3. Voir ci-après, p. 13, n. 1.

4. Voir p. 8, n. 2.

Guillaume n'est que le second des fils issus de ce mariage. Il est donc probable qu'il naquit vers 1144, ce qui lui donnerait huit ans en 1152; d'où il suit que, lorsqu'il s'attribuait quatre-vingts ans passés en 1216, il se trompait sur son âge.

Le poète nous dit qu'après la mort du roi Étienne et le couronnement de son successeur Henri II (19 déc. 1154), Jean le Maréchal envoya le jeune Guillaume à son cousin Guillaume de Tancarville, chambellan de Normandie¹. Ici commence dans l'histoire du Maréchal une période de quelques années pendant lesquelles il ne semble pas qu'il se soit produit aucun événement marquant.

§ 2. *Guillaume le Maréchal depuis sa chevalerie jusqu'à la mort du jeune roi.* — Une date qui marquait dans la vie d'un baron était celle de son *adoubement*, de son admission dans l'ordre de la chevalerie. Cependant, notre poète n'a eu, sur la date de cet important événement, que des renseignements peu précis. On pourrait s'en étonner si on ne savait que les gens de ce temps (il faut, naturellement, mettre à part les clercs, habitués à plus de régularité) se préoccupaient peu de la chronologie, et se contentaient d'indications vagues fournies par des synchronismes avec d'autres événements. Guillaume le Maréchal ne date pas ses chartes, non plus, du reste, que son premier souverain, le roi Henri II. Voici ce que nous trouvons dans le poème concernant la chevalerie de Guillaume. D'après le vers 772, il aurait été écuyer « bien vingt ans entiers ». Par conséquent, si même Guillaume était arrivé à Tancarville aussitôt après le couronnement de Henri II, c'est-à-dire dans les derniers jours de l'année

1. Voir ci-après, p. 13, n. 5.

1154 ou au commencement de l'an 1155, il n'aurait été adoubé qu'en 1174 ou 1175. Or, c'est là une conclusion que contredisent des faits certains. Le 14 juin 1170, Henri, fils aîné de Henri II, fut couronné roi. Peu après, son père désigna les chevaliers qui devaient être ses compagnons, au nombre desquels était Guillaume le Maréchal, à la garde de qui le jeune roi fut spécialement confié (v. 1939 et suiv.). Guillaume était donc chevalier en 1170, et non le premier venu, puisqu'il était l'objet d'une désignation particulièrement honorable. Ce fut lui qui, en 1173, au début de la guerre entre le fils et le père, eut l'honneur d'adouber le jeune roi, alors âgé de dix-huit ans (v. 2084 et suiv.). Étant donc impossible que Guillaume soit resté vingt ans écuyer, j'ai proposé, au vers 772, de corriger *vint* en *vuit*¹. Cette correction admise, la succession des faits se présente ainsi : Guillaume, confié aux soins du chambellan de Normandie vers 1156, aurait été fait chevalier vers 1164, à l'âge de vingt ans environ². Le poète nous dit que l'adoubement du jeune Maréchal eut lieu à une cour tenue par le chambellan à Drincourt (v. 817) ; mais, comme la date de cette solennité ne nous est pas connue, il n'y a là aucun élément chronologique³.

Du temps qu'il était écuyer, le jeune Maréchal passait,

1. Cf. ci-après, p. 14, n. 3. La forme *vuit* (huit) est fréquente dans le poème ; voir par ex. v. 848.

2. A cette époque, on était rarement armé chevalier avant vingt ans. Naturellement, il y a des exceptions, notamment lorsque le nouveau chevalier était de race royale.

3. Immédiatement après la mention de cette cour, le poète passe au récit de la lutte qui eut lieu à Drincourt (maintenant Neufchâtel-en-Brai) entre les partisans du jeune roi et ceux du roi son père, et au cours du récit il semble indiquer que le Maréchal était depuis peu chevalier (v. 872 et suiv.). Cette affaire eut lieu en 1173, mais l'auteur n'en savait rien, puisqu'ensuite il passe à des faits de 1168.

parmi ses compagnons, pour une sorte de lourdaud, grand dormeur et gros mangeur. Mais le chambellan l'avait mieux jugé et pensait que le jeune Anglais ferait son chemin tout comme un autre, ce qu'il exprimait en disant : « Il saura bien tirer-fève de pot » (v. 792). Quand Guillaume commença-t-il à réaliser la bonne opinion qu'avait conçue de lui le seigneur de Tancarville? Ce serait au combat de Drincourt, si on prend les événements dans l'ordre où ils sont relatés; mais la chronologie de l'auteur est, dans cette partie du poème, fort irrégulière, et il est certain que l'affaire de Drincourt n'est pas à sa place¹. L'ordre des événements paraît être celui-ci :

4166. Guillaume armé chevalier (v. 815-26).

4166-7. Tournois (v. 4204-4525).

4167-73. Guillaume se rend en Angleterre, d'où il revient en France avec le comte de Salisbury. Mort de celui-ci. Guillaume, fait prisonnier par les Poitevins, est délivré par la reine Aliénor. Couronnement du jeune roi, qui est confié par Henri II à la garde du Maréchal. Le jeune roi se révolte contre son père; il est armé chevalier par Guillaume (v. 4526-2492).

4173. Affaire de Drincourt (v. 827-4200).

Les tournois, dont le récit occupe les vers 4201 à 4525, eurent certainement lieu très peu après l'adoubement de Guillaume et antérieurement au couronnement du jeune roi (juin 1170). Pour l'un de ces tournois, celui qui eut lieu entre Saint-Jame, ou Sainte-Jamme², et Valennes, le poème nous fournit une indication qui équivaut à une date. Nous y lisons, en effet, que le roi d'Écosse y prit part (v. 4319). Or, nous savons que le roi d'Écosse Guillaume visita, vers

1. Voir la note précédente.

2. Voir ci-après, p. 20, n. 2.

septembre 1166, le roi Henri II, qui, à ce moment, parcourait la Bretagne et se rendait en pèlerinage au Mont Saint-Michel¹. Ce dut être vers le même temps qu'il alla au tournoi de Valennes².

Le récit de l'affaire de Drincourt, ou Neufchâtel-en-Brai, est certainement le morceau le plus embarrassant de tout le poème. Il n'y a aucun doute que ce combat fut l'un des épisodes de la guerre de 1173, entre Henri II et son fils, le jeune roi, appuyé des barons anglais, normands³, français et par le roi de France. Il est donc étrange que le poète place ces événements avant l'expédition de Poitou, où Patrice de Salisbury trouva la mort (1168). Cet anachronisme constaté, on s'étonnera moins que l'auteur nous parle d'une guerre entre Henri II et Louis VII (v. 805-6) sans rien dire du jeune roi. Quant aux circonstances du récit, elles présentent assurément diverses invraisemblances et s'accordent mal avec les témoignages des chroniqueurs du temps, mais eux-mêmes sont loin d'être d'accord⁴, de sorte qu'il est impossible d'arriver à une connaissance assurée des détails de cette guerre. Ce qui paraît certain, c'est que les exploits de Guillaume à Drincourt ont été contés au poète, sans doute avec quelque exagération, par des gens qui ne savaient ni quand ni comment les faits s'étaient passés.

1. Robert de Torigni, éd. Delisle, I, 362; cf. Eyton, *Court, Household and Itinerary of King Henri II* (Londres, 1878), p. 97.

2. Il faut donc considérer comme erronée la note (ci-après, p. 21, n. 4) où ce tournoi a été daté de 1174. Le roi d'Écosse est venu deux fois sur le continent.

3. La liste des barons anglais et normands qui prirent les armes contre Henri II est donnée par la chronique (*Gesta regis Henrici secundi*), qui fut transcrite par ordre de Benoît, abbé de Peterborough, et que, pour plus de brièveté, je cite sous le nom de cet abbé (éd. Stubbs, I, 45).

4. K. Norgate, *England under the Angevin Kings*, II, 147, n. 3.

Ce qui est dit du meurtre du comte Patrice (v. 1623 et suiv.) paraît plus digne de foi. Il y a là des détails que rien ne nous autorise à révoquer en doute. Assurément, l'auteur s'avance trop en faisant peser sur Geoffroi de Lusignan la responsabilité d'un crime qui est attribué par des historiens du temps au frère de celui-ci, Gui de Lusignan¹; mais il revient plus loin (v. 6458) sur ce que son assertion avait eu de trop absolu lorsqu'il fait dire à Geoffroi que le Maréchal se trompait en l'accusant d'avoir tué Patrice.

Malgré l'incertitude de la chronologie, on peut dire que, depuis le récit du meurtre de Patrice, le poème prend un caractère de plus en plus historique.

L'auteur nous conte comment Guillaume fut blessé et pris dans le guet-apens où Patrice trouva la mort, comment, fait prisonnier par les Poitevins, il fut enfin délivré par la reine Aliénor, qui donna pour lui des otages. Ces événements, inconnus d'ailleurs, sont de l'année 1168. En quelques vers (v. 1892-1904), il nous apprend que Guillaume alla chercher aventure en mainte terre, se faisant remarquer par la largesse avec laquelle il dépensait ce qu'il avait gagné dans les tournois. Nous arrivons ainsi au couronnement du jeune roi Henri (1170), qui marque une date importante dans l'histoire du Maréchal. Henri II distingua le jeune Guillaume, déjà noté comme bon chevalier, et que d'ailleurs lui recommandait le souvenir des services rendus à sa cause par Jean le Maréchal. Il le plaça auprès du jeune roi « pour lui garder et enseigner » (v. 1915). Entre tous les chevaliers dont le roi d'Angleterre fit les compagnons de son fils, Guillaume est le seul nommé à cet endroit du poème. Mais il n'est pas impossible de reconstituer le personnel de

1. Voir p. 26, note.

la « mesnie » du jeune prince à l'aide des noms des témoins qui figurent dans ses chartes. Voici la liste, assurément bien imparfaite, que permettent d'établir ces documents, malheureusement trop rares¹ :

Adam d'Iquebeuf ² .	Guillaume du Hommet ⁶ .
Bertrand de Verdun ³ .	— de Lanvalei ⁷ .
Geoffroi Fils Hamon.	— Maréchal.
Girard Talebot ⁴ .	— de Saint-Jean ⁸ .
Guillaume de Dive ⁵ .	— de Tinteniach ⁹ .

1. Je retranche de la liste des témoins les personnages ecclésiastiques qui paraissent occasionnellement en cette qualité dans les chartes en question.

2. Sur ce personnage, voir ci-après, p. 60, n. 2.

3. Voir ci-après, p. 98, note. — On trouvera quelques renseignements de plus sur ce personnage dans Edw. Foss, *The Judges of England*, I, 317-9. Il était fils de Norman de Verdun, qui avait, tant par lui-même que par sa femme, des biens dans les comtés de Leicester et de Warwick. Il fut marié deux fois. Il semble bien résulter de l'ensemble des données réunies par Edw. Foss que ce Bertrand de Verdun doit être distingué de celui qui paraît dans le *Très ancien coutumier de Normandie* et dans plusieurs chartes concernant l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

4. Ci-après, p. 59, n. 3.

5. Ci-après, p. 61, n. 3.

6. Guillaume du Hommet succéda en 1180 à son père Richard dans l'office de connétable de Normandie. Voir Eyton, *Court Household and Itinerary of King Henri II*, p. 233; Stapleton, *Magni rotuli scaccarii Normannie*, I, lxxx, cxxxv, clxxxij; II, lvj, note, etc.; Delisle, *Chron. de Robert de Torigni*, II, 34, n. 1. Il ne figure pas dans le poème.

7. Normand qui est témoin à un grand nombre de chartes de Henri II. Voir la table du livre d'Eyton, sous LANVAL; cf. Stapleton, ouvr. cité, II, clxxxij. Ne figure pas dans le poème.

8. Saint-Jean-le-Thomas (Manche). Voir Stapleton, I, xcviij; Delisle, *Chron. de Robert de Torigni*, II, 31, n. 2. Ne figure pas dans le poème. Témoin à de nombreuses chartes de Henri II. Voir la table d'Eyton, sous S^t JOHN.

9. Ci-après, p. 62, n. 4.

Guillaume Fils Roger ¹ .	Renaut de Courtenai ⁹ .
Hugues de Cressi ² .	Richard de Canville ¹⁰ .
Jean de Préaux ³ .	— de Luci ¹¹ .
— de Subligni ⁴ .	Robert, comte de Meulan ¹² .
Juel de Mayenne ⁵ .	— de Tresgoz ¹³ .
Pierre d'Adeville ⁶ .	Roger le Bigot ¹⁴ .
— Fils Guion ⁷ .	Simon de Marès ¹⁵ .
Raoul (<i>Ranulfus</i>) de Glanville ⁸ .	Thomas Basset ¹⁶ .
	Thomas de Coulonces ¹⁷ .

Cette liste ne peut être considérée comme complète, les chartes du jeune roi qui nous sont parvenues étant en petit

1. Ci-après, p. 57, n. 5.

2. Gardien de la Tour de Rouen en 1180 (Stapleton, I, cxj). Témoin à de nombreuses chartes de Henri II. Ne figure pas dans le poème.

3. Ci-après, p. 59, n. 1.

4. Ci-après, p. 23, n. 2.

5. Voir Stapleton, II, lxij, cxcix, ccxlix. Ne figure pas dans le poème.

6. « Petrus de Adevilla » ne paraît que dans une charte du jeune roi en faveur de Christ Church, Cantorbéry, vers 1175 (Musée brit., *Cotton charters*, VI, 1).

7. « Petrus filius Guidonis » paraît avec le titre de *dapifer* dans l'acte mentionné à la note précédente. Voir ci-après, p. 77, n. 6.

8. Ci-après, p. 99, n. 2.

9. Témoin à de nombreux actes de Henri II. Ne figure pas dans le poème.

10. Ci-après, p. 125, n. 1.

11. Témoin à un acte de Henri II (Eyton, p. 239).

12. Puissant seigneur qui fut l'un des partisans du jeune roi dans sa révolte de 1173. Il mourut en 1204. Il avait d'importantes possessions à Pont-Audemer (Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, II, 550). — Il y a sur lui une longue notice dans l'*Art de vérifier les dates*, III, 694.

13. Ci-après, p. 60, n. 4.

14. Ci-après, p. 184, n. 2.

15. Ci-après, p. 57, n. 3.

16. Ci-après, p. 143, n. 3.

17. Ci-après, p. 61, n. 1.

nombre. D'autre part, certains noms ne paraissant que dans une seule pièce, leur présence peut être accidentelle et ne suffit pas à prouver qu'ils aient fait partie de la maison du prince. Cependant, sous la réserve qu'impliquent ces observations, on peut tenir que les chevaliers énumérés ci-dessus étaient, pour la plupart, les familiers du jeune roi. Douze d'entre eux sont inscrits sur la liste, conservée par Benoît de Peterborough, des barons qui, en 1173, soutinrent leur seigneur contre Henri II, à savoir : Adam d'Iquebeuf, Girard Talebot, Guillaume de Dive, Guillaume le Maréchal, Guillaume de Tinteniach, Guillaume Fils Roger, Jean de Préaux, Pierre d'Adeville, Robert de Meulan, Robert de Tresgoz, Simon de Marès, Thomas de Coulonces. Le nombre de ceux qui paraissent dans le poème est plus grand encore, comme on l'a vu par les notes.

La liste dressée d'après les chartes du jeune Henri a, pour la critique du poème, un certain intérêt. On sait que les noms des témoins ne sont pas placés au hasard ; ils sont rangés en ordre hiérarchique : en premier lieu les personnes ecclésiastiques, puis les comtes et les hauts fonctionnaires, enfin les simples barons. Or, nous voyons que Guillaume le Maréchal prend toujours place en tête des simples barons, ce qui indique bien qu'il avait, comme le dit le poète, un rang supérieur à celui des autres chevaliers ¹.

1. Je ne connais que dix chartes du jeune roi, dont trois à Rouen (copie m'en a été communiquée par M. Delisle) et trois au Musée britannique. Guillaume le Maréchal est témoin à cinq de ces actes :

I. Traité du jeune roi avec son père (sept. ou oct. 1174). Orig. au Musée britannique, *Cotton charters*, VII, 42 ; la liste des témoins est en partie enlevée par une déchirure ; j'y ai vu, toutefois, le nom de Guillaume le Maréchal.

II. Confirmation d'une donation à la maison du Mont-aux-

On peut dresser une liste approximative des chevaliers qui formaient, en quelque sorte, la « mesnie privée » du jeune roi, mais on conçoit que le nombre de ceux qu'il a pu avoir à sa solde a dû varier singulièrement selon les temps et particulièrement selon l'état de sa bourse. Ayant à conter un tournoi qui eut lieu à Lagni-sur-Marne aux environs de l'an 1180, le poète nous donne, d'après des témoins oculaires (v. 4477-8), les noms de tous les chevaliers du jeune roi qui

Malades. Quevilli, près Rouen (non pas *Chevaillec*, comme dit Eyton, p. 158-9 et 187), vers décembre 1174. Témoins : Robert, comte de Meulan, et Guillaume le Maréchal.

III. Confirmation de la donation faite à Gautier de Coutances, clerc du roi, par Henri II, de la chapellenie de Blie. Analyse dans Round, *Calendar of doc. preserved in France* (1899), n° 31.

IV. Confirmation de la donation faite au même d'une maison sise sur le Grand-Pont, à Rouen. Cet acte et le précédent, datés l'un et l'autre de Westminster, doivent être de mai 1175, époque où la présence des deux rois, le père et le fils, est constatée en ce lieu (Eyton, p. 190). Les indices fournis par les noms des témoins concordent avec cette date. C'est à tort que, ci-après, p. 57, n. 3, cette pièce a été indiquée comme antérieure à 1173. Analyse dans Round, *Calendar*, n° 33.

V. Charte concernant l'abbaye de Waltham. Argentan, vers septembre 1177 (Eyton, p. 218-9).

Voici les listes des témoins aux actes III, IV et V :

III.	IV.	V.
Ric. Wint. ep.	Ric. Wint. ep.	Ric. Wint. ep.
Gaufr. El. ep.	Gaufr. El. ep.	F. Sag. ep.
WILL. MARESCALLUS.	Will. de Humet.	H. Bai. ep.
Gir. Talebot.	Rogerus le Bigot.	Walt. de Constanciis.
Rob. de Tresgoz.	Ran. de Glanvilla.	Mag. Osbertus de Camera.
Sim. de Marisco.	WILL. MARESCALLUS.	Nicolaus capell.
Will. de Diva.	Gerardus Talebot.	Ran. de Glanvilla.
Adam de Ikebuef.	Rob. de Tregoz.	Gaufr. de Pertico.
	Adam de Ikebo.	Hugo de Cressi.
	Simon de Marisco.	Gerardus de Cauvilla.
		Will., regis capell.
		WILL. MARESCALLUS.
		Will. Fil. Rogeri.

y assistèrent. La liste, disposée méthodiquement, en est longue. J'y compte 20 Français, 20 Flamands, 14 Anglais, 27 Normands, 6 Angevins; en tout 87; mais il faut ajouter que chacun des chevaliers portant bannière était accompagné de plusieurs hommes, de sorte que, selon notre auteur (v. 4773), le nombre total des chevaliers à la solde du jeune roi s'élevait à 200 et plus¹. Ce n'est pas sans raison que le poète se demande avec surprise où le jeune roi pouvait prendre l'argent qu'il dépensait ainsi (v. 4768). Il est certain que Henri II, le vieil Henri, comme on l'appelait, en fournissait une bonne part, mais il est probable que le jeune Henri comptait un peu sur la chance des combats: si on perdait de l'argent dans les tournois, on en pouvait gagner aussi.

De 1170 à 1183, c'est-à-dire du couronnement du prince Henri à sa mort, les faits sur lesquels le poète s'étend peuvent être classés sous cinq chefs: 1° la guerre du fils contre son père (1173); 2° la réconciliation (1174); 3° une longue suite de tournois; 4° une brouille passagère, causée par de faux bruits, entre le jeune roi et le Maréchal; 5° la seconde guerre contre Henri II, se terminant par la mort du jeune Henri.

1° Ce que le poète nous a dit de la guerre de 1173 est assez vague. Écrivant cinquante ans après les événements, il n'eut, vraisemblablement, que des renseignements partiels, qu'il lui était impossible de relier convenablement. Nous avons vu qu'il avait placé beaucoup trop haut l'un des épisodes de cette guerre, l'affaire de Drincourt; il commet

1. Notons en passant qu'on ne voit paraître, ni dans notre poème ni ailleurs, Bertrand de Born, le seigneur de Hautefort, qui, à en croire les anciennes biographies provençales, aurait joué un rôle important dans les querelles du jeune roi avec son père.

d'autres erreurs qui ont été relevées en leur lieu¹. Cependant, il sait que l'une des causes de la guerre fut l'excessive prodigalité du jeune homme et le refus du père de subvenir plus longtemps à des dépenses exagérées. Il sait aussi que le jeune Henri fut abandonné par les seigneurs français, que le roi d'Angleterre avait achetés. Mais, ce qu'il tient par-dessus tout à nous apprendre, c'est que Guillaume le Maréchal eut l'honneur d'armer chevalier son seigneur le jeune roi (v. 2084 et suiv.).

2° Rentré en grâce auprès de son père, le jeune prince se rendit en Angleterre avec le Maréchal et y resta environ un an². Mais il se lassa bientôt de la vie trop calme qu'on y menait, et repartit pour le continent, où il se mit de nouveau à courir les tournois.

3° Du vers 2471 au vers 5094, il n'est question, dans le poème, que de tournois. Ces récits, en somme peu variés, pourront sembler monotones, et les historiens préféreront probablement les parties où l'auteur expose, sinon avec beaucoup d'ordre, du moins avec des détails nouveaux, les guerres et les négociations de Henri II ou de Richard avec Philippe-Auguste. Cette préférence se conçoit. Cependant, les tournois occupèrent, en France, une place si considérable dans la vie des hommes appartenant à la classe noble, que tout document qui nous apprend quelles en étaient les règles, ou du moins les usages, quelle influence ils avaient sur les mœurs, sur les conditions sociales, mérite d'être considéré comme historique au premier chef. Et, à ce point de vue, les récits de tournois qui tiennent une si grande place dans l'Histoire de Guillaume le Maréchal offrent un intérêt

1. P. 34, notes 2, 3, etc.

2. Voir ci-après, p. 35, n. 5.

réel, car ni les romans de chevalerie, ni les fableaux (où souvent il est question de tournois), ni les chroniques ne nous donnent une image aussi vivante de ce qu'étaient ces rencontres d'hommes armés, cherchant, comme à la guerre, à se renverser de cheval, à se faire des prisonniers, allant même parfois jusqu'à faire intervenir des troupes de gens de pied¹. On trouvera dans notre poème nombre de détails curieux qui complètent utilement les célèbres dissertations de Du Cange sur le même sujet².

Sous Henri II, ces exercices belliqueux n'étaient point pratiqués ni même, paraît-il, autorisés en Angleterre. C'est Richard qui, le premier, en 1194, accorda ou, plus exactement, vendit la permission de tenir des tournois³. Aussi, les jeunes chevaliers anglais qui voulaient se distinguer avaient-ils coutume de se rendre sur le continent. C'est le conseil que le chambellan de Tancarville donna à Guillaume, lui faisant remarquer que l'Angleterre n'était pas un bon pays pour ceux qui voulaient « hanter chevalerie » (v. 1544). Guillaume profita de l'avis et s'en trouva bien.

Les historiens du XII^e siècle mentionnent rarement les tour-

1. C'est ce qu'a bien mis en relief M. Jusserand dans la première de ses études sur les sports dans l'ancienne France (*Revue de Paris*, 15 mai 1900), où il utilise comme principale source l'Histoire du Maréchal.

2. Dissertations VI et VII sur l'Histoire de saint Louis, réimprimées à la suite du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Henschel, VII, 2^e partie, p. 23 et suiv.

3. Roger de Howden (éd. Stubbs), III, 268; Raoul de Dicet (éd. Stubbs), II, 120. — Le poète dit cependant que le jeune roi, pendant son séjour en Angleterre, après sa réconciliation avec son père (1175-6), passa le temps en chasse et en tournois (*Ou a bois ou a torneier*, v. 2394). Mais, si *torneier* n'est pas une leçon fautive, il doit s'agir de tournois différents de ceux qui étaient en usage sur le continent.

nois et ne les décrivent jamais en détail. C'est par exception que Gilbert de Mons nous fait savoir qu'en 1175 on proclama un tournoi devant avoir lieu entre Soissons et Braine. Le comte de Hainaut, Baudouin V, s'y rendit avec 200 chevaliers et 1,200 hommes de pied¹. Le jeune roi n'y assista point ; il paraît n'avoir quitté l'Angleterre qu'à la fin de l'année 1175², et aucun de ceux auxquels il prit part, et sur lesquels le poète s'étend longuement, n'est connu d'ailleurs.

Ces rencontres, à en juger par les descriptions de notre auteur, ne se distinguent guère des combats de cavalerie qui avaient lieu dans les guerres réelles. On se bat avec les armes ordinaires. Il n'est dit nulle part que les tranchants et les pointes fussent émoussés. Mais les chevaliers étaient si bien protégés par leurs armures qu'ils ne couraient guère que le risque d'être renversés de cheval et plus ou moins contusionnés. Du reste, le danger n'était guère plus grand à la guerre³. Les seules différences entre ces exercices et les combats véritables paraissent être celles-ci : 1^o la rencontre a lieu à un endroit déterminé d'avance dans la proclamation ; encore est-il à propos de remarquer que, dans les guerres réelles, beaucoup de combats ont été livrés dans des lieux fixés par une convention ; c'est ce qu'on appelait « bataille aramie » ; 2^o lorsque le combat cesse, soit par la fuite d'un des partis en présence, soit d'un commun accord, une trêve existe virtuellement jusqu'à la reprise, qui, généralement, a lieu le lendemain, et les chevaliers se font des visites de courtoisie ; 3^o le tournoi clos, les hauts

1. Pertz, *Script.*, XXI, 524-5.

2. Voir ci-après, p. 36, n. 2.

3. Il y a, dans le poème, plusieurs récits de combats sérieux. On y voit que les accidents mortels étaient extrêmement rares, du moins pour les chevaliers.

hommes se réunissent et décernent le prix à celui qui s'est le plus distingué par sa vaillance¹.

Il ne semble pas qu'il ait existé aucune convention tendant à limiter la liberté des combattants, sinon, peut-être, dans le genre de lutte qualifiée, non sans une nuance de mépris, de « joutes *de* (ou *a*) *plaidèices*², » et dont le caractère propre n'est pas clairement déterminé. La lutte a lieu en rase campagne; le terrain n'est pas circonscrit par des lices, comme cela aura lieu plus tard; la poursuite peut, le cas échéant, amener les combattants à traverser des lieux habités (v. 2820 et suiv., 7207). Les lices, dont il est question en plus d'un endroit du poème (v. 1309, 3862, 5529), servaient de refuge, de *recet* aux chevaliers serrés de trop près. On n'hésite pas à amener sur le terrain des hommes de pied armés de piques, qui, du reste, ne sont pas d'un grand secours, car ils n'osent s'opposer au passage des chevaliers, qui n'hésiteraient pas à les massacrer³. Nous voyons les chevaliers s'attaquer soit en masse, soit en combat singulier; il n'est pas interdit de se mettre à plusieurs contre un seul (v. 1426 et suiv., 5008 et suiv.), fait qui, dans la suite, fut trouvé blâmable. On ne se fait pas scrupule de faire prisonnier un homme qui est manifestement hors d'état de se défendre. Au tournoi de Saint-Pierre-sur-Dive, un chevalier tombe et, s'étant brisé un membre, ne peut se relever. Le Maréchal, qui était à dîner, le voit, sort de la maison, le prend tout armé dans ses bras et le porte à ses compagnons en leur disant : « Tenez, voilà pour payer vos dettes. » Le malheureux est obligé de donner caution pour recouvrer sa liberté (v. 7209-32). On admettait, comme, du

1. Voir v. 3013, 3301, 4083 et surtout 4331 et suiv.

2. V. 1310 et 2502. Voir au vocabulaire *plaidèices* et *plaidier*.

3. Voir v. 2827 et suiv., 3247; cf. page précédente.

reste, à la guerre, que les prisonniers fussent provisoirement délivrés moyennant caution (*fiancé*). Mais il paraît qu'on ne s'en fiait pas toujours à la parole du prisonnier, car nous voyons ceux qui étaient *fiancié*, c'est-à-dire qui avaient donné leur parole, chercher des amis qui voulussent bien leur servir de cautions (v. 3029-31). Dans les romans de la Table ronde, il arrive souvent que le chevalier vaincu est prisonnier sur parole et doit se rendre, selon l'ordre qui lui est donné par le vainqueur, auprès du roi Arthur qui disposera de son sort. Ailleurs, le vaincu est tenu de se présenter à une dame qui, généralement, le délivre¹. Ces usages courtois ne sont point observés dans les tournois où le Maréchal gagnait, à la force du poignet, honneur et richesse, et, du moins, au XIII^e siècle et à plus forte raison au XII^e, ne sont attestés que par les romans. Les tournois étaient, en effet, par les prises qu'on y pouvait faire, un moyen de gagner ou de perdre de l'argent. Certains chevaliers en vivaient², et Guillaume le Maréchal fut certainement, pendant sa jeunesse, l'un de ceux-là.

Il ne faut pas s'étonner si l'Église condamnait les tournois³ et considérait comme illicites les gains qu'on y fai-

1. *Flamenca*, v. 7731 et suiv., 7910 et suiv.

2. Voir le fableau du chevalier qui, n'ayant « ne vigne ne terre », vivait de ce qu'il gagnait aux tournois, et se trouva réduit à la pauvreté lorsque ces jeux furent interdits (Montaignon et Raynaud, VI, 69). Cf. *Histoire littéraire*, XXX, 156. — Bertran de Born, dans l'un de ses *sirventes* (*S'abrils*), blâme les riches hommes qui suivent les tournois pour prendre leurs vavasseurs et se soucient peu du blâme, pourvu qu'ils emportent l'argent. Il trouve légitime cependant que les soudoyers (c'est-à-dire les chevaliers sans terre qui se louaient) s'enrichissent de cette manière.

3. Concile de Reims, 1131, canon XII (Labbe, *Concilia*, X, 985-6), renouvelé en 1139 au deuxième concile de Latran, canon XIV (Labbe, X, 1006), en 1179 au troisième, canon XX

sait. Le Maréchal le savait sans doute, mais il ne le croyait pas ; la morale commune du temps était, sur ce point, en désaccord avec la morale ecclésiastique. On trouve, à ce propos, un passage bien curieux vers la fin du poème. Le vieux Maréchal est couché sur son lit de mort. L'un de ses fidèles, Henri Fils Gerout, agissant probablement à l'instigation d'un clerc qui avait à cœur le salut du Maréchal, dit à celui-ci : « Sire, il faut penser à votre salut. La mort ne respecte personne, et les clercs nous apprennent que l'on ne peut être sauvé si l'on ne restitue ce qu'on a pris » (v. 18469-78). — « Les clercs », répondit le moribond, « veulent nous raser de trop près. J'ai pris cinq cents chevaliers, dont j'ai retenu les armes, les chevaux et tout le harnois. Si pour cela le royaume de Dieu m'est interdit, il n'y a que faire, car je ne pourrais le rendre... A moins qu'ils veuillent ma perte complète, ils ne doivent pas me poursuivre davantage. Ou leur argument est faux, ou personne ne peut être sauvé. »

Nous n'avons pas à examiner quelle est la valeur de l'argument du Maréchal. Assurément, il ne pouvait pas restituer aux intéressés ce qu'il leur avait pris quarante ou cinquante ans auparavant. Seulement, les théologiens admettaient que la restitution pouvait être faite à l'Église. Retenons simplement l'aveu qu'il estimait à cinq cents le nombre des chevaliers pris par lui dans les tournois. Et cependant, en mainte occasion, il avait fait preuve de géné-

(Labbe, X, 1449). Cf. Benoit de Peterborough, I, 226 ; Rog. de Howden, II, 176. — Jacques de Vitry, s'efforçant de détourner un chevalier de la fréquentation des tournois, montre que ces jeux cruels conduisent ceux qui s'y livrent à commettre les sept péchés capitaux (*The exempla of Jacques de Vitry*, edited by Th. Fr. Crane, 1890, p. 63).

rosité, renvoyant indemnes certains de ses prisonniers¹.

Le Maréchal ne devait pas se tromper de beaucoup dans son évaluation. Dans un seul tournoi il avait pris dix chevaliers et douze chevaux (v. 3368 et suiv.). Du temps qu'il était le principal chevalier du jeune roi, il quittait de temps en temps son seigneur pour aller à des tournois où celui-ci, pour un motif quelconque, ne jugeait pas à propos de se rendre². Bien plus, il semble que notre héros avait arrangé sa participation aux tournois comme une affaire commerciale. Il s'était associé avec un certain Roger de Gaugi, chevalier flamand, qui parvint plus tard, sous le roi Jean, à une assez haute position³, et, unissant leurs efforts, ils réalisèrent des gains considérables⁴. Notre auteur, citant les écritures de Wigain, clerc de la cuisine du prince Henri⁵, affirme que, dans l'espace de moins d'une année, de la Pentecôte au carême suivant, Guillaume et Roger prirent cent trois chevaliers, sans parler des chevaux et des équipements qui n'étaient pas marqués dans les comptes (v. 3414 et suiv.). Ces détails sont nouveaux, la comptabilité du clerc Wigain ne nous ayant pas été conservée.

Ces récits de tournois, qui ne laissent pas d'être un peu

1. Voir v. 3650 et suiv., 4066 et suiv.

2. Tournoi de Joigni (v. 3433); tournoi entre Anet et Sorel (v. 3898); tournoi d'Épernon (v. 4322); autre tournoi d'Épernon (v. 4985). A propos d'Épernon, on peut se demander, en comparant les deux récits, dont le premier est visiblement incomplet, si le poète n'a pas conté deux fois la même affaire.

3. Voir ci-après, p. 43, n. 3.

4. Il y a d'autres exemples de ces associations de chevaliers courant ensemble les tournois. C'est ainsi que, dans le *Roman de Flamenca*, Guillaume de Nevers et Archambaut de Bourbon « s'appareillent » ensemble. Voir v. 6999 et suiv. de la nouvelle édition.

5. C'est la seule fois, sauf erreur, que l'auteur se réfère à des documents d'ordre diplomatique.

monotones, malgré la peine que se donne le poète pour varier son exposé, confirment en somme ce que nous savons d'ailleurs sur le même sujet, mais ils nous montrent les faits sous un aspect plus vivant, en faisant passer sous nos yeux toute une série de scènes où les mœurs et les sentiments des hauts hommes du temps sont dépeints au naturel. Comme le Maréchal est toujours placé au premier plan, nous arrivons peu à peu à comprendre comment, parti d'un rang modeste (il n'appartenait pas à une des grandes familles de l'Angleterre, et il n'était que le cadet de sa maison), il a pu arriver peu à peu à une position très élevée. Sa force physique, sa belle prestance furent certainement le premier élément de sa fortune, mais son intelligence et son honnêteté y contribuèrent aussi pour beaucoup. La partie du poème que nous étudions en ce moment fournit à cet égard quelques indices qu'il est bon de relever.

Le jeune roi aimait les tournois, mais il ne semble pas y avoir, personnellement, remporté beaucoup de succès. Il était fort jeune, étant né en 1155, lorsqu'il commença à se livrer à ces exercices, en 1176, après sa réconciliation avec son père¹. Peut-être n'avait-il pas encore la force physique nécessaire pour se défendre contre de robustes chevaliers. Aussi arriva-t-il que, dans ses premières rencontres, il reçut des coups et vit sa troupe mise en déroute (v. 2563 et suiv.). Le Maréchal prit l'habitude de se tenir auprès de son seigneur, et le défendit si bien que les Français trouvèrent dans les Anglais, qu'ils avaient jusqu'alors méprisés, de redoutables adversaires (v. 2607 et suiv.). Usant d'une tactique qu'il avait vue réussir au comte Philippe de Flandre, il conseilla au jeune roi d'attendre, pour charger, que les

1. Ci-dessus, p. xxxv.

hommes du parti opposé fussent lassés et dispersés par l'effort de la lutte (v. 2764 et suiv.). C'est ainsi qu'il arriva bientôt à prendre un grand ascendant sur son royal élève et qu'il devint, selon l'expression du poète, « sire et maître « de son seigneur » (v. 2634). En même temps, il s'enrichissait, et, comme il avait la réputation de payer comptant, ce qui était rare à cette époque¹, son crédit était considérable. Le jeune Henri, qui dépensait largement, était souvent hors d'état de payer ses dettes, quand il quittait une ville, et on n'était pas disposé, semble-t-il, à lui faire crédit. Mais le Maréchal intervenait. « Monseigneur n'a « pas d'argent pour l'instant, disait-il, mais aurez votre dû « avant un mois » (v. 5088 et suiv.). Et sa parole suffisait. On avait confiance en lui, bien qu'il n'eût encore ni terre ni rente.

Guillaume le Maréchal fut toujours fidèle à sa parole. C'était, dans toute la force du terme, un loyal chevalier. Il en avait le renom, et cette réputation n'était pas usurpée. Ce n'est pas qu'il fût, en certaines circonstances, très scrupuleux. L'idée qu'on se fait de la morale varie selon les temps. Nous serions tentés d'apprécier autrement que ses contemporains sa conduite à l'égard d'un clerc qui s'enfuyait emmenant avec lui une jeune femme. L'aventure est joliment contée (v. 6677 et suiv.). Guillaume, accompagné de son écuyer, Eustache de Bertrimont, revenait auprès du jeune roi, qu'il avait quitté en des circonstances qui seront exposées plus loin. Il rencontra sur sa route un jeune homme et une jeune femme de belle apparence, qui cheminaient montés sur leurs palefrois. L'envie lui prit de savoir qui ils étaient. Le jeune homme refuse d'abord de se faire connaître

1. Voir, v. 4245 et suiv., l'épisode du cheval acheté et payé comptant par le Maréchal.

et fait mine de mettre l'épée à la main. « Vous cherchez « une querelle, » dit le Maréchal, « vous l'aurez. » Et il demande à son écuyer de lui apporter son épée. L'inconnu veut fuir, mais le Maréchal le rejoint et le saisit si brusquement qu'il le décoiffe, et alors on vit que c'était « le plus « beau moine du monde ». Le malheureux est alors obligé d'avouer qu'il allait se réfugier à l'étranger avec la femme qu'il avait enlevée. « Dites-moi, ma belle, » dit le Maréchal, « qui êtes-vous, de quelle famille? » La pauvre femme répond en pleurant qu'elle est la sœur de monseigneur Raoul de Lens. — « Belle, » reprend le Maréchal, « vous « n'êtes pas raisonnable. Laissez cette folie et je vous racom- « modérerai avec votre frère. » La dame s'y refuse : elle n'oserait se montrer dans son pays. « Mais, » dit le Maréchal au moine, « de quoi comptez-vous vivre? Avez-vous de l'ar- « gent? » Le moine montre sa bourse qui renfermait quarante-huit livres de deniers. « Je les placerai à intérêt, » dit-il, « et nous vivrons de la rente. — A usure ! » s'écrie le Maréchal, « à Dieu ne plaise ! Prenez les deniers, Eustache ! « et vous, allez au diable ! » Puis il rejoint ses compagnons et leur donne leur part de sa prise.

Un juriste de notre temps trouverait une certaine ressemblance entre l'acte de Guillaume et un vol à main armée. Mais l'honnête Maréchal crut sans doute faire œuvre pie en enlevant au moine un argent dont il eût fait mauvais usage.

4° La faveur dont jouissait le Maréchal auprès du prince Henri, sa réputation parmi les hauts hommes qui fréquentaient les tournois ne tardèrent pas à lui susciter des envieux. Des gens de son entourage machinèrent un complot odieux qui avait pour objet de le perdre dans l'esprit de son seigneur. On répandit le bruit qu'il était l'amant de

la jeune reine. On disait aussi que sa renommée venait surtout de ce que, dès que le prince, ayant le Maréchal à ses côtés, entrait dans le tournoi, un certain héraut, nommé Henri le Norrois¹, s'écriait : « Ça ! Dieu aide au Maréchal ! » Chacun se pressait autour de lui, et il n'avait qu'à étendre la main pour faire des prisonniers (v. 5221 et suiv.). Cette explication des succès du Maréchal est assez puérile, mais il n'est pas invraisemblable que le Maréchal ait cherché de bonne heure à se concilier la faveur des hérauts, qui contribuaient certainement pour beaucoup à répandre le renom des chevaliers. Lors du tournoi de Joigni, un jeune héraut d'armes avait chanté une chanson qui avait pour refrain : « Maréchal, donnez-moi un bon cheval². » Et le Maréchal, quittant la fête, était allé désarçonner un des chevaliers du parti opposé et avait ainsi contenté, à bon compte, le héraut.

Après tout, si le Maréchal avait quelque peu recherché la faveur des jongleurs ou des hérauts d'armes, il n'aurait fait que suivre l'exemple des seigneurs de son temps soucieux de leur réputation. Les hérauts étaient les journalistes de l'époque, et il pouvait être avantageux de se concilier leurs bonnes grâces. A ce propos, il n'est pas inutile de dire que les hérauts apparaissent plus anciennement que ce que l'on pourrait croire, à s'en tenir aux textes signalés jusqu'ici³. Ils sont aussi anciens que les tournois. Du reste, les hérauts jouaient aussi leur rôle dans les combats réels⁴. A l'origine,

1. Voir ci-après, p. 66, n. 4.

2. V. 3489. C'est la requête exprimée d'une façon brillante par Peire Vidal dans sa pièce *Drogoman seïner, s'agues bon destrier*. Voir *Romania*, II, 423.

3. Du Cange, *HERALDUS* et *HIRAUDUS*; Littré, à l'historique de *HÉRAUT*; Godefroy, *Complément*, *HERAUT*.

4. Un héraut paraît dans le récit du combat de Drincourt (v. 977 et suiv.).

ils sont rangés parmi les gens de bas étage¹; mais peu à peu leur condition s'élève : ils ne se bornent plus à attirer, par leurs cris, l'attention sur les coups bien assésés², et finissent par prendre rang dans la littérature.

Le poète semble avoir été parfaitement renseigné sur les circonstances de la conspiration dont le Maréchal faillit être victime. Il sait que les auteurs de la calomnie étaient au nombre de cinq : il nomme deux d'entre eux, Adam d'Iquebeuf et Thomas de Coulonces, mais, prudemment, il se tait sur les trois autres, dont la lignée, nous dit-il, existait encore (v. 5147). Il nous expose en grand détail les pourparlers des traîtres et leurs efforts pour faire parvenir leur accusation calomnieuse aux oreilles du jeune roi. Le premier à qui ils s'adressent, Raoul de Hamars, repousse leur insinuation avec indignation ; mais un certain Raoul Farci, familier du jeune roi, accepte et dévoile au roi l'injure qui lui est faite par le Maréchal. Henri refuse d'y croire, mais Raoul lui dit : « Sire, je trouverai cinq chevaliers qui l'affirmeront³ » (v. 5618). Et les cinq conspirateurs, appelés en témoignage, confirment son dire. Le jeune roi, qui ne paraît pas avoir été sujet aux accès d'emportement auxquels se

1. Dans Mainet (*Romania*, IV, 324, v. 12) :

Ancui s'en gaberoient *et garchon et hiraut*.

2. Chrétien de Troies dit, en parlant des mauvais (lâches) :

Tuit s'en teisent, nes li hira

Qui des vaillanz crie le ban

Et les mauvès giete en un van.

(*Chev. au lion*, éd. Förster, v. 2204-6.)

Cf. ce passage d'un ancien sermonnaire : « Histriones isti quos hyraudos vocamus, quando vident aliquem in armorum exercitio viriliter et strenue laborantem, clamare solent et dicere : *Qui n'a cuer ici le preigne* » (Bibl. nat., lat. 16951, fol. 4).

3. C'est le mode de procédure adopté contre les voleurs dans le droit de l'époque mérovingienne. Voir Pertz, *Leges*, I, 10.

laissait entraîner son frère Richard, ne fit point d'éclat, mais, quoique profondément troublé, il se contenta de tenir le Maréchal à l'écart et ne lui parla plus.

Le Maréchal, qui avait été averti du complot, ne chercha pas l'occasion de s'expliquer avec son seigneur, et, s'en remettant à la grâce de Dieu, il quitta la cour et alla visiter ses amis, qui lui firent bon accueil. Cependant, un tournoi ayant été proclamé à Gournai, il reçut du jeune roi l'ordre de s'y rendre. Il y alla, et, comme de coutume, il s'y comporta vaillamment, arrachant à deux reprises son seigneur aux mains de ceux qui allaient le faire prisonnier. Puis, le tournoi fini, il se retira sans qu'une parole eût été échangée entre eux.

Les traîtres ne se tinrent pas pour satisfaits. Ils portèrent leur accusation à Henri II, qui était alors à Rouen. Il y a ici, dans le poème, une remarque intéressante, qui nous montre quelle était alors l'opinion du roi d'Angleterre sur le Maréchal. « Quand le père le sut, il n'en fut pas autrement affligé, sinon pour la honte, car il lui était avis que ceux qui entouraient son fils l'encourageaient à de grandes dépenses, et il eût bien voulu voir partir les meilleurs d'entre eux » (v. 5661-8).

Peu de temps après, Henri II tint cour plénière à Caen (Noël 1182). Le Maréchal s'y rendit, et, fort de sa loyauté, dit au jeune roi, en présence du père et de nombreux barons, ce qu'il avait sur le cœur. C'est une scène de chanson de geste. Le preux chevalier ne demande pas quelles preuves on apporte contre lui, il n'a pas recours à la purgation par serment, à la « desresne » : il prend résolument l'offensive et offre la bataille. Il l'offre avec des conditions singulières. Il se battra trois jours de suite contre trois champions successifs. Si le premier, le second ou le troi-

sième jour il est vaincu, qu'on le pende! — « Maréchal, » dit le jeune roi, « je n'ai cure de votre bataille. Je n'accepte pas votre escondit. » C'est la scène de Horn devant le roi Hunlaf¹. Le Maréchal ne se tient pas pour battu : il offre de combattre après qu'on lui aura coupé un doigt de la main droite. Voyant qu'il n'obtient pas de réponse, il demande un sauf-conduit au roi Henri II, et, l'ayant obtenu, il quitte le pays.

Le Maréchal se rendit à un tournoi entre Gournai et Ressons et s'y distingua comme de coutume. La nouvelle de sa disgrâce s'était répandue, mais on apprit en même temps qu'il ne lui avait pas été permis de se justifier. Aussi arriva-t-il que des offres magnifiques lui furent faites par de puissants seigneurs qui désiraient se l'attacher. Mais il les déclina et se rendit en pèlerinage au tombeau des Trois-Rois, à Cologne². Entretant, la renommée portait le bruit de ses exploits à la cour du jeune roi.

Peu de semaines après ces événements, la guerre éclata entre les fils du roi d'Angleterre. Le jeune roi Henri et son frère Geoffroi unirent leurs efforts contre Richard. Le père, qui, d'abord, avait paru autoriser la lutte³, prit parti pour Richard et vint assiéger ses fils Henri et Geoffroi dans Limoges. C'est alors qu'on regretta l'absence du Maréchal. On conseilla au jeune roi de le rappeler, l'assurant que les accusations dont on avait fait tant de bruit étaient calomnieuses. Le prince Henri y consentit d'autant plus volon-

1. *Horn et Rimel*, v. 1927 et suiv.

2. Les corps supposés des trois rois mages, apportés de Constantinople à Milan, furent transférés à Cologne en 1164 (K.-A. Martin Hartmann, *Ueber das altspanische Dreikönigspiel*, Bautzen, 1879, p. 78).

3. Voir ci-après, p. 76, n. 1.

tiers qu'une circonstance imprévue venait de lui ouvrir les yeux. Son sénéchal, l'un des cinq chevaliers qui avaient témoigné contre le Maréchal, voyant le jeune roi assiégé, était venu lui demander congé, ne croyant pas pouvoir rester plus longtemps à son service.

Le messager envoyé par le jeune roi trouva Guillaume revenant de Cologne et très disposé à rejoindre son seigneur. Mais le Maréchal était un homme d'ordre, qui aimait les situations régulières. Il n'hésitait pas à obéir aux ordres du jeune roi, mais il craignait d'encourir la malveillance du vieux roi. Aussi se rendit-il d'abord auprès de Philippe-Auguste, de qui il obtint des lettres de recommandation pour Henri II¹. Il en obtint aussi de l'archevêque de Reims et d'autres grands personnages. Il les envoya au roi, qui l'autorisa par écrit à se rendre à l'appel de son seigneur. C'est alors seulement qu'il se dirigea vers Limoges, et c'est pendant ce voyage que lui arriva l'aventure rappelée plus haut (p. XLIII) avec le clerc fugitif.

Le poème ne nous dit pas où le Maréchal rejoignit son seigneur, qui le reçut honorablement. Mais ce fut très certainement peu avant la fin du jeune prince, qui mourut le 11 juin 1183, confiant à son ami fidèle la mission d'accomplir pour lui le vœu qu'il avait formé d'aller en pèlerinage au Saint-Sépulchre (v. 6896). Dès lors, comme dit le poète, Chevalerie se changea en Paresse et Largesse devint orpheline (v. 6874-8).

C'est, en effet, par le nouvel essor qu'il donna à la chevalerie, par sa largesse envers les soudoyers qu'il attirait à

1. Le Maréchal devait être connu personnellement du roi de France pour tenter une pareille démarche. Il l'avait vu probablement à Reims lors de son couronnement (nov. 1179), auquel le jeune roi avait assisté avec une nombreuse suite (Rob. de Torigni, éd. Delisle, II, 90-1).

lui, que le jeune roi est resté célèbre. Les exagérations de la légende¹ n'ajoutent rien à une réputation bien établie par l'histoire. Mais, ce que le poème ne nous dit pas et ce que nous savons d'ailleurs, notamment, par Jaufré de Vigéois, c'est que le prince Henri se procurait par les moyens les moins légitimes l'argent nécessaire à ses prodigalités. Placé, par son titre de roi, au-dessus de ses frères, il était moins riche qu'eux, n'ayant pas de vassaux à pressurer et ne possédant guère d'autres revenus que les allocations que lui faisait son père. Il était roi sans terre. Aussi, bien que d'un caractère en somme assez doux, ne reculait-il pas, lorsque la nécessité le pressait, devant de véritables brigandages. Pendant les dernières semaines de sa vie, il avait (ce dont le poète ne nous dit rien, mais nous le savons par Jaufré de Vigéois), pillé Uzerche, Aix-sur-Vienne et le sanctuaire révérend de Rocamadour. Néanmoins, comme il avait su se concilier la faveur de ceux qui font les réputations, on exagéra de toute façon ses mérites, on lui fit crédit de qualités qu'il n'avait pas, et il laissa un nom honoré².

§ 3. *De la mort du jeune roi à l'avènement de Richard I^{er}.* — Le jeune roi, malgré ses récentes rapines, ne laissait, à sa mort, que des dettes. Un de ses créanciers

1. Voir les récits du *Novellino*, éd. Gualteruzzi (1575), nouvelles 19 et 20; éd. Biagi (Florence, 1880), nouvelles 23 et 24.

2. Giraud de Barri nous a conservé quatre vers qui peuvent passer pour une épitaphe du jeune roi :

Omnis honoris honos, decor et decus urbis et orbis,

Militie splendor, gloria, lumen apex;

Julius ingenio, virtutibus Hector, Achilles

Viribus, Augustus moribus, ore Paris.

(*Giraldi Cambrensis Opera*, I, 355, et VIII, 174.)

La comparaison avec Achille est de trop. L'auteur de l'Histoire du Maréchal n'est pas tombé dans cet excès.

mit la main sur le Maréchal, qui s'était vraisemblablement, comme en d'autres occasions, porté garant pour son seigneur, bien que ne possédant pas, selon son expression, « un sillon de terre » (v. 7031). Le poème conte agréablement comment, grâce à un artifice à peine honnête qu'imagina un homme de confiance du roi, on réussit à faire payer par Henri II la dette de son fils. « Il m'en a coûté bien « d'autres, » dit le vieux roi attristé, « et plutôt à Dieu qu'il « me coûtât encore ! » (v. 7152-3).

Après les obsèques du jeune Henri (22 juillet 1183), le Maréchal se remit à courir les tournois ; puis il se prépara à son voyage en Terre sainte. Il prit congé du roi d'Angleterre qui, désireux de le voir revenir et de l'attacher à son service, se fit remettre par lui, à titre de gage, deux bons chevaux, lui faisant don, toutefois, de cent livres d'angevins pour son pèlerinage.

La profession de croisé était lucrative : les dons affluaient. Le Maréchal, la bourse bien garnie, se rendit d'abord en Angleterre, où il prit congé des siens, puis il partit pour la Terre sainte. On a déjà dit plus haut que le poète manquait de renseignements sur cette période de l'histoire de son héros. Cependant, on a peine à croire qu'il en ait été absolument dépourvu. Aussi est-il permis de supposer qu'il y a ici une lacune dans l'unique manuscrit qui nous soit parvenu du poème¹.

C'est vers mars 1187² que Guillaume le Maréchal, revenu d'outre-mer, rejoignit, à Lyons-la-Forêt, Henri II, qui le prit à son service et le mit au nombre de ses conseillers. Le roi fit plus : il lui donna la garde d'une riche héritière, la demoiselle de Lancastre. Nous ne savons pas si ce fut un

1. Voir la note sur le v. 7274.

2. Voir ci-après, p. 85, n. 3.

don gratuit ou si le Maréchal eut à payer au roi un droit (*finis*), les rôles des *fines* ne nous étant pas parvenus pour cette époque. Toujours est-il que le Maréchal ne l'épousa point, comme il en aurait eu le droit ; « il la tint longtemps en grand honneur, comme sa chère amie », nous dit le poète (v. 7315-7). Il se réservait pour une plus belle occasion.

Peu après le retour du Maréchal vint en Occident la nouvelle des désastres éprouvés en Palestine par les chrétiens. Les rois de France et d'Angleterre eurent une entrevue et prirent la croix. Henri II était retourné en Angleterre pour faire ses préparatifs, lorsque Philippe-Auguste lui enleva Châteauroux (juin 1188), d'où une guerre qui devait retarder de deux ans la croisade.

Si nous n'avions d'autres sources d'information que le poème, nous aurions assurément quelque peine à nous former une idée claire de cette guerre, qui, un moment interrompue par une trêve, pendant l'hiver de 1188-9, ne prit fin qu'à la veille de la mort du roi Henri. Mais l'histoire de Guillaume le Maréchal n'est pas l'histoire de la rivalité des rois de France et d'Angleterre, quoiqu'elle y touche de fort près. Le poète se préoccupe surtout des épisodes où son héros joue un rôle, et c'est seulement par occasion qu'il conte les événements auxquels celui-ci n'est pas directement mêlé. Dans tous les cas, ses récits sont empreints d'une évidente sincérité ; ils ne sont pas toujours d'accord, quant à la succession des faits, avec ceux des historiens du temps, mais ces historiens eux-mêmes présentent bien des divergences¹. Quant aux faits, le poète n'avance rien que le témoignage des écrivains contemporains nous conduise à révoquer en doute. Ainsi, le récit des pourparlers qui eurent lieu à

1. Voir notamment ci-après, p. 91, n. 2 et 3.

Gisors au mois d'août 1188, entre Henri II et Philippe-Auguste, est riche en détails qu'on ne trouve pas ailleurs, mais on comprend que, le Maréchal ayant pris part à ces négociations, le poète a dû avoir des informations particulières. Tout ce qu'on pourrait objecter, c'est que le rôle du Maréchal paraît exagéré : c'est lui qui conseille le roi d'Angleterre (v. 7559 et suiv.), c'est lui qui, envoyé au roi de France, agit comme chef de mission (v. 7641 et suiv.). Mais il est facile de remettre les choses au point. Le poète est, naturellement, porté à mettre son héros au premier plan. Ce qui, du reste, inspire confiance en sa véracité, c'est la réserve dont il fait preuve dès qu'il se trouve en présence d'événements sur lesquels il était insuffisamment renseigné. Ainsi, il sait que les deux rois, accompagnés de leurs principaux barons, eurent une entrevue à Gisors, mais il ne prétend pas en savoir davantage. « Il y eut, dit-il, bien des « paroles échangées, mais je n'en sais pas toutes les parties,

« Kar li rei ne cil qui i érent
7380 « A lor consels ne m'apelèrent. »

Et plus loin, lors de l'entrevue de Colombier, près Tours : « Ne sai les paroles parties » (v. 9029). Le poète n'est pas un narrateur sec : il se permet quelques développements littéraires ; mais jamais il n'invente pour combler les lacunes de son information.

La guerre des deux rois met pour la première fois le narrateur en face d'événements politiques importants, et lui fournit l'occasion de laisser paraître son opinion sur ceux qui y tiennent les principaux rôles. A l'égard du roi de France, il n'est tenu à aucun ménagement ; aussi ne se fait-il pas faute de relever — et les occasions ne manquent pas — tout ce qui peut donner lieu à une accusation de

duplicité, de convoitise ou d'orgueil. Pour Henri II, pas plus, du reste, que pour le jeune roi, il n'a jamais une parole de blâme. Mais il est moins favorable à Richard. Déjà, lorsqu'il avait eu à expliquer comment était née la brouille entre le jeune roi et son père, il avait été amené à qualifier sévèrement la conduite du comte de Poitiers envers ses hommes (v. 6316 et suiv.). Il ne dissimule pas non plus les torts de ce prince dans la guerre de 1188, rejetant toutefois, non sans raison du reste, une partie de la responsabilité sur le roi de France, qui avait excité Richard à prendre parti contre son père (v. 8089 et suiv.). Il met à ce propos dans la bouche du vieux roi une parole touchante et bien vraisemblable. Apprenant que Richard était contre lui, Henri II se serait écrié : « Oh ! je le savais bien : mes « enfants ne feront jamais que du mal. Ils causeront ma « perte et la leur ! » (v. 6198 et suiv.).

Pendant, Guillaume le Maréchal grandissait dans l'estime du roi. En mai 1189, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter deux mois plus tard, Henri II s'engageait à lui donner la demoiselle de Striguil (v. 8303 et suiv.), promesse qui ne fut accomplie que par son successeur. Puis il le chargeait d'aller, avec Raoul, archidiacre de Hereford, porter au roi de France des propositions de paix. La négociation, contrecarrée par Richard et par son chancelier, Guillaume de Longchamp, n'aboutit pas, et Henri II, malade et d'ailleurs peu habile à la guerre, dut se résigner à la lutte. Il se défendit mollement, battant toujours en retraite devant son adversaire, évitant le plus possible de combattre. L'état d'esprit du malheureux prince, découragé, s'abandonnant lui-même, soupirant après le repos, agité par instants de mouvements de rage, est indiqué par le poète en quelques traits caractéristiques. Au Mans, que ses chevaliers tentent

malgré lui de se défendre, il fuit devant le roi de France et incendie la ville pour couvrir sa retraite. Ici, un curieux épisode : son fils Richard était au premier rang de ceux qui le poursuivaient. Le Maréchal fit volte-face. Le comte de Poitiers, le voyant se diriger vers lui, s'écrie : « Par les « jambes Dieu ! Maréchal, ne me tuez pas ; ce serait mal, je « suis désarmé ! — Non, je ne vous tuera pas, » répond le Maréchal, « que le diable vous tue ! » (v. 8839 et suiv.). Et, de sa lance, il tua le cheval du comte de Poitiers, qui tomba. Ainsi fut arrêtée la poursuite. Ce n'est pas là une invention de poète : le fait est attesté par Giraut de Barri, qui, toutefois, s'abstient de nommer l'auteur de cet exploit. Certaines parties du *De principis instructione* de cet écrivain gallois sont l'une des sources principales pour l'histoire du roi Henri pendant la triste période qui précéda sa fin ; il est remarquable que les deux auteurs, renseignés l'un et l'autre de première main, se complètent et se confirment mutuellement, sans que rien autorise à supposer qu'il y ait eu emprunt d'aucune part.

Puis vient le récit de la fin lamentable du roi Henri II. Battu sans s'être défendu, il reçoit du roi de France l'invitation, qui ressemblait à un ordre, de venir conférer avec lui aux environs de Tours. Bien que malade au point de pouvoir à peine se tenir debout¹, il accepte le rendez-vous et se rend chez les Templiers, à la commanderie de Balan. Et comme, au jour fixé, la maladie l'avait retenu à la chambre, son fils Richard dit que c'était une feinte. Enfin, au prix d'un dernier effort, il se présente au roi de France

1. D'après Giraut de Barri (*De princ. instr.*, III, xiii), il souffrait d'une fistule à l'anus ; mais les détails donnés par le poète sur sa mort donnent à croire que cette affection s'était compliquée de quelque autre maladie.

et accepte sans discussion les conditions qui lui sont imposées. Mais une dernière douleur lui était réservée. Il fit demander la liste de ceux qui s'étaient ligués avec Richard et avec Philippe-Auguste. Le garde de son sceau, un Normand appelé Roger Malchael, la lui apporta et lui dit en soupirant : « Sire, puisse Jésus-Christ me venir en aide ! le « premier qui est ici écrit, c'est le comte Jean, votre fils. » Quand le roi entendit que l'être qu'il aimait le plus au monde le trahissait, il ne put que dire : « Vous en avez dit « assez. » Il se mit au lit, et le troisième jour il mourut dans de terribles souffrances (v. 9075 et suiv.).

La mort du roi fut le signal d'une scène de pillage repoussante que Giraut de Barri avait déjà résumée en quelques lignes¹, mais qui est décrite ici avec une effrayante précision. Le Maréchal (v. 9177 et suiv.) intervint, sans succès, auprès du sénéchal Étienne de Marçai pour obtenir qu'une aumône fût faite aux pauvres accourus dans l'espoir de participer aux distributions qu'il était coutume de faire à la mort d'un grand personnage. Il y a là des détails singulièrement caractéristiques que nous ne connaissons pas par le menu, mais que deux lignes de Gervais de Cantorbéry permettaient déjà de soupçonner : « Rex Henricus... male interiiit .ij. nonas aprilis (6 juillet 1189) apud Chinon, et apud Fontem Ebraudi miserabiliter sepultus est, *ut, prae pudore regis, cetera taceam* » (éd. Stubbs, I, 449).

§ 4. *Guillaume le Maréchal sous le règne de Richard I^{er}.* — Le Maréchal se trouvait, à l'avènement de Richard, dans une position délicate, puisqu'il allait avoir pour roi celui qu'il avait combattu, qu'il avait humilié personnellement lorsque, à la retraite du Mans, il l'avait abattu

1. *De princ. instr.*, III, xxviii; *Gir. Cambr. opera*, VIII, 304.

à terre en lui tuant son cheval. Le poète, sans intervenir dans le récit et par le simple jeu des personnages, a su rendre, avec une puissance singulière, les sentiments qui agitaient le Maréchal, les chevaliers de son entourage et le comte Richard. La scène est admirablement composée. Le corps du défunt roi est exposé à Fontevrault¹. Le comte a été informé de la mort de son père. « Je n'ai pas cherché à savoir », dit le poète, « s'il en fut affligé ou s'il s'en réjouit » (v. 9248-95). Cependant, les chevaliers restés fidèles à Henri II s'étaient rassemblés et échangeaient leurs idées sur le sort qui les attendait. Ils craignaient assez, naturellement, que le nouveau roi ne leur fût pas favorable. « Mais, » disaient-ils, « Dieu, qui protège les bons, ne nous fera pas défaut. Le monde ne lui appartient pas tout entier. S'il nous faut changer de seigneur, Dieu nous conduira. Mais nous craignons pour le Maréchal, qui lui a tué son cheval sous lui. Qu'il sache bien, toutefois, que, tant que nous aurons des chevaux, des armes, des vêtements, des deniers, il y en aura pour lui et largement. » — Le Maréchal les remercie : il lui serait pénible de recevoir sans être sûr de pouvoir rendre. Il met sa confiance en Dieu. A ce moment arrive le comte de Poitiers. Rien dans sa démarche, nous dit le poète, ne témoignait s'il éprouvait joie ou tristesse, courroux ou contentement. Il s'avança jusqu'auprès du corps de son père, resta longtemps pensif, puis, faisant signe au Maréchal et à Maurice de Craon, il sortit avec eux. Ses premières paroles ne sont pas rassurantes : « Vous avez voulu me tuer, dit-il au Maréchal, et vous l'auriez fait si, de mon bras, je n'avais détourné votre lance. — Sire, répondit

1. Il semble qu'il ait été placé dans une bière ouverte, puisque les historiens disent que le sang coula des narines du feu roi lorsqu'il s'approcha (ci-après, p. 117, n. 2).

« celui-ci, je n'ai jamais voulu vous tuer, et, si je l'avais
 « voulu, ce ne m'eût pas été plus difficile que de tuer votre
 « cheval. Cela, je l'ai fait, et je ne m'en repens point. — Maré-
 « chal, je vous pardonne et ne vous en garde pas rancune »
 (v. 9319 et suiv.). Le Maréchal remercia, tout en mainte-
 nant sa protestation. Assurément, Richard ne s'était jamais
 mépris sur les intentions du Maréchal. Il savait bien qu'on
 ne tuait pas un personnage de son importance, mais il vou-
 lait se donner l'apparence d'user de générosité envers un
 homme dont il tenait à s'assurer les services. Toujours est-il
 qu'il le chargea d'aller, en son nom, avec Gilebert Pipart,
 saisir sa terre d'Angleterre, et lui confirma, gratuitement¹,
 le don de la demoiselle de Striguil.

Guillaume, avant de se rendre en Angleterre, alla, dans
 le pays de Caux, saisir, selon l'expression du poète (v. 9456),
 la terre et la fille qui lui avaient été données. Mais il ne put
 prendre à ce moment que la terre de Longueville, près
 Dieppe, partie importante, mais non la plus considérable des
 biens d'Isabelle de Clare. Quant à la demoiselle, qui était en
 Angleterre, il l'eut un peu plus tard.

Nous ne savons pas exactement en quoi consistait la mis-
 sion donnée à Guillaume le Maréchal et à Gilebert Pipart ;
 le poète ne donne pas de détails. Il se peut qu'elle ait con-
 sisté simplement à confier à la reine Aliénor, que Henri II
 tenait enfermée, la régence du royaume jusqu'au couronne-
 ment de son fils Richard². Le Maréchal, sans perdre de
 temps, se fit livrer Isabelle de Clare, que Raoul de Glanville

1. *Mais je li doins tot quitement | La meschine et le tenement*
 (v. 9369-70). Cependant, nous savons que le Maréchal eut à payer,
 en 1191, pour une partie au moins de ces biens, une somme de
 deux mille marcs. Voir ci-après, p. 121, note.

2. Voir ci-après, p. 121, n. 3.

tenait en garde. Il eut, paraît-il, quelque peine à y parvenir (*a enviz li fu rendue*, v. 9517). Mais il était tenace et entendait ses affaires. Une fois en possession de la demoiselle, il ne se contenta pas de la garder « comme sa chère amie », ainsi qu'il avait fait pour la demoiselle de Lancaster : il s'empressa de l'épouser et l'emmena à Stokes-d'Abernon, où il ne dut pas faire un long séjour, car, le 3 septembre, il assistait au couronnement de Richard, à Westminster, et pendant tout le reste de l'année nous le voyons suivre la cour royale en différentes villes d'Angleterre. Il profita de la présence de Richard pour se faire mettre en possession des terres d'Irlande qui faisaient partie de l'héritage de sa femme. Il y réussit, malgré la résistance du comte Jean (Jean Sans-Terre), qui les avait en garde, en sa qualité de roi d'Irlande¹ ; mais il dut lui faire hommage².

Le Maréchal avait attendu pour se marier le bon moment, ou du moins une bonne occasion. Il pouvait paraître un peu mûr pour une jeune fille de dix-sept ans³, puisqu'il en avait environ quarante-six, mais la différence d'âge ne l'empêcha pas de laisser après lui cinq fils et quatre filles⁴. Par son mariage, il devenait, lui simple cadet qui ne possédait pas un sillon de terre, l'un des hommes les plus riches du royaume. Sa femme lui apportait la terre de Longueville, dans le pays de Caux, le château d'Orbec, près de Lisieux⁵,

1. Voir ci-après, p. 123, n. 5.

2. Cela est dit plus loin, v. 10316.

3. Isabelle de Clare dut naître en 1172 ; son père avait épousé, en 1171, la fille du roi irlandais Dermot. Voir G. E. Cokaine, *The complete Peerage*, art. Pembroke, p. 198.

4. Il en eut probablement davantage. On tenait peu de compte des enfants morts en bas âge.

5. Voir ci-après, p. 177, n. 1. On sait, d'ailleurs, que le fief d'Orbec faisait partie des biens d'Isabelle de Clare, femme de Guillaume (Stapleton, *Magni rot. Scacc. Norm.*, II, cxxxviii).

Pembroke et Striguil (Chepstow), avec le titre de comte¹, dans le pays de Galles, le château de Goodrich², dans le comté de Hereford, et sans doute beaucoup de terres adjacentes; enfin, en Irlande, la plus grande partie du Leinster, c'est-à-dire un territoire correspondant à huit ou dix des comtés actuels³. Et cette immense richesse territoriale devait s'accroître encore lorsque le Maréchal hérita de son frère aîné, Jean, mort en 1194.

La position de Guillaume dans l'État grandit aussi dès l'avènement de Richard. Il s'éleva rapidement aux plus hauts emplois. Déjà, dans la solennité du couronnement (3 septembre 1189), il avait porté le sceptre royal⁴, tandis que le maréchal d'Angleterre, son frère Jean, portait les éperons d'or. Il participait dès lors à une fonction dont il devait, plus tard, devenir le titulaire. Lorsque Richard partit pour la croisade, il laissa le gouvernement à son chancelier, Guillaume de Longchamp, nommé grand juge d'Angleterre, et assisté d'un conseil composé de quatre barons, au nombre desquels était le Maréchal⁵. C'est sans doute à la même époque que ce dernier fut nommé shérif du comté de Lincoln, circonstance que le poème ne mentionne pas⁶. Mais Guillaume de Longchamp était un homme ambitieux et avide qui, par ses exactions, ne tarda à soulever contre lui une vive opposition⁷. Des plaintes furent adressées à Richard, alors à Messine, par les barons d'Angleterre. De

1. Titre qu'il ne reçut officiellement que plus tard, lors du couronnement de Jean. Voir plus loin.

2. Ci-après, p. 214, n. 4.

3. Ci-après, p. 186.

4. Ci-après, p. 123, n. 2.

5. Ci-après, p. 125.

6. Dugdale, *Baronage*, I, 601.

7. Ci-après, p. 127.

son côté, le chancelier écrivit au roi pour l'avertir que le comte Jean intriguait pour le dépouiller de sa terre et qu'il avait l'assentiment des barons. Ses déclarations écrites furent complétées oralement par le messenger porteur de sa lettre. Celui-ci n'hésita pas à désigner au roi le Maréchal comme étant l'un des barons qui le trahissaient¹. Sur quoi le roi se récria : le Maréchal était l'homme le plus loyal du royaume. Le messenger dut se rétracter. C'est alors que Richard résolut de revenir en Angleterre. On sait comment, au retour, il fut arrêté et retenu prisonnier par le duc d'Autriche à l'instigation du roi de France, selon l'opinion assez vraisemblable exprimée en un autre endroit de l'ouvrage². Le poète donne quelques renseignements assez sommaires, qui, toutefois, méritent d'être pris en considération, sur le gouvernement de Gautier de Coutances, substitué comme grand juge d'Angleterre à Guillaume de Longchamp, sur les tentatives d'usurpation de Jean Sans-Terre, sur les efforts des barons, de Guillaume le Maréchal en particulier, pour défendre les droits du roi absent. Il y a là quelques détails nouveaux et d'autant plus précieux que cette période de l'histoire d'Angleterre est assez obscure, les historiens du temps n'étant pas toujours d'accord entre eux sur l'ordre des événements³.

Le Maréchal apprit en même temps, le même jour, semble-t-il, la mort de son frère Jean et le retour en Angleterre du roi Richard. Ce dut être vers la fin de mars⁴. Le Maréchal,

1. Ci-après, p. 128-9.

2. V. 11520.

3. Voir notamment ci-après, p. 130, n. 1 et 2, et p. 131, n. 1.

4. J'ai dit, p. 132, n. 2, d'après R. de Dicet, que Richard débarqua à Sandwich le 20 mars 1194 ; j'aurais dû ajouter que, selon Gervais de Cantorbéry (éd. Stubbs, I, 524), l'arrivée de

qui était alors à Striguil, ne put assister qu'à une partie des obsèques de son frère, pressé qu'il était d'aller à la rencontre du roi, qu'il rejoignit à Huntingdon (v. 10081). Ici le poète, s'écartant pour quelques instants de l'histoire de son héros, nous entretient du comte Jean, de ses intrigues avec le roi de France et du siège de Nottingham par Richard. Le château se rendit le 27 mars. Le lendemain, Guillaume fut requis par le chancelier, Guillaume de Longchamp¹, qui, on l'a vu, avait, en une précédente occasion, cherché à lui nuire, de faire hommage au roi pour ses terres d'Irlande. Il s'y refusa en présence du roi, disant qu'il en avait déjà fait hommage au comte Jean. Ce refus dénotait, de la part du Maréchal, non seulement une loyauté qui ne fut jamais contestée, mais un certain courage, car Jean Sans-Terre était à ce moment en état de révolte ouverte contre son frère aîné. Il s'était réfugié en France et avait conclu une alliance avec Philippe-Auguste². Richard approuva les scrupules du Maréchal. Jean n'en usa pas de même en une circonstance analogue, comme on le verra plus loin.

Du reste, la révolte de Jean tirait à sa fin. Se sentant le plus faible, il ne devait pas tarder à demander un pardon qui lui fut généreusement accordé. En effet, Richard, ayant, en quelques semaines, à peu près rétabli l'ordre en Angleterre, s'embarqua pour la Normandie (12 mai 1194), que le roi de France avait envahie. Il était à Lisieux, chez Jean d'Alençon, archidiacre de l'église et son ancien vice-chan-

Richard en Angleterre serait du 12 mars, ce qui, vu la suite des événements, est plus probable.

1. C'est par erreur qu'il a été dit, p. 135, n. 6, que le chancelier était Hubert Gautier. Celui-ci n'exerça jamais l'office de chancelier, qui fut tenu jusqu'en 1195 par Guillaume de Longchamp.

2. Ci-après, p. 134, n. 3.

celier, lorsque Jean se fit annoncer, et se jeta aux pieds de son frère, implorant son pardon, Richard l'accueillit avec bienveillance : « N'ayez crainte, » lui dit-il, « vous êtes un « enfant ; vous avez été en mauvaise garde. Ceux qui vous « ont conseillé le paieront. » Et il fit mettre au feu pour son frère un saumon qu'on venait de lui envoyer. La scène est jolie et vraisemblable.

Depuis lors, et pendant quelques centaines de vers, il n'est question du Maréchal qu'incidemment. Nous n'y perdons rien. Il accompagna Richard dans ses opérations militaires jusqu'au mois de juillet au moins, puisqu'il assistait à l'affaire de Freteval (vers le 3 juillet), où le roi de France fut mis en déroute. Il avait sans doute avec lui son fidèle Jean d'Erlée, et c'est probablement à celui-ci que nous sommes redevables des renseignements très précieux, bien que présentés avec assez peu d'ordre, que le poète nous a conservés sur la campagne de Richard en Normandie.

Du combat de Freteval (juillet 1194), le poète passe à la prise de Vierzon (fin de juin 1196). Le Maréchal avait assisté à ces deux affaires ; il est probable que, dans l'intervalle, il n'avait été mêlé à aucun événement qui eût laissé trace dans la mémoire de ses contemporains². Nous apprenons ensuite qu'il fut envoyé en mission auprès des comtes de Flandre et de Boulogne (v. 10688-93), qui devinrent hommes de Richard, au grand mécontentement de Philippe-Auguste (v. 10688-701). Enfin, on nous montre le roi d'Angleterre, accompagné de ces deux comtes, se rendant à une entrevue sollicitée par le roi de France. Naturellement, ce dernier se

1. Ci-après, p. 140, n. 3.

2. On verra dans l'Itinéraire qu'il dut faire un séjour en Angleterre au commencement de l'année 1196.

montra fort irrité en voyant ses anciens vassaux avec son ennemi, et il partit indigné.

Il n'est pas très facile de faire cadrer ces notions, en partie nouvelles, avec les renseignements que nous avons d'ailleurs sur les mêmes événements. Il existe un traité d'alliance conclu entre le comte Jean, agissant avec l'assentiment de son frère Richard, et le comte Baudouin de Flandre. Cet acte, où le Maréchal figure comme témoin, est daté de Rouen, 8 septembre 1197¹. Il n'y est pas question du comte de Boulogne, mais Baudouin de Flandre était présent. Rien n'empêcherait, assurément, de placer la mission du Maréchal soit à la fin de 1196, soit dans la première moitié de 1197², sinon qu'il paraît bien douteux que cette mission lui ait été confiée. Nous possédons, en effet, un autre traité d'alliance, postérieur de quelques semaines

1. « Apud Rothomagum, octavo die septembris, anno regni Richardi fratris mei octavo » (Martène, *Thesaurus*, I, 1158). Il est bien certain que Richard, ayant été couronné le 3 septembre 1189, la huitième année de son règne, s'étend du 3 septembre 1196 au 2 septembre 1197, ce qui nous amènerait à dater le traité du 8 septembre 1196. Mais il existe d'autres actes d'octobre 1197 où le rédacteur a mis « anno octavo » au lieu d'« anno nono. » Je pense que c'est une simple erreur, le rédacteur ayant, par erreur, continué deux mois au delà du terme l'emploi d'*octavo*. Stapleton croit que dans ces actes on a suivi une autre manière de compter, en faisant durer l'année de Noël à Noël (*Magni rotuli Scacc. Normannix*, II, xxj, note, et lxxij). Quoi qu'il en soit, dans le cas présent il n'y a pas de doute, parce qu'au nombre des témoins paraît Eustache, élu d'Ely; or, Eustache ne prend ce titre qu'à partir d'août 1197; auparavant, il n'est que doyen de Salisbury.

2. On verra, par l'itinéraire, que, pour les six premiers mois de 1197, nous n'avons que deux mentions assurées : le 22 avril et le 15 juin Guillaume est à Château-Gaillard. Mais entre ces deux dates et avant la première nous ignorons où il était.

au précédent¹, passé entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, où il est expressément fait mention de trois chevaliers anglais envoyés à la cour de Baudouin. Or aucun de ces chevaliers n'est le Maréchal². On va voir que, selon le poème, celui-ci fut chargé, peu de temps après, d'une seconde mission en Flandre. Il se pourrait que l'auteur, ayant entendu conter la même chose, avec des différences de détail, par deux personnes, ait cru que le Maréchal avait été deux fois en Flandre.

L'entrevue des deux rois n'ayant pas abouti, la guerre recommença entre Philippe-Auguste et Richard, celui-ci appuyé par ses nouveaux alliés les comtes de Flandre et de Boulogne. Le roi de France se trouva attaqué de deux côtés : Richard guerroyait en Normandie et en Vexin, les comtes de Flandre et de Boulogne vers les limites de leurs terres et du domaine royal. Le poète nous donne, sur cette seconde partie des opérations, certains renseignements nouveaux, qu'il est, par suite, assez difficile de contrôler : Richard envoie aux comtes de Flandre et de Boulogne Guillaume le Maréchal et son neveu Jean³, Pierre de Préaux et Alain Basset. Ceux-ci arrivés, le comte de Flandre se met en marche, avec ses communes, pour reprendre un château (non désigné) que lui avait enlevé Philippe-Auguste. Mais le roi de France s'avance avec de nombreuses troupes. Un conseil de guerre est tenu, où prévaut l'avis du Maréchal

1. Rymer, *Fœdera*, éd. Holmes, I, 30. Il n'est pas daté; Dufus-Hardy (*Syllabus*) le place, avec toute vraisemblance, en octobre 1197. Cf. Stapleton, *Magni rotuli Scacc. Normanniæ*, II, lxxiv.

2. Ce sont Baudouin, comte d'Aumale, Guillaume de Hond-schoote et Guillaume de l'Étang.

3. Fils de son frère cadet Ansel, et non, comme il est dit p. 143, n. 4, de son frère aîné Jean, mort en 1194 sans enfants.

qui est d'offrir la bataille. Philippe-Auguste prend le parti le plus sage : il bat en retraite. La nouvelle en est portée à Richard qui la reçoit le 1^{er} août [1197].

On ne trouve pas trace de ces événements dans la pauvre chronique de Rigord, mais on les reconnaît, bien que présentés sous un tout autre aspect, dans le récit de Roger de Howden, qui les place avant l'entrevue des deux rois¹. La version du poème contient des détails précis que nous n'avons aucune raison de révoquer en doute.

Suit le récit de la déroute du roi de France à Gisors, fait rapporté au 2 août d'une année qui n'est pas spécifiée, mais qui paraît être 1197 (v. 10924), tandis qu'il est placé par Roger de Howden et Rigord à la fin de septembre 1198². Mais la chronologie de Rigord est peu sûre. A considérer la suite des événements, il semble bien probable que ce fut en 1197 et non en 1198 qu'eut lieu l'affaire de Gisors³.

Il y a aussi de l'incertitude sur la date de deux incursions, qui paraissent avoir été simultanées, dirigées l'une contre le château de Milli⁴, en Beauvaisis, l'autre vers un lieu appelé *Semilli* (v. 16118) que je n'ai pas réussi à identifier. Notre poème est la source unique pour ces deux expéditions, dont la première fut dirigée par Richard lui-même. Le Maréchal s'y distingua. Il monta à l'assaut comme un simple soldoyer et fit prisonnier le connétable du château. Quant à la seconde, qui fut conduite par le routier Marcadé⁵, bien

1. Le récit de Roger est analysé ci-après, p. 142, n. 4.

2. C'est d'après Roger de Howden que j'ai placé en marge, t. II, p. 28, la date 27 septembre 1198.

3. C'est ce que j'ai déjà indiqué à la fin de la note de la p. 148.

4. Il subsiste encore des ruines de ce château ; voir le *Répertoire archéologique de l'Oise*, p. 53.

5. Je conserve le nom adopté dans le poème ; ailleurs *Mercaderius*, *Merchaderius* ; voir p. 145, n. 3.

connu d'ailleurs, elle aurait abouti à la prise du comte-évêque de Beauvais, Philippe de Dreux. Ici encore, nous nous trouvons en présence de difficultés chronologiques qu'il n'est pas facile de résoudre. Tandis qu'ici, comme chez Rigord, la capture de l'évêque prend place après l'affaire de Gisors, selon les historiens anglais, elle serait antérieure¹.

L'évêque captif fut mis en « dure prison ». Nous le savions d'autre part. Mais, ce que nous apprenons par le poème, c'est qu'une réclamation intempestive présentée à Richard par un légat du pape, au cours d'une entrevue qui avait pour objet le rétablissement de la paix, faillit faire échouer la négociation. L'auteur, s'écartant, ce qui lui arrive bien rarement, de ce qu'il appelle sa matière, a introduit dans sa narration un épisode extrêmement intéressant, qui montre qu'il était exactement informé des événements du temps et qu'il avait beaucoup d'esprit.

La guerre dura si longtemps, nous dit le poète, que le roi de France finit par s'en fatiguer, d'autant plus qu'il voyait certains de ses vassaux le quitter pour faire hommage à Richard. On lui conseilla de solliciter l'intervention de Rome. Il le fit, ayant soin de munir son ambassadeur des reliques de saint Rufin et de saint Albin, « qui sont des bons martyrs de Rome, » comme il dit plaisamment (v. 11367), c'est-à-dire d'une quantité suffisante d'or rouge et d'argent blanc. Le pape ne résista pas à une requête si bien appuyée, et envoya au roi le cardinal Pierre

1. Voir p. 148, note. H. Giraud, dans son mémoire sur le comte-évêque (voir *Bibl. de l'École des chartes*, V, 18-19), adopte la date fournie par les historiens anglais, comme il avait déjà fait dans son mémoire sur Mercadier (*Bibl. de l'École des chartes*, III, 429), où, par inadvertance, il donne à l'évêque le nom de Henri.

de Capoue, que le poète, avant de le mettre en scène, a bien soin de décrire au physique et au moral. L'entrevue, à laquelle n'assistait aucune autre personne que Richard et le légat pontifical, est sans doute un peu arrangée; mais le récit que nous en fait le poète, et qui doit se fonder indirectement sur le rapport de l'un des interlocuteurs, est trop vraisemblable pour n'être pas vrai. L'entrevue commence par un échange de compliments; puis le cardinal fait part au roi du désir qu'éprouve Philippe-Auguste de voir une bonne paix mettre fin à la guerre. Le roi d'Angleterre proteste qu'il est dans les mêmes intentions, pourvu seulement qu'il soit remis en possession des terres qui lui ont été enlevées. Même il tiendra Philippe quitte de tous les autres griefs qu'il pourrait faire valoir contre lui. Mais le cardinal craint que le roi de France ne se décide pas à rendre ce qu'il a pris; ses conseillers ne l'approuveraient pas. — « Alors, Dieu vous garde! » dit Richard. « Tant que je pourrai monter à cheval, il ne tiendra pas ma terre en paix! » Le cardinal a recours à un argument bien usé, et, dans le cas présent, assez mal choisi : il invoque l'intérêt de la sainte terre de Jérusalem qui pâtit du dissentiment des deux rois. Fort naturellement, Richard répond que ce sont précisément les intrigues du roi de France qui ont empêché la délivrance de la Terre sainte, en l'obligeant à revenir en Europe pour défendre ses possessions. Et il termine en accusant formellement Philippe d'avoir été l'instigateur de son emprisonnement. Le cardinal insiste et finit par obtenir le consentement du roi à une trêve de cinq ans, pendant lesquels Philippe tiendrait en gage les châteaux normands dont il s'était rendu maître, mais n'occuperait, en dehors de ces châteaux, « pas plein pied de la terre. » Après quoi, le négociateur, qui avait, selon l'apparence, une

mission particulière du pape, aborde un autre sujet, et demande à Richard, au nom de la cour de Rome, de rendre un saint homme d'église qu'il tient en prison. Étonnement de Richard, qui ne devine pas d'abord de qui il s'agit. — C'est l'évêque de Beauvais : « il est mal de garder un « homme qui est oint et sacré. » Cette demande intempes- tive faillit tout gâter. Le roi s'emporta ; il accabla d'injures le misérable cardinal, et, pour un peu, il l'eût assommé. Le malheureux s'enfuit, craignant pour sa peau, et s'en alla conter à Philippe sa mésaventure, tandis que les chevaliers français riaient de sa mine effarée. Aussitôt après cette scène, le Maréchal entra dans la tente de Richard, qu'il trouva très excité, et le calma par de sages paroles. Le roi de France, sur l'avis de ses barons, accepta la trêve dans les conditions dictées par le roi d'Angleterre, mais, pour rien au monde, le cardinal n'aurait voulu reparaitre devant Richard ; aussi, envoya-t-on à sa place l'archevêque de Reims, Guillaume aux blanches mains, l'oncle du roi de France, qui termina la négociation, et ainsi fut conclue la trêve dite du Goulet (1199).

Peu après, le 26 mars 1199, Richard fut blessé mortel- lement au cours d'une expédition en Limousin. Le poète raconte très sommairement les circonstances dans les- quelles le roi trouva la mort. Ce n'était pas de son sujet puisque, lors de cet événement, Guillaume le Maréchal était en Normandie. Il est à noter toutefois que le château qu'as- siégeait Richard, lorsqu'il fut frappé, est ici celui de Non- tron, et non pas Châlus, comme il est dit ailleurs¹. Mais on doit surtout appeler l'attention sur une circonstance qui confirme ce que nous savions déjà de la minutieuse exacti-

1. Ci-après, p. 158, n. 1.

tude de notre auteur. Lorsque Richard se sentit grièvement atteint, il envoya au Maréchal un messenger porteur de lettres par lesquelles il le nommait gardien de la Tour de Rouen, où était enfermé son trésor. Le messenger fit diligence; il trouva le Maréchal au Vaudreuil, siégeant comme juge d'un plaid entre Engeugier de Bohon et Raoul d'Ardenne¹. Or, l'acte qui mit fin à ce débat nous a été conservé; il est daté du 7 avril 1199². L'envoyé de Richard dut arriver au Vaudreuil soit avant la rédaction de l'acte, puisque, d'après le poème, il trouva les barons réunis pour ouïr la cause, soit le jour même où l'acte fut écrit; supposons que ce fut le 6 ou le 7. Si on considère que Richard fut blessé le 26 mars, que le messenger ne put, selon toute vraisemblance, se mettre en route que le lendemain ou le surlendemain, que la distance de Nontron ou Châlus au Vaudreuil est un peu supérieure à 400 kilomètres, on jugera sans doute que ce voyage a pu demander huit ou dix jours, ce qui correspond exactement aux indications du poème. Richard mourut le 6 avril. La nouvelle de sa mort parvint à Rouen, où le Maréchal s'était transporté, le 10 au soir (v. 11836), par conséquent, en cinq jours seulement; mais on comprend qu'un message de cette importance ait été porté avec une rapidité exceptionnelle.

Lorsque la funeste nouvelle arriva, le Maréchal allait se mettre au lit. Il se rhabilla en hâte et courut à Notre-Dame-du-Pré, prieuré situé tout près de Rouen, où il savait trouver l'archevêque de Cantorbéry, Hubert Gautier, qui, en le voyant à cette heure tardive, devina le motif de sa visite et se répandit en lamentations. « Il faudrait, » dit le Maré-

1. Actuellement Ardennes, village de la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, cant. de Caen (ouest).

2. Ci-après, p. 158, n. 5.

chal, « nous hâter d'élire son successeur. » L'archevêque proposa Arthur de Bretagne. Le Maréchal fut d'un autre avis ; il se défait d'Arthur, qui, disait-il, était mal conseillé, et n'aimait pas « ceux de la terre, » c'est-à-dire les Anglais (v. 11890). Le comte Jean était l'héritier le plus proche, et c'est lui qu'il fallait choisir. — « Maréchal, » reprit l'archevêque, « ainsi soit-il ; mais je vous dis que « jamais d'aucune chose que vous ayez faite vous n'aurez « eu autant de repentir » (v. 11906).

Nous ne savons si les choses se sont passées comme le dit notre historien. Peut-être a-t-il cédé à la tentation de grandir le rôle de son héros¹. Ce qui est sûr, c'est qu'il avait de Jean Sans-Terre, comme au reste tous ses contemporains, une assez triste opinion. Prudemment, il l'insinue sous le couvert d'un homme de grande autorité.

§ 5. *Guillaume le Maréchal sous le règne de Jean.*

— La prophétie de l'archevêque de Cantorbéry devait se réaliser. Si Guillaume fut pour quelque chose dans l'élection de Jean, il dut, plus d'une fois, le regretter. Aucune sympathie ne pouvait exister entre ces deux hommes. Le nouveau roi était aussi peu chevaleresque que possible. Fourbe par nature, il ne croyait pas à la loyauté d'autrui, et le Maréchal, qui pourtant lui resta toujours fidèle, eut, pendant des années, à souffrir de sa malveillance.

Le poète nous dit que le Maréchal, aussitôt après la mort de Richard, envoya Jean d'Erlée en Angleterre pour saisir la terre. D'après Roger de Howden, le comte Jean, aussitôt son frère mort, aurait envoyé en Angleterre l'archevêque de Cantorbéry et Guillaume le Maréchal pour maintenir la

1. Voir p. 160, n. 4.

paix, de concert avec le grand juge, Geoffroi Fils Pierre, et les autres barons du royaume¹. Ces deux assertions, en apparence contradictoires, ne sont, cependant, pas inconciliables. Il faut seulement les rapporter à deux moments successifs et tenir compte de certaines lacunes dans l'information de chacun des auteurs. Il est certain que le Maréchal resta en Normandie jusque vers la fin de mai. Roger n'a donc pas été tout à fait exact en disant que Jean l'avait envoyé en Angleterre aussitôt (*statim*) après la mort de Richard. Le 21 mai, le Maréchal était à Dieppe², se préparant à partir pour l'Angleterre, où il devait assister, le 27 mai, jour de l'Ascension, au couronnement de Jean³. Il repartit bientôt après pour le continent. Le 20 juin, nous le retrouvons, avec le roi, à Shoreham⁴ prêt à s'embarquer. Le 29 juin, il est à la Roche-d'Orival, et, le 1^{er} juillet, à Rouen, toujours avec le roi. Le poète a ignoré ce court voyage du Maréchal en Angleterre; il ne parle, du reste, que très sommairement du couronnement auquel il n'avait pas assisté (v. 11945). On peut donc admettre que Jean d'Erlée est parti le premier, comme le dit le poète, et que le Maréchal est parti plus tard, comme le dit Roger de Howden.

Pendant quelques années, — jusqu'en 1204 ou 1205, — le Maréchal paraît avoir été en grande faveur auprès du nouveau roi. Le jour de son couronnement, Jean lui octroya le titre de comte de Striguil⁵. Peu de temps après, il le

1. Ci-après, p. 160, n. 6.

2. Voir l'itinéraire, à l'appendice.

3. Ci-après, p. 161, n. 3.

4. Itinéraire.

5. Roger de Howden, IV, 90; cf. les Annales de Winchester, dans *Annales monastici*, éd. Luard, II, 72 (Coll. du Maître des rôles). Le titre de comte de Pembroke dut lui être conféré avec

nomma shérif du comté de Gloucester¹, et lui conféra l'office de maréchal, vacant depuis la mort de Jean le Maréchal, l'aîné de la famille². Un peu plus tard, en 1201, il lui concéda des gardes fructueuses : celle du château de Cardigan³, celle de la terre de Guillaume Pipart⁴. En juillet et août 1200, il se fit accompagner par lui en Gascogne⁵, circonstance dont le poète fait mention en un passage qui, par suite d'une omission⁶, reste assez obscur. Depuis lors jusqu'au commencement de l'année 1206, le Maréchal paraît avoir été presque constamment au service du roi, soit qu'il fût avec lui, ce qui est le cas le plus fréquent, soit qu'il accomplît quelque mission⁷, de sorte que son itinéraire se confond, pour certaines années, avec celui du roi Jean.

Le Maréchal n'accompagnait pas le roi au moment où Arthur de Bretagne fut fait prisonnier à Mirebeau, le 1^{er} août 1202⁸. Il séjournait, nous le savons par le poème, à Anglesqueville (v. 12136), dans le pays de Caux, où il avait, par sa femme, d'importantes possessions. Il avait dû

celui de comte de Striguil : « Willelmus Marescallus factus est comes Pembrochia » (*Annales Cambriæ*, ad an. 1199; Coll. du Maître des rôles). Isabelle de Clare, femme de Guillaume, était comtesse de Striguil et de Pembroke, mais son mari ne pouvait prendre le titre de comte qu'en vertu d'une investiture royale. Toutefois, il lui est attribué, à partir de son mariage, dans la Chronique dite de B. de Peterborough, mais c'est *by courtesy*.

1. Dugdale, *Baronage*, I, 601.

2. *Rotuli chart.*, p. 46 b.

3. *Rotuli de liberate*, p. 37.

4. *Ibid.*, p. 71-72.

5. Ci-après, p. 161, n. 7.

6. Ci-après, p. 162, n. 1.

7. Sauf pendant le temps compris entre septembre 1200 et les premiers jours de mars 1201, qu'il paraît avoir passé dans ses terres d'Irlande. Voir ci-après, p. 183, n. 8.

8. Ci-après, p. 164.

quitter le roi vers la fin de juin et ne le rejoignit, à Argentan, que vers le 10 août¹. L'auteur ne nous dit rien de la fin mystérieuse d'Arthur. S'il avait, à ce sujet, des informations, il a cru sans doute que la discrétion lui faisait un devoir de ne pas les divulguer. Mais nous devons lui savoir gré de s'être un peu écarté de son sujet pour nous faire connaître les conventions qui avaient eu lieu entre le roi et Guillaume des Roches avant la prise d'Arthur. Nous savions bien, par la Philippide de Guillaume Le Breton, que Guillaume des Roches, avant l'attaque de Mirebeau, avait fait jurer à Jean de faire une paix amie avec Arthur et de ne transporter aucun de ses prisonniers au nord de la Loire; mais ici nous trouvons, sur ces conventions et sur le manque de foi de Jean, des détails bien autrement précis et assurés. Le poète affirme positivement que ce fut par le conseil de Guillaume des Roches que l'expédition de Mirebeau fut entreprise, que ce fut en partie grâce à sa vaillance qu'elle réussit². Dans une scène émouvante, il nous montre le sénéchal d'Anjou retraçant à Jean les circonstances par lesquelles il a été amené à prendre parti contre Philippe-Auguste, mais à condition que les intérêts d'Arthur et de sa grand'mère Aliénor fussent sauvegardés, et lui rappelant ses promesses attestées par serment; tandis que Jean, fourbe à son ordinaire, feint de se ranger à son avis pour ensuite lui manquer de parole. « Guillaume des Roches, » ajoute le poète, « le lui fit payer en se tournant du côté du roi de France. Il « en coûta à Jean de ne pas l'avoir cru; c'est par Guillaume « des Roches qu'il perdit plus tard l'Anjou, le Maine, le Poutou. » Toute une page d'histoire nous est ainsi restituée.

Le Maréchal ne paraît pas avoir pris une part bien active

1. Voir l'itinéraire.

2. Ci-après, p. 167.

à la défense de la Normandie contre les attaques de Philippe-Auguste. C'est que le roi Jean lui-même n'apporta point, à la défense de sa terre, l'énergie dont il fit preuve dans la répression des révoltes de ses sujets du Maine ou de l'Anjou. Il n'offrit à son actif et entreprenant adversaire qu'une résistance molle et intermittente, changeant à tout instant de résidence, de peur d'être trahi par les siens, laissant succomber, les uns après les autres, ses châteaux assiégés, jusqu'au moment où, après une fuite éperdue par la Normandie, il s'embarqua pour l'Angleterre. Il arriva cependant une fois qu'il tenta de secourir l'un de ses châteaux, le plus important de tous, Château-Gaillard, construit peu d'années auparavant, en une position très forte et selon les règles les plus récentes de la fortification, par Richard¹. Philippe-Auguste mit le siège devant Château-Gaillard en septembre 1203 et s'en rendit maître le 6 mars suivant². Mais, avant d'attaquer le château, il l'avait bloqué en s'emparant de divers postes avancés, et notamment de Radepont. C'est au cours de ces opérations préliminaires que Jean, au rapport de Guillaume Le Breton³, fit diriger, contre les Français, une attaque qui, du reste, ne réussit pas. Dans sa chronique, Guillaume Le Breton nous apprend que la troupe envoyée était composée de cotereaux, de routiers et d'un petit nombre de chevaliers⁴, mais il ne dit point

1. Voir, sur cette remarquable construction, M. Dieulafoy, *Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIII^e siècle*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVI (1898).

2. Rigord, § 141, éd. Delaborde, p. 159.

3. Chronique, §§ 122 et 123, éd. Delaborde, p. 213; Philippide, l. VII.

4. « Misit itaque cotarellas, sub profundo noctis silentio, et ruptarios, cum paucis militibus, ad illos qui remanserant ultra Sequanam » (éd. Delaborde, p. 214).

par qui elle était commandée. Dans la Philippide, au contraire, on voit le roi Jean adresser au Maréchal un pompeux discours¹ et le charger de conduire l'attaque à la tête de trois cents chevaliers choisis, de trois mille hommes à cheval, de quatre mille hommes de pied et de la troupe du chef de routiers qu'en une autre occasion notre poète appelle *Lovrekaire*². Ce deuxième récit m'inspire peu de confiance. Je n'y vois qu'une mauvaise amplification de l'exposé beaucoup plus simple fait par le même Guillaume Le Breton dans sa chronique. Tandis que la chronique ne parle que des coteaux et routiers avec un petit nombre de chevaliers, la Philippide suppose l'emploi de tout un corps d'armée qui n'aurait pas eu moins de huit mille hommes, ce qui, pour une expédition de nuit, est simplement absurde. D'ailleurs, jamais Jean ne fut en état de mettre en ligne un nombre d'hommes aussi considérable. La présence du Maréchal à la tête de cette expédition, n'étant attestée que par la Philippide, peut être considérée comme très douteuse. S'il y avait pris part, il serait singulier que l'Histoire de Guillaume le Maréchal eût gardé le plus complet silence sur cet épisode, qui pourtant ne manquait pas d'importance.

Le 5 ou le 6 décembre 1203, le roi s'embarqua à Barfleur pour l'Angleterre, emmenant avec lui le Maréchal³.

1. Philippide, l. VII, v. 144 et suiv. :

Ergo Marescallo cordis secreta revelans :
 « O mihi consilii custos fidissime, dixit,
 « Accipe selectos equites, Guillelme, trecentos
 « Et famulos in equis tria millia ; sume clientes
 « Mille quater pedites ; tecum Lupicarica rupta
 « Fac eat »

2. V. 12598 ; voir ci-après, p. 171, n. 6.

3. Ci-après, p. 175, n. 3 et 4.

Il promettait de revenir prochainement avec du renfort. Il n'en fit rien. Lorsqu'il fut informé que, faute de secours, Rouen et ses autres places fortifiées devraient bientôt ouvrir leurs portes à Philippe-Auguste (ce qui, du reste, était à prévoir), il envoya en Normandie (avril 1204) une mission composée de l'archevêque de Cantorbéry, du comte de Leicester et du Maréchal, afin de négocier avec le roi de France¹. Le poète, sans entrer dans d'autres détails au sujet de l'objet de cette mission, nous dit que l'entrevue eut lieu au Bec² et que le roi de France repoussa les conditions qui lui étaient proposées. Mais il ajoute que Philippe-Auguste fit entendre aux négociateurs anglais que, s'ils ne lui faisaient hommage à un terme fixé pour leurs terres de Normandie, ils les perdraient. Ils se décidèrent alors à passer avec lui une convention. Moyennant paiement d'une somme de cinq cents marcs, ils obtinrent du roi un répit d'un an et un jour. Si, dans cet intervalle, le roi d'Angleterre ne réussissait pas à recouvrer sa terre, ils seraient tenus de faire hommage au roi de France. Ici, nous pouvons constater une fois de plus avec quelle exactitude l'auteur était informé de tout ce qui concernait l'histoire de son héros. Nous possédons l'acte qui constate cette convention entre Philippe-Auguste et le Maréchal; nous y voyons que ce dernier remet au roi ses châteaux de Normandie en gage et lui paie, pour l'obtention du répit d'un an, la somme de cinq cents marcs indiquée dans le poème. L'acte est passé à Lisieux vers le milieu de mai de l'année 1204³.

1. Ci-après, p. 176.

2. Arr. de Bernai. On n'a point d'autre témoignage sur le séjour de Philippe-Auguste au Bec.

3. Ci-après, p. 177, n. 1. Cet acte est daté à tort de 1205 par Stapleton qui le mentionne, t. II, p. cxxxviii des *Magni rotuli Scacc. Normanniæ*.

Le Maréchal revint en Angleterre tandis que Philippe-Auguste assiégeait Rouen, qui ne tarda pas à capituler. Le roi Jean, cependant, rassemblait une armée à Portsmouth¹. Mais il paraît que ses barons ne répondirent pas avec beaucoup d'empressement à son appel². Le temps s'écoula, et l'idée d'une expédition, qui n'avait peut-être jamais été sérieusement projetée, fut abandonnée. Depuis son retour en Angleterre jusqu'au commencement de l'année 1205, le Maréchal semble avoir suivi, de place en place, la cour du roi, sauf pendant quelques semaines des mois de juillet, août, octobre et novembre³. C'est sans doute à l'une de ces époques, où nous le perdons de vue, qu'il fit en Galles une expédition et s'empara de la petite ville de Kilgeran, dans le comté de Pembroke⁴. En février 1205, Jean résolut d'envoyer de nouveau une ambassade à Philippe-Auguste. Il en chargea, à l'insu de l'archevêque de Cantorbéry, le Maréchal et l'archidiacre de Wells, qui était le garde de son sceau. Avant de partir, le comte de Striguil exposa au roi les conditions qui lui étaient imposées : « Je n'ai pas sûreté de paix, » lui dit-il ; « le terme approche où je perdrai ma terre de Normandie sans espoir de la recouvrer, si je ne fais hommage au roi de France. Que dois-je faire ? » Jean lui répondit qu'il avait pleine confiance en sa loyauté et qu'il consentait à ce qu'il fit hommage au roi Philippe (v. 12948 et suiv.). Le Maréchal s'exagéra-t-il la portée

1. Mai 1204. Ci-après, p. 177, n. 5.

2. Voir v. 12924 et suiv.

3. Voir l'itinéraire.

4. « Willelmus comes Marescallus oppidum Kigerran primo impetu cepit, familiaribus Mailgonis (*Maelgwn fils de Rhys*), qui illud observabant inermibus, abire dimissis » (*Annales Cambrie*, ad an. 1204; Coll. du Maître des rôles; cf. *Brut y Tywysogion*, p. 260, même collection).

des paroles du roi? nous l'ignorons; toujours est-il qu'il partit rassuré, et lorsque Philippe, qu'il trouva à Compiègne, lui eut rappelé son engagement, il n'hésita pas à lui faire hommage¹. Ce fut la cause d'une brouille qui dura plusieurs années entre lui et le roi Jean.

L'archevêque de Cantorbéry avait appris que le roi négociait en dehors de lui. Froissé de ce qu'il considérait comme un manque d'égards, il fit savoir à Philippe-Auguste, par une voie indirecte, que le Maréchal et l'archidiacre de Wells n'avaient nulle qualité pour traiter de la paix. Le roi de France rompit aussitôt les négociations et les messagers revinrent en Angleterre tout déconfits². Jean leur fit mauvais accueil et reprocha aigrement au Maréchal d'avoir fait hommage contre lui au roi de France. Et, lorsque Guillaume lui répondit qu'il l'avait fait avec son autorisation, Jean lui opposa un démenti et le menaça du jugement des barons. Le comte répondit qu'il s'y soumettait de plein gré. Peu après, le roi, ayant rassemblé à Portsmouth des troupes pour passer en Poitou et combattre le roi de France, somma le Maréchal de l'accompagner. Celui-ci refusa. Fureur de Jean, qui de nouveau veut le faire juger par les barons présents. Ceux-ci se regardent et restent silencieux. Le roi se tourne du côté de ceux qu'il appelait ses bacheliers et leur demande conseil, ce qui était une manière de les exciter à provoquer le Maréchal en duel. Mais il ne réussit pas mieux. Voyant enfin qu'il ne pouvait rien contre un homme

1. Ci-après, p. 178, n. 5. Cet hommage permit à Guillaume de garder jusqu'à sa mort, ses biens de Normandie et de les transmettre à son fils aîné, comme on le voit par un acte de celui-ci daté de juin 1220 (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1971).

2. Au mois de mai. On voit, par l'itinéraire, que le 31 mai le Maréchal était à Porchester.

aussi universellement respecté, il recommença à lui faire bonne mine, lui prenant toutefois son fils aîné à titre d'otage (v. 13272). Ce ne fut que l'année suivante qu'il fit son expédition en Poitou, et cette fois il n'insista pas pour se faire accompagner du Maréchal. Il le laissa en Angleterre, lui confiant même, ainsi qu'à d'autres chevaliers, la garde du pays¹.

Il revint en Angleterre au mois de décembre 1206, après une absence d'un peu plus de six mois. Le Maréchal lui demanda la permission d'aller en Irlande visiter les vastes terres qu'il y possédait par sa femme et qu'il n'avait jamais vues². Le roi y consentit à grand'peine, soit que réellement il eût besoin de ses services, soit que, défiant par nature, il craignit de lui voir prendre en Irlande une trop grande position. Il avait déjà son fils aîné à titre d'otage, il lui prit encore le second (v. 13419). Enfin, au mois de février, le Maréchal passa en Irlande. Les difficultés qu'il y rencontra, et qui, pour la plupart, lui furent suscitées par le roi Jean, ont fourni à notre auteur assez de matière pour qu'il n'ait pas cru utile d'allonger son récit en nous renseignant sur l'étendue des possessions du Maréchal³, sur ses rapports avec ses vassaux, sur l'état de l'Irlande au commencement du XIII^e siècle. Certes, il nous eût été précieux de trouver ici, sur ceux qu'on appelait les « Irois sauvages⁴, » quelques

1. Les paroles du poète (v. 13289 et suiv.) sont assez vagues. Nous ne savons pas très bien quelle part d'autorité fut attribuée au Maréchal.

2. C'est du moins ce qu'affirme l'auteur; mais voir ci-après, p. 183, n. 8.

3. Nous savons seulement qu'elles devaient comprendre une grande partie du sud-ouest de l'Irlande.

4. Voir *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, § 54, et la note, p. 138 (Soc. des anciens textes français).

observations du genre de celles que fit, au xv^e siècle, le poète Edmond Spenser. Mais l'historien du Maréchal n'avait sans doute jamais été en Irlande, et Jean d'Erlée, qui avait accompagné son seigneur, et qui, pour un temps, avait gouverné à sa place, n'était sans doute pas curieux d'ethnographie. Quoi qu'il en soit, le poète ne fait aucune mention des luttes que le comte de Pembroke eut à soutenir contre les naturels de l'île, et dont nous ne connaissons pas les causes. Particulièrement, nous savons par Mathieu de Paris qu'il enleva à l'évêque de Ferns, Irlandais de nation, deux manoirs, et qu'ayant refusé de les rendre, sous prétexte qu'il les avait pris en temps de guerre, il encourut l'excommunication, dont il dédaigna de se faire relever¹. Mais nous ignorons quand et dans quelles circonstances eut lieu cette guerre. A lire le poème, il semblerait que l'Irlande, ou du moins la partie du sud-est, où étaient les vastes domaines du Maréchal, n'ait été habitée que par des Anglais qui, du reste, ne cessaient de se quereller. A peine arrivé en Irlande, le Maréchal se trouva en conflit avec le grand juge Meilier. L'histoire de ces démêlés, d'où sortit une guerre véritable,

1. « Memoratus itaque Willelmus, utpote bellicosus et strenuus, dictus Marescallus, quasi Martis senescallus, dum in Hybernia, stragi intendens et incendio, terras sibi acquireret spatiosas, a quodam sancto episcopo duo maneria ad suam ecclesiam pertinentia, violenter et injuriose surripere, et subrepta sibi usurpando præsumpsit, quasi justo titulo, quia in guerra acquisita, possidere. Episcopus igitur, post frequentes admonitiones, in ipsum comitem procaciter respondentem, et contumaciter in peccato suo dicta maneria retinentem, sententiam excommunicationis non immerito fulguravit » (*Chronica majora*, éd. Luard, IV, 492). Un peu plus loin, Mathieu de Paris nous apprend que cet évêque était l'évêque de Ferns. Mais comme l'évêque dont il s'agit (Albinus) occupa le siège de Ferns de 1186 à 1223, nous ne pouvons guère parvenir à dater cet événement.

occupe environ 700 vers du poème¹. C'est un récit entièrement nouveau, dans lequel peuvent trouver leur place divers documents diplomatiques connus antérieurement, mais dont la portée exacte n'apparaît que grâce au poème, car là seulement est clairement indiquée la position relative du Maréchal, de Meilier et du roi Jean.

Il est facile de comprendre que Meilier, jusque-là tout-puissant en Irlande, ait vu avec déplaisir l'arrivée d'un haut homme dont l'autorité ne pouvait manquer de contrebalancer la sienne. Aussi s'efforça-t-il de l'éloigner. Il obtint facilement du roi Jean, déjà mal disposé à l'égard du Maréchal, le rappel de celui-ci en Angleterre. Lui-même fut rappelé en même temps, mais, en partant, il ordonna à ses hommes de ravager la terre du Maréchal et de faire tout le mal possible à ceux qui la gardaient. Il fut obéi : on incendia quelques granges appartenant au Maréchal, on tua quelques-uns de ses hommes, mais finalement l'entreprise de Meilier échoua misérablement². Cependant, le comte de Pembroke et Meilier, chacun de son côté, s'étaient embarqués pour l'Angleterre. Le premier aborda en Galles le 29 septembre 1207³. Il ne paraît pas s'être pressé de se rendre auprès du roi. Il est probable qu'il séjourna à Chepstow ou dans quelqu'autre de ses châteaux du pays de Galles. Le 20 novembre, il était à Bristol⁴. C'est seulement le 25 janvier que nous constatons sa présence à la cour du roi⁵, où Meilier l'avait certainement devancé, bien que le

1. V. 13429-14136.

2. Cela résulte du rapprochement des vers 13565-13572 et 13679-13692.

3. V. 13558.

4. Voir l'Itinéraire.

5. Ci-après, p. 188, n. 2.

poème ne le dise pas¹. Peut-être le Maréchal retarda-t-il sa visite au roi pour ne pas se rencontrer avec son adversaire; en quoi il eut tort, car celui-ci profita de son absence pour lui nuire. Vers le même temps commença la querelle du roi Jean avec Guillaume de Briouze, dont la famille était alliée à celle du Maréchal². Meilier se fit fort de les amener prisonniers l'un et l'autre, pourvu que le roi lui permit de retourner en Irlande et rappelât en Angleterre ses hommes d'Irlande, au nombre desquels étaient, naturellement, les hommes du Maréchal, notamment Jean d'Erlée, Étienne d'Évreux, Jean de Sauqueville. Le roi fit expédier ses lettres en conséquence et Meilier partit pour l'Irlande. Le comte se présenta alors au roi et lui demanda, lui aussi, la permission de retourner en Irlande. Elle lui fut refusée. Il séjourna donc en Angleterre, suivant le roi de place en place, jusqu'à la fin de mars 1208³.

Ici, un trait bien caractéristique, que nous n'avons aucune raison de révoquer en doute et qui, même inexact, montre quelle opinion les contemporains avaient de Jean. Il arriva que, par suite des mauvais temps, aucune nef, sauf celle de Meilier, ne put faire la traversée entre l'Angleterre et l'Irlande de la Saint-Michel 1207 (29 septembre) à la Chandeleur 1208 (2 février). On était, à la cour du roi, sans nouvelles des événements d'Irlande. C'est dans ces circonstances que Jean se plut à faire connaître au Maréchal les péripéties d'un combat entre ses partisans et ceux de Meilier, dans lequel Jean d'Erlée et plusieurs des fidèles du Maréchal auraient été tués ou blessés. « C'est grand dommage de ces chevaliers, car ils étaient vos hommes, » répondit le

1. Voir ci-après, p. 188, n. 4.

2. Voir ci-après, p. 188, n. 3.

3. Voir ci-après, p. 191, n. 2.

comte. Mais il ne pouvait comprendre par quelle voie ces mauvaises nouvelles étaient parvenues au roi.

Il apprit bientôt qu'elles étaient imaginaires. Au commencement du carême¹ la traversée devint possible, et des nouvelles d'Irlande furent transmises simultanément au roi et au comte. Elles étaient très favorables à ce dernier. Les hommes du Maréchal, s'étant concertés, avaient éludé l'ordre de revenir en Angleterre², et, aidés de Hugues de Laci, comte d'Ulster, avaient ravagé la terre de Meilier. Le roi, dès lors, changea de conduite à l'égard du Maréchal, il lui fit bonne mine et lui donna la permission de retourner en Irlande. Le comte s'empressa d'en profiter, et, revenu parmi les siens, il se montra miséricordieux envers ceux qui l'avaient attaqué. Meilier dut, toutefois, lui abandonner un de ses châteaux et lui laisser, après son décès, sa terre en héritage³.

Le Maréchal passa sans doute en Irlande la fin de l'année 1208 et l'année 1209. C'est peut-être à cette époque qu'il eut avec ses voisins, et particulièrement avec l'évêque de Ferns, les démêlés dont il a été parlé plus haut⁴. Nous ne saurions l'affirmer. Il y a ici comme une page blanche dans l'Histoire du Maréchal⁵.

En 1210, il se trouva mêlé à la querelle de Guillaume de Briouze. Ce dernier, fuyant la colère de Jean, s'était embarqué pour l'Irlande avec sa femme et ses enfants, en plein hiver⁶, espérant trouver un asile auprès de Gautier de Laci,

1. Fin de février.

2. V. 13704 et suiv.

3. V. 13763 et suiv.

4. P. LXXXI.

5. D'autant plus que les rôles des lettres patentes et des chartes font défaut pour les années 11, 12 et 13 du roi Jean. Pour les lettres closes, il nous manque les années 10, 11, 12.

6. Au commencement de l'année 1210.

son gendre. Jeté par la tempête sur la rive d'Irlande, auprès de Wicklow, où se trouvait le Maréchal, il avait été recueilli par ce dernier. Sommé par le grand juge d'Irlande (Jean, évêque de Norwich, qui avait succédé en cette qualité à Meilier) de lui livrer « le traître du roi », le comte refusa et conduisit Guillaume à Gautier de Laci. Le roi, irrité, manda le Maréchal auprès de lui ; puis, ayant rassemblé son ost, il passa en Irlande. Le 24 juin, il était à Kilkenni, sur les terres du Maréchal, qui eut, ce jour-là, à nourrir toute l'armée royale (v. 14259-63). Après avoir pris Carrickfergus, Jean se rendit à Dublin, et là, en présence des barons assemblés, il reprocha au comte d'avoir donné asile à son mortel ennemi. Le comte se défendit en disant qu'à ce moment il ignorait les griefs du roi contre Guillaume de Briouze. « Au surplus, » dit-il en terminant, « si personne, sauf vous, y trouve à redire, je suis prêt à me défendre au jugement de la cour. » Personne ne dit mot, et cette fois encore Jean¹, qui, volontiers, l'eût fait passer en jugement, dut ronger son frein. Toutefois, il lui réclama de nouveaux otages, bien qu'il eût déjà ses deux fils aînés et plusieurs de ses châteaux.

La persécution que Guillaume de Briouze et les siens eurent à souffrir de la part de Jean était connue par divers documents qui sont cités dans les notes de la traduction², mais le poème nous fournit sur cette affaire un utile supplément d'informations.

En 1211 ou peut-être 1212³, le comte de Pembroke dut accompagner le roi dans une expédition en Galles. A cette occasion, les otages qu'il avait dû fournir lui furent rendus. Puis il revint en Irlande, mais il n'y séjourna pas long-

1. Cf. plus haut, p. LXXIX.

2. Voir notamment p. 195, n. 3, et p. 197, n. 5.

3. Voir ci-après, p. 201, n. 1.

temps. Au commencement de l'année 1213, Philippe-Auguste préparait une expédition contre l'Angleterre. On conseilla au roi Jean d'appeler à lui le Maréchal, comme l'homme le plus capable de donner un bon avis. Le roi le fit; mais, d'abord, pour effacer la trace des différends passés, il lui rendit ses deux fils, ou, du moins, il les remit en garde à Jean d'Erlée, qu'il nomma, par surcroît, maréchal de son hôtel (v. 14546). Depuis lors, le comte paraît avoir été l'un des principaux conseillers du roi.

Le poète raconte sommairement la destruction de la flotte française à Dam (v. 14605 et suiv.), l'expédition de Jean en Poitou en 1214 (v. 14672 et suiv.), la bataille de Bouvines (v. 14733 et suiv.). Il ne s'étend pas sur ces événements, qui, comme il le dit en un endroit (v. 14730), n'appartiennent pas à son sujet. C'est aussi en quelques mots qu'il annonce la lutte des barons contre le roi. Il a des origines de ce différend une conception très simple et, du reste, en grande partie exacte. « Le roi, dit-il, avait fait tort à tels « qui se liguèrent contre lui, et d'autres les suivirent à qui « il n'avait en rien méfait » (v. 14847-50). Ni ici ni plus loin il n'est question de la grande assemblée tenue à Saint-Albans par Geoffroi Fils Pierre, ni de la grande Charte, à laquelle, bien certainement, ni lui ni ses contemporains n'attribuaient l'importance que cet acte célèbre a prise aux yeux de la postérité. L'auteur interrompt un instant son récit pour nous entretenir des cinq fils et des cinq filles du Maréchal et du mariage de l'aîné des fils avec la fille de Baudouin de Béthune, comte d'Aumale (v. 14860-15022)¹, puis il revient à la guerre des barons. Ce qu'il en dit n'est

1. Nous avons vu plus haut (p. ix) que des faits notés par le poète dans cette incidence ressortaient quelques données pouvant servir à déterminer l'époque où le poème fut composé.

ni très précis ni très neuf, soit que les renseignements lui aient fait défaut et qu'il ait été obligé de s'en tenir à des souvenirs personnels devenus un peu confus, soit aussi qu'il ait craint de donner trop de détails sur une période profondément troublée, où des hommes qu'il avait à ménager se trouvèrent rangés en des partis opposés. Il est probable que ces deux causes ont agi dans une mesure variable. Que l'auteur n'ait pas dit tout ce qu'il savait, c'est ce dont on ne saurait douter en présence de son propre témoignage : « Mais
 « il me faut passer rapidement (*trespasser*¹) sur la guerre
 « qui eut lieu en Angleterre entre le roi et ses barons, car il
 « y eut trop de circonstances qui ne sont pas belles à con-
 « ter. *Il pourrait m'en arriver mal* » (v. 15031-6). Nous possédons heureusement, pour les derniers temps du règne de Jean, plusieurs bonnes chroniques, et, de plus, il nous est parvenu un nombre considérable de documents diplomatiques auxquels l'auteur de l'Histoire du Maréchal ne pouvait avoir accès, de sorte qu'en somme nous connaissons mieux les causes de la révolte des barons, les rapports du roi Jean avec la cour de Rome et avec le roi de France que les mieux informés des contemporains². On peut, toutefois, recueillir dans les récits de notre poète, outre une impression générale, qui devait être celle des hommes modérés du temps, certaines notions utiles. Ainsi, il nous apprend que ce fut dans un parlement tenu à Londres que les barons anglais décidèrent d'offrir la couronne d'Angleterre à Louis, fils de

1. Ce verbe est souvent employé dans le sens de « passer sous silence, omettre. »

2. L'histoire de cette période a été étudiée en grand détail, d'après toutes les sources, y compris l'Histoire de Guillaume le Maréchal, par M. Petit-Dutaillis, dans son *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Paris, Bouillon, 1894).

Philippe-Auguste (v. 15061 et suiv.). On relèvera aussi un témoignage personnel sur les pertes des Français entre Winchester et Romsey (v. 15110-16). Ce qui est surtout intéressant, c'est le soin qu'il a de faire ressortir la loyauté (dans le sens de l'anglais *loyalty*) de son héros, qui, malgré les griefs qu'il avait contre le roi Jean, lui resta fidèle jusqu'au dernier jour (v. 15122 et suiv.). Il aurait pu dire, mais, naturellement, il s'en est bien gardé, que cet exemple n'avait pas été suivi par le jeune Guillaume le Maréchal (celui même à la demande de qui fut composé le poème), qui, se séparant de son père, avait fait cause commune avec les barons révoltés. Du reste, il semble bien que, même en ce qui concerne l'histoire propre du comte de Pembroke, l'auteur n'a pas été renseigné d'une manière très complète. Ainsi, il ne paraît pas savoir que le Maréchal fit partie de l'ambassade envoyée, en mars ou avril 1215, au roi de France pour le prier d'empêcher son fils de se rendre à l'appel des barons anglais¹. Cette démarche n'eut, d'ailleurs, aucun résultat. Le récit des derniers moments de Jean est émouvant. Le roi mourant confia son jeune fils Henri à la garde du Maréchal, à qui il demanda pardon des torts qu'il avait eus envers lui (v. 15167 et suiv.). A partir de ce moment, et jusqu'au dernier vers, le poème fournit sur les événements contemporains une suite ininterrompue de témoignages nouveaux et importants. Le mérite littéraire n'est pas inférieur à la valeur historique. Il y a dans cette fin de l'Histoire du Maréchal des pages qui égalent les récits de la mort de Henri II ou de la première entrevue du Maréchal avec le roi Richard. Le poète s'anime : il peut donner libre cours à ses sentiments ; il n'a plus à garder la réserve qui s'imposait à

1. R. de Coggeshall, éd. Stevenson, p. 180 ; cf. Petit-Dutaillis, p. 93.

lui lorsqu'il avait à parler du roi Jean. Le ton de la narration s'élève et est en accord avec la gravité d'événements dans lesquels, désormais, le comte de Pembroke aura le premier rôle.

§ 6. *Guillaume le Maréchal régent d'Angleterre.* — Le roi Jean mourut (18 octobre 1216) laissant un trésor vide, une armée réduite par d'incessantes défections, incapable de résister longtemps aux barons révoltés, qui, unis aux Français conduits par le fils de Philippe-Auguste, occupaient plus de la moitié du royaume. Il avait l'appui de la cour de Rome ; il n'avait pas celui de ses sujets, auxquels, avec ses bandes de Brabançons pillards, il avait fait autant de mal que l'ennemi. Les probabilités, s'il avait vécu, étaient qu'il eût été déposé et que Louis de France eût été proclamé roi d'Angleterre. Sa mort fut le salut de sa dynastie.

Le roi enterré à Worcester, on procéda rapidement au couronnement de son fils, enfant de neuf ans, et à son admission dans la chevalerie. On se rappela que le Maréchal avait eu l'honneur, quarante-trois ans auparavant, d'adouber le jeune roi, fils de Henri II, et ce fut lui qui fut désigné pour ceindre l'épée au jeune Henri III. C'était comme le prélude d'un honneur plus grand. Le jeune souverain ne pouvant, évidemment, exercer par lui-même l'autorité royale, il était nécessaire de pourvoir sans retard au gouvernement du pays. On eût pu établir un conseil de régence, comme on avait fait lorsque Richard était parti pour la croisade ; on fit mieux : on nomma un régent, qui avait en même temps la garde du roi (*rector regis et regni*), et on se trouva d'accord pour choisir le comte de Pembroke. Certes, on n'accusera pas le vieux chevalier d'avoir brigué cette fonction redoutable ou même de l'avoir désirée : le poème, dont le témoignage est

précis et détaillé, nous le montre faisant tous ses efforts pour détourner de lui ce qu'il considérait comme un fardeau trop lourd pour un homme de son âge, engageant les barons à choisir plutôt le comte de Chester et n'acceptant qu'après le refus de celui-ci et sur l'injonction du légat Galon. Mais, sa résolution une fois prise, son énergie s'éleva à la hauteur de la tâche dont il s'était chargé. Comme son fidèle Jean d'Er-lée, qui, d'abord, l'avait détourné d'accepter la régence, lui remontrait qu'en mettant les choses au pis, à supposer qu'il lui fallût fuir en Irlande avec le jeune roi, il ne pouvait manquer d'y recueillir de l'honneur, le vieux Maréchal s'était écrié : « Par le glaive de Dieu ! ce conseil est vrai et bon :
« il me va si droit au cœur que, si tous l'abandonnaient,
« savez-vous ce que je ferais ? Je le porterais sur mes épaules,
« jambe deçà, jambe delà, d'île en île, de terre en terre, et
« je ne lui manquerais pas, si même il me fallait mendier
« mon pain ! »

Les partisans du roi d'Angleterre considéraient la situation comme presque désespérée. Savari de Mauléon, qui avait été l'un des plus fermes soutiens de Jean, quitta le pays pour se rendre en Poitou (v. 15713), et, pendant les premiers mois de la régence du Maréchal, Louis de France obtint divers succès. Mais, dès le commencement de l'année 1217, les événements prirent une tournure moins défavorable. Le parti royal avait des éléments de résistance qui gagnèrent en force par la mort de Jean. Le Saint-Siège, représenté par le légat Galon, continua au jeune Henri la protection qu'il avait accordée à son père, et lui rallia un certain nombre d'évêques. Puis, divers barons anglais quittèrent Louis pour revenir au roi légitime, qui ne l'eussent pas fait si ce roi avait été Jean. Enfin, sous l'impulsion évidente du Maréchal, les opérations militaires furent mieux

conduites que par le passé, tandis que Louis continuait à montrer la même incapacité militaire que devant.

Le poète conte en détail les faits de la guerre entre les Anglais restés fidèles à leur roi et les barons révoltés qui soutenaient Louis de France. Son exposé est, comme on devait s'y attendre, conçu de manière à faire valoir la direction donnée aux opérations militaires ou aux négociations diplomatiques par le Maréchal, agissant comme régent du royaume. Il peut arriver par suite que le rôle de certains personnages, le légat Galon, l'évêque de Winchester, le grand juge Hubert du Bourg, ne soit pas suffisamment mis en relief ; mais, en somme, la relation est sincère et aborde en traits que l'on chercherait vainement ailleurs. Ce qui est une garantie de véracité, c'est l'accord presque constant qui existe entre les récits du poème et ceux de la chronique en prose, publiée par Fr. Michel sous le titre d'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui paraît avoir été composée par un ménestrel attaché à la personne de Guillaume, comte d'Aumale. Ce seigneur avait été, pendant quelque temps, partisan de Louis.

Deux épisodes de cette guerre, — et ce sont les plus importants, — sont traités avec un soin particulier : la bataille de Lincoln (20 mai 1217) et la destruction de la flotte française, conduite par Eustache le Moine, entre Calais et Sandwich (24 août).

L'affaire de Lincoln eut une influence décisive sur le reste de la campagne. Ce fut là que, pour la première fois, les Royaumes remportèrent une victoire complète sur leurs adversaires, pourtant supérieurs en nombre. Le mérite de ce succès revient en très grande partie au régent qui, par une opération hardie et habilement dirigée, surprit l'ennemi, le

chassa de ses positions et le mit en pleine déroute. Le poète nous le montre chargeant impétueusement dans les rues de Lincoln, comme il avait coutume de faire, quarante ou cinquante ans plus tôt, dans les tournois, tandis que l'évêque de Winchester, non moins bon chevalier, poussait le cri bien connu : « Ça, Dieu aide au Maréchal ! » (v. 16605 et suiv.). Telle fut la panique des Français et de leurs alliés qu'ils s'enfuirent d'une traite jusqu'à Londres, se figurant que les buissons qu'ils rencontraient sur la route étaient tous pleins de Maréchaux (v. 16968-70). Il y a, dans le récit de la bataille, quelques points obscurs, le texte étant en quelques endroits incomplet ou corrompu¹, peut-être aussi parce que le poète n'a pas bien compris ou a mal rendu les explications, probablement assez peu claires, qui lui furent données². Quoi qu'il en soit de quelques détails incertains, il paraît bien avéré que l'idée de la marche sur Lincoln et du mouvement tournant par Torksey, qui amena les Royaux au nord-ouest de la ville, où les Français ne les attendaient pas³, appartient au Maréchal, le plan de l'attaque étant réglé, dans ses lignes générales, par l'évêque de Winchester, qui semble avoir rempli l'office de chef d'état-major⁴.

Le régent ne prit pas une part aussi active à la bataille

1. Voir ci-après, p. 230, n. 3; 234, n. 4; 237, n. 2.

2. Voir p. 232, n. 3. — Il a pu même arriver que ces explications, de provenances diverses, aient été contradictoires. C'est, du moins, ce qu'affirme le poète quand il avoue, avec sa sincérité ordinaire, qu'il ne sait plus à qui entendre, ceux qui lui fournissent sa matière n'étant pas d'accord (v. 16401 et suiv.).

3. Voir p. 229, note.

4. Voir v. 16997-16999 où il est dit qu'en cette journée il fut « maître de conseiller nos gens ». C'est lui qui va reconnaître la ville avant l'attaque (v. 16467 et suiv.); c'est lui encore qui retient le Maréchal, qui, du reste, ne l'écoute guère, trop pressé de charger (v. 16581 et suiv.).

navale de Sandwich, qui ruina définitivement les espérances de Louis et le contraignit à conclure la paix. Il eût voulu, nous dit le poète (v. 17200, 17297), monter sur un navire et se battre dans des conditions nouvelles pour lui, mais on lui remontra qu'il était tout l'espoir de l'Angleterre au cas où la tentative de débarquement des Français viendrait à réussir, et il y renonça. Ce fut, paraît-il, le grand juge Hubert du Bourg qui prit la direction du combat¹. Toutefois, si le régent ne fut point au nombre des combattants, il faut lui reconnaître le mérite d'avoir préparé le succès. C'est lui qui, par son intervention personnelle, parvint à décider les marins des Cinq-Ports à prêter leur concours à la cause royale, malgré leurs griefs contre le roi Jean, qui, disaient-ils, les avaient réduits au servage (v. 17232).

Louis, lorsqu'il apprit la perte de la flotte qui lui apportait du secours en hommes et en argent, se résigna à traiter. Il trouva chez le régent des dispositions favorables. Le vieux Maréchal comprenait que, si Louis devait renoncer à l'espoir de soumettre l'Angleterre, il était cependant encore en état d'offrir une résistance prolongée qui eût ruiné le pays. Il résista aux conseils de ceux qui, enflammés par la victoire, voulaient marcher sur Londres. Il préféra obtenir, au prix d'une lourde indemnité², le prompt départ de Louis. La paix fut conclue le 11 septembre, et, à la fin du même mois, le fils du roi de France se rembarquait.

Nous sommes renseignés, par divers actes, sur les expédients que le régent employa pour assurer le paiement de l'indemnité³. Mais, ce qui ne doit pas être passé sous silence, bien qu'on ne paraisse pas y avoir fait attention jusqu'ici,

1. Ci-après, p. 245, n. 1.

2. Voir p. 250, n. 1.

3. Voir Petit-Dutaillis, p. 176 et suiv.

c'est que le Maréchal fit, à cette occasion, des avances considérables qui ne furent remboursées à sa succession que cinq ans après sa mort¹.

L'agitation à laquelle l'Angleterre avait été en proie depuis la révolte des barons ne se calma pas subitement après le départ de Louis. Bien que le Maréchal fût disposé à user d'indulgence à l'égard des barons révoltés, leur situation étant d'ailleurs réglée par le traité du 11 septembre, un chef gallois, Morgan de Caerleon, continua la guerre et fut finalement vaincu et dépouillé de ses terres par les troupes du Maréchal. Un parlement fut convoqué à Worcester pour mettre fin à cette guerre. Morgan y réclama, par l'intermédiaire de son cousin, Llewelyn, les terres que le Maréchal lui avait enlevées. Celui-ci, nous dit le poète, eût été disposé à lui rendre ses terres si tel eût été l'avis de ses conseillers (v. 17815). Mais on fut d'avis qu'il avait le

1. Ces avances concernent des dépenses très variées faites pour le couronnement du roi, pour le paiement des gens de guerre, pour le paiement de l'indemnité accordée à Louis, pour des présents destinés au pape ou à certains cardinaux, etc. L'énumération s'en trouve dans deux lettres royales, du 31 mai 1224, qui font partie des *Rotuli litterarum clausarum*, I, 601, 602. J'en extrais seulement deux articles relatifs à l'indemnité de guerre :

Computate etiam eisdem executoribus (l'abbé de Saint-Augustin de Bristol, Jean d'Erlée et Henri Fils Gerout) .xlv. marcas quas idem comes (le Maréchal) liberavit, per preceptum nostrum, Willelmo de Harecurt, pro .xlv. marcis quas idem Willelmus nobis comodavit ad opus Willelmi filii Florentii Divitis de Sancto Audomaro, pro Lodovico rege Francie. Computate etiam eisdem nongentas et .xxxviiij. marcas et tres solidos et .iiij. denarios quas idem comes liberavit, per preceptum nostrum, predicto Willelmo Florentii in parte solutionis sex millia marcarum quas debuimus predicto Lodovico.

Florent le Riche et son fils Guillaume étaient d'importants négociants de Saint-Omer qui servirent d'intermédiaires entre le gouvernement anglais et Louis pour le paiement de l'indemnité convenue à ce dernier. Voir Petit-Dutaillis, p. 476.

droit de les garder, et l'assemblée ratifia cette opinion. C'est ainsi que les possessions, déjà si considérables, du comte de Pembroke, s'accrurent de la terre de Caerleon. Toute cette affaire reste assez obscure, n'étant guère connue que par ce qu'en dit le poème.

L'auteur passe ensuite au récit de la mort du Maréchal¹. Cette fin du poème est certainement l'une des parties les plus attachantes, et, tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire, les plus remarquables de l'œuvre, non pas assurément que les menus incidents qui se produisirent au cours de la dernière maladie du comte aient influé en quoi que ce soit sur les événements contemporains, mais parce que, dans tous, le vieux chevalier est en scène et laisse paraître quelque aspect nouveau de son caractère simple et droit, où la bonté n'excluait ni la décision ni la fermeté.

Le régent tomba malade au mois de février 1219. Il était alors à Westminster². Il se rendit d'abord à la Tour de Londres, où, sur le conseil des siens, il s'occupa de son testament³. Puis, trouvant que l'air de Londres n'était pas sain, il se fit transporter, par la Tamise, à son manoir de Caversham. Sentant que sa fin était proche, il voulut d'abord remettre en mains sûres les lourdes fonctions qu'il avait assumées. Après mûre réflexion, il se décida à confier la garde du jeune roi au légat pontifical. Il justifia ce choix en disant qu'en Angleterre les esprits étaient plus divisés

1. Du moins dans le texte qui nous est parvenu. Mais j'ai fait remarquer qu'il y avait probablement une lacune assez considérable aux environs du v. 17872.

2. Ci-après, p. 252, n. 5.

3. Le poète dit même (v. 17906) qu'il le fit, mais il ajoute que ce testament ne fut pas fait en hâte, et plus loin, en effet, nous voyons le Maréchal s'occuper à le parfaire (*Bien serroit que je perfeïsse* || *Mon devis...*, v. 18127-18128).

qu'en aucun autre pays, et que, s'il choisissait un Anglais pour être le gardien du roi, tous les autres en seraient jaloux. Il ne dit point, et il n'avait point à dire, à qui serait confié le gouvernement du pays; mais il semble bien que, dans sa pensée, le légat devait y avoir une grande part, comme il l'eut en effet, « car, disait-il, si actuellement la terre « n'est pas défendue par le pape, je ne sais qui la défendra. » Les brèves paroles que le régent adressa en cette occasion au jeune Henri III ont un tel accent de vérité qu'on ne peut hésiter à les croire authentiques : « Sire, je prie Dieu, si « jamais j'ai fait chose qui lui ait été agréable, de vous « faire la grâce d'être homme de bien. Et, s'il arrivait que « vous fussiez suivre l'exemple de quelque ancêtre félon, je « prie Dieu de ne pas vous accorder longue vie. »

La remise du roi au légat ne s'accomplit pas sans quelque difficulté. L'évêque de Winchester prétendit que la garde du roi lui avait été confiée, le Maréchal étant seulement gardien du royaume. Mais le vieillard le remit vertement à sa place.

Ayant ainsi réglé, dans la mesure où il lui appartenait de le faire, sa succession politique, le comte s'occupa de ses propres affaires, et d'abord il fit, ou plus exactement parfit, son testament qu'il avait commencé à Londres¹, et qui, malheureusement, ne nous est pas parvenu. L'ayant scellé de son sceau et des sceaux de la comtesse et de son fils, il l'envoya à l'archevêque de Cantorbéry, au légat, aux évêques de Winchester et de Salisbury, les priant d'être les exécuteurs de son testament² et d'y apprendre leurs sceaux; ce qu'ils firent, puis ils le lui renvoyèrent.

1. Voir la note 3 de la page précédente.

2. Il y a ici une difficulté sur laquelle j'aurais dû appeler l'attention dans une note de la traduction. Les exécuteurs testamentaires désignés dans deux actes qui font partie des *Rotuli littera-*

Le Maréchal prit encore d'autres dispositions. Il envoya Jean d'Erlée en Galles pour y régler certaines affaires qui ne sont pas expliquées, mais qui devaient concerner quelque révolte des turbulents vassaux que le comte de Pembroke avait en ce pays¹, le priant de lui rapporter deux draps de soie, qu'il s'était procurés en Terre sainte, pour être étendus sur son corps lors de ses obsèques. Ces draps devaient être ensuite donnés au Temple, où il voulait avoir sa sépulture. Et, comme il était homme soigneux, il recommanda bien que, si le jour où il serait porté en terre, il faisait mauvais temps, on prit la précaution de recouvrir les draps d'une étoffe de bure grise. Il manda ensuite frère Aimeri de Sainte-More, le maître du Temple, et, en sa présence, il fit étendre devant lui le manteau de l'ordre qu'il avait fait faire, à l'insu de tous, l'année précédente. Mais, avant cette cérémonie symbolique qui le faisait templier, il dit à la comtesse : « Belle amie, baisez-moi, et ce sera pour la dernière fois. »

rum clausarum (I, 601 ; cf. ci-dessus, p. xciv) sont le prieur de Saint-Augustin de Cantorbéry, Jean d'Erlée et Henri Fils Gerout. Comme il est impossible de révoquer en doute l'autorité des documents diplomatiques, il faut supposer qu'ici l'auteur du poème s'est mal exprimé. C'est une forme connue de testament que celle où des témoins sont appelés à apposer leurs sceaux sur l'acte déjà fermé et scellé. Les trois illustres personnages désignés dans le poème comme « mestre executor » (v. 18339) devaient être des témoins. Du reste, il n'est pas vraisemblable que le comte eût mis au nombre de ses exécuteurs testamentaires l'évêque de Winchester, avec qui il venait d'être en différend au sujet de la garde du roi.

1. Le poète fait dire au Maréchal (v. 18173-4) : « J'ai grand peur au sujet de mes gens, de ceux qui sont *en nendre went*. » Je suppose qu'il s'agit de Newent, comté de Gloucester, où il y avait un prieuré de Bénédictins, sur lequel voir *Monasticon anglicanum*, nouv. éd., VI, 1048.

Il semble qu'à partir de ce moment, le Maréchal n'ait eu auprès de lui, d'une façon régulière, que son fils aîné et quelques chevaliers — au nombre desquels Jean d'Erlée et Henri Fils Gerout — qui le veillaient à tour de rôle. C'est avec Henri Fils Gerout qu'il eut la conversation, rapportée plus haut¹, dans laquelle il exprimait librement son avis sur la rapacité des clercs. Il recevait d'ailleurs de nombreuses visites, et, malgré sa fatigue, répondait avec beaucoup de présence d'esprit à tous ceux qui venaient lui faire leurs adieux ou l'assurer qu'il aurait part à leurs prières. Sa tranquillité d'âme était admirable. Un jour, ses filles, dont quatre étaient déjà mariées², vinrent toutes ensemble. Il les pria de lui chanter quelque chose. Elles le firent, mais sans beaucoup d'entrain. Il les reprit et se mit à leur montrer comment elles devaient chanter. Une autre fois, Jean d'Erlée lui demanda ce qu'il fallait faire d'une quantité de robes fourrées qui étaient dans la maison. Sur quoi, un clerc intervint et dit au comte qu'on en pouvait tirer beaucoup d'argent pour racheter ses péchés. « Taisez-vous, mauvais homme, » répondit le mourant ; « j'ai plus qu'assez de vos conseils. Je ne veux plus vous écouter. Ce sera bientôt la Pentecôte ; mes chevaliers ont droit à leurs robes : ce sera la dernière fois que je les leur donnerai, et voilà que vous cherchez à m'enjôler ! » Puis, il ordonna à Jean d'Erlée de faire la distribution des robes, et, s'il n'y en avait pas assez, d'en envoyer chercher à Londres.

Cependant, le Maréchal s'affaiblissait de plus en plus. Il eut des hallucinations, des syncopes. Enfin, le 14 mai 1219, il rendit le dernier soupir, entre les bras de son fils aîné, entouré de la comtesse et de tous ses chevaliers. Son corps

1. Ci-dessus, p. xl.

2. J'ai dit par erreur, p. lix, qu'il n'y en avait que quatre.

fut porté à Reading, puis à Staines, et enfin à Londres, où il fut enterré en grande pompe dans l'église du Temple, où sa tombe existe encore. Lorsque la nouvelle de sa mort parvint en France, Philippe-Auguste dit de lui : « C'était « l'homme le plus loyal que j'aie jamais connu. » Le Maréchal n'eût pas désiré un autre éloge.

§ 7. *Conclusion.* — Entre les hommes qui, au moyen âge, ont joué les premiers rôles, il en est certainement plusieurs dont l'histoire nous est aussi bien connue, mieux connue peut-être, que celle de Guillaume le Maréchal : Jean Sans-Terre, par exemple, et ses successeurs, grâce au nombre infini d'actes de leurs chancelleries qui nous ont été conservés. Mais on n'en pourrait citer aucun, sinon peut-être saint Louis, grâce à Joinville, dont la physionomie morale nous apparaisse aussi nettement. Il est aisé, à l'aide des traits épars en divers endroits du poème, surtout dans les dernières pages, de faire le portrait de ce preux chevalier, qui se présente toujours de face et ne cherche à cacher ni ses actions ni sa pensée. En un certain sens, il fut ce qu'on appela plus tard un officier de fortune. Sa naissance ne le désignait pas pour la haute situation qu'il occupa dès la fin du règne de Henri II. Sans doute, les circonstances le favorisèrent. Il fut protégé par le comte Patrice de Salisbury ; plus tard, Henri II le plaça auprès de son fils aîné. Ce ne furent pas là de médiocres avantages, mais il faut en conclure que, dès sa jeunesse, il avait bonne réputation. Ce n'était point un génie supérieur : c'était un homme sensé et droit. Jamais il ne fut inférieur à sa tâche ; jamais, surtout, il ne tergiversa lorsqu'il se trouva en présence d'un devoir à accomplir. En tous temps, il s'est présenté des cas où l'homme le plus honnête a pu

hésiter entre deux partis. Lui n'hésita jamais. Sa règle de conduite fut toujours la loyauté, entendue au sens étroit du moyen âge, c'est-à-dire la fidélité au serment féodal. Il servit loyalement le jeune Henri contre son père Henri II, et non moins loyalement Henri II contre Richard. Il lutta pour Richard contre Jean Sans-Terre, et, quand Jean Sans-Terre fut devenu roi, il lui fut fidèle jusqu'au dernier moment. Ce n'est pas qu'il ne se fût trouvé parfois en des conditions embarrassantes, par exemple, lorsqu'il fut requis par le roi Jean pour aller guerroyer en France contre Philippe-Auguste, à qui il avait dû faire hommage en 1205. Mais là encore sa règle inflexible lui épargna toute hésitation : il refusa net. Le roi lui en voulut et le persécuta, mais finit par lui rendre ses bonnes grâces. Cette droiture, qui le fit tenir en haute estime par ses contemporains, s'alliait à d'autres qualités, qui étaient celles qu'en son temps on priait le plus haut. Il était vaillant dans les tournois et à la guerre, et c'est par les succès qu'il y obtint qu'il se fit connaître et apprécier ; mais il était bon homme, ennemi des rigueurs inutiles¹. On appréciait son équité et on le regardait comme un sage conseiller. Il avait en toutes choses le sens de la mesure et de l'à-propos. Généreux envers tous, et particulièrement envers le clergé, comme le prouvent ses nombreuses fondations religieuses en Angleterre, en Galles et en Irlande, il accueillait mal les demandes qu'il jugeait intempestives. Ceux qui, à son lit de mort, cherchèrent à obtenir des donations, destinées à racheter de vieux péchés — dont il portait légèrement le poids — furent très mal reçus. Bien qu'il ne mît rien au-dessus de la chevalerie, il n'avait pas le tempérament batailleur. Il aimait

1. Voir l'épisode du larron qu'il épargne, v. 4425 et suiv.

la paix et inclinait aux solutions modérées. Aussitôt qu'il le put, il mit fin à la guerre contre Louis de France, s'arrêtant en plein succès, payant même à l'envahisseur une forte indemnité pour lui faire quitter plus vite le sol de l'Angleterre. Avec cela fort habile homme. Depuis le moment où il avait été fait chevalier, vers vingt ans environ, jusqu'à sa quarante-cinquième année, il avait vécu largement de ses gains dans les tournois et des soudées qu'il recevait du jeune roi Henri ou de Henri II, donnant libéralement, bien qu'il n'eût ni terre ni revenus fixes; puis il avait trouvé le moyen d'épouser une jeune fille qui était certainement la plus riche héritière de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et avec laquelle il coula des jours heureux et eut beaucoup d'enfants.

On ne rendrait pas justice à l'auteur si on ne voyait dans son œuvre que la personne du Maréchal. Si important qu'ait été son rôle dans les événements du temps, le comte de Pembroke ne fut au premier rang que pendant les trois dernières années de son existence. Mais, à côté de lui, figurent dans le poème les plus hauts personnages du temps, Étienne de Blois, Henri II, le jeune roi Henri son fils, Richard Cœur-de-Lion, Jean Sans-Terre, Philippe-Auguste, et sur tous le poète fournit des données précises et nouvelles, des traits caractéristiques qui complètent heureusement ce qu'on sait d'ailleurs. Son témoignage est celui de contemporains bien informés, recueilli à une époque où la légende, qui tendait à dénaturer le caractère de certains hommes célèbres, n'était pas encore formée. Comparez ce qu'il dit de Richard aux amusants récits du Ménéstrel de Reims. Chez ce dernier, les faits, ceux mêmes qui ont un fond de vérité, sont transformés par la légende et adaptés au goût d'un public ami des aventures. Dans l'Histoire du Maréchal, tout est réel.

Richard nous apparaît tel qu'il était véritablement, passionné, impulsif, peu scrupuleux et capable de mauvaises actions¹, violent surtout², mais ayant un certain fond de bonté, sachant pardonner les injures³ et disposé à la conciliation lorsqu'on savait le prendre⁴.

Nous ne risquons point d'exagérer en plaçant tout au premier rang, dans l'historiographie française, un ouvrage si abondant en faits nouveaux, si évidemment sincère dans l'exposé des événements et dans l'appréciation des personnes. Telle est la valeur de l'Histoire de Guillaume le Maréchal qu'il n'est aucune chronique française, aucun livre de mémoires du XIII^e siècle ni du XIV^e qui lui soit supérieur. Ici, bien entendu, il n'est pas question de classer nos vieux chroniqueurs par ordre de mérite : la comparaison n'est pas possible entre des compositions historiques qui traitent de sujets différents. Mais il peut être utile d'indiquer en quelques mots en quoi consiste la valeur de nos principaux historiens et quels sont aussi leurs côtés faibles, afin d'arriver à mieux définir, par opposition, le caractère et l'originalité de l'Histoire de Guillaume le Maréchal. Les noms qui se présentent tout d'abord à l'esprit sont ceux de Villehardouin, de Joinville et de Froissart. Le premier fut témoin des événements, compris en un petit nombre d'années, qu'il nous a contés. Même il y joua un rôle assez important. Il sut de la croisade de Constantinople tout ce qu'un croisé de haut rang en pouvait savoir, et son intelligence lui permit d'exposer les faits avec une clarté et une méthode bien rares chez les écrivains de son temps. Mais sa

1. V. 6316 et suiv.

2. Voir la scène avec le cardinal, v. 11590 et suiv.

3. Voir la scène de réconciliation avec Jean, v. 10404 et suiv.

4. V. 11671 et suiv.

sincérité est suspecte ; non pas qu'il ait cherché à dénaturer les faits : on n'a pas jusqu'à présent fourni de preuve décisive de cette façon d'altérer la vérité ; mais il pèche par omission ou, plutôt, par réticence. Il était de ceux qui approuvèrent le changement de direction par suite duquel les croisés allèrent fonder un empire franc à Constantinople au lieu de secourir la Terre sainte, et, sous les apparences d'une sereine impartialité, il défend une opération qui souleva, dès l'origine, de vives contestations. Il soutient une thèse. L'historien du Maréchal, tout en favorisant son héros, est plus sincèrement impartial. Lorsqu'il croit devoir, par prudence ou par discrétion, taire une partie de ce qu'il sait, il nous en avertit bien franchement. Il embrasse, d'ailleurs, un champ infiniment plus vaste que Villehardouin, et si, sur plusieurs points, ses informations ont été insuffisantes, on ne voit pas quel intérêt il aurait eu à s'écarter de la vérité. Tout compensé, je crois que la somme des faits nouveaux et réellement importants est plus grande chez lui que chez l'historien de la quatrième croisade.

Bien différent est Joinville. Il est aussi abondant, aussi prolixe que Villehardouin est sec et concis. Il est aussi plus sincère. Il se livre à nous bonnement, nous confiant sans réticence ses pensées, ses faiblesses même. Il peut se tromper : écrivant longtemps après les événements, et sans notes¹, il lui arrive de s'embrouiller dans le détail des faits² ; mais il est toujours véridique et sans parti pris. Le plus grand reproche qu'on puisse lui faire est que l'art de composer lui fait absolument défaut. Les paragraphes un peu décousus où il relate les paroles de saint Louis, qu'il connaissait si bien, sont un document psychologique du plus haut prix. Mais

1. Voir G. Paris, *Histoire littéraire de la France*, XXXII, 446-8.

2. Voir *ibid.*, 327-8.

chez l'historien du Maréchal aussi nous trouvons en abondance ce genre d'informations qui nous permet de faire, en quelque sorte, la psychologie des personnages. Assurément, le Maréchal n'occupe pas dans l'histoire une place aussi considérable que saint Louis; ce n'est, cependant, pas un faible gain pour notre connaissance du passé que de pénétrer dans l'âme d'un homme qui fut, au moyen âge, le type du chevalier sans peur et sans reproche.

Je sais bien qu'on objectera que, à la différence de Villehardouin et de Joinville, notre auteur n'a pas été, sauf en certains cas, le témoin des faits qu'il nous a transmis, puisqu'il a rédigé la plus grande partie de son poème sur des mémoires fournis par Jean d'Erlée ou par d'autres fidèles du Maréchal. Mais il ne faut pas exagérer la portée de cette considération. Outre qu'il y a chez lui une part d'observation personnelle, tout prouve qu'il a utilisé avec un soin scrupuleux les renseignements fournis. Sans doute, le seul fait de rédiger littérairement et en vers une matière suppose un certain travail d'arrangement — la même remarque peut s'appliquer aux clercs qui résumaient en latin des négociations ou délibérations qui avaient lieu en langue vulgaire — mais je ne crois pas que le poète ait modifié en rien le fond ni même l'allure générale des récits qu'il a mis en rime. Il est visible qu'il s'identifie autant que possible avec ses autorités et qu'il n'intervient personnellement que dans l'appréciation, toujours très mesurée, des événements.

A plus forte raison peut-on dire que notre poème contient, proportionnellement à son étendue, bien plus de matière vraiment historique que les Chroniques de Froissart. Celui-ci vaut surtout par le charme de sa narration, par l'abondance et la vivacité de ses récits, la peinture un peu embellie, vraie pourtant dans l'ensemble, qu'il nous présente de la

vie des hautes classes dans la seconde moitié du xiv^e siècle. Mais, d'abord, une partie de son ouvrage (jusqu'en 1360) n'est guère originale, et pour cette période c'est plutôt Jean le Bel que lui qu'il faut citer. Puis, dans la partie qui lui appartient en propre, la critique a pu relever un nombre considérable d'inexactitudes, dont plusieurs peuvent passer pour des erreurs volontaires. Froissart avait plus de curiosité que de jugement. Il était avide d'informations, mais il ne se donnait guère la peine de les contrôler, surtout lorsqu'elles lui venaient de personnes avec qui il cherchait à entretenir de bonnes relations. Ses opinions pouvaient varier selon ses sympathies du moment, comme le prouvent les récits, souvent très différents, qu'il fait d'un même événement dans les diverses rédactions de son premier livre, à ce point qu'il est souvent difficile de savoir quand il dit la vérité. Ses Chroniques se lisent comme un roman, mais elles tiennent parfois plus du roman que de l'histoire.

Il est une chronique en vers, publiée depuis peu, qu'on est assez naturellement conduit à rapprocher de l'Histoire du Maréchal : c'est l'*Histoire de la guerre sainte*, par Ambroise, récit très détaillé et très intelligemment fait de la troisième croisade. L'auteur avait accompagné Richard en Sicile, puis en Terre sainte, et, ce qu'il nous rapporte, il l'avait vu ou entendu conter par des témoins oculaires¹. Son poème est une source de premier ordre, on pourrait dire la principale source, pour l'histoire de la troisième croisade, et, bien qu'on l'ait utilisé depuis longtemps par la tra-

1. Abstraction faite des événements qui se passèrent en Terre sainte avant la venue de Richard, et pour le récit desquels il s'est servi d'une chronique latine qui ne nous est pas parvenue. Voir la préface de M. G. Paris, p. iii et cxxvi.

duction latine qu'en fit un contemporain sous le titre d'*Itinerarium Ricardi*, nous sommes heureux de pouvoir le lire en original dans la récente édition de M. G. Paris. L'auteur, chaud partisan du roi Richard, appartenait sûrement à l'une des provinces françaises du roi d'Angleterre, très probablement à la Normandie. L'auteur de l'Histoire du Maréchal aussi était vraisemblablement Normand. Cependant, ces deux écrivains ne se ressemblent guère. Sans vouloir diminuer en rien le mérite d'Ambroise, tout en lui reconnaissant un louable souci de l'exactitude et beaucoup de clarté dans l'exposition, il faut avouer qu'il a, plus que l'historien du Maréchal, le caractère du jongleur. Il est nourri de la littérature des chansons de gestes ; il prête à ses personnages des discours qui, en certains cas, notamment lorsqu'il s'agit des chefs sarrazins délibérant entre eux, sont de purs développements littéraires. Il est d'ailleurs certain qu'il n'a assisté que de loin aux combats dont il donne des descriptions très détaillées, et qu'il n'a pu recueillir que l'écho très affaibli, et probablement déjà bien obscurci, des délibérations qui avaient lieu entre les chefs de l'armée. C'était un simple pèlerin appartenant à la menue gent : il n'était ni combattant ni clerc. Certes, un jongleur pouvait, en certains cas, être très bien renseigné, comme le fut, par exemple, celui à qui nous devons la seconde partie du poème de la croisade albigeoise, mais c'était à condition d'être attaché à quelque grand personnage, et tel ne paraît pas avoir été le cas d'Ambroise. Quiconque prendra la peine d'étudier et de comparer les procédés de chacun des deux poètes y reconnaîtra de grandes différences. Toutes, je m'empresse de le dire, ne sont pas à l'avantage de l'historien du Maréchal. Je reconnais à Ambroise plus d'habileté dans l'art de la composition et un sentiment plus personnel. Le biographe du

Maréchal est sobre d'appréciations personnelles. Son principal souci est de reproduire exactement les informations qui lui sont fournies. Il s'y applique consciencieusement, négligeant un peu l'art des transitions, se préoccupant plus des faits que de leur enchaînement. Mais, comme ses renseignements venaient des meilleures sources, toutes ses assertions méritent d'être prises en grande considération.

En somme, pour l'originalité, l'Histoire de Guillaume le Maréchal va de pair avec les œuvres historiques les plus originales du temps, puisqu'elle n'a rien emprunté aux écrits contemporains. Pour la variété et l'abondance des notions nouvelles, elle prend place au premier rang, puisqu'elle embrasse une période de quatre-vingts ans, depuis 1140 environ jusqu'en 1219. Et s'il est vrai que, jusqu'au moment où le Maréchal revint de Terre sainte (1186), les faits sont présentés d'une façon incomplète, souvent inexacte, et selon un ordre très défectueux, il faut pourtant reconnaître que, même dans cette partie, l'histoire peut recueillir nombre de données nouvelles sur des hommes notables du XII^e siècle, anglais, flamands, français, sur les mœurs, sur les conditions de la vie dans les hautes classes. Quant à la période qui s'étend de 1186 à 1219, notre poème est une source souvent unique et toujours infiniment précieuse.

IV. EXAMEN DU POÈME AU POINT DE VUE LITTÉRAIRE.

L'Histoire de Guillaume le Maréchal étant publiée sous les auspices d'une société historique, il était bien naturel que la plus grande partie de la présente introduction fût employée à mettre en relief la valeur de l'œuvre considérée comme source de l'histoire de France et d'Angleterre au XII^e siècle et au commencement du XIII^e. Toutefois, le côté

historique n'est pas le seul à considérer. Il n'est pas possible qu'un poème en 19,000 vers, dont la date est connue, n'offre pas, à divers points de vue, un sujet de recherches intéressantes. Il ne sera donc pas inutile de présenter ici quelques observations sur les procédés littéraires, sur la versification, sur la langue, sur le style de l'auteur.

L'auteur de l'Histoire du Maréchal, tout entier à sa matière, ne cherche point les effets littéraires. Il écrit sobrement et ne s'attarde point à ces descriptions élégantes et gracieuses qui forment, dans les romans d'aventures, d'agréables hors-d'œuvre. Il trace le portrait physique de son héros (v. 715 et suiv.), mais il ne fait le même honneur à aucun autre des personnages qu'il met en scène. A peine un mot banal sur la beauté du jeune roi Henri (v. 1956, 3646), et un trait sarcastique sur le légat Pierre de Capoue (v. 11445). Les lieux communs sur le printemps, sur la beauté féminine, sur les chevaux ou les armes font complètement défaut. S'il veut donner l'idée de la valeur d'un cheval, il en indique le prix en argent (v. 4272, 5965), reproduisant très probablement le renseignement qui lui a été fourni. Lorsqu'il vient à parler des draps de soie que le Maréchal a réservés pour ses obsèques, il ne s'arrête pas à les décrire, mais il introduit aussitôt une petite scène très vivante (v. 18201 et suiv.), d'où ressort l'impression que ces draps étaient en effet fort beaux. L'auteur ne s'interdit pas les réflexions morales, mais il n'a évidemment aucun goût pour la rhétorique ni pour les développements purement poétiques. Il n'y a guère que les récits de tournois qu'il se plaise à développer un peu longuement. Mais les tournois avaient pour lui et pour ses contemporains à peu près autant d'importance que les combats réels, et il avait à cœur de ne négliger aucune des circonstances qui

pouvaient mettre en relief la valeur de son héros. Il se maintient toujours sur le terrain historique et se montre particulièrement soucieux de ne pas franchir les limites de la biographie du personnage. Si parfois il lui arrive d'introduire dans sa narration quelque épisode où le Maréchal ne figure pas, on peut être assuré que, dans sa pensée, cet épisode se rattachait par quelque lien à son sujet. Seulement, ce lien n'est pas toujours indiqué. Et ici nous devons signaler l'un des côtés faibles de l'œuvre envisagée au point de vue purement littéraire : l'art de la composition y manque un peu. Les transitions sont banales ou même font défaut. Le poème est, pour ainsi dire, une suite d'épisodes ou de scènes rangés selon l'ordre chronologique, mais mal reliés. En revanche, chaque épisode, pris à part, est généralement bien présenté. Nous avons plus d'une fois, dans les pages qui précèdent, constaté l'habileté avec laquelle l'auteur met en scène ses personnages, les faisant agir et parler d'une façon conforme à leur caractère et à la situation. Il se dégage toujours de ces courtes scènes, dont quelques-unes sont de petits chefs-d'œuvre, une évidente impression de vérité. Relevons ici un trait intéressant. L'auteur, qui est modeste et n'attribue à sa propre opinion aucune autorité, se garde bien de donner comme siens les jugements qu'il est amené à porter sur les personnes de haut rang, mais il les met dans la bouche d'hommes considérables. Il n'oserait pas dire ce qu'il pense du roi Jean : il le fait dire par l'archevêque de Cantorbéry¹, et c'est le roi de France qui prononce l'éloge définitif du Maréchal.

Il était réservé et prudent, mais non point sans personnalité. Ses sentiments percent çà et là. Normand de nais-

1. Ci-dessus, p. LXXI.

sance (sa langue le prouve), il était très Anglais de cœur. Non pas que les mœurs de l'Angleterre correspondissent à son idéal : son enthousiasme pour la chevalerie¹, son goût pour les tournois trouvaient mieux à se satisfaire sur le continent ; mais, comme son héros, il avait pour la dynastie angevine un attachement tout féodal. Il espérait de Henri III le relèvement de l'Angleterre si humiliée sous Jean Sans-Terre². Ayant atteint l'âge d'homme sous Richard, ou à la fin du règne de Henri II, il était resté fidèle aux idées de sa jeunesse, qui, vers l'an 1225, pouvaient sembler quelque peu arriérées. On sent qu'il regrette le temps où le jeune roi Henri courait les tournois à la tête d'une brillante suite de chevaliers. Il était d'ailleurs d'humeur pacifique et déplorait les maux de la guerre³. C'était un homme modéré que ses sentiments anglais n'aveuglaient pas sur le compte des Français, dont il parle, en mainte occasion, dans les termes les plus honorables.

Nous n'arriverions pas à nous représenter, avec une exactitude suffisante, la physionomie de l'auteur si nous ne cherchions à nous faire une idée de son instruction littéraire. Ce n'est pas chose facile, parce qu'il ne se livre pas volontiers. Nous pouvons croire qu'il savait le latin, mais rien ne prouve qu'il ait été très versé dans la littérature des clercs. Si, dans sa jeunesse, il avait fait ces études que l'on comprenait sous le terme général de *clergie*, il ne le montre guère. Quand il a besoin d'une maxime, il ne l'emprunte pas, comme plusieurs de ses contemporains, à la Bible ou à quelque auteur de l'antiquité : il cite un proverbe populaire⁴.

1. Voir v. 2639 et suiv., 46859 et suiv.

2. Voir v. 2693 et suiv., 4312 et suiv., 11079 et suiv.

3. Voir v. 665 et suiv., 2202 et suiv.

4. Voir, au vocabulaire, l'article *Proverbes*.

Il connaissait mieux, sans doute, la littérature en langue vulgaire; mais, même dans ce domaine, son information ne paraît pas avoir été remarquablement étendue. Arthur et Alexandre sont pour lui, comme pour ses contemporains, des types de prouesse et de libéralité (v. 3576). Il croit aux prophéties de Merlin (v. 2703, 15222), qu'il avait lues dans Gaufrroi de Monmouth, dans le *Brut*, de Wace, ou dans quelque autre traduction. C'est aussi à l'une des rédactions du *Brut* qu'il emprunte ce qu'il dit de l'origine de Chinon¹. Il rappelle, à deux reprises (v. 7004 et 8446), la seconde fois, avec beaucoup d'à-propos, un épisode du Roman d'Alexandre, le *Fuerre de Gadres*. Il cite la fable du Pigeon et du Renard, dont on a plusieurs rédactions². C'est assez peu; mais il paraît bien que, différant en cela de certains auteurs de son temps, d'Ambroise, par exemple, notre historien n'aimait point à faire étalage de son érudition.

L'érudition littéraire d'un poète ne se reconnaît pas seulement à des allusions du genre de celles qui viennent d'être signalées. On sait que les poètes du moyen âge s'empruntaient volontiers certaines expressions caractéristiques, parfois même des vers entiers, ce qui permet de former des inductions sur leurs lectures, sur leurs goûts littéraires. Les éditions que nous possédons de nos vieux auteurs n'étant pas toujours pourvues de vocabulaires détaillés, il n'est pas facile de reconnaître ces sortes d'emprunts. J'en ai cependant relevé quelques-uns.

Notre poète fait occasionnellement intervenir la Fortune et sa roue dans les affaires de ce monde (v. 355, 5175, 13325, 14137). C'est un lieu commun de la poésie du

1. Ci-après, p. 94, n. 1.

2. Ci-après, p. 193, n. 4.

moyen âge¹, comme aussi la personnification de Convoitise (v. 8071), d'Envie (v. 5121), de Gentillesse (v. 5065), de Largesse (v. 3662, 5064), d'Oubliance (v. 3669), de Prouesse (v. 1887), de Remembrance (v. 3672), de Renommée (v. 3427, 6193). Toutes ces figures, qui ornent tant de poèmes du XIII^e siècle, étaient déjà en vogue au temps où fut composée notre histoire. *Renommée qui tost vole* (v. 3427) apparaît déjà dans le Roman de Troie (v. 24626), dans *Guillaume de Dôle* (v. 937), dans *l'Escoufle* (v. 8516). A propos du vers 108 : *C'ert ma joie, c'ert mis conforz*, j'ai cité en note deux vers d'*Erec et Enide* (éd. Förster, v. 543-4), où la même expression se retrouve. On lit de même dans *Meraugis* (éd. Friedwagner, v. 4877-8) :

C'est mes deduiz, c'est mes deporz,
C'est ma joie, c'est mes conforz,

vers évidemment imités de Chrétien de Troyes. Le premier de ces deux vers a été aussi adopté par l'auteur du *Dolopathos* (v. 4125). Je ne crois pas, du reste, que notre auteur ait imité consciemment Chrétien de Troyes : son style est trop différent². Je crois même qu'il n'imité personne. Seulement, il se peut que certains vers, qu'il avait lus ou entendus, soient venus, pour ainsi dire à son insu, se placer sous sa plume. Ainsi, lorsque, parlant des barons anglais qui envoyèrent leurs enfants comme otages, pour le roi Richard, il écrit : *Molt s'en voldrent cil entremetre... Qui lor*

1. Benoît, *Chron. des ducs de Norm.*, v. 41103; *Eneas*, v. 685; *Guill. de Palerne*. De même dans la poésie latine du temps; voir Kingsford, *The Song of Lewes* (Oxford, 1890), p. 87-8.

2. Des coïncidences portant sur des expressions banales, telles que *La vostre merci, biaux douz sire* (*Erec*, v. 624, et *Hist. du Mar.*, v. 9342), ne prouvent rien.

enfanz i enveierent En ostages... (v. 9991-4), il reproduit, à peu près, Ambroise, chez qui nous lisons, à propos du même fait : *E li baron qui l'ostagierent, Qui lor enfanz i envoierent*. Ces deux vers : *Or sunt li mensongier a ese, Or n'ont chose qui lor desplaise* (5849-50), sont comme l'écho de ceux-ci : *Or sont li amant mout a aise, Or n'ont il rien qui lour desplaise* (*Eracles*, 4624-5).

Ces rapprochements n'ont pas grande portée. On pourrait en augmenter le nombre sans arriver à prouver que notre poète ait été un imitateur. Je crois, au contraire, qu'il est original dans la forme comme nous avons vu qu'il l'était dans le fond. Il a sa manière à lui et ne se rattache à aucune école.

V. EXAMEN DU POÈME AU POINT DE VUE PHILOLOGIQUE.

§ 1. *Versification*. — La versification de l'Histoire du Maréchal n'offre aucun caractère exceptionnel ni même rare. Indiquons-en cependant les traits principaux.

A l'époque où l'auteur composait, on ne suivait plus guère l'ancienne règle selon laquelle les deux vers rimant ensemble étaient liés par le sens non moins que par la rime, en sorte que toute phrase, ou du moins toute proposition, devait se terminer avec le second vers de la paire ou couplet. Chrétien de Troie paraît avoir introduit l'usage de briser l'unité du couplet en terminant une phrase avec le premier vers d'un couplet, une nouvelle phrase commençant avec le second. Ce qui n'était de sa part qu'une sorte de licence devint, chez certains trouvères, tels que Raoul de Houdenc, Huon de Mèry, les auteurs de *Guillaume de Dole*, de *l'Escoufle*, etc., une recherche d'élégance. L'his-

torien du Maréchal ne vise à aucune recherche de ce genre, mais il ne se fait pas faute de commencer ses phrases avec le second vers de la paire lorsqu'il le juge à propos¹.

J'ai eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que les poètes normands et anglo-normands admettent de temps à autre quatre ou même six vers consécutifs sur la même rime². Notre auteur se permet quelquefois cette licence : 1651-4, 3039-42, 3111-4, 3347-51, 4623-8, 6169-72, 6339-42, 10519-22, 13107-10, 16321-4.

Il rime fort exactement, ne se permettant aucune assonance, et recherchant les rimes que nous appelons riches, celles qui comportent l'identité de la consonne d'appui et même de la voyelle qui précède cette consonne (rimes léonines). Ainsi, il fera rimer ensemble *rei*, *conrei*, *desrei*, 41, 473, 1307, *di* avec *amaladi*, 89, *merci* avec *ci*, 709, *sucurut* avec *murut*, 75, *commencement* avec *defnement*, 3, etc. C'est de sa part une tendance, non un usage constant³. Le désir de faire des rimes léonines entraînait les poètes du moyen âge à accoupler soit le simple avec un de ses composés, soit deux composés du même mot. Ici, les exemples abondent. Dans les cent cinquante premiers vers nous trouvons *faire-afaire*, *repandre-entrepandre*, *amaisniée-maisniée*, *endurer-durer*, *enprises-aprises*, *tenue-maintenue*, *tindrent-maintindrent*, *tenir-main-*

1. C'est ce que j'ai établi par quelques citations dans mon mémoire sur le couplet de deux vers, *Romania*, XXIII, 21, 22.

2. *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry, en vers accouplés* (Paris, 1885, Soc. des anc. textes), p. xxxv. — *L'Escoufle*, p. LII. — *Notices et Extraits des mss.*, XXXII, 2^e partie, 78.

3. Certaines rimes sont tout juste suffisantes; par exemple celles de *fui* et *lui* avec *atresi*, *di*, *merci* (5954, 9286, 9788, 9878, 9950). — La rime *denz-gent*, 10555-6, est fautive, mais il est aisé de rétablir *genz*.

tenir, meslée-demeslée. L'auteur fait quelquefois rimer un mot avec lui-même (*s'entendent-entendent*, 9, *en seant-seant*, 215, *tote voie-a la voie*, 333, *grant poeir-plus que poeir*, 1825), mais il le fait ordinairement avec plus de discrétion que certains de ses contemporains¹ : il y a toujours une différence de sens ou d'emploi entre les deux mots identiques associés par la rime². Ainsi, aux vers 2019-20, *mains* rime avec lui-même ; mais, au second vers, ce mot fait partie de la locution *prendre en mains*. Aux vers 2061-2 *mains* (mi nus) est employé dans deux locutions différentes : *al mains* et *plus que mains*. Il y a pourtant quelques exemples où la différence est uniquement dans le mot qui précède la rime. Nous voyons *deus cenz* rimer avec *sis cenz*, v. 5083-4, et *se sistrent* avec *n'i sistrent*, v. 7203-4³.

Les rimes féminines étant considérées comme léonines, puisqu'elles portent sur les deux dernières syllabes du mot, sont naturellement très nombreuses chez les poètes qui cherchent à rimer richement. La proportion de ces rimes varie singulièrement d'un poème à l'autre ; il y a donc là un caractère qu'il est utile de définir. Ici, la moyenne des rimes féminines est d'environ 45 pour 100. Elle paraît plus forte dans le commencement que vers la fin. Dans les mille premières paires de vers (v. 1 à 2,000), j'ai compté 462 paires féminines. Du v. 13001 au v. 14000, j'en ai compté 209 seulement et du v. 18001 à 19000 je n'en trouve

1. Voir la préface de *l'Escoufle*, p. LI.

2. Au v. 2383, j'aurais dû écrire *affaire* en un mot (en rime avec *riens faire*).

3. Notons toutefois qu'on pourrait, au v. 7203, substituer *asistrent* ou *s'asistrent* en se fondant sur le v. 6402.

que 179. C'est une proportion fort élevée et qui dépasse notablement la moyenne. C'est celle que j'ai relevée pour *l'Escoufle*. Il est quelques poèmes où les rimes féminines sont plus nombreuses encore : *l'Estoire de la guerre sainte* d'Ambroise, où elles atteignent le chiffre de 60 pour 100. Au bas de l'échelle nous trouvons le poème de Dermot (Conquête de l'Irlande) avec environ 13 pour 100.

L'élision de l'*e* final atone suivi d'un mot commençant par une voyelle est de règle. Font exception les mots *ce* (pour *ço* ou *ceo*), 295, 643, 931, 986; *ne*, 87, 208, 269, 1454, 1506; *que* (écrit aussi *ke*), 143, 232, 643, 674, 832, 888. Pour ces mots, l'élision est facultative¹. Les autres cas de non élision de l'*e* final atone qui se rencontrent çà et là dans le poème me sont très suspects².

§ 2. *Langue*. — Je me bornerai à indiquer ici les traits caractéristiques de la langue du poète tels qu'ils peuvent se déduire des rimes. Je ne puis, sous peine d'allonger démesurément cette introduction, songer à épuiser la matière. Les rimes, étant en général fort exactes, fournissent des données assez sûres touchant la prononciation du poète. Cependant, ici comme en bien d'autres poèmes, on peut remarquer que l'auteur employait parfois, pour la commodité des rimes, des formes divergentes. Ainsi, il fait rimer *Salesbire* (Salis-

1. L'usage d'Ambroise est un peu différent : voir la préface de M. G. Paris, p. xvii.

2. Ainsi, au v. 1403, *Tant chevalche e jor e nuit*, il faut probablement corriger *chevalcha*. V. 17668, *D'itant comme il plus porreient*, il est facile de déplacer *il* en lisant *comme plus il*. Au v. 17992, *Qui a nostre (ou vostre) onor puisse estre*, je ne sais si on peut admettre la prononciation ancienne *puisset* ou s'il ne vaut pas mieux lire *honor*, en considérant l'*h* comme aspirée.

bury) avec *dire*, 146, avec *Hantsire* (Hampshire), 1554, mais il emploie aussi les formes *Salesbère*, 344, 12125, 15892, pour rimer avec *amère*, *mère*, *père*; enfin, *Salesbiere*, 14609, rimant avec *Piere*. Nous avons vu plus haut (p. xiv) que le fidèle écuyer du Maréchal était, selon les besoins de la rime, appelé *Johan d'Erlée* et *Johan d'Erlie*. J'ai relevé au vocabulaire, sous *cuidier*, deux formes pour le présent de l'indicatif, première personne : *cui*, rimant avec *tui*, et *cuit* rimant avec *tuit*. Nous trouvons *envire* (invidia), 37, associé à *dire*, plus souvent *envie*, 85, 1514, 2148, 2978, rimant avec *vie*, *chevalerie*, *mie*. De même *navile*, en rime avec *Canvile*, 9672, et ailleurs *navie*. *Ostal* et *ostel* lui fournissent aussi deux rimes différentes ; voir le vocabulaire.

Ce sont là les irrégularités qu'on observe fréquemment dans la poésie de l'époque et qui se limitent à un petit nombre de cas. En somme, les rimes attestent une langue assez fixe, et cette langue est bien celle du continent, spécialement de la Normandie¹. Quelques rimes semblent indiquer des habitudes de prononciation anglo-normande; mais, outre que ces rimes sont fort rares, il n'est pas sûr qu'elles n'étaient pas autorisées au commencement du XIII^e siècle par la prononciation normande.

Les diphtongues *ai* et *ei*, suivies d'une nasale, riment ensemble : *main*s (ma nus) s'associe à *meins*² (minus), 721, 1874, 3200; à *pleins*, 536; *main* à *frein*, 340, 2615, 2842. De même *remaint* (remanet) et *remeint* (subj. de

1. Bien entendu, je ne tiens pas compte de la graphie du copiste, qui était Anglais.

2. Dans les deux cas, il y a *main*s dans le ms.; mais, ici et dans la suite, je rétablis l'orthographe étymologique pour plus de clarté.

remener), 13539; *main et amein* (ind. pr. d'*amener*), 13533; *mains, vilains* et *Reins*, 11705, 11717¹.

Ai, non suivi d'une nasale, rime avec *è* : *maistre-estre*, 465, 735, 1283, 1965, 1977, etc.; *naistre-estre*, 877; *estre-paistre*, 2635; *après-mais*, 489; *malvais-adès*, 11077; *pais* (pacem) -*près*, 12949; *presse-laisse*, 921, 1509.

Ce qui est plus rare sur le continent — car en Angleterre il n'est rien de plus ordinaire — c'est l'association à la rime d'*ié* et d'*é*. Nous en trouvons ici quelques exemples qui ne sont pas tous assurés : *encontrérent-espargnérent*, 323; *trovérent-quadérent*, 313; *quadérent-returnérent*, 267; *quadérent-érent*, 10275; *érent-mangiérent*, 19123; *pére* (pater) -*Perre* (Petrum), 10923. De ces exemples, il faut d'abord retrancher ceux où paraît *quadérent*. Sans doute, la forme la plus générale est *quidiérent* (ou *cuidiérent*). Mais on a déjà remarqué que, chez Benoît de Sainte-More et chez Wace, la forme habituelle de l'infinitif est *cuidier* et non *cuidier*². Nous avons donc, dans la forme *quidérent*, au lieu de *quidiérent*, un indice de l'origine normande de notre poème. Quant à *Perre*, au lieu de *Pierre*, c'est une forme qui n'est pas étrangère au français continental (Saint-Père, de Chartres)³. Reste *espargnérent* et *mangiérent*, dont il serait à la rigueur possible de se débarrasser par une correction⁴, mais le cas est trop isolé

1. Au v. 2883, *remendre*, ainsi écrit pour *remaindre* (*remener*), est associé à *attendre*. Mais c'est une rime impossible; il est du reste à remarquer qu'*attendre* est, dans le ms., écrit sur grattage. Il faut lire *remaindre-attaindre*; cf. 4197, 10658.

2. *Romanische Studien*, III, 468-9.

3. Ailleurs, nous trouvons *Pierres* en rime avec *engeinnieres*, 11379.

4. D'autant plus que *mangierent* n'est à la rime que par suite

pour qu'il soit permis d'en tirer une conclusion sur la langue de l'auteur.

Les rimes *iée* et *ie* sont nettement distinctes : jamais le poète ne ferait rimer *maisniée* avec *hardie* ; ce n'est pas qu'on ne trouve souvent *maisnie*, mais c'est le copiste qui est responsable de cette forme, comme nous le verrons plus loin : l'auteur prononçait *maisniée*.

Le suffixe ellus, ellos aboutit à *eals*, où la tonique porte sur l'a. *Preials* (pra tellos) rime avec *leals*, 5293, 12905, *Mareschals*, 4993, *vasals*, 10963, aussi bien qu'avec *beals* (bellus), 10759, 12645, *chasteals*, 12840, *isneals*, 5031, 10987. De même elm devient *calm*, comme le prouve la rime *Willealme*, *healme*, *realme*, 383, 2967, 16747¹.

Il n'est pas besoin de prouver qu'*en* reste toujours distinct d'*an* ; par conséquent, au v. 5602, *crestians*, rimant avec *flamens*, doit être lu *crestiens*, qui est du reste la graphie habituelle. La rime *granz-laienz*, 10683, est bien exceptionnelle.

Dans la diphtongue *ue* (latin *ö*) l'accent portait sur la fin, comme le montre la rime *muert-quiert*, 8215, mais le même fait s'observe en des textes plus anciens².

Les mots savants *apostorie*, *estorie* (historia, stollium), *glorie*, *memorie*, *victorie*, et le nom de lieu *Montorie* riment ensemble, 3165, 3678, 4327, 4443, 9641, 11601, 16523, 17317, 17533, 19211; toutefois, le

d'une correction que j'ai faite au v. 19124. Dans le poème d'Ambroise (4965-6), il y a aussi une rime *abandonerent-trenchierent* que M. G. Paris a fait disparaître en mettant l'imparfait (*abandonouent-trenchouent*) au lieu du prétérit.

1. Les mêmes rimes se trouvent déjà dans Ambroise; voir l'édition de M. Paris, p. xxiii.

2. *Eneas*, 8789 : *muert-requiert* ; 9431, *requerent-muerent*.

son de la finale devait s'approcher du son *oi*, venant d'*ē* ou d'*ï*, car nous rencontrons *voire-estoire*, 17293, *apostoire-croire*, 18049, *apostoire-voire*, 18075.

L'*o* d'*ost* est ouvert et rime naturellement avec *acost*, 933, *ost* (subjonctif d'*oster*), 4613, *tost*, 183, 201, 2023, 2165. Mais, d'autre part, il rime avec *cost*, 363, avec *aost*, 10913, 17263, où l'*o* est fermé et équivaut à *ou* de la notation moderne. Même observation au sujet de *Pentecoste*, qui rime constamment avec *coste* (coûte), 3683¹.

Nuire rime avec *martire*, 713, *conduie* avec *mie*, 1403, *fui* avec *merci*, 9285 (cf. p. cxiv, note 3), ce qui montre que dans la diphtongue *ui* l'accent portait sur l'*i*². Nous avons constaté plus haut, à propos du suffixe *ellus*, la même tendance à faire prédominer la seconde partie de la diphtongue.

Le poète distingue soigneusement *s* de *z*, comme on le verra par les deux séries de rimes qui suivent, la première en *s*, la seconde en *z* :

RIMES EN S.

ALS : *als* (pour *eals*) (*illos*), 8506, *chevals*, 4255, 8505, *leials*, 4940, *mals*, 2554, 5346, *Mareschals*, 909, 4256, 4939, *vasals*, 940.

ANS : *flans*, 3978, 8472, *frans*, 4509, *Leschans*, 3977, *Mans*, 8474.

AS : *gas*, 6228, *pas*, 4395-6, 2524, 6227, *tas*, 2522.

EALS³ : *beals*, 4327, 4664, *kerneals*, 562, *leals*, 5294, *mor-*

1. Disons toutefois que la rime *Pentecoste-coste* est extrêmement fréquente en ancien français. Voir le vocabulaire de ma seconde édition de *Flamenca*, sous *COSTAR*.

2. Cf. Ambroise, p. xxxiii.

3. Le poète ne distingue pas très exactement cette rime de celle en *als*, puisque *leials* ou *leals* figure dans l'une et dans l'autre, et qu'*als* (qui devait être écrit *eals*) figure dans la première, en rime avec *chevals*.

seals, 796, *noveys*, 3486, *oiseals*, 4328, *perdrials*, 561, *Preials* (pratellos), 4662, 5293, *seveals*, 795.

EIS : *anceis*, 4404, *Angleis*, 4212, *borgeis*, 5090, *concreis*, 2535, *corteis*, 4364, *demaneis*, 2333, *Franceis*, 4403, 4214, *freis*, 5023, *gabeis*, 4363, *herneis*, 4372, *meis*, 5089, *palefreis*, 4374, *reis*, 2536, 2719, *Ticis*, 4468, *torneis*, 2720.

EINS et AINS : *freins*, 996, *mains*, 536, 995, 4874, *meins* (minus), 4873, *pleins*, 535.

ENS : *asens*, 4409, *pens*, 4808, *sens*, 4906, *rens*, 3664, *tens*, 4440, 4807, 4905.

ÈS et AIS : *Bealvais*, 44586, *fès* (fascem), 9983, *mais*, 658, 4394, 44585, *pais*, 657, 4393, 8442, *près*, 8444, 9984.

IENS : *biens*, 4944, *chiens*, 4693, *miens*, 3764, *riens*, 4694, 4942, 3762.

IÉS : *chiés*, 3863, *meschiés*, 3864.

IEUS : *gieus*, 2213, 3310, *lieus*, 2214, *Mahieus*, 3309.

IS : *amis*, 609, *asis*, 6474, *eschis*, 6362, *Henris*, 805, 2339, 2403, *Looïs*, 806, *mis*, 610, *ocis*, 4000, *païs*, 4484, 6361, *pen-sis*, 4226, *pis* (pejus), 44, *pris* (prehensus), 462, 681, *pris* (pretium), 464, 682, *ris*, 2340, 2404, *vis*, 43, 6473.

ÏRS : *cors* (corpus), 272, 3456, 7042, *fors*, 274, 3455, *lors*, 7044.

ÓRS : *jors*, 5780, *meillors*, 5779, *plusors*, 2026, 4446, *secors*, 4445, *Tors*, 2025, 8943, *tors*, 8944.

ÒS : *ados*, 2469, *dos*, 2470, *enclos*, 2405, *flos* (fluctus), 3378, *gros*, 7385, *los*, 2406, 2587, 3377, *os*, 2588, *repos*, 3927.

ÓS : *angoissos*, 456, 6758, *coragos*, 2087, *glorios*, 6977, *huntos*, 6757, *iros*, 8433, *perillos*, 455, *vos*, 2088, 6978.

OUS : *cous* (colpos), 4433, 6436, *cous* (collos), 6435, *mous*, 4434.

UEYS : *buens*, 4443, 4888, *quens*, 4444, *suens*, 4887.

UIS : *pertuis*, 647, *uis*, 648. — *Puis* (adv.) et *truis* riment ensemble, 2705, 3655, 4459.

US : *dus*, 6454, *jus*, 4856, 4349, *nus*, 6546, *plus*, 4855, 6452, 6545, *sus*, 4350.

RIMES EN Z.

AIZ : *faiZ*, 4433, *sorfaiZ*, 45175, 47797.

Il me reste à donner quelques explications sur la façon dont j'ai conçu la traduction et le commentaire qui occupent la plus grande partie de ce troisième volume. L'une et l'autre s'adressent spécialement aux historiens, lesquels se préoccupent surtout des faits et des jugements portés sur ces faits par les contemporains, et se soucient peu des développements plus ou moins littéraires auxquels se laisse assez naturellement entraîner un auteur qui écrit en vers. J'ai donc cru devoir abrégé certaines parties du poème où ces développements sont particulièrement abondants, celles, par exemple, qui sont consacrées au récit des tournois auxquels le Maréchal prit une part si brillante. J'ai pu ainsi réduire à de justes limites l'étendue de ce volume. J'ajoute qu'une traduction littérale n'offrirait aucun intérêt et serait même d'une lecture insupportable. Il y a dans tous nos vieux poèmes une proportion variable de mots ou même de vers entiers qui sont un pur remplissage et ne servent guère qu'à amener la rime. Traduire en prose tout ce verbiage, qui n'aurait plus l'excuse de la rime, serait imposer au lecteur une fatigue inutile. J'ai été attentif, cela va de soi, à ne rien supprimer qui offrît un intérêt historique quelconque. Tous les noms de lieux, tous les noms de personnes figurent dans la traduction comme dans le texte. Ma traduction donne, sous un volume réduit, toute la substance historique du poème. Le commentaire aussi a été rédigé en vue des historiens. Il donne, pour chaque personnage, une brève notice historique avec les références nécessaires. Il a surtout pour objet de contrôler chaque récit, de dater chaque événement à l'aide des chroniques du temps ou des documents diplomatiques. Les documents diplomatiques sont rares et d'une utilité médiocre au temps de Henri II, dont les chartes ne sont

pas datées. Ils rendent déjà plus de services, bien que relativement peu nombreux, sous le règne de Richard I^{er}, qui date ses actes. Mais, pour le règne de Jean, ils sont en nombre infini et facilement utilisables. La chancellerie de ce prince était organisée avec méthode, et l'immense majorité des actes qui en émanent nous ont été conservés dans les *Rotuli chartarum*, les *Rotuli litterarum patentium*, les *Rotuli litterarum clausarum*, tous publiés par le Record Office. Sir Thomas Duffus Hardy a dressé, à l'aide de ces nombreux documents, un itinéraire assez complet du roi Jean, encore bien que les rôles de certaines années aient été perdus¹. Dans beaucoup de ces actes, le Maréchal paraît comme témoin; j'ai donc pu à mon tour dresser un tableau chronologique de l'Histoire du Maréchal, qui est en même temps, surtout à partir de l'avènement de Jean (mai 1199), un itinéraire². On le trouvera à la suite de cette introduction. Il offre un moyen efficace de contrôler les dires du poète et surtout de dater les événements. Ce contrôle est constamment favorable à l'Histoire du Maréchal, au moins à partir de l'année 1174 ou environ. Pour une période d'environ quarante-cinq ans, il y a parfaite concordance entre les récits de l'Histoire et les données fournies par des documents à date certaine. L'itinéraire a une autre utilité moins immédiate. Il sera un guide de tous les instants pour qui voudra écrire l'histoire du Maréchal³. Il sera sans doute

1. Voir ci-dessus, p. LXXXIV, n. 5.

2. On possède un certain nombre de chartes du Maréchal, mais, comme elles ne sont pas datées, je n'ai pu en faire usage.

3. La seule biographie du Maréchal qui existe est celle que M. C. L. Kingsford a écrite pour le *Dictionary of national Biography*, et pour laquelle il a tiré grand parti du poème. C'est un travail fort bien fait, mais qui, naturellement, a dû être resserré en des limites assez étroites.

possible de le perfectionner en certaines parties pour lesquelles les documents n'ont manqué : tel qu'il est, dans les années les plus complètes, celles de la régence (1216-1219), il donne, par le simple rapprochement des dates et des lieux, une idée singulièrement précise de l'activité du Maréchal, parcourant sans cesse le pays qu'il avait à administrer, ne faisant que de courts séjours à Londres ou dans ses châteaux, manifestant ainsi, jusqu'au moment où il fut terrassé par la maladie, une énergie que l'âge n'avait pas diminuée.

Août 1901.

CHRONOLOGIE ET ITINÉRAIRE

DE

GUILLAUME LE MARÉCHAL¹

<p>1144 (?). Naissance de Guillaume le Maréchal². Hist. 383.</p> <p>1152. Le jeune Guillaume est donné en otage au roi Étienne lors du siège de Newbury. — 485 ss.</p> <p>1164. Guillaume armé chevalier³. — 815 ss.</p>		<p>1166. Tournoi entre Sainte-Jamme et Valennes⁴. Hist. 1201 ss.</p> <p>1167-8. Guillaume se rend en Angleterre auprès du comte Patrice de Salisbury. — 1551 ss.</p> <p>1168. Il accompagne en Poitou le comte Patrice. — 1601 ss.</p>
---	--	--

1. Ce tableau chronologique est rédigé, jusqu'à l'année 1188, à peu près uniquement à l'aide de l'Histoire. Je renvoie soit au poème, cité par vers, soit aux pages du t. III. Ce second mode de référence est employé lorsque les notes de la traduction fournissent une date. Les ouvrages le plus souvent cités sous forme abrégée sont les suivants :

Deville. — Deville, *Charles de Richard Cœur-de-Lion*. Recueil manuscrit formé par A. Deville et conservé à la Bibl. nat. sous le numéro Nouv. acq. lat. 1244. Je cite, pour plus de brièveté et de commodité, ce recueil pour les pièces dont je ne connais pas d'édition.

P. R. S. — *The publications of the Pipe Roll Society*, vol. X, 1888. (*Ancient charters, royal and private, prior to A. D. 1200*, edited and annotated by J. H. Round). — Vol. XVII, 1894. (*Feet of fines of the reign of Henry II and of the seven first years of the reign of Richard I*, 1182-1196).

R. ch. — *Rotuli chartarum* (1199-1216). Londres, 1837, in-fol.

R. cl. — *Rotuli litterarum clausurarum* (1204-1224). Londres, 1833, in-fol.

R. lib. — *Rotuli de liberate ac de misis et præstilitis reguante Johanne*. Londres, 1844, in-8°.

R. Norm. — *Rotuli Normannia* (1200-1205). Londres, 1835, in-8°.

R. pat. — *Rotuli litterarum patentium* (1201-1216). Londres, 1835, in-fol.

Tous ces rôles sont édités par Thomas Duffus Hardy.

Roberts. — *Excerpta e rotulis finium...* (1216-1272), ed. by Ch. Roberts. Londres, 1835-6, in-8°.

Les tables de tous ces rôles sont très defectueuses et ne donnent qu'accidentellement l'identification des noms de lieux.

2. Voir III, xxv. — 3. *Ibid.*, xxvi. — 4. *Ibid.*, xxvii.

Il est fait prisonnier par les Poitevins et délivré par la reine Aliénor.	Hist. 1706 ss.	1182.	Déc. Présent à la cour plénière de Caen.	Hist. III, 69, n. 3.
1170.		1183.	Janv. Tournoi entre Ressons et Gournai.	— 5973 ss.
Juin ou juillet. Il est désigné par Henri II pour être l'un des chevaliers du jeune roi.	— 1936 ss.		Juin. Assiste aux derniers moments du jeune roi.	— 6865 ss.
1173.		1183-4.	Angleterre.	— 7259 ss.
Juillet. Il se distingue au combat de Drincourt.	— 827 ss.		1184-6.	
Arme le jeune roi chevalier ¹ .	— 2071 ss.		Terre-Sainte.	— 7275 ss.
1174.		1187.	Revient en France et retrouve le roi à Lyons-la-Forêt.	— 7302 ss.
Sept. ou oct. Falaise.	Hist. III, XXXII ² .	1188.	Févr. Geddington ³ .	— III, 86, n. 5.
Déc. (?). Quevilli.	— III, XXXIII.		Mars-juill. Wiltshire.	— —
1175.			Août. Gisors.	— III, 91, n. 2 ⁴ .
Mai. Retourne en Angleterre avec le jeune roi.	— III, 35, n. 5.	1189.	Avril. Tours.	— III, 99, n. 1.
Juin. Oxford.	Eyton, p. 191.		Mai-juin. Le Mans.	— 8381.
— Westminster.	Hist. III, XXXIII.		Juillet. Chinon.	— 9162.
1176.			— Fontevault.	— 9215.
Avril 19. Part pour le continent avec le jeune roi.	— III, 35, n. 5.		— Se rend en Angleterre.	— 9503.
1177.			Août (?). Épouse Isabelle de Clare.	— 9537.
Sept. Argentan.	— III, XXXIII.		Sept. 3. Westminster.	— III, 123, n. 2.
1180-1.			— 5. —	<i>Mon. angl.</i> I, 704.
Tournoi de Lagni-sur-Marne.	— III, 58, n. 4.		— 10. Northampton.	— V, 604.

1. La date de l'adoubement du jeune roi n'étant pas connue, on ne saurait dire si cet événement est antérieur ou postérieur à l'affaire de Drincourt. — 2. L'acte auquel le Maréchal est témoin est le traité entre le roi Henri et ses fils. Je l'ai mentionné (p. XXXII, note) d'après l'original (ou du moins une copie ancienne), maintenant endommagé dans la partie inférieure. J'aurais dû dire que cet acte a été imprimé par Rymer alors que l'acte était entier (éd. Holmes, p. 12 b, éd. de 1816, p. 30) ou du moins d'après une copie complète. — 3. Comté de Northampton. — 4. Cf. Eyton, p. 289.

Sept. 16. Geddington.	Delaville Le Roulx, <i>Cart. Hosp.</i> , I, 558.	Juill. Nottingham(?). Hist. III, 130, n. 1.
— 17. —	<i>Mon. angl.</i> II, 605.	Oct. 8. Londres. Hist. III, 129, n. 1.
— 18. —	— I, 47.	Nov. 18. Westminster. P. R. S. XVII, n° 10.
— 22. Fackenhams ¹ .	Deville f. 131.	— 20. — — n° 11.
Oct. 7. Westminster.	— f. 135.	1192.
— 10. —	Rymer.	Mai 8. Westminster. — n° 12.
Nov. 10. —	Madox, <i>Form. angl.</i> n° xciv.	1193.
— 12. —	Deville f. 160.	Le Maréchal passe toute cette année en Angleterre. Ses séjours ne nous sont pas connus.
— 14. —	<i>Mon. angl.</i> II, 982 ² .	1194.
— 25. —	Rymer.	Fin de mars. Striguil. Hist. 10018.
— 26. Cantorbéry.	—	Avril. Huntingdon. — 10081.
— 27. —	Arch. de la Cath. de Wells ³ .	— (?) Nottingham. — 10180 ss.
Déc. 1. —	Gervais, I, 503 ⁴ .	— 17. Winchester. Rymer ⁶ .
— 4. —	<i>Mon. angl.</i> III, 225.	— 21. — Deville f. 509.
1190.		— 23. — Houard, <i>Anc. lois</i> , II, 329 ⁷ .
Mars 14. Nonancourt.	Rymer.	— 24. Portsmouth. P. R. S. X, n° 62.
— 18. Rouen.	Deville f. 494.	Juillet. Freteval. Hist. III, 140, n. 3.
— 20. —	Rymer.	1195.
Avril 6. Argentan.	<i>Gall. chr.</i> , XI, instr. 168.	Janv. 18. La Londe. Deville f. 404.
Juin 9. Bordeaux.	Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 6191.	? Rouen. — f. 405.
— 22. Chinon.	Deville f. 295.	Juin 10. Pont-de-l'Arche. — f. 417.
— 27. Tours.	Teulet, <i>Layette</i> , n° 369.	— 12. Cabaignes ⁸ . — f. 418.
— 28. —	Round, <i>Cal.</i> , n° 112 ⁵ .	1196.
1191.		Avril 6. Westminster. P. R. S. XVII, p. 110.
Janv. 24. Northampton.	P. R. S. XVII, n° 7.	Mai 7. Vaudreuil. Deville f. 428.
Mai 15. Westminster.	— n° 8.	— 25. Hed'Andeli ⁹ . — f. 429.
		Juin. Vierzon. Hist. 10680.
		Août 27. Évreux. Deville p. 464.

1. Il y a deux villages de ce nom en Suffolk et un en Norfolk. — 2. Ou Deville, fol. 164. — 3. *Report on the mss. of Wells Cathedral* (Historical mss. commission, 1885), p. 3. — 4. Gervais de Cantorbéry, éd. Stubbs. — 5. Ou Deville, fol. 308. — 6. Cf. Hist. 10341 ss. — 7. Pour d'autres éditions, voir W. de Gray Birch, *The historical charters... of the city of London* (1887), p. 308. — 8. Arr. d'Andeli, cant. d'Ecos (Eure). — 9. « Apud insulam. » Ce ne peut être que l'île d'Andeli.

1197.			
Avril 22.	Château-Gail- lard ¹ .	Deville f. 434.	Juin 20. Shoreham. R. ch. 79 b.
Mai (?)	Flandre ² .		— 29. Orival. — 51 b,
Juin 15.	Château-Gail- lard.	P. R. S. X, n° 66.	Juill. 1. Rouen. — 9 b.
Juill. 14.	—	Rymer ³ .	Août 1. — — 7 b, 8.
Aout 22.	Orival.	—	— 4. — — 9 b.
Sept. 8.	Rouen.	—	— 6. Argentan. — —
Oct. 16.	—	Deville f. 439 ⁴ .	— 7. — — 10.
1198.			— — Séez. — —
Janvier.	Le Goulet.	Hist. 11420 ss.	— 18. Andeli. — 30 b.
Avril 20.	Orival.	Deville f. 450.	— 20. Vaudreuil. — 11.
Mai 14.	Lyons-la-Fo- rest.	— f. 454.	Août 23-6. Rouen. — 11 b-12 b, 13 b, 14 b.
— 16.	S.-Georges de Bocherville.	— f. 458.	— 30. Andeli. — 15, 16.
— 18.	Jumièges.	— f. 459.	— 31. — — 14 b, 22 b.
— 22.	Orival.	P. R. S. X, n° 68.	Sept. 3. Rouen. — 24.
Juin 15.	Château-Gail- lard.	Deville f. 463.	— 4. Orival. — 16 b.
— 30.	—	— f. 464.	— 6. Rouen. — 16 b, 17 ⁹ .
Août 13.	Orival.	— f. 474.	Oct. 18. Brionne. — 28.
— 22.	—	— f. 476.	— 21. Andeli. — 28 b, 29.
— 26-8.	Rouen.	<i>Vita S. Hugo- nis</i> ⁵ .	— 26. — — 28 b.
?	Milli.	Hist. 11117.	— 29. Harcourt. — 29.
Déc. 17.	Rouen.	4th Rep., 452 ⁶ .	Nov. 5. La Flèche. — 30.
1199.			— 12. La Haye ¹⁰ . — 62.
Janv. 22.	Andeli 7.	Deville f. 509.	— 22. Niort. — 62 b.
Avril 7.	Vaudreuil.	Hist. III, 158.	Déc. 3. Poitiers. — 36 b, 63.
— 10.	Rouen.	Hist. 11836.	— 4. — — 63.
Mai 21.	Dieppe.	Chéruel, n° IV ⁸ .	— 5. Faye ¹¹ . — —
— 27.	Londres.	Rog. Howd. IV, 30.	— 6. Chinon. — 32.
			— 26. Bur-le-Roi ¹² . — —
			— — Caen. — —
			— 27. — — 34.
			— 28. — — 32 b, 33.
			1200.
			Janv. 4. Bonneville - sur-Touque. — 32 b.
			— 6. Lisieux. — —

1. « Apud Bellum Castellum de Rupe. » — 2. La mission du Maréchal auprès du comte de Flandre et de Renaut de Boulogne est assez douteuse; voir ci-dessus, p. LXIV. — 3. Cf. W. de Gray Birch, *l. c.* — 4. La pièce est publiée, mais datée à tort de 1196, dans *Gall. christ.*, XI, instr., p. 29. Fac-similé dans Deville, *Hist. du Château-Gaillard*. — 5. *Magna vita S. Hugonis ep. Lincolnensis*, éd. Dimock, p. 237; cf. *Giraldi Cambrensis opera*, VII, p. 105, note. — 6. *Fourth Report of the royal commission on historical mss.* — 7. « Apud Rupem Andeli. » C'est toujours Château-Gaillard. — 8. *Histoire de Rouen*, t. I. — 9. Le Maréchal dut rester en Normandie, tandis que le roi se rendait dans le Maine. — 10. Indre-et-Loire. — 11. Maine-et-Loire. — 12. Comm. de Noron, arr. de Bayeux, Calvados.

Janv. 7. Lire.	R. ch. 33.	Mai 23. Andeli.	R. ch. 68 <i>b.</i>
— 11. Andeli.	— 33.	— 24. —	— 64 <i>b.</i>
— 14. Orival.	— 33 <i>b.</i>	— 25. Orival.	— 65.
— 24. Caen.	— 35 <i>b.</i>	— 29. Pont - Aude -	
— 28. —	— 58 <i>b.</i> , 59.	mer.	— 66.
— 30. Bur-le-Roi.	— 34.	Juin 5. Saumur.	— 70 <i>b.</i>
— — Carentan.	— 34 <i>b.</i>	— 6-7. Argentan.	— 68, 69.
Févr. 1-4. Valognes.	— 34 <i>b.</i> , 35.	— 7. —	— — —
— 5-10. Barfleur.	— 35, 36.	— 10. La Flèche.	— 70.
— 16-7. Valognes.	— 36.	— 16. Chinon.	— 71 <i>b.</i>
— 19. Cherbourg.	— 36 <i>b.</i>	— 18. Le Genest ⁶ .	— 70 <i>b.</i>
— 24. Barfleur.	— —	— 19-21. Angers.	— 70 <i>b.</i> , 71.
Mars 1. Winchester.	— —	— 24-5. Chinon.	— 71-2.
— 2. Freemantle ¹ .	— 37.	— 26-30. Tours.	— 72-3.
— 3. Windsor.	— 60.	Juill. 4. Poitiers.	— 82.
— 4. —	— 37, 39.	— 11. Barbezieux.	— 73 <i>b.</i>
— 10. Woodstock ² .	— 37 <i>b.</i>	— 16. Le Bois ⁷ .	— —
— 11. —	— —	— 18. Bordeaux.	— 74.
— 12. —	— 60.	— 27. S.-Sever.	— —
— 15. —	— 37 <i>b.</i>	Août 1. Condom.	— 74.
— 16. Northamp-		— 11. Agen.	— —
ton.	— 38.	— 12. —	— 74 <i>b.</i>
Avril 10. Woodstock.	— 54.	— 14-5. La Réole.	— —
— — Worcester.	— 60 <i>b.</i>	— 22. Périgueux.	— —
— 11. —	— 43 <i>b.</i> -45.	— 26. Angoulême.	— —
— 13. Faringdon ³ .	— 46.	— 30. Baugé.	— 75.
— 16. Windsor.	— 45 <i>b.</i> , 48.	— — Chinon.	— 75 <i>b.</i>
— 17. Worcester.	— 48 <i>b.</i>	— 31. —	— 75.
— 18. Westminster.	— 51 <i>b.</i> , 67 <i>b.</i>	Sept. 1. Baugé.	— 75 ⁸ .
— 19. —	— 46 <i>b.</i> , 68.	— 2. La Flèche.	— —
— 20. —	— 45 <i>b.</i> , 46, 53 <i>b.</i>	— 3. La Suze ⁹ .	— —
— 21. Fulham ⁴ .	— 48, 49 <i>b.</i> , 54.		
— 22. Guildford.	— 54 <i>b.</i>		
— 23. Alton ⁵ .	— 54 <i>b.</i> , 56 <i>b.</i>		
— 24. Guildford.	— 62.		
— — Waltham.	— 61 <i>b.</i>		
— 25. Porchester.	— 49 <i>b.</i> -52.		
— 26. —	— 51 <i>b.</i> , 54, 61.		
— 27. —	— 51 <i>b.</i> , 54.		
— 28. Porchester.	— 52 <i>b.</i>		
— — Waltham.	— 61 <i>b.</i>		
Mai 16. Le Goulet.	— 58.		
— 22. Andeli.	— 70 <i>b.</i>		

Nous perdons de vue le Maréchal depuis cette dernière date jusqu'en mars 1201. Il est probable que, durant cette période, il résida dans ses terres d'Irlande. C'est alors, en effet, qu'il fonda l'abbaye de Tintern ou du Vœu, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait pendant une tempête, en passant d'Angleterre en Irlande; voir ci-après, p. 183, note 8.

1. Hampshire. — 2. Oxfordshire. — 3. Hampshire. — 4. Middlesex, maintenant compris dans l'agglomération de paroisses qui forment Londres. — 5. Hampshire. — 6. Mayenne, arr. de Laval. — 7. Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle. — 8. Voir aussi Teulet, *Layettes du Tr. des ch.*, n° 597. — 9. Arr. du Mans.

1201.

Mars 17.	Barnwell ¹ .	R. ch. 92.
— 25.	Cantorbéry.	— 91 <i>b</i> .
— 28.	—	—
Avril 4.	Windsor.	— 92, 95 <i>b</i> .
— 5.	—	— 103 <i>b</i> .
— 6.	—	— 92, 103 <i>b</i> .
— 9.	Marlborough.	— 92 <i>b</i> .
— 10.	—	— 39 <i>b</i> .
Mai 1.	Tewkesbury.	— 95 <i>b</i> ² .
Juin 9.	Ile d'Andeli.	R. lib. 15.
Juill. 1.	Paris.	— 18.
— 18.	Alençon.	— —
Août 2.	Chinon.	R. pat. 3.
— 30.	—	R. lib. 20.
Sept. 26.	Verneuil.	R. pat. 1.
— 27.	Breteuil.	— 1 <i>b</i> .
— 29.	Harcourt.	R. lib. 20.
Déc. 14.	Vaudreuil.	R. pat. 3 <i>b</i> .
— 24.	Argentan.	— 4.
— 26.	—	R. lib. 24.

1202.

Avril 28.	Andeli.	R. pat. 8.
— —	Orival.	— 10.
— 30.	Rouen.	— —
Mai 18.	Arques.	— 11.
Juin 4.	Rouen.	— 12.
— 28.	—	— 13.
Août 3 ou 4.	Engles-queville.	Hist. 12136. Cf. III, 164, n. 6.
— 5 ou 6.	Rouen.	Hist. 12328.
— 11.	Argentan.	R. pat. 16.
— 18.	Le Mans.	— 16 <i>b</i> .
— 30.	Chinon.	R. lib. 20.
Sept. 7.	Le Mans.	R. pat. 18.
Oct. 17.	Bourg-Achard.	— 19.
Déc. 28.	Arques.	— 22.

1203.

Janv.	Conches.	Hist. 12678.
-------	----------	--------------

Janv. 31 (?)	Falaise.	Hist. 12703.
Juin 15.	Orival.	R. ch. 105, 106 ; R. pat. 31.
— 16.	—	R. ch. 107.
— 21-5.	Rouen.	— 106.
— 29.	—	R. lib. 45.
— 30.	—	R. ch. 107.
Juill. 1.	—	— 107, 109 <i>b</i> .
— 4.	—	— 106 <i>b</i> .
— 5.	—	— 107 ; R. pat. 31.
— 8-17.	—	R. ch. 107 <i>b</i> -109.
— 24.	Montfort.	R. pat. 32 <i>b</i> .
— 25.	—	R. ch. 109.
— 26.	—	R. Norm. 100.
— 29.	Rouen.	R. pat. 31 <i>b</i> .
Août 12.	Alençon.	R. ch. 110.
— 14.	—	— 109 <i>b</i> .
— 15.	—	R. pat. 33 <i>b</i> .
— 22.	Trianon.	— 34.
— 24.	—	R. lib. 60.
— 25.	—	R. ch. 110.
— 27.	Montfort.	R. lib. 60.
— 28.	—	R. ch. 110 <i>b</i> .
— 30.	Rouen.	— 110.
Sept. 2.	—	— 110 <i>b</i> .
— 3.	—	— 114 <i>b</i> .
— 4.	—	R. Norm. 104.
Oct. 1.	Montfort.	R. ch. 112.
— 4.	Rouen.	— 111 <i>b</i> , 112.
— 5.	—	— 113.
— 7.	Bonneville-sur-Touque.	— 111 <i>b</i> .
Oct. 9.	Rouen.	R. lib. 72.
Nov. 1.	Verneuil.	R. ch. 112 <i>b</i> .
— 2.	—	— 112 <i>b</i> , 114 <i>b</i> .
— 9.	Rouen.	R. ch. 113 <i>b</i> ; R. lib. 72.
— 10.	—	R. ch. 114 ; R. Norm. 111.
— 12.	—	R. ch. 113.
— 29.	Gonneville-sur-Saire.	— 114.

1. Cambridge. — 2. Les *Rotuli chartarum*, qui fournissent le plus grand nombre de mentions, parce que les principaux personnages de la cour du roi y figurent comme témoins, manquent pour les années 3 et 4, de Jean (3 mai 1201-17 mai 1203). Nous savons par le poème (ci-après, p. 163, n. 2) que, vers la fin de mai 1201, le Maréchal fut envoyé en Normandie par le roi.

Nov. 30. Gonneville-sur-Saire.	R. Norm. 116-7.	Sept. 18. Cricklade ⁷ .	R. ch. 137 <i>b</i> .
Déc. 3. Cherbourg.	— 118.	— — Chelworth ⁸ .	— —
— 4. —	R. ch. 114; R. Norm. 118.	— 27. Clarendon.	— 137 <i>b</i> , 139.
— 10. Marlborough.	R. ch. 114.	Oct. 5. Winchester.	— 138.
— 11. —	— —	— 6. —	— —
— 29. Brill ¹ .	— 115 <i>b</i> .	Déc. 16. Clere ⁹ .	— 140 <i>b</i> , 141.
1204.		1205.	
Janv. 1. Brill.	— 114.	Janv. 13. Sutton ¹⁰ .	— 141 <i>b</i> .
— 2. Oxford.	— 115 <i>b</i> .	— 16. Lambeth.	— 141.
— 10. Marlborough.	— —	Févr. 7. Abingdon ¹¹ .	— 141 <i>b</i> .
— 11. Bradenstoke.	— 116 <i>b</i> .	— 8. Woodstock.	— —
— 16. Marlborough.	— —	— 10. —	R. cl. 19 <i>b</i> .
Févr. 4. Northampton.	— 121 <i>b</i> .	— 11. —	— —
Mars 13. Bridgenorth ² .	— 122 <i>b</i> .	— 13. Northampton.	— —
— 14. —	— 122 <i>b</i> .	Mars ou avril. Le Maréchal fait hommage au roi de France ¹² .	Hist. 12989.
— 15. —	— —	Mai 31. Porchester.	R. ch. 152 <i>b</i> .
— 18. Woodstock.	— 122 <i>b</i> , 123, 126.	Juin 1. —	— 153, 154.
Mars 22-9. Westminster.	— 122 <i>b</i> -124.	— 9. Northampton.	— 166.
— 30. Marlborough.	— 124.	Juill. 24. Windsor.	— 156.
Avril 1. —	— —	Août 5. Lambeth.	— 156 <i>b</i> , 168.
— 9. Porchester.	— 125 <i>b</i> .	— 7. Havering ¹³ .	— 157.
— 11. Portsmouth.	— 127 <i>b</i> .	— 10. Ongar ¹⁴ .	— 166.
Mai 15-31. Le Maréchal traite avec le roi de France.	Hist. 12859; III, 177, n. 1.	Sept. 9. Bristol.	— 159 <i>b</i> .
Juin 15. Merton ³ .	R. ch. 134 <i>b</i> .	— 10. —	— 158 <i>b</i> .
— 20. Winchester.	— 135 <i>b</i> .	Oct. 10. —	— 158 <i>b</i> .
— 26. Gillingham ⁴ .	R. pat. 43 <i>b</i> .	— 31. Guildford.	— 159 <i>b</i> .
Juill. 29. Le Maréchal est envoyé au-devant de Llewelin et de Maddoc Fils Grifflin, se rendant à Worcester avec sauf-conduit.	R. pat. 44.	Nov. 30. Le Maréchal est chargé d'accompagner Guillaume, roi d'Écosse, se rendant à York à une entrevue avec le roi Jean.	Hist. III, 183, n. 2.
Août 3. Oxford.	R. ch. 135 <i>b</i> , 136.	Déc. 28. Oxford.	R. ch. 161.
— 5. Silverstone ⁵ .	— 136.	— — Marlborough.	— —
Sept. 8. Oxford.	— 136 <i>b</i> .	— 29. —	— 161 <i>b</i> .
— — Osney ⁶ .	— 137.	1206.	
		Févr. 10. York.	— 162 <i>b</i> .
		— 12. —	— —

1. Comté de Buckingham. — 2. Shropshire. — 3. Surrey. — 4. Dorset. — 5. Northampton. — 6. Oxfordshire. — 7. Wilts. — 8. Wilts. — 9. Hampshire. — 10. Hampshire. — 11. Berks. — 12. Le Maréchal se rendit probablement à Lisieux; voy. Stapleton, *Magni Rot. Norm.*, II, cxxxviii. — 13. Essex. — 14. Essex.

Mars 27. Otford ¹ .	R. ch. 165 b.
Avril 4. Romney ² .	— 163 b.
— 28. Lambeth.	— 165 b.
Juin à déc. Angleterre.	Hist. 13289.
1207.	
Février. Striguil.	— 13371.
Mars à sept. Irlande.	— 13420.
Nov. Bristol.	Arch. de la Cath. de Wells ³ .
1208.	
Janv. 25. Guildford.	R. ch. 175 ⁴ .
Mars 5. Bristol.	R. cl. I, 105 ⁵ .
— 6. —	R. pat. 79 b.
— 12. Luggershall.	R. ch. 175 b.
— 17. Marlborough.	— 176 b.
— 18. —	— 175 b, 176.
— 20. Clarendon.	— 176.
Fin de mars. Glaskarik.	Hist. 13941.
Avril. Kilkenni.	— 14607.
Le Maréchal reste en Irlande jusque vers le mois de mai 1210.	
1210.	
Mai (?). Angleterre.	Hist. 14250.
Juin 6. Pembroke ou Cross on the sea.	— III, 197, n. 2.
— 23-4. Kilkenni.	Hist. 14259.
Le Maréchal reste en Irlande jusque vers le mois de juin 1211.	
1211.	
Juill. à août. Galles.	Hist. 14475.
Fin d'août. Irlande.	— 14488.
Le Maréchal reste en Irlande jusqu'au	

commencement de mai 1213.		Hist. III, 202, n. 1.
1213.		
Mai 27. Wingham ⁶ .	R. ch. 193.	
— 30. —	— 192 b.	
— 31. —	— —	
Juin 8. Rochester.	— 193.	
— 27. Beer-Regis ⁷ .	— 193.	
Juill. 8. Gillingham ⁸ .	— 194.	
— 14. Ashley ⁹ .	— 193 b.	
— 24. Corfe ¹⁰ .	— 194.	
Oct. 3. S.-Paul de Londres.	— 195 b.	
1214.		
Oct. 29. Tour de Londres.	— 202.	
Nov. 22. Temple.	— 202 b ¹¹ .	
— 23. Westminster.	R. cl. I, 179 b.	
Déc. 27. Worcester.	R. ch. 206 ¹² .	
1215.		
Janv. 15. Temple.	— 204 b.	
— 21. —	— 204.	
Mars ou avril. Le Maréchal est envoyé en France auprès de Philippe-Auguste.	R. de Coggeshall, p. 180.	
Mai 5. Reading.	R. ch. 206 b.	
— 30. Odiham ¹³ .	— 209 b.	
Juin 20. Runnymede ¹⁴ .	— 210 b.	
— 25. Windsor.	— 210.	
— 27. Winchester.	— —	
Juill. 3. Marlborough.	— 210 b, 211.	
— 4. —	— 212.	
— 18-23. Oxford.	— 213 b, 214, 215, 217 b.	

1. Kent. — 2. Kent. — 3. *Report on the mss. of Wells Cathedral*, p. 3. — 4. Cf. Hist., v. 13801. — 5. Cf. Hist., III, 188, n. 2. — 6. Kent. — 7. Dorset. — 8. Dorset. — 9. Hampshire. — 10. Dorset. — 11. Il existe un acte (R. ch. 203) daté du Temple, 22 décembre; mais il est probable que le copiste a écrit, par mégarde, *decembris* au lieu de *novembris*, car le 22 décembre le roi Jean, et probablement aussi le Maréchal, était à Hereford. — 12. Cf. Hist., III, 209, n. 4. — 13. Hampshire. — 14. Surrey.

Juill. 25. Woodstock ¹ .	R. ch. 216.	Mai 2-5. Devizes ⁸ .	R. cl. 307 b-8.
	1216.	— 8. Faringdon ⁹ .	— 308.
Mai 28. Winchester ² .	— 222.	— 9-11. Oxford.	— —
Juill. 25. Hereford.	— 223 b.	— 13. Northampton.	— 308 b.
Oct. 18. Gloucester.	Hist. 15210.	— 16. Oakham ¹⁰ .	— —
— 20 (?). Worcester.	— 15213.	— 17-19. Newark.	Hist. III, 228, n. 2.
— 23 (?). Gloucester.	— 15232.	— 20. Torksey ¹¹ .	— — 229.
— 25. Malmesbury.	— 15257.	— 22-5. Lincoln.	R. cl. 308 b, 309.
— 28. Gloucester.	— 15332.	— 24-5. Grantham ¹² .	— 309.
Nov. 1-2. —	R. cl. 293.	— 25. Lincoln.	— —
— 3. Tewkesbury.	— —	— 26-7. Geddington.	— —
— 13-21. Bristol.	— 293 b, 294.	— 28. Northampton.	— 309 b.
— 22-30. Gloucester.	— 294.	— — Stamford ¹³ .	— —
Déc. 1-9. —	— 294 a b.	— 29. Brackley ¹⁴ .	— —
— 12. Devizes.	— 294 b.	— 31. Oxford.	— 310.
— 14. Oxford.	— —	Juin 1-2. —	— —
— 16-7. Fairford ³ .	— —, 335.	— 5-6. Reading.	— —
— 20-28. Gloucester.	— 294 b, 295.	— — Chertsey ¹⁵ .	— —
	1217.	— 7. —	— —
Janv. 2-7. Nottingham.	— 295, 335 b.	— 8. Reading.	— —
— 13-20. Oxford.	— 295 b, 296.	— 10-2. Chertsey.	— 310 a b.
— 22-3. Gloucester.	— 296 b.	— 13-7. Stanwell ¹⁶ .	— 311 a b.
— 27. Oxford.	— 297.	— 17. Windsor.	— 311 b.
— 30. Reading.	— —	— 21-2. Stanwell.	— 311 b, 312.
— 31. Oxford.	— —	— 22-3. Chertsey.	— —
Févr. 1. —	— —	— 23-6. Stanwell.	— 312 b.
— 4-17. Gloucester.	— 297-8, 335 b.	— 27. Reading.	— —
— 20. Witney ⁴ .	— 298 b.	— 29-30. Oxford.	— 313 a b.
— 20-2. Oxford.	— —	— 30. Fairford ¹⁷ .	— 313 b.
— 22-5. Reading.	— 298-9.	Juill. 3-4. Gloucester.	— —
— 27. Dorking ⁵ .	— 299.	— 5. Goodrich ¹⁸ .	— 314.
Mars 7-12. Farnham ⁶ .	— 299 a b.	— 7-13. Striguil.	— —
— 13. Alton ⁷ .	— 299 b.	— 14-5. Gloucester.	— —
— 14-31. Winchester.	— 299 b-304.	— 20. Eynsham ¹⁹ .	— 315.
Avril 1-28. —	— 304-307 b.	— 21-5. Oxford.	— 314 b-317.
— 30. Marlborough.	— 307 b.	— 27-9. Gloucester.	— 317 a b.

1. A partir de cette date, jusqu'au 28 mai de l'année suivante, le Maréchal ne paraît comme témoin dans aucune des chartes royales. — 2. Les deux actes du 28 mai et du 25 juillet sont les seuls de l'année, jusqu'à la mort de Jean, où paraissent le Maréchal. On voit par le poème qu'il n'était pas auprès du roi lorsque celui-ci mourut. — 3. Gloucestershire. — 4. Oxfordshire. — 5. Surrey. — 6. Surrey. — 7. Hampshire. — 8. Wiltshire. — 9. Hampshire. — 10. Rutland. — 11. Lincolnshire. — 12. Lincolnshire. — 13. Lincolnshire, sur la limite du comté de Northampton. L'acte n'est pas daté, mais il ne peut avoir été passé que le 28 ou le 29. — 14. Northampton. — 15. Surrey. — 16. Middlesex. — 17. Gloucestershire. — 18. Voy. III, 214, n. 4. — 19. Oxfordshire.

Juill. 30. Flaxley ¹ .	R. cl. 317 <i>b</i> .	Déc. 3-4. Lambeth.	R. cl. 346.
Août 7-13. Oxford.	— 317-9.	— 8. Weston ⁶ .	— 346 <i>b</i> .
— 14. Reading.	— 320.	— 8. Chipping-	
— 15-6. Farnham.	— —	Warden ⁶ .	— 346 <i>b</i> .
— 20-2. Rochester.	Hist. des ducs de	— 10. Olney ⁷ .	— —
	Norm. p. 202.	— 10-8. Northampton.	— 346 <i>b</i> -347 <i>b</i> .
— 24-8. Sandwich ² .	R. cl. 320 <i>b</i> .	— 18. Daventry.	— 348 <i>b</i> , 376 <i>b</i> .
— 29. Cantorbéry.	— —	— 20. Warwick.	— 348.
Sept. 1-4. Douvres.	Hist. III, 248,	— 26. Gloucester.	— —, 376 <i>b</i> .
	n. 5.	— 28. Usk ⁸ .	— —
— 6-10. Chertsey.	R. cl. 320 <i>b</i> , 321.		
— 13-9. Kingston ³ .	— 321-2.	1218.	
— 20-1. Lambeth.	— 322 <i>b</i> .	Janv. 2-3. Gloucester.	— —
— 22-3. Westminster.	— 323.	— 5. Kinnesmer-	
— 23. Lambeth.	— 323 <i>b</i> , 324.	ford ⁹ .	— 348 <i>b</i> .
— 24. Gillingham.	— 324.	— 9. Hampstead ¹⁰ .	— —
— 27. Cantorbéry.	— 324 <i>b</i> .	— 10. Caversham.	— —
— 28-9. Ewell ⁴ .	— 325, 336 <i>b</i> .	— 15. Lambeth.	— —
— 29-30. Cantorbéry.	— 325.	— 16-24. Westminster.	— 348 <i>b</i> -349 <i>b</i> .
Oct. 1. Rochester.	— —	— 25. Tour de Lon-	
— 2-6. Lambeth.	— 325 <i>b</i> -328.	dres.	— 349 <i>b</i> .
— 6-9. Westminster.	— 327-8.	— 25. Stanwell.	— 350 <i>b</i> .
— 10-2. Lambeth.	— 329.	— 28. Hampstead.	— 351.
— 12-3. Westminster.	— 329-30.	— 29. Marlborough.	— —
— 13-4. Lambeth.	— 330.	Févr. 1. Shaftesbury ¹¹ .	— —
— 15-20. Caversham ⁵ .	— 330 <i>b</i> .	— 2. Sturminster.	— —
— 21-5. Londres.	— 330 <i>b</i> , 331.	— 4. Frampton ¹² .	— —
— 25. Westminster.	— 335.	— 5. Dorchester.	— 351 <i>b</i> .
— 26-8. Londres.	— 332-4.	— — Bridport ¹³ .	— —
— 30-1. Westminster.	— 339.	— 11-5. Exeter.	— 351 <i>b</i> , 352 <i>b</i> .
Nov. 2-5. —	— 339-41.	— 16-8. Stoke ¹⁴ .	— 352 <i>b</i> , 377.
— 6. Londres.	— 341 <i>b</i> , 342.	— 19. Ilminster ¹⁵ .	Roberts, I, 5.
— 10-2. Caversham.	— 343, 375.	— 20. Sherborne ¹⁶ .	R. cl. 353.
— 13-4. Oxford.	— 343 <i>b</i> .	— 22-7. Sturmin-	
— 17-9. Gloucester.	— 343 <i>b</i> -344.	ter ¹⁷ .	— 352, 377.
— 26. Westminster.	— 344.	Mars 2. Wilton ¹⁸ .	— 353.
— — Lambeth.	— —	— 3-4. Marlborough.	— 353 <i>b</i> .
— 28. Westminster.	— 344 <i>b</i> .	— 5-6. Hampstead.	— —
— 29. Lambeth.	— 344 <i>b</i> , 345.	— 7. Faringdon.	— 354.
Déc. 1. —	— 345.	— 8. Cirencester.	— 377 <i>b</i> .
— 2. Westminster.	— 345 <i>a b</i> .	— 8-10. Gloucester.	— 354, 377 <i>b</i> .

1. Gloucester. — 2. Cf. Hist. 17265. — 3. Cf. Hist., III, 250, n. 2. — 4. Kent. — 5. En face Reading, sur la rive gauche de la Tamise. Le Maréchal y avait un manoir (Hist. 17919) et c'est là qu'il mourut. — 6. Northampton. — 7. Bucks. — 8. Monmouth. — 9. Ce lieu, que je ne puis identifier, n'est pas relevé dans l'index des *Rot. litt. cl.* — 10. Berks. — 11. Dorset. — 12. Dorset. — 13. Dorset. — 14. Devon. — 15. Somerset. — 16. Dorset. — 17. Dorset. — 18. Wilts.

Mars 12-8. Worcester.	R. cl. 354 b-356 b, 378.	Juill. 23. Nottingham.	R. cl. 366.
— 18-22. Inceburgh ¹ .	— 356 b.	— 24. Leicester.	— 366 b.
— 25. Enestan (?) ² .	— —	— 25. Brinklow ⁶ .	— —
— 26-30. Oxford.	— 356 b, 357, 378 b.	— 26. Banbury.	— —
Avril 2-5. Westminster.	— 357 b, 378 b.	— 28. Wallingford ⁷ .	— 367.
— 6. Stanwell.	— 358 b.	— 29. Hampstead.	— —
— 6-9. Caversham.	— — ; Ro- berts, I, 6.	— 30. Marlborough.	— —
— 10. Hampstead.	Roberts, I, 6.	Août 4-7. Caversham.	— 367, 378 a.
— — Marlborough.	R. cl. 358 b.	— 8. Wallingford.	— 367.
— 11. Winchester.	Roberts, I, 7.	— 9. Crendon.	— —
— 15-6. Marlborough.	R. cl. 358-9.	— 11-3. Oxford.	— 367 b.
— 17-8. Hampstead.	— 359.	— 17. Somerton ⁸ .	— 368.
— 20. Gloucester.	— 359 b.	— 19. Wallingford.	— —
— 21-2. Worcester.	— —	— 20. Hampstead.	— —
— 24. Bradewey ³ .	— —	— 21. Hussebourne ⁹ .	— 368 b.
— 25. Spelsbury.	— —	— 12-27. Winchester.	— 368-9, 378 b.
— 27. Oxford.	— —	— 30. Tour de Lon- dres.	— 369.
Mai 2-5. Westminster.	— 359 b, 360 ; Roberts, I, 7.	Sept. 1-3. —	— 369 b.
Mai 5. Tour de Lon- dres.	R. cl. 360.	— 5-8. Bramber ¹⁰ .	— —, 370.
Mai 6-17. Westminster.	Roberts, I, 8, 9 ; R. cl. 360 b- 362.	— 13. Maple d'ur- ham ¹¹ .	— 378.
— 25-6. Woodstock.	R. cl. 362 b.	— 14. Winchester.	— 370.
— 27. Crendon ⁴ .	— 363.	— 18. Gloucester.	— 369 b.
— 29-31. Tour de Lon- dres.	— —	— 23. Striguil.	— —
Juin 1-3. —	— 363 a b.	— 28. Goodrich.	— —
— 3. Amersham.	Roberts, I, 11.	— 29. Gloucester.	— —
— 15-7. Westminster.	R. cl. 363 b.	Oct. 4-6. Dunstable ¹² .	— —, 378.
— 17-31. Tour de Lon- dres.	— 363 b - 364, 379.	— 9-18. Westminster.	— —, 370.
Juill. 1-8. —	— 364-5.	— 19. Wallingford.	— 370 b.
— 9-10. Waltham.	— 365 a b.	— — Westminster.	— —
— 12. Bassing- bourn ⁵ .	— 365 b.	— 21. Tour de Lon- dres.	— 371.
— 19-22. Newark.	— 365 b, 379 b, 380.	— 23-30. Westminster.	— 371-2, 380.
		Nov. 2-30 ¹³ . —	— 372 b, 380-3.
		Déc. 5. Saint - Paul (Londres).	— 383 b.
		— 8-12. Tour de Lon- dres.	— 383 b, 384, 404.
		— 14. Westminster.	— 404 b.
		— 31. Marlborough.	— 404.

1. Ou *Inceberewe* ; n'est pas relevé dans l'index des *Rot. litt. cl.* — 2. N'est pas relevé dans le même index. — 3. Non relevé ; Broadway, Dorset ? — 4. Bucks. — 5. Cambridge. — 6. Warwick, pres de Rugby. — 7. Berks. — 8. Oxfordshire. — 9. Hampshire. — 10. Sussex. — 11. Oxford. — 12. Bedford. — 13. En novembre et décembre, c'est, le plus souvent, l'évêque de Winchester qui est témoin.

1219.		
Janv. 1-6. Marlborough.	— 385.	Mars 21. Caversham ² . Roberts, I, 29.
— 11. Reading.	— —	— 24. Caversham. R. cl. 389.
Janv. 16-29. Westminster.	— 385 b - 387, 404 b.	— 28. — — 390.
Févr. 7-24. —	— 387-8, 405.	Avril 4-9. — — —
Mars 7-15. Tour de Londres ¹ .	— 389.	Le Maréchal mourut à Caversham le 14 mai 1219. A partir du 10, les actes sont passés en présence de l'évêque de Winchester.

1. Le poème nous apprend que le Maréchal tomba malade à la Chandeleur (2 février) et, quoique souffrant, se rendit à cheval à la Tour de Londres (vv. 17881 et suiv.). — 2. Cf. Hist., v. 17936.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AU TOME III.

- P. 17, ligne 12, à partir du bas, *Haut*, lisez *Hunt*.
- P. 21, la note 4 est erronée et a été rectifiée p. xxviii, note 2.
- P. 24, note 3. Sur la réputation qu'avaient les Poitevins d'être peu fidèles à leurs seigneurs, on peut voir encore l'*Histoire littéraire*, XXX, 296.
- P. 25, ligne 15, lire 1628 au lieu de 1268.
- P. 32, note 3, au lieu de 2198, lire 2191.
- P. 42, note 1, ajoutez que Mathieu de Walincourt prit part à la croisade de 1204 (Willehardouin, éd. de Wailly, § 8).
- P. 46, note 4, au lieu de *note 1*, lire *note 2*.
- P. 54, note 7, Eustache de Canteleu figure en d'autres documents encore; par exemple, il est témoin à une charte de Guillaume, comte de Ponthieu, datée de 1197 (Arch. nat., S 5059, Cartul. de la commanderie de Fieffes, fol. 1^{vo}). Il prit part à la croisade de 1204 (Willehardouin, éd. de Wailly, § 9).
- P. 56, note 6, au lieu de *Hardencourt* (Eure), lire *Hardecourt* (Somme, arr. de Péronne).
- P. 57, ligne 3, lire *Robert* et non *Roger*.
- P. 59, note 1, ajouter que Pierre de Préaux fut gardien des îles normandes (J. Havet, *Œuvres*, II, 385).
- P. 72, ligne 10 de la note, lire 54 au lieu de 53.
- P. 79, ligne 5 de la première note, lire *sa sœur*, au lieu de *sa mère*.
- P. 89, note. Dans la vie de Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, nous voyons aussi le roi Henri II jurer « par les oelz Deu » (éd. Hippeau, p. 29 et 30).
- P. 94, note 1. La légende qui attribue la fondation de Chinon au célèbre sénéchal d'Arthur vient de Gaufrroi de Monmouth (IX, 11). Cf. la *Philippide* de Guill. le Breton, l. VIII, v. 381-6.
- P. 119, note 1, l. 3. L'édition porte bien *dapifero*, mais il faut lire *dapiferi*.
- P. 120, note 2. J'ai photographié au Musée britannique (Add. charters, 21164) une charte du Maréchal concernant Hue de Samford et son frère Richard. Elle est dépourvue de date, comme le sont toutes les chartes du Maréchal; mais, comme le Maréchal n'y prend pas le titre de comte, on peut croire qu'elle est postérieure à son mariage (1189) et antérieure au couronnement de Jean (27 mai 1199), époque où le titre de comte de Striguil et de Pembroke lui fut conféré (voir ci-dessus, p. lxxii, note 5). Voici cet acte :

Sciant presentes et futuri quod ego Guillelmus Maresc. dedi et concessi, et presenti carta mea confirmavi Hugoni de Sanford. et Ric. fratri ejus et Rad. de Sancta Helena, pro homagio et servicio eorum, Witteham¹ cum omnibus pertinentiis suis, habendam et tenendam de me et heredibus meis, sibi et heredibus suis, in feodum et hereditatem, per servitium unius militis, adeo libere et quiete et honorifice sicut carta donationis regis Henrici secundi et carta regis Ricardi filii sui testantur. Hiis testibus : Yngelramo de Abberun, Rogerio filio ejus, Galfrido filio Roberti, Heinrico Ruffo, Toma de Colevilla, Ricardo de Tubervilla, Mich. clerico, Eustachio de Sancto Gerg. (*sic*), Waltero Cut et multis aliis.

- P. 135. La note 6 est à supprimer. Le chancelier de Richard était Guillaume de Longchamp, qui resta en fonctions jusqu'en 1195.
- P. 143, n. 4. La note est erronée ; le Jean le Maréchal ici mentionné était fils d'Ansel le Maréchal, frère puiné de Guillaume le Maréchal.
- P. 144, ligne 2, lire *pour* au lieu de *par*.
- P. 150, note 2. J'aurais dû renvoyer au mémoire de Géraud (*Bibl. de l'École des chartes*, t. V, p. 8 et suiv.).
- P. 165, note 2, lire *Drincourt* au lieu de *Driencourt*.
- P. 170, dernière ligne de la note 1, lire p. 168, n. 1.
- P. 178, ligne 5, lire 12941.
- P. 180. Le cas du Maréchal, à la fois homme du roi d'Angleterre et du roi de France, a été visé par Bracton. Ce légiste expose que le défendeur peut soulever une exception contre le demandeur, si celui-ci est étranger et vassal du roi de France, « quia sicut Anglicus non auditur in placitando aliquem de terris et tenementis in Francia, ita nec debet Francigena et alienigena, qui fuerit ad fidem regis Franciæ, audiri placitando in Anglia. » Mais il ajoute : « Sed tamen sunt aliqui Francigenæ in Francia qui sunt ad fidem utriusque, et semper fuerunt ante Normaniam deperditam et post, et qui placitant hic et ibi ea ratione qua sunt ad fidem utriusque, sicut fuit W. comes Marescallus, manens in Anglia, et M. de Feynes, manens in Francia, et alii plures ; et ita tamen, si contingat guerram moveri inter reges, remaneat personaliter quilibet eorum cum eo cui fecerit ligeantiam, et faciat servitium debitum ei cum quo non steterit in persona » (l. V, tract. V, cap. XXI ; éd. sir Tr. Twiss, VI, 374).
- P. 186, ligne 3 de la première note, lire 1201 au lieu de 1211.
- P. 190, ligne 7, lire *Blouet*. — Note 2, le nom de lieu qui est corrompu dans le texte (v. 13697) doit être rétabli *Tristerdermot*, selon M. Orpen ; voir *English historical Review*, XI, 359.
- P. 191, la note 4 doit être reportée à la page suivante, et l'appel placé à la fin de la ligne 11.

1. Wittenham, Berkshire.

- P. 193, note 1. Le Maréchal était encore en Angleterre le 20 mars. Voir l'itinéraire, ci-dessus, p. CLII.
- P. 196, note, ligne 14, *Galway*, lire *Galloway* (en Écosse).
- P. 201, ligne 16. Jean d'Erlée n'est pas mentionné dans le texte (v. 14579); rectifier ainsi la traduction : « Ensuite le roi envoya en Irlande pour faire savoir au Maréchal... »
- P. 210, dernière ligne du texte, lire *Waus* et non *Vaus*.
- P. 214, note 1, lire p. 31.
- P. 217, ligne 12. Les trois fidèles « amis » dont il est ici question sont Jean le Maréchal, Raoul Musart et Jean d'Erlée (v. 15404-7). — Troisième ligne à partir du bas, lire *ferais* au lieu de *ferai*.
- P. 222, ligne 8, lire 15869.
- P. 224, ligne 4 à partir du bas, lire 15974.
- P. 224, note 1. Sur les deux châteaux de Winchester, voir Milner, *The history, civil and ecclesiastical survey of the Antiquities of Winchester* (1823), II, 132 et suiv.
- P. 225, ligne 8, ajoutez, après *père* : « qui continuait à assiéger le château de Winchester. » — Ligne 2 de la note 1, lire *fût* au lieu de *fut*.
- P. 229, ligne 4, lire *son* au lieu de *ses*.
- P. 230, note 5, ajoutez, au sujet de Simon de Poissi, Delisle, *Cartulaire normand*, note sur le n° 352.
- P. 233. Depuis que la note qui occupe la plus grande partie de cette page a été imprimée, je suis allé à Lincoln pour vérifier sur place certaines des assertions que j'ai émises au sujet des mouvements de l'évêque de Winchester, et je suis arrivé à des résultats plus précis et plus sûrs que ceux dont j'avais dû me contenter alors que j'étudiais la topographie du château et la cité de Lincoln d'après des plans et des descriptions. Le poème nous apprend que l'évêque, ayant pénétré dans le château par la porte de l'ouest, maintenant murée, était entré dans la tour ou donjon qu'habitait Nicole de la Haie, à la garde de qui était confié le château, mais qu'il en était bientôt sorti à pied par une poterne (*postiz*, v. 16500), et qu'alors, étant hors de la tour et du château, il avait trouvé une porte murée, qui mettait en communication le château et la ville. La question est de savoir où était la poterne. J'ai dit qu'elle n'était pas pratiquée dans la tour, car « on en verrait la trace. » Les plans que j'avais à ma disposition ne l'indiquent pas, mais elle existe parfaitement. On la voit très bien, soit de l'intérieur de la tour (qui est à ciel ouvert et a servi, jusque vers 1875, de cimetière pour les prisonniers enfermés dans la prison construite dans le château), soit du dehors, en s'adossant à la maison qui porte le n° 18 dans Drury lane. C'est par là que dut sortir l'évêque et non pas par la tour (appelée maintenant *Observatory Tower*) qui est au sud-

est, fort près de la porte orientale, actuellement la seule ouverte, qui donne sur Castle Hill. Étant donc sorti par le donjon, dans la direction du sud-ouest, ou plutôt du sud, l'évêque avait en face de lui la muraille qui couvrait la ville du côté du nord et de l'ouest¹.

Le poème dit encore que l'évêque de Winchester avait recommandé, en manière de plaisanterie, à ses gens, de lui réserver la maison de l'évêque puisqu'il y avait préparé l'entrée par où ils pénétreraient dans la ville. J'ai supposé à ce propos (p. 234, note 2) que la porte murée, que l'évêque fit ouvrir, aurait été pratiquée dans le mur du palais épiscopal. Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que dit le poème : le palais épiscopal, construit au XII^e siècle, n'est pas en face du château, il est au sud de la cathédrale, par conséquent au sud-est du château.

P. 252, note 5, au lieu de 24, lire 29.

P. 253, note 4, au lieu de 24, lire 21.

P. 256, note 3. J'ai émis, sur ce nom de lieu, une conjecture, p. xcvi, note 1.

P. 268, note 1. Il n'est pas inutile d'ajouter que Richard, second fils de Guillaume le Maréchal, résida en France jusqu'à l'année 1231, époque où il succéda à son frère aîné comme comte de Pembroke. Il avait obtenu de celui-ci donation des biens que le père possédait en Normandie (acte de juin 1220 dans Stapleton, *Magni Rot. Scacc. Norm.*, II, cxxxviii, et dans Delisle, *Cartulaire normand*, n° 285), et, à ce titre, avait fait hommage à Philippe-Auguste. Le trouvère normand Hue l'Archevesque fait l'éloge de sa libéralité; voir *Les dits de Hue l'Archevesque*, p. p. A. Héron (Rouen, 1885), pp. 8 et 39.

TABLE.

Caversham. Ajouter 17936.

Ferrières. Ajouter « Ferrières, le comte de —, 16094-5. »

Freschiennes. Ajouter « Fresquiennes, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilli. »

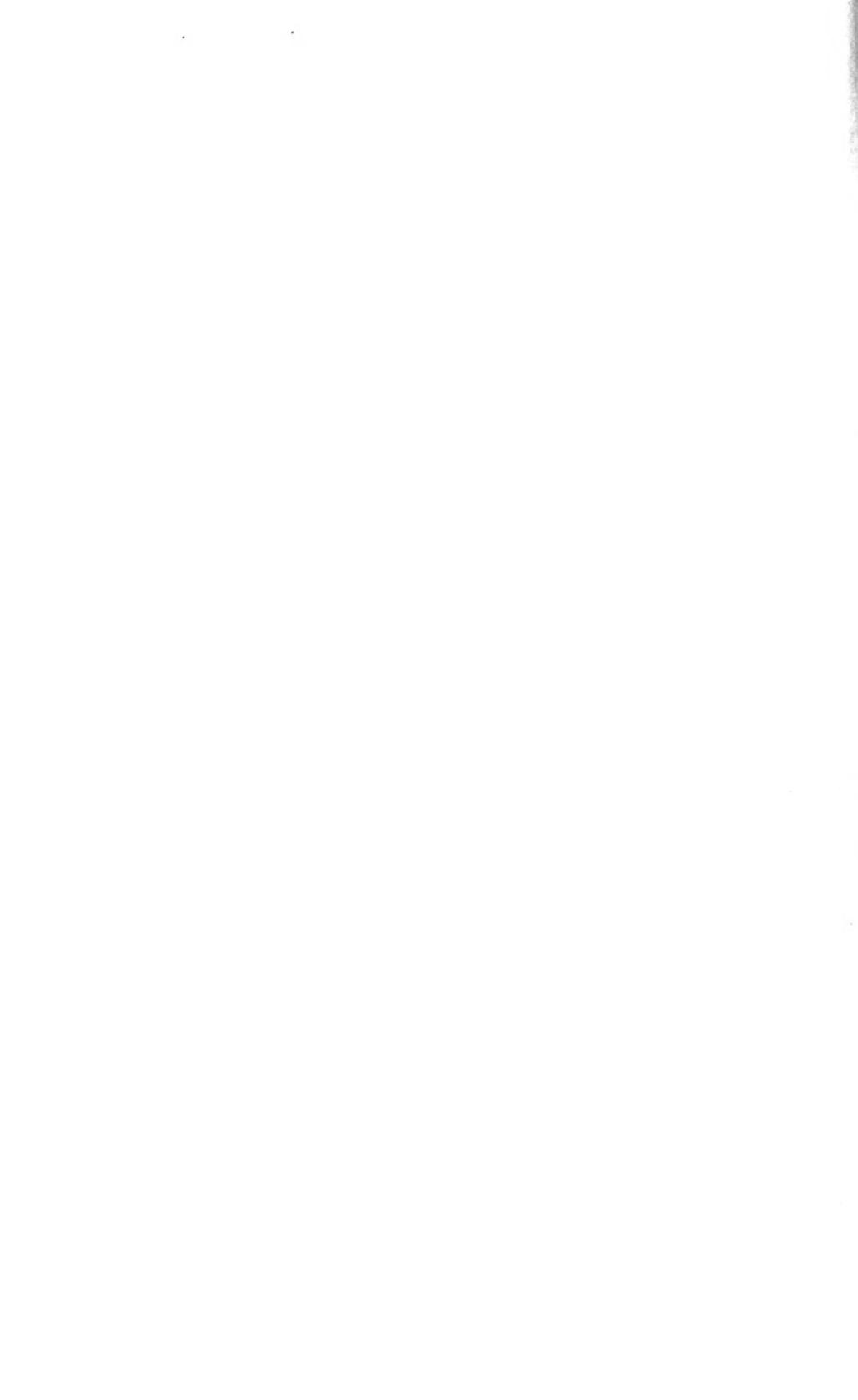
Gaufrei Fils Robert. Supprimer le renvoi au v. 14610 et le transporter à l'article de Geoffroi Fils Pierre.

Touraine, lire 8094 au lieu de 8904.

1. Des traces de ce mur (*Roman wall*) sont indiquées sur le plan de Lincoln qui est inséré en regard de la p. XIII des *Memoirs relative of the History and Antiquities of the County and City of Lincoln* (London, 1850).







BINDING SECT. AUG 31 1981

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PQ
1483
G75
1891
t.3

L'Histoire de Guillaume le
Maréchal

